

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

Revue de l'Université de Bruxelles, trente-neuvième année,
Bruxelles : Université Libre de Bruxelles, 1934.

http://digistore.bib.ulb.ac.be/2010/DL2503255_1934_000_039.pdf

Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.

Elle a été publiée par l'**Université Libre de Bruxelles**
et numérisée par les Archives & Bibliothèques de l'ULB.

Tout titulaire de droits sur l'œuvre ou sur une partie de l'œuvre ici reproduite qui s'opposerait à sa mise en ligne est invité à prendre contact avec la Digithèque de façon à régulariser la situation (email : [bibdir\(at\)ulb.ac.be](mailto:bibdir(at)ulb.ac.be)) .

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site <http://digitheque.ulb.ac.be/>

REVUE
DE
L'UNIVERSITÉ
DE BRUXELLES

Organe officiel de l'Union des Anciens Etudiants de l'Université libre de Bruxelles

TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE
1933 - 1934

BRUXELLES
SECRETARIAT DE LA REVUE DE L'UNIVERSITÉ
50, AVENUE DES NATIONS

1934



La situation de l'Université pendant la XCIX^e année académique

PAR

RENÉ MARCQ,

Président du Conseil d'Administration de l'Université.

Rapport présenté à la séance solennelle de rentrée, le 16 octobre 1933

L'Université entre dans sa centième année.

Les fidèles de cette séance inaugurale, tous les amis de l'Université, pensent déjà à la cérémonie qui, l'an prochain, célébrera un siècle d'efforts victorieux. Et déjà aussi ils s'attendaient au tableau magistral qu'allait faire devant eux, dans cette circonstance solennelle, l'organe de l'Université; ils se réjouissaient de pouvoir en même temps rendre hommage à ceux qu'ils unissent dans leur gratitude, l'Université elle-même et son président, M. Jean Servais.

Comment les séparer, en effet ?

Elevé, dès son enfance, dans le culte du labeur persévérant, dans le dédain des jouissances purement matérielles; appliquant chaque jour, à une tâche sans cesse grandissante, devenue enfin presque gigantesque, une intelligence pénétrante, une énergie souriante, une obstination dans le devoir et une puissance de réalisation peu communes; profondément respectueux de notre organisation constitutionnelle, défenseur ardent de nos libertés et des règles organiques de l'Etat, mais conservant, à l'égard des gouvernements, toute son indépendance intellectuelle; gravissant, sans hâte, tous les échelons de la vie sociale en gardant la plus noble simplicité; entouré des concours les

plus dévoués, les plus affectueux, amenés à lui par son charme tout autant que par ses exceptionnelles qualités de chef; et, arrivé au sommet, resté fidèle sans défaillance à la liberté de conscience, respectueux des opinions d'autrui comme il entend qu'on le soit des siennes, tels sont assurément les traits essentiels de la personnalité de M. Jean Servais; mais tels sont aussi, n'est-il pas vrai? les traits essentiels de l'Université, pendant ce premier siècle.

Lorsque, l'an prochain, le conseil d'administration rendra compte de l'accomplissement de sa mission, il n'aurait pu avoir de meilleur interprète que M. Jean Servais; véritablement, en prenant la parole devant vous, M. Servais eut été l'organe de l'Université, non point simplement en vertu d'une disposition statutaire, mais aussi parce que, en fait, il en est, si je puis dire, l'expression vivante.

Et voici que, pour la première fois au cours de son admirable carrière, M. Servais s'est dérobé; à la veille de cette année jubilaire, il a quitté la présidence du conseil; toutes les instances pour le retenir ont été vaines.

Pourquoi cette résolution? Ce n'est, quoiqu'il en dise, ni son âge, ni son état de santé qui l'y ont amené; sur lui les années semblent n'avoir point de prise; elles lui laissent toute sa vigueur physique comme sa puissante intelligence. Au fond, sans qu'il ose l'avouer, c'est sa modestie qui cette fois encore est coupable; pressentant des hommages auxquels il ne pourrait se soustraire, il a cru les éviter en quittant la présidence; et c'est cette même préoccupation qui seule, explique, sans la justifier, son absence à la séance d'aujourd'hui.

Depuis de longues années, M. Jean Servais enseignait avec éclat à la Faculté de droit lorsque, en 1922, le Conseil d'administration le nomme membre permanent; et, quelques années plus tard, en 1928, il succède à M. Maurice Vauthier, devenu ministre.

Ce que fut cette présidence, chacun de nous en a conservé un souvenir trop précis pour qu'il soit nécessaire de le rappeler longuement. Ayant appartenu longtemps au haut enseignement, connaissant ses besoins, pénétré de la beauté souveraine du travail scientifique et conscient en même temps de la prudence que le souci de l'avenir commande dans l'administration de l'Université, il fut le digne successeur de l'admirable lignée

des présidents de l'Université. Dans cette tâche délicate et complexe, dont seuls les titulaires peuvent apercevoir l'étendue, il apporta une vigilance de tous les instants; ajoutant à ses qualités exceptionnelles le prestige d'une longue carrière entièrement consacrée à la défense de l'intérêt public, il résolut, de la manière la plus heureuse, des problèmes délicats, comme celui de la subvention de l'Etat aux deux universités libres, qui conservaient pourtant toute leur indépendance.

M. le président Jean Servais, devenu président honoraire, reste heureusement à nos côtés; au sein du conseil d'administration, il conservera l'influence qu'il exerce si utilement; il ajoute ainsi de nouveaux titres à la profonde gratitude de l'Université, que je suis heureux de lui exprimer en cette circonstance solennelle.

La retraite de M. le président Servais n'a eu qu'une conséquence heureuse: c'est de permettre au Conseil d'administration d'appeler à la vice-présidence M. Henri Rolin, professeur à la Faculté de droit, conseiller à la Cour de Cassation, membre de l'Académie royale de Belgique et du Conseil colonial; dans cette charge nouvelle, il témoigne une fois de plus de son dévouement à l'Université, à laquelle il apporte depuis trente ans déjà le concours inestimable de sa science et de son caractère; l'élévation de sa pensée, la sagesse de son raisonnement font de lui pour le nouveau président un conseiller précieux.

M. Emile Jacqmain, échevin de l'Instruction publique et des Beaux-Arts de la ville de Bruxelles, appartenait, à ce titre, au Conseil d'administration, lorsqu'en novembre dernier, la mort nous l'enleva brusquement. Il nous laisse le souvenir ému d'un attachement profond à notre Maison et au principe qui inspire son enseignement; il fut, en 1920, aux côtés de Paul Héger, l'un des fondateurs de la Maison des Etudiants, réalisant ainsi le rêve de tant de générations d'étudiants; devenu président de cette œuvre nouvelle, il apporta à son développement cette conscience scrupuleuse, cette bonne humeur qui triomphaient de tant d'obstacles; la collaboration qu'il nous a donnée vient augmenter encore notre reconnaissance envers la Ville de Bruxelles, qui y a tant de titres déjà.

M. Emile Jacqmain a été remplacé au Conseil d'administration par son successeur à l'échevinat de l'Instruction publique, M. Alphonse Huisman Van den Nest; la place qu'il a prise

si légitimement au Conseil communal de Bruxelles et au Sénat nous montre tout ce que nous pouvons attendre de lui.

*
**

Durant l'année académique dernière, trois de nos professeurs ont été élevés à l'honorariat : MM. Jean De Meyer, Jules Berchmans et Georges Cornil.

M. Jean De Meyer, professeur de Pathologie générale à la Faculté de médecine depuis 1924, poursuivait dans sa chaire et dans son laboratoire une activité fructueuse, et qui donnait encore à la science les plus belles promesses, lorsque son état de santé l'obligea, à notre profond regret, à renoncer à son enseignement.

M. Jules Berchmans, auquel la sculpture doit des œuvres d'une grâce si pure, avait succédé à M. Auguste Vermeylen dans la chaire d'Histoire de l'art ; ses leçons avaient un succès mérité ; mais l'emprise de son art était sur lui si forte qu'il crut ne plus pouvoir lui soustraire une partie de son temps ; ce bel artiste, d'une érudition aimable et, si je puis dire, si sensible, sera difficilement remplacé.

Mais pourra-t-on jamais remplacer M. Georges Cornil, que la règle impérieuse de la limite d'âge écarte de l'enseignement ? Comment, dira-t-on, M. Georges Cornil a atteint la limite d'âge ? Cet homme que l'on voyait arriver chaque jour, du même pas rapide, la taille haute, droite, venant à l'Université de sa maison des champs ? Cet homme qui, chargé d'enseigner un droit que l'on croit mort, faisait un cours étincelant de vie ? Cet homme que la science obligeait à se pencher chaque jour sur le passé et qui, se redressant, n'en apercevait que plus clairement, avec plus de foi, avec plus de flamme, les aspects si divers de la vie présente et souriait même aux mirages de la vie de demain ? Cet homme qui reste si près de la jeunesse, si confiant en elle, dont il attend la réalisation d'un monde toujours meilleur ? Personne ne le croirait, et nous-mêmes n'y aurions point pensé si M. Georges Cornil n'avait pris soin de nous le signaler.

Héritier d'un nom illustre dans la science du droit, M. Georges Cornil l'a porté sans faiblir ; et même, il en a augmenté l'éclat en l'étendant dans le monde entier. Pendant plus de quarante années, il s'est entièrement consacré à l'étude et à l'en-

seignement du droit romain, réalisant ce miracle d'y faire œuvre nouvelle et d'aider, par ces matériaux anciens, à une organisation meilleure de notre monde nouveau. Il est l'une des gloires de l'enseignement du droit; il mérite notre profonde reconnaissance.

*
**

M. James Van Drunen, professeur honoraire à la Faculté des sciences appliquées, s'est éteint doucement l'an dernier. Il avait, lui aussi, consacré plus de quarante années à l'Université; ses hautes qualités et son dévouement avaient été consacrés par le grand honneur du rectorat, charge qu'il avait remplie avec cette autorité bienveillante qui était l'un des traits de sa séduisante personnalité.

M. Charles Dejongh, professeur honoraire à la Faculté de droit, n'a pu donner à celle-ci que trop peu de temps. Sollicité en 1922 de lui apporter son concours pour l'une des chaires de droit civil, à la suite de la mort tragique de M. Eugène Hanssens, cet homme de devoir, pourtant près de l'âge du repos, ne crut pas pouvoir se soustraire à cette tâche, bien lourde pour des épaules déjà chargées; il l'entreprit avec enthousiasme et l'accomplit avec ce souci de la perfection qu'il mettait en toute chose; et comme s'il voulait compenser l'insuffisance du temps qui lui restait avant la limite d'âge, il multipliait ses efforts, augmentant le nombre des leçons, dirigeant avec un soin minutieux les travaux pratiques, et donnant enfin aux étudiants inquiets le précieux encouragement de sa radieuse bonté. Méprisant la richesse matérielle, dominant le monde contemporain de toute la hauteur de sa sagesse, il le jugeait pourtant sans rigueur; il espérait en l'avenir; il comptait, pour la réalisation de son idéal, sur la jeunesse à laquelle il avait consacré le meilleur de sa vie; il lui consacrait encore sa dernière pensée lorsque, mourant, il recommandait de donner sa bibliothèque « à des jeunes, si on le peut ».

Si on le peut... Que de choses en ces mots !

Mûrissons longuement la parole suprême;
C'est celle qui survit à celui qui s'est tu.
Sur la note brisée où l'accord s'est rompu
Le cœur entend toujours chanter la voix qu'il aime (1).

(1) Pierre DE NOLHAC: *Stances de l'Hiver*.

Dépositaire de ce vœu suprême, M^{me} Charles Dejongh l'a exécuté pieusement en donnant à l'Université, pour les salles de travail de droit civil, la bibliothèque de son mari et les meubles qui garnissaient son cabinet; ces salles s'appellent aujourd'hui « Salles Charles Dejongh »; le cadre austère de la vie laborieuse de ce grand homme de bien est reconstitué fidèlement; son souvenir, son exemple poursuivent son action.

*
* *

Sur la proposition de la Faculté des Sciences, le Conseil d'administration a décerné le titre de docteur honoris causa de cette Faculté à M. le docteur Albert Einstein, aujourd'hui professeur au Collège de France.

Pareil hommage a été rendu à l'un de nos maîtres, M. Jules Bordet, le grand Jules Bordet, par l'Université de Montpellier.

*
* *

Plusieurs de nos professeurs ont reçu d'universités étrangères les appels les plus flatteurs. C'est ainsi que des séries de leçons ont été faites par M. Maurice Leriche à l'Université de Lille, par M. Paul-Emile Dumont à l'Université de New-York, par M. Gustave Charlier aux universités de Lille et de Nancy, par M. Maurice Ansiaux à l'Université de Caen, par M. Albert Dustin dans diverses universités de l'Amérique latine et par M. Albert Dalcq à l'Université de Clermont-Ferrand.

De même, l'Université a eu la bonne fortune de recueillir l'enseignement de MM. Georges Ripert, professeur à la Faculté de droit de Paris; J. Jolly, professeur au Collège de France; Vito Volterra, membre de l'Institut de France; James Bronte Gatenby, professeur à l'Université de Dublin; Le Gentil, professeur à la Sorbonne; Nicolas Saltykow, professeur à l'Université de Belgrade; J. Gallibourg, maître de conférences à l'Ecole centrale des Arts et Manufactures de Paris. Les instituts rattachés à la Faculté de Philosophie et Lettres ont toujours la plus féconde activité; la collaboration qu'ils reçoivent de savants étrangers est le meilleur témoignage de la valeur de leurs travaux. C'est ainsi que l'Institut d'histoire et de philo-

logie orientales a obtenu le concours de MM. Fernand Mayence, conservateur des musées du Cinquantenaire, V. Minorsky, professeur à l'Ecole des langues orientales de Paris, Henri-Charles Puech, directeur d'études à l'Ecole des Hautes-Etudes de Paris, Charles Diehl, membre de l'Institut de France, professeur à la Sorbonne, Joseph Laurent, doyen de la Faculté des lettres de Nancy, A. Moret, membre de l'Institut de France, professeur au Collège de France, directeur du musée Guimet, L. Benveniste, directeur d'études à l'Ecole des Hautes-Etudes de Paris, J. Roeder, directeur du Pelisaens Museum à Hildesheim; l'Institut d'études hispaniques, celui de MM. Bosch-Gimpera, doyen de la Faculté de philosophie et lettres de Barcelone et Americo Castro, professeur à l'Université de Madrid; la Fondation Archéologique, celui de M. Charles Piccard, membre de l'Institut de France, professeur à la Sorbonne.

*
* *

L'Université a été officiellement représentée aux principales réunions scientifiques à l'étranger : par M. le prorecteur Georges Smets et M. le professeur Frans van Kalken au Congrès des sciences historiques à Varsovie; par M. le prorecteur Georges Smets aux cérémonies du cinquième centenaire de l'Université de Poitiers; par M. le professeur Emile Boisacq au troisième congrès international de linguistique à Rome; par M. le professeur Maurice Leriche au Congrès international de géologie à Washington; par M. le professeur Marcel Danis au quatorzième congrès d'ophtalmologie à Madrid; par MM. les professeurs Paul de Reul et Alexandre Dupret aux cérémonies de la pose de la première pierre des nouveaux bâtiments de l'Université de Londres; par M. le professeur Auguste Piccard aux cérémonies du centenaire de l'Université de Zurich.

*
* *

Les conférences de politique internationale ont conservé leur légitime succès, grâce au concours de M. André Siegfried (La psychologie française et la France en présence des problèmes contemporains), Alfred Zimmern (l'Empire britannique après

la conférence d'Ottawa), Guglielmo Ferrero (La Révolution russe et l'équilibre de l'Europe) et baron Boris Nolde (Le droit soviétique et son évolution).

*
* *

Malgré son labeur qui, pour tout autre, serait écrasant, M. Emile Francqui, ministre d'Etat et docteur honoris causa de l'Université, veille toujours, avec la même généreuse attention, aux progrès de la science. A ses initiatives déjà nombreuses, et qui lui ont mérité la reconnaissance du pays, s'est ajoutée l'an dernier la « Fondation Francqui », destinée à compléter l'action féconde de la Fondation Universitaire et du Fonds National de la Recherche Scientifique. Cette fondation a institué le « Prix Francqui », qui peut être décerné chaque année, à partir de 1933, au Belge qui a apporté à la science une contribution importante dont la valeur a augmenté le prestige international de la Belgique.

L'Université a eu, sans surprise, la grande joie de voir attribuer, pour la première fois, ce prix à M. Henri Pirenne, professeur agrégé à la Faculté de Philosophie et Lettres, dont il serait presque indécent de rappeler encore les titres à la reconnaissance du monde savant et de la Patrie. Le choix de ce premier titulaire augmentera encore dans l'avenir le prestige de cette très haute distinction.

*
* *

Les collègues, les disciples et les admirateurs d'Auguste Slosse ont eu la pieuse pensée de commémorer le souvenir de ce professeur éminent et les services considérables rendus par lui à la science en créant « La Fondation Auguste Slosse », dans le but de décerner tous les trois ans un prix portant le nom de ce professeur trop tôt disparu, et destiné à récompenser le meilleur travail belge de biochimie.

Le règlement de ce prix, établi de la façon la plus attentive, permet d'espérer qu'il contribuera puissamment au progrès de cette science.

*
* *

Au cours de la dernière année académique, le rôle de deux personnalités puissantes de notre corps professoral a été rappelé solennellement.

D'une part, à l'occasion du transfert au Solbosch de l'Institut botanique Léo Errera, l'Université a célébré à nouveau les services rendus à la science et au haut enseignement par le botaniste éminent, le grand ami de l'Université auquel cet institut doit son nom, institut fondé grâce à la généreuse initiative de M^{me} Léo Errera et de ses enfants.

D'autre part, les anciens collègues et élèves de M. Maurice Vauthier, ainsi que ceux qui, au cours de sa longue carrière scientifique et administrative, avaient eu l'occasion d'admirer ses très hautes qualités, ont offert à l'Université le buste de notre ancien président, mort tragiquement à la fin de l'année académique 1931.

*
**

A la fin de l'année académique dernière, la Cité estudiantine Paul Heger, ouverte aux étudiants depuis le début de cette année, a été inaugurée officiellement; ses fondateurs et notamment la C. R. B. Educational Foundation et M. et Madame Tournay-Solvay, auxquels l'Université est heureuse de pouvoir à nouveau exprimer sa profonde reconnaissance, ont pu, à cette occasion, constater que cette œuvre à laquelle s'attache justement le nom du grand Paul Heger, réalise de la façon la plus complète, le but poursuivi et est devenue déjà, après une année d'existence, un second foyer pour la jeunesse si intéressante qui s'y est établie.

* * *

Le Conseil d'Administration a, durant l'année académique dernière, été amené à créer des enseignements et des cours nouveaux.

C'est ainsi qu'afin de permettre aux jeunes gens sortant de diverses facultés, de poursuivre normalement leur carrière dans la partie flamande du pays, le Conseil a organisé des cours et entretiens en langue flamande dans les diverses facultés et écoles; ces cours facultatifs, faits déjà aux étudiants en droit depuis plusieurs années, auront assurément tout le succès qu'ils méritent.

Complétant une œuvre déjà antérieurement entreprise, le Conseil a organisé la licence en histoire de l'art et archéologie.

Il a créé à la Faculté des Sciences appliquées un cours sur l'art de l'ingénieur municipal destiné à permettre aux élèves de cette Faculté, de s'initier aux problèmes si complexes que pose l'organisation administrative des grandes agglomérations; un cours de technologie des produits végétaux et coloniaux augmentera les connaissances des jeunes ingénieurs qui se destinent aux carrières coloniales.

L'enseignement de l'architecture civile et de l'histoire de l'architecture à la Faculté des Sciences appliquées a été récemment réorganisé.

Enfin, l'application de la loi nouvelle sur l'enseignement supérieur a amené la création à la Faculté de Droit, de divers cours à option, prescrits par cette loi.

Sur la proposition de la Faculté de Médecine, le Conseil a organisé un enseignement systématique de la biochimie et de la bactériologie menant à la délivrance d'un certificat d'études biochimiques et d'un certificat d'études bactériologiques.

* * *

M. le Président Servais vous a fait part l'an dernier de la création du « Fonds Jacques Cassel », à l'action duquel M. le Professeur Herbert Speyer apporte tant d'intelligence et de dévouement.

L'une des premières initiatives de ce fonds avait été la contribution à l'expédition scientifique au Ruwenzori dont le rapport de l'an dernier vous annonçait déjà la réussite complète et les résultats scientifiques considérables.

Cette année, le Fonds Cassel a envoyé au Congo M. Edmond Dartevelle, assistant à la Faculté des Sciences, afin d'y étudier les formations tertiaires et éventuellement secondaires le long de la côte occidentale d'Afrique; ces travaux comprennent notamment l'étude stratigraphique et l'étude paléontologique qui se fera sur le matériel récolté au cours de l'expédition.

M. Dartevelle rentrera en Belgique en décembre prochain.

Le Comité de propagande coloniale qui depuis plusieurs années déjà, collabore intelligemment au développement de l'œuvre coloniale belge, a organisé et terminé une enquête sur

la formation des magistrats et des fonctionnaires coloniaux et sur les rapports entre la magistrature coloniale et la magistrature métropolitaine.

Cette enquête a recueilli des matériaux d'un grand intérêt qui vont être utilisés dans un rapport prochain.

*
**

Les services considérables rendus à la science et au pays par l'Université ont été consacrés par de nouvelles libéralités, témoignages de reconnaissance d'anciens étudiants ou de l'intérêt pour notre Maison.

Nous avons cité déjà le don fait pour la Faculté de Droit par Mme Charles Dejongh ; nous avons à y ajouter un legs important fait par M. André Bollinckx ainsi qu'une libéralité nouvelle faite par M. Charles Grégoire, Consul général de Grèce et membre du Conseil d'Administration de la Fondation archéologique, grâce à laquelle plusieurs élèves de la Faculté de Philosophie et Lettres pourront continuer en Grèce, les études commencées à cette Faculté.

Grâce à un nouveau don important de M. et M^{me} Tournay-Solvay, le Fonds Tassel a pu maintenir entièrement sa généreuse et si féconde action.

*
**

Dans cette esquisse, à trop grand traits, de la vie de l'Université pendant l'année académique dernière, il manquait l'essentiel :

Le labeur intense de nos laboratoires, où chaque jour, chaque heure, sans répit, lentement, patiemment, nos savants poursuivent leurs recherches, ne cédant qu'un instant à l'amertume de l'insuccès ou à la joie immense de la découverte pour reprendre aussitôt de nouvelles études ;

L'action quotidienne de nos maîtres qui, dans leurs auditoires, d'un effort sans cesse renouvelé, enseignent leur science à nos milliers d'élèves, leur ouvrant les carrières auxquelles leurs aspirations les conduisent et faisant des meilleurs d'entre eux l'élite dont notre pays a plus besoin que jamais.

A tous, professeurs et chercheurs, qui vouent à la Science un culte passionné, méprisant les jouissances matérielles et gardant la vie simple qu'exige la liberté scientifique, à tous va notre gratitude profonde.

*
**

Et maintenant, au seuil de cette centième année, notre tâche est là, devant nous.

Elle ne s'est pas allégée par le cours des ans.

Les progrès de la science ouvrent sans doute chaque jour de nouveaux horizons, augmentent chaque jour la volonté de connaître; mais chaque jour aussi, l'atteinte de ces buts exige une attention plus pénétrante, un appel plus puissant à toutes les acquisitions du passé.

Le nombre de nos étudiants croît d'année en année; il était en 1903 de 1.054, en 1913 de 1.329, en 1923 de 2.110 et durant l'année académique dernière de 2.757, dont 614 étrangers.

La crise économique ne réduit pas la population universitaire et semble même l'augmenter; des jeunes gens, que le commerce ou l'industrie aurait employés à la fin de leur études moyennes, entrent maintenant à l'Université pour ne point rester inactifs; l'afflux des étudiants qui se constate dans toutes les universités belges et étrangères est peut-être une forme imprévue du chômage. La politique intérieure de grands Etats étrangers amènera sans doute encore des étudiants plus nombreux dans nos auditoires et nos laboratoires déjà très peuplés. Ainsi se pose un problème très grave, extrêmement délicat à tous ceux qui assument la lourde responsabilité de la direction de l'enseignement supérieur.

Les Pays-Bas viennent de le résoudre législativement d'une manière radicale; le Ministre de l'Instruction publique est autorisé à refuser l'inscription des étrangers à tout ou partie des cours des établissements d'enseignement supérieur.

L'Université de Bruxelles devra-t-elle prendre un jour une mesure aussi profonde et d'ailleurs aussi pénible? Devra-t-elle refuser ou même simplement restreindre la large hospitalité que, fidèle aux traditions de notre pays et au principe de son enseignement, elle accorde depuis près de cent ans, sans distinguer suivant la nationalité, la race, les convictions religieuses et les opinions philosophiques de ceux qui y font appel?

La solution de ce problème est complexe, parce qu'elle dépend de deux éléments très différents.

L'afflux des étudiants impose tout d'abord aux professeurs une tâche de plus en plus lourde; quelle qu'elle soit, ils s'en acquitteront avec la même conscience scrupuleuse; leur passé nous montre qu'on ne fait jamais appel en vain à leur dévouement.

Mais cet afflux entraîne également des dépenses considérables, spécialement pour les laboratoires; leurs installations scientifiques et techniques doivent sans cesse être augmentées, et les bâtiments eux-mêmes, malgré leur ampleur actuelle, seront peut-être bientôt insuffisants. Et cet aspect budgétaire de la question est, lui, moins rassurant.

Faut-il cependant s'en inquiéter trop ?

La présence à cette cérémonie de M. le ministre de l'Instruction publique, de M. le Bourgmestre de Bruxelles et de nombreux membres de nos assemblées législatives, provinciales et communales, nous assure de la sympathie des pouvoirs publics. L'Université peut compter aussi sur la reconnaissance de ses anciens élèves; chacun sait que son passage à l'Université a entraîné pour elle des charges dépassant de beaucoup les faibles ressources qu'il lui a apportées.

L'Université a, dans le passé, surmonté des difficultés plus graves. Depuis près de cent ans, au travers d'épreuves parfois pénibles, elle a, sans faiblir, suivi fièrement la voie que ses fondateurs lui avaient tracée. Grâce à son admirable corps professoral, à ses nombreux amis, aux pouvoirs publics qui s'intéressent à sa noble mission, l'Université de Bruxelles grandit chaque jour, en affirmant chaque jour le principe de la libre recherche scientifique qui est à sa base. Son œuvre ne s'accomplit point sans obstacle; l'horizon se couvre parfois de brumes; et pourtant l'Université poursuit allègrement sa route; elle a foi dans sa destinée. « Lentement, mais toujours, l'humanité réalise les rêves des sages » (1).

(1) ANATOLE FRANCE: Réponse de Pallas Athènè à la Prière sur l'Acropole.

Le Mouvement Perpétuel

PAR

E. W. BOGAERT,

Recteur de l'Université libre de Bruxelles.

Discours prononcé à la séance solennelle de rentrée, le 16 octobre 1933

J'ai quelque scrupule d'avoir choisi pour ce discours traditionnel un sujet dont le seul énoncé provoque des sourires.

Le mouvement perpétuel est relégué depuis longtemps parmi les utopies périmées. On en parle plus souvent dans les asiles que dans les académies, mais il n'en a pas toujours été ainsi; ce sera mon excuse d'essayer de vous en retracer l'histoire. Il est toujours curieux de suivre à travers le temps les progrès d'une idée ou la ténacité d'une croyance.

Nous verrons en passant, d'ailleurs, que la poursuite des chimères n'est pas toujours sans résultat. De même que l'industrie du verre de Bohême est sortie des laboratoires des alchimistes de Prague, les tentatives innombrables faites pour résoudre le problème fascinant du mouvement perpétuel ont contribué à la naissance des principes les plus féconds de la science et de la technique moderne.

*
* *

Depuis que les hommes connaissent la valeur du travail, toute leur activité semble dominée par un principe de moindre effort, et le rêve de faire produire par une machine, au profit d'un seul, le travail de plusieurs, est devenu pour certains une véritable obsession.

On entend par mouvement perpétuel une machine qui, non seulement conserverait toujours son mouvement, mais ne cesserait de faire du travail, sans recourir à l'effort musculaire des hommes ni à aucune source naturelle d'énergie.

Il convient de s'arrêter un instant à cette définition.

L'idéal de beaucoup de chercheurs fut de construire une horloge qui se remonterait elle-même. Une telle machine, dont l'énergie servirait simplement à assurer le mouvement de ses parties, serait un *perpétuel mobile*.

D'autres, plus ambitieux, prétendirent faire gratuitement du travail utile, c'est-à-dire que leur machine devait fournir plus de travail qu'elle n'en aurait prélevé à la source; cela eut constitué un *perpétuel moteur*.

Cette classification est importante, et P. Duhem a fait très justement remarquer que les phases dont se compose l'histoire de la mécanique pourraient se partager en deux catégories, celles où on rejette le perpétuel moteur et celle où on rejette même la possibilité du perpétuel mobile.

*
**

D'après Henry Dirckx (1), l'auteur anglais qui a fait l'inventaire le plus complet des machines à mouvement perpétuel, les tentatives de réalisation les plus anciennes remonteraient au XIII^e siècle.

Le secret d'un automate, dont le mouvement serait constamment la cause du mouvement subséquent, préoccupa les chercheurs du moyen âge au même titre que la pierre philosophale. L'évêque Wilkins, qui nous l'apprend dans un ouvrage, célèbre au XVII^e siècle, intitulé « *Mathematical Magic* », nous indique en même temps une des solutions dont il a eu connaissance. Une longue série de dissolutions et de sublimations de certaines matières devait conduire à de petits corps, lesquels, placés enfin dans un flacon bien luté, auraient un mouvement éternel. Le savant évêque ajoute, d'ailleurs, que les ingrédients ayant été soumis à des traitements aussi énergiques, il lui semblait peu probable qu'ils fussent encore capables de se mouvoir

(1) DIRCKX, H. : *Perpetuum Mobile or search for self-motive power during the XVII, XVIII and XIX centuries*. London, 1861.

à perpétuité, « la violence et la perpétuité, dit-il, ne s'accordent point ».

Ces procédés un peu hermétiques ne présentent guère que l'intérêt de nous rappeler l'état d'esprit des hommes d'autrefois. Il n'y avait rien de déraisonnable de leur part à croire qu'un ensemble de pièces convenablement agencées, fut capable, par une action magique, de faire gratuitement du travail, comme moudre du blé ou élever de l'eau.

La force qui fut la première mise à contribution est la pesanteur, qui s'appelait alors « l'affection naturelle ». On chercha à l'utiliser pour faire tourner une roue, car Aristote avait longuement démontré (1) que seul un mouvement circulaire pourrait être éternel.

On imagina donc une roue, montée sur un axe horizontal, dont la jante portait un certain nombre de poids. Ces poids étaient réunis à la roue par des tiges articulées disposées de façon ingénieuse et telle que dans toutes les positions, l'action des poids qui se trouvaient d'un côté de l'axe l'emportât sur l'action de ceux qui se trouvaient de l'autre côté, ce qui obligeait la roue à tourner. C'est du moins ce que pensaient les inventeurs.

Cette roue à poids mobiles a été réinventée des centaines de fois. Tantôt les poids sont des masses métalliques fixées à l'extrémité de balanciers, tantôt il sont constitués par des masses de mercure qui peuvent se déplacer dans des tubes convenablement cintrés. Souvent, la roue présente des rainures radiales dans lesquelles peuvent rouler des boulets pesants, qui parfois sont encore guidés par des glissières fixes. Par tous ces moyens, le centre de gravité de la roue devait changer continuellement, de façon à rester toujours du même côté de l'axe.

Un examen sommaire nous convainc aujourd'hui que ces roues, après avoir reçu une impulsion initiale, devaient bientôt s'immobiliser dans une de leurs positions d'équilibre, faciles à déterminer.

L'erreur grossière, sur laquelle étaient basés tous ces appareils, a été commise par les hommes les plus distingués de leur temps; cela doit nous inciter à les juger avec indulgence.

(1) ARISTOTE: *Physique*, livre 8, chapitre 12.

On trouve un dessin de roue à poids oscillants dans le célèbre album de l'architecte de cathédrales gothiques, Villard de Honnecourt (1) au début du XIII^e siècle. Le marquis de Worcester, un des inventeurs les plus justement réputés du XVII^e siècle, décrit une roue à boulets roulants de son invention (2)

Georges Stephenson, dont on connaît la merveilleuse intuition mécanique, regrettait dans l'âge mûr le temps qu'il avait perdu à combiner une roue à contrepoids de mercure (3). Un notable astronome écossais, Ferguson, inventa, en 1770, une roue très compliquée qui se réduisait au même principe fallacieux.

L'énumération des hommes éminents qui se sont attachés à cette solution serait fastidieuse, mais elle suffirait à démontrer que certaines notions, aujourd'hui familières, faisaient défaut aux plus avertis.

Ces échecs répétés ont du faire beaucoup réfléchir et, s'ajoutant à ce sentiment un peu vague que la puissance humaine est limitée, ils ont contribué à faire naître la notion de l'absurdité du mouvement perpétuel. Il est intéressant de noter que, vers 1600, cette notion fut prise par Simon Stevin comme point de départ des raisonnements ingénieux par lesquels, de l'étude du plan incliné et du levier, il déduisit les bases les plus solides de la Statique.

Mais en une matière aussi subtile, l'erreur est plus tenace que la vérité. On réinventa encore de nombreux moteurs perpétuels à poids au XVIII^e et au XIX^e siècle.

L'acharnement des inventeurs donne la mesure du prix que l'on attachait à la découverte fascinante, qui souvent mit en œuvre l'esprit de lucre des uns et l'incorrigible crédulité des autres.

Je ne puis passer sous silence l'histoire d'un certain Bessler Orffyre, dit Orffyreus, mécanicien fameux, né en Alsace en 1680, constructeur d'au moins quatre machines qui, devant té-

(1) Album de Villard de Honnecourt, architecte du XIII^e siècle. Reproduction des 66 planches et dessins du manuscrit (français 19093). Bibliothèque Nationale, Planche IX, folio 5.

(2) Edward SOMERSET, second Marquis of Worcester. A century of such inventions, as at present I can call to mind to have tried and perfected... London, J. Grifmond, 1663.

(3) SMILES, S.: *Lives of the Engineers*. George and Robert Stephenson. London, 1879, pp. 34 et 48.

moins, levèrent des poids et, sans cause extérieure visible, tournaient indifféremment dans les deux sens.

La renommée de l'inventeur devint considérable, le moteur perpétuel était enfin trouvé. Sa dernière machine avait fonctionné sans arrêt, durant huit semaines, dans un local scellé par le landgrave de Hesse Cassel.

Le physicien hollandais S'Gravesande l'examina, et dans une lettre à Newton, ne dissimula point son admiration pour l'inventeur. Celui-ci, cependant, entra en conflit avec le landgrave, pour une question d'argent, et détruisit sa machine. On dit qu'il y fut poussé par le dépit, parce que S'Gravesande aurait été trop curieux (1).

Un nommé Gärtner, de Dresde, prétendit qu'Orffyre était un imposteur. Il est piquant d'apprendre que ce même Gärtner, patronné par le roi de Pologne, Auguste II, construisit lui aussi une roue perpétuelle à poids. Elle était admirablement finie et actionnait une horloge monumentale; après quelques mois de fonctionnement, malheureusement, on découvrit un mouvement d'horlogerie ordinaire habilement dissimulé dans le socle.

Les inventeurs, sans doute un peu déçus, se tournèrent vers d'autres solutions; le principe d'Archimède fut particulièrement mis à contribution.

On construisit des roues plongeant partiellement dans un liquide; des chapelets comportant deux files verticales de corps pesants dont la moitié étaient immergés; dans des combinaisons plus compliquées, des vessies, remplies d'air à un moment donné par des soufflets, devenaient des flotteurs, etc... Dans tous ces dispositifs, on escomptait une action dissymétrique qui ne se produisait que dans la pensée des inventeurs, par suite d'une compréhension inexacte des actions hydrostatiques.

Un autre plan, largement utilisé, consistait dans l'aménagement d'une chute d'eau, faisant tourner un moteur hydraulique, dont la puissance servait, entre autres choses, à actionner une pompe, une noria ou une vis d'Archimède qui devait remonter l'eau de la chute. D'innombrables inventeurs ont conçu de telles combinaisons; on en trouve des descriptions, et des planches très soignées, dans les anciens *Theatra Machinarum* de Bockler (1662) et de Leupold (1724).

(1) ORFFYRE publia, en 1719, « Le Mouvement Perpétuel Triomphant ». (Dezobry et Bachelet. *Dictionnaire général de biographie.*)

C'était toujours la même action de la pesanteur, exploitée un peu moins directement, mais avec un résultat négatif d'autant plus net que la machine était plus compliquée.

D'autres phénomènes, en raison même de ce qu'ils étaient moins bien connus, ont tenté les inventeurs.

Ce fut d'abord l'action mystérieuse de la pierre d'aimant.

Voici une solution du XVI^e siècle. Une pierre d'aimant faisait monter une bille de fer le long d'un plan incliné; arrivée au sommet, la bille, passant au-dessus d'une trappe, devait tomber, sous l'effet de la pesanteur, sur un toboggan qui l'eut ramenée au pied du plan incliné, et ce mouvement devait recommencer éternellement.

D'autres solutions nous paraissent aujourd'hui encore plus naïves. Dans une réalisation moins ancienne, un boulet de fer, roulant dans une roue creuse, et repoussé continuellement par un aimant, devait jouer le rôle d'un écureuil dans une cage tournante; d'un écureuil qui ne se fatiguerait pas, pour autant que l'aimant conservât sa propriété singulière.

Les roues et les boulets prirent une position d'équilibre et restèrent en repos.

Les inventeurs de ces appareils magnétiques ignoraient que si le fer est sollicité par une certaine force qui le rapproche de l'aimant, il faut exercer exactement la même force en sens inverse pour l'en maintenir éloigné. Leurs échecs préparèrent la découverte du principe de l'égalité de la réaction à l'action. C'est peut-être au cours de l'étude qu'il fit de ces machines décevantes que le médecin anglais Gilbert reconnut, dès 1600, l'analogie de la pesanteur et de l'attraction magnétique, découverte qui range ce savant parmi les précurseurs de Newton.

La capillarité, qui permet aux liquides de se dérober, en apparence, aux lois de l'hydrostatique, devait être mise à contribution. Un de ceux qui y eurent recours n'est autre que Sir William Congreve, à qui nous devons cette invention remarquable de la fusée, qui n'a pas encore épuisé la série de ses applications.

Son moteur consistait en un chapelet d'éponges, dont les unes étaient imbibées d'eau par capillarité, tandis que d'autres étaient exprimées par un système de poids. La dissymétrie devait provoquer un mouvement continu du chapelet.

Il faut signaler enfin une machine célèbre, basée sur le fonctionnement d'une membrane osmotique, dont l'inventeur est l'illustre Jean Bernoulli, qui la décrit avec soin dans ses « *Opera Omnia* (1) ».

Les inventions de mouvement perpétuel devinrent très nombreuses et alimentèrent, à la fin du XVIII^e siècle, des discussions passionnées. Nous avons vu des hommes comme S'Gravesande et Bernoulli le croire possible; parmi ceux qui défendaient l'opinion opposée, le marquis de la Hire donna, en 1678, une démonstration dont voici la conclusion; elle s'applique aux inventeurs de tous les temps: « ...Ceux qui s'occupent à cette » recherche embarrassent pour l'ordinaire leurs machines de » tant de poids et de mouvements, qu'ils oublient toujours à » prendre garde à quelqu'une des circonstances du temps, de » la hauteur et des forces agissantes, ou de leur direction, qui y » sont quelquefois si fort mêlées toutes ensemble qu'il faudrait » un très grand travail pour les bien distinguer. C'est ce qui » les conduit à une fausse démonstration du mouvement perpé- » tuel; et quand ils proposent leurs belles inventions à ceux » qui sont versés dans les sciences et qui ne peuvent pas, sur le » champ, leur faire connaître en quel lieu se rencontre la faus- » seté de leurs raisonnements, ils publient partout que les plus » habiles ont été convaincus de la vérité de leur mouvement » perpétuel (2) ».

Fort peu de temps après, de Maupertuis consacre une de ses lettres fameuses au mouvement perpétuel, et montre très finement, que ni la pesanteur ni la force d'inertie ne permettront de résoudre le problème (3).

Mais les inventeurs se laissent rarement arrêter par d'aussi sages avis; ceux du XVIII^e siècle continuèrent à inventer et réinventer des machines, condamnées d'avance à l'immobilité, et à les soumettre aux sociétés savantes. Ils devinrent encom-

(1) JOHANNIS BERNOULLI: *Opera Omnia in quatuor tomas distributa*. Lausanne et Genève, 1762 (tome I, pp. 41-44).

(2) Démonstration de l'impossibilité du mouvement perpétuel envoyée par M. de la Hire à l'occasion de plusieurs de ces mouvements qui ont paru depuis peu (1678). *Mémoires de l'Académie Royale des Sciences*, depuis 1666 jusqu'à 1699. Tome X, p. 426. Paris, 1730.

(3) *Lettres de Monsieur de Maupertuis*. Berlin, 1753, Lettre XXI, pp. 182 à 198.

brants au point que l'Académie Royale des Sciences de Paris prit en 1775 la résolution de ne plus examiner aucune machine annoncée comme un mouvement perpétuel (1).

Dans l'Histoire de l'Académie, le rédacteur reprend les arguments de la Hire et de Maupertuis, en y ajoutant quelques conseils moraux à l'adresse des inventeurs, pour les détourner d'une invention « qui a déjà ruiné plusieurs familles ».

Cette décision ne tempère pas l'ardeur des inventeurs. Quant au grand public, l'espoir de voir se réaliser la merveille lui tient solidement au cœur et il paraît vraiment désireux de croire à sa découverte.

A preuve cette histoire d'un cordonnier écossais, nommé Spence, qui, suivant la pente naturelle de son génie, abandonna son métier pour faire des inventions. Il devint célèbre en 1814. Il avait réalisé une machine perpétuelle où des aimants agissaient par intermittence grâce à l'interposition d'écrans formés d'une substance qui avait la propriété d'intercepter les actions magnétiques. La substance mystérieuse n'existait que dans l'imagination de l'inventeur, qui devait être en même temps un prestidigitateur habile. Le tapis magique du conte des mille et une nuits l'avait peut-être inspiré; en tout cas, il peut compter comme précurseur de Wells, qui supprima la pesanteur, par un moyen analogue, pour envoyer les hommes dans la lune.

*
* *

Abandonnons un instant les chercheurs dans leur course obstinée à la poursuite de l'insaisissable invention. Voyons comment les idées ont évolué pendant que se succédaient leurs échecs.

Les scholastiques, qui opposaient le mouvement naturel au mouvement violent, enseignaient que ce dernier est essentiel-

(1) *Histoire de l'Académie Royale des Sciences*, année 1775 (édité en 1778), pages 61-66.

« L'Académie a pris, cette année, la résolution de ne plus examiner aucune solution » des problèmes de la duplication du cube, de la trisection de l'angle ou de la quadrature du cercle, ni aucune machine annoncée comme un mouvement perpétuel... »

lement périssable; le seul perpétuel mobile étant extérieur au monde et transcendant à ses lois.

Ceux qui s'efforçaient de regarder plutôt que de juger selon Aristote, tentés de nier que tout mouvement fut condamné à périr, durent s'incliner devant les expériences malheureuses que nous avons suivies.

Léonard de Vinci, précurseur des ingénieurs des temps modernes, et de la science expérimentale, disait déjà, un siècle avant François Bacon : « Je ferai avant tout quelques expériences, parce que mon dessein est de citer d'abord l'expérience » et de démontrer ensuite pourquoi les corps sont contraints » d'agir de telle manière... » (1). Et c'est sans doute en appliquant cette méthode qu'il arriva à conclure « que la force accompagnant la chose mue par elle, se consume elle-même; » étant consumée, aucune des choses qui ont été mues par elle » n'est capable de la reproduire. Donc, aucune chose mue ne » peut avoir une longue opération... »

C'est une condamnation du perpétuel mobile; Jérôme Cardan, un demi siècle plus tard, prononce, en termes plus précis, une sentence semblable.

La cause semblait entendue lorsque, successivement, Galilée, Leibnitz et Descartes proclamèrent que le « mouvement ne peut périr ». « Premièrement, écrivait Descartes au père Mersenne, » en 1629, je suppose que le mouvement qui est une fois » imprimé en quelque corps, y demeure perpétuellement, s'il » n'en est ôté par quelque autre cause, c'est-à-dire que ce qui » a commencé à se mouvoir dans le vide se meut indéfiniment » avec la même vitesse... » (2).

C'est le premier énoncé précis du principe de l'inertie., idée fondamentale de l'impérissable monument de la mécanique rationnelle que vont édifier d'Alembert, Euler, Lagrange et Laplace. La possibilité du perpétuel mobile, du moins sa possibilité théorique, s'y trouve proclamée avec force, et illustrée par le grandiose exemple du système solaire.

(1) Essai sur les ouvrages physico-mathématiques de Léonard de Vinci avec des fragments tiré de ses manuscrits par J.-B. Venturi. Paris, An V (1797).

(2) JOUGUET, Lectures de mécanique. Paris, 1924, vol. 1, p. 81.

Nouvelle lueur d'espoir dans le camp des inventeurs impénitents. Lazare Carnot, l'organisateur de la victoire, esprit pratique, se charge de les désabuser dans un admirable ouvrage sur l'application des forces aux machines (1). Dans sa préface, nous lisons : « Tout le monde répète que dans les machines en » mouvement on perd toujours en temps ou en vitesse ce qu'on » gagne en force ; et cependant, on rencontre à chaque instant, » des personnes qui, quoique instruites de ce principe, ne peu- » vent se résoudre à renoncer à mille projets absurdes. Ils » soupçonnent toujours qu'il y a dans les machines quelque » chose de magique... ; c'est en vain qu'on leur dit que toute » machine se réduit au levier : cette assertion est trop vague et » trop tirée, pour qu'on s'y rende sans un examen profond ;... » je fais voir non seulement que toute machine abandonnée à » elle-même doit s'arrêter, mais j'assigne l'instant même où » cela doit arriver... »

Cela n'est pas en contradiction avec le principe de l'inertie. Si l'impulsion donnée à un mécanisme ne tarde pas à s'évanouir, c'est à cause de résistances extérieures comme les usures d'aspérités qui constituent le frottement, les déformations, la résistance de l'air, etc..., qui, tout en laissant intacte la possibilité théorique du mobile perpétuel n'en permettent pas la réalisation.

« Ces réflexions paraissent suffisantes, conclut Carnot à la » fin de son livre, pour désabuser ceux qui croient qu'avec des » machines chargées de leviers et arrangées mystérieusement, » on pourrait mettre un agent, si faible qu'il fut, en état de pro- » duire les plus grands effets : l'erreur vient de ce qu'on se per- » suade qu'il est possible d'appliquer aux machines en mou- » vement ce qui n'est vrai que pour le cas l'équilibre... »

*
* *

Nous voici au XIX^e siècle. Les machines à feu de Newcomen bientôt suivies par les machines de Watt, les locomotives et les moteurs à combustion interne, transforment en travail utile la chaleur dégagée par un combustible ; les piles électri-

(1) L.-M.-N. CARNOT : *Principes fondamentaux de l'équilibre et du mouvement*. Paris, An XI (1803).

ques utilisent directement l'énergie des réactions chimiques; la dynamo de Gramme permet les transformations énergétiques les plus inattendues.

Les rêveurs qui songent toujours au mouvement perpétuel se tournent avec espoir vers ces nouvelles acquisitions; ils ne seront pas plus heureux.

Ils ont construit des machines compliquées, utilisant des électro-aimants et des combinaisons de dynamos et de moteurs; ce furent autant d'échecs parce que la création du courant nécessaire représentait l'exacte contre-partie du travail recueilli. Vers 1830, on montrait, dans les passages couverts de Paris, des joujoux électriques de Zamboni dont le mouvement se maintenait pendant de nombreux mois. Ils utilisaient une pile de Volta, merveille alors toute récente, et beaucoup de personnes ignoraient que le courant électrique y était produit aux dépens de transformations de la matière de la pile.

L'électricité est un merveilleux agent de transformation, mais ce n'est pas une source d'énergie, et au point de vue qui nous occupe, le véritable fait nouveau du XIX^e siècle est le recours aux affinités chimiques.

L'affinité chimique est une forme d'énergie potentielle, d'énergie tenue en réserve, qui joue dans la nature un rôle analogue à celui de la pesanteur, et au moins aussi considérable.

Les molécules tendent à se grouper suivant les combinaisons les plus stables, c'est-à-dire dont la désunion ultérieure représente le plus grand travail. Lorsqu'elles sont amenées d'une manière ou d'une autre dans leurs sphères d'action réciproques, elles se précipitent les unes sur les autres pour former ces combinaisons; l'énergie devient dynamique et apparaît sous forme d'électricité, dans les piles, ou sous forme de chaleur, dans les foyers et les cylindres des moteurs.

Inversement, partant de combinaisons stables on peut en former d'autres qui le sont moins; cela coûte du travail mais crée de l'énergie potentielle qui pourra restituer ce travail à la première occasion.

Les explosifs, utilisés dans certaines machines, sont de ces mélanges convenablement préparés de molécules prêtes à réagir en libérant brusquement une énergie considérable. La fabrication de l'explosif est comparable au transport de lourdes

pierres qu'on amènerait du fond d'une vallée au sommet de la montagne, où elles seraient installées comme ces rochers branlants prêts à tomber à la première secousse.

Dans toutes les machines motrices se retrouvent ces échanges d'énergie. On s'en fait une image simple en songeant à un ascenseur que l'on peut faire monter au prix de la descente d'un contre-poids convenable.

Il y a toujours une compensation dont la notion claire n'a pas pénétré sans peine dans les esprits, et, aujourd'hui encore on rencontre des inventeurs, qui ont bien soin de dire qu'ils ne songent pas au mouvement perpétuel, mais qui annoncent la découverte de moteurs dont le rendement est tel qu'ils peuvent régénérer l'énergie qu'ils consomment. Depuis sa fondation, le Fonds National de la Recherche Scientifique a reçu quelques-uns de ces inventeurs. Il est bien difficile de les convaincre de leur erreur. Il y a peu d'années, j'ai vu la machine de l'un d'eux, très soigneusement réalisée; elle était arrêtée, et portait une étiquette où le constructeur avait écrit, avec une candeur touchante : « La machine est dérangée ».

Toutes ces combinaisons, sont aujourd'hui définitivement condamnées par les principes de la thermodynamique.

Du premier de ces principes, principe d'Equivalence ou principe de la Conservation de l'Energie, que nous devons à Meyer, Joule et Helmholtz, il résulte que si une machine produit du travail, sous quelque forme que ce soit, ce travail est la transformation d'une quantité de travail équivalente.

En d'autres termes, une machine qui du néant créerait du travail, ou qui en pourrait fournir d'avantage qu'elle n'en reçoit, est irréalisable. C'est la proclamation de l'impossibilité du *moteur perpétuel de première espèce*.

Mais ce premier principe ne condamne pas un moteur qui transformerait en travail mécanique l'énergie calorifique qu'il puiserait à ce réservoir énorme que représente la chaleur contenue dans les océans, dans l'atmosphère et le monde entier. Cela ne réaliserait pas le moteur perpétuel au sens absolu, mais quelque chose de pratiquement équivalent, la chaleur empruntée au milieu ambiant ne coûtant presque rien.

Que l'on songe par exemple que les eaux de la Meuse, traversant une usine où elles se refroidiraient d'un degré centigrade, pourraient fournir 500,000 chevaux-vapeur, et, poussant les choses un peu plus loin, on pourrait concevoir un navire qui marcherait tout seul en laissant derrière lui un sillage d'eau froide ou même de glace.

Un tel dispositif, qui transformerait en travail la chaleur d'une seule source, le milieu ambiant, sans modification aucune de ce milieu, a été appelé *moteur perpétuel de seconde espèce*.

On admet, comme un postulat, que ce moteur-là également est irréalisable, et c'est en cela que consiste le second principe de la science de l'énergie.

Tandis que la transformation de travail en chaleur est toujours possible, la transformation inverse ne peut pas s'effectuer arbitrairement et il est impossible de concevoir une machine qui transformerait d'une manière continue de la chaleur en travail mécanique si on ne dispose pas de deux sources de chaleur à températures différentes.

La machine capte en quelque sorte l'énergie calorifique qui, sans elle, se dégraderait en passant, sans profit pour personne, du foyer au corps froid. Opération analogue à l'exploitation d'une chute d'eau entre deux altitudes.

Il faut donc toujours deux sources de chaleur à températures différentes; l'une peut être une source gratuite, l'autre est toujours une source onéreuse. Beaucoup d'inventeurs se sont fourvoyés en cherchant à se passer de la source onéreuse ou en espérant la reconstituer.

L'honneur impérissable d'avoir amené cette découverte revient à Sadi Carnot qui consacra ses loisirs de jeune officier du génie à méditer sur la puissance motrice des machines à feu (1).

Il est à noter que Carnot est arrivé à cela en partant précisément de l'impossibilité du moteur perpétuel; il faut admirer chez lui cette intuition pénétrante et cette puissance d'abstrac-

(1) Sadi CARNOT: *Réflexions sur la puissance motrice du feu et sur les machines propres à développer cette puissance*. Paris, 1824.

tion qui permettent aux génies d'apercevoir les rapports lointains des choses.

Il s'était proposé de rechercher si les perfectionnements possibles de la machine à feu ont un terme assignable et il a pu établir le cycle de fonctionnement de la machine idéale.

Les modifications périodiques qui se succèdent dans cette machine idéale constituent un cycle réversible, de sorte que si l'on accouplait deux de ces machines fonctionnant l'une en moteur, l'autre en réceptrice (espèce de pompe à chaleur), suivant deux cycles égaux mais inverses, les opérations se compensant deux à deux, on obtiendrait un ensemble dont le mouvement pourrait se reproduire indéfiniment.

Sadi Carnot, nous le voyons, rejoint ici la mécanique classique (du XVIII^e siècle) qui admet la possibilité du perpétuel mobile dans ses systèmes idéaux. Mais Carnot n'a pas manqué de remarquer que, dans les machines réelles, les transformations ne sont jamais réversibles. Quarante ans plus tard, Clausius, l'illustre physicien de Bonn, put reprendre les raisonnements de Carnot en y ajoutant cette idée capitale que de deux modifications inverses, l'une est conforme aux tendances de la nature et l'autre leur est contraire. La première peut s'accomplir spontanément, la seconde ne peut résulter que d'une contrainte extérieure et dès lors, dans le groupement de deux machines considéré il y a un instant, le mouvement ne peut se maintenir.

La compensation exacte n'existe plus, en raison du signe toujours le même des travaux inéluctables des résistances passives et du transport de la chaleur toujours dans le sens où la température décroît.

On donne aujourd'hui, de ce principe, un énoncé très général : « Un système isolé qui évolue de façon irréversible ne re- » passe jamais par un état antérieur ».

Résultat d'une intuition géniale, ce principe n'a jamais été trouvé en défaut. C'est un principe d'évolution, il ne contredit pas le principe de la conservation, il le complète.

Tandis que l'énergie totale d'un système se conserve sans altération, une sorte de direction fatale oriente dans un sens invariable tous les changements d'état qu'il subit ; la puissance

motrice se conserve mais le mouvement se dissipe. Le perpétuel mobile est lui aussi définitivement condamné.

*
**

Les inventeurs avertis doivent donc renoncer aux folles ambitions d'autrefois. L'industrie confiante dans les guides très sûrs que lui offre la thermodynamique, se contente de puiser aux sources d'énergie de la nature, accepte les rendements limités et s'incline devant l'appauvrissement du patrimoine énergétique de la planète.

Sachant que ses sources d'énergie ne sont pas inépuisables, l'ingénieur s'efforce de les consommer avec parcimonie, en évitant les gaspillages.

Il cherchera à utiliser le mieux possible le rayonnement solaire, soit directement, soit indirectement, en exploitant le vent, la houle, les marées, les chutes d'eau et les différences de température entre une source thermique et une rivière ou entre les eaux superficielles d'une mer tropicale et les eaux froides de la profondeur.

Mais toutes ces réserves d'énergie exigent, pour leur exploitation, des installations et des immobilisations qu'il faut s'attacher à réduire. C'est une tâche suffisamment vaste et belle.

L'activité des inventeurs et des ingénieurs ne manque pas de stimulants : Découvrir des métaux pouvant résister aux températures des réactions à haut rendement, trouver des procédés et des matériaux permettant de construire à bas prix des centrales, exploiter des gisements de réactifs avantageux. Sans chercher le mouvement perpétuel il reste encore assez d'objets d'utilité pour exercer la plus brillante imagination.

*
**

Nous voici en plein XX^e siècle, devant une jurisprudence technique bien établie, dominée par les deux lois de la thermodynamique. Le mouvement perpétuel est devenu une vénérable chimère.

Je m'arrêterais ici, n'étaient les physiciens.

Les physiciens contemporains, toujours sur la brèche, ont ramené pas mal de lois, considérées comme rigoureuses par leurs devanciers, au rang de simples probabilités. Le second principe n'a pas échappé à ce travail de critique.

Ce postulat qui a fait fortune, puisqu'il a conduit à des théories et des découvertes toujours confirmées par l'expérience, est aujourd'hui une loi fondamentale à laquelle s'attache le même degré de certitude qu'au principe de l'équivalence. Et cependant on peut répéter à son sujet cette remarque de Poincaré : « Toutes les fois que le physicien raisonne par induction, il » fait plus ou moins consciemment usage du calcul des probabilités. »

Selon la manière de voir actuelle, lorsque le principe d'évolution annonce que la chaleur se transporte dans le sens où la température décroît, il exprime que le système considéré évolue vers des états de plus en plus probables.

Si, par exemple, l'on met largement en communication deux vases renfermant l'un de l'air chaud, l'autre de l'air froid, la théorie cinétique nous apprend comment les molécules chaudes (à mouvements rapides) et les molécules froides (à mouvements plus lents), se rencontrent, se mêlent, se bousculent, et comment apparaît bientôt une homogénéité de température qui persiste. L'air froid s'est réchauffé aux dépens de l'air chaud qui s'est refroidi.

La transformation inverse, c'est-à-dire la séparation d'une masse gazeuse à température uniforme en deux parties, l'une chaude l'autre froide, ne s'est jamais produite. Cela n'implique pas, disent les physiciens atomistes, qu'elle ne se produira jamais. Nous sommes victimes d'une illusion que nous devons à la loi des grands nombres. L'observation nous laisse en effet ignorer les actions individuelles qui peuvent s'exercer entre les particules ultimes de la matière, pour nous livrer seulement le résultat statistique d'ensemble que nous érigeons en règle générale.

Je n'ai pas l'intention de m'appesantir sur cette question. Je me bornerai à signaler une comparaison très frappante, empruntée à Guye (1).

(1) Ch.-E. GUYE : L'évolution des phénomènes physico-chimiques et le calcul des probabilités. (*Journal de Chimie, Physique*, Genève, 1917, tome XV, p. 215.)

Lorsqu'on agite ensemble un mélange de grains blancs et noirs en nombre égal, on obtient toujours après un brassage suffisamment long une poudre grise uniforme. (Parmi tous les groupements possibles, parmi tous les désordres possibles, ceux qui produisent sur notre œil cette impression de gris sont de beaucoup les plus nombreux.) Cette évolution, en quelque sorte inéluctable, vers la poudre grise, fournit une image très nette de l'évolution physico-chimique selon le principe de Carnot.

Que l'on veuille lutter contre cette loi statique, qui tend à produire la poudre grise, et reproduire la séparation initiale des grains blancs d'un côté et des grains noirs de l'autre, il n'est que deux moyens possibles.

Le premier consisterait à agir sur chaque grain isolément; en les tirant un à un par exemple. C'est ce que réussiraient à faire dans un mélange de deux gaz, sans dépense de travail, les « démons » de Maxwell, petits génies métaphysiques que Guye qualifie de « tricheurs ».

Le second moyen dont nous disposons pour lutter contre la loi statique qui tend à produire la poudre grise, consiste à prolonger purement et simplement le brassage jusqu'à ce qu'une fluctuation d'espèce très rare ramène la séparation primitive.

Ce moyen est désespérément long dès que la poudre ne se compose plus d'un très petit nombre de grains. Il devient une impossibilité, sinon théorique du moins pratique, si on cherche à l'appliquer à un système composé d'innombrables molécules.

S'il s'agissait d'un mélange de deux gaz, c'est l'agitation moléculaire intérieure qui produirait le brassage. Pour avoir quelque chance d'observer leur séparation spontanée, le récipient contenant un décilitre de mélange, il faudrait, d'après Boltzmann, attendre un nombre d'années formé de l'unité suivie de dix milliards de zéros.

Cette séparation aurait pour nous toutes les apparences d'un miracle. La conception actuelle du principe de Carnot-Clausius a précisément pour effet de ne pas exclure la possibilité de ce miracle.

Bien que beaucoup d'hommes soient assez portés à espérer les événements exceptionnels, devant une probabilité tellement faible il est plus simple de dire que le phénomène improbable est purement impossible.

Et certains inventeurs qui ne désespéraient pas de voir ébranler la solidité du principe de Carnot, éprouvent de ce côté une nouvelle déception.

Je ne puis quitter ce sujet sans rappeler que Clausius, appliquant le second principe à l'Univers entier, lui assigne, comme aboutissement de la tendance à l'homogène, un état final où toute la matière serait ramassée en une masse énorme au sein d'un espace isotherme. Aucune hétérogénéité de température ne pouvant plus apparaître spontanément, tout Mouvement et toute Vie auraient disparu.

On a souvent critiqué, tout en l'admirant, la hardiesse de cette extrapolation. N'est-il pas plus conforme aux idées actuelles d'admettre, avec M. Perrin, que toute loi s'évanouit quand on s'écarte assez des conditions où on l'a découverte, et d'éviter d'appliquer au système colossal qui groupe les nébuleuses et les étoiles, des lois qui sont vraies à notre échelle.

Et pourquoi ne pas admettre, avec le grand physicien français, que l'uniformisation spontanée qu'exprime le principe de Carnot pourrait être compensée par un phénomène inverse résultant de la métamorphose incessante, et active à l'échelle stellaire, de lumière en matière ou inversement.

Grâce à ce retour à l'hétérogène, dont aucune observation ne nous suggère qu'elle approche d'un terme, le Mouvement et la Vie peuvent subsister et c'est là seulement que nous pourrions utiliser le qualificatif de perpétuel.

Mais quittons ces sommets pour retrouver nos inventeurs obstinés qui attendent, des nouvelles conceptions, une fissure dans le bloc des lois au nom desquelles on les détourne de leurs projets.

Si le second principe n'a que la valeur d'une loi statistique, il n'est pas nécessairement applicable aux systèmes très petits et très simples. De l'aspect d'une pelouse peut-on déduire l'anatomie d'un brin d'herbe ? Il n'y a qu'un pas à faire pour espérer échapper au second principe en opérant sur des molécules individuelles.

Les théories qui renouvellent la physique, et qui défilent avec une rapidité cinématographique, font songer à un merveilleux

roman d'aventures, jamais terminé, auquel le lecteur avide peut donner le dénouement de son choix.

Les rêveurs impénitents se sont remis à espérer. Le mouvement brownien leur a offert une dérogation, microscopique, il est vrai, au second principe; la lampe à trois électrodes les a fait penser aux « démons » de Maxwell; aujourd'hui, c'est l'énergie intra-atomique qui attire leur attention.

Je n'aurai pas la témérité de pénétrer dans le domaine des physiciens mais par la porte entrebaillée, voici ce que peut voir le technicien de l'énergie.

L'atome, qui n'est plus l'élément insécable de la chimie de notre jeunesse, est, comme l'on sait, un noyau à charge électrique positive autour duquel gravitent des électrons satellites à charge négative. Pénétrant dans le réduit central de cet édifice, les physiciens et les mathématiciens ont découvert que le noyau lui-même est un assemblage complexe de petites masses et de charges électriques.

Dans les corps radio-actifs, les atomes ont un noyau plus ou moins instable, c'est-à-dire que spontanément des éléments s'en séparent sous forme de divers rayonnements. Ainsi le rayonnement α est un véritable jet de particules matérielles, dont la masse et la charge électrique révèlent qu'elles ont la composition des noyaux de l'atome d'hélium. Ces noyaux d'hélium sont animés de vitesses de 15.000 à 20.000 kilomètres par seconde.

Les atomes des autres corps, non radio-actifs, ont au contraire un noyau stable, dont la cohésion est maintenue par des forces très grandes. Pour briser leur structure, pour débander ces ressorts tendus, il faut disposer d'un outil percutant très énergétique. On a eu l'idée de se servir de particules de rayonnement α qui se comportent comme des projectiles 20.000 fois plus rapides qu'une balle de fusil.

En raison de leur énorme vitesse, elles traversent les atomes, bousculent les ions satellites et laissent sur leur passage un sillage ionisé que l'on peut suivre grâce à un artifice ingénieux. On peut mesurer leur énergie par la longueur de leur trajectoires; parfois elles sont déviées par un noyau dont elles se sont trop rapprochées, comme une comète captée par le soleil; plus rarement, elles foncent droit dans un noyau, qu'elles bous-

culent, dont elles modifient la structure en lui arrachant les éléments d'autres corps simples. En bombardant des atomes d'aluminium, on en a extrait de l'hydrogène et l'atome mutilé donnait du silicium. C'est ainsi que Rutherford, dans le célèbre laboratoire Cavendish, à Cambridge, réussit pour la première fois en 1919 la transmutation de la matière.

Cette transmutation, rêve des alchimistes, me ramène à cet autre rêve du moteur perpétuel de seconde espèce.

Par une étude quantitative, on a réussi à mesurer l'énergie cinétique des noyaux d'hydrogène expulsés; chose étonnante, elle est plus grande que celle des noyaux incidents. Nous assistons à une manifestation de radio-activité provoquée, à une libération d'énergie intra-nucléaire. Tout se passe, à l'échelle près, comme dans une réaction exothermique.

Au lieu de projectiles α émanant spontanément du radium, on a eu recours aux rayons positifs que l'on peut produire à volonté dans des tubes à gaz raréfiés; on peut ainsi régler la vitesse des petits projectiles par la tension appliquée.

C'est par ce moyen que les Anglais Cockroft et Walton (1), il y a quelques mois à peine, ont réussi à décomposer les atomes du lithium et du bore avec dégagement de noyaux d'hélium animés de vitesses énormes.

Voilà donc un moyen de faire jaillir une source de noyaux atomiques, animés de vitesses formidables. On peut songer à recueillir cette énergie, mais comment la saisira-t-on? On pourrait l'utiliser sous forme de chaleur dans un moteur thermique; si l'on arrivait à diriger ces jets de noyaux on pourrait leur faire frapper une aube de turbine ou bien encore en utiliser la réaction pour mouvoir une fusée, qui pourrait être stratosphérique, voir interplanétaire.

On objectera qu'il ne s'agit pas ici d'un moteur perpétuel de seconde espèce, puisque de la matière est transformée ou détruite. Mais c'est quelque chose de bien proche, vu que la matière s'y comporte comme un combustible dont l'épuisement n'est pas à envisager.

(1) COCKROFT et WALTON: Experiments with High Velocity Positive Ions. (*Proc. Roy. Soc.*, London, 1932, vol. 136, p. 619, vol. 137, p. 229.)

F. KIRCHNER: *Atomzertrümmerung durch Wasserstoffkanalstrahlen. Die Naturwissenschaften.* Heft 25, p. 473, 23 juni 1933.

Voyons le bilan de cette opération. Chaque noyau d'hydrogène lancé sous une tension de 300.000 volts, arrache au lithium deux noyaux d'hélium dont l'énergie correspond à 50 fois l'énergie dépensée pour provoquer la décomposition; dans d'autres conditions ce multiplicateur a atteint 500!

Ce serait merveilleux, si, pour toucher un seul atome, et réussir une seule de ces décompositions, il ne fallait pas lancer environ un milliard de protons. Le physicien qui procède à cette libération d'énergie est un peu comme un artilleur sourd et aveugle qui dirigerait un tir contre avions; le résultat de son tir trouverait une sévère compensation dans la dépense excessive de munitions.

Ceux qui espèrent trouver de ce côté le moteur quasi perpétuel, voient une fois encore la loi statistique se retourner contre eux.

Sur cette dernière constatation, qu'il n'y a décidément pas moyen de ruser avec la Nature, je crois que l'on peut répéter avec Maupertuis: « En voilà assez, ce me semble, pour dés-
» abuser de la possibilité du mouvement perpétuel ceux qui
» ont quelque teinture de philosophie. Les autres apparemment
» le chercheront toujours et il n'y aura pas grand mal à cela. »

Etudiantes et Etudiants.

L'histoire des sciences physiques, dans laquelle je viens de faire une brève incursion, est riche en enseignements et se prête à d'utiles méditations.

Nous y voyons des hommes avoir l'intuition de faits et d'enchaînements nouveaux; d'autres, avec une intelligence pénétrante des analogies, établir de grandes lois; des expérimentateurs, enfin, apporter aux conceptions des premiers une consécration provisoire ou la condamnation à l'oubli.

Des périodes de certitude et de confiance alternent avec des périodes troublées, où les idées admises se dissocient et se refondent en préparant l'élaboration de conceptions nouvelles.

Mais au travers de ces vicissitudes, les savants conservent un calme étonnant. Surpris parfois par les audaces des novateurs, ils assistent avec sang-froid aux transformations incessantes des théories et des hypothèses, les discutent, les modifient, les assimilent et les adaptent, avec une objectivité où éclatent leur sagesse et leur bonne foi.

Cette attitude d'esprit devrait être celle de tous ceux qui ont reçu l'empreinte d'une culture universitaire. Elle doit être la vôtre, Mesdemoiselles et Messieurs, non seulement dans votre travail particulier, mais devant tous les problèmes que pose le Monde, où vous allez prendre votre place à un instant particulièrement critique.

Nous traversons une crise d'adaptation des conditions de la vie à la technique, et nul ne sait vers quelles formes évolue la société. Devant d'aussi graves incertitudes, il faut, comme le physicien devant ses énigmes, conserver son optimisme et repousser les formules trop simples, qui cacheraient une abdication, une improvisation facile ou un dangereux esprit d'aventure.

Les théories ont souvent le défaut des explications simplistes qui peuvent, un instant, satisfaire l'esprit, mais se heurtent bientôt aux complications de la réalité. On peut s'en servir, a dit un grand chimiste, mais il ne faut jamais y croire.

Les théories sont des outils de progrès, à condition qu'elles n'acquiescent pas trop de fixité et qu'elles ne se transforment ni en dogmes ni en mystiques.

Dois-je vous dire que les mystiques peuvent conduire aux pires aberrations ? aux folies les plus menaçantes ? et dois-je vous rappeler que vous vivez dans un des pays du monde où la liberté est le plus respectée ? Toute atteinte à cette liberté, qu'elle vienne de l'intérieur ou du dehors, serait un épouvantable recul.

Pour conjurer de telles éventualités, la collectivité a besoin de citoyens clairvoyants, la jeunesse universitaire, plus consciente que toute autre, a le devoir de les lui préparer.

Les hommes dont l'âge fait présumer l'expérience, se trouvent aujourd'hui devant des problèmes aussi nouveaux pour eux que pour vous-mêmes ; votre rôle se dessine, il faut que vous vous prépariez aux audaces réfléchies. Gardez le cerveau clair et le cœur ferme, que votre esprit critique ne cesse d'être le régulateur de vos impulsions, imposez-vous une sévère discipline personnelle.

Vous y parviendrez sans effort si vous restez toujours inébranlablement fidèles aux principes qui ont guidé les fondateurs de notre Université : n'accepter jamais d'autre guide que la Science, d'autre idéal que la Liberté.

Le Droit soviétique et ses transformations ⁽¹⁾

PAR

le Baron BORIS NOLDE.

*Membre de l'Institut de Droit international,
ancien Professeur à l'Université de Petrograd.*

La tâche que m'impose la gracieuse invitation de l'Université Libre de Bruxelles n'est pas facile. Parler sur un sujet aussi vaste que le droit soviétique, c'est risquer à la fois d'être trop court ou trop long. Le régime soviétique, dès ses débuts, a légiféré avec abondance et facilité. Au cours de son existence la source législative n'a pas tari; au contraire, elle a subi, pour ainsi dire, une opération de multiplication. En effet jusqu'en 1923, nous avons à faire avec un seul bulletin des lois, celui de la République Socialiste Fédérative Soviétique Russe (RSFSR); après la création de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (l'URSS) nous sommes en présence de huit bulletins parallèles des lois. car, comme on le sait, l'Union est composée de sept républiques fédérées (Russie, Russie Blanche, Ukraine, Transcaucasie, Turkménostan, Usbekistan, Tadjikistan), dont chacune légifère en plus de l'Union elle-même.

Nous sommes devant des volumes innombrables de lois, du fait seul de la coexistence des sept républiques. Mais il y a plus. Les législateurs soviétiques, de par leur tempérament, sont énergiques et remuants. On change les lois sans discontinuer. Le caractère assez rudimentaire du mécanisme législatif (la législation par voie parlementaire n'existant pas) facilite la tâche. Des réformes s'accomplissent en un clin d'œil, et nous lisons tous les jours dans les organes de la presse officielle — seule existante — que ces réformes présentent « une importance historique ».

(1) Conférence faite le 17 février 1933, à la Fondation Universitaire, sous les auspices du Comité des Conférences de Politique internationale.

Dans ces conditions les données à étudier abondent et il n'est pas facile d'en faire un sommaire digne de votre attention.

J'ai pensé que l'aspect de la question qui pourrait vous intéresser et qui s'imposerait par conséquent à mon exposé devrait être celui des particularités essentielles du système juridique des Soviets, des différences fondamentales qui les séparent du système juridique des pays que, par tradition marxiste, les hommes d'Etat de Moscou traitent de « bourgeois ». Je laisse de côté la question de savoir s'il existe encore dans le monde des pays véritablement « bourgeois »; en tout état de cause il est certain que l'expérience du socialisme intégral qui se poursuit avec ténacité en Russie est unique.

Lénine arrivait au pouvoir en novembre 1917 avec une doctrine qui n'était aucunement originale. Elle était puisée dans les écrits des pères de l'église socialiste européenne. Cette doctrine, il fallait l'appliquer. Les déductions de logique pure ne suffisaient naturellement plus pour soumettre cent cinquante millions d'hommes à la discipline de la nouvelle vérité. La doctrine, en se transformant en une législation, subit naturellement l'influence du milieu social, révéla des lacunes au contact de la réalité, se développa et se modifia. Elle ne capitula point devant le monde réel; bien au contraire, elle tâcha de le subjuguier avec une violence inouïe et, dans une large mesure, elle l'emporta sur les véritables besoins du pays et ses tendances naturelles de développement. Néanmoins elle sortit de l'expérience toute autre qu'elle ne l'était au commencement. La doctrine soviétique parle volontiers du « léninisme » comme d'un développement progressif du « marxisme »; quand Staline sera mort, on parlera de « stalinisme ». Ces « léninisme » et « stalinisme » sont, au point de vue historique, — je laisse de côté la question de pure doctrine — des faits certains: le « collectivisme », tel qu'il sort de l'expérience de quinze ans, les formes juridiques que revêt l'organisation réelle d'une société humaine à base du principe de la suppression de la propriété privée.

De ces formes juridiques, certaines ne présentent qu'un intérêt secondaire et d'ordre plutôt local. Telle est, je crois, l'organisation politique constitutionnelle et administrative du pays. Sous la formule un peu mystérieuse d'un gouvernement « soviétique », c'est-à-dire basé sur la superposition et la hiérar-

chie de « conseils » (soviets) et de leurs « Comités exécutifs », en droit élus, en réalité nommés, se cache un régime de fonctionnaires, dirigés par un Secrétariat général de l'unique parti politique reconnu et admis. Aucune trace de liberté dans cette organisations ; rien à opposer à l'omnipotence du pouvoir des fonctionnaires et du parti. Un régime de cette nature n'est ni nouveau ni instructif. Peut-être la seule conclusion d'intérêt théorique a en tirer est qu'une expérience de collectivisme intégral est difficilement réalisable dans d'autres formes politiques qu'un absolutisme basé sur la négation des libertés des individus et des groupes.

Par contre, les formes juridiques de l'organisation économique du pays sont infiniment curieuses. Personne ne savait ce qui devait arriver au droit de famille, à la lettre de change, au régime immobilier, au droit de succession, à la gestion des entreprises industrielles et commerciales, aux sociétés, etc., au cas où quittant la sphère des pures spéculations doctrinales on aurait appliqué la formule communiste. L'espèce d'ascension dans la stratosphère sociale, entreprise par les Soviets, esquisse des solutions qu'il importe de connaître — indépendamment même de la question de savoir, si on peut facilement y respirer. L'intérêt du voyage, des événements en cours de route et des particularités des hauteurs atteintes, est incontestable.

Je me permettrai dès lors, en laissant de côté le droit constitutionnel, administratif et pénal, la justice, etc., de vous parler de l'organisation juridique de la vie économique dans le pays des Soviets, traiter les matières qui sont l'équivalent de ce que d'autres pays couvrent par les notions du droit privé civil et commercial et de la partie du droit administratif qui concerne la gestion du domaine public.

CHAPITRE PREMIER

Le secteur privé de l'économie nationale

RÉGIME ANTÉRIEUR AU CODE CIVIL SOVIÉTIQUE DE 1922. — L'avènement au pouvoir des Soviets entraîna non seulement une complète réorganisation politique, mais aussi, et dans une mesure encore plus marquée, l'apparition d'un régime écono-

mique absolument nouveau, basé sur des conceptions diamétralement opposées à celles de l'ancienne Russie et des autres pays. La « Déclaration des droits du peuple travailleur et exploité » de janvier 1918 traça le programme suivant du nouveau régime : abolition de la propriété privée sur la terre, nationalisation de la terre, des forêts, des tréfonds et des eaux, transfert progressif à l'Etat des usines, mines, chemins de fer et autres moyens de production et de transport, nationalisation des banques (art. 3, litt. a, b, c, e).

Dès les premiers jours du régime le pouvoir mit en exécution ce programme. Le 10 novembre 1917 le droit de propriété sur la terre fut aboli, sauf en ce qui concerne les paysans « ordinaires ». Le 30 novembre 1917 fut introduit un monopole d'Etat sur les machines agricoles. Le 14 décembre 1917, les banques privées furent « nationalisées » et le commerce de banque déclaré monopole d'Etat. Les titres émis par les sociétés anonymes furent annulés le 4 mars 1919. Le 23 janvier 1918, les biens des églises furent déclarés propriété de l'Etat. Dès la fin de 1917 commença la « nationalisation » des entreprises industrielles, au début prises individuellement, plus tard par catégories : sucreries, 2 mai 1918 ; entreprises de l'industrie de naphte, 22 juin 1918. Le 28 juin 1918, toutes les entreprises industrielles, dont le capital était supérieur à 1,000,000 roubles, furent nationalisées ; la nationalisation fut étendue aux autres entreprises industrielles le 29 novembre 1920 (à l'exception de celles employant cinq ouvriers au plus). Il en fut de même des entreprises de transport : navigation, le 28 janvier 1918 ; chemins de fer privés, 4 septembre 1918.

Les résultats de toutes ces mesures qui supprimaient l'ancienne organisation économique du pays et mettaient entre les mains de l'Etat des entreprises innombrables les plus diverses, qu'il était en ce moment tout à fait incapable de gérer, furent désastreux. Le pouvoir eut alors le courage de faire machine en arrière et proclama la « NEP », c'est-à-dire la « Nouvelle politique économique » qui constituait une tentative de compromis entre la politique des « nationalisations » et la restauration d'un régime basé sur les principes du droit privé. Le premier acte de l'époque de la « NEP » était la loi du 21 mars 1921 qui substitua à la réquisition générale et gratuite de la

production agricole par l'Etat un impôt de ravitaillement qui imposa aux cultivateurs la livraison de certaines quantités de grains à titre d'impôt et laissa à leur libre disposition le surplus de leur production qui pouvait dorénavant faire l'objet de ventes volontaires. Le 10 décembre 1921 on restitua aux anciens propriétaires les entreprises industrielles qui jusqu'alors n'étaient pas encore nationalisées en fait. Un acte du 23 décembre 1921 admit la « dénationalisation » des immeubles dans les villes.

Le III^e Congrès du Comité Exécutif Central Panrusse, sous l'inspiration de Lénine et poursuivant la « politique économique nouvelle » (NEP), octroya, le 22 mai 1922, une sorte de *Magna Charta* de droits civils. Le décret énumérait une liste de droits dont les citoyens pouvaient dorénavant jouir : propriété sur les immeubles urbains, droit de construction, propriété sur les meubles, droit de gage, propriété artistique et industrielle, droit de succession, droit de faire différents contrats, etc. ; toutes les contestations civiles devaient être soumises à des tribunaux ; le bureau du Comité Exécutif et le Conseil des commissaires du peuple étaient chargés d'élaborer les lois pour la réalisation de ce programme.

CODE CIVIL DES SOVIETS DE 1922. — La déclaration du 22 mai 1922 combla une espèce de *vacuum* juridique qui l'avait précédée. En effet, une des premières mesures bolchevistes après le coup d'Etat qui leur donna le pouvoir, était la suppression de tous les tribunaux de l'ancien régime. De nouveaux tribunaux, dit « tribunaux du peuple », furent organisés. Dans le décret qui leur donnait naissance (du 30 novembre 1918), il leur fut interdit de se référer dans leurs jugements aux lois « des gouvernements renversés ». C'est un point très controversé de la doctrine du droit soviétique, si l'effet de cette disposition était l'abolition totale de tous les droits civils antérieurs. Les tribunaux soviétiques eux-mêmes hésitent d'aller aussi loin et admettent, à titre d'exception il est vrai, que certains rapports de droit créés par la loi prérévolutionnaire continuaient à subsister depuis la révolution (comp. arrêts reproduits dans le *Recueil des interprétations de la Cour Suprême de la R.S.F.S.R.*, 2^e édition, 1931, p. 40 et ss.). Quoi qu'il en soit, la Déclaration de 1922 annonçait un progrès considérable dans la voie de la restauration d'un ordre juridique plus normal.

Les promesses qu'elle contenait furent exécutées par la promulgation du Code civil du 31 octobre 1922 et sa mise en vigueur à partir du 1^{er} janvier 1923.

Le Code civil, dont l'apparition était annoncée par l'acte du 22 mai 1922, a été élaboré, très à la hâte, par un jeune agrégé d'université, au moyen d'une adaptation des codes allemands et suisses et du projet d'un code civil de l'ancien régime aux conditions d'une société qui restait officiellement une société communiste. L'auteur biffa dans ses modèles tout ce qui ne lui paraissait pas être de mise dans une telle société et esquissa certaines solutions nouvelles qui, à son sens, répondaient aux principes essentiels du communisme, tels qu'ils étaient formulés par les décrets des Soviets des années précédentes. De plus, il lui sembla nécessaire de faire quelque chose de très court et il sacrifia à cette préoccupation les développements accoutumés des principes juridiques consacrés par les codes civils qu'il copiait. Il ne se donna pas la peine de suivre et d'exposer les conséquences logiques des règles nouvelles qu'il puisait dans les décrets du régime. Les 435 articles de son « résumé » législatif contiennent des défauts flagrants de technicité.

Néanmoins l'essai d'un compromis entre un droit civil normal et certains principes d'organisation communiste qu'est le Code civil de 1922 ne manque pas de hardiesse et d'ingéniosité.

DISTINCTION DU « SECTEUR PRIVÉ » ET DU « SECTEUR COLLECTIVISÉ » DE L'ÉCONOMIE NATIONALE. — Le Code civil soviétique établit une ligne de démarcation entre les deux sphères de rapports juridiques : celle, officiellement dénommée plus tard « secteur privé de l'économie nationale », où les relations entre les personnes sont subordonnées aux règles de droit privé, et celle dite « secteur collectivisé » où ces rapports sont subordonnés au principe d'étatisation. Pour saisir la distinction, il suffit de lire les articles 21 et 22 du Code qui forment l'axe de tout le système soviétique.

Ils sont ainsi conçus :

« 21. Le sol est propriété de l'Etat et ne peut être l'objet de commerce privé. La possession sur le sol n'est admise que sur la base de droits de jouissance. »

« 22. Les biens d'Etat énumérés ci-dessous, qui sont du ressort des institutions et entreprises centrales et locales, ne peuvent être l'objet de nantissement, ni être employés à satisfaire des créanciers par voie de poursuite en paiement : a) entreprises industrielles, de transport et autres, en totalité ; b) établissements industriels, fabriques, usines, mines, etc. ; c) outillage d'établissements industriels ; d) matériel roulant de chemins de fer, appareils de vol, bateaux de mer et de rivière ; e) ouvrages servant aux transports par voie ferrée, par eau et par air, à la liaison nationale (installations télégraphiques, téléphoniques et radiostations d'utilité publique) ; installations hydrotechniques destinées à desservir les échanges commerciaux (élévateurs, appareils frigorifiques, etc.), ainsi qu'installations électriques d'utilité publique ; f) constructions communales ; g) bâtiments municipalisés et nationalisés » (rédaction de la loi du 7 juin 1928, *S. Ouz.*, 1928, art. 479).

« Le commerce privé » ou, en d'autres termes, les rapports de droit civil s'arrêtent donc au seuil des biens « nationalisés ». Tels sont : le sol, les biens décrits par le terme assez vague « d'entreprises », les grands moyens de transport. La terre est toujours « propriété de l'Etat », de même que les chemins de fer ; les « entreprises » et les navires peuvent, au regard du texte, être tantôt « nationalisés ou municipalisés », tantôt non. Un critérium supplémentaire énoncé aux articles 54 et 55 fait dépendre la « nationalisation » obligatoire des « entreprises » du nombre des ouvriers qu'elle emploie. Ce nombre avait été précédemment fixé pour les entreprises industrielles à 10 (ou 20, si l'usine n'a pas de moteur mécanique, décret du 7 juillet 1921). Ainsi *grosso modo* et sans entrer dans les détails, on peut dire que, sauf exceptions de peu d'intérêt, l'industrie est interdite aux particuliers et réservée à l'Etat.

Une différence essentielle est faite toutefois dans ces dispositions entre la terre, d'une part, et les entreprises industrielles de transport, etc., d'autre part. Le Code admet que la terre ne peut pas être appropriée par des particuliers, mais que son exploitation se fait sur la base de « droits de jouissance » ou, plus exactement, de « droits d'usufruit » reconnus aux particuliers. Rien d'analogue en ce qui concerne les « entreprises ».

Une deuxième conception générale de ces articles est que, en dépit du principe général de la « nationalisation » du sol, son exploitation n'entre pas dans le « secteur collectivisé », car elle se trouve organisée sur la base du droit d'usufruit des particuliers, droit réel amoindri, si on le compare à la propriété, mais néanmoins un droit réel de nature civile.

Enfin la troisième idée essentielle qui *a contrario* découle des dispositions que nous analysons et qui justifie l'apparition du Code civil, pris dans son ensemble, est qu'en dehors du « secteur collectivisé » et du régime spécial des terres, la vie économique reste subordonnée à un ensemble de règles du droit civil.

Nous étudierons d'abord le droit du « secteur privé », c'est-à-dire le droit civil soviétique et fixerons ensuite notre attention sur le régime du « secteur collectivisé ».

DROIT RÉEL. RÉGIME DES TERRES SELON LE CODE AGRAIRE DE 1922. — Le Code civil de 1922 contient une partie entière consacrée au droit réel. Des trois chapitres de cette partie, le premier parle de la propriété, le deuxième du droit de construction et le troisième du nantissement. Plus tard (1927) on y ajouta encore un chapitre (III^e) sur le nantissement des marchandises dans le commerce. Vainement chercherait-on dans ces trois chapitres une allusion quelconque aux rapports juridiques concernant les terres hors des villes; en principe, il s'agit dans les chapitres I et III de droits sur les meubles et dans le chapitre II d'un droit réel d'exploitation de terrains dans un but de construction. Nous avons vu que le Code admettait le principe d'un droit de jouissance du sol; l'absence de toute réglementation de ce droit dans le Code aurait pu paraître une lacune manifeste. Son explication se trouve dans une particularité traditionnelle du droit russe. En effet, déjà le Code civil de l'ancien régime (« Corps des lois civiles »), ne contenait que des règles sur la propriété des fonds de terre limitées aux personnes qui n'appartenaient pas à l'état des paysans. Le régime des terres en possession des paysans était soumis à une législation spéciale dite « paysanne » — tel est le terme consacré — en dehors des cadres du Code civil, basée principalement sur les règlements agraires édictés au milieu du XIX^e siècle, lors de l'abolition du servage. La révolution bolchéviste avait supprimé toute la propriété agraire non paysanne. Les fonds

qui appartenait aux anciens propriétaires furent saisis par les paysans. Les quelques décrets par lesquels le nouveau gouvernement tâcha, au début de son existence, de réaliser ses conceptions doctrinales dans les campagnes ne reçurent pas d'application. De même les essais de partage égalitaire tentés par les paysans eux-mêmes n'aboutirent qu'à créer un chaos lamentable. L'ancien régime des terres paysannes proprement dites subsista, malgré tout, étant fortement ancré dans la conscience des masses.

En 1921-1922 le nouveau gouvernement voulut sortir du chaos révolutionnaire et créer, par la consécration des saisis révolutionnaires, une certaine stabilité dans les campagnes, condition essentielle de la restauration de la production agricole. Il eut recours au procédé traditionnel et promulgua, à côté d'un Code civil, un « Code agraire » spécialement destiné à régir les rapports juridiques fonciers dans les campagnes.

Ce Code fut précédé par une loi fondamentale dite sur « l'usufruit travailleur agraire » du 22 mai 1922. En effet, « l'usufruit travailleur » constituait le fond d'un nouveau régime foncier et remplaçait l'ancienne propriété paysanne du sol, officiellement abolie. Le Principe de la « propriété » de l'Etat sur toutes les terres, proclamé par les Soviets, était certes maintenu, mais ces terres, en tant qu'elles constituaient la propriété des paysans ou étaient saisies par eux au moment de la révolution étaient remises en jouissance directe, aux « usufruitiers travailleurs », *alias* paysans. Les mots : « propriété » de l'Etat et « jouissance directe » des paysans rappelaient l'antithèse féodale du « *dominium eminens* » et du « *dominium directum* » ou « utile ». Mais le « *dominium utile* » civil des paysans, leur « usufruit travailleur » était, somme toute, presque l'équivalent de l'ancien « droit de propriété », car il ne laissait à l'Etat qu'une emprise tout à fait limitée sur les terres paysannes. En effet, l'usufruit travailleur était, d'après le Code, un droit perpétuel, héréditaire et gratuit du cultivateur d'exploiter son lot de terre, à son profit et librement, au moyen de son travail personnel. L'usufruitier n'a pas le droit d'aliéner la terre, ni de l'hypothéquer, mais tout ce qu'il possède ou ramasse à la surface : récoltes, plantations, constructions lui appartient en propre, avec le droit d'aliénation (art. 11, 24 et 25 du Code agraire). L'usufruit ne s'éteint qu'au cas où la famille de l'usu-

fruitier renonce à son lot ou en abandonne en fait l'exploitation (art. 18). C'est alors seulement que l'Etat-proprétaire réapparaît pour disposer de la terre vacante.

Le droit d'usufruit travailleur était subordonné dans son exercice à l'existence traditionnelle en Russie de la petite commune agraire. Sauf de rares exceptions où la propriété individuelle absolue s'était définitivement formée en Russie, le paysan possédait sa terre avant la révolution comme membre d'une commune agraire. C'est principalement par l'intermédiaire de celle-ci que, selon le Code agraire de 1922, les familles de cultivateurs devaient continuer à jouir de la terre. Ces communautés qui avaient une histoire séculaire et existaient encore sous le servage, étaient reprises par le législateur soviétique de l'ancienne législation, sans changements essentiels. Il y a lieu d'ajouter que dans le Code agraire, de même que sous la loi de l'Empire, la commune agraire n'était pas une union libre, mais une union imposée par la loi et que l'on ne pouvait quitter qu'à des conditions assez rigoureuses. La communauté agraire était à son tour composée de familles de cultivateurs (dvor), non de cultivateurs individuels. Cette famille était une petite cellule, une communauté réduite, organisée également par la loi. Elle fut également conservée par la législation soviétique de 1922.

Le Code agraire admettait l'existence, à côté de ces petites communes agraires traditionnelles, la libre formation par les paysans de nouvelles unions coopératives ou, selon le terme de la loi, « d'exploitations collectives », « Kolkhoz », mais sans aucunement imposer cette forme d'organisation. Nous verrons que beaucoup plus tard, vers 1928, elle sera appelée à jouer un rôle de premier plan, mais pour le moment elle n'est qu'une partie plus ou moins ornementale du Code, une espèce de rappel, pour la bonne règle, du programme collectiviste.

Ces formes juridiques traditionnelles, voire même conservatrices, recouvraient dans le Code agraire un fait révolutionnaire d'une énorme importance. Au terme de l'article 141 du Code toute la superficie de terres qui se trouvaient au 22 mai 1922 en possession effective des paysans ou leur avait été octroyée par les différentes autorités révolutionnaires locales nées spontanément, devait définitivement être octroyée aux possesseurs à titre d'usufruit travailleur. L'art. 143 prescrivait aux autorités de procéder à l'inscription de ces droits de jouissance dans les registres fonciers.

En consacrant ainsi le *statu quo* révolutionnaire de la distribution des terres de 1922, le Code agraire mettait fin à toutes saisies et partages égalitaires nouveaux. La presque totalité des terres russes de culture était affectée aux paysans à perpétuité. Il ne restait entre les mains de l'Etat, soi-disant propriétaire de tout sol, que les fonds relativement insignifiants. Le Code agraire réglait leur gestion dans la forme de grosses fermes domaniales, les « sovkhos ».

Considérées dans leur ensemble, les institutions juridiques créées par le Code agraire, malgré toutes leurs particularités, auraient pu trouver leur place dans un Code civil, dans un système de droit privé. « L'usufruit travailleur » était, par sa nature, un droit réel exercé librement par des individus ou des groupements d'individus dans leur propre intérêt et sans contrôle de la part de l'Etat, — dès lors un droit essentiellement privé. Le régime foncier des campagnes russes, tel qu'il découlait des dispositions du Code agraire, entrait incontestablement comme part essentielle dans le « secteur privé » de l'organisation de la société soviétique.

DROIT RÉEL SOUMIS AU CODE CIVIL. — La teneur de la partie du Code civil consacrée aux droits réels, est assez maigre. Elle se réduit principalement aux droits sur les meubles.

Le Code civil prétend même que toute distinction entre les immeubles et les meubles devait disparaître en droit soviétique. La remarque du législateur à l'art. 21 énonçait « qu'avec la suppression de la propriété privée sur le sol, est supprimée la distinction des choses en mobilières et immobilières ». Il n'en fut rien en réalité. La justification technique juridique de cette distinction est la nécessité d'organiser un système de livres fonciers pouvant servir de fondement au crédit immobilier. Pour supprimer la distinction des meubles et des immeubles, il aurait fallu renoncer d'avance à la transcription des droits réels sur les immeubles dans les livres fonciers. Or, nous avons vu qu'un système de transcription des droits d'usufruit foncier fut envisagé par le Code agraire. Il en fut de même d'autres biens immobiliers dont le droit soviétique autorisa la propriété, notamment des bâtiments urbains. Le Code civil admit le principe de la publicité des actes relatifs à cette catégorie des biens qui furent, partiellement et à l'exception des bâtiments définitivement

« municipalisés », restitués à leurs propriétaires, et de la transcription de ces actes. Un système de livres urbains fut organisé à cet effet, assez défectueux, mais néanmoins rétablissant dans sa dignité juridique la distinction classique des meubles et immeubles.

Le centre principal du système des droits réels du Code civil de 1922 est le chapitre sur la propriété. Aux termes de l'art. 58 « le propriétaire a, dans les limites fixées par la loi, le droit de posséder, de jouir et de disposer des biens ». La propriété dans une société communiste ne diffère donc nullement de la propriété telle qu'elle est comprise dans toute autre société. Il en résulte que le législateur soviétique est amené à se poser et à résoudre les mêmes problèmes juridiques relatifs aux modes d'acquisition et de perte et à la revendication et aux preuves de ce droit, à la copropriété, etc., que le législateur d'autres pays. Au point de vue technique, le Code soviétique ne marque aucun progrès. Au contraire, l'ambition de son auteur de condenser ses règles aboutit à des défauts flagrants de rédaction. Il suffira de dire que le Code ne consacre au fond de la matière que dix articles, dont cinq à la copropriété : un effort d'interprétation pénible et nécessairement risqué s'impose pour rétablir, à l'aide de ces fragments, la doctrine de la propriété.

Les deux autres droits réels que connaît le Code civil sont le « droit de construction » et le « droit de nantissement ».

Le « droit de construction » (*superficies* du droit romain, Baurecht, Erbbaurecht) est un droit d'user pendant un long délai d'un fond de terre de l'État à condition de le couvrir de bâtiments. En règle générale, le droit de construction est limité dans le temps (de 50 à 65 années en fonction du caractère des bâtiments); il est illimité s'il s'agit de coopératives d'habitation; il est augmenté jusqu'à 60 à 80 ans, si les bâtiments sont importants et construits par des capitaux privés (art. 71, rédaction de la loi du 21 novembre 1927, note 3, rédaction de la loi du 27 avril 1927, loi du 17 avril 1928).

Le droit de nantissement vise, dans le Code civil, le nantissement contractuel d'un meuble corporel ou incorporel. Le droit soviétique connaît toutefois d'autres sûretés réelles (warrants des entrepôts de marchandises, hypothèques sur navires, nantissements des bâtiments et du droit de construction). L'hy-

pothèque immobilière proprement dite est exclue par la règle de l'inaliénabilité des terres du domaine public.

Le droit minier fait dans la RSFSR l'objet de la loi minière du 15 octobre 1928; les autres républiques ont leurs propres lois sur la matière.

OBLIGATIONS. — La partie du Code civil relative aux obligations, deuxième tranche du « secteur privé », est la moins intéressante. Même observation quant à sa technique juridique: quoique un peu plus détaillée (286 articles en tout, dont 23 sur les obligations et contrats en général, et 263 sur les contrats particuliers), la réglementation est souvent si fragmentaire qu'on tombe dans d'innombrables difficultés d'interprétation. Le fond des dispositions contenues dans cette partie du Code et la liste des contrats-types particuliers qui sont prévus et réglementés, n'a rien d'exorbitant. Les principes de la liberté des contrats et leur caractère obligatoire pour les parties ne subissent que de très légères atteintes. L'élément impératif de la réglementation est parfois plus accentué que dans d'autres Codes civils. Mais toutes ces nuances ne changent pas l'impression d'ensemble qui se dégage de l'étude de cette partie du Code: les institutions juridiques qu'il a voulu créer sont *grosso modo* analogues aux institutions d'autres pays. Prenons un exemple.

Le Code civil a consacré 45 articles (322-366) aux sociétés par actions. A les lire, on pourrait oublier qu'il s'agit d'un pays communiste. On se demande même comment le pouvoir de ce pays avait pu admettre une forme d'activité juridique des individus essentiellement destinée à grouper les capitaux et contribuer au développement du capitalisme. L'explication de ce phénomène se trouve probablement dans deux dispositions: les statuts des sociétés par actions doivent recevoir la sanction des autorités et le Gouvernement a le droit de dissoudre la société dans le cas où elle s'est écartée de son but statutaire ou encore lorsque ses organes la dévient dans un sens contraire aux intérêts de l'Etat (art. 324, 364). Les armes placées ainsi dans les mains du pouvoir sont assez puissantes pour pouvoir admettre en principe, — sans danger pour le nouveau régime, — la forme traditionnelle des sociétés par actions.

Le Code civil ne connaît qu'un nombre assez restreint de contrats: le louage des choses (art. 152 à 179); la vente (art. 180 à

207); le prêt (art. 208 à 219); le contrat d'entreprise (art. 220 à 235); le cautionnement (art. 236 à 250); le mandat (art. 251 à 275); la commission (art. 275); la société: simple (art. 276 à 294), en nom collectif (art. 295 à 311), en commandite (art. 312 à 316), à responsabilité limitée (art. 318 à 321) et par actions (art. 322 à 326, ainsi que la loi fédérale sur les sociétés par actions du 17 août 1927) et enfin le contrat d'assurance (art. 367 à 398). Différentes lois spéciales sont venues compléter les lacunes de cette réglementation. Telles sont la loi sur les lettres de change du 20 mars 1922 (avec nombreuses modifications), la loi sur le chèque du 6 novembre 1929, le Code de la navigation commerciale maritime du 14 juin 1929, la loi sur les transports fluviaux de 1930; Code des chemins de fer de 1927, le Code aérien du 27 avril 1932.

La matière des louages des services fait l'objet d'un code des lois sur le travail, promulgué le 30 octobre 1922. Ce Code, qui a subi de nombreuses modifications de détails, reste encore en vigueur dans toutes les républiques fédérées. Il règle les questions suivantes: mode d'embauchage, appel au service obligatoire, contrats collectifs et individuels de travail, règlement d'atelier, normes de rendement, salaire, garanties et indemnités, durée du travail, repos, apprentissage, travail des femmes et des mineurs, protection du travail, syndicats professionnels, solution des conflits, assurances sociales. Le Code s'applique tant entre les employeurs privés et les ouvriers qu'entre l'Etat et les ouvriers et les fonctionnaires, mais il n'est en vigueur dans les campagnes qu'à titre exceptionnel, notamment dans les économies de paysans riches (« koulaks ») (loi du 20 février 1929).

Le système des assurances sociales, dont le Code du travail ne trace que les grandes lignes, est basé sur la contribution unique des employeurs; ni l'Etat, ni les ouvriers ne participent à la contribution. Les risques sont: invalidité, perte de soutien de famille, vieillesse (pension), incapacité de travail passagère, maternité, enterrement, chômage (subsides). Le règlement en vigueur date du 13 février 1930.

SUCCESSION ET TESTAMENTS. — La partie finale du Code, consacrée aux successions, est de nouveau très courte (20 articles). Le droit successoral du Code dans sa rédaction primitive différait profondément du droit des autres pays et du droit russe

de l'époque de l'Empire. La succession n'était admise que dans les limites de 10.000 roubles-or, déduction faite des dettes, sauf en ce qui concerne les contrats avec l'Etat, dans lesquels on succède sans limitation de la somme. Tout le surplus revenait à l'Etat (art. 416-417). Sont seuls appelés à hériter les descendants directs, l'époux survivant et les personnes incapables de travailler ou indigentes qui étaient à la charge complète du *de cuius* depuis un an au moins avant son décès (art. 418). Toutes ces personnes héritent par parts égales et par têtes et ainsi le principe de la représentation est rejeté (art. 420). Cet ordre de succession peut être modifié par testament, mais la liberté testamentaire quasi absolue de l'ancien droit russe est supprimée. Le testateur ne peut pas nommer des légataires universels qui n'entrassent dans le groupe limité des « héritiers » légaux ; il a seulement le droit de choisir entre eux et de fixer la part de chacun (art. 422).

On pourrait s'étonner de voir le législateur communiste consacrer le droit de succession, même limité de la manière qui vient d'être indiquée. La tradition doctrinaire du socialisme est hostile à cette institution. Les juristes soviétiques justifient le Code civil sur ce point par les considérations suivantes. Comme le socialisme n'est pas encore totalement réalisé en Russie soviétique, les hommes vivent en familles, petits groupements économiques, dans lesquels les incapables au travail sont soutenus par les travailleurs. L'Etat ne peut pas subvenir lui-même aux besoins de tous ces incapables après le décès du propriétaire du patrimoine familial. D'autre part, l'Etat soviétique ne s'est approprié que les biens importants de la société, il laisse les biens sans grande valeur aux particuliers. Il serait peu logique si l'Etat acceptait, à l'occasion du décès, le souci de tous ces « riens ». Les avantages ne justifieraient pas les dépenses.

Le système primitif du Code civil en ce qui concerne les successions a subi un changement très important et cela dans le même esprit. L'ancien art. 416, qui limitait le droit de succession à 10.000 roubles-or, a été supprimé par la loi du 15 février 1926 : actuellement, on peut hériter sans limitation de la somme. C'est la concession la plus sérieuse qui ait été faite par le législateur soviétique depuis 1917 à l'esprit individualiste. On se demande pourquoi elle avait été admise. Un juriste des soviets nous l'expliquera. Wolfson, dans son

manuel de droit civil, très répandu, constate que, d'une part, la limitation du droit de succession aboutissait à une co-propriété entre les héritiers et l'Etat en ce qui concerne le patrimoine successoral; un immeuble qui coutait 12.000 roubles revenait pour 10/12 aux héritiers et pour 2/12 au fisc, qui n'avait aucun moyen de s'occuper comme il fallait de sa gérance. D'autre part, la loi entraînait le « récel en masse » des successions. On considéra dès lors que la restriction devait être abolie. Ainsi, dans la forme d'un « récel en masse », la vie luttait contre la loi et dans une certaine mesure l'emportait.

Autre exemple d'une victoire des nécessités réelles sur la rigidité des principes du Code en ce qui concerne les successions.

Nous avons vu que le droit de tester est très limité dans le Code civil; on ne peut donner qu'aux héritiers légaux, en faisant choix entre eux et en fixant leurs parts.

Une loi récente du 16 janvier 1930 « sur la disposition pour le cas de décès de dépôt effectué dans les établissements de crédit en obligations d'emprunt et sur l'ordre de succession dans ces dépôts » limite cette disposition. Elle a trait aux titres des emprunts d'Etat, des emprunts garantis par l'Etat, ainsi que l'emprunt intérieur à lots du Comité Exécutif départemental de Moscou. Toute personne qui met ces titres en dépôt de garde a le droit de notifier à l'établissement de crédit dépositaire les personnes auxquelles le dépôt doit être remis au cas de décès du déposant, indépendamment de la question de savoir si les bénéficiaires sont héritiers du déposant. Cette disposition d'ordre testamentaire doit être exécutée.

Il est évident que l'Etat, cherchant à rendre populaires les titres de ses emprunts, fait ici appel à l'intérêt privé, à l'esprit « individualiste », au désir si naturel de l'homme de disposer de son bien après sa mort comme il l'entend. Le Code civil fait obstacle au jeu normal de cet intérêt. On modifie partiellement le Code.

DROIT DE FAMILLE. — Le législateur soviétique, guidé par des considérations doctrinales, a entièrement séparé le droit de famille des autres matières de droit civil. Il lui a consacré un Code dont la promulgation a précédé de plusieurs années le Code civil. Le « Code des Lois sur les actes d'Etat civil, le droit

du mariage, de la famille et de la tutelle » date du 16 septembre 1918. Il a été complètement révisé en 1926 et c'est le « Code sur le mariage, la famille et la tutelle » du 19 novembre de cette année qui est actuellement en vigueur (à partir du 1^{er} janvier 1927).

L'explication de la promulgation hâtive du Code de famille ne doit pas être cherchée dans des conceptions purement communistes du gouvernement bolchéviste. Au contraire, il s'agissait pour le nouveau régime de réaliser certains principes considérés comme progressifs : sécularisation de la forme du mariage, égalité des sexes, facilité du divorce, protection de l'enfant naturel, démocratisation du régime de la tutelle, etc.

Le Code de famille de 1918 ne toucha pas même au régime des biens des époux qui existait sous l'ancien régime, car les problèmes de l'organisation économique du mariage l'intéressaient encore médiocrement. Il conserva la séparation absolue et le plein droit des biens des époux et l'entière capacité civile de la femme mariée, principes qui représentaient des particularités remarquables de l'ancien droit russe.

La réforme accomplie en 1918 était importante ; elle supprimait la forme religieuse du mariage et du divorce, facilitait ce dernier, abolissait toute distinction entre les enfants légitimes et naturels, remettait les registres d'Etat civil entre les mains de l'Etat. Mais sauf quelques points de détail, cette nouvelle législation restait sur le terrain du droit de famille moderne de beaucoup de pays.

Tout autrement audacieux fut le Code de famille de 1926. Il peut être qualifié de vraiment communiste, certes non pas dans le sens qu'il aurait organisé le mariage en groupe ou la collectivisation des enfants, comme on prétend parfois à l'étranger, mais dans le sens de l'affaiblissement considérable des liens du mariage et de la famille, maintenus seulement pour autant qu'ils sont utiles au point de vue de l'entretien des membres de la société incapables au travail.

La distinction entre un mariage et un concubinat est supprimée. Le mariage peut être une situation de fait prouvée par la co-habitation, l'économie commune, le soutien matériel réciproque, l'éducation en commun des enfants (art. 12). Il peut être enregistré si les époux le désirent, pour en faciliter la preuve (art. 2). Le mariage peut prendre fin du vivant des conjoints,

soit par consentement mutuel des deux conjoints, soit sur le désir unilatéral de l'un d'entre eux (art. 19). Le divorce n'est qu'une procédure d'enregistrement de la fin du mariage (art. 19). Mais naturellement, on ne peut prouver l'extinction du mariage par d'autres moyens de preuve (art. 20).

Les époux sont entièrement indépendants l'un de l'autre (art. 9). La seule conséquence juridique qui découle du mariage est l'obligation d'entretenir le conjoint incapable de travailler ou chômeur (art. 14). Cette obligation survit au mariage en cas de son extinction (divorce) (art. 15).

Le Code de famille ne reconnaît aucune distinction entre un enfant légitime et un enfant naturel (art. 25). On inscrit au registre d'état civil le père et la mère, mais la filiation peut être prouvée par tout autre moyen (art. 26-27). Toute mère dans la période de grossesse et après la naissance de l'enfant peut déclarer à l'officier d'état civil le nom du père, la déclaration est portée d'office à la connaissance de ce dernier et, s'il ne fait pas opposition dans le délai d'un mois, il est considéré comme père; autrement, il doit assigner la mère en fausse déclaration (art. 28-29). Les parents sont tenus d'entretenir les enfants mineurs (art. 42). Les aliments sont dus aux frères et sœurs mineurs, s'ils ne sont pas entretenus par les parents (art. 54).

Le Code de 1926 abandonna la tradition du droit russe et transforma le régime des biens des époux en une communauté obligatoire. Cette communauté est toutefois réduite. « Le patrimoine qui appartenait aux époux avant qu'ils contractent mariage », dit l'art. 10, « demeure leur patrimoine divis. L'avoir acquis par les époux dans le cours du mariage est tenu pour avoir commun des époux. En cas de litige, la proportion de la part qui appartient à chaque époux est fixée par le tribunal. »

Cette communauté conjugale ne peut pas être modifiée par contrat, car le contrat de mariage reste inconnu au droit soviétique comme il était inconnu à l'ancien droit. La différence entre le système soviétique et le système ancien est sur ce point radicale: si le dernier péchait par son individualisme, le premier est despotiquement communautaire. Il s'explique par la préoccupation d'assurer à la femme, qu'on peut quitter si facilement, certains moyens d'existence au cas de « l'extinction du mariage ».

Si on cherche à résumer le système, on peut dire qu'il s'agit d'une codification de règles sur les aliments beaucoup plus que d'une codification du droit de famille dans notre acception de ce terme. Doit-on s'étonner que les contestations alimentaires occupent une place prépondérante dans la jurisprudence des tribunaux soviétiques. Une récente lettre-instruction de la Présidence de la Cour suprême de la RSFSR (11 juin 1929) constatait que plus de 200.000 affaires de cette nature étaient annuellement jugées par les tribunaux du peuple. Cette même instruction indiquait, non sans raison, que les règles du Code de 1926 sur les obligations alimentaires constituaient une branche « des assurances sociales » soviétiques.

PRINCIPES GÉNÉRAUX QUI RÉGISSENT L'APPLICATION DES LOIS CIVILES — En organisant le « secteur privé » de la vie économique du pays dans les formes que nous venons d'esquisser, le Code civil a pris la précaution de faire certaines réserves d'ordre général exposées dans la partie introductive du Code qui traite assez sommairement des « sujets », des « biens », des « actes juridiques » et de la « prescription ». Les deux réserves fondamentales se trouvent énoncées aux articles 1 et 4, al. 1 du Code. Le premier dit : « Les droits civils sont protégés par la loi, sauf dans le cas où ils sont exercés dans un sens contraire à leur destination économique et sociale » ; le second ajoute : « En vue de développer les forces productrices du pays, la République Socialiste des Soviets de Russie reconnaît la capacité civile (la capacité d'avoir des droits et obligations civiles) à tous les citoyens non limités dans leurs droits par voie de justice. »

Les deux dispositions que je viens de citer ont donné le jour dans la doctrine de la jurisprudence soviétique, à des polémiques sans fin. Comme la Chambre de Cassation Civile de la Cour Suprême de la RSFSR l'a constaté en 1924, les juges soviétiques cherchaient à appliquer ces deux articles, sans distinguer entre eux, dans tous les cas où ils se trouvaient en face de difficultés d'interprétation. Ils déclaraient tels droits inexistantes sous le prétexte qu'ils ne répondaient pas à « leur destination économique » ou au principe du « développement des forces productrices ». La Cour Suprême tâchait, pour sa part, de fixer la teneur juridique de ces règles, mais ne voulut jamais proclamer que les deux formules ne devaient pas entraver, dans

des cas d'espèce, la stricte application de la loi. Au contraire, dans un rapport de la Chambre de cassation civile de la Cour Suprême pour l'année 1929, cette Cour recommande aux tribunaux de suivre une « ligne de classe pure » et de faire application, pour combattre les éléments bourgeois, de l'art. 1 du Code civil. La Cour cite avec approbation les cas d'espèces suivants où les tribunaux ont jugé dans ce sens : la confiscation d'un moulin à un propriétaire qui ne voulait pas le mettre en marche afin d'éviter le paiement de l'impôt sur le grain ; refus de reconnaître la propriété d'un citoyen sur des machines lithographiques qu'il laissait hors de service ; refus d'admettre le droit d'un particulier sur un tracteur, en raison du fait qu'il l'exploitait de manière à soumettre les paysans pauvres et les ouvriers agricoles sous sa dépendance économique.

Plus encore que par les fameux articles 1 et 4 ou autres, de nature analogue, le terrain de l'application des règles de droit civil contenues dans le Code de 1922 est limité par l'effet de dispositions relatives au domaine public. On est libre en principe de créer des sociétés par actions, mais celles-ci ne peuvent posséder ni entreprises industrielles, ni terrains hors de ville, ni entreprises de transport, etc. Les formes juridiques subsistent, mais elles ne répondent pas aux mêmes réalités sociales que dans un pays où les hommes sont libres dans leur activité économique.

CHAPITRE II.

Secteur collectivisé

ETENDUE DU « SECTEUR COLLECTIVISÉ ». — Le « secteur collectivisé » que la législation soviétique oppose au « secteur privé », est composé des innombrables branches de la vie économique que l'Etat soviétique a concentré entre ses mains aux fins de gestion ou qu'il a confié à la gestion de certaines formations sociales qu'il considère comme essentiellement collectivistes et qu'il contrôle. La sphère de cette activité est tracée en premier lieu par l'art. 22 du Code civil que j'ai mentionné et qui énumère les biens du domaine public soviétique. En vertu de cet article, combiné avec d'autres dispositions législatives, les entreprises industrielles et de transport terrestre, maritime, fluvial

et aérien, les installations télégraphiques, téléphoniques, radio-téléphoniques, les principales autres installations d'utilité publique (sauf de minimales exceptions) ne peuvent être gérées que par l'Etat qui en est le propriétaire exclusif. La législation ajoute à cette liste certains autres monopoles d'Etat. Ainsi, selon l'art. 17 du Code civil, « toutes personnes juridiques et physiques se trouvant dans les limites de la RSFSR ne participent au commerce extérieur que par l'intermédiaire de l'Etat, représenté par le Commissariat du Peuple pour le Commerce extérieur ». Si, en droit, le commerce intérieur n'est pas monopolisé par l'Etat, celui-ci, grâce aux autres monopoles qu'il détient, a pu, en fait, également concentrer entre ses mains ou entre les mains d'organisations subordonnées, une large part des échanges internes.

Il y a lieu d'ajouter au nombre des fonctions économiques de l'Etat soviétique, les manifestations normales et communes à tous les Etats modernes de l'activité étatique en des matières telles que l'administration monétaire.

STATUT JURIDIQUE DES ENTREPRISES D'ETAT. — L'art 19 du Code civil énonce la règle suivante qui détermine le système de gestion de l'Etat soviétique. « Les entreprises d'Etat et leurs Unions qui sont organisées sur des bases commerciales (littéralement : « qui sont soumises au calcul économique ») et ne sont pas financées par voie budgétaire, participent au commerce civil en qualité de personnes juridiques indépendantes et sans lien avec le Trésor. De leurs dettes répond uniquement le patrimoine qui est à leur libre disposition, c'est-à-dire qui n'est pas exclu du commerce, conformément aux articles 21 et 22. Les exceptions de cette disposition sont indiquées spécialement par la loi. »

Cette disposition donne la clef du régime intérieur du « secteur collectivisé » dont le mécanisme principal est la figure juridique d'une « entreprise nationalisée ». Aux termes de l'article, deux méthodes différentes peuvent être employées par l'Etat : financement budgétaire ou exploitation par des services publics autonomes, érigés en personnes juridiques distinctes de l'Etat, celui-ci ne désirant pas assumer la responsabilité de leur gestion. Ces services participent à la vie économique comme « personnes juridiques indépendantes », c'est-à-dire sont

soumises dans leurs rapports avec les particuliers et entre eux aux mêmes règles du droit civil que toutes autres personnes morales d'origine civile. Le droit civil s'introduit ainsi, par une voie détournée, dans le « secteur collectivisé » qui paraissait être fermé pour lui.

Ces dispositions qui, au premier abord, doivent nous étonner, n'ont pas été inventées par l'auteur du Code civil de 1922. Au cours des premières années du régime, l'Etat soviétique avait mis la main sur d'innombrables entreprises expropriées et tâchait de les exploiter lui-même. La faillite financière et économique de ce système, en 1921, a amené le gouvernement des Soviets à proclamer le principe que le « calcul économique » devait être introduit dans l'activité des entreprises industrielles de l'Etat. Pour réaliser ce principe, on groupa les entreprises en « trusts d'Etat » qui furent définis comme suit : « Le trust d'Etat est une administration séparée de plusieurs entreprises d'Etat unifiées et est organisé dans la forme d'une unité économique et commerciale indépendante avec les droits d'une personne morale. » « Le trust d'Etat », continuait le même document, « gère l'affaire en son nom et sous sa responsabilité, mais sous la direction générale d'un organe d'Etat compétent et sur la base d'un règlement (statut) sanctionné. »

Ainsi est née cette figure nouvelle et extraordinaire, à la fois organe d'Etat et entité séparée de celui-ci, véritable amphibie juridique tenant du droit public dans son organisation intérieure et du droit privé dans ses rapports avec des tiers. Un juriste soviétique (Landkoff) explique et justifie l'institution juridique sanctionnée par l'art. 19 du Code civil dans les termes suivants : « Il est tout à fait naturel que, l'Etat étant devenu, dans le système de l'économie soviétique, propriétaire d'un nombre énorme d'entreprises et la personne économique la plus puissante du pays, les questions relatives à l'indépendance patrimoniale des entreprises d'Etat et à la limitation des risques de l'Etat entreprendre réclamaient une réponse affirmative. Du moment qu'il était reconnu nécessaire d'unifier les entreprises les plus importantes, techniquement aménagées, utilement organisées et bien situées en entités séparées (« trusts », « combinaisons ») constituées sur la base du calcul économique, il était nécessaire, premièrement, de donner à chacune de ces entités une indépendance patrimoniale (les droits d'une personne juridique) et, se-

condement, les rendre particulièrement responsables de leurs actes et contrats, sans reporter cette responsabilité ni sur les autres entités étatiques, ni sur le fisc en général (limitation de la responsabilité au patrimoine alloué à l'entité). De cette manière la propriété collective de l'Etat, divisée dans un but d'utilité en parts séparées, constitue une base matérielle qui demande la personnification juridique dans des buts d'opportunité technique. Le patrimoine complexe de l'entité qui est affecté, dans sa totalité, à des fonctions économiques déterminées, indépendamment des changements perpétuels dans ses parts, est un sujet de droit à responsabilité limitée. »

« Etablissement d'Etat à responsabilité limitée », — formule curieuse, mais digne de toute notre attention. Elle rend exactement le sens de l'art. 19 du Code civil et nous permet de découvrir une des particularités fondamentales du système du droit soviétique : le partage du domaine de l'Etat en un nombre infini de patrimoines distincts, fictivement personnifiés et soumis dans leurs rapports extérieurs, aux règles du droit civil. Grâce à l'étendue démesurée du domaine, le rôle qu'on reconnaît ainsi au droit civil est pratiquement très important, mais il se transforme en une espèce de Code administratif de ce domaine.

Le système des entreprises d'Etat personnifiées et à patrimoine autonome prévu à l'art. 19 du Code civil s'est développé sans cesse au cours des années de l'existence du régime soviétique.

Jusqu'à l'heure qu'il est, le modèle préféré du service public personnifié reste le « trust ». Une série de lois publiées en 1923-1924 a établi le statut juridique des différents « trusts », notamment des « trusts » soumis directement aux organes d'administration centrale, des « trusts » soumis aux autorités provinciales, des « trusts » même « communaux ». En 1923, on a créé des « trusts » agricoles groupant les « Sovkhoz » ou domaines fonciers de l'Etat. Il existe des « trusts » de meulerie, des « trusts » de villes d'eaux, des « trusts » gérant un seul immeuble urbain. En 1927, sur le modèle des « trusts », — entreprises industrielles, — on a créé des « torgui », entreprises commerciales. La législation sur les « trusts » a été partiellement révisée en 1927, officiellement, — pour préparer l'industrie à l'effort de la « reconstruction socialiste » qu'est le fameux plan quinquennal.

On a imaginé des unions de trusts, des soi-disant « syndicats », formé de trusts, de personnalités juridiques « de second degré », selon l'expression de la doctrine juridique soviétique (règlement de 1928). Ces syndicats se groupent pour former des « conventions syndicales », unions qui ne forment pas de nouvelles personnalités juridiques, mais partagent le marché entre leurs participants et fixent les prix (loi de 1928).

Enfin, la pratique administrative a créé encore une forme d'entreprises publiques : les sociétés par actions dites « étatiques ». Le capital y est souscrit entièrement par le fisc. Il n'y a pas de différence sérieuse entre ces « sociétés » et les « trusts ». La question s'est posée en droit soviétique, et la loi sur les sociétés par actions de 1927 qui a réglé le statut des sociétés étatiques décida que les sociétés sont à tous égards assimilables aux « entreprises d'Etat » (art. 127).

Laissons de côté les détails de la législation relative aux entreprises publiques, mais tâchons de préciser ses caractères essentiels. Voici les dispositions fondamentales de la loi du 10 avril 1923 sur les trusts d'Etat. En premier lieu la définition du trust : « Sont considérées comme trusts d'Etat les entreprises industrielles de l'Etat, auxquelles l'Etat concède l'indépendance dans ses opérations, en conformité d'un Statut sanctionné pour chacun d'eux, et qui agissent sur la base du calcul commercial dans le but de tirer des bénéfices. Les trusts d'Etat ne portent la responsabilité de fait de leurs obligations que dans la limite des biens mis à leur disposition » (art. 17). » « La trésorerie de l'Etat ne répond pas des dettes des trusts » (art. 1).

Le trust est une personne morale (art. 2). Il est donc logique que le trust « a la possession, la jouissance et la disposition des biens mis à sa disposition et fait ses opérations selon les lois civiles communes, sous réserve d'exceptions établies ou qui seront établies par les lois spéciales... » (art. 6).

Mais les directions des trusts sont entièrement soumises à l'administration. Le Conseil, « organe principal du trust », est annuellement nommé par l'Etat (art. 30). Tous les bénéfices nets des trusts sont versés à l'Etat, après défalcation des sommes pour constituer le capital de réserve, pour le fond d'amélioration des conditions des ouvriers et pour les tantièmes au Conseil, employés et ouvriers (art. 45).

COOPÉRATIVES. — Le mécanisme de gestion du secteur collectivisé contient encore des rouages d'un autre type. Ce sont les coopératives. En principe les coopératives sont formées par voie de groupement libre des individus, mais elles dépendent totalement de l'Etat. Les coopératives de consommation ne peuvent vivre que si l'Etat, seul détenteur des produits manufacturés, leur livre ses marchandises. Il en profite pour transformer les coopératives en organismes de distribution de ses propres marchandises. Il leur impose les prix, contrôle leur activité, les groupe en unions puissantes dont les dirigeants ne sont en fait que des fonctionnaires de l'Etat. Les coopératives de crédit dépendent dans la même mesure de la Banque d'Etat et fonctionnent en fait comme simples agences locales de celle-ci. Les coopératives de production sont obligées de se servir des organismes de vente soumis à l'Etat.

Cette situation de fait, sinon de droit, explique pourquoi les coopératives jouissent, en droit soviétique, de privilèges très importants. Elles peuvent posséder des entreprises industrielles (art. 57 du Code) et des navires (art. 55 du Code civil, remarque législative); les coopératives d'habitation jouissent du droit de construction sans limitation de durée (art. 27, 29 de la loi du 21 décembre 1927), etc. Cette situation privilégiée des coopératives explique une des dispositions du Code civil qui, au premier abord, paraît juridiquement paradoxal : « On distingue la propriété en : a) propriété publique (nationalisée ou municipalisée); b) propriété coopérative; c) propriété privée (art. 52). En effet, en droit soviétique les coopératives de production industrielle ou agricole, de distribution des biens, de crédit, etc., avec toutes les ressources à leur disposition, ne sont aucunement des groupements d'individus observant dans leur activité des règles du droit privé, mais des formations subordonnées à l'Etat et soumises aux principes de la gestion publique.

FORMES DE LA COLLECTIVISATION DANS LES CAMPAGNES. — Longtemps le « secteur collectivisé » laissait pratiquement en dehors la vie économique des campagnes. Au cours des dernières années un changement radical s'est produit.

Nous avons vu que le régime juridique introduit dans les campagnes russes par le Code agraire de 1922 était basé sur la consécration, dans les formes juridiques traditionnelles, quoique

sous un nouveau nom, de la petite propriété paysanne. En 1928 « les principes généraux de l'usufruit et de remembrement *agraire* » adoptés par les autorités centrales de l'Union (loi du 15 décembre 1928) proclamèrent (art. 29) que la coopération paysanne était le moyen principal de réalisation d'une réforme agraire socialiste et que le niveau de l'économie agraire ne saurait être élevé autrement que dans les formes collectivistes de l'exploitation de la terre ; par conséquent l'Etat était décidé de favoriser par tous les moyens les collectivités agraires. En effet, depuis cette année, nous assistons à un effort énergique de l'Etat soviétique tendant à la collectivisation des terres, par le double moyen du développement des entreprises agraires de l'Etat lui-même dites « *Sovkhoz* », et des entreprises agraires des collectivités paysannes dites « *Kolkhoz* ». L'effort du pouvoir soviétique d'implanter la collectivisation dans l'exploitation de la terre a radicalement transformé l'aspect juridique des campagnes russes. Ce qui dans le Code agraire de 1922, le lendemain de la révolution, n'était qu'un hommage à la doctrine collectiviste, devient la partie centrale du régime foncier russe.

Que sont ces « *Sovkhoz* » et ces « *Kolkhoz* » envisagés comme institutions juridiques ?

Un « *Sovkhoz* » est une entreprise agricole de l'Etat, mais une entreprise organisée selon les procédés de décentralisation juridique, que nous avons indiqués en parlant des entreprises industrielles soviétiques. C'est une « fabrique de grains » et cela non seulement au regard économique, mais également quant à sa soumission aux principes de l'organisation juridique qui régissent l'industrie soviétique.

Le « *Sovkhoz* » est une « unité de production » exploitant une ou plusieurs terres. Il fait obligatoirement partie d'un « trust de *Sovkhoz* » qui unifie les « *Sovkhoz* » situés dans les limites d'une province. Le « *Sovkhoztrust* » forme « une personnalité juridique » et agit selon le principe du « calcul économique », en conformité de ses statuts ; en d'autres termes : son patrimoine est séparé du patrimoine de l'Etat ; il ne répond civilement que par ses propres biens, et l'Etat ne répond pas de son chef. Ses organes dépendent néanmoins entièrement de l'Etat : Les « *Sovkhoztrusts* » entrent eux-mêmes dans un « *Sovkhozcentr* ». « fédération centrale d'économies trustées ». Celle-ci est égale-

ment une « personnalité juridique » soumise au « calcul économique » et rendue indépendante de l'Etat en ce qui concerne sa responsabilité civile, tout en restant en réalité son organe au point de vue de son organisation intérieure (loi du 5 août 1929). Ces quelques indications suffisent pour établir le parallélisme complet entre la structure juridique des entreprises industrielles de l'Etat soviétique et celle des « Sovkhoz » : les « sovkhoz-trusts » et le « sovkhocentr » sont des établissements publics personnifiés dont l'organisation est soumise à la tutelle de l'Etat et les rapports extérieurs aux règles du droit civil.

Le « kolkhoz » ou l'« économie collective » est, en principe, une institution juridique différente. Son régime reste soumis au Code agraire. C'est, selon le Code, une coopérative agricole, et rien d'autre. Les « principes » de 1928 qui marquaient le début de la campagne en faveur des « kolkhoz » répétaient la règle du Code que l'entrée dans ces coopératives dépendait de la bonne volonté des paysans. Mais l'Etat favorise par tous les moyens, notamment par la distribution de l'impôt sur l'agriculture, par des subventions étatiques en argent et en nature, par les difficultés qu'il oppose à la sortie des membres de la collectivité, etc., la constitution des « kolkhoz », dont le développement est considéré comme un triomphe du communisme dans les campagnes. L'organisation intérieure des « kolkhoz » est régie par un acte qui, malgré l'apparence d'un ensemble de dispositions facultatives, est en réalité une loi d'ordre public, à savoir le statut-type de la coopérative agricole sanctionnée en 1930 par le Conseil des Commissaires du peuple et le Comité Exécutif central de l'URSS. Quelques dispositions de ce « statut-type » jettent une vive lumière sur la conception fondamentale que l'Etat soviétique se fait du « kolkhoz ». Le Statut débute par la proclamation du but des « kolkhoz ». « Les ouvriers agricoles, les paysans pauvres et moyens des villages, de la région....., la province..... » dit l'art. 1, « s'unissent volontairement en une coopérative agricole pour construire à l'aide des moyens de production et d'un travail organisé commun, une exploitation collective importante et de cette manière assurer une victoire réelle et complète sur les paysans riches (koulaks), sur tous les exploiters et ennemis du travailleur, une victoire complète sur l'indigence et l'obscurité et sur le caractère arriéré de la petite exploitation individuelle et

atteindre une productivité du travail et une capacité d'échange supérieure propre à l'exploitation collective ». En pleine harmonie avec le but ainsi proclamé, la constitution d'un kolkhoz équivaut à une révolution complète. « Tous les bornages qui partageaient les champs de terre des membres de la coopérative sont détruits et tous les champs se confondent en un massif unique foncier se trouvant dans l'usage collectif de la coopérative », dit l'art. 2, al. 1. « Sont collectivisés, ajoute l'art. 4, al. 1, « tout le cheptel de travail, les machines et instruments agricoles, tout le cheptel productif en marchandises, toutes les réserves d'ensemencement, le fourrage nécessaire pour l'entretien du cheptel collectivisé, les constructions nécessaires pour l'exploitation collective et toutes les installations de fabrication... » Seules les maisons d'habitation, potagers et jardins échappent à la collectivisation (art. 2, al. 2, art. 4, al. 1 *in fine*). Le « massif foncier » de la collectivité devient inaliénable, car les membres qui sortiraient de la collectivité ne peuvent prétendre à la restitution des lots apportés (art. 3). Le travail des membres du « kolkhoz » est soumis à un règlement d'organisation intérieur; ce travail doit être fait entièrement par les membres. Le travail est rémunéré en nature et en espèces par la collectivité (art. 12-16).

Les « kolkhoz » individuels font partie des « unions de kolkhoz » qui dirigent leur activité et auxquels ils livrent leur production et qui servent d'intermédiaire entre lui et l'Etat (art. 22). Si en principe et devant la loi le « kolkhoz » n'a rien de commun avec la « ferme d'Etat » ou le « sovkhoz », la pratique à en juger par les documents officiels, paraît ignorer cette distinction (résolution du Congrès des Soviets de 1931). Les « sovkhoz » tendent à se soumettre purement et simplement les « kolkhoz ». On ne doit pas s'étonner de cette confusion, sinon fusion, des deux institutions. L'Etat a tant de moyens puissants d'exercer son influence sur la vie des « kolkhoz » et de leurs « unions » que le caractère de groupements volontaires qui leur appartient en théorie doit, en fait, s'effacer très facilement.

LES ENTREPRISES D'ÉTAT PERSONNIFIÉES ET LES COOPÉRATIVES DANS LEURS RAPPORTS AVEC LES TIERS ET ENTRE ELLES. — Dans leurs rapports avec les tiers ainsi que dans leurs rapports mutuels, les entreprises publiques et les coopératives sont soumises,

nous l'avons vu, au droit civil. Personnalités morales distinctes de l'Etat, elles prennent part au commerce juridique à l'instar d'autres personnes physiques et juridiques civiles du pays des Soviets. On pourrait même dire, sans risquer d'émettre un paradoxe, que le terrain d'application pratiquement le plus important du Code civil soviétique, au moins dans sa partie relative aux obligations, est constitué par les diverses opérations des « trusts » et autres entreprises publiques.

Une juridiction spéciale est organisée pour trancher ces contestations civiles sous le nom d'« arbitrage d'Etat ». Les principes essentiels du système se trouvent exposés dans le Règlement sur l'arbitrage d'Etat du 3 mai 1931. En voici la substance :

« Un arbitrage d'Etat », dit l'art. 1, « est formé pour la solution des contestations patrimoniales entre les établissements, entreprises et organisations du secteur collectivisé tendant à garantir le renforcement de la discipline des contrats, des plans et du calcul commercial. » « Toutes les contestations relatives aux contrats et actes conclus et autres contestations patrimoniales entre établissements, entreprises et organisations du secteur collectivisé sont résolus par voie d'arbitrage d'Etat. Avant de recourir à l'arbitrage d'Etat, les Parties doivent prendre toutes les mesures pour régler directement la contestation » (art. 2). Sont exclus de l'arbitrage les contestations entre les organes d'un même ressort qui sont financés par voie budgétaire, les contestations entre établissements et entreprises du même ressort, sauf autorisation de l'organe hiérarchiquement supérieur (art. 3). « L'arbitrage d'Etat dans la solution des contestations applique les lois et ordonnances des autorités centrales et locales, ainsi que les principes généraux de la politique économique de l'URSS » (art. 8). « Les décisions de l'arbitrage d'Etat sont exécutées par les Parties elles-mêmes dans le délai fixé par l'arbitrage d'Etat. La décision qui n'est pas exécutée dans le délai fixé par les Parties elles-mêmes, sont exécutées par voie forcée. Les fonctionnaires qui n'ont pas exécuté la décision sont responsables disciplinairement ou pénalement » (art. 11).

Certains détails des dispositions que je viens d'exposer démontrent que le fonctionnement du système des rapports civils

entre entreprises d'Etat n'est pas très satisfaisant. Ils paraissent en effet très mal s'adapter à la discipline du droit civil : ils passent de mauvais contrats, font preuve de mauvaise foi dans leur exécution, se querellent constamment et plaident sans cesse.

On paraît avoir abouti à un désordre inextricable et la législation soviétique des dernières années contient d'innombrables lois destinées à nettoyer ces véritables étables d'Augias.

En voici quelques unes :

La loi du 30 janvier 1930 sur la réforme du crédit défend aux organes de l'Etat, aux organisations coopératives et aux sociétés par actions mixtes sans participation du capital étranger de se fournir mutuellement des marchandises et de se rendre des services mutuels à crédit.

Ainsi la lettre de change, moyen jusqu'ici favori pour fixer les rapports entre entreprises étatiques, disparaît des échanges entre ces entreprises. On paye comptant, au moyen de virement de comptes à la Banque d'Etat.

La loi du 26 juillet 1930 sur la liquidation des dettes entre les organes d'Etat soumis au calcul économique, les coopératives et les sociétés par actions avec participation de l'Etat introduit une procédure sommaire de règlement de ces créances. Les établissements créanciers déclarent à leur banque et à la banque de l'établissement débiteur leurs réclamations dans le délai de cinq jours (ou de sept jours, si la réclamation n'avait pas été présentée antérieurement). Les débiteurs doivent présenter leurs objections avant le 5 août 1930 (ou dans la seconde hypothèse avant le 15 du même mois). Si des objections n'ont pas été présentées, la banque du débiteur effectue le virement de la somme réclamée au compte du créancier dans la banque de celui-ci. Si des objections ont été présentées, le créancier a cinq jours pour assigner le débiteur devant la Commission d'Arbitrage qui statue dans un délai de dix jours.

Manifestement ces délais parurent trop courts, car, dès le 22 août 1930, on accorda aux débiteurs le droit de présenter leur défense jusqu'au 5 septembre 1930.

Le 9 septembre 1930 fut sanctionnée la loi concernant la liquidation des créances entre les établissements d'Etat dépendant des budgets central ou locaux, d'une part, et des organes

de l'Etat soumis au calcul économique, les organisations coopératives et les sociétés par actions avec participation de l'Etat, d'autre part, provenant de la livraison des marchandises ou services mutuels. La liquidation se fait au moyen de virements. En cas de contestation, l'assignation devant la Commission d'arbitrage doit avoir lieu le 15 octobre 1930 au plus tard. La Commission juge dans le délai de 10 jours, elle ordonne l'exécution nonobstant l'appel.

Enfin des mesures héroïques furent prises en 1932 pour mettre fin par une loi aux contestations entre les entreprises publiques au moyen de l'établissement de très courtes prescriptions spéciales en matière de ces contestations; en règle générale cette prescription est annuelle; elle est d'une année et demie en ce qui concerne les opérations d'exportation et importation de marchandises et de trois mois quand il s'agit de clauses pénales des contrats.

Il suffit de ces quelques indications pour voir qu'en effet la « discipline des contrats » n'a pas assez de prise sur les établissements publics soviétiques et que le système inventé par les Soviets est loin d'être le dernier mot d'une administration progressive en matière de services publics.

CONCLUSIONS

Quelques mots pour résumer les observations que j'ai eu l'honneur de vous soumettre.

L'essai d'une réalisation de la formule communiste intégrale tenté par le Gouvernement soviétique a abouti à un régime de droit basé sur le partage de la vie sociale en deux sphères distinctes: « secteur collectivisé » et « secteur privé ». Leur coexistence est le fondement même du système, tel qu'il fonctionne à l'heure qu'il est. Les frontières qui séparent les deux sphères varient et l'effort porte principalement sur l'extension de l'une aux dépens de l'autre. Il est certes curieux que si le droit civil normal paraît de plus en plus rélégué au second plan, il regagne du terrain par une voie détournée. La gestion effective et directe du domaine par les organes de l'Etat, gestion émanant d'un seul centre puissant et éclairé sur tous les détails,

n'a pu être réalisée. Elle a dû être confiée à des organismes distincts et quasi-autonomes dans leur activité. On a fait appel à leur propre « calcul économique » pour les guider et au droit privé pour en régir les rapports extérieurs. On ne saurait toutefois exagérer la valeur de l'hommage rendu ainsi au droit essentiellement individualiste. Le droit privé entre fonctionnaires ne peut avoir l'âme d'un véritable droit civil. La force motrice — l'intérêt privé — y est absent.

Madame Van Drunen a donné à la Bibliothèque de l'Université les manuscrits des œuvres littéraires de son mari, le regretté James Van Drunen, professeur honoraire à la Faculté des Sciences Appliquées.

Nous commençons ici la publication d'une de ses œuvres, encore inédite. Les anciens amis de l'auteur y retrouveront avec émotion l'accent de sa voix. Tous nos lecteurs apprécieront dans ces pages une saveur originale, une sagesse souriante, la netteté du style et de la pensée.

Approximations

PAR

par JAMES VAN DRUNEN.

Il y a cent ans, — lorsque, dans l'Almanach dédié aux Demoiselles, les pastorales du Château de Beauté montraient le cérémonieux Lubin offrant des bouquets rimés à Madelon qui repose sous la coudrette, — ce livre, un tantinet frondeur, se serait probablement enjôlé du nom de : « La guirlande des conjectures. »

Dans le présent, les écoles expérimentales, la formule évolutionniste et l'esprit positif demandent moins de fleurs et plus de substantiel. Ce Petit traité de l'Indétermination a donc pris le ton : il est sereinement protestataire, — car aujourd'hui, l'indiscipline régnante estime essentiel de s'insurger contre gens ou principes. Son impertinence fait la mauvaise tête devant la science qui explique, comme devant la philosophie qui prêche. A la fois regimbant et résigné, il contemple les orientations de l'intelligence, les hasards de la volonté, les fantaisies de la conscience et les fuyantes tangentes de l'esprit devant un savoir adjacent, condamné à perpétuité à une agitation de manœuvres d'approche.

Reconnaissant le relatif de toute conclusion, ces pages, sans récriminer, constatent l'infatuation pontificante de l'animal contribuable et solennel : la vie, — simple accessoire de la nature et propriété de la matière, — ne permet pas à ce fureteur incorrigible de voir beaucoup plus loin que le bout de son nez. L'homme, molécule complexe, susceptible de migraine et tour-

mentée par l'alcool de l'orgueil, ne prétend pas admettre que sa curiosité et ses prétentions interprétatives devant les effarants mystères supposés, resteront obstinément limitrophes et soumises. Nous n'avons, avec l'auguste Vérité, que de vagues relations de voisinage commérant : nous regardons par le trou de la serrure devant une porte qui jamais ne s'ouvrira...

L'ignorance édiflée doit être satisfaite de préciser des distances et de consigner des égarements.

Le cerveau, que taquent d'extravagantes indiscretions, ne peut être que conjectureur. Or, pareille fonction est déjà suffisamment importante et utile... « Les conjectures, a dit Charles Bonnet, le naturaliste-philosophe de Genève, sont les étincelles au feu desquelles la bonne physique allume le flambeau de l'expérience » — et Fontenelle déclare : « Dans les sciences, les conjectures ont toutes un droit égal de se produire et souvent n'en ont guère de se combattre. » Fort justement ainsi, l'auteur des *Entretiens sur la pluralité des mondes* reconnaît que l'esprit est « éternellement obligé de conjecturer sur des matières très douteuses »... Mais, la partie est compliquée quand on joue aux probabilités. L'erreur est commode et souvent séduisante. Bien des imaginations et hypothèses nous ont été données « pour argent comptant », comme dit Montaigne, — et l'on nous passait de la fausse monnaie. Le sage est devenu aussi méfiant qu'un cocher napolitain qui soupèse et retourne ses liras.

Le devoir de douter avec le loisir de conjecturer sont profitables s'ils s'accompagnent de la modestie qui sied. Par malheur, cette réserve a trop souvent fait défaut et nous nous sommes abusés en grossissant et le pour et le contre. Ne pas reconnaître et respecter la mesure est notre caractéristique générale.

L'homme, — le plus remuant des êtres qui dévorent la planète, — est un agent raisonneur. En controversant, il est devenu amplificateur et paroxyste, — d'où, l'outrance de la confiance en soi et l'emportement verbal : ainsi, et par prétention même, il a dit beaucoup de mal de lui-même, — en songeant beaucoup à ses amis. Nous protestons contre l'octroi excessif d'invectives célèbres auxquelles de belles signatures ont donné de l'autorité. Mon voisin n'est pas le « méchant animal » que dit Molière et vraiment le placide Pascal lui-même exagère quand, dans ses *Pensées*, il nous traite de :

« chimère et monstre, imbécile ver de terre, cloaque d'incertitudes et d'erreurs, gloire et rebut de l'univers ». Le doux Boileau lui aussi a voulu s'en mêler :

De Paris au Pérou, du Japon jusqu'à Rome,
Le plus sot animal, à mon avis, c'est l'homme.

Frédéric II, ce poète-diplomate, conducteur d'armées, gourmande mieux encore ses gouspins de semblables ; dans une de ses lettres, il assure que : « l'homme restera, malgré les philosophes, la plus méchante bête de l'univers. Il y aura toujours des guerres, comme il y aura toujours des procès, des banqueroutes, des pestes et des tremblements de terre. »... F. Laurent, le professeur gantois, dans sa Philosophie de l'Histoire, ajoute : « L'homme n'est pas seulement la plus méchante bête de l'univers, c'est encore la plus sottise, et l'une de ses plus grandes sottises, c'est la superstition. »

Faut-il rappeler Candide et les furieuses épithètes que Voltaire décoche à toute l'engeance ? Ce concert est incessant, et de nos jours encore, autour de Schopenhauer, jérémient les désabusements bien portés d'une impertinente misanthropie... Cet excès d'indignité est toujours de l'amplification.

Nous tenons l'homme pour intéressant dans ses défauts et amusant dans ses qualités ; ses variétés infinies sont d'une observation édifiante et toujours pittoresque : bipède fashionable, politicien et financier, il est doué du génie de la falsification en tous genres, c'est à dire que ses artifices l'éloignent du naturel, — son milieu d'origine, — pour le développer dans le factice ; vertébré discourant et omnivore, il est pétri de contradictions, mais éminemment apprivoisable, possédant un don très spécial pour apprendre à exécuter tous les tours ; intransigeant dans son orgueil, il est domesticable, car sa patience se soumet à la tyrannie des règles les plus absurdes et un bout de galon le fascine et le soumet... Enfin, il n'est point de nature plus inoffensive pour qui connaît son faible ; il n'est pas d'être plus maniable, quand on sait le prendre. Ce bien remarquable mammifère académique et spéculant, « résumé de toutes les bêtes qui étaient dans l'Arche » dit Barbey d'Aurevilly dans les Ridicules du temps, constitue, au demeurant, le produit supérieurement expressif de l'histoire naturelle, le phénomène le plus merveilleux de la chimie biologique. Certes, ses réactions

si moutonnières ne méritent nullement le mépris que l'on a imaginé.

Ce livre contemple le fol et le sage; il consigne leurs sentiments et leurs manies avec une franchise amicale et un intérêt qui parle net: le rudolement est ici une forme de la considération.

Le ton de cet essai s'apparie, du reste, à la forme qui n'a rien de solennel ou de didactique, — précieuses faiblesses à réserver pour la philosophie. C'est familièrement donc, que de simples constatations sont avouées et que des notes sont réunies en ces pages trop respectueuses de la pensée d'autrui pour prétendre convaincre...

Nous reconnaissons que quelque rudesse trahit la franchise d'un vieux professeur peut-être désabusé, assez irrespectueux pour taquiner les conventions non sans plaisir, pour manquer d'égards au formalisme généralement profitable et pour prendre des privautés avec la sociologie, — cette bonne fille à la mode et en falbalas de statistiques, prodiguant à la ronde les consentements de ses déclarations chiffrées et complaisantes.

Enfin, ce livre rêvassant n'a rien de doctoral... Il s'en excuse, — et, en manière de pénitence, nous nous imposons cette dernière confession :

En fumant la pipe... Tel était le titre mis en tête de ces pages manuscrites, — car, c'est dans la fumée qu'une reposante distraction a entrevu ou supposé ces conjectures vaguement positives.

Or, suivant le conseil de Baron, dans sa Rhétorique, les feuillets achevés furent confiés à un ami prudent... Celui-ci déplora le nom choisi: il n'est pas sérieux, — par conséquent, il est désobligeant pour le lecteur... La plupart font semblant de lire. Devant le monde, en chemin de fer ou sur leur table, nos gens sont flattés d'exhiber un titre cabalistique, austère ou amplissime; on affiche, pour la superbe de son appellation, un livre qu'on ne découpera jamais. Dans les œuvres et entreprises, — à une époque où l'on n'a plus le temps d'approfondir, — le nom est capital, son importance est décisive...

En fumant la pipe fut biffé, — et, sur cet *Essai*, qui ne prétend rien enseigner, des lettres molles, rechignantes comme toute concession, ont annoncé: Approximations...

I. — PORTRAIT

Le vieux professeur donnait aux fleurs les derniers loisirs d'une existence encombrée et chargée d'études très diverses... Il s'était choisi de complaisantes amitiés parmi les œillets et les roses. Son admiration respectueuse s'émerveillait en détaillant le gracieux mystère et la méthodique symétrie de la naissance d'une fleur qui se gonfle, se détend et s'étire, défripe et déroule sa parure et se développe dans la joie d'exister.

Le vieux professeur avait une physionomie de grave bienveillance, une expression d'indulgence qui semblait toujours promettre le sourire d'un pardon. Ses yeux clairs, décolorés sans être éteints, paraissaient fanés parce qu'ils s'étaient usés sur le papier imprimé. Il avait lu de tout, fantastiquement, n'ayant pas pu se confiner et s'enfermer dans la spécialité de son enseignement. Son esprit, mu par un ardent besoin de liberté, avait pris de l'air et de la lumière autour des sujets les plus variés et des questions les plus disparates. Il ne ressemblait pas à ce savant conservateur dont parle Anatole France et qui, en son musée, ne connaissait que sa vitrine.

Parce qu'il était timide, on l'avait déclaré orgueilleux ; parce qu'il était méditatif, on le voyait misanthrope. Et des observateurs, aussi prestes que maladroits, lui avaient conféré un caractère désagréable... Il avait laissé dire. D'autre part, n'ayant, par défaut d'aptitude, cultivé ni l'intrigue, ni le quémandage, il était sans influence, — donc sans amis.

En somme, cet homme très doux n'était pas doué du fluide sympathique. Isolé par ce manque de pouvoir attractif, et ayant, sans acrimonie, réduit ses dépenses sentimentales, il s'était habitué à vivre avec lui-même, se contentant de ses songeries en manière de conversations. Il découvrait des joies énormes et exquises dans la contemplation. Ses distractions se faisaient délicieuses devant le vagabondage féerique des gros nuages en chatoyant appareil de couleurs. Son esprit évadé se perdait parmi les spendeurs aériennes, dans tout ce que l'imagination retrouve de souvenirs ou bâtit de chimères dans l'éblouissante perspective des cieux toujours en transformation vers des aspects nouveaux... Image du phénomène de la vie où, seul, le changement est éternel dans la trajectoire des évolutions.

Enfin, le vieux professeur, rebelle à toutes formalités et conventions, vivait à sa guise et pour lui.

— Mon esprit, disait-il, ne fait plus toilette. Il vit en négligé. Car le cerveau aussi a sa mise de rigueur, ses modes, sa tenue cérémonieuse et obligée quand il va en ville, c'est à dire rencontre d'autres cerveaux. Il est convenable de se montrer docile et sociable, ce qui signifie : acceptable. Les idées, aussi bien que les cheveux, doivent être taillées suivant la norme, et les réflexions nettoyées et polies; les opinions veulent être lustrées et pommadées pour avoir du chic et pour plaire. L'esprit qui va dans le monde se pare de fadaïses souriantes comme on surcharge de pretintailles inutiles et gênantes une robe de soirée. Cette élégance de pensée demande trop de préparation. J'ai abandonné les balivernes d'un extérieur et d'un moral comme il faut. J'ai supprimé le « qu'en dira-t-on » de mes relations. Et mon vieux veston fripé mais commode, est un manifeste : mon esprit se souciant peu des alentours et du formalisme, je pense en débraillé, sans contrainte; aucune boucle ne me gêne, ni au dehors, ni au dedans de mon individu...

Le vieux professeur ne se donnait donc pas le luxe présomptueux d'opinions intransigeantes. L'esprit contrarié d'une constante bipolarité, il demeurait de sentiment indécis devant la rencontre de deux courants adverses. De la houle agitait l'esprit d'un émotif barré de scepticisme; en même temps, rêveur et méthodique, cet emballé était souvent très rangé.

L'inoffensif songeur, cherchant toujours avec passion dans les documents de tous genres amassés durant sa vie d'observation, demeurait près de ses fleurs, mettant en déroute les pucerons à l'escalade d'un rosier-noisette, redressant affectueusement la frimousse mignarde d'un œillet flamand aux pétales bombés et finement liserés de rouge, ou encore, notant au vol tout ce qui passe dans la fumée et les distractions d'une pipe dix fois rallumée.

Aristote et Théophraste, comme a dit Cicéron, aimaient une vie douce et tranquille, consacrée à l'observation de la nature et à l'étude; une telle vie leur parut la plus digne du sage, comme ressemblant davantage à celle des dieux...

Ainsi s'en allaient, satisfaites et clémentes, dans la résignation et l'attente, les dernières années de cette laborieuse existence. La philosophie de ce terme de vie avait la mélancolie

reposante d'une fin de journée studieuse, — avec des colorations variant suivant que le temps a été plus ou moins doux, suivant que la pensée ou les rhumatismes ont été plus ou moins actifs.

Tout était intérêt pour ce curieux d'analyses. Comme Renan, il découvrait de la morale partout, — jusque dans la musculature écrasante d'un laminoir. Aussi, ce commentateur de grands problèmes et de toutes petites choses, ne comprenait pas que des gens trouvassent le temps de s'ennuyer, puisqu'il y a toujours à apprendre dans les livres et toujours à regarder dans la vie. Le spectacle autour de nous est incessant, attrayant et même reconfortant. Il n'y a pas d'êtres méchants ou détestables, mais seulement des sots, — et ce sont les plus drôles, les Jocrisses de la troupe. Leurs maladresses de niais orgueilleux sont d'une observation amusante et édifiante. Un vers de Gresset le dit dans *Le Méchant* :

Les sots sont ici-bas pour nos menus plaisirs.

.....

Et il songeait, — le vieux professeur...

II. — SCIENCE

Quand on demande à la pensée une vérité, — une minime vérité de notre entourage, une de ces notions élémentaires que nous traitons en amie intime, en connaissance de vieille date, l'hésitation balbutie une inconsistante réponse, une échappatoire...

— Vous connaissez bien cette personne que vous tutoyez tout le long du bras ?

— Pas du tout ; je ne sais même plus son nom ; mais, nous nous rencontrons tous les jours, déclare bonassement le très accueillant interpellé.

Il en va de même à l'endroit des vérités avec lesquelles nous frayons. Quand notre curiosité interrogée veut préciser, elle reconnaît tout d'abord les bornes étroites de la compréhension. Alors, trop souvent, l'impuissance se réfugie dans le scepticisme par la voie du découragement. Et là gît la faiblesse, — équivoque comme tous les subterfuges du sentiment qui se

leurre de conclusions hypocritement tranquillisantes, quinine frelatée calmant en apparence des accès de fièvre d'angoisse.

La science, — comme l'art, comme la psychologie, comme tout, — n'existe que du fait de l'humanité; elle est un produit de la société: il n'y a pas de savant isolé. La technique sociale de la civilisation comporte, en première ligne, une pensée scientifique qui se propage et s'étend à tout, y compris la morale. Dans *La connaissance et l'erreur*, Ernst Mach place l'origine du travail scientifique parmi les exigences biologiques. En analysant la constitution et l'évolution de ce travail, c'est à dire les formes et méthodes employées pour apprendre, nous découvrons les principes de la vie de l'esprit, — et aussi la valeur de nos connaissances dans tous les domaines. Cette recherche se perd dans une forêt de complications et de confusions; il faut tailler dans les broussailles résistantes de l'erreur pour distinguer, bien au loin, le compréhensible et le connaissable et admettre que le monde, à peine connaissable, est à jamais incompréhensible.

Sans guide, à l'aveuglette, nous tournons dans un cercle: l'étude nous conduit des sensations aux concepts, et la philosophie nous ramène des concepts aux sensations. Nous sommes revenus à notre point de départ, — et nous sommes épuisés par la rudesse du chemin parcouru.

Ces sensations initiales et essentielles, et si mal déterminées au début, sont les unes physiques ou générales, les autres psychiques ou individuelles. Chacun se figure et se convainc... Et tous les hommes ont peut-être des hallucinations identiques... Nous ne constatons pas, nous imaginons, nous construisons et édifions mentalement. Le moi, aussi bien que l'objectif extérieur, sont des compositions empiriques. Dépourvu de données sensibles et affirmatives, le monde, pour nous, n'est pas une matérialité explorable, mais une multiplicité de sensations emmêlées, simultanées ou successives; donc: une pure fiction. L'univers, dit Gustave Le Bon, dans *la Vie des vérités*, est simplement l'ensemble des idées que l'homme s'en fait, grâce aux relations artificielles des choses qu'il réussit à établir.

Déjà, Platon soutenait que, dans le monde, les idées ont seules une existence absolue; les choses n'en sont que des ombres ou des copies. La réalité est le contenu des notions générales et non pas les objets, dont chacun offre des change-

ments et des contradictions multiples dans la simultanéité comme dans la succession... La thèse s'est affirmée jusqu'à Bradley qui, dans son livre *Apparence et réalité*, montre comment « le concept de l'âme est une abstraction aussi bien que le concept du corps. La réalité ne peut être ni âme, ni corps. Il ne nous est jamais donné que des événements qui offrent deux côtés à l'observation ».

Au point de vue des sciences, il apparaît donc, que le fait est en dehors de l'homme ; l'explication est de fabrication humaine, — et c'est notre unique connaissance.

Le système admis de vérités générales et relatives est fait de propositions non pas vérifiées, mais constituées de probabilités, de vraisemblances et de ces hypothèses qui sont de la science provisoire. Nous restons emprisonnés entre les très hauts murs de la relativité ; l'absolu, au grand air de l'extérieur, nous est interdit. La cognoscibilité se compose, pour nous, d'impressions vaguement contrôlées par l'expérience. En effet, nous ne pouvons deviner l'inconnu que par un rapprochement avec ce qui est supposé connu, — et cet étalon nous manque...

Alors, nous procédons de façon retournée et suivant une étrange méthode : nous expliquons le connu par l'inconnu, le visible par l'invisible et nous imaginons, par exemple, un éther « que nul œil humain ne verra jamais ». Le facteur essentiel de l'énergie, sur lequel est bâtie la mécanique, est une conception arbitraire ; son existence est toujours discutée, — tout autant que la consistance de la matière. Chacun répond ici suivant ses vues théoriques. Sur les principes fondamentaux, nous avons simplement des opinions... Ainsi, Bradley a pu assurer que toute science particulière ne trouve que des demi-vérités et opère avec des fictions appropriées à son but.

Comme le montre Gustave Le Bon, dans l'*Evolution des forces*, les possibilités des choses sont nombreuses parce que l'existence des êtres vivants et toutes les idées que nous nous faisons du monde sont conditionnées par des forces extérieures auxquelles nous ne pouvons nous soustraire. On a calculé qu'il suffirait que la terre tournât dix-sept fois plus rapidement pour que la force centrifuge annulât entièrement l'attraction de la masse terrestre sur les corps placés à l'équateur. Ils cesseraient alors d'être pesants et ne retomberaient plus sur le sol dès qu'on les abandonnerait à eux-mêmes. Le poids dépend donc de l'im-

pulsion primitive reçue par notre globe quand il se détacha du soleil. On devine combien seraient autres nos conditions d'existence si la pesanteur était réduite ou annulée. « La gravitation, l'inertie et la chaleur solaire représentent les trois puissances fondamentales utilisées par l'homme. Elles conditionnent son existence et ses civilisations. Si leurs grandeurs avaient été différentes, les civilisations auraient pris un tout autre aspect. »

Mais voici plus inquiétant encore : ces théories doctorales ne sont pas seulement individuelles ou hasardeuses, elles peuvent être locales... Emile Picard, dans *La science moderne*, estime que pour les habitants des astres éloignés de nous, la mécanique du système céleste doit paraître d'une effroyable complication « si tant est que la mesure de la simplicité soit la même pour leur intelligence que pour la nôtre ». Voilà donc l'intelligence possiblement façonnée par la place qu'elle occupe dans les espaces sidéraux et soumise, par l'étendue même de ces espaces, à d'infinies variations ou complexions et manières d'interprétation...

Tout doux ! Pareille infimité n'est point pour rabattre le caquet de la superbe géniture de nos hériatiques illusionnés.

Pour

Tous les chercheurs qui se fixent pour cible
Le front d'airain de l'impossible,

se garde précieusement la tenace intuition d'une dépendance réciproque et universelle des phénomènes qui nous environnent ; les faits doivent être tous solidaires ; donc, ils réagissent les uns sur les autres. Or, notre intelligence est trop réduite pour embrasser l'ensemble de ce panphénoménalisme, la sublime chimère, le mirage de l'infini. Il n'est pas de problème dont nous saisissons tous les facteurs ; par conséquent, nous ne posséderons jamais d'explications complètes. L'indétermination restera notre souveraine tyrannique, inflexible : nous sommes voués aux approximations. Les vérités, — solennelles parce qu'elles sont acceptées, — changent, fuient, s'esquivent, se transforment et évoluent : elles vivent, comme dit le livre de Gustave Le Bon. Nos vérités ne peuvent être que des moyennes entre ce que nous croyons savoir et ce que nous ignorons encore.

La réalité, que nous célébrons si glorieusement, est de création humaine. Il n'y a rien de vrai que la forme et le rêve qu'elle suggère, certifie le Frédéric Thomas Graindorge de Taine. Tout ce qui n'est pas pensée est le pur néant, a proclamé Henri Poincaré. Musset avait compris que :

Ce monde est un grand rêve...

La vérité se modèle ainsi sur nos imaginations, et cette vérité fabriquée est principalement un outil, puisque nous nous en servons pour poursuivre le travail scientifique.

Ce que, avec emphase, nous titrons la Science, est simplement « notre » science.

En sincérité, c'est nous qui avons créé le monde, — la plus majestueuse des vérités que nous admirons. Le monde est une matière à façonner : il est ce que nous le faisons, écrit Paul Gaultier dans *la Pensée contemporaine*.

Puis, tout aussitôt, la superbe de notre race n'a point entendu que ce monde restât « une œuvre non signée » — et elle a créé dieu, prétentieusement à son image à elle, — ne pouvant trouver mieux, puisqu'elle ne connaissait pas autre chose. Et maintenant, créateurs satisfaits de l'univers, nous prêtons et nous imposons à la nature nos sentiments et notre conscience, lui assignant une fin et des moyens, — toujours nos moyens... Et nous ne savons rien de cette imposante et mystérieuse féerie !

La nature a-t-elle un but, une conscience, une justice ?...

Dans l'affirmative fort problématique, ces sentiments doivent être certainement tous différents des nôtres. La justice comme le temps sont inconnus à son indifférence ; la morale de l'espace doit se tracer suivant des coordonnées étranges, éloignées de celles que nous voulons, — parce que nous n'avons pas notion d'un système autre que le nôtre. Il a bien fallu, malgré tout, concéder plus ou moins que la logique n'est pas l'armature de l'univers, ni la mathématique son essence.

Mais, toujours satisfaite et vite rassérénée, notre fatuité se redresse triomphante, — car si tout est fictif, nous aussi nous serions sans importance et inexistants, Ne pouvant admettre notre chétivité, il faut sauver ce que nous avons d'importance et assurer l'éclat de l'entreprise Humanité et Compagnie. Et voici encore une œuvre de cette active collectivité : nous som-

mes les auteurs, les constructeurs de notre mentalité... Et certains estiment que le travail ne fait point honneur à notre sagacité.

Nos méthodes souffrent de déplorables habitudes, d'idées consenties, de coutumes verbales. Une indolence de la réflexion nous livre à l'éducation des traditions; retenus par les liens des préjugés et des conventions, nous sommes incapables de nous évader des prisons de l'habitude. Nous nous alimentons d'erreurs faciles et de dogmatiques duperies, et toujours, pour en finir plus lestement, nous avons voulu deviner au lieu d'attendre une preuve, un témoignage sérieux. Quand une science nouvelle se met en marche, son premier labeur, souvent très pénible, consiste à déblayer la route d'un entassement de notions fausses et de graves superstitions. Il faut enlever les contradictions qu'il y a dans les choses, après avoir compris que c'est nous qui les y avons mises, a dit Nietzsche.

Le savant, qui estime la valeur du recueillement, veut, avant tout, examiner les méthodes par lesquelles il acquiert ses connaissances. Il procède ainsi à une épuration logique de la pensée et prend conscience de ses forces, — c'est à dire de ses faiblesses. Il constate, en même temps, que « notre raison est toujours abusée par l'inconstance des apparences » comme le disait Pascal. Nos moyens d'investigation et de compréhension représentent de très mauvais outils, — et notre pauvre mécanisme mental doit bien s'en contenter et se tirer d'affaire comme il peut... Si nous avons cette conscience, nous ne ferions plus les fiers-à-bras provoquant la fugace cognition sur tous les terrains.

La réalité parfaite est le fruit défendu... Il y a bien quelque serpent de la tentation philosophique qui nous en parle insidieusement. Laissons-le siffler son compliment qui nous flatte et ne nous abusons plus : le fruit convoité est trop haut et hors d'atteinte. Nous avons des perceptions, — et c'est tout. Et encore, nous ne connaissons que nos propres sensations. Celles-ci correspondent-elles à celles du voisin?... Nous l'ignorons. Sensations, intuitions, imaginations, conceptions sont les défectueux moteurs de la curiosité médisante. Ils l'entraînent à droite et à gauche, — jamais droit au but. Il est beau de suivre la noble et intrépide obstination de l'homme cherchant, en dépit d'innombrables difficultés, à façonner quelque chose de sortable

dans de si décourageantes conditions; il peine dur, maniant des instruments et des outils qui sont, suivant l'expression de Spencer « les prolongements artificiels de nos sens et de nos mouvements. »

Des sensations individuelles, unitaires forment le fondement de ce que nous savons. Les idées sont les filles de nos sens et, comme dit Platon, un abîme les sépare. Or « nos sens ne sont que des messagers d'erreurs et des courriers de mensonges » assure le délicieux abbé Jérôme Coignard d'Anatole France. Nos sens sont capricieux, grossiers, limités, trompeurs. Il doit exister des choses et des faits qui échappent à nos sens et qui ne nous seront jamais révélés. Le connu comme l'inconnu restent des indéterminées simplement admises, des postulats approximatifs; et, malgré nos persistants efforts, nous n'arracherons pas à la nature le moindre tantet de vérité authentique. Les bases de nos calculs, les éléments les plus simples de nos évaluations restent imprécis. Les physiciens, qui ont tenté de déterminer exactement ce que représente un kilogramme dans le système de nos poids et mesures, sont arrivés à des résultats différents. Nous ignorons la signification de l'unité si couramment employée. Il en est de même pour l'étalon métrique. Nous ne possédons pas deux mètres égaux et nous devons nous contenter de préciser, autant que possible, des différences, — sans pouvoir dire lequel est le mètre rigoureux. Nous ne sommes pas fixés sur l'unicité de la gravitation, c'est à dire sur sa constance pour tous les corps; dès lors, la verticale, — notre ligne fondamentale en théorie comme en pratique, — varie suivant les matériaux, cette verticale ayant pour une de ses composantes l'attraction, ainsi reconnue d'intensité changeante. On ne connaît la valeur absolue d'aucune grandeur physique ou chimique.

Gustave Le Bon, l'ingénieur et toujours intéressant savant, a écrit dans *l'Évolution de la matière*: « Il ne faut pas examiner longtemps les bases des sciences les plus précises en apparence, celles de la mécanique, par exemple, pour découvrir qu'elles sont formées le plus souvent d'hypothèses d'une fragilité évidente, bien que d'une utilité certaine... Les plus importants des principes sur lesquels des sciences entières reposent ne sont que des vérités approchées, à peu près vraies dans certaines limites, mais qui, en dehors de ces limites, perdent toute exactitude. »

Il faut donc le reconnaître : la précision nous est interdite... Or, sans précision dans les mesures, que devient la science ?

Admettons cette définition proposée par Mach : la science peut être considérée comme une sorte de collection d'instruments nous permettant de compléter par la pensée des faits qui ne nous sont donnés qu'en partie, ou de limiter autant que possible notre attente dans des cas qui s'offriront à l'avenir... La science devient l'habileté dans l'emploi des moyens. Donc, comme nous l'avons dit, la théorie de la connaissance est essentielle ; en déterminant les incertitudes de la méthode et les corrections possibles et utiles, nous consignons au moins l'imprécision probable, à défaut de l'irréalisable précision. Nous fixons un degré dans nos erreurs, — et c'est beaucoup.

Ainsi se justifie le rôle de l'imagination, de l'ingéniosité dans la science analytique. « L'observation, a dit Pierre Delbet, est un travail qui nécessite une grande activité de l'esprit et des sens. » Regarder, noter, déduire sont autre chose qu'un machinal contrôle. Il faut une imagination puissante pour combiner une expérience démonstrative. Le savant qui « comprend » est un songeur ; il est pénétré de l'admiration du merveilleux ; une loi d'évolution lui révèle une poésie qui est suprême et imposante parce qu'elle est notre réalité, notre vérité. Renan, dans *l'Avenir de la science* écrivait : « J'ai souvent éprouvé que je ne vivais jamais plus énergiquement par l'imagination et la sensibilité que quand je m'appliquais à ce que la science a de plus technique et en apparence de plus aride. »

Le monde physique et le monde des idées pour le chercheur se confondent en un tout inséparable. Rien n'est isolé ; tout semble se tenir autour de l'homme, cette molécule de la nature.

La théorie de nos connaissances enseigne qu'en réalité, un moyen unique nous sert : l'analogie, la recherche de concordances. Il faut que l'imagination complète la constatation des similitudes et que l'hypothèse continue l'observation ; des expériences mentales nous conduisent à un principe et, enfin, à la pratique, qui est la technique. Le technicien, sèchement utilitaire, a des imaginatifs parmi ses ascendants. Par suite de circonstances très fâcheuses, techniciens et rêveurs sont brouillés ; ils ne se voient plus ; ils ont eu des difficultés, probablement des questions d'intérêt mal réglées, — ce qui est l'ordinaire des familles devenues agressives... Et puis, intervint encore la

maladie de la personnalité; chacun exagère, amplifie et prétend isoler sa science, alors que tous les genres de savoir, c'est à dire tous les modes de penser, s'enchaînent en une unité merveilleuse.

Cette unité est si condensée que la vérité et l'erreur sortent de la même source psychique. Elles sont, au même titre, les enfants de notre esprit et elles se ressemblent à ce point que nous, leurs parents, nous les confondons. Nous pouvons, très équitablement, aimer l'une, sans maudire l'autre, — qui nous a, du reste, servi. Il ne faut pas croire que les théories démodées ont été stériles et vaines, assure Henri Poincaré dans la *Valeur de la science*. Des erreurs géniales ont fait découvrir des trésors. Caïn-le-Faux a parfois donné la main à Abel-le-Vrai pour lui faire franchir un pas difficile. Mais, Caïn est surnois et, comme on le sait depuis beau temps, il tua Abel qui a laissé des descendants décidés... La Fatalité prononça contre le fratricide : Tu seras vagabond et fugitif sur la terre et quiconque tuera Caïn sera puni sept fois davantage...

Et l'Eternel mit une marque sur Caïn, afin que quiconque le trouvant ne le tuât point.

Alors, Caïn habita au pays de Nod, vers l'orient de l'Eden; et il bâtit une ville et l'appela Hénoc, — ce qui pourrait bien signifier en langue vulgaire : l'impugnabile... Les légions de ses fils envahisseurs, dispersés par le monde, nous traquent et nous dominent. « Les plus sanguinaires conquérants sont moins dévastateurs que les idées fausses » affirme Gustave Le Bon.

L'erreur est tenace et séduisante et, parce qu'elle est l'erreur, elle se masque souvent très avantageusement; non sans plaisir, nous prenons pour la réalité ce que nous voyons dans un miroir complaisant, le miroir convexe de notre amplifiante présomption.

Pour le penseur calme, réfléchi, doué de la patience de la raison, le processus pratique est de chercher l'équilibre avec les circonstances extérieures. Dans la vie, faite d'excitations et de réactions, le réel est simplement ce à quoi l'être s'adapte. Méfions-nous, même de la vérité. Ce titre a un prestige fascinant, — et il convient de se mettre sur ses gardes devant tous les prestiges... Quand on annonce : S. M. la Vérité ! tous se jettent à plat ventre, le front dans la poussière, comme des Orientaux devant un marabout supposé foudroyant. Nos doc-

lités n'osent pas considérer de près les idoles et les saintetés... Or, quelques curieux, moins confiants, ont relevé la tête, acceptant d'être trompés, mais le moins possible. Ils ont vu que merveilles et balivernes sortaient vraiment trop de ce minimum de duperie admise. « Il ne se passe de miracles qu'aux époques où l'on y croit et devant des gens disposés à y croire » dit Renan dans les *Questions contemporaines*. Le prodige est l'enfant chéri de la foi, avait déjà déclaré le docteur Faust. Le suprême mystère de la fable, le bon dieu, est tout puissant, — parce qu'on ne l'a jamais vu. Alfred de Musset suppliait l'éternel de briser la voûte des cieux, de soulever les voiles du monde et de se montrer... Si ce dieu avait répondu à la prière, est-il certain que Musset l'eût adoré encore ?

Dans l'*Evolution des forces*, Gustave Le Bon ne veut pas hésiter à « examiner de près les principes fondamentaux de la science par cela seul qu'ils sont révévés et semblent indestructibles. Nous créons trop facilement de l'indestructible verbal. Le grand mérite de Descartes a été de tenir pour douteux ce qui jusqu'à lui avait été considéré comme une vérité incontestée. Les idoles scientifiques actuelles n'ont pas plus de droits à l'invulnérabilité que celles du passé. »

La rigide et incorruptible mathématique elle-même voit chanceler son autorité traditionnelle. C'est encore Gustave Le Bon qui dans le même ouvrage, en parlant d'une de ses expériences sur le passage des ondes électriques à travers les enveloppes métalliques, écrit : « elle ne s'accordait pas, sans doute, avec les équations de Maxwell, mais comme on ne tire jamais d'une équation que ce qu'on y a d'abord mis, il aura suffi d'y mettre autre chose pour en tirer des conclusions différentes. »

Enfin, le droit de vérifier est légitimement revendiqué. Comme la femme bien faite qui ne redoute pas le déshabillage, comme l'honnête homme qui est prêt à se laisser fouiller, la vérité pure ne s'offense d'aucun contrôle. Dévisagez, interpellez, attaquez ces personifications, symboles et entités majestueuses qui paraissent à la cour du souverain Vrai, — et vous verrez que les vérités absolues sont tout bonnement des opinions individuelles. Des vérités premières, principes indémontrables, restent, comme les axiomes en géométrie, les conditions de tout raisonnement. La fondation de nos doctrines est conventionnelle. La vérité, pour nous, est la conformité de la pensée avec la réalité

que nous supposons, — et pas autre chose. Quelles discussions et controverses on déploierait sur ce thème : la véracité de la vérité... La vérité ne nous ment-elle pas ?

Est-ce que tout idéal est illusion ? La thèse du mensonge salutaire et l'utilité des détours de la tromperie n'ont pas effrayé certains esprits. L'erreur est une condition vitale, croit un Germain heureusement démodé, ce nébuleux Nietzsche, tarabiscoteur d'aphorismes frelatés et dont les idées pâles et étirées font imaginer une inconsistante morale en vermicelle. (Traité de poète par les philosophes et de philosophe par les poètes, Nietzsche, dans la préface à la dernière édition de *La naissance de la tragédie*, déclare vouloir regarder la science du point de vue de l'art et l'art du point de vue de la vie !) Ibsen, dans *Le canard sauvage*, prétend soutenir la supériorité du mensonge sur la réalité...

Puisque toute certitude effective et inébranlable nous est prohibée, doutons, doutons avec bravoure et droiture... Dans la *Révolte des Anges*, Alaciel, devenu le jardinier philosophe Nectaire, après avoir eu rang parmi les Dominations, déclare désirables et bons : la liberté, la curiosité et le doute.

On a malheureusement méconnu la haute valeur du doute, — qui est le culte de la prudence, la règle de la conscience, la probité de l'esprit, l'aveu de l'irréparable faiblesse. Doubter, c'est vouloir attendre le fait résolutif, souhaiter l'évidence et la quasi-certitude. Le doute est, comme la patience, l'art d'espérer, suivant le mot de Vauvenargues. Doubter, c'est scruter, analyser ; c'est penser, sans juger, et encore réfléchir sans se prononcer ; c'est respecter les contradictions avec le besoin d'une entière documentation. Dans un article sur la méthode dans les sciences médicales, Pierre Delbet écrit : « Le doute philosophique est très loin du scepticisme qui nie et qui est stérile. C'est un état d'esprit très savant. Il n'est point du tout naturel aux hommes qui d'ordinaire n'ont de certitude que sur ce qu'ils ignorent. L'extrême ignorance a pour corollaire la plus naïve crédulité. » Trancher, signifiant affirmer ou nier, s'oppose au doute... Et quand sommes-nous véritablement autorisés à prononcer ? Les gens qui ont le moins à dire parlent le plus haut : leur valeur est dans la sonorité. Voilà ceux qui ne doutent de rien... Pour les autres, le silence est le grand affirmateur. Il assure et confirme le formel de la pensée et la réso-

lution irrévocable : l'homme décidé ne discoure plus... Je n'ai jamais eu confiance dans les parleurs, — et les silencieux m'inquiètent... Rappelons-nous les vers de La Fontaine, dans *Le torrent et la rivière* :

Les gens sans bruit sont dangereux ;
Il n'en est pas ainsi des autres.

Toute supériorité s'atteste par son calme. Il faut savoir beaucoup pour comprendre qu'on ne sait pas et que le doute est opportun. Il est la marque de la connaissance et de la réflexion. Nos études réduisent tous les phénomènes à « des manifestations » de force dans l'espace et le temps » comme dit Spencer, qui reconnaît aussitôt que force, espace et temps dépassent toute intelligence. La substance comme l'origine des choses nous demeurent impénétrables. Nous ne pouvons rien préciser dans l'absolu de la problématique réalité. « La nature n'est qu'une apparence ; l'homme n'est qu'un phénomène » pense Renan... L'intuition littéraire confirme cette inconsistance : « Les choses n'existent que pour les yeux qui les regardent » écrit Alphonse Daudet, dans *le Nabab*... Et nous voulons décréter, ordonner et prétendre dans notre jactance de tranche-montagnes !

Le doute méthodique de Descartes représente la logique du raisonnement et l'équité de l'esprit. G. Lanson, traitant de la méthode dans l'Histoire littéraire, écrit : « craindre constamment l'erreur, c'est notre vraie manière de faire du travail scientifique. » — « Défions-nous de nos idées et prenons garde que rien n'y dépasse les faits établis » ajoute encore le critique circospect et si attachant. Le grand principe expérimental est le doute, enseigne Claude Bernard. La science est faite de ce doute méthodique ; pour cela, elle a droit à notre confiance ; d'elle seule, la scrupuleuse douteuse, nous pouvons attendre les vérités accessibles... Le reste n'est que spéculations fallacieuses d'esprits vaguant à l'aventure, le cou tendu dans tous les lacets du mensonge. Nombreux sont les imprudents qui ont perdu leur route par trop d'assurance. Ils « croyaient » savoir, — comme les donneurs de fausses indications. La tare première de l'église est l'audace dans l'affirmation. La religion, avec ses forfanteries d'infailibilité, s'effondre parce qu'elle méprise la sainteté du doute, — et ce qui est fondé sur le mensonge ne peut être qu'une école d'hypocrisie.

La prudence circonspecte et trop négligée mériterait légitimement une doctrine : le doutisme... On permettra ce nom, — sacrifice à une mode intellectuelle : tant de gens aujourd'hui croient affirmer une idée en fabriquant un vocable barbaresque.

Le doute, calomnié et si mal interprété, pourrait être notre plus sérieuse force, une protection contre l'impulsion du sentiment et les bavardages du cœur. Il convient d'honorer le doute, première vertu de l'esprit averti. Enfin, le doute, qui est une défense contre les apparences et les erreurs, n'est pas à la portée des imbéciles. Expression de bonne foi et de minutieuse attention, il demeure la suprême sagesse, tout entière dans la brève devise de Montaigne : Que sais-je !...

Doutons, doutons avec bravoure et droiture.

Dans l'univers, où nous avons édifié immensément l'harmonie des nombres, l'être est la résolution d'une équation dont les facteurs sont les conditions physiques et chimiques. Nous ne pouvons distinguer qu'une parcelle dans l'étendue de l'histoire des mondes, la vie d'une cellule dans un organisme démesuré. L'action lente des causes ordinaires, depuis la chique-naude de Descartes, représente pour nous une logique exemplaire, immuable, — et un seul miracle est certain et nous en impose : l'induction scientifique qui, avec des moyens infimes, réalise des prodiges... Ainsi, l'étude est notre force et notre tranquillité. Le bonhomme La Fontaine nous a recommandé l'*Avantage de la science* et il conseille :

Laissez dire les sots : le savoir a son prix.

Mais, savoir ne suffit pas ; il est tout aussi utile d'analyser ce que nous avons appris et de comprendre comment nous avons acquis nos connaissances. Etudions avec acharnement, sans découragement, et toujours. C'est là que notre faiblesse trouve un soutien. « Il faut bien se figurer que l'immense majorité de l'humanité est encore à l'école, et que lui donner congé trop tôt serait favoriser sa paresse » est-il écrit dans l'*Avenir de la science*.

Nous avons reconnu les amas d'erreurs où nous ont embourbés de mauvais guides. Des aveugles ont prétendu nous montrer le chemin et nous avons suivi, — tant est formel l'aplomb de qui ne sait pas. L'incapacité est l'écume de l'orgueil, écri-

vait Flaubert. Le calme admirable de l'ignorance, — comme dit l'illustre Gaudissart de Balzac, — est déconcertant : on demande dans toutes les chapelles à des enfants de dix ans : qu'est-ce que dieu ?... Et pas un philosophe patenté n'a pu répondre...

Vraiment, l'orgueil de la science est de l'humilité à côté de l'orgueil de l'ignorance, comme disait Spencer.

Il faut contrecarrer le pouvoir abusif des ignorants, pouvoir redoutable par le nombre et l'activité... « Ne réponds pas au fou selon sa folie de peur que tu ne sois aussi fait semblable à lui » a dit Salomon. L'erreur est très contagieuse : une fausse nouvelle court bien plus vite qu'une exactitude, — parce que la fausse nouvelle répond plus habilement à certains de nos désirs.

Honorons-nous par le culte réconfortant de la possible vérité et proclamons la puissance unique de la science. Tant pis pour les complaisants du mensonge ! Suivant le souhait de Blake : la vérité doit être dite non pour convaincre ceux qui n'y croient pas, mais pour raffermir ceux qui y croient.

La connaissance péniblement conquise est notre force réelle devant les éléments, notre recours contre l'adversité.

Manions passionnément cet « outil de merveilleux service » — comme dit Montaigne et vénérons l'unique et bienfaisante divinité, celle que Hilarion le Malin annonce en ces termes, dans *La Tentation de Saint Antoine* de Flaubert : « Mon royaume est de la dimension de l'univers et mon désir n'a pas de bornes. Je vais toujours, affranchissant l'esprit et pesant les mondes, sans haine, sans peur, sans pitié, sans amour et sans dieu... On m'appelle la Science. »

Celle-là seule répond à un effort collectif et nous découvre des possibilités au-delà des restrictions de l'entendement. Taine termine sa profonde étude *De l'Intelligence*, par cette constatation : Je vois les limites de mon esprit, mais je ne vois pas les limites de l'esprit humain.

La science, sans flagornerie, nous fixe à notre rang et nous dit que pour commander à la nature, il faut d'abord en faire partie. Le mot essentiel a été prononcé par Renan : « La science préserve de l'erreur plutôt qu'elle ne donne la vérité ; c'est déjà quelque chose d'être sûr de n'être pas dupe. »

La certitude est *res nullius*.

Et, très loin des pontifes décrétants et des dogmes intangibles, mûrit, bien à notre portée, le fruit de l'arbre de la science, le doute... la plus apaisante des assurances : le sage n'a de colère contre personne ; tous les partis ont à la fois tort et raison ; les vérités étant incomplètes et changeantes, chacun peut en avoir des bribes utiles.

Ce sage, s'il se réjouit d'un peu de littérature, sait encore que sa prudence n'est point nouvelle. Dans un discours qui ne fut jamais prononcé devant l'Académie française, Emile Augier, quand il se proposait de répondre à Emile Ollivier, raconte cet apologue : « Une Minerve fut retrouvée pièce à pièce par des fouilles successives sur un espace de terrain considérable. Chacun des heureux inventeurs fit achever par un statuaire de son pays chaque tronçon découvert, en sorte qu'on eut dix statues médiocres, enchâssant chacune un morceau du chef-d'œuvre ainsi condamné à la dispersion définitive... Ne serait-ce pas un peu l'histoire de la Vérité ? Chaque parti en possède un morceau, autour duquel il a modelé tout un système ; chaque parti adore son œuvre et déteste celle du voisin ; on se hait, on se méprise, on se bat pour ou contre un fragment de vérité, quand il serait si simple de rassembler les tronçons épars et de reconstituer la déesse sur son piédestal ! Mais cela ne se pourrait faire sans briser les idoles, plus chères aux hommes que les dieux. Il faudrait qu'un miracle rétablît en ce monde le désintéressement et surtout la sincérité. » Et l'auteur du *Fils de Giboyer*, constate que les événements ont si brutalement convaincu d'erreur les principes les plus opposés, qu'on n'en est plus à se demander où est la vérité, mais s'il y a une vérité...

III. — SENTIMENT

Les sentiments, les passions, les enthousiasmes, — moteurs intimes qui sont nos énergies morales, faiseuses de caractères, — ramènent toujours ma pensée à ces fleurs soigneusement élevées : ce sont choses attrayantes, mais délicates, et il faut les nourrir, les entretenir, les soutenir.

Nos sentiments, poussés dans le terreau de la civilisation, sont artificiels comme ces plantes qui ne résultent pas de l'œuvre spontanée de la nature. Sans tuteur, la tige trop frêle

se briserait; sans les précautions assurant la température optima et évitant l'excès d'eau ou de sécheresse, cette végétation, livrée à elle-même, disparaîtrait. Elle est notre œuvre, — donc, elle est factice et éphémère; elle n'a pas sa place dans le programme fondamental de la planète... On peut parler de la même façon à l'endroit de nos sentiments les plus précieux, ceux dont nous sommes les plus fiers... Une déclaration de guerre, — et l'homme est livré aux instincts primitifs, la haine, le vol, le pillage, la rage du sang versé. Toute générosité est soudain devenue sottise et faiblesse. Le peuple le plus orgueilleux de sa culture se vante, avec un cynisme qu'il estime glorieux, de ne plus connaître le droit. Le droit culbuté et la force seule régnaute, que subsiste-t-il de nos conquêtes morales?... Ce qui resterait de ces fleurs après une heure d'orage et de bourrasque.

Voyez encore, sur ces tiges minces d'infimes bestioles noires, rongeuses obstinées qu'il faut écarter... Nos sentiments, aussi, ont leurs parasites et leurs maladies, les piqûres mortelles de l'intérêt, les rancunes sournoises, dévoreuses implacables; ils souffrent de tares qui s'étendent et mordent avec rage.

Le sentiment, dans ses multiples variétés, entre les émotions et les passions, constitue les conventions de notre genre de vie. Des phénomènes objectifs, réputés certains, nous ne possédons que des sensations personnelles; il en va de même des sentiments, phénomènes de l'ordre affectif. C'est pour les autres que nous croyons devoir les manifester, en bien ou en mal, et prouver que nous en possédons, — comme nous avons de l'argent dans notre porte-monnaie... Qui se mettrait en colère s'il n'y avait personne pour constater cette crise de violence, cette gloriole de parvenu qui fait son petit Jupiter? La colère est un luxe, la marque d'un grade, le droit d'un directeur vis à vis de ses subordonnés... Je ne me rappelle pas avoir vu un pauvre en courroux. Nous faisons de la prodigalité, nous jouons gros jeu ou nous octroyons une large aumône, — parce qu'on nous regarde. Nos sentiments, jeux d'ostentation, nous les affichons pour la galerie. L'amour-propre est un accessoire de notre mise en scène, comme la politesse et ses menus mensonges souriants et mielleux. Nous nous donnons ainsi l'intérieur exigé, une mise convenable, la toilette morale de rigueur. Aime-t-on jamais sincèrement un plus heureux que soi?

L'estime ne doit-elle pas se contenter de l'à peu près ? la morgue de l'un est faite de l'humiliation d'un autre. La fière conscience de la dignité est : un paravent placé par l'orgueil et derrière lequel nous enrageons à notre aise, — écrit Balzac dans *Béatrix*. Vous avez remarqué qu'au moment de révéler la « vraie » vérité, la franchise, pour oser être sincère, baisse la voix... « Il faut bien mentir un peu pour se distraire » écrivait George Sand à Flaubert, en 1868.

Voilà la sèche déception de notre organisation mentale, le vice essentiel de la machinerie sociale : tromper... Le fait est que, par les manigances de nos instincts, la vérité « rarement pure et jamais simple » — ainsi dit Oscar Wilde, — ne se soutient que par une fausseté qui lui sert d'apprêt et de doublure. Dans les paysages psychologiques, le mensonge pose les ombres qui assurent le relief, marquent les plans et donnent la vraisemblance et la vie. Toute réussite exige des concessions et d'intimes vilenies. Ainsi Goethe a osé reconnaître que nous avons tous, en nous-mêmes, quelque chose qui exciterait la répugnance si nous parlions ouvertement... Vacquerie répète l'aveu dans son *Tragaldabas* :

Lequel de ceux qui vont la tête la plus haute
Ne frissonnerait pas d'une secrète faute
Au premier inconnu qui viendrait tout à coup
Le regarder en face et dire : Je sais tout ?

Aux côtés du poète, est venu se ranger le biologiste qui confirme. Un des personnages que Le Dantec fait dialoguer dans *La définition de la science* aboutit à cette pareille confession : « Le mensonge est la base de la société ; les deux êtres qui s'aiment le plus deviendraient ennemis s'ils pouvaient lire l'un dans l'autre. »

Donc, il est pratique de composer avec cet inséparable et, tout en nous méfiant de lui, c'est à dire en lui mentant avec réciprocité, tirons profit de ses manœuvres obstinées. L'erreur est plus forte que nous ; comme l'esprit en politique, c'est une arme puissante, — mais qui ne sert qu'à démolir. La fausseté, au surplus, n'est pas toujours méchante et hargneuse. Ses hypocrisies ne manquent pas de grâce ; elle sait faire mine douce et prendre des airs consolateurs, — et c'est confortable-

ment qu'elle nous leurre. Sa voix plaide avec éloquence pour les grands principes de la démocratie et c'est sa main complaisante qui nous mène par « les sentiers faciles, mais artificiellement éclairés, de toute religion positive » comme l'écrit Maeterlinck dans *le Temple enseveli*.

Le mensonge, — et c'est là notre unique loyauté — fut reconnu, admis et discrètement adulé. Salomon le Sage déclarait *omnis homo mendax*, et le moralisant La Fontaine, dans *Le dépositaire infidèle*, vante :

Le doux charme de maint songe
Par leur bel art inventé
Sous les habits du mensonge.

De la justice, la plus noble de nos imaginations, nous avons fait « la loi » — changeant suivant les latitudes.

La loi, qui est déesse, on la proclame idole,
Et les codes sont des meutes qu'on dresse à mordre,

a dit Verhaeren dans *les Villes tentaculaires*.

La justice, — l'indéfinissable justice, — nous ne la portons pas en nous; c'est pourquoi s'impose une législation qui, suivant la formule de Platon doit : « diriger les hommes dans le chemin du juste ». La droiture devient ainsi l'application de la loi, — comme bafouille le gendarme, qui, du reste, a de qui se réclamer, puisque Pascal le déclare : la justice est ce qui est établi... Il est bien humain et sincère le mot que Emile Augier fait dire à son *Maître Guérin* : « l'honnête » notaire enseigne à son colonel de fils comment le seul moyen d'avoir une règle fixe en ce monde, c'est de s'attacher à la forme, car les hommes ne sont d'accord que là-dessus. Et il conclut : « Je tourne la loi, — donc, je la respecte... Contente-toi de suivre simplement le droit chemin de la légalité. »

Notre état social, résultant du passé, notre progrès dérivant de l'Histoire, sont « la conséquence d'innombrables injustices et violences » comme dit Nietzsche. Les luttes politiques furent principalement des luttes d'intérêts. N'est-ce pas Lamartine qui a écrit : le peuple n'était qu'un instrument, et ne fut pas l'objet de la Révolution?... L'Histoire est la servante des partis, — lesquels figurent l'activité jalouse des ambitions. Dès lors, nous

n'avons pas, dans la réalité, une justice, mais des justices, variant suivant les rapports sociaux; la loi, forme fantaisiste de la contrainte, est instable. Cette incertitude des devoirs fut mainte fois reconnue. « Les loix, dit le prudent Montaigne, se maintiennent en crédit, non parce qu'elles sont justes, mais parce qu'elles sont loix. Elles sont souvent faictes par des sots; plus souvent par des gents qui, en haine d'égalité, ont faulte d'équité; mais tousjours par des hommes aucteurs vains et irrésolus. Il n'est rien si lourdement et largement faultier que les loix, ny si ordinairement. » Le méthodique Pascal confirme: « L'un dit que l'essence de la justice est l'autorité du législateur; l'autre, la commodité du souverain; l'autre, la coutume présente, et c'est le plus sûr: rien, suivant la seule raison, n'est juste de soi; tout branle avec le temps. La coutume fait toute l'équité, par cette seule raison qu'elle est reçue; c'est le fondement mystique de son autorité. Qui la ramène à son principe, l'anéantit. Rien n'est si fautif que ces lois qui redressent les fautes: qui leur obéit parce qu'elles sont justes, obéit à la justice qu'il imagine, mais non pas à l'essence de la loi: elle est toute ramassée en soi; elle est loi et rien davantage. » D'autres furent plus sévères encore dans l'affirmation de la même opinion. « La justice n'a rien à voir avec la loi qui n'en est que la déformation » assure ce finaud de Courteline, ce narquois irrévérencieux qui a osé, — dans *l'Article 330*, — traiter la légalité de: toit à cochons... Il est vrai que Léon Bloy, invectif et mendiant, en a risqué bien d'autres en mêlant le paradis et les latrines...

Et la justice, nous déclament les triacleurs officiels, est le fondement de la Société, — qui est, elle, l'injustice codifiée... Les anarchistes, courageux et logiques bien plus que les socialistes, ces demi-réformateurs ambitieux, courtisans sournois du maître Etat qu'ils voudraient détrôner à leur profit, — les anarchistes peuvent affirmer que, parmi les hommes, la justice n'est qu'une face de l'injustice.

La notion exacte n'est pas en nous, puisque nous devons nous assembler et discuter pour fixer ce qui sera juste à un moment donné. Partout et toujours, nous trouvons devant nous l'iniquité flagrante. On peut, à ce propos, rappeler la boutade de Schopenhauer: Si le déluge eût réussi, il ne serait resté sur la terre que les poissons? Qu'avaient fait les oiseaux?...

Nous nous prosternons, de générations en générations, devant un principe-fétiche, une pure illusion. Et un théoricien de la sociologie a pu soutenir que l'homme moderne, avec sa science incertaine et sa prétention excessive, se figure que la vie sociale se développe d'après un plan concerté dont il est le créateur et le dieu, — et l'idolâtrie des idées a remplacé l'idolâtrie des dieux.

Nos sentiments les plus honorés et auxquels nous offrons les plus grands sacrifices, sont purement administratifs : moyennant quelques signatures sur papier timbré, on change de patriotisme.

Le très imposant sentiment religieux — « le sentiment du cœur » dit Pascal, — « qui cherche dans le ciel les mêmes sentiments qui ont occupé sur la terre » — ajoute Madame de Staël, — et « qui nous console et nous paye de tout » certifie Madame de Sévigné, — le sentiment religieux est une radieuse mystification, une extase passionnément aveugle, une intransigeante bénévolence qui, pour l'amour du prochain, égorge et massacre ceux qui pensent autrement. L'humilité du croyant est faite d'insolence tyrannique et sa clémence s'accommode d'un acharnement haineux, vindicatif. Renan, dans son admirable essai sur *Le libéralisme clérical* a écrit : Toutes les fois que l'Eglise le pourra sans danger, elle persécutera, et sera conséquente en persécutant.

Depuis Cicéron, il n'est pas un moraliste qui ne nous ait vanté l'amitié. On en a trop parlé, — comme si, à force de théories et d'exemples, on prétendait nous imposer une conviction. Qui a passé la cinquantaine, sait, par déception, à quoi s'en tenir sur cette gentille illusion de la jeunesse. Je crois, — sur l'affirmation de quelques anecdotes répétées dans les livres de lecture à l'usage de l'enfance, — je crois que certains chiens ont eu de l'amitié pour un maître qui ne leur donnait que juste ce qui est nécessaire de coups et de pâtée. Entre hommes, il m'a semblé que Castor et Pollux ont seuls maintenus dans la fable cet agréable, mais théorique enlacement de sympathies et de franchises ; leur attachement fraternel les a unis dans la perpétration de divers mauvais coups : c'était plutôt du compérage.

Notre vie n'a ni les loisirs, ni la faculté de se dépenser en bons offices d'amitié ; les intérêts sont trop armés de défiance ; ces pactes individuels, — comme les alliances politiques, — sont

occasionnelles; toujours survient un inattendu qui fait craquer les serments et consume les enthousiasmes. L'amitié, c'est toujours le jeune homme qui avait des amis parce qu'il possédait un canot... Cet engagement est, par son caractère, avant tout désintéressé et égalitaire. En fait, on ne recontre pas deux sincérités identiques. Voilà l'impossibilité : toujours, un des intervenants, — le plus naïf, — rend service à l'autre, — le moins admirable, — et cela gêne tout. La reconnaissance est une dette gênante, — et pour n'en plus parler, l'obligé s'éloigne. Je ne sais plus quel personnage, dans *Mademoiselle de la Seiglière*, raconte que : la reconnaissance est comme cette liqueur précieuse, dont parlent les voyageurs revenant d'Orient, une liqueur qui se conserve dans les vases d'or et qui s'aigrit dans les bouteilles vulgaires... C'est tout le secret de l'amitié décevante : les bouteilles vulgaires sont en trop grand nombre.

Le dévouement et l'abnégation, le sacrifice et la déclamation lyrique de l'altruisme — c'est de l'héroïsme pour collégiens... Puis, arrive la tourmente de la vie, la bousculade dispersante des ambitions; et bientôt, l'évolution des idées, le mûrissement de l'expérience, le cuirassement des sentiments provoquent, entre les contractants d'une alliance à la vie à la mort, des écarts, des divergences qui fatalement relâchent et dénouent les plus beaux liens d'une fidélité toujours prématurément jurée. Dans ses notes *Sur l'eau*, Maupassant écrit : « Personne ne comprendra l'affection sans y joindre une idée de possession et de despotisme... Si nous allons jusqu'à l'amitié, chacun s' imagine avoir des droits; les rapports deviennent des devoirs, et les liens qui nous unissent semblent terminés avec des nœuds coulants. » Combien naïves, archaïques et pastorales nous semblent les maximes gentilles dont le bon Sénèque sucre ses avis secourables : il nous assure que beaucoup d'hommes manquent d'amitié plutôt que d'amis... Et au bout de la série des moralistes le sombre et tudesque Schopenhauer avertit : quand tu te fais un ami nouveau, songe à l'adversaire futur qui est déjà en lui. L'amitié est un engagement que l'on prend sans savoir les conditions et obligations. On connaît ses amis toujours trop tard. Le changement étant une loi physiologique et rien n'étant durable, les refroidissements et modifications dans les relations sont normales. On se brouille même avec des gens qu'on n'a jamais vus. Vous en voulez à certains auteurs qui ont trop

complètement séduit la sympathie de votre accueillante jeunesse. Mes idées sur ce point ont été fixées par Lucien que j'ai jadis beaucoup aimé et cultivé, — et contre lequel je me suis naturellement fâché. Les inventions de sa sophisterie anticipaient sur la déclaration de La Rochefoucault : on peut être sot avec beaucoup d'esprit... Lucien, — le Paul Louis Courier de l'antiquité, a-t-on dit, — a écrit : *L'ami du mensonge*... Lisez cela : il est de très honnêtes gens, parfaitement scrupuleux, qui ne savent pas reconnaître la vérité quand ils la rencontrent : ils sont, par complication, les amis du mensonge... Alors, j'ai abandonné ces compromettantes relations, — et mon esprit a retrouvé du calme.

Nom sacré, chose sainte, — comme soupirent les candides, comme clament les exaltés, — le commerce d'amitié, suivant l'expression bien juste, est un trafic. Les petits cadeaux l'entretiennent. Dans l'oubli, il s'use, et s'éteint par la séparation. Prudent est le proverbe : il ne faut pas laisser croître l'herbe sur le chemin de l'amitié... J'ai entendu beaucoup de grandes protestations ; j'ai vu bien des négociations d'amitié, — et tout a fini par une liquidation, qui était une brouille. Entre gens pressés, il n'y a plus d'amis, — mais des complices. Engagements, faveurs, affections, promesses, bons offices, sont monnaie d'échange pour qui a besoin d'autrui.

Et malgré tout, les conjonctures de l'amitié ont encore plus de variété et de curiosité que l'amour, impulsion immuable comme une loi physique, matérielle et sournoise plus qu'aucune de nos manifestations. Celui-là suit invariablement les mêmes procédés d'approche et de conclusion : petits mots avant, et gros mots après, — a dit un humoriste expérimenté.

Chanté sur tous les modes de la prosodie, l'amour représente le plus doux des sentiments... Et ce n'est pas un sentiment : c'est une combinaison de corps, une chimie animée, une chimie qui parle et qui soupire. L'acide masculin avec la base féminine produit le sel vital, la substance de la race. La passion sexuelle, c'est l'affinité entre les substances animales ; elle est irrésistible comme l'affinité, implacable et impérieuse comme elle. Cette ardeur, qui est le désir brutal, l'instinct enguirlandé de fausses fleurs et de faveurs de pacotille, avec accompagnement de sérénades langoureuses, est, en franchise, un besoin physiologique, une volonté de cette physico-chimie, la souve-

raine biologie. Dans le composé de l'espèce, les individualités sont les parcelles unitaires; l'être-molécule obéit aux lois spécifiques, — et rien n'est plus brutal et écrasant que le plus tendre des sentiments voluptueusement déclamé par les lyriques et doucereusement murmuré à l'oreille de la femme par tout homme.

Il n'est pas, autour de nous, de tromperie plus tyrannique, plus cruellement enjôleuse que ces doux attachements mélangeant les baisers et les attrapades... Les flèches et le bandeau du malicieux Cupidon affirment les exacts symboles de ce dieu polisson qui laisse, dans sa triomphale indifférence, grandir autour de lui en monceaux suppliques et épigrammes, prières et ferveurs, adorations et reproches trempés de larmes.

Un code d'incohérences, vade-mecum du joli-cœur, a été élucubré pour cette bataille des sexes. Les malices de la galanterie, les artifices de la séduction autorisent, sans réserve, pièges, feintes et tromperies pour faire trébucher la convoitée; et après la victoire, le glorieux de l'enjôlement doit jurer, sur sa foi de « galant homme », que ses tentatives sont demeurées vaines et que la vertu de la belle n'a point connu de reddition. Logique et droiture sont inconnues en galanterie :

- Elle a un amant.
- Bigre !
- Mais, elle est mariée.
- Oh ! alors...

Il faut mentir en amour, a dit Balzac, dans la lettre qui termine *Le lys dans la vallée*. Une petite honte conventionnelle impose la dissimulation... D'autre part, la réserve est interdite. L'audace seule est virile et élégante. Si, dans une passe de scrupules, un timide respecte une femme et n'abuse pas d'une occasion, il est plaisant : c'est le Joseph biblique, un béjaune, — et les femmes surtout font assaut de railleries !... Car, elles veulent être poursuivies : c'est leur point d'honneur. L'amour, c'est la vertu de la femme, dit George Sand, dans *Indiana*, — aveu féminin qui passe un baume consolateur sur les mignardes canailleries masculines. *L'Art d'aimer*, au surplus, nous avait déjà averti du dépit furieux de la prude enfant à qui l'on a pris un baiser, — en laissant le reste... Si l'homme cède à la tentation qu'une fine mâtoise lui a préparée, l'honnête amant vain-

queur et vain est, à grands cris, rendu responsable et chargé d'engagements, — tandis que le malin, un La clef-des-cœurs, s'esquive, laissant les séduites se débrouiller... Il a fait son métier d'homme. Les promesses d'amour n'engagent pas l'honneur, reconnaît *Indiana*.

Et l'on appelle cela de « bonnes fortunes » — et leur bénéficiaire est le type musqué et odieux du bellâtre à œillades... Comme il avait raison, le vieux routier assurant qu'en amour, le courage est la fuite ! Vraiment, il faut être archi-poète ou furieusement bourgeois, pour s'écrier, devant ces manigances amORALES et sans pitié :

Je ne sais que l'amour qui vaille qu'on en meure.

Dans cette diplomatie des sens, la femme est, en somme, la victime triomphante. Son expérience est instructive et elle donne raison à cette assurance du *Roman d'une femme* : c'est en étudiant les femmes que l'on arrive à connaître les hommes... « Dans la passion, a écrit Maupassant, nous sommes toujours des naïfs et les femmes des commerçantes. »

L'amour est la vie de l'espèce et la fonction de l'individu. Pour l'activité totale, ses faits sont essentiels dans la généralité et insignifiants en particulier. Et ce que nous avons appelé « l'honneur d'une femme » doit être chose bien mince, — si nous songeons à l'étroit pertuis où les conventions lui donnent domicile.

Les passions sont des mouvements de l'âme, nous a-t-on dit, — pour ne rien dire, — et Stendhal, dans son *Journal*, confirme par la réciproque : l'âme est l'ensemble des passions... L'inconsistance et la variabilité de ces emportements, — petites tornades internes, — bousculent notre humeur et affolent notre boussole. « Les événements qui paraissent dramatiques ne sont que les sujets que notre âme convertit en tragédie ou en comédie, au gré de notre caractère », a écrit Balzac, dans *Modeste Mignon*. Nos sentiments sont tournoyants à ce point que nous ne savons pas s'ils sont provoqués par notre raison ou par un caprice. Le grave Pascal en demeurerait confondu : « La fantaisie est semblable et contraire au sentiment, de sorte qu'on ne peut distinguer entre ces contraires ; l'un dit que mon sentiment est fantaisie, l'autre que sa fantaisie est sentiment. »

Autant de têtes, autant de sentiments, disait notre vieille

grammaire latine, — et ce n'est pas assez, car l'individu, avec désinvolture, change fort aisément d'inclination, comme le bonhomme dont parle Boileau :

Il condamne au matin ses sentiments du soir.

Du reste, ces raisons d'action, nous ne les tirons pas toutes de notre propre fonds. Nous allons les chercher chez les faiseurs en vogue, et chez les auteurs à la mode. Il est séant d'avoir les sentiments de son temps et de pratiquer les idées les mieux portées de la saison.

La versatilité dans les volontés se justifie encore par la confusion, qui brouille à ce point nos intentions, que nous ne distinguons pas nettement la qualité même de nos sensations internes. Parfois, — comme dans les vues fondantes, — sans modifications perceptibles, elles passent du bien au mal ou inversement. Certaines habitudes, réputées défauts, nous servent beaucoup; certaines qualités, comme l'économie, deviennent par l'exagération, hideuses comme l'avarice. Depuis les temps d'Aristote, on a découvert que la vertu est une moyenne entre deux vices opposés; la bonté et la naïveté sont cousines, et le mensonge nous est souventes fois profitable.

En définitive, ces « mouvements de l'âme » — vains comme leur définition, — nous font tourner comme des toupies. Voilà les élans superbes, ou mieux, les fantoches spirituels, qui exigent tous nos sacrifices; voilà les étourderies qui prennent les rênes de notre vie et nous conduisent follement à hue et à dia... Faut-il s'étonner que nous culbutions si souvent et si maladroitement dans le fossé des déceptions ?

Nos sentiments, qualifiés naturels, ne figurent que des sentiments pour romans. Effets de théâtre dans la comédie que nous jouons, l'amour et la haine, le plaisir et la douleur, le désir et la crainte, l'admiration et la jalousie, les convenances, les relativités du bien et du mal, sentiments et ressentiments, tout nous berne, — et disparaît dans le temps, incurable oublieur, balayeur sans pitié.

Et, malgré tout, nous tenons ardemment, et probablement avec raison, aux illusions de l'émotion, — jolis et attirants feux-follets de notre nuit : ils dansent sur notre route, nous guident, — et s'esquivent devant qui prétend les capturer.

(A suivre.)

Variété

Chronique des études anglaises

1. *Anglo-saxon.* — 2. *Chaucer.* — 3. *Harpsfield.* — 4. *Shakespeare.*
- 5. *Massinger.* — 6. *Christmas Carols.* — 7. *Poetical Rhapsody.*
- 8. *Patriotisme.* — 9. *G. Wither.* — 10. *J. Milton.* — 11. *Restauration.* — 12. *Pepys Ballads.* — 13. *W. Scott.* — 14. *W. S. Gilbert.* — 15. *Ch. Dickens.* — 16. *R. Browning.* — 17. *Ch. Rossetti.* — 18. *Poésie moderne.* — 19. *Lyrisme philosophique.*
- 20. *Poe.* — 21. *Melville.* — 22. *Littérature des nègres.* — 23. *Le mot juste.* — 24. *Bibliographie.*

1. — ANDREW (S. O.) : *The old English alliterative measure.* (Croydon, Grubb, 1931, 82 pp., 5 shillings.)

La théorie métrique de Sievers en honneur depuis 1885 subit un assaut très sérieux dans ce petit ouvrage de S. O. Andrew. C'est la première fois, je pense, qu'on s'attaque aux cinq types traditionnels de scansion imaginés par Sievers. Andrew accepte les types A, B et C, c'es-à-dire les schémas '!', '!.' et '.', mais trouve que Sievers ne les a pas appliqués de façon conséquente; en se laissant guider par l'accent normal, naturel et logique de la phrase, Andrew trouve des scansions différentes de celles de Sievers; ce dernier a voulu faire entrer de gré ou de force tous les vers dans les types proposés par lui et en est arrivé à faire de l'accent naturel un serviteur des nécessités prosodiques alors que l'inverse doit être la règle. Ce sont surtout les types D et E dont les schémas respectifs sont '''. et ''.' qui sont malmenés par Andrew; il démontre avec netteté que ce sont de pures inventions de Sievers qui ne répondent pas à la réalité : le type D ('''.) est une variante du type A ('.'.) et le type E est une variante du type B ('.''); le type D est composé simplement d'un spondée et d'un trochée alors que A est formé de deux trochées; le type E est composé simplement d'un spondée et d'un iambe, alors que B est formé de deux iambes.

L'ouvrage d'Andrew n'est pas seulement négatif, il contient

aussi une partie positive, disons le tout de suite, fort audacieuse. En examinant de plus près le texte de Beowulf qui sert surtout de base à la présente étude, Andrew en est arrivé à admettre que les vers difficiles à scander devaient provenir d'un texte corrompu. Ayons donc l'audace d'amender notre texte et de supprimer ces petits mots qui gênent notre scansion normale et qui ne sont probablement que des ajoutés de scribes ; par ailleurs en effet notre poète se montre bon métriste. Que le texte de Beowulf ne soit pas pur, cela saute aux yeux ; nous n'avons pas de manuscrits pour en faire le contrôle. Mais Andrew a-t-il le droit d'y apporter les changements nécessaires à ses scansions ? Peut-être s'arroge-t-il un droit excessif, mais en tout cas les propositions d'Andrew renouvellent des théories contestables et ce avec beaucoup de chances de succès.

F. D.

2. — DEMPSTER (GERMAINE) : *Dramatic Irony in Chaucer*. Stanford University (California), 1932, 102 pp., 1 doll. (Stanford University Publications. University Series. Language and Literature, vol. IV, n° 3.)

Cette thèse se distingue de tant de travaux similaires qui ne sont souvent que des statistiques chiffrées ou des compilations ennuyeuses. Elle est vivante et témoigne de beaucoup de goût et d'une sensibilité artistique toujours en éveil. Elle précise entre autres choses certaines sources de Chaucer, certaines de ses idées, mais s'attache en premier lieu à un des aspects de son art, l'ironie dramatique, c'est-à-dire le contraste très net, non perçu par un personnage, entre ses paroles optimistes et ce qui se trame contre lui.

Ce sens de l'ironie dramatique, inné à Chaucer, s'est développé d'abord à l'exemple de Boccace ; « Troilus and Criseyde » prouve que le poète a étudié très attentivement « Il Filostrato », qu'il a appris à y apprécier les contrastes ironiques ; comme Boccace il commente certains tours que nous joue le sort, mais il ajoute des effets nouveaux et personnels. Cette habileté dans l'emploi de l'ironie dramatique s'affinera par l'étude des fabliaux français ; ceux-ci lui ont montré toute la force que possède une scène laissée sans commentaire. Chaucer a profité des leçons de ses devanciers italiens et français et a développé leur technique superficielle ; en toute indépendance et grâce à sa pénétration géniale, il a complété leurs données par de subtils contrastes entre les événements et les caractères ou états d'esprit.

Quant aux caractéristiques de l'utilisation par Chaucer de cette ironie dramatique, G. Dempster les résume par quatre mots : « deli-

berateness, variety, creativeness, sincerity ». Chaucer l'emploie de propos délibéré et en toute conscience. Il s'en sert pour des effets variés et subtilement nuancés. Il invente des exemples introuvables dans les modèles qu'il a suivis. Enfin elle est l'expression sincère d'un des éléments de sa conception de l'existence. F. D.

3. — HARPSFIELD (NICHOLAS) : *The Life and Death of Sr Thomas Moore, knight, sometymes Lord High Chancellor of England*. Edited by Elsie Vaughan Hitchcock with an introduction by R. W. Chambers. London, Humphrey Milford, 1932, 400 pp. + CCXXXI pp., 36 sh. (Early English Text Society, Original Series, n° 186.)

Voici un des volumes sensationnels de la « Early English Text Society » par le soin scientifique et la méthode minutieuse de E. V. Hitchcock et par l'article révolutionnaire de R. W. Chambers sur l'histoire de la prose anglaise.

La vie de More, composée par Harpsfield vers 1557, est en quelque sorte un travail officiel commandé par le beau-fils de More, W. Roper, qui mit ses notes à la disposition de l'auteur, lequel les compléta par des recherches personnelles; elle est la première biographie que l'on pourrait qualifier de scientifique; elle est complète puisqu'elle embrasse la biographie et les œuvres. La réédition que nous donne E. V. Hitchcock est la perfection même. Son texte est basé sur le manuscrit de l'Emmanuel College de Cambridge. Il est accompagné des variantes présentées avec beaucoup de clarté, d'un résumé marginal et d'un petit glossaire. L'établissement de ce texte repose sur des recherches et des rapprochements qui témoignent d'un enthousiasme indéfectible. E. V. Hitchcock fait suivre la vie de Harpsfield de documents intéressants : l'épithaphe latine de More, l'acte d'accusation officiel, la « Paris News Letter », publiée ici pour la première fois (un document français de l'époque qui raconte le procès et l'exécution de More, et dont la Bibliothèque Nationale possède huit manuscrits), et enfin les « Rastell Fragments », c'est-à-dire ce qui reste d'une longue biographie préparée par W. Rastell, le neveu de More. Inutile de dire que la description et la relation des manuscrits est traitée avec compétence et logique.

L'édition est complétée par R. W. Chambers qui donne une biographie de Harpsfield basée sur des documents inédits, sa personnalité s'éclairant avec précision et se séparant de son frère, avec qui il fut longtemps confondu, ainsi que des notes historiques, de la plus haute importance, car elles fixent avec certitude des points

indécis de la vie de More. Mais la contribution la plus originale de R. W. Chambers est sans conteste son étude « *On the continuity of English Prose from Alfred to More* », conception nouvelle du développement de la prose anglaise, défendue avec entrain et un grand luxe d'arguments. La conquête normande n'a pas étouffé la prose anglaise, elle a continué à fleurir dans la littérature religieuse destinée au peuple et dont l'« *Ancren Riwe* » est l'œuvre la plus remarquable; les XII^e, XIII^e et XIV^e siècles ne sont pas, à proprement parler, une période de décadence, et l'on a eu tort de négliger la production de Rolle de Hampole, Hilton et autres mystiques. Les œuvres de dévotion ont transmis à la Renaissance la tradition de la prose anglaise. Celle-ci se développe en ligne continue d'Alfred à More. Cette thèse de Chambers fera époque; quiconque fera l'histoire du développement des lettres anglaises devra tenir compte de son travail, même s'il ne lui accorde pas son adhésion. F. D.

4. — TAYLOR (RUPERT) : *The Date of Love's Labour Lost*. (New-York, Columbia University Press, 1932, VIII+134 pp., 2 doll.)

D'habitude on attribue « *Love's Labour Lost* » au début de la carrière de Shakespeare; Rupert Taylor croit qu'on a mal interprété les allusions à des événements contemporains, a refait soigneusement le travail sans idée préconçue et propose comme date de composition, le milieu de l'année 1596. Sa conclusion n'est pas une certitude mais une simple probabilité, et c'est ainsi qu'il veut qu'on la juge. Mais elle permet de donner une interprétation plus complète, plus précise et plus conséquente qu'auparavant. Voici les points principaux de sa démonstration : 1) l'épisode moscovite de la fin de *L. L. L.* n'est pas inspiré par l'ambassade russe de 1582, mais par la partie russe des festivités de « *Gray's Inn* » qui se terminèrent par un cortège susceptible de frapper l'attention publique; de plus les « *negro Tartars* » de la fête sont devenus les « *blackamoors* » de la pièce, détail curieux qui a frappé les commentateurs de Shakespeare; il y a même une réminiscence verbale. Ces fêtes terminées en février 1595 nous amènent à croire que *L. L. L.* est postérieur à cette date.

2) La prosodie de *L. L. L.*, c'est-à-dire l'emploi de la strophe de « *Venus and Adonis* », et d'autres témoignages de métrique, rapprochent la pièce de celle mentionnée en 1598 par Meres.

3) Certains thèmes de la pièce contiennent des allusions possibles à des figures historiques ainsi qu'aux relations franco-anglaises de l'époque.

4) Taylor a relu attentivement toutes les brochures de la querelle

entre Thomas Nashe et Gabriel Harvey, et a fait le bilan de tous les passages et de toutes les tournures qui se trouvent en échos dans la pièce.

Ces preuves réunies en faisceau et soutenues par d'autres secondaires, acquièrent une force toute spéciale, nous entraînent à admettre la date de 1596 et nous éclairent sur la portée et la signification de L. L. L., une satire des relations franco-anglaises et de la querelle Nashe-Harvey. F. D.

SHAKESPEARE : *Julius Caesar*. Arranged and edited by John Dover Wilson. (Cambridge University Press, 1931, VIII + 52 pp., 1 sh.).

Cet opuscule fait partie de la collection « First Steps in Shakespeare » préparée par J. D. Wilson; elle ne donne que les scènes principales des pièces, mais reliées entre elles par de brefs commentaires et accompagnées d'indications scéniques. Shakespeare devient ainsi accessible aux débutants qui se risqueraient à représenter ses œuvres dans leurs parties essentielles. F. D.

SHAKESPEARE (WILLIAM) : *King Lear*. A facsimile of the first folio text. With an introduction by J. Dover Wilson. (London, Faber & Faber, 6 sh.).

DORAN (MADELEINE) : *The text of King Lear*. Stanford University Publications, Language and Literature, vol. IV, n° 2, (Stanford University Press, 1931, 148 pp., 1 doll.)

« King Lear » nous est connu par deux textes souvent discordants : celui de l'in-folio de 1623 (abréviation : F) et celui des in-quarto de 1608 et 1619 (abréviations respectives : Q₁ et Q₂). Q₂ est une réimpression de Q₁, mais entre Q₁ et F il y a des divergences très sensibles dont les plus importantes sont : 300 lignes qui existent dans Q₁ et pas dans F, et d'autre part 100 lignes environ qui ne se trouvent que dans F.

Pour pouvoir suivre la discussion de Madeleine Doran, il nous fallait des reproductions fidèles de ces éditions. Q₁ et Q₂ existaient déjà en fac-similés depuis 1885. John Dover Wilson, le savant éditeur du « New Shakespeare », reproduit en fac-similé le texte de l'in-folio. Inutile de dire que son travail offre toutes les garanties d'exactitude et de précision.

Madeleine Doran a confronté avec soin tous ces textes et plus particulièrement les corrections apportées par les imprimeurs au cours de l'impression même. Sa discussion est claire et serrée et

ses conclusions qui reposent sur une argumentation fort bien menée, préparent la solution définitive de la difficulté. Elle estime que les rapports entre Q₁, Q₂ et F se présentent de la façon suivante :

Q₂ n'a d'autre source que Q₁, ce qui s'explique aisément par la nature des corrections apportées dans Q₂ ; l'autorité de Q₂ est donc relative et les changements qu'il contient n'ont en général pas le droit de figurer dans le vrai texte de Shakespeare.

Le point de départ de F n'est pas Q₁, mais un manuscrit différent de celui qui servit à l'impression de ce dernier ; il fournit en effet des lectures correctes là où le Q₁ est en faute et celles-ci n'auraient pu être apportées par un imprimeur seul ; il donne des variantes qu'on ne peut attribuer à un imprimeur ; ce manuscrit est une transcription de l'original, abrégée pour des raisons scéniques, et dans lequel le censeur a fait des coupures ; il servait au souffleur. Nous sommes donc ici en présence du texte authentique de la pièce jouée.

Si F dérive indirectement de l'original, Q₁ au contraire en est une impression directe ; et cet original est peut-être l'autographe de Shakespeare lui-même.

F. D.

5. — MASSINGER (PHILIP) : *The great Duke of Florence*. Edited with introduction and notes by Johonne M. Stockholm. (Baltimore, Furst, 1933, xcvi+231 pp.)

MASSINGER (PHILIP) : *The Bondman*. Edited with introduction and notes by Benjamin Townley Spencer. (Princeton, Princeton University Press. For the University of Cincinnati, 1932, 266 pp., 3 doll.).

La réédition des œuvres de Philip Massinger, sous la direction respective des professeurs Parrot, de la Princeton University, et Chew, du Bryn Mawr College, fait l'objet d'une série de thèses de doctorat ; jusqu'à présent ont paru : *The Duke of Milan* (Princeton, 1918, ed. Baldwin), *The fatal Dowry* (Princeton, 1918, ed. Lockert), *The Maid of Honour* (Bryn Mawr, 1927, ed. Bryne), *The Roman Actor* (Princeton, 1929, ed. Sandidge). Ajoutons-y maintenant les pièces rééditées en 1932 et 1933.

Ces réimpressions sont soigneusement faites, selon les exigences de la science moderne ; les jeunes docteurs qui s'en sont occupés y ont consacré toutes les ressources de leur enthousiasme juvénile ; ils se sont voués avec patience à leurs recherches, afin d'arriver au maximum de précision indiscutable.

« *The Great Duke of Florence* » se distingue par l'abondance des notes réunies et classées avec méthode par J. M. Stockholm. Celle-ci

s'est attachée au problème intéressant des sources de la pièce et trouve comme point de départ « A Knack to Know A Knave » (1592) et aussi une pièce allemande perdue : « Herzog von Florenz »; Massinger ne semble pas avoir connu la pièce antérieure de Lope de Vega sur le même sujet. Entraînée par son travail et désireuse de situer « The Duke of Florence » à sa juste place dans le développement des lettres anglaises, J. M. Stockholm a suivi tous les avatars du thème central de la pièce, avant et après Massinger, nous donnant ainsi un petit chapitre d'histoire littéraire générale. Ce même souci de perspective a poussé J. M. Stockholm à élucider des allusions à des situations contemporaines; l'atmosphère historique est ainsi recrée. Faut-il ajouter que toutes les autres questions sont traitées de façon adéquate : date, succès, critique,... que le texte a été minutieusement établi et que les 120 pages de notes explicatives sont le fruit de la réflexion et de longues recherches linguistiques et historiques.

« The Bondman » est une pièce supérieure au « Great Duke of Florence », et, selon Swinburne, la meilleure de Massinger. Spencer l'estime à sa juste valeur et se montre critique pondéré quand il en admire les passages éloquents, l'élévation morale et l'action rapide, et quand il reproche à l'auteur de subordonner la psychologie de ses personnages à des préoccupations morales, ceux-ci devenant ainsi des créations artificielles. La pièce mérite une étude attentive comme document de la décadence de l'époque de Jacques I et comme témoignage d'une philosophie digne et noble. Sur ce dernier point, Spencer nous donne de bonnes précisions, et il éclaire la doctrine stoïque toujours présente dans l'esprit de Massinger. Ses explications sur la valeur documentaire du « Bondman » sont abondantes, et grâce à celles-ci, le lecteur se fait une idée exacte de la situation historique : faits saillants, habitudes, conceptions courantes, événements politiques, etc. Toutes les autres questions traitées par Spencer le sont avec netteté et probité : date de composition, édition, histoire théâtrale, sources, etc., et le texte est présenté de façon définitive.

F. D.

6. — REED (EDWARD BLISS) : *Christmas Carols of the Sixteenth Century*. Cambridge (Mass.), (Harvard University Press, 1932, 103 pp., 4 doll.).

Des chants de Noël du XVI^e siècle il ne nous reste que peu de documents imprimés : la collection de Wynkyn de Worde (1521) dont on n'a qu'un seul feuillet, la collection du même imprimeur, avec notations musicales (1530), quatre feuillets sans date ni nom d'imprimeur que possède la Bodleienne (1550 environ), et enfin le

petit volume de Kele « Christmas Carolles newly imprinted », dont il n'existe qu'un exemplaire unique à la Huntington Library. Tout cela est reproduit dans son entièreté par Reed, en des fac-similés impeccables; son édition est définitive, car les textes sont accompagnés de renseignements bibliographiques, de notes explicatives, d'un index et d'une longue préface de plus de 50 pages sur l'origine du Carol, sur le volume de Kele (le plus important de tous), sur Kele lui-même, etc. Grâce à Reed nous voici à même de connaître avec précision un des aspects de la poésie populaire du XVI^e siècle. Ces chants de Noël sont avant tout édifiants, les classes dirigeantes s'en sont servies comme instruments de propagande religieuse, mais le peuple s'est vite assimilé ce genre qui lui est devenu propre; aussi trouvons nous pas mal de Carols, qui ont non seulement perdu leur caractère religieux, mais sont devenues de petites choses frivoles et grivoises.

F. D.

7. — *A Poetical Rhapsody*. Edited by Hyder Edward Rollins. (Cambridge (Mass.), Harvard University Press, vol. 1, 1931, 364 pp., 4 doll.; vol. 2, 1932, 331 pp., 4 doll.).

Le professeur d'anglais de l'université de Harvard poursuit la publication des anthologies élisabéthaines et met maintenant à notre portée le « Poetical Rhapsody », le dernier « miscellany » poétique important de l'époque, même si sa valeur est inférieure aux autres. Rollins reproduit l'édition de 1602 et y ajoute les poèmes joints aux éditions de 1608, 1611, 1612. Sa réimpression est quasi un fac-similé photographique, car il suit l'original page par page, ligne par ligne, respectant celui-ci, jusque dans ses erreurs. Notre plaisir esthétique en souffre, mais l'exactitude de la reproduction y gagne. Inutile de dire que le travail de Rollins est comme d'habitude la perfection même. Le second volume contient tous les renseignements qu'on est en droit d'attendre d'un ouvrage de ce genre: description minutieuse des différentes éditions, biographie et activité du compilateur Francis Davison, notes explicatives, paternité des poèmes, recherches d'influences, de style...

8. — LINDABURY (RICHARD VLIET) : *A Study of Patriotism in the Elizabethan Drama*. (Princeton, Princeton University Press, 1931, 218 pp., 9 sh. Princeton Studies in English, n° 5.)

En se remémorant les élans lyriques, enflammés de patriotisme, de certains passages d'œuvres élisabéthaines, on songe infailliblement à la place que dut occuper le sentiment national dans la conscience publique et l'on est tenté de croire que son influence a dû

être prépondérante sur la production littéraire. R. V. Lindabury a contrôlé cette impression et après une lecture attentive de la production théâtrale (il s'est limité à ce domaine restreint qu'il a exploré avec conscience et zèle), il est arrivé à des conclusions précises solidement étayées. Pouvons nous espérer qu'il vérifiera leur validité à la lumière des autres documents contemporains et qu'il nous donnera ainsi un travail d'ensemble définitif. Il a analysé le patriotisme du théâtre élisabéthain sous les formes générales suivantes : orgueil de posséder un beau pays, hostilité à l'égard des étrangers, glorification du soldat et de la guerre, admiration pour la souveraine, et la description complète et minutieuse de tous ces aspects, l'a amené à admettre — contrairement à l'opinion habituelle — que le patriotisme n'occupe qu'une place secondaire dans le théâtre élisabéthain, et qu'il est loin d'avoir été une source d'inspiration féconde.

F. D.

9. — WITHER (GEORGE) : *The History of the Pestilence*. Edited with introduction and notes by J. Milton French. (Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1932, 112 pp. 2.5 doll.)

En 1625 une épidémie de peste dévasta Londres; cette année terrible resta un souvenir vivant pendant de longues décades et fut commémorée, entre autres personnes, par le poète George Wither (1588-1667) dans son « *History of the Pestilence* ». La bibliothèque de Pepys du Magdalene College de Cambridge (Angleterre), en possède un manuscrit inédit jusqu'à présent; le voici publié, pour la première fois, par le professeur américain J. Milton French, grâce aux presses de l'université de Harvard. Le travail de French est impeccable comme celui des presses éditrices. On ne connaissait de ce poème qu'une version remaniée qui avait paru dans « *Britain's Remembrancer* » en 1628; ce texte ne changera pas notre opinion sur Wither, mais il méritait d'être exhumé d'abord comme curiosité littéraire et puis comme peinture de la vie au XVII^e siècle. French admet la faiblesse de l'œuvre qui est mal construite, ennuyeuse, pédante, et lui reconnaît de la sincérité, et une certaine grandeur dans la conception embryonnaire de la tragédie humaine. Il consacre son introduction à l'examen de cette valeur littéraire du poème, à son histoire, au manuscrit et surtout à la situation historique et sociale; quelques notes expliquent les allusions bibliques et littéraires.

F. D.

10. — STEVENS (DAVID) : *Reference Guide to Milton*. (Chicago, University of Chicago Press, 1930, 302 pp., 5 doll.)

FLETCHER (HARRIS FRANCIS) : *Contributions to a Milton Bibliography*. (Urbana, University of Illinois Press, 1931, 166 pp., 1.50 doll. ; University of Illinois Studies in Language and Literature, vol. XVI, n° 1.)

En 1930 D. H. Stevens, professeur à l'université de Chicago, publiait son « Reference Guide », la plus vaste bibliographie consacrée à Milton. Il y consignait les travaux parus de 1800 à 1928 et les classait par matières : éditions complètes, éditions partielles, anthologies, traductions, biographie, critique générale, bibliographies, métrique, etc. Son ouvrage était descriptif et critique, chaque publication sur Milton étant accompagnée d'un bref résumé et d'une courte appréciation. Tout en rendant hommage au zèle de Stevens et en admirant son ardeur de pionnier, il fallait signaler certaines lacunes de son « Reference Guide » : insuffisance de renseignements matériels (format des livres, prix, nom d'éditeur, insuffisance de l'index, insuffisance des données malgré les 2850 numéros). Ces imperfections ont justifié l'intervention de H. F. Fletcher, professeur à l'université d'Illinois, et la publication de son supplément, qui est aussi une mise à jour. Stevens s'arrêtait en effet à l'année 1928. Fletcher promet de donner une réédition tous les 5 ans. Voici donc les miltoniens en possession d'une documentation abondante et régulière. Ils en seront reconnaissants à Stevens et Fletcher.

Fletcher classe les ouvrages dans l'ordre chronologique, puis alphabétique. Il a tort de ne pas les numéroter comme le fait Stevens, les références en sont d'autant plus rapides et faciles.

Le correcteur typographique a laissé passer un grand nombre de fautes ; en voici pour le français : hebdomaire (p. 56), romantisme (p. 119), at=et (p. 133), enseignment (p. 126), etc. ; pour l'anglais : occure (p. 50), Cleveron=Cleverdon (p. 129) ; pour l'allemand : Metrick (p. 94), festzesteelen (p. 133), erworben (p. 99), von den (p. 132), etc. ; pour le hollandais : Nederlandse (p. 65), de Nederlandse en Englische taal en letter kunde (p. 100) ; etc.

Dans le corps du livre, Fletcher aurait pu, afin de gagner de la place, se contenter des initiales des périodiques connus de quasi tous les anglicistes : P. Q. (Philological Quarterly), S. P. (Studies in Philology), etc., comme il le fait pour P. M. L. A. ; et pour ces périodiques, pourquoi ne pas indiquer le numéro et le mois, ce qui facilite parfois les recherches.

Fletcher ne donne pas non plus le prix, le format, parfois pas le nombre de pages, bref, tous ces détails qui précisent l'importance extérieure d'un livre et permettent à l'étudiant aux moyens finan-

ciers limités, de voir à quoi il s'engage quand il désire faire l'acquisition de tel volume.

L'index est incomplet. Quelques exemples. Fletcher cite la Revue anglo-américaine et renvoie aux pages 124 et 136, mais pas à 133. Ne figurent pas à l'index : le périodique Litteris cité p. 136, Bodenstedt cité p. 65, etc.

Quelques vérifications m'ont fait découvrir les erreurs suivantes : p. 42, à l'article Vetter, Fletcher renvoie à l'année 1866 où il n'y a rien; au n° 347, Stevens donne l'année 1924 qui devrait être 1926; au n° 756, Stevens donne la pagination XXIX qui est XXXIV d'après le « Year's Work »; qui a raison ?

Ces petites imperfections et quelques oublis encore possibles, n'entament en rien l'utilité de la bibliographie Stevens-Fletcher, qui reste le travail le plus complet dans ce domaine. F. D.

MILTON (JOHN) : *Paradise Regained*. Newly edited with an introduction and commentary by E. H. Blakeney. (London, Scholartis Press, 1932, 187 pp., 16 sh., 600 copies.)

La meilleure édition non critique du texte de « Paradise Regained ». La présentation matérielle est en harmonie avec l'œuvre poétique elle-même : les dimensions de la page, la grandeur des caractères, la sobriété extérieure, rehaussent la gravité et la noblesse du poème. Le texte est celui de l'édition princeps de 1671, mais modernisé dans son orthographe et revu dans sa ponctuation. Tout a été fait pour que l'œuvre parût tentante, compréhensible et accessible au grand public. Et ce qui y contribuera sans doute, sont d'une part l'introduction qui met bien en relief certains aspects du poème : sources, prosodie, caractère de Satan, valeur (P. R. est une production indépendante d'une belle élévation artistique), et d'autre part, l'excellent commentaire où Blakeney donne toute la mesure de sa vaste érudition : ses larges connaissances dans le domaine hébraïque, classique, étaient nécessaires pour expliquer un poème chargé d'allusions si multiples; Blakeney s'est évidemment servi des recherches de ses devanciers et y a ajouté ses appréciations et ses trouvailles personnelles. Bref, voici l'édition qui convient le mieux à qui désire retirer le maximum de plaisir artistique et intellectuel du P. R. F. D.

MUTSCHMANN (HEINRICH) : *The Secret of John Milton*. (Dorpat, 1925, 104 pp.)

ORAS (ANTS) : *Milton's Editors and Commentators from P. Hume to H. J. Todd (1695-1801)*. (University of Tartu (Dorpat) (Estonia), 1931, 381 pp.)

A en juger par ces deux travaux, l'université de Tartu (Dorpat) semble être un centre miltonien sincère et original. Citons d'abord l'ouvrage assez ancien du professeur d'anglais Heinrich Mutschmann (dont nous avons signalé récemment l'excellent glossaire d'américanismes), une démonstration alertement menée et solidement étayée de l'albinisme du poète. On sait que l'albinisme, c'est-à-dire l'insuffisance de pigmentation, est un mal organique qui se caractérise par la photophobie et l'héliophobie, donc la crainte de la lumière et du soleil, symptômes existants chez Milton. Le point de départ de la thèse de Mutschmann est l'ensemble de traits distinctifs tels qu'ils sont établis par les traités spéciaux et en particulier par le docteur allemand Sachs, qui a analysé son propre cas ainsi que celui de sa sœur (Salzbach, 1812). Or, tous ces traits distinctifs se retrouvent chez Milton dans sa personne, ses habitudes, ses productions littéraires. Mutschmann fait ce contrôle avec soin et son investigation est concluante, grâce à l'accumulation de preuves.

Ants Oras étudie non plus l'aspect psychologique du poète, mais sa popularité au XVIII^e siècle. L'idée d'annoter les auteurs anglais à la manière des classiques, commence à l'époque élisabéthaine avec les notes de E. K. sur Spenser (1579), de Speght sur Chaucer (1598) et de Selden sur le « Polyolbion » de Drayton (1613). Mais toutes ces tentatives sont dépassées et surpassées par les notes de Patrick Hume, consacrées à Milton en 1695; son érudition est solide et son esprit d'observation très vif, mais il manque de discipline. Le second commentateur, Bentley, présente dans son édition du « Paradise Lost », un point de vue qui témoigne de son rationalisme étroit qui élimine tout ce qui n'est pas conforme aux règles; la beauté des éléments non classiques de Milton lui échappe. Après les travaux des impressionnistes Richardson, du philologue pédant Paterson, et tant d'autres : Pearce, Peck, ... voici en 1749 l'édition variorum de Newton qui passe au crible tout ce que les décades précédentes ont produit. Mais la critique la plus sensationnelle du siècle est celle de Warton (1785) dont la pénétration et l'érudition sont remarquables. Enfin en 1801, Todd incorpore dans son édition, toutes les remarques de valeur émises au XVIII^e siècle.

Ants Oras suit pas à pas cet épanouissement de la gloire de Milton et l'élargissement de la méthode critique qui va du dogmatisme mesquin de Bentley, à la compréhension des éléments romantiques du poète par Warton; grâce à celui-ci, l'ample et magnifique poésie miltonienne, trop personnelle pour l'étroit doctrinarisme du XVIII^e siècle, est appréciée à sa juste valeur et cette interprétation plus adéquate coïncide avec le renouveau romantique de l'ima-

gination. La gloire grandissante de Milton est parallèle à la décadence du *crucio* néo-classique. C'est ainsi que l'ouvrage d'Oras illustre, à côté de l'évolution de la renommée de Milton, l'évolution du goût au XVIII^e siècle. Et cela avec netteté, précision et méthode.

F. D.

11. — SPRAGUE (ARTHUR COLBY) : *Beaumont and Fletcher on the Restoration Stage*. (Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 299 pp., 4 doll.)

Cette étude richement documentée ne traite qu'un aspect du théâtre de la Restauration, mais cet aspect en est définitivement fixé. Pour Sprague, les limites de la Restauration sont d'une part 1660, date de la réouverture des salles de spectacles, et d'autre part 1710, date de la mort de Betterton, le dernier des anciens acteurs. Le professeur américain a soigneusement consulté les publications contemporaines (journaux, chansons...), dont il a extrait nombre de renseignements précieux, inédits et indiscutables. Ces notes, patiemment accumulées, sont condensées avec ordre et méthode dans la première partie de son livre : l'histoire théâtrale ou la popularité des pièces de Beaumont et Fletcher à cette époque. La deuxième partie analyse les quelque vingt adaptations de celles-ci par les Vanbrugh, les d'Urfey, les Farquhar. Grâce à Sprague nous voici à même d'apprécier la vogue des deux auteurs dramatiques à leur juste valeur. La Restauration les aime, fait leur éloge, et imite, adapte, plagie leurs pièces. Et cette transformation que celles-ci subissent, sont un témoignage de l'évolution du goût public.

F. D.

12. — *The Pepys Ballads*. Vol. V. (Numbers 254-341), 336 pp., 3,50 doll.; Vol. VI (Numbers 342-427), 352 pp., 3,50 doll., Vol. VII (Numbers 428-505), 319 pp., 3,50 doll.; Vol. VIII, 243 pp., 3,50 doll. (Cambridge (Mass.). Harvard University Press, 1931 et 1932.)

Hyder E. Rollins, professeur d'anglais à l'Université de Harvard, nous est connu par le soin avec lequel il réimprime des œuvres anciennes difficilement accessibles, bien que très importantes pour l'histoire des lettres anglaises; nous avons déjà pu admirer sa méthode de travail lors de la publication du « *Phoenix Nest* », du « *Tottel's Miscellany* », du *Paradise of Dainty Devices* », etc. Sa réimpression des ballades, de la collection de Pepys est, comme les volumes précédents la perfection même: exactitude de la transcription, correction des références, précision des notes, présenta-

tion matérielle, etc. Un moment Hyder E. Rollins avait eu l'intention de publier la collection entière de Pepys, mais, pour des raisons financières, il n'en a donné qu'une partie : 505 ballades en sept volumes. Avant l'apparition de la presse, la ballade faisait office de gazette; elle nous est donc utile comme document : grâce à elle, nous pouvons recréer en partie l'atmosphère sociale, littéraire, politique, d'une époque; nous négligeons évidemment sa valeur artistique qui est très mince: composée hâtivement et pour le peuple, son mérite poétique est presque toujours d'ordre inférieur et nombre de passages sont de simples vers de caramels; mais ce côté familier, ce langage de tous les jours, cette tournure idiomatique, fourniront des renseignements précis au sémantiste et au grammairien.

Le cinquième volume (années 1689-1691) contient 88 ballades qui ont surtout trait aux événements politiques et militaires : expédition de Schomberg en Irlande, exploits de Guillaume III, complot jacobite de 1691. Quelques faits divers en forment aussi les sujets : résurrection d'un mort, pendaison d'un mari assassin, amour contre-carré, femme bandit...

Le sixième volume (années 1691-1693) est composé de 86 ballades dont les thèmes sont plus variés: la situation politique et les victoires de Guillaume III intéressent toujours le balladiste, mais il se consacre aussi à d'autres questions : prodiges, difficultés économiques, vols, meurtres, confessions de criminels...

Les 78 ballades du septième volume (années 1693-1702) contiennent cette description réaliste de l'Angleterre du début du XVIII^e siècle et traitent les sujets les plus divers : l'histoire a passé au second plan et cédé la place aux passions élémentaires : l'amour, ses désespoirs, ses violences...

Le huitième volume n'est qu'une table des matières, mais indispensable par la diversité de ses références. Une simple description en montrera toute l'importance. Il y a d'abord un index des titres, des premiers vers, des refrains et des airs, classés alphabétiquement comme d'habitude. Vient ensuite un autre index alphabétique des noms propres et des sujets (ce qui est très utile pour les historiens et ceux qui s'intéressent aux questions de fond), et aussi des mots difficiles de la langue des XVI^e et XVII^e siècles; les linguistes en quête d'exemples précis, trouveront de quoi glaner ici. Ce huitième volume contient aussi une quinzaine de pages d'additions qui complètent les notes déjà si abondantes des autres tomes.

F. D.

13. — GRIERSON (H. J. C.) : *Sir Walter Scott To-Day*. (London, 1932, in-8°, 188 pp.)

Cet hommage à Walter Scott, pour le centenaire de sa mort, a été ingénieusement composé, sous la direction du professeur Grierson, d'une série de monographies par divers auteurs.

La première, par R. S. Rait, principal de l'université de Glasgow étudie un article du docteur Mac Cric, ministre de l'église d'Ecosse, qui, dans un article de la *Quarterly*, en 1817, accusait Scott de mal connaître les mœurs et usages religieux des *Covenanters*, qu'il met en scène dans son roman *Old Mortality*. L. Spencer apprécie Scott en tant que folkloriste, et Miss Batho loue le médiéviste qui édita *Sir Tristrem* en 1803, donna un résumé de l'*Eyrbyggja* et pris la peine d'apprendre un peu de vieux norrois.

Le regretté professeur Gundolf fournit un article sur *Scott et Goethe*, d'où il résulte que Sir Walter, malgré sa traduction de *Lénore* et de *Goetz*, n'avait que des notions superficielles sur la littérature allemande. M. Gundolf touche à sa *Vie de Napoléon*, qui fit l'admiration du bon Eckermann et qui eut les honneurs d'un compte-rendu objectif par Goethe en 1927.

M. Aubrey Bell dans *Scott et Cervantès* nous montre Scott amené à Cervantès par son amour pour Fielding et découvre l'influence exercée par Scott sur le romancier espagnol Pereda, mort en 1906.

M. R. H. Gordon étudie Balzac, « le plus grand des disciples de Scott. » Enfin, le romancier Hugh Walpole donne une brillante revue du roman historique au XIX^e siècle. Il est sévère pour Ainsworth, pour James et pour Bulwer qui n'ont rien appris du réalisme de Scott et ne lui empruntent que « ses armures, ses poupées mâles et femelles, ses charmes et ses incantations. » Il admire infiniment *Esmond*, de Thackeray qui possède les deux grands secrets du genre : évoquer une époque tout en « éliminant le Temps. » Nous sommes bien d'accord avec Hugh Walpole quant à la réputation surfaite de *The Cloister and the Hearth* de Charles Reade et nous lirons, sur sa recommandation, M^{lle} Mathilde, de Henry Kingsley, qu'il cite comme le meilleur roman historique après *Esmond* et avant 1870. Il s'agit de la révolution française, comme dans les *Two Cities* de Dickens, sensiblement inférieur. L'auteur cite encore avec éloge *Marius* de Pater, *John Inglesant* de Shorthouse, les romans de R. L. Stevenson, *Suspense* de Conrad, *The Queen's Qhair*, histoire de Marie Stuart par Hewlett. Puis, élargissant les termes, il se demande s'il ne faut pas considérer comme romans historiques, virtuellement, *The Old Wives Tale* de Bennett et la *Forsyte Saga*.

P. DE R.

14. — GILBERT (W. S.) : *Lost Bab Ballads*. Collected, edited and illustrated by Townley Searle. (London, Putnam, 1932, 127 pp., 5 sh.)

GILBERT (W. S.) : *A Colossal Idea*. With an introduction and decorations by Townley Searle. (London, Putnam, 1932, 62 pp., 5 sh.)

Gilbert fut un des grands succès de l'époque victorienne et le reste si l'on songe que la « Random House », de New-York, vient de donner en un volume de 1280 pages toute sa production pour la somme de 3.5 dollars, et que Searle, ressuscite des poésies oubliées et une pièce restée en manuscrit. Quand Gilbert publia sa collection de ballades, les fameuses « Bab Ballads » qui connurent une vogue sans précédent, il en négligea quelques-unes, non parce qu'il les croyait inférieures, mais parce qu'il estimait son volume déjà assez long. Ces ballades, restées enterrées dans des hebdomadaires, viennent de paraître à nouveau, grâce à Townley Searle, qui les accompagne d'illustrations bien en harmonie avec leur ton. Ces ballades « perdues » n'ajoutent rien à la réputation de Gilbert, solidement établie, mais la confirment; elles sont égales à et dignes de celles que nous connaissons; elles témoignent de la même verve, du même entrain, de la même facilité amusante, de la même dextérité dans l'usage des rimes, de la même fantaisie, et du même ton satirique à l'adresse des pasteurs, des colonels, des gandins... Elles sont de la bonne tradition gilbertienne, un des aspects de l'époque victorienne. Quand à la piécette « A Colossal Idea », ce n'est qu'une courte farce de mérite secondaire.

F. D.

15. — DICKENS (CHARLES) : *A Christmas Carol*. Un chant de Noël. Texte français par le docteur R. Gauillard. (Paris, Payot, 293 pp., 18 francs français.)

Heureuse initiative que cette « Collection des deux textes » qui donne de bonnes œuvres anglaises accompagnées de la traduction française en regard. La traduction du « Christmas Carol » n'est qu'un travail honorable. Le traducteur s'est laissé prendre au piège des « faux amis » et a commis ces erreurs habituelles : « to pretend » ne signifie pas « prétendre », pas plus que « industry » = « industrie », « trivial » = « trivial », « pavement » = « pavé ». Certaines traductions sont imprécises ou inexactes : « shrewdly » rendu par « curieusement », « despondent poplar » par « peuplier abattu », « back » par « tête »; d'un côté Gauillard traduit « hob » par « feu » et d'un autre par « plaque du foyer »... Signalons aussi que le correc-

teur a laissé passer pas mal de fautes d'impression : pp. 68, 92, 99, 135, 139, 167, 181, 186.....
F. D.

16. — HOVELAQUE (HENRI-LÉON) : *La Jeunesse de Browning* (*Pauline, Paracelse, Sordello*). (Paris, les Presses Modernes, 1932, in-8°, 492 pp.).

Browning's English in Sordello, même éditeur, 1933, in-8°, 170 pp.

Il y a deux ans à peine, nous présentions ici-même, comme le meilleur ouvrage sur le sujet, la thèse genevoise de M. H. Brocher sur *La Jeunesse de Browning et le Poème de Sordello*. Voici une nouvelle thèse, parisienne cette fois, sur la même question. Et bien que M. Brocher, dans sa manière plus serrée, ait dit de bonnes choses, il est dépassé dans ce livre, trois fois plus gros, tardif aboutissement de longues années de travail.

La « Jeunesse de Browning » semble, désormais, un sujet épuisé.

M. Hovelaque établit d'abord, d'une manière plus ferme que les autres biographes, que cette jeunesse, réputée si calme et si heureuse, connut une pénible crise de doute et de passion, dont on retrouve l'écho dans *Pauline*.

L'influence prépondérante, « pivotale », dit l'auteur, fut celle de Shelley, pour qui le poète manifeste dans *Pauline* (v. 291-309) un enthousiasme débordant.

Il y a quelques années, un critique, M. Pottle, prétendit que Browning, à 16 ans, n'avait pu lire de Shelley qu'un mince recueil de poésies. L'auteur prouve le contraire par le texte même de *Pauline* (p. 131-139). Il semble bien que *Queen Mab*, notamment, ait contribué aux doutes religieux du poète, doutes accompagnés d'un pessimisme et d'un égoïsme cérébral dont il se guérit par la fréquentation des sœurs Flowers, sur le rôle de qui les biographes n'ont pas suffisamment insisté.

M. Hovelaque croit que Robert aimait les deux sœurs, les fondit en un seul personnage, mais que Pauline s'adresse en particulier à Elisa Flowers. En effet celle-ci, dans un article sur Pauline, rappelle qu'elle lisait Shelley, en compagnie de Robert « dans le bois de Burnham ». (118).

Si Browning a plus tard critiqué sévèrement sa première œuvre, c'est peut-être, dit l'auteur, qu'il en regrettait le caractère autobiographique, et voulait détourner l'attention. M. Hovelaque rapproche cette œuvre d'autres confessions romantiques et, notamment, la compare, avec ingéniosité mais avec prudence, à *Louis Lambert*, de Balzac, « que Browning a pu lire et peut-être imiter ».

La lecture d'*Alastor* de Shelley n'aurait eu qu'une influence négative et aurait déterminé « l'optimisme intentionnel » de *Pauline*.

« Si *Pauline* tient une place à part parmi les confessions romantiques, c'est d'abord parce que seule entre toutes elle implique essentiellement l'histoire d'une guérison morale, ensuite parce qu'elle renferme l'esquisse d'une doctrine philosophique à peu près complète. » (142).

Cette doctrine est simplement celle de l'amour du prochain. M. Hovelaque y voit de plus une protestation contre la morale conventionnelle de l'ère Victorienne en ce sens que « la moralité est pour Browning une affaire entre sa propre conscience et Dieu. »

Passant à *Paracelse*, l'auteur analyse les fautes du héros : « Il sacrifie l'amour à la connaissance et ne distingue pas assez, dans l'enivrement de sa passion, ce qui est pureté, de ce qui est secrète ambition personnelle. » (229)

En face de l'intellectualisme héroïque et hautain de *Paracelse*, les personnages secondaires, Festus et Michaelle représentent la « crainte de Dieu », les sentiments humains et normaux. Aprile est le romantique de l'art, comme *Paracelse* est le romantique de la science. L'élément autobiographique est cette fois partagé entre les divers personnages.

La morale diffère peu de celle de *Pauline*. *Paracelse* atteint au moins une certitude, celle de savoir que ses erreurs lui ont servi (217). Son message suprême consiste à déclarer qu'il n'a été réellement heureux qu'à l'époque où il s'est consacré entièrement à ses semblables.

L'auteur croit que Browning s'inspire de Carlyle en créant une atmosphère de légende autour de l'Allemagne sentimentale, familiale, médiévale (224).

M. Hovelaque réduit à peu de chose l'influence du *Faust* de Goethe. Browning sans doute l'avait lu, puisque le poème était traduit depuis 1830 et avait inspiré déjà le *Manfred* de Byron. Les sujets se ressemblent, mais Browning a subi l'exemple de Goethe « avec la résistance d'un tempérament vigoureux » et sa façon de résoudre le problème de la destinée humaine « demeure très originale » (277).

Paracelse est, plus encore que *Pauline*, le poème de la guérison morale. « Il aboutit par anticipation au romantisme assagi qui est une des caractéristiques les plus marquantes de la fin du dix-neuvième siècle » (264).

L'auteur étudie le personnage historique de *Paracelse* et aboutit à cette conclusion : « Pour le vulgaire, *Paracelse* avait personnifié la recherche de la pierre philosophale; pour Browning, il symbolise la recherche du salut de l'homme. » (266).

Et de même qu'il avait présenté la critique de Stuart Mill à pro-

pos de *Pauline*, M. Hovelaque rend justice à Milsand, le premier critique de Paracelse.

La pièce de résistance est, ici comme chez M. Brocher, l'étude sur *Sordello*.

Peut-être les critiques étrangers ont-ils un avantage sur les Anglais, devant cette œuvre d'une légendaire obscurité. Ils acceptent *a priori* le rôle de traducteurs; tandis que les Anglais veulent comprendre du premier coup, sans prendre la peine de traduire en langue ordinaire le style spécial inventé par le poète.

Comme pour les poèmes précédents, l'auteur étudie d'abord la genèse de l'œuvre. Il nous révèle, à côté du *Sordello* de Mrs. Husk, un médiocre roman du père de Browning, dont on voudrait qu'il indiquât la date (Appendice VII).

Il passe ensuite à l'analyse objective du poème. Cette analyse est en général fort bien faite. La formule suivante, au livre II, ne nous paraît pourtant pas rigoureusement juste : « (*Sordello*) composera donc des poèmes où, dans ses héros, se trouveront décrites toutes les qualités qui le caractérisent lui-même » (313).

Il s'agit plutôt de qualités qu'il *n'a pas* lui-même, la force, la puissance, la beauté, mais qu'il concevra par l'imagination, pour se dédommager. De même, à la fin du même livre « (il) se décide à renoncer à la poésie et au monde » (317). *Sordello* ne renonce pas au monde, puisqu'il dit, un moment après : « Je serai roi de nouveau. » Seulement, il ne se contente plus d'être roi des ménestrels, à Mantoue.

L'auteur a voulu montrer, par de nombreuses citations que « des pages entières de *Sordello* passent tout de même, et sans trop d'engombre, dans notre langue réputée si limpide. »

On regrette de ne pas trouver, à la fin de l'ouvrage, une table des passages traduits. Ces traductions sont en général dignes d'éloges. Mais il y a des inadvertances : *The poplar ramped* ne signifie pas « le peuplier qui rampe » (p. 385) mais, au contraire, « qui se dresse. » Le guerrier ne plante pas *sa pique* (p. 324) dans le sein de la femme, mais son *coude pointu* (elbow spike). *Deprecating* ne signifie pas « méprisant » (p. 345). Le gladiateur mourant de la p. 386 ne doit pas mettre à mort le gaulois, mais c'est lui le gaulois qui doit mourir. Les œufs de grive ne sont pas « enfilés sur un fil bleu pâle » (p. 376), ce sont les œufs qui sont bleu-pâle.

Linden-flower (III, 109) ne désigne pas « les fleurs de l'accacia » (p. 318), mais « du tilleul ». *To heave up an obstruction* n'est pas « créer un obstacle » (p. 351) mais plutôt « soulever », c'est-à-dire supprimer un obstacle. « Cet imbécile-là t'a bien intrigué » (id.) rend mal *Much hold on you that fool obtained* (VI, 259). L'idée, c'est

que cet imbécile n'a aucune prise sur Sordello parcequ'il est heureux et que c'est le malheur qui crée un lien entre Sordello et les hommes.

Nous soupçonnons encore d'autres contresens : *Quel souffle et quelle force* remplace

...*Sound of wind and limb*. (IV, 708).

Sound of wind and limb n'est pas, selon nous, une exclamation, mais signifie qu'Ezzelin a prononcé « de la voix et des lèvres » l'excuse que Taurello a préparée pour lui. Le traducteur a supprimé le second vers, nécessaire au sens. Parlant ailleurs du même Taurello, il nous dit qu'il « rejette en arrière son vaste torse et, souriant, fait semblant d'écouter (337).

Ceci traduit évidemment :

*Had thrown great breast and riffling corslet back
To hear the better* (V, 386).

Ce *great breast* n'est pas le torse du personnage, c'est, d'après-nous, une pièce, une plaque de sa cuirasse qu'il a écartée pour être plus à l'aise.

La traduction est parfois trop libre et saute les vers difficiles.

A teaming crust (V, 551) est rendu par « une anarchie »; « les toges fraîchement passées à la craie » deviennent des « robes immaculées » (p. 333). Je sais que Browning abuse de ces détails précis, mais enfin, c'est son style. D'autres fois, la traduction est littérale jusqu'à garder le mot anglais : ainsi « l'obsidien noir » (l'obsidienne) (332) et « la rose fleurit *labyrinthine* » dans un passage bien connu. Mais comment remplacer *labyrinthine* ? L'auteur garde aussi des phrases trop longues, intolérables en français.

Quiconque traduit *Sordello* commettra des erreurs, et celles de M. Hovelague sont réparables.

L'auteur a d'ailleurs magistralement résumé l'évolution du caractère de Sordello : « Il évolue comme Paracelse, son âme progresse. Son premier pas dans le sens du progrès s'effectue lorsque, se réveillant du rêve où il s'était complu à Goito, il commence à réfléchir et à ne plus vivre uniquement pour lui-même; le second, lorsqu'il entre en contact avec le monde extérieur et découvre qu'il ne possède pas les moyens d'imposer sa suprématie aux hommes; le troisième, lorsqu'il prend la résolution d'acquérir l'expérience qui lui manque et d'entrer en contact avec la foule; le quatrième, lorsqu'il s'aperçoit que son devoir est d'aider ses semblables; le cinquième, lorsqu'il se rend compte que sa réelle suprématie réside dans sa pensée qui seule peut rendre des services à l'humanité; et

enfin le dernier pas est accompli lorsqu'il renonce à toutes ses ambitions, à la vie même, plutôt que de nuire au peuple » (448).

L'auteur a bien dégagé la morale et les idées maîtresses de Browning : l'Imperfection de la Nature (à la différence de Ruskin et de Wordsworth, p. 464); le primat de la pensée sur l'action (466) et le rôle du poète : « le poète est avant tout l'historien de l'âme humaine dans ses manifestations variées, celui qui en observe la nature, qui la fouillera pour en découvrir les secrets » (437).

M. Hovelaque réduit à peu de chose les influences allemandes sur la pensée du poète. Browning a pu affirmer (l'auteur ne dit pas où) « qu'il n'avait pas lu les œuvres de Kant, de Fichte, de Hegel ». Il les connaissait par l'entremise de Carlyle.

L'auteur insiste, une fois de plus, sur l'influence de Shelley.

Son remarquable exposé des théories de Shelley nous montre que ces théories ont déterminé en grande partie l'orientation donnée par Browning à sa poésie (429). « L'idée animatrice du poème est celle qu'il emprunte à Shelley, à savoir, la valeur primordiale de l'imagination intuitive que seule possède le Poète et qui le met à même de voir à quoi il peut lui-même servir » (451).

Dans une Conclusion générale, M. Hovelaque montre l'unité essentielle qui existe entre ces trois premiers poèmes. Ce sont « des analyses perspicaces, fouillées et souvent très belles, d'âmes de ratés... Ils n'ont pas réussi au sens banal du terme, mais leur clairvoyance s'est accrue. La vie manquée de ces premiers héros de Browning, — calqués en partie sur ceux des Romantiques — est due surtout au désaccord qui existe entre leurs rêves et la réalité possible. Browning a été un vrai prophète et le premier de ceux qui ont insisté sur la nécessité de s'adapter à la sphère étroite de notre condition terrestre. »

On reprochera peut-être à cette longue étude l'absence d'une critique des défauts. Nous sommes d'accord avec l'auteur que *Sordello* mérite une « réhabilitation ». Le terme n'est pas déplacé, en présence de l'injustice, osons dire de l'ignorance de plusieurs critiques anglais et américains, tels que Lowell, Lounsbury, Stopford Brooke, Elton, que l'auteur cite en son *Introduction* et dans l'appendice I de sa thèse anglaise. Il semble bien que la plupart n'aient pas lu assez attentivement les œuvres dont ils parlent. Mais M. Hovelaque aurait donné plus de force à ses éloges, s'il avait reconnu qu'il y a dans *Sordello* quelques passages confus, tortueux, indéfendables, soit comme prose, soit comme poésie.

Cette belle étude présente des longueurs et des lacunes.

Les parallèles entre Browning et Wordsworth, entre Browning et Dante nous paraissent inutiles parce que les différences l'em-

portent sur les ressemblances ou que celles-ci restent superficielles. Ce qui distingue *Sordello* du *Prélude*, comme histoire d'un poète, c'est que *Sordello* est, au début du moins, une âme d'artiste, plus encore que de poète.

A quoi bon constater que Browning et Dante furent tous deux des génies encyclopédiques, qu'ils eurent, dès l'âge le plus tendre, le même goût pour la musique et la peinture, qu'ils aimèrent une femme avec la même fidélité? (378.) D'ailleurs l'auteur n'exagère-t-il pas la connaissance que Browning aurait eu de Dante? Nous doutons, quant à nous, que Browning ait lu d'un bout à l'autre la *Divine Comédie* avant d'écrire *Sordello*. Son résumé des trois *cantiques* (I, 768 et suiv.) où il place des « amaranthes » au *Paradis*, sa Matilda, qu'il enchâsse dans les « langueurs de l'astre du déclin » (V, 590) alors qu'il n'y a de *Matilda* qu'au *Purgatoire*; sa *Cuniza* qu'il situe dans le silence amoureux de la sphère défaillante (V, 995), probablement le cercle de la Lune (alors que Dante la loge au cercle de Vénus) sont des allusions vagues et peu « topiques ».

En fait de lacunes, on peut regretter que l'auteur, mis aux prises avec les difficultés du texte, n'ait pas mis en lumière quelques pages qui donnent précisément l'une des clefs de ces difficultés.

Le poème, à part les questions de psychologie, d'autobiographie, de morale, soulevait un problème de style.

M. Hovelacque l'a bien vu : « Le style, bien que d'une originalité puissante, était d'une espèce tout à fait imprévue (284). N'est-ce pas une des raisons pour lesquelles Browning a toujours affirmé » (on voudrait savoir où) que « c'était l'œuvre à laquelle il attachait le plus de prix ? » (286).

Il nous semble que Browning donne lui-même l'explication, la théorie de ses obscurités en deux passages d'un intérêt capital.

D'abord au livre II, v. 590 et suivants; *Sordello* se plaint que le langage soit trop l'œuvre de l'intelligence, de la pensée abstraite et nous oblige à rompre l'unité de la perception (*perceptions whole*), nous force à rendre le tout par les parties, le simultané et l'unique par « le successif et le multiple. »

Ensuite au livre V, 614-642. Nous avons cité ce passage ainsi que le premier, dans notre livre sur *l'Art et la Pensée de Browning* (pp. 98 et 100). Nous le rappelons ici moins pour nous vanter que pour nous accuser d'un contresens, qui ne touche d'ailleurs en rien notre interprétation.

« Nous avons appris », dit le poète (qui se démasque cette fois comme « celui qui écrit *Sordello* »), « à parler comme entre frères, à demi-mot, en désignant les choses par la moitié de leurs noms,

et nous n'éprouvons aucune difficulté par la suppression des aides anciennes. Laissons *les grossiers* détails explicites ! (1) Il nous faut un langage de frères, où un simple changement d'accord exprime l'âme... Jadis, il fallait s'étendre, développer (*expand, expatiate*), nous n'étions pas encore frères... »

Il eut été intéressant de commenter ces vers, qui indiquent l'intention d'imposer au lecteur un effort plus grand qu'on ne faisait jadis, et de mettre en regard le programme de concision esquissé déjà, mais non suivi, dans *Paracelse* (cité à la page 170).

En somme, il faudrait peu de chose pour faire de ce livre une étude complète et définitive.

Il y a beaucoup plus de lacunes dans la « petite thèse » en anglais sur la Langue de Browning.

Le chapitre sur l'ellipse du pronom relatif, par exemple est trop court et néglige des cas intéressants, où le relatif omis était complètement direct :

*I, with my words, hailed brother of the train
Deeds once sufficed* (V, 549).

he, fate wafts

This very age, her whole inheritance. (V, 298.)

Parmi les termes rares ou archaïques, nous ne trouvons pas *Hacqueton* (V, 279), *haulm* (V, 307), ni *gay*, substantif dans *for gay* (IV, 660), ni *brave*, substantif dans le sens de bravade (V, 978), ni *faint*, substantif (V, 557), ni *plaining* dans *plaining city* (VI, 26); ni *unlove*, ne pas aimer (VI, 594); ni les mots légèrement déviés de leur sens courant, comme *materialized* (V, 125), *perceive*, intransitif (V, 440).

Parmi les personnages historiques, on cherche en vain, par exemple, *Mantuan Albert* (V, 201) et sous la rubrique des noms des lieux, on s'étonne que l'auteur place *Aix* en Belgique ! (p. 78).

Nous souhaitons vivement que M. Hovelaque nous donne un jour une édition augmentée et revue de cette seconde partie de son ouvrage. Il pourrait y reporter les observations sur le vocabulaire et les formes grammaticales qui se trouvent, sous la rubrique *Langue, Style et Versification de Sordello*, dans la première partie (p. 404); il corrigerait les fautes d'impression et ajouterait un *Index*, indispensable dans un livre de référence.

L'auteur nous dit que son travail fut long et pénible, mené à bien parmi les difficultés et les déboires « jusqu'aux limites d'une vie »

(1) *No balk from discontinuing old aids*: notre contresens est d'avoir pris *discontinuing* au sens actif « qui interrompent » au lieu du sens passif « interrompues ».

(p. 11) ; nous oserions lui demander, pour la seconde partie, un nouvel effort, auquel il est mieux préparé que personne et grâce auquel il aura bien mérité de Browning et de la science française.

P. DE R.

17. — THOMAS (ELEONOR WALTER) : *Christina Rossetti*. (New-York, Columbia University Press, 1931, in-8°, 229 pp.)

Une bonne moitié de ce travail est biographique et ne pouvait avoir une grande originalité : « Mon problème biographique consistait principalement à interpréter les faits réunis en des livres déjà publiés ». La famille de Christina, en effet, écrivit à l'auteur qu'il n'existait plus de documents inédits sur la poétesse.

L'auteur commence donc par reconstituer le milieu familial. On sait que Rossetti père vint à Londres sur le conseil de Hookham Frere et qu'il épousa la fille de Polidori, ancien secrétaire de Byron. Le ménage, augmenté bientôt de quatre enfants, vivait modestement en donnant des leçons. Mais, lorsque l'un des fils, Dante-Gabriel, se révéla peintre et poète, les Rossetti furent mêlés de près au mouvement préraphaélite. Swinburne fut l'un des premiers à saluer les débuts poétiques de Christina et lui resta toujours fidèle.

La pieuse Christina faillit deux fois se marier : avec le jeune peintre et graveur Collinson, qu'elle refusa parce qu'il était catholique ; avec le professeur Cayley, qu'elle refusa également pour des motifs religieux, mais auquel elle voua un profond attachement. Elle vécut quelque temps avec son frère William-Michael, marié à une fille de Madox-Brown, et passa le reste de son existence dans un morne petit square de Bloomsbury, entre sa vieille mère et ses deux tantes. On aurait souhaité quelques renseignements (sans doute inaccessibles) sur les mariages manqués et une étude plus pénétrante sur ce qu'il peut y avoir d'italien et d'inconsciemment catholique dans l'anglicanisme de la poétesse.

L'auteur analyse avec soin et avec sympathie, dans la seconde partie du livre, l'art spontané, le goût instinctif mais sûr de Christina. Il signale en passant (p. 137) que Swinburne l'a imitée dans les vers de *Rococo* :

*Forget that I remember
And dream that I forget.*

L'auteur étudie l'influence de Dante, du Platonisme, des Préraphaélites et du mouvement *High Church* dans les symboles et allégories qui suggèrent, chez la poétesse, le monde invisible. Il la situe parmi d'autres poètes victoriens et la compare, notamment, à

Emily Brontë pour la sensibilité aux impressions de nature. Il étudie à part ses poèmes pour enfants, comme le charmant *Goblin Market*, de 1862, et ses poèmes proprement religieux, ainsi que ses manuels de dévotion en prose, que nous avouons trouver illisibles.

La qualité américaine de l'auteur se révèle dans le parallèle entre Christina et la « poétesse d'Amherst », Emily Dickinson, peu connue chez nous. Peut-être aussi dans cette conclusion : « Cinq siècles plus tôt, Christina eût trouvé un refuge dans le cloître; cinquante ans plus tard, elle aurait trouvé satisfaction dans un des champs d'activité ouverts aujourd'hui aux femmes ». L'auteur termine par quelques lignes vraiment poétiques et par une citation qui résume le charme discret de Christina :

...Chants as off a lonely thrush's throat
At latest eve,
That does in each calm note
Both joy and grieve...

P. DE R.

18. — WILSON (EDMUND) : *Axel's Castle. A study in the imaginative literature of 1870-1930.* (New-York, Charles Scribner's Sons, 1931, 319 pp., 2.5 doll.)

LEAVIS (F. R.) : *New Bearings in English Poetry.* (London Chatto and Windus, 1932, 214 pp., 6 sh.)

PETERSON (HOUSTON) : *The Melody of Chaos.* (New-York, Longmans, Green and C°, 1931, 280 pp., 2.5 doll.)

Ces trois livres sont excellents. Ils se distinguent à des degrés divers par les meilleures qualités critiques : indépendance de jugement, précision de l'analyse, netteté de l'interprétation toujours compréhensive et sympathique, franchise de l'appréciation, exactitude de l'évaluation artistique, ampleur des synthèses et des généralisations.

Le volume dont les proportions sont les plus larges est celui d'Edmund Wilson (*). Edmund Wilson, né en 1895, est sorti de

(*) Ne pas confondre Edmund Wilson avec un autre critique : David Alec Wilson, un Ecossois né en 1864, spécialiste de Carlyle, auquel il a consacré toute sa vie ; sa biographie de Carlyle, qui n'a pas encore entièrement paru, est une œuvre partielle par sa trop grande admiration. Une bonne critique en a paru dans la *Sewanee Review*, un des périodiques universitaires les plus vivants d'Amérique (1932, n° 4, pp. 460-475). — Ne pas confondre non plus avec John Dover Wilson, le savant éditeur du *New Cambridge Shakespeare*, ni avec Mona Wilson, dont nous avons examiné ici les études sur Sidney et Blake.

l'Université de Princeton, en 1916; il est journaliste, romancier (*I thought of Daisy*, 1929), poète (*Poets Farewell*, 1929), satirique social (*Discordant Encounters*, 1927) et critique littéraire. Ici, il s'est révélé au public par son *Axel's Castle*, dont certaines parties avaient déjà paru dans la presse américaine, de 1929 à 1930. Edmund Wilson s'y montre un des meilleurs interprètes de notre littérature actuelle et les six représentants les plus significatifs qu'il en a choisis, Yeats, Joyce, Eliot, Stein, Proust et Valéry, sont l'objet d'essais particulièrement brillants. Les productions de ces écrivains sont un aboutissement : elles sont le développement des méthodes et de l'idéal symbolistes.

La place que ce mouvement symboliste occupe dans l'histoire des lettres est fort bien expliquée par Edmund Wilson. A la fin du XIX^e siècle, le symbolisme est une réaction analogue à celle du romantisme, à la fin du XVIII^e siècle.

Tandis que le classique est objectif et n'admet aucune identité entre lui-même et son héros, le romantique est subjectif et dote les personnages qu'il évoque de sa propre individualité et de ses propres émotions. Tandis que le classique se préoccupe avant tout de la société (gouvernement, conventions, morale), le romantique est en rébellion contre celle-ci et défend les droits individuels. Tandis que le classique s'intéresse davantage aux sciences mathématiques et aux théories physiques, et considère le monde comme une machine obéissant à des lois logiques, le romantique, élargissant l'expérience humaine, estime que le monde est moins rationnel, plus mystérieux, et que la sensibilité et la volonté individuelles ont autant sinon plus de droits que la raison. Le romantisme est donc une révolution philosophique : pour lui, l'univers est un organisme qui comprend et la nature et l'homme, tandis que, pour le classique, l'univers existe à côté de l'homme.

Au milieu du XIX^e siècle, de nouveaux progrès, non plus mathématiques, cette fois, mais biologiques, font déchoir l'homme de son piédestal; la théorie de l'évolution fait de lui un pauvre animal, créé par l'hérédité et le milieu; c'est là le point de départ du naturalisme de Zola et de la critique de Taine. A cette époque, il y a, de plus, une réaction contre le sentimentalisme et le vague-à-l'âme romantiques; les parnassiens sont plus objectifs et soignent davantage la forme; leur rigueur rejoint ainsi la méthode scientifique d'observation; les chefs-d'œuvre de cet art classique, non personnel et admirateur d'un style précis et soigné, ont évidemment les romans de Flaubert. Tous ces naturalistes se rapprochent des classiques par leurs conclusions mécanistes, mais se différencient d'eux en ce qu'ils ne cherchent plus les principes généraux de la conduite

humaine, mais les rapports de l'individu avec son milieu et son temps.

N'oublions pas que Flaubert a été nourri de romantisme et que celui-ci apparaît dans son œuvre. Le romantisme, ainsi perpétué, facilitera la venue du symbolisme, à la fin du XIX^e siècle. N'oublions pas non plus que les mouvements littéraires ne sont pas strictement successifs, mais empiètent les uns sur les autres; il y a des périodes de transition; il y a des précurseurs; ainsi les romantiques qui annoncent les symbolistes sont Gérard de Nerval et Edgar Poe.

Réagissant contre le naturalisme, le symbolisme aura le culte du flou musical; il aimera confondre le monde réel et le monde imaginaire; il s'entichera de la synesthésie (correspondance d'impressions de natures différentes); il brisera l'alexandrin respecté par les romantiques et créera le vers libre; il accordera encore plus d'importance que le romantique à l'émotion individuelle, d'où la difficulté de le comprendre; il aimera suggérer, évoquer, et, par des associations complexes d'idées, communiquer des sentiments intensément personnels; il défendra la valeur de la suggestion contre la documentation naturaliste et la logique rationaliste.

Plaçant par dessus tout le plaisir personnel de l'imagination, le symboliste se retire de la société et cherche un refuge dans l'art; le monde extérieur et les dures réalités ne l'intéressent pas; il les fuit, il devient pessimiste et se résigne dans un splendide isolement. Les symbolistes n'ont donc apporté aucune éthique nouvelle. La plus belle expression de cet idéal est Axel, le personnage principal du conte du même nom de Villiers de l'Isle-Adam (1890); et c'est précisément parce que cet aristocrate mystérieux et solitaire évoque le mieux les traits essentiels des lettres actuelles qu'Edmund Wilson a choisi son nom comme titre. Ce super-rêveur est bien le type du héros symboliste, du « Marius » de Pater, du « Lohengrin » de Laforgue, du « Hamlet » de Mallarmé (*Igitur*), du « Des Esseintes » de Huysmans, et se perpétue à des degrés différents dans la production des six auteurs étudiés par Edmund Wilson : Valéry, Proust, Stein, Eliot, Joyce et Yeats.

Le symbolisme offre des points de comparaison avec le romantisme : de même que celui-ci fut l'antidote du classicisme des XVII^e et XVIII^e siècles, de même le symbolisme fut l'antidote du naturalisme du milieu du XIX^e siècle. Le symbolisme est un développement du romantisme; il en est issu, mais, tandis que celui-ci recherchait l'expérience en soi (amour, voyage, politique), le symbolisme ne se consacre qu'à la littérature et n'exploite que les possibilités de l'imagination et de la pensée. Tandis que l'individualisme

romantique a défié la société et s'est révolté contre elle, le symbolisme s'en est détaché pour ne cultiver que sa propre personnalité; il n'a pas affirmé sa volonté et s'est retiré dans un monde purement subjectif; la vie du romantique, partagée avec la société, devient une vie savourée dans l'isolement.

Cette attitude des symbolistes s'explique par l'état de notre société utilitariste, qui ne fait aucune place aux artistes; si ceux-ci ne sont pas des observateurs méticuleux et réalistes, ou ne se sentent pas attirés par quelque idéal social, il ne leur reste d'autre alternative que la solitude.

Le symbolisme ayant atteint son point culminant, on peut se demander quel avenir est réservé aux lettres. Où allons-nous? Une nouvelle évolution se prépare-t-elle? Arriverons-nous à quelque fusion du naturalisme et du symbolisme telle qu'on l'entrevoit dans l'*Ulysse* de Joyce?

En Angleterre, le symbolisme a influencé le préraphaélisme, l'esthétisme et la décadentisme; à proprement parler, il n'y a jamais eu, là-bas, de mouvement symboliste, car la tradition classique n'y a jamais été aussi profonde qu'en France; cependant, grâce aux symbolistes, on y est revenu à des qualités natives. Cette influence française fut d'autant plus facile que les écrivains étudiés par Edmund Wilson ne sont pas vraiment anglais: Yeats est un irlandais qui séjourne aussi facilement à Paris qu'à Londres; Joyce habite le continent; Eliot est un américain résidant à l'étranger; Gertrude Stein est une juive américaine.

Ces considérations générales étoffent les six chapitres consacrés aux six meilleurs continuateurs du symbolisme actuel; Edmund Wilson caractérise avec précision leur idiosyncrasie et signale en quoi chacun d'eux continue la tradition de Mallarmé.

Le livre de F. R. Leavis n'a pas l'ampleur de celui d'Edmund Wilson mais il n'en contient pas moins des remarques fort justes d'un esprit alerte et lucide, d'un homme de goût et d'un analyste pénétrant. F. R. Leavis examine la poésie contemporaine sous un angle un peu différent de celui de Wilson. Pour celui-ci les artistes qu'il a choisis sont des êtres a-sociaux qui vivent dans un monde imaginaire en marge de notre organisation sociale; F. R. Leavis ne s'occupe pas spécialement de ce rapport et n'étudie T. S. Eliot, G. M. Hopkins et E. Pound qu'en tant qu'interprètes de la complexité de notre sensibilité moderne.

Notre conception de la poésie est entachée d'un vice fondamental: elle est surannée et inadéquate; elle n'est que le pâle reflet du romantisme et nous vivons encore toujours dans la superstition de la tendance inaugurée déjà au 18^e siècle par Joseph Warton dans

son « *Essay on the writings and genius of Pope* » (1756). Jusqu'à présent les gens cultivés ne semblent avoir demandé à la poésie que la création d'un « dream-world » où puissent s'exprimer des émotions simples, des choses tendres et pathétiques ; c'est là un art d'évasion en désaccord avec la réalité ; on en exclut la pensée moderne et le monde moderne qui sont hostiles aux espoirs du cœur et aux délices des sens et de l'imagination (p. 31) ; on en élimine l'esprit et le libre jeu de l'intelligence et des muscles cérébraux (p. 9). Aucun des grands victoriens n'a été capable de s'affranchir de cette tradition, pas plus que les georgiens d'ailleurs ; F. R. Leavis jette un coup d'œil rapide sur la production de Browning, Arnold, Yeats (traité le plus longuement et avec le plus de finesse), Hardy, Meredith, Brooke, etc., et ne découvre chez eux aucune impulsion nouvelle. Ils ne remplissent pas leur fonction qui, selon Leavis, est d'être « au point le plus conscient de leur époque » (p. 13) ; grâce à la richesse de sa sensibilité le grand écrivain doit percevoir plus vivement que tout autre le sens intime et profond de la civilisation qui l'entoure et communiquer son message à ses contemporains.

C'est à T. S. Eliot que revient l'honneur de s'être libéré de l'emprise romantique et d'avoir donné une orientation nouvelle à la poésie anglaise. Cette orientation nouvelle n'est pas sans points de comparaison avec l'école métaphysique du 17^e siècle, issue de Donne, pour lequel Leavis professe une grande admiration. L'œuvre de T. S. Eliot ouvre des horizons nouveaux et son « *Love song of J. Alfred Frufrock* » (1917) est une date dans l'histoire des lettres anglaises.

L'âme moderne y est exprimée avec sa flexibilité, sa sensibilité subtile, sa complexité ; l'on y sent la cadence et le mouvement du langage moderne ; évidemment cette poésie semble abstruse par ses allusions érudites et par l'entrecroisement des thèmes. Le talent de T. S. Eliot est donc éminemment original, ce qui n'implique pas qu'il n'aie subi aucune influence ; il s'est inspiré de Laforgue et des derniers élisabéthains.

Les deux autres auteurs qui ont régénéré la poésie anglaise en même temps que T. S. Eliot sont Ezra Pound et G. M. Hopkins. F. R. Leavis les caractérise avec beaucoup de pénétration en commentant leurs poèmes. Hopkins est un technicien remarquable qui utilise toutes les ressources de la langue (rimes, allitérations, échos, assonances) ; ses vers épousent le mouvement du discours vivant et ses images sont neuves. Ezra Pound rend à merveille la diversité de notre culture, l'absence de directive de notre société, l'isolement de l'artiste, et cela grâce à un art souple et varié.

Eliot, Pound, Hopkins ont réadapté la poésie anglaise à la vie

moderne et si leur influence s'est diffusée à cause du snobisme, cette plaie moderne, elle n'en a pas moins été très heureuse et leurs jeunes élèves, par ex. William Empson et Ronald Bottrall, font bien augurer de l'avenir.

Il y a quelques années Houston Peterson consacrait un travail important à Havelock Ellis et lui donnait comme sous-titre « Une étude de sérénité ». Son dernier ouvrage sur le poète américain Conrad Aikin s'attache à une personnalité qui forme un contraste absolu avec Havelock Ellis et le titre significatif « La mélodie du chaos » en indique la ligne générale. Aux yeux de Peterson, Havelock Ellis représente à merveille l'élan spirituel de la génération précédente et Conrad Aikin le désespoir de la génération actuelle. « The melody of Chaos » est jusqu'à ce jour l'interprétation la plus complète de l'art et des idées de Conrad Aikin; elle repose sur des bases solides car Peterson s'est documenté à la source la plus sûre, le poète lui-même; le style en est entraînant; l'analyse subtile et minutieuse; la généralisation adéquate et attachante : « The Melody of Chaos » est moins l'étude d'un écrivain qu'un aperçu de notre civilisation désaxée dans un de ses représentants les plus caractéristiques; Conrad Aikin est en effet un symptôme et un symbole de notre siècle entiché de psychologie, de subconscience et de freudisme; nous aimons sonder, scruter et explorer les espoirs imprécis, les vagues rêveries, les tendances secrètes des régions crépusculaires de l'âme, les ramifications les plus ténues de la pensée et des sentiments, les nuances subtiles de la sensibilité et du rêve, les complications extravagantes de l'esprit, la diversité changeante de la nature humaine, la dissociation, l'instabilité et la vulnérabilité de notre moi, le fouillis de nos impulsions obscures et complexes, et surtout notre désespérance, notre abandon, notre démoralisation et notre pessimisme. Chacun des chapitres de « The melody of Chaos » (Nympholepsy, Mania Psychologica, The enormous Brain, Vicissitudes of the Ego...) sont des aspects significatifs de nos tendances modernes telles qu'elles se reflètent chez Aikin. Ils sont riches en comparaisons avec des contemporains et des prédécesseurs; ce qui fait regretter l'absence d'un index final.

F. D.

19. — ZWAGER (L.-H.) : *The English Philosophic Lyric*. (Purmerend Muusses, 1931, in-8°, 202 pp.)

Etude consacrée principalement à la « philosophie » de Wordsworth, de Browning et de Meredith. L'auteur adopte l'expression *philosophic lyric* de préférence à celle de *reflexive lyric* plus usitée.

En fait, il s'occupe surtout de morale et laisse de côté la philosophie au sens large qu'on trouverait, par exemple, même chez Browning, en explorant des poèmes peu connus, comme *Sordello*, Charles Avison.

Un chapitre d'introduction remonte jusqu'au poème anglo-saxon *The Seafarer* (le Marin). Vient ensuite une analyse pénétrante de la philosophie de la nature chez Wordsworth. L'auteur sait que, sur Wordsworth, presque tout a été dit, et il cite ses auteurs, A. C. Bradley, Sélincourt, Emile Legouis. Il estime, avec raison, que Shelley ni Keats, ne sont essentiellement, comme Wordsworth, des poètes de la nature.

Le message de Wordsworth est repris pas Matthew Arnold qui ajoute les nuances d'une époque de doute religieux. Meredith, d'abord disciple de Wordsworth, se dégage bientôt de son orbite. Le culte Wordsworthien de la nature, ébranlé par la science moderne, devient chez lui culte de la Terre. L'homme, distinct chez Wordsworth, est réintégré dans la nature.

La partie la plus neuve du livre est peut-être le parallèle fécond entre Meredith et Browning. L'auteur les envisage d'abord tous deux comme poètes de l'homme. Meredith, nous dit-il, est moins individualiste, plus « humanitaire » (131).

Nous ferions ici une réserve. Ne négligeons pas l'inspiration humanitaire de Browning dans la scène V de *Paracelse* et dans le livre V de *Sordello* qui pourrait se résumer dans cette formule : *Collective man outstrips the individual*. Mais combien de critiques ont lu *Sordello* ?

Meredith attache une plus grande importance à l'Intellect, c'est-à-dire à une vue claire des choses. L'auteur prouve que son intellectualisme n'est point sec, mais corrigé par l'amour de la vie universelle. Matthew Arnold cherchait dans le travail un calmant. Pour Meredith, c'est une œuvre de joie, et de foi dans l'avenir.

Browning croit que l'aspiration qui pousse l'homme en avant est d'origine surnaturelle : c'est une étincelle dans son argile, *a spark in the clod*. Pour Meredith, l'étincelle est au cœur de la nature même.

Une des raisons du succès relatif de Browning est l'espoir d'une vie future. Meredith n'en demande pas tant. Cependant l'auteur trouve chez lui des signes d'une foi dans « l'éternité de l'Idée. » (176). Browning est plus consolant parce qu'il tient compte des intentions, plus que des actes.

*What I aspired to be,
And was not, comforts me.*

L'auteur connaît admirablement l'histoire de la poésie anglaise. Ce qui lui permet de voir dans André Marvell un précurseur de Wordsworth (dans *The Garden*) et de comparer Browning avec Donne. Il accueille peut-être trop facilement cette opinion du professeur Grierson, que la justification de l'amour, pour Donne, est le mariage. M. Pierre Legouis, parlant des monologues qui font de Donne un précurseur de Browning, a montré (*Donne, the Craftsman*, Paris, 1928), dans ces monologues, des scènes de séduction dont la fin n'est pas toujours la vie conjugale.

L'ouvrage est bien écrit, fort agréable à lire. On y trouve des citations pertinentes et neuves, comme la lettre de Meredith à l'amiral Maxse.

P. DE R.

20. — POE (EDGAR ALLAN) : *Al Aaraaf, Tamerlane, and minor poems*. Reproduced from the edition of 1829. With a bibliographical note by Thomas Olive Mabbott. New-York, The Facsimile Society (Columbia University Press, 1933, 2 doll.).

La « Facsimile Text Society » de New-York, fondée en 1930, reproduit des textes rares nécessaires aux recherches des spécialistes, historiens, philosophes, linguistes. Dans sa série I « Literature and Language » elle donne cette année l'opuscule précité ainsi qu'une œuvre de Byron. Ces deux reproductions photographiques sont fort bien soignées et donnent une bonne idée des textes originaux malgré l'épaississement, inévitable je pense, des caractères surtout ceux des notes.

La première est le deuxième volume de vers que Poe publia en 1829 à Baltimore chez Hatch et Dunning. Cette seconde plaquette de Poe contient Tamerlane (seconde version définitive), l'abstrus « Al Aaraaf » et quelques pièces très courtes parmi lesquelles le bon sonnet « To Science » dont le sujet et les regrets s'apparentent à ceux de Wordsworth dans « The world is too much with us... ». Poe n'est pas encore pleinement original dans ces poèmes, le pessimisme byronien s'allie à des visions miltoniennes, la musique platonicienne de Shelley s'unit à l'exotisme de Moore. Mais on y sent les éléments qui s'épanouiront plus tard chez le poète : sa soif de beauté, ses décors de rêve, son harmonie aérienne... Cette reproduction nous permet de voir le point de départ de l'évolution de Poe et aussi de saisir sur le vif sa façon de travailler, par les petits changements apportés à ces poèmes dans l'édition définitive témoignent chez leur auteur d'un souci constant de perfection.

Ce travail de correction portera sur la musique du vers qu'il rendra plus fluide : « in youth's spring... » (p. 64) devient « in

spring of youth... »; « science, meet daughter... » devient « Science, true daughter... ».

En changeant un mot le poète obtient plus de précision, plus d'intensité : « my fetter'd sight... » (p. 61) devient « my aching sight... »; « here nature... » (p. 20) devient « all nature... »; « fever... » (p. 68) devient « hatred... »; « poison'd... » (p. 65) devient « poisonous... »; « ventured... » (p. 26) devient « peered... »; « flow of labyrinth-like water... » (p. 63) devient « flow of crystal wandering water... »; « I heed not that the desolate... » (p. 68); devient « I mourn not... »; « should ever bribe me to define... » devient « could teach or bribe me... »; parfois une nouvelle exclamation donne plus de vivacité : « with nothing of the dross of ours... » (p. 13) devient « oh nothing... »; « and what... » (p. 67) devient « oh what... »; « my infant spirit would awake... » (p. 64) devient « then ah then I would... ».

Préoccupé de créer une atmosphère plus irréelle, plus exotique, Poe choisira un mot plus rare, moins courant : « trifle... » (p. 62) est remplacé par « bauble... »; « I care not... » (p. 68) par « I heed not... »; « the black wind murmured by... » (p. 64) par « the mystic wind went by... »; « the summer dream beneath the shrubbery... » (p. 11) par « ...beneath the tamarind tree »; « garden-spot... » (p. 14) par « oasis... »; « the scrutiny of her eyes... » (p. 63) par « her soul-searching eyes... ».

Poe deviendra un grammairien plus scrupuleux et mettra le [subjonctif] imparfait à la place du [subjonctif] présent : « although thy love be thine » (p. 64) est changé en « ...were thine »; « albeit he soar... » (p. 11) en « ...he seared ».

Parfois l'idée entière est transformée par un simple changement de mot : p. 14 où « scarce » devient « scares »; p. 31 où « still » devient « shall »; p. 63 où « my » devient « his »; p. 46 où « wind was giantlike-so thou my mind » devient « wind rendered me mad and deaf and blind ».

Inutile de dire qu'il y a à côté de cela de menus changements de détails : strophes fusionnées (pp. 64, 68, 52); autres titres (Preface p. 57 > Romance; To... p. 61 > Song); variantes orthographiques (any thing p. 71 > anything; star-light p. 69 > starlight; tho' pp. 67, 64, 61, > though; trelliced p. 54 > trellised; que des fautes d'impression ont été corrigées (it's p. 65 > its; wo p. 53 > woe) et des signes de ponctuation remplacés.

Le volume de 1829 contient en outre des poèmes qui manquent dans l'édition courante : p. 59 (To...), p. 65 (Spirits of the dead) et p. 68 (To M.) qui a trois strophes de plus. F. D.

21. — MELVILLE (HERMAN) : *Pierre*. Edited by Robert S. Forsythe. New-York. (1930, 416 pp., 3 doll.).

Herman Melville (1819-1891) est une des figures les plus originales des lettres américaines en dépit de l'oubli dans lequel il est tombé. Un revirement très net se constate heureusement parmi les critiques. Les français se mettent à le traduire : les deux évocations du monde polynésien, « Typee » (1846) et « Omoo » (1847) existent en versions françaises et « Moby-Dick » (1851) a été adapté et abrégé pour la jeunesse française. Les anglo-saxons et tout particulièrement les américains s'intéressent chaque jour davantage à sa personnalité ardente et vigoureuse et à son art aussi curieux que celui de son contemporain Edgar Poe avec lequel il a d'ailleurs assez bien d'affinité. Un parallèle entre ces deux écrivains fournirait un beau sujet de dissertation. Des articles de plus en plus nombreux lui sont consacrés dans les périodiques; signalons entre autres celui de Riegel, dans *American Literature* (mai 1931), sur les fluctuations de la popularité de Melville. Les études d'ensemble, assez récentes, sont celles de Lewis Mumford (New-York, Harcourt, 3,75 doll.) et de John Freeman (London, Macmillan, 6 sh.), qui ne sont pas encore le dernier mot sur l'écrivain. Les rééditions des œuvres de Melville se font plus fréquentes. Celle de « Moby-Dick », avec les illustrations de Rockwell Kent est de toute beauté; l'indomptable énergie du capitaine Ahab, qui anime toute l'histoire, a été admirablement rendue par le dessinateur. Enfin, la dernière venue de ces rééditions est celle de « Pierre » (1852), dans une collection « Americana Deserta » (New-York, Knopf), que dirige Bernard De Voto, de l'Université de Harvard, Robert S. Forsythe, de l'Université du Dakota Septentrional, s'en est occupé avec un soin aussi pieux que méticuleux. Il s'est attaché, avant tout, à donner une reproduction fidèle du texte de 1852, en se contentant de corriger de petites inexactitudes, et comme la liste de ces corrections se trouve en appendice, on peut facilement reconstituer l'édition originale. La préface de Robert S. Forsythe est excellente, bien qu'elle ne soit pas une étude définitive de « Pierre », elle n'en contient pas moins des remarques judicieuses. « Pierre » n'est pas, comme d'aucuns l'ont affirmé, la production d'un homme qui sombre dans la folie, mais celle d'un caractère décidé, enthousiaste, réfléchi, courageux et énergique. « Pierre » n'est pas une autobiographie, mais une situation présentée objectivement, etc. Il est regrettable que Forsythe ne se soit pas attaché à éclaircir le sens général du roman, à en interpréter le symbolisme, à en dégager les

idées d'ensemble, à en préciser la philosophie, à en expliquer les ambiguïtés, bref à en donner un commentaire semblable à celui de l'excellent article de E. L. Grant Watson, dans *The New England Quarterly*. (1930, Avril, pp. 195-234.)

F. D.

22. — LOGGINS (VERNON) : *The Negro Author*. (Columbia University Press, 1931, 480 pp., 5 doll.)

Ce livre, signe des temps, témoigne du changement qui s'est opéré dans l'opinion américaine et dans ses sentiments humanitaires. L'esclavage, le lynchage et le mépris hautain sont oubliés et font place à une sympathie compréhensive; le nègre n'est plus un être inférieur, sans capacité ni talent, mais un homme dont les efforts artistiques et l'idiosyncrasie littéraire méritent l'attention. Vernon Loggins, de la Columbia University, s'est attaché à en démenteler l'histoire, et son étude, qu'il qualifie de simple aperçu, est d'abord une réhabilitation, puisqu'il rend justice à tous ceux des nègres qui ont contribué à la renaissance de leur race, et, ensuite, une rectification apportée à la perspective des lettres américaines, la plupart des critiques ayant négligé de mesurer l'effort et l'apport des Noirs.

Vernon Loggins a traité son sujet avec clarté, équité et justesse; son travail est bien ordonné, bien équilibré, ses commentaires sont justes et ses appréciations compréhensives. Celui-ci repose sur des recherches de plusieurs années. Il étudie les lettres afro-américaines depuis 1760 jusqu'à 1900, époque à laquelle il considère que le nègre a atteint sa majorité, et apprécie la production de plus de deux cents auteurs, ce qui doit nous faire revenir sur notre idée de la pauvreté artistique des nègres. Il est vrai que cette matière abondante ne se distingue pas toujours par ses qualités. N'oublions pas que les circonstances défavorables dans lesquelles les romans et les poèmes nègres ont pris naissance doivent nous inciter à la générosité. On voit les longues lectures préparatoires que V. Loggins a dû faire pour étayer les généralisations de son aperçu critique; plusieurs années lui ont été nécessaires. Il a suivi pas à pas cette longue lutte que les nègres ont dû soutenir pour arriver à l'expression adéquate de leur personnalité en littérature.

Il divise l'histoire de cette lutte en quatre étapes : les débuts jusque vers 1790; l'éveil de la race jusque vers 1840; l'abolitionnisme jusqu'à 1865; la libération et l'épanouissement jusqu'à 1900.

Pour la première période, il faut retenir les noms de deux poètes : Jupiter Hammond, naïf, primitif et sincère, et Phillis Wheatley, plus artificielle et plus recherchée.

La seconde période se marque par les efforts des pionniers de la race, dont Paul Cuffe est le type le plus représentatif; par les plaidoyers anti-esclavagistes dont l'*Appeal* de Walker (1829) est le plus connu, par le succès grandissant des biographies d'esclaves et par l'activité de Lemuel Haynes, dans le domaine religieux.

Dans la troisième période, la bataille abolitionniste retient l'activité des nègres, qui se tournent vers le journalisme et l'éloquence, la personnalité la plus marquante étant Frederick Douglas, à côté de W. W. Brown et de A. Crummell, les trois hommes de cette époque qui ont fait le plus pour leurs frères. En poésie, il faut citer F. Ellen Watkins, la poétesse la plus connue pendant ces années. Le roman commence à être abordé par les nègres, mais ils ne parviendront pas à l'excellence dans ce domaine. Le genre le plus en vogue est la biographie d'esclaves, qui fut « extravagantly cultivated » (p. 212).

Enfin, le nègre se révèle avec son folk-lore et ses chansons; tout en s'adaptant à une civilisation qui lui était supérieure, il a conservé des traits personnels. Dans ces dernières décades du siècle, se sont imposés : Chesnutt, l'auteur de contes *The Conjure Woman* (1899); Paul Laurence Dunbar, poète et romancier, dont il est dit « the first negro to feel negro life aesthetically and express it lyrically » (p. 314); Booker Washington, dont l'autobiographie *Up to Slavery* (1900) est une espèce de classique, et William Burghardt Du Bois, dont la *Suppression of the African Slave Trade* (1806) est « la plus belle production intellectuelle d'un nègre d'Amérique » (p. 282).

F. D.

23. — ANDERSON (J. G.) : *Le Mot juste. An Anglo-French Lexicon.* (London, Dent, 1932, 383 pp., 15 sh.)

KÜSSLER (M.) : *Rapprochements linguistiques.* Extrait de *The French Quarterly* (vol. XIII et XIV), 40 pp.

Il existe toute une série de mots anglais, empruntés au franco-normand, qui ont suivi une évolution sémantique différente de celle des mots français correspondants. Le moindre potache peut en citer bon nombre de mémoire : F. cave = E. cellar; E. cave = F. caverne; F. carpette = E. rug; E. carpet = F. tapis; F. replet = E. fat; E. replete = F. rempli; F. viande = E. meat; E. viands = F. mets; F. rester = E. remain; E. rest = F. (se) reposer, etc., etc. Les Français, toujours avides d'exactitude, se sont mis depuis quelque temps à cataloguer systématiquement ces genres de paronymes,

la contribution la plus importante dans ce domaine étant *Les Faux Amis*, de Koessler et Derocquigny (Paris, Vuibert, 1928). Les faux amis : le terme est joli et pittoresque et mérite de faire fortune; en tout cas, il évoque un concept bien précis à l'esprit des anglicistes. Le lexique d'Anderson est un recueil de ces faux amis, mais, tandis que les Français signalaient les différences de signification du point de vue de leur langue maternelle, Anderson traite la « mésentente cordiale » des vocabulaires en partant et du français et de l'anglais. Les mots des deux langues se succèdent donc alphabétiquement : E. deviate; F. devier; E. device; F. devise, etc. En réalité le dictionnaire d'Anderson est plus étendu, et l'auteur y a consigné tous les mots offrant quelque difficulté; il donne non seulement les mots de sens totalement différents (Exemple : F. rester; E. remain; E. rest : F. reposer) mais aussi ceux de sens partiellement semblables (Exemples : F. causer : E. to cause, to produce, + sens inconnu en anglais : to talk; — E. temple : F. temple, sens inconnu en français : tempe). Il ajoute aussi de nombreux idiotismes et des mots qui sont loin d'être des paronymes (Exemples : E. hue; F. hue). « Le Mot Juste » d'Anderson s'impose donc comme complètement indispensable à nos dictionnaires les plus couramment employés qui donnent souvent des traductions imprécises et superficielles. Il se recommande par sa clarté, sa concision et son exactitude, fruit de longues années de recherche et de réflexion.

Koessler complète dans le « French Quarterly » sa liste de faux-amis sous le titre de « Rapprochements linguistiques ». Ces notes seront très abondantes à en juger par le premier groupe qui s'arrête à « bluff » et qui comprend une trentaine de pages. Inutile d'attirer l'attention sur l'utilité de ce nouveau travail de Koessler, soigné et précis comme le précédent.

F. D.

24. — *Annual Bibliography of English Language and Literature*. Vol. XII (1931). Edited for The Modern Humanities Research Association by Mary S. Serjeantson, assisted by Leslie N. Broughton. (Cambridge, Bowes & Bowes, 1932, 272 pp., 7 sh. 6 d.).

Cette bibliographie périodique en est à sa douzième année d'existence et chaque année témoigne d'une vitalité de plus en plus grande. Le douzième volume qui est publié en 1932 donne les titres des livres parus en 1931, accompagnés comme d'habitude des renvois aux meilleures critiques données par les revues. Cette fois

aucun changement n'est apporté à la disposition générale; la division de la matière reste la même. Il est oiseux et inutile de revenir sur les qualités de cette publication; qu'il nous suffise de rappeler qu'elle est parfaite et absolument indispensable à qui veut se tenir au courant de la critique des lettres anglaises.

F. DELATTE et P. DE REUL.

Où en est le problème du Gnosticisme ? ⁽¹⁾

PAR

HENRI-CHARLES PUECH,

Directeur d'Etudes à l'Ecole pratique des Hautes Etudes (Sciences Religieuses).

En 1886, dans son *Manuel d'Histoire des Dogmes*, l'illustre historien allemand du christianisme, Adolf Harnack, donnait du Gnosticisme une définition qui devait avoir un immense retentissement : « La grande différence (entre le christianisme catholique et le christianisme gnostique) », écrivait-il, « consiste essentiellement en ce que les conceptions gnostiques représentent une sécularisation portée à son plus haut point, une hellénisation radicale et prématurée (*akute Hellenisierung*) du christianisme, avec rejet de l'Ancien Testament ; le système catholique, au contraire, une sécularisation, une hellénisation qui s'est faite graduellement et en conservant l'Ancien Testament » ⁽²⁾. Or, en 1932, à la dernière page de son *Histoire de*

(1) Conférence faite le 16 mars 1933 sous les auspices de l'Institut de Philologie et d'Histoire orientales de l'Université libre de Bruxelles et de la Fondation Docteur Arthur De Keyser. — Cet exposé ne prétend pas à être exhaustif, ni les indications que peuvent fournir les notes à être complètes. Je n'ai voulu ici que tracer un schéma, dégager certaines tendances sans trop trahir la réalité cent fois plus compliquée du problème et de son histoire. Au reste, je n'aurais point publié ces pages si l'aimable insistance de M. le professeur Henri Grégoire ne m'y avait pas poussé.

(2) *Lehrbuch der Dogmengeschichte*, 1^{re} édition, Tübingen, 1886, I, p. 162. Je cite d'après la 5^{me} édition (1931), I, p. 250 : « Die grosse Unterschied hier besteht aber wesentlich darin, dass sich in den gnostischen Bildungen die acute Verweltlichung, resp. Hellenisierung des Christenthums darstellt (mit Verwerfung des A. T.), in dem katholischen System dagegen eine allmählich gewordene (mit Conservierung des A. T.) ». Cf., en ce sens, les formules ou expressions du titre de ce ch. IV (p. 243) et de p. 253, n. 1 ; p. 266 ; p. 267 et p. 269. Dans la note 1 de la p. 250, H. fait remonter le mérite de cette conception à OVERPECK (*Studien z. Gesch. der alten Kirche*, p. 184). Dans les dernières éditions de son livre (ici, pp. 248-249), H. fait quelques concessions à la position adverse.

l'Antienne Eglise, livre dédié à Harnack, Hans Lietzmann écrit : « Nous pourrions tout aussi bien ajouter (à la formule de Harnack) que la Gnose est une régression vers ses origines orientales, une réorientation (*Rückorientalisierung*) également extrême du christianisme » (3).

« Tout aussi bien » n'est sans doute pas assez dire : d'autres avant Lietzmann avaient opposé les formules que celui-ci juxtapose encore et dressé la seconde contre la première (4). Nos définitions sont antithétiques, en effet : là où l'une voit révolution prématurée sans doute, mais progrès, l'autre voit régression. Si l'une dit : « modernisme », l'autre réplique : « archaïsme ». Ici l'hellénisme et une haute philosophie, là l'Orient et une religion, que dis-je ? les croyances les plus insensées, les pratiques les plus aberrantes. Cette antithèse recouvre un problème. Entre l'une et l'autre de ces conclusions qui se heurtent se déroule un demi siècle de recherches d'histoire religieuse dont je voudrais retracer ici les grandes lignes. Partant de la conception de Harnack, je désirerais que nous nous expliquions pourquoi et comment on a pu arriver à une formule qui la nie radicalement.

De tels exposés ne vont pas sans difficultés : ne risquent-ils point d'introduire un ordre factice, une apparence trop organique dans une suite de travaux disparates dont les conclusions sont parfois moins nettes que ce que nous en tirerons, dont la succession, surtout, a été sujette à des remous plus nombreux et plus sinueux que ceux qu'il me sera possible de dessiner ? Par exemple, les travaux de de Faye (5) ou de Burkitt (6) que je rangerai à côté de ceux d'Harnack dans l'exposé de la première étape, ne sont-ils pas, en fait, postérieurs aux publica-

(3) *Geschichte der Alten Kirche*, 1, *Die Anfänge*, Berlin, 1932, p. 317 : « Man hat die Gnosis als die « akute Hellenisierung » des Christentums bezeichnet: wir werden die Erkenntnis einer ebenso akuten « Rückorientalisierung » hinzufügen ».

(4) Pour simplifier, je m'en tiens à la dernière et à la plus extrême formule qu'ait trouvée cette nouvelle conception, celle de R. Reitzenstein, in REITZENSTEIN-SCHAEFER, *Studien zum antiken Synkretismus aus Iran und Griechenland* (« Studien zur Bibliothek Warburg »), 1926, p. 141 : « Nicht Hellenisierung, sondern weitere Orientalisierung des Christentums bietet die Gnosis. »

(5) E. DE FAYE, *Introduction à l'étude de Gnosticisme*, Paris, 1903, et, surtout *Gnostiques et Gnosticisme*, 1^{re} édition, Paris, 1913, 2^{me} édition, Paris, 1925.

(6) F. C. BURKITT, *Church and Gnosis*, Cambridge, 1932.

tions de Reitzenstein ou de Bousset qui représenteront le second progrès de l'enquête ? Le livre de Burkitt n'est-il pas même ce qu'il y a de plus récent sur la Gnose ? D'autre part, le Gnosticisme est un des problèmes les plus compliqués qui puissent se proposer à l'historien des religions, et il demeure encore extrêmement obscur pour les spécialistes eux-mêmes. Non seulement il touche à tout — histoire de l'Eglise, situation du judaïsme à l'avènement du christianisme, mystères hellénistiques, religions orientales, syncrétisme de l'Orient, du judaïsme et de l'hellénisme aux environs de l'ère chrétienne —, non seulement, à son propos, tout a été remis en question, mais bien des choses nous échappent encore, ne serait-ce que dans l'interprétation des documents qui peuvent nous en être restés. Il y a des systèmes gnostiques dont nous sommes incapables de donner une simple analyse, et il y a une infinité de systèmes, souvent à l'intérieur d'une même école. Une question préjudicielle consisterait même à se demander si nous avons le droit d'opérer avec la Gnose comme avec un tout, alors que la « variation » est la loi même du Gnosticisme (7). Traiter, enfin, du Gnosticisme, comme je suis forcé de le faire ici, d'une façon générale et globale, toucher aux problèmes de son origine et de son évolution, ne suppose-t-il point déjà connu le détail de ces constructions énigmatiques ? Ne courons-nous pas sans cela le danger de ne faire qu'ajouter de l'obscurité à un sujet qui en comporte tant par lui-même ?

J'ai pleinement conscience de ces difficultés, mais, peut-être, ne sont-elles pas tout à fait insurmontables. Je m'efforcerai, en tout cas, de condenser, sans trop le défigurer, un ensemble de recherches dont l'histoire, saisie d'un seul regard, et malgré certains enchevêtrements chronologiques, présente une succession d'étapes graduées. J'essaierai de faire, le moins possible, appel à des notions ou à des connaissances qui ne soient pas éclaircies en cours de route. Si je n'y parviens pas, ou si j'y parviens mal, que les difficultés que je viens de suggérer me servent, en une certaine mesure, d'excuses.

(7) La chose est soulignée par tous les hérésiologues, par ex., par IRÉNÉE, *Adv. Haer.*, I, 11, 1 et par EUSÈBE, *H. E.*, IV, 7. Le schisme perpétuel comme loi et fatalité du gnosticisme est bien mis en lumière par TERTULLIEN, *De praescriptione haereticorum*, 42.

I

Nous connaissons le Gnosticisme par une série de références ou de documents que l'on peut à peu près répartir entre cinq groupes. Les tout premiers écrits chrétiens, d'abord (*II Petri*); les épîtres deutéro-pauliniennes; Ignace d'Antioche; le *Pasteur d'Herma*s, etc.) font allusion à ce mouvement contemporain de la première poussée de la jeune Eglise et en signalent le danger. En second lieu, et, semble-t-il, à partir de 140 et, surtout, dans les milieux romains, se dessine un contre-mouvement de réfutation qui prend corps dans les ouvrages spéciaux de ceux que l'on appelle : les hérésiologues. De ces écrits les uns sont perdus ou peuvent être plus ou moins reconstitués : le *Syntagma* de Justin Martyr (vers 140) dont l'*Apologie* nous fournit, par ailleurs, quelques renseignements; certains traités mentionnés par Eusèbe de Césarée⁽⁸⁾; un nouveau *Syntagma* composé par Hippolyte de Rome entre 200 et 210. D'autres sont conservés. J'en nomme les principaux : la *Critique et réfutation de ce qu'on nomme faussement la Gnose* d'Irénée de Lyon (vers 185); les *Philosophumena* d'Hippolyte de Rome (après 222); le *Panarion* d'Epiphane de Chypre (entre 375 et 377) En troisième lieu, des citations ou des critiques de divers gnostiques se trouvent éparses dans la littérature ecclésiastique, singulièrement chez Clément d'Alexandrie et chez Origène. Une quatrième source de renseignements est fournie par des auteurs païens : Celse, l'adversaire du christianisme (vers 168); Plotin et Porphyre (vers 260); voire des écrits alchimiques comme ceux de Zosime à la fin du III^e siècle. Enfin, quelques écrits gnostiques de la fin du II^e ou du début du III^e siècle et du troisième siècle, sans doute primitivement rédigés en grec, nous ont été conservés en copte, notamment la *Pistis Sophia*, les *livres de Jeû*, l'*Apocryphe de Jean*, etc. En somme, nous avons peu de documents directs : à part les écrits coptes, tout se réduit à une poignée de citations conservées çà et là et qui tiendraient dans une cinquantaine de

(8) EUSÈBE, *H. E.*, IV, 7 (Agrippa Castor contre Basilide); IV, 25 (Philippe de Gortyne et Modestus contre Marcion); IV, 28 (Musanus contre les Encratites); V, 23 (Rhodon contre Apelle, Tatien, Marcion) et les ὑπομνήματα d'Hégésippe (fragments dans les *Antilegomena* de Preuschen).

pages⁽⁹⁾). Ce que nous savons sur le Gnosticisme, ce sont des témoignages indirects, presque toujours polémiques, qui nous l'ont transmis.

Quelle image nous a laissée du gnosticisme cette documentation ancienne, l'ecclésiastique surtout ?⁽¹⁰⁾ On s'accorde à faire de la Gnose une hérésie chrétienne. Rameau maudit issu du tronc de l'orthodoxie, le Gnosticisme naît avec le christianisme (un des premiers gnostiques ne pourrait-il pas être Nicolas, un des sept diacres institués par les Apôtres⁽¹¹⁾ ?) et à l'intérieur de l'Église dont il commence à souiller la virginité immaculée à la mort des apôtres ou au temps de Trajan ou d'Hadrien. Ce qui a perdu ces chrétiens, ce sont, sans doute, les démons acharnés à détruire l'Église naissante, à la perdre dans l'esprit des païens en suscitant ces insensés aux pratiques immorales et qui osent se parer du titre de chrétiens⁽¹²⁾. C'est, surtout, une réflexion trop obstinée sur l'origine et le sens du Mal : à force de se demander « πῶθεν τὸ κακόν ; » ou « unde Malum et quare ? », ils sont eux-mêmes tombés dans le Mal⁽¹³⁾. Cette hérésie, enfin, — et c'est la thèse fondamentale des hérésiologues — est née de la contamination du christianisme par la philosophie grecque : telle secte gnostique sera un pythagorisme, ou un platonisme, ou un cynisme soi-disant chrétien ; telle autre le mélange monstrueux de l'astrologie et de l'Écri-

(9) En dehors d'éditions partielles, — comme celle des fragments d'Héracléon par BROOKE ou de Marcion par HARNACK — il existe des recueils modernes — souvent des traductions — de ces textes dûs à WOLFGANG SCHULTZ (1910), à E. BUONAUTI (1923) et à E. COWEL (1924). Le dernier en date et le meilleur est celui de WALTHER VOELKER, *Quellen zur Geschichte der christlichen Gnosis*, Tübingen, 1932.

(10) Les principaux textes qui exposent la thèse ecclésiastique sont mentionnés par M. FRIEDLAENDER, *Der vorchristliche jüdische Gnosticismus*, Göttingen, 1898, p. 14 sq. ou par J. LEBRETON, *Histoire du Dogme de la Trinité*, Paris, 1927, II, pp. 81-82.

(11) *Apoc.*, II, 6 et 15, et cf. sur Nicolas, *Actes*, VI, 5. Sur la thèse, IRÉNÉE, I, 26, 3 et EUSÈBE, *H. E.*, III, 29.

(12) C'est, par exemple, la thèse de JUSTIN, *Apol.*, I, 26 ou d'IRÉNÉE, I, 25, 3.

(13) Cf. TERTULLIEN, *De praescript.*, 7 (hérétiques et philosophes) et *Adv. Ma.c.*, I, 2 (Marcion et beaucoup d'autres hérétiques) ; EUSÈBE, *H. E.*, V, 27 ; EPIPHANE, *Panar.*, XXIV, 6 (Basilide). Sur la capacité philosophique des hérétiques, la formation des sectes par suite d'un approfondissement trop poussé des vérités chrétiennes, v. ORIGÈNE, *C. Cels.*, III, 12 et SAINT JÉRÔME, *Comm. in Os.*, II, 10.

ture, etc. ⁽¹⁴⁾. Il va de soi que le mouvement ne peut être que postérieur au christianisme. Dans une telle conception, c'est presque une tautologie. « L'hérésie », dit à peu près Tertullien, « ne peut venir qu'après l'orthodoxie puisqu'elle n'a de sens que par rapport à celle-ci. La vérité précède et définit l'image » ⁽¹⁵⁾, comme — pourrait-on ajouter — la ligne droite la déviation.

Pourtant certains renseignements fournis par cette documentation même sont, peut-être, déjà de nature à modifier ces vues. Les hérésiologues mettent parfois les Gnostiques en relation avec ce qu'ils appellent les « hérésies juives » — dont dériverait, pour le vieil Hégésippe, en particulier ⁽¹⁶⁾, l'hérésie chrétienne — ou, de façon plus générale, avec les sectes juives, baptistes ou judéo-chrétiennes éparpillées dans la Transjordanie ou le bas pays babylonien : Esséniens, Galiléens, Samaritains, Ebionites, Nazoréens, Osséens, Sampséens, Elchasaïtes, etc. ⁽¹⁷⁾. Mais, surtout, nos documents signalent par endroits des gnoses qui n'ont pas le caractère chrétien : les Ophiens, ou Ophites, et les Caïnites, par exemple, dont parle Origène paraissent n'avoir rien à faire avec le christianisme ⁽¹⁸⁾. Ceux qui, traditionnellement, font figure de premiers gnostiques : Dosithée, Simon le Magicien, Ménandre, ne font aucune place au christianisme dans leurs systèmes. L'élève de Ménandre, Saturnil, qui vit à l'époque de Trajan, est le premier à mentionner Jésus ⁽¹⁹⁾. Mieux encore : à en croire certains récits, comme ceux des *Clémentines*, le « père de toutes les hérésies », la source de tout gnosticisme, Simon, se rattacherait à un groupe de sectateurs samaritains de Jean le Baptiste dont il serait, avec Dosithée, l'un des successeurs ⁽²⁰⁾. La fondation de cette secte « hémérobaptiste » précéderait donc l'avènement de Jésus.

(14) Cf., particulièrement, IRÉNÉE, II, 14, 1 sq; TERTULLIEN, *De praescript.*, 7 et toute l'« économie » des *Philosophumena* d'HIPPOLYTE. De même, pour SOCRATE, *H. E.*, I, 22, le manichéisme sera une sorte de « christianisme hellénisé ».

(15) *De Praescript.*, 29, 4-6.

(16) Hégésippe dans EUSÈBE, *H. E.*, IV, 22, 5.

(17) Cf., notamment, JUSTIN, *Dial.*, 80, 4; Hégésippe dans EUSÈBE, *H. E.*, IV, 22, 7; *Const. Apost.*, VI, 6 et, de façon générale, toutes les hérésies cataloguées par EPIPHANE de 11 à 20 et l'hérésie 53.

(18) ORIGÈNE, *C. Cels.* III, 13 et cf. VI, 28 et VII, 40.

(19) Cf. HANS LEISECANG, *Die Gnosis*, Leipzig, 1924, p. 107.

(20) *Hom. Clem.*, II, 23-24 et cf. *Recogn. Clem.*, II, 8 et 11-12.

Sans aller si loin, que lisons-nous dans les *Actes des Apôtres* (21) ? Magicien de Samarie où il a déjà prêché sa doctrine, Simon rencontre les apôtres et, frappé de leurs miracles, leur demande le baptême et de lui vendre les dons de l'Esprit. Récit où l'on peut, au moins, voir le symbole et de la pré-existence de la Gnose au christianisme et de la jonction accidentelle, artificielle entre la prédication simonienne et le message de la Bonne Nouvelle.

Ce gnosticisme ainsi conçu, où et comment — toujours d'après la documentation ancienne — est-il apparu et s'est-il développé ou ramifié ? On le signale d'abord en Samarie et dans la vallée du Lycos (22). De façon plus générale, la Syrie est son berceau. Les premiers gnostiques dont les noms nous sont parvenus plus ou moins enveloppés de légendes sont Simon, de Gitta en Samarie, Ménandre, de Capparetea, également en Samarie (23), Saturnil, d'Antioche, Cérinthe, d'Asie-Mineure sans doute (24), Cerdon de Syrie. A cette gnose syriaque se rattache probablement une foule de systèmes anonymes et d'allure primitive, notamment les Ophites et tous ceux que l'on groupe sous le nom d' « Adeptes de la Mère », à cause du rôle joué dans leurs théories par cette entité féminine, et qui devaient peut-être se donner souvent le titre de « gnostiques » tout court (25). De la Syrie, vers le temps d'Hadrien, entre 117 et 138 par conséquent, la Gnose se serait répandue en Egypte. C'est le lieu et le temps de la floraison des grands noms du gnosticisme : Basilide, Carpocrate, Valentin. Entre temps le mouvement gagne Rome et circule partout. Valentin vient à Rome et, après y avoir échoué dans une candidature à l'épiscopat, se rend, aux environs de 165, vers l'Est et

(21) VIII, 9-24.

(22) Sur les débuts de la Gnose en Syrie, cf. LIETZMANN, *Handbuch z. N. Test.*, Excusus à Col., 2, 23.

(23) Action de Ménandre à Antioche, JUSTIN, *Apol.*, 1, 26, 4.

(24) Cérinthe « in Asia », IRÉNÉE, I, 26, 1. Sur sa formation égyptienne, HIPPOLYTE, *Philos.*, VII, 33. Combinaison des deux données chez THÉODORET, *Haer. fab. Comp.*, II, 3. Secte de Cérinthiens en Asie Mineure, EPIPHANE, *Panar.*, XXVIII, 6.

(25) Antériorité des Caïnites et des Ophites au Valentinisme, IRÉNÉE, I, 31, 3, *init.* et 30, 15, *init.* Valentin n'a fait qu'imprimer une forme personnelle à l'école proprement « gnostique » qui existait avant lui et où il a puisé son inspiration, IR., I, 11, 1.

Chypre ⁽²⁶⁾; le valentinisme se scinde en branche italique et en branche orientale. Vers cette date, Marcellina avait également importé dans la capitale le pur immoralisme carpoocratien ⁽²⁷⁾. Mais, auparavant, Cerdon le syrien y était venu ⁽²⁸⁾, et Marcion, l'ancien armateur du Pont, y avait peut-être été son disciple : il y était, en tout cas, dès 140, et son expulsion hors de l'Eglise est de juillet 144 ⁽²⁹⁾. Dans la seconde moitié du siècle un certain Marcus et ses disciples propagent un valentinisme d'allure fortement magique en Asie-Mineure, puis en Gaule où Lyon est atteint. A la fin du second siècle le Gnosticisme est partout avec ses églises ou ses chapelles plus ou moins bien constituées. Mais à partir de là on perd presque absolument sa trace. Il y a eu certainement, et pour longtemps encore, des Gnostiques autour du bassin méditerranéen de l'Espagne jusqu'en Mésopotamie, en Arménie ou en Egypte ⁽³⁰⁾. Mais tout cela reste pour nous perdu dans une documentation en général sans date ni nom, toute rapportée à des sectes aux désignations nouvelles ou couvrant sous des noms anciens des systèmes différents ou fortement évolués. Tout repérage historique ou géographique semble interdit.

A ce mouvement de diffusion correspond-il un développement continu de la doctrine ? Ou bien, à chaque fois et en chaque lieu qu'ils apparaissent, les systèmes gnostiques supposent-ils de brusques mutations ou, même, un renouvellement absolu ? Sans doute les hérésiologues s'efforcent-ils à faire remonter, par rabattements successifs, tout le Gnosticisme à Si-

(26) Cf. IRÉNÉE, III, 4, 2; TERTULLIEN, *De Praescript.*, 30 et *adv. Valent.*, 4; SAINT JÉRÔME, *Haer.*, 38; EPIPHANE, *Panar.*, XXXI, 2 et 7.

(27) IRÉNÉE, I, 25, 6.

(28) Cerdon à Rome vers 140, sous l'épiscopat d'Hygin, *lr.*, I, 27, 1 et III, 4, 3. Cf. le renseignement confus d'EPIPHANE, *Panar.*, XLI, 1. — Auparavant, une tradition d'allure légendaire y fait venir Simon (JUSTIN, *Apol.*, 26, 2 et nombreux autres textes).

(29) TERTULLIEN, *Adv. Marc.*, I, 19.

(30) Sur le champ d'expansion du marcionisme, par ex., v. HARNACK, *Dogmengeschichte*, 5, I, p. 293, note, et H. LIETZMANN, *Geschichte der alten Kirche*, p. 278. Séthiens en Egypte, EPIPHANE, *Panar.*, XXXIX, 1. Archontiques en Arménie et en Palestine, EPIPHANE, XL, 1. D'une façon générale, pour la diffusion des hérésies, v. HARNACK, *Mission und Ausbreitung des Christentums*, 4^{me} éd., Leipzig, 1924 pp. 928-932.

mon ⁽³¹⁾, rattachant, par exemple, les Barbélognostiques aux Simoniens ⁽³²⁾, Basilide à Ménandre ⁽³³⁾ ou Marcion à Cerdon ⁽³⁴⁾. Mais l'enchaînement sent parfois l'artifice et, parfois même, se rompt. On peut parler en gros de « gnose syrienne », de « gnose égyptienne », mais cette répartition géographique ne va pas très loin. Il est, en effet, difficile de faire correspondre aux noms et aux dates indiqués les systèmes qu'analysent nos documents : les uns diffèrent entre eux, sans doute états divers d'un même type évolué, et sont, cependant, transmis sous un même nom (les systèmes valentiniens, par exemple); d'autres sont certainement postérieurs à leur auteur prétendu (comme la *Grande Révélation* qu'Hippolyte prête à Simon). La plupart, surtout, sont attribués à des sectes qui portent des noms de collectivités (ophites, barbélognostiques, naassènes, séthiens, archontiques, nicolaïtes, etc.), ce qui fait qu'on n'en peut guère déterminer le temps de composition. Une filiation ne serait possible, — et encore ! — qu'après une comparaison minutieuse de ces poussières de systèmes et grâce à une hypothèse — toute théorique — qui poserait en principe que le compliqué doit sortir du simple, le touffu du schématique. Mais, comme nous savons par ailleurs qu'il se faisait un échange incessant d'écrits entre les sectes les plus hétérogènes et que ces sectes ne vivaient que par scissions et regroupements, il est probable qu'il faudra toujours, même si l'on suit le plus fidèlement les renseignements des hérésiologues, se résigner sur ce point à beaucoup d'ignorance.

(31) Cf., par ex., IRÉNÉE, I, 23, 2: « Simon autem Samaritanus, ex quo univerrae haereses substiterunt... » et 27, 3: « Omnes qui quoque modo adulterant veritatem et praeconium Ecclesiae laedunt, Simonis Samaritani magi discipuli et successores sunt. » De même, HIPPOLYTE, *Philos.*, VI, 7. Pour Ed. MEYER (*Ursprung und Anfänge des Christentums*, III, p. 296), Simon est de plein droit le « père des hérésies ».

(32) IRÉNÉE, I, 29, 1. THÉODORET (*Huer. fab. Comp.*, I, XIII) semble, au contraire, faire sortir les Barbéliotes, Naassènes, Stratiotiques, etc., de Valentin (ἐκ τῶν Βαλεντινίου σπερμάτων); mais il faut ou lire, avec Harvey, Σίμωνος ou conclure à une de ces confusions dont Théodoret est familier.

(33) IRÉNÉE, I, 24, 1 et EPIPHANE, *Panar.*, XXIV, 1.

(34) HIPPOLYTE, *Philos.*, X, 19; TERTULLIEN, *Adv. Marc.*, I, 2; EUSÈBE, *H. E.*, IV, 10 et les autres textes cités par A. VON HARNACK, *Marcion*, ², Leipzig, 1924, pp. 30*-34*. Cerdon est lui-même rattaché à Simon (IRÉNÉE, I, 27, 1).

Il est difficile, sinon impossible, de donner une idée générale du contenu de ces systèmes. Pour éclairer ce qui va suivre, j'indique simplement le schéma ou les schémas suivants ⁽³⁵⁾. Dans les gnosés les plus primitives, nous reconstruisons deux personnages supérieurs : le Père et la Mère. La Mère est la Pensée du Père. Cette Pensée tombe dans la matière où elle est retenue par des anges, ailleurs, par des « archontes », qui sont en même temps les créateurs de ce bas monde et des hommes. Dans les premiers systèmes, c'est le Père lui-même qui descend pour sauver sa Pensée déchue et captive. Ailleurs, la Mère prend un double aspect : elle est Sophia ou Barbelo, par exemple, entité virginale et transcendante, et, d'un autre côté, Sophia déchue, Sophia Prunicos, parfois même la mère des sept archontes. Dans d'autres systèmes, le couple du Père et de la Mère est complété par un Fils. Celui-ci joue des rôles divers : ou il est l'Homme, le fils de l'Homme, l'Homme archétype, et, parfois, c'est lui qui tombe dans la matière ; ou bien il est le Sauveur préexistant de la Sophia déchue, le Christos métaphysique qui peut se manifester sous la forme du Jésus historique. Les systèmes se compliquent plus ou moins en multipliant les émanations engendrées par le Père ou par les accouplements successifs, par les « syzygies », des entités émanées. L'ensemble de ces émanations forme le « Plérôme » (trente « éons », par exemple, chez Valentin), d'où s'éloigne la Sophia. Souvent aussi, entre le Plérôme et le domaine des sept « archontes » assimilés aux planètes, on intercale l'« Ogdoade », un huitième ciel où réside la Mère ou la Sophia. Enfin, dans les systèmes assez tardifs, — ceux des grands gnostiques, — il y a une tentative pour dériver la matière du Plérôme lui-même, en faisant naître les éléments des passions de la Sophia ou, chez Basilide, par émanation continue. Mais tout cela est, en fait, beaucoup plus compliqué. Une tendance générale caractérise tout gnosticisme : c'est son anti-judaïsme plus ou moins prononcé. En général, la planète supérieure, le chef des « archontes », est identique au Dieu

(35) L'exposé approximatif condensé dans ce paragraphe n'est vrai que d'une vérité tout à fait générale : il risque d'être faux, comparé à chacun des systèmes pris en particulier. J'ai voulu donner ici simplement une sorte d'« image composite » de la pensée gnostique en prenant çà et là quelques traits saillants et familiariser avec quelques-unes des entités mythiques dont les noms reviendront par la suite.

créateur de la Genèse et porte le nom d'Ialdabaoth ou de Sabaoth. Certains gnostiques vont jusqu'à en faire un « Dieu maudit ». Il est, en tout cas, un Dieu qui par son acte créateur et imparfait est le maître de ce bas monde misérable que domine la fatalité astrologique; c'est lui qui a dicté l'Ancien Testament et inspiré les prophètes. D'où le rejet partiel ou total de l'Ancien Testament. A ce Dieu inférieur ou maudit on oppose le Dieu Bon, le Père transcendant ou inconnu que vient révéler soit, par exemple, son incarnation, Simon, soit, dans la plupart des systèmes, Jésus.

Dualisme — du moins, primitivement —, tendance à exhausser le Père dans une transcendance absolue, cascade d'émanations formant un monde d'« éons » présidé par le Père et articulé selon des drames intemporels dont le principal est la chute de la Sophia, rôle central chez certains de la Mère et des sept « archontes », anti-judaïsme, « antinomisme », c'est-à-dire révolte contre la Loi, tels sont, en gros, les traits saillants ou les maîtres thèmes de la Gnose.

II

C'est sur cette image, c'est sur cette histoire traditionnelle du gnosticisme que va travailler la critique moderne pour en modifier les traits ou en bouleverser les lignes. J'ai dit que je prendrai cette recherche au moment où Harnack en condense un premier état dans la formule que j'ai donnée en débutant. Ce n'est point que du XVII^{me} à la fin du XIX^{me} siècle il n'y ait eu certains travaux importants, mais nous pouvons pratiquement les négliger. Ou bien, en effet, ils ne font que reproduire les données des hérésiologues, ou bien ils s'en tiennent à des hypothèses encore trop vagues (essais de rattachement à un Orient mal défini: religion phénicienne, dualisme zoroastrien, bouddhisme) ou à des reconstructions gâtées par l'esprit de système (je songe, par exemple, à la classification hégélianisante de Baur [36]). C'est vraiment, — si l'on peut faire des coupures

(36) On trouvera un exposé des thèses à quoi je fais ici allusion (Massuet, Mosheim, Ch. M. Walch, Semler, Neander, Lewald, Gieseler, Matter, J. J. Schmidt, Möhler, etc.), dans F. CH. BAUR, *Die christliche Gnosis*, Tübingen, 1835, pp. 1-2 et au cours du premier chapitre (pp. 10-121). Les positions hégéliennes de Baur lui-même sont surtout sensibles p. 21 et dans la classification proposée p. 108 sq. Cf., également, tout le § 4 du chapitre 4.

nettes dans l'histoire, — avec Harnack ou, plus exactement, dès 1865 avec l'étude critique de Lipsius *sur les sources d'Épiphane* ⁽³⁷⁾ que le problème de la Gnose entre dans une phase de renouvellement et qui va mener de bouleversement en bouleversement.

Ce problème est double. Il s'offre d'abord comme un *problème littéraire* portant sur la valeur de la documentation patristique et, par là, sur les sources où ont puisé les hérésiologues. Mais ce problème littéraire implique un *problème historique* qui consiste à déterminer l'origine du gnosticisme et à reconstituer l'histoire de son développement. En fait, la solution de ce second problème ne dépend pas seulement de l'attitude à quoi l'on s'en tient à l'égard des documents, mais aussi, et surtout, de la conception que l'on se fait de la nature même de la Gnose.

Je serai très bref sur le problème littéraire. Il comporte, notamment en ce qui concerne la recherche des sources, une enquête qui vaut uniquement par son détail et qu'il serait oiseux de rapporter ici ⁽³⁸⁾. Je n'y toucherai donc que dans la mesure où la solution qu'ont cru devoir lui donner un certain nombre de savants, — Lipsius, Harnack, de Faye et, en un certain sens, Carl Schmidt et Burkitt ⁽³⁹⁾, — a commandé les positions historiques prises par ce même groupe.

Cette solution est constituée par une attitude *critique* au sens plein du mot, et la tendance extrême à quoi elle aboutit est représentée avant tout par E. de Faye. On insiste sur le caractère polémique de la majorité de nos documents. Nous ne connaissons les systèmes gnostiques qu'à travers l'état déformé ou fragmentaire où nous les offrent des réfutations d'hommes d'Église.

(37) R. A. LIPSIUS, *Die Quellenkritik des Epiphianos*, Wien, 1865.

(38) On en trouvera, au reste, un excellent exposé dans E. DE FAYE, *Introduction à l'étude du Gnosticisme*, Paris, 1903.

(39) Je range dans ce groupe C. Schmidt et Burkitt à cause de la conception qu'ils se font de la Gnose. Pour Schmidt, v. la note suivante. La conception de Burkitt est exposée à maintes reprises dans *Church and Gnosis* (Cambridge, 1932), par ex., p. VIII ; p. 7 sq ; p. 47 ; pp. 56-58 ; pp. 87-91 : le gnosticisme est par essence intérieur au christianisme ; c'est un aspect hérétique du christianisme. L'effervescence eschatologique des environs de l'ère chrétienne, la réflexion sur les problèmes que pose l'Ancien Testament au christianisme naissant suffisent à expliquer la formation de la Gnose.

On peut et on doit soupçonner ces renseignements hostiles d'incompréhension, de partialité même. Parlons plus net : ces renseignements remontent tout au plus au *Syntagma* (perdu) de Justin, c'est-à-dire aux environs de 140. Tout ce qu'on nous apprend des gnostiques antérieurs à cette date risque donc d'être fondé sur des traditions plus ou moins légendaires. Mieux encore : n'a-t-on pas projeté dans le passé ce qu'on connaissait de la Gnose contemporaine afin de rattacher cette Gnose à des ancêtres conventionnels comme Simon ou Nicolas ? Ne court-on pas le danger, — et dès Irénée, — de voir confondre avec la pensée authentique des maîtres les systèmes déjà dégénérés ou différents qu'offraient aux hérésiologues les disciples et les successeurs ? Cette Gnose aux mythologies compliquées, aux sacrements magiques ou obscènes dans la description de laquelle se complaisent les polémistes, n'est-elle point une Gnose de la deuxième ou de la troisième génération et qui recouvre de son absurdité ou de ses horreurs les pures conceptions primitives ? On ne s'efforcera donc pas seulement de reconstituer les sources : on dégagera de ces miroirs déformants une image authentique du Gnosticisme. De Faye propose, notamment, de se fonder uniquement sur les citations directes que les Pères ont pu nous laisser de Valentin ou de Basilide, par exemple, pour se former d'après elles une première représentation de la pensée de ces gnostiques, représentation qui servira ensuite de pierre de touche pour juger du reste des documents, pour y faire un tri et en donner un classement.

Les conséquences de cette attitude vont, sur certains points, bouleverser l'histoire de la Gnose. Ce n'est pas que dans l'ensemble on rejette absolument les conceptions traditionnelles. Par un paradoxe singulier, ceux-là mêmes qui ont le plus de défiance à l'égard de nos documents se font de la Gnose une image qui, somme toute, ne diffère guère de celle des hérésiologues. Loin de là : on insère, plus profondément peut-être que ne l'avaient fait les auteurs anciens, le gnosticisme au cœur du christianisme. Harnack en ferait même le levain de cette pâte. C'est d'une réflexion profonde sur leur religion que partent les esprits fermement chrétiens comme Basilide ou Valentin. Et cette réflexion est, avant tout, chez les grands créateurs, une réflexion de philosophes, une tentative grandiose pour introduire le christianisme dans les cadres de la pensée philosophi-

que du temps ⁽⁴⁰⁾, pour en faire une religion accessible aux esprits éclairés et aux hautes classes. Nous ne sortons guère de la thèse traditionnelle de la Gnose, hérésie chrétienne née d'une contamination du christianisme et des systèmes païens, sauf qu'ici on se montre parfois très favorable à cette tentative et qu'on réhabilite, alors qu'ailleurs on condamnait. Que cette tentative de « sécularisation », comme dit Harnack, de « modernisme chrétien », comme l'appelle Burkitt, ait été prématurée, qu'elle ait constitué au second siècle une « mutation » trop brusque pour un christianisme encore tout absorbé par ses origines populaires et alourdi par la masse inculte de ses fidèles, on en convient. La dégénérescence extrêmement rapide de cette Gnose philosophique en Gnose mythologique et magique le prouve assez. Il n'en reste pas moins que ceux que de Faye considère comme les fondateurs véritables du Gnosticisme, Harnack comme les seuls représentants intéressants du mou-

(40) Cf. HARNACK, *Dogmengeschichte*, 5, I, p. 252; M. JOËL, *Blicke in die Religionsgeschichte zu Anfang des zweiten christlichen Jahrhundert*, Breslau, 1880, cité *ibid.*, note 3; LIPSIUS dans *Encycl. der Wissensch. und Künste* d'Ersch et Gruber, I, 71, 1860, p. 269: « Die Gnosis ist der erste umfassende Versuch einer Philosophie des Christentums; aber dieser Versuch schlägt angesichts der ungeheuren Tragweite der den Gnostikern in genialer Weise sich aufdrängenden und doch weit über ihr wissenschaftliches Vermögen hinausgehenden spekulativen Ideen in Mystik, Theosophie, Mythologie, kurz in eine durchaus unphilosophische Darstellung um. » Définition d'esprit analogue de CARL SCHMIDT, *Gnostische Schriften aus dem Codex Brucianus* (« Texte und Untersuchungen », VIII), 1892, p. 528: « Der Gnosticismus war ein tief religiöse Bewegung, die, von hellenischen Geiste getragen, die hellenistisch gebildete Gesellschaft der alten Welt für ihre eigentümlich gefärbte christliche Religion zu gewinnen suchte und in der That eine Zeit lang diese ihre Aufgabe mit grossem Erfolg durchgesetzt hat. » V., également, BURKITT, *Church and Gnosis*, p. 58: « The various form of gnosticism are attempts to reformulate and expresse the ordinary Christianity in terms and categories which suited the science and philosophy of the day » et p. 91: « That is to say, a reformulation of Christianity in terms of « modern » science and philosophy. » La conception de HANS LEISEGANG, *Die Gnosis*, Leipzig, 1924, pp. 5-8, est un peu différente: si les éléments de cette mosaïque qu'est la Gnose sont en partie orientaux, le mode de pensée, la combinaison de ces éléments, la structure spirituelle des systèmes sont grecques. Au cours du livre, le gnosticisme semble expliqué par un retour aux vieilles théogonies mystiques de la spéculation présocratique, par une renaissance, — liée aux réveils de l'orphisme et du pythagorisme, — des croyances et des conceptions cosmogoniques de la Grèce archaïque (cf. p. 185; p. 269; p. 292 et pp. 364-365). Le rattachement de la Gnose à l'Orphisme est déjà indiqué par WEBBERMIN, *Religionsgeschichtliche Studien*, Berlin, 1896, p. 93 sq.

vement, ont été surtout des moralistes et des spéculatifs. Ils sont, affirme-t-on, les premiers théologiens chrétiens, les seuls grands théologiens du second siècle ⁽⁴¹⁾. Les premiers, et sous l'influence combinée de la pensée paulinienne et de l'hellénisme, ils ont conçu le projet de faire du christianisme une religion universelle. De là leur syncrétisme révolutionnaire; de là leur critique du judaïsme et de l'Ancien Testament, poids de mort pour le christianisme obstiné à s'y rattacher, entraves à la prédication faite par Jésus du Dieu bon, objets de répulsion pour la culture païenne. L'influence de cette tentative est jugée immense, surtout par Harnack. Issue du christianisme, puis rejetée par lui, la Gnose n'en a pas moins agi sur lui. Les théologiens gnostiques seraient les précurseurs du Canon, de la Règle de Foi, des premières formules dogmatiques ⁽⁴²⁾. Leur ascétisme strict, le développement qu'ils donnent aux sacrements et les conceptions qu'ils s'en font préparent la monachisme et la théologie sacramentelle ⁽⁴³⁾. On ne peut, de toute façon, détacher le Gnose du Christianisme. Le Gnosticisme est un problème qui, par essence, relève de l'histoire de l'Eglise.

Où, cependant, cette conception bouleverse les perspectives traditionnelles, où cette réhabilitation implique une révision totale du procès, c'est dans le tableau qu'elle dresse de la genèse et de l'évolution du Gnosticisme. Sans doute s'occupe-t-on de la Gnose syriaque ou de l'ophitisme, par exemple, mais c'est pour les maintenir au second plan, en inclinant même à n'y voir que confusions ou légendes ⁽⁴⁴⁾. La tendance générale con-

(41) HARNACK, *Dogmengeschichte*, 5, I, p. 250 et p. 281, n. 1 et DE FAYE, *Formation d'une doctrine chrétienne de Dieu au II^me siècle*, Revue de l'Histoire des Religions, 1911, t. LXIII et LXIV.

(42) HARNACK, *op. cit.*, p. 278, n. 1; p. 279, n. 2; p. 281, n. 1 et p. 284, n. 3.

(43) HARNACK, *op. cit.*, pp. 291-292. C'était déjà, en partie, la thèse d'E. RENAN: cf. *l'Eglise chrétienne*, pp. 155-156: « Du théurgique, l'Eglise fit le sacramentel, et ses fêtes, ses sacrements, son art viennent pour une grande partie des sectes qu'elle condamnait. » Sur l'organisation rigoureuse des églises marcionites, cf. HARNACK, *op. cit.*, p. 295 et note 1.

(44) La tendance est sensible dans le ch. VI de la quatrième partie du livre de DE FAYE, *Gnostiques et Gnosticisme*. Sur la postériorité des « Adeptes de la Mère » au valentinisme, v., *ibid.*, pp. 388-391 et p. 402. L'influence de Cerdon sur Marcion est niée ou mise en doute par DE FAYE, *op. cit.*, pp. 436-437 et par HARNACK, *Marcion* (« Texte und Untersuchungen », 45), ², Leipzig, 1924, pp. 31*-39*. Je laisse de côté la tentative de Harnack pour séparer Marcion du Gnosticisme.

siste à ne pas faire des doctrines des sectes anonymes des systèmes antérieurs à ceux des grands gnostiques, mais à les placer après ceux-ci, à les faire naître de leur dégénérescence ou de leur mélange avec des pratiques empruntées aux plus basses superstitions. Les spéculations philosophiques aux lignes pures, les beaux mythes platoniciens deviennent entre les mains des générations qui suivent les Basilide et les Valentin des généalogies enchevêtrées d'abstractions, des élucubrations parées de noms barbares, des dogmatismes liés à des rites de plus en plus dominés par la magie ⁽⁴⁵⁾. Une image domine toute cette attitude qu'engendre logiquement la conception d'une Gnose qui serait essentiellement, sinon originairement, une philosophie religieuse : celle de « l'élan vital » que j'emprunte à de Faye ⁽⁴⁶⁾. A la source des multiples sectes gnostiques dénombrées par les hérésiologues, il faut chercher l'impulsion de didascales de génie, créateurs spontanés de systèmes. Le reste n'est que l'affaïssement, la déchéance et le tarissement de cet élan primitif jailli d'un individu. Le valentinisme, par exemple, ne doit rien, ou presque rien, aux rudiments douteux des GnoSES qui ont pu lui être antérieures. C'est à lui, au contraire, que la plupart des systèmes empruntent le meilleur ou le plus clair de leur contenu.

III

Or, peu après le temps où Harnack inaugurerait ces vues par sa définition de la Gnose, hellénisation du christianisme, nous voyons surgir une vague nouvelle de recherches qui roulera sur la première et la recouvrira jusqu'à l'anéantir. Au gnosticisme d'essence philosophique on opposera un gnosticisme, mouvement religieux, mythologique, tout au plus théosophique. On

(45) Cf. DE FAYE, *op. cit.*, pp. 476-483 et BURKITT, *Church and Gnosts*, p. 40 sq : selon ce dernier, la « gnose mythologique », aux termes pseudo-hébreux, dérive de la « gnose philosophique », où les termes sont grecs, et n'en est qu'une forme dégénérée où le « mythe » remplace le « concept ».

(46) *Gnostiques et Gnosticisme*, 2, Paris, 1925, p. 451 : « Représentons-nous plutôt le Gnosticisme comme le produit d'une sorte d'élan vital. Dans sa première vigueur, il se déploie dans trois ou quatre directions différentes, il crée des systèmes vastes et féconds, il enfante toute une luxuriante végétation ; avec l'épuisement naturel, il se resserre, il se concentre, jusqu'à ce que sa force initiale soit entièrement dispersée. »

mettra avant ce que de Faye met après, et les grandes personnalités du gnosticisme ne représenteront plus que les émergences tardives de quelques noms qui doivent la majeure partie de leur substance à la Gnose collective qui les a précédés. J'ai parlé tout à l'heure d'« élan vital ». On pourrait, pour caractériser la conception que se fait du Gnosticisme la théorie nouvelle, emprunter à Irénée une métaphore qui, chez ce Père, traduit la pullulation des sectes gnostiques : celle d'une « champignonnière », d'un humus anonyme et indifférencié d'où poussent et se reproduisent des systèmes tout ensemble divers et parents, systèmes de groupes où, par la suite, çà et là quelques individualités impriment une marque plus ou moins originale, mais restent héritières du vieux fond primitif (47). Et l'on ne cherchera pas seulement du côté de l'Orient l'origine de ces mythes et de ces rites qui ont reçu tardivement une teinture superficielle d'hellénisme et de christianisme : on niera, — tout au moins au début, — tout rapport profond entre christianisme et gnosticisme. A la Gnose, rameau surgi du tronc chrétien, on substituera d'abord l'image de deux courants indépendants, — l'un même, le Gnosticisme, antérieur à l'autre, le christianisme, — et qui n'ont mêlé leurs eaux que momentanément et accidentellement.

Ce qu'il y a de curieux ici, c'est le revirement de l'attitude que l'on prend à l'égard du problème littéraire. A l'attitude paradoxale que j'indiquais tout à l'heure s'en substitue une autre, tout aussi paradoxale. Dans la conception précédente on se défiait des hérésiologues et, cependant, on conservait les grandes lignes de leurs théories. Ici, où on leur fait un large crédit, on aboutira à un bouleversement radical des perspectives, sinon en ce qui concerne l'histoire, du moins pour ce qui est de l'essence et des origines du Gnosticisme. Je songe, par exemple, aux critiques que l'un des tenants des positions nouvelles, M. Prosper Alfarc, adressait à la méthode de de Faye (48). Mais l'attitude que je vais esquisser est impliquée dans tous les travaux dont s'inspire M. Alfarc, ceux de R. Reit-

(47) Sur l'image, IRÉNÉE, *Adv. Haereses*, I, XXIX, 1 (= EPIPHANE, *Panar.*, XXXI, 1, I, p. 383, 4-5 Holl.). L'opposition des deux conceptions résumées en ces deux images est déjà indiquée par DE FAYE, *op. cit.*, p. 451.

(48) *Gnostiques et Gnosticisme*, dans la Revue de l'Histoire des Religions, XCIII, 1-2, janvier-avril 1925, pp. 108-115.

zenstein et de W. Bousset surtout. Il n'est pas, évidemment, question de tout accepter des données hérésiologiques. Certaines erreurs ou naïvetés sautent aux yeux, comme la bévue de Justin sur l'autel du dieu Semo qu'il croit consacré à Simon ou l'invention d'un Ebion, fondateur des Ebionites, ou d'un Colarbas, entité gnostique, — la « tétrade », — devenue un gnostique de chair et d'os. Egalement, on a souvent l'impression qu'Epiphane multiplie artificiellement les sectes pour enrichir sa « boîte à drogues » de compartiments qui sont des trompe-l'œil. Les notices d'Irénée et d'Hippolyte sur Basilide sont inconciliables, etc. Mais attitude critique implique-t-elle absolue méfiance et, au delà de la méfiance, rejet ? Surtout, que pourrions-nous sans les hérésiologues ? On aspire à la découverte de documents authentiques, et les seuls textes directs que nous possédions, — les écrits traduits en copte, — sont, pour une large part, des casse-têtes qui défient toute analyse ⁽⁴⁹⁾. Il est, d'autre part, d'une excellente méthode de partir des citations faites des gnostiques, notamment par Clément et Origène. Mais la base qu'elles fournissent ne se révèle pas seulement restreinte : elle a ses dangers. Clément et Origène citent presque uniquement leurs adversaires au cours de développements relatifs à des problèmes moraux. Cette particularité ne doit-elle point faire craindre d'être dupe d'une illusion, si l'on se fie uniquement à ces citations pour voir avant tout dans nos gnostiques des moralistes, pour faire du problème moral le centre des spéculations des grands gnostiques ? Et, d'ailleurs, certains de ces fragments n'impliquent-ils point dans leurs termes mêmes ou par leur arrière-plan les thèses métaphysiques ou les représentations mythiques que font connaître les notices des hérésiologues ⁽⁵⁰⁾ ? La conception précédente insistait sur ce fait que certains documents valentiniens conservés dans leur intégrité, — la *lettre* de Ptolémée à *Flora*, par exemple, ou le commentaire de l'Evangile johannique par Héracléon, — sont clairs et sensés et n'ont par là rien de commun avec les constructions extravagantes que les Pères attribuent à l'école. Mais, outre que d'autres fragments tout aussi directs sont faits d'abstractions passablement

(49) Cf. l'opinion d'HARNACK lui-même, « *Texte und Untersuchungen* », VII, 1891, p. 1, et, pour les écrits coptes, de W. BOUSSET, *Hauptprobleme der Gnosis*, p. 350.

(50) Ce point a été bien indiqué et démontré par J. LEBRETON, *Histoire du Dogme de la Trinité*, Paris, 1927, II, pp. 94-95 ; p. 98, n. 2 ; pp. 103-104 et p. 116, n. 1.

obscurer, ne faut-il pas rappeler que la Gnose, comme tout mystère, comprenait un double degré d'initiation et sa littérature des écrits exotériques, accessibles au grand public et aux débutants, et des révélations occultes, ésotériques, qui, elles, recélaient le vrai système, une connaissance paraissant d'autant plus complète et profonde qu'elle était un amphigouri solennel ⁽⁵¹⁾ ? Mais il y a plus : nous pouvons, sur un point au moins, contrôler la façon dont nos hérésiologues traitaient leurs documents. Carl Schmidt ⁽⁵²⁾ a fait connaître un *Apocryphe de Jean* qui est la source du ch. 29 du premier livre de l'*Adversus Haereses* d'Irénée : la comparaison assure de la fidélité de ce Père. Pouvons-nous, cependant, accepter la filiation que la documentation patristique établit entre les sectes ? Mais, pour essayer de la contrôler, nous sommes forcés de procéder abstraitement, j'entends de travailler sur les systèmes résumés par les hérésiologues, d'en rapprocher les traits communs et de les dériver les uns des autres de façon d'abord théorique, en allant des formes les plus simples aux formes les plus compliquées. Or, dans l'ensemble, les grandes lignes dégagées par ces analyses délicates paraissent parallèles au schéma historique qu'a transmis la tradition. Reste, pourtant, que de beaucoup de systèmes anonymes, on ne peut dire s'ils sont antérieurs ou postérieurs aux grands gnostiques. Faire sortir ceux-ci de ceux-là, est-ce simplement substituer une sorte de « mystique du collectif » à une « mystique du génie créateur » ? La préférence n'est pourtant pas arbitraire : outre qu'il serait bizarre de voir Valentin, par exemple, inventer un système qui, par son allure générale et certains de ses traits, reproduit des schémas gnostiques qui existaient sûrement avant lui, — comme la doctrine des Barbélognostiques, — et fait usage d'entités déjà connues, nous pouvons sur certains points constater l'impossibilité d'adopter le renversement chronologique proposé par Harnack et, surtout, par de Faye. Le système ophite, par exemple, ne peut relever du valentinisme, puisqu'un témoin de l'extérieur, Celse, le connaît vers 180, ce que, dans l'hypothèse adverse, supposerait une dégénérescence

(51) Sur le caractère secret de l'enseignement gnostique, cf. IRÉNÉE, III, 15, 2; TERTULLIEN, *Adv. Valent.*, I; HIPPOLYTE, *Philos.* Préface.

(52) *Ein vorirenäisches Originalwerk in Koptischer Sprache*, dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Berlin, 1896, p. 839 sq, et dans *Philotesia*, Paul Kleinert zum siebzigsten Geburtstag dargebracht, Berlin, 1907, pp. 315-336.

incroyablement rapide du système du maître, en un temps où celui-ci vivait encore ⁽⁵³⁾. On affirme, par ailleurs, que la spéculation originale de Valentin était plus philosophique que les gnoses déviées de ses disciples, mais un récent et patient travail, portant sur les citations mêmes, vient de montrer qu'au contraire, le système du maître était plus mélangé de traits orientaux et d'éléments mythologiques que celui d'Héracléon ou de Ptolémée ⁽⁵⁴⁾. Au fond, cette « mystique » des grands créateurs, la part du lion qu'on accorde aux grands gnostiques, ne reposent-elles pas sur une sorte d'illusion d'optique ? N'oublions pas que les premiers hérésiologues n'ont commencé d'écrire, que l'Eglise n'a commencé de comprendre l'extrême gravité du mouvement, traité alors comme hérésie, que vers 140-150 et, semble-t-il, dans les milieux romains. C'est dire que la réfutation décidée et documentée du gnosticisme coïncide avec l'époque, et, sans doute, la présence à Rome des principaux gnostiques dont il nous soit resté les noms : Marcion et, surtout, Valentin ⁽⁵⁵⁾. En d'autres termes, ces noms ont été par la force des choses les mieux connus. Ces gnostiques ont fait figure de premier plan parce qu'ils étaient alors les incarnations contemporaines et les plus directement connues du péril dont l'Eglise sentait vivement l'imminence. Ils ont eu, si l'on ose dire, l'avantage de la situation et ont, par là, conservé dans les réfutations une place d'honneur ⁽⁵⁶⁾. La critique n'est-elle pas, à son tour, dupe de ce prestige qui éclipse les obscurs prédécesseurs du I^{er} siècle ? Le « platonicien » Valentin, avec ses prétentions chrétiennes et sa culture, n'a-t-il pas exercé le charme de formules d'allure philosophique et d'apparence plus accessible ou

(53) Objection de E. F. Scott au système de de Faye, article *Ophitism* de l'*Encyclopaedia of Religion and Ethics* d'HASTINGS, t. IX, 1917, pp. 499-501. D'une façon plus générale, v. W. BOUSSET, *Hauptprobleme der Gnosis*, pp. 338-342 (rattachement du système valentinien au système « primitif » des Barbélognostiques d'IRÉNÉE, I, 29) et P. ALFARIC, *art. cit.*, p. 111 et p. 114. Esquisses de l'évolution du Gnosticisme dans BOUSSET, *op. cit.*, ch. VIII, p. 319 sq et *Paul'y-Wissowa Realencyclopaedie*, VII, col. 1534 sq.

(54) WERNER FÖRSTER, *Von Valentin zu Herakleon* (« Beihefte zur Zeitschrift für die neutestamentliche Wissenschaft », 7), Giessen, 1928, p. 98 et, surtout, p. 101.

(55) Cf. BOUSSET, *P. W.*, VII, col. 1504.

(56) On sait le prestige dont jouit encore Valentin auprès de savants contemporains. Sur l'ampleur du valentinisme, cf., par exemple, ORIGÈNE, *Hom.*, II, 5, in *Ezechiel* (XIV, p. 40, Lommatzsch) : « Valentini robustissima secta », et TERTULLIEN, *Adv. Valent.*, I : « Valentiniani frequentissimum plane collegium inter haereticos ».

sérieuse que le farrago de mythes mal débrouillés offert par des écoles dont, en fait, Valentin n'est que le continuateur et dont il tire indûment profit jusqu'auprès des critiques modernes ? Si l'on veut être équitable envers le Gnosticisme, il faut l'être jusqu'au bout. Mais, alors, cette même date de 140-150 ne rend-elle pas suspects les renseignements qui nous sont parvenus sur les mouvements antérieurs ? Sans doute, mais le danger est, sur certains points, atténué, par exemple, par le fait que, si c'est à Rome que Justin démasque l'activité de l'antique Simon ⁽⁵⁷⁾, Justin est un samaritain parlant d'un compatriote et qui, par là, devait avoir sur lui des informations assez sûres. Somme toute, et malgré la suprême protestation adressée là-dessus par de Faye au Congrès d'histoire du Christianisme de 1927 ⁽⁵⁸⁾, la critique moderne tend à se montrer bien plus favorable, et, dans l'ensemble, beaucoup plus conservatrice, à l'égard de la documentation patristique. Mais, si elle s'appuie sur celle-ci, c'est, comme je le disais, pour aboutir à un bouleversement à peu près complet du problème.

Ce qui provoque cette révolution, c'est l'application au problème des méthodes comparatives dont, en ce domaine, W. Anz ⁽⁵⁹⁾, R. Reitzenstein ⁽⁶⁰⁾ et W. Bousset ⁽⁶¹⁾ sont les premiers ou les principaux champions. En remplaçant le Gnosticisme dans son milieu historique, en le rapprochant de textes alors nouvellement étudiés et ressortissant d'autres zones ou d'autres pays, on a été amené d'abord à ce que l'on pourrait

(57) *Apol.*, I, 26, et *Dialog. cum Tryph.*, CXX, 6.

(58) *Que vaut la Documentation Patristique ?* dans les *Archives d'Histoire du Christianisme, Congrès d'Histoire du Christianisme, Jubilé Alfred Loisy, Paris, 1928*, II, pp. 192-203.

(59) *Zur Frage nach dem Ursprung des Gnostizismus* (« Texte und Untersuchungen », XV, 4), Leipzig, 1897.

(60) Il est difficile de donner une liste des travaux que, depuis *Poimandres* (Leipzig, 1904) Reitzenstein a consacrés aux questions soulevées ici : il faudrait donner une bibliographie à peu près complète des œuvres de cet auteur. On trouvera un essai de coordination de ses principales thèses donné par REITZENSTEIN lui-même dans la *Zeitschrift für die neutestamentliche Wissenschaft* (20, 1921, pp. 1-23) sous le titre : *Iranische Erlösungsglaube*, et dans *Das iranische Erlösungsmysterium*, Bonn, 1921, pp. 93-150. Un résumé d'ensemble a été donné en France par A. BILL dans la *Revue d'Histoire et de Philosophie religieuses*, III, 5, sept.-oct. 1923, pp. 443-457.

(61) V., surtout, *Hauptprobleme der Gnosis*, Göttingen, 1907, et les deux articles « Gnosis » et « Gnostiker » de la *Pauly-Wissowa Realencyclopaedie*, VII, 1910, col. 1503-1533 et col. 1534-1547.

appeler une « généralisation » du problème de la Gnose : on est passé d'une définition de la Gnose au sens restreint à une conception de la Gnose au sens large, Gnose dont le gnosticisme chrétien ne serait qu'un cas particulier. Le gnosticisme n'est plus un problème intérieur et propre à l'histoire de l'Église : il devient un phénomène de l'histoire générale des Religions.

On était, pourrait-on dire, contraint à ce mouvement de généralisation. Si on s'y refusait, il faudrait, à l'intérieur de la Gnose chrétienne, réserver ce terme de « gnostiques » aux seules sectes anonymes qui sont plus ou moins en rapport avec l'ophitisme et qui, à strictement parler, sont les seules à se donner ce titre ⁽⁶²⁾ Mais personne ne conteste le droit d'étendre cette dénomination à Basilide ou à Valentin, par exemple : c'est déjà reconnaître qu'il y a une certaine notion générale du gnosticisme, que le gnosticisme est un « genre » dont les divers systèmes formeraient comme autant d'espèces, bref, que s'il y a des gnostiques, il y a un gnosticisme. Mais, alors, nous ne pouvons pas ne pas appliquer ce terme à d'autres mouvements qui font usage du mot « Gnose » ou dont les traits généraux rappellent ceux du gnosticisme, quoiqu'ils n'aient rien à faire avec le christianisme. La théorie nouvelle partira donc de recherches purement philologiques sur le mot de γνῶσις ⁽⁶³⁾ et dégagera l'essence de l'attitude que recouvre ce mot. La gnose est-elle, comme on le disait, philosophie spéculative ou religion visionnaire ? γνώσις, est-ce « connaissance » ou « révélation » ? ⁽⁶⁴⁾ (A suivre.)

(62) Cf. LIPSIUS, *Die Quellen der aeltesten Ketzergeschichte*, Leipzig, 1875. pp. 191-225, et HARNACK, *Dogmengeschichte*, 5, I, p. 265, n. 1. V., également, les textes à quoi se réfère BOUSSET, *P. W.*, VII, col. 1503.

(63) Les recherches, que je résume ici, ont été surtout menées par R. LIECHTENAHN, *Die Offenbarung im Gnosticismus*, Göttingen, 1901, pp. 98-104; E. NORDEN, *Agnos'os Theos*, Leipzig, 1913, pp. 87-115; R. REITZENSTEIN, *Die hellenistischen Mysterienreligionen*, ³, Leipzig, 1927, p. 66 sq et pp. 284-308. Une enquête de ce genre se trouve déjà chez CHR. BAUR, *Die christliche Gnosis*, p. 85 sq.

(64) Le débat a été récemment renouvelé, et dans les mêmes termes, à propos du manichéisme entre Schaefer et Reitzenstein : cf. H. H. SCHAEFER, *Urform und Fortbildungen des manichäischen Systems* (« Vorträge der Bibliothek Warburg », IV), p. 65 sq, surtout p. 99, et dans la revue *Die Antike*, 1928, p. 248, et, là contre, REITZENSTEIN, *Die Vorgeschichte der christlichen Taufe*, Leipzig, 1929, pp. 91-102 et *Alexander von Lycopolis*, dans le *Philologus*, 86, 1931, p. 196 sq. Déjà, dans l'antiquité, saint Augustin faisait du manichéisme une hérésie chrétienne et Eznik de Kolb une secte issue des religions de la Perse.

Le Roman portugais

PAR

G. LE GENTIL.

Chargé de cours à la Faculté des Lettres de Paris.

Le succès du roman coïncide, en Portugal, avec les deux périodes les plus glorieuses de l'histoire littéraire. Il accompagne, au XVI^e siècle, l'effort d'expansion maritime et coloniale. Il suit, au XIX^e, le réveil de la nationalité. On le voit répondre successivement à deux besoins opposés de l'âme. Tantôt il emporte les imaginations vers le rêve. Tantôt il ramène les esprits, du monde enchanté de la chimère, à la vision âpre des faits. Idéaliste ou réaliste, parfois l'un et l'autre en même temps, il ne cesse jamais d'agir sur l'opinion, de résumer la culture. C'est qu'aussi bien il englobe tous les genres. Héritier de l'épopée, il s'enrichit des fables antiques, du merveilleux breton, de la pastorale italienne. Il y ajoute cet élan vers l'inconnu qui trahit une race de découvreurs, cet amour de la retraite et de la méditation qui dénonce un peuple d'élégiaques. Puis, sous l'influence de l'Espagne, il se fait picaresque ; avec nos philosophes, il devient scientifique et moralisateur. Courte hésitation d'une période de trouble et d'incertitude. Il n'a été, jusqu'ici, que le divertissement d'une caste, que l'amusement d'une élite. Ce qu'il lui faut, pour atteindre les couches profondes, c'est la grande épreuve de la guerre, le grand choc de l'émigration. Il se voue désormais, en bon patriote, à la cause du libéralisme, entre courageusement dans l'arène et met l'érudition, une érudition tour à tour fantaisiste et scrupuleuse, au service de la démocratie insultée par le miguelisme. Les passions se sont déchaînées. Il brave, anathématisé. Pourtant l'exemple de Walter Scott et de Balzac lui a profité. Il se tourne, avec respect, vers la tradition, avec enthousiasme vers le pittoresque régional et familial. Farouchement individualiste jusqu'à heurter les institutions ou respectueux de l'ordre établi jusqu'à tomber, par excès contraire, dans un optimisme con-

ventionnel, il s'attache de plus en plus aux façons nationales, portugaises de sentir et de penser. Vaine obstination car un vent de cosmopolitisme, la tempête de l'École de Coïmbre, balaie tous les préjugés, renverse toutes les idoles. C'est l'heure de l'enquête sévère, de la reddition de comptes. Il sort enfin rajeuni de cette expérience douloureuse, témoigne quelque regret, non d'avoir été sincère, mais de s'être montré injuste pour un passé dont lui-même tire sa force. Il a conquis, en tout cas, le droit de tout dire, a mieux pris conscience de ses responsabilités.

L'influence prépondérante, à l'aube de la monarchie, est celle du cycle breton. Les poètes du *CANCIONEIRO*, dès le XIII^e siècle, citent Merlin, Tristan et Iseut. Au XIV^e, on traduit la *QUÊTE DU GRAAL*. Prédilection qui se justifie par des raisons multiples et persistantes. D'abord les mariages princiers, les relations commerciales fréquentes avec les ports de la Manche ont répandu la connaissance de notre littérature. D'autre part, si l'on en juge par les récits de Froissart et des chroniqueurs bourguignons, les chevaliers portugais, alliés de l'Angleterre dans les luttes qui divisent la France, aiment à se mesurer avec les nôtres. Ajoutons ce goût du mystère qui bientôt les entraînera vers les îles inconnues, cette conception exaltée de l'amour qui fera d'eux les champions d'un idéal inaccessible, enfin ce mysticisme qu'entretient une croisade acharnée contre les Maures. Nunalvares, le futur connétable qui terminera sa carrière de féodal sous l'habit d'un moine, veut réaliser, dès sa jeunesse, le type de Galaad. Les vainqueurs d'Aljubarrota suivent, à l'aile droite, l'étendard vert de l'*ALA DOS NAMORADOS*, du bataillon des amoureux. A la cour de Jean I^{er}, fondateur de la dynastie d'Aviz, règne la même égalité qu'à la table du roi Arthur. Comment s'étonner que, parmi ces robustes jouteurs qui devaient, à un moment décisif de l'histoire, incarner le sentiment national et arrêter l'invasion espagnole, beaucoup portent les noms aimés de Tristan de Lancelot, de Perceval?

C'est dans cette atmosphère qu'est né l'*AMADIS*. Herberay des Essarts, qui a tant fait pour le répandre en Europe, le croyait tiré d'un manuscrit picard. Sans doute se rappelait-il un titre célèbre, *AMADAS ET IDOINE*. Mais ce texte original, aucun érudit n'a pu le découvrir ; on désespère de jamais l'identifier. Voilà qui autorise

les Portugais à revendiquer une œuvre écrite en espagnol mais qu'on dirait pensée dans une autre langue. Ils se plaisent à constater que le refrain d'une chanson insérée par Montalvo, LEONORETA FIN ROSETA, se retrouve, identique, dans deux pièces de João de Lobeira, poète de la cour de D. Denis ; qu'un de leurs historiens, Eanes de Zurara, attribue le « livre d'Amadis » à Vasco de Lobeira, contemporain du roi D. Fernando. Beaucoup plus tôt un autre prince, Alphonse IV, aurait demandé à l'auteur de modifier le dénouement des amours de Briolanja. On voit que le sujet, dans ses grandes lignes, était connu bien avant l'édition castillane de 1508. Deux versions portugaises l'auraient précédée. Mais bien délicate est la tâche qui consiste, sous les additions et les superfétations, à isoler ce noyau primitif. Un écrivain moderne, pourtant, l'a tenté. Vous pourrez lire cette reconstitution de M. Lopes Vieira dans la traduction de M. Philéas Lebesgue. L'œuvre en sort allégée, stylisée. Le champion de la priorité portugaise, dépourvu de tout moyen de contrôle, s'est fié à l'instinct, à l'intuition. Il n'a retenu que la naissance clandestine du héros, la prédiction de la fée Urgande, le départ du paladin pour les aventures qui le conduiront, à travers la Gaule, jusqu'en Orient, sa métamorphose en ermite sous le nom du Beau Ténébreux, enfin la bataille navale où ce parangon des amoureux délivre Oriane, fiancée malgré elle à l'empereur de Rome. Certes il existe entre cette fidélité à toute épreuve et l'idéal des CANCIONEIROS une secrète conformité. On ne peut s'empêcher, toutefois, de constater que les héroïnes du cycle breton cèdent avec une incroyable facilité aux entraînements du cœur et des sens. Il y a là comme la superposition de deux morales dont l'une refuse tout, dont l'autre accorde tout à la nature.

M. Lopes Vieira, enhardi par cette première conquête, a renouvelé sa tentative pour la DIANE. Ici encore une élimination s'imposait. Car on ne saurait contester qu'il entre dans le roman pastoral de Montemayor un élément italien — l'auteur imite Pétrarque et Bandello — et un élément espagnol : il utilise la nouvelle d'Abindarraez et de Jarifa. Mais portugaise est la naissance du conteur, portugaise l'inspiration des poésies qu'il intercale dans sa narration, portugaise enfin la langue dans laquelle plusieurs d'entre elle sont composées. Bornons-nous à constater que les frontières entre les

deux littératures, à cette date, sont incertaines. Le bilinguisme peut se défendre. Les uns y verront une abdication, d'autres une forme audacieuse du prosélytisme intellectuel. Qui oserait faire un grief à Sá de Miranda, à Gil Vicente, à Francisco Manuel de Melo d'être deux fois classiques en deux pays voisins ? L'exemple avait été donné, trois siècles plus tôt, par un roi de Castille, Alphonse le Sage qui ne rougissait pas, quoique patriote, de chanter la Vierge en galicien.

En tout cas le nationalisme du roman portugais est si accentué que, même sous son aspect le plus fantaisiste et le plus extravagant, il annonce l'épopée. João de Barros, le futur historien de la conquête et de la navigation, avait débuté en 1520 par la CHRONIQUE DE L'EMPEREUR CLARIMUNDO. Au beau milieu du récit d'aventures fabuleuses qui nous promènent de Lisbonne à Constantinople, il s'interrompt brusquement, conduit son héros légendaire sur la plus haute tour d'un château d'où l'on découvre, en Portugal, une vaste étendue de terre et de mer et déroule en 49 octaves, qui sont comme une première ébauche des Chants III et IV des LUSIADES, les fastes de sa patrie. Ne serait-ce pas les profaner, profaner un sujet qui déjà lui tient au cœur, que de les conter du même style que tant d'exploits imaginaires ? Quittant la prose, il embouche la trompette héroïque :

*Répands en moi la grâce pour chanter
Les œuvres si grandes que doivent accomplir
Les rois portugais en leur vertu...*

Assurément l'idée de célébrer les hauts faits d'un peuple qui venait de se révéler, d'un seul coup, le plus entreprenant de l'Europe, était dans l'air. Mais bien curieuse nous paraît la conversion de cet amuseur qui, trois siècles avant Herculano, renonce à la fiction pour se faire, en érudit impérialiste, le simple narrateur d'une vérité qui dépasse le rêve.

Moins conscient sans doute du service qu'il allait rendre aux lettres nationales était Jorge Ferreira de Vasconcellos quand, en 1554, dans une laborieuse compilation des exploits de Sagramor, petit fils du roi Arthur, greffée sur la description du tournoi récent de Xabregas, il insère l'épisode fameux des « douze d'Angleterre »

qui, pour venger l'honneur de douze dames offensées, quittent la Cour de Jean I^{er} à l'appel d'un ancien compagnon d'armes, le duc de Lancastre, témoin en Portugal de leur bravoure. Cette fois la fiction devient histoire. Qu'il ait existé un Magriço, la critique l'admet. On lui a refait une biographie. On signale sa présence à la Cour de Bourgogne. Mais la seule base, bien fragile, qu'on ait trouvée pour légitimer cette merveilleuse emprise de chevalerie, c'est la passe d'armes de 1396, à laquelle présidait le roi Richard II. LE MEMORIAL DES PROUESSES DE LA SECONDE TABLE RONDE n'aurait-il d'autre mérite que d'avoir suggéré à Camões la narration de Veloso, qu'il suffirait à nous montrer comment l'imagination des conquistadors se grisait de batailles fictives. Ce que Don Quichotte lisait dans son village, les matelots de quart le racontaient sur le pont des navires, les soldats le répétaient, au campement du soir, sous la menace des Indiens. Ne prouvait-on pas, dernièrement, que le nom de Californie vient d'une suite de l'Amadis, les SERGAS DE ESPLANDIAN ? Vainement on essaiera de ramener la psychologie du découvreur à la convoitise, à la quête de l'or et du butin. Il y entrait un goût de l'aventure alimenté par le roman.

Toujours est-il que l'AMADIS et ses congénères, les *Esplandian*, les *Clarisol*, les *Belianis*, les *Florisel*, les *Primaleon*, les *Leonis*, les *Cirongile* ont laissé une fourmillante postérité en Portugal. Encore faudrait-il ajouter à la liste des œuvres imprimées le catalogue des manuscrits. La plus célèbre de ces créations qui ont fait le tour du monde avec les navigateurs, c'est le PALMEIRIM d'Angleterre, l'une des rares victimes échappées à l'autodafé du DON QUICHOTTE : « Qu'on le garde, dit Cervantes, et qu'on le conserve comme une chose unique et qu'on fasse pour lui un coffret comme celui qu'Alexandre avait trouvé parmi les dépouilles de Darius et qu'il réservait pour y placer les œuvres du poète Homère ». Ce Palmeirim de glorieuse mémoire a soulevé, de nos jours, un grand débat entre les érudits. L'auteur en est bien le Portugais Francisco de Morais et non l'Espagnol Hurtado. On ne se battrait pas si ardemment autour d'une production médiocre. Certes elle dépasse notre capacité actuelle de crédulité. Il faut quelque entraînement pour s'intéresser aux prouesses du roi de Babylone ou à l'aventure de l'île du lac sans fond. Mais l'in vraisemblance des épisodes est

rachetée par les grâces du beau langage. Le PALMEIRIM a encore trouvé deux traducteurs au XIX^e siècle, un poète anglais Southey, un officier français, Garay de Montglave. Il restera comme le modèle accompli d'un genre périmé.

Genre si populaire qu'il prête sa défroque à son plus redoutable concurrent, le genre pastoral. Jusque dans le roman des SAUDADES, où l'auteur se raconte lui-même, on voit de ces paladins qui, pour l'amour d'une beauté sans pareille, passent trois ans à défendre l'accès d'un pont. Et pourtant de cette passion qui fait la trame du récit Bernardim Ribeiro en est mort. On sait qu'il a rempli à la Cour de Jean III les fonctions de greffier de la Chambre. On sait également qu'il est devenu fou. Mais la cause de son égarement reste mystérieuse. La légende veut qu'il se soit épris d'une infante. Les romantiques l'ont transformé, comme Ruy B'ias, en « ver de terre amoureux d'une étoile ». Plus vraisemblable est l'hypothèse de Theophilo Braga suivant laquelle une cousine, Isabel Tavares Zagalo, l'aurait trahi. Incontestablement ce roman qu'on désigne le plus souvent par le titre de MENINA E MOÇA, enfant et jeune fille, les deux mots par lesquels il commence, est un roman à clef. Bernardim se confond avec les anagrammes de Narbindel et de Bimnarder. L'œuvre entière est imprégnée d'une mélancolie pénétrante et vaporeuse qui n'a d'équivalent dans aucune autre littérature. Et nulle part cette sentimentalité, caractéristique d'une race et d'une époque, ne s'exprime mieux que dans le prologue où l'énigmatique MENINA E MOÇA, égarée sur les bords d'une rivière, dans le paysage merveilleux de Sintra, assiste à la mort d'un rossignol :

« Tandis que j'étais ainsi à songer sous un rameau vert qui s'étendait au dessus de l'eau, un rossignol vint se poser. Il se mit à chanter si doucement que je fus tout absorbée à l'entendre. Ses plaintes redoublaient : on eût dit que, fatigué, il voulait en finir quand soudain, reprenant, il avait l'air de recommencer. Malheureux oiseau car, tandis qu'il se plaignait de la sorte, je ne sais comment, il tomba mort sur cette eau. Et comme il tombait entre les branches, beaucoup de feuilles tombèrent avec lui. Ce fut, dans ces ombrages, comme un signal de tristesse pour un cas si désespéré. L'eau, avec soi, l'entraînait, avec lui elle entraînait les feuilles et j'aurais voulu aller le prendre ; mais à cause du courant qui se

faisait sentir en cet endroit et des broussailles qui s'étendaient plus bas jusqu'à la rivière, il s'éloigna rapidement de ma vue. Mon cœur fut si affligé de voir ainsi mort celui que, peu auparavant, j'avais vu chanter, que je ne pus contenir mes larmes. Il ne semble pas que jamais, pour chose au monde, et depuis j'en ai perdu d'autres, j'aie pleuré d'aussi bon cœur. Mais, en partie du moins, cette douleur ne fut pas vaine. Car, bien que la mésaventure de cet oiseau eût causé mes pleurs, quand je cessai de les répandre, il me vint beaucoup d'autres souvenirs tristes. Un bon moment je restai ainsi les yeux remplis de larmes, au milieu des soucis qui déjà m'accablaient et qui m'accableront encore, jusqu'à ce que vienne le temps où quelque personne étrangère, par compassion pour moi, fermera ces yeux qui jamais ne se sont rassasiés de montrer leur peine. »

On reconnaît, sous le voile de mystère dont Bernardim se plaît à envelopper son récit un peu traînant, le lyrisme douloureux de ses EGLOGUES. La distinction entre les genres s'est effacée, Fernão Alvares de Oriente, dans sa LUSITANIE TRANSFORMÉE, en 1607, mélange la prose et les vers. Francisco Rodrigues Lobo, de 1607 à 1619, fait alterner la morale avec le sentiment. Tantôt, dans LE PRINTEMPS, LE PASTEUR, LE DÉSENCHANTÉ, il nous conte ses amours, tantôt, dans une réplique du COURTISAN de Castiglione, LA COUR AU VILLAGE, il nous trace un idéal de courtoisie et d'urbanité. Le genre a gagné en délicatesse et en profondeur. Lobo associe plus étroitement l'émotion au cadre qui l'entourne. On peut identifier, dans ses descriptions, la flore du Lis et du Mondego. Et le charme de ces entretiens, où l'on passe de l'histoire à la philologie, de l'art d'écrire à celui de conter une anecdote, participe à la fois de l'humanisme et de l'expérience de l'homme du monde, familier des princes. Il serait injuste — M. Ricardo Jorge l'a montré — de condamner à un oubli dédaigneux ces œuvres qui, au même titre que l'ASTRÉE, ont été le bréviaire des honnêtes gens. Le double courant chevaleresque et pastoral agit sur les mœurs. Rodrigues Lobo lui-même nous raconte l'aventure de ce soldat qui, pour avoir entendu lire la veille un prodigieux récit d'exploits invraisemblables, se jette dans la mêlée avec une témérité folle. On sait, d'autre part, que les plus grands lutteurs ont leurs moments de détente et

d'abandon. Qu'ils aient rêvé, au milieu des scènes de carnage, de paisibles amours champêtres, que les climats exotiques leur aient fait apprécier, par contraste, les horizons du pays natal en leur monotonie, rien de plus naturel. João de Castro, le vainqueur de Diu, n'aspirait qu'à vieillir seul et libre entre ses arbres de Sintra. Le thème virgilien du *FORTUNATI AGRICOLAE* correspond, chez une race austère qui avait abusé de l'action sous toutes ses formes, à un besoin moral de recueillement.

Aussi le roman disparaît quand, pour des raisons diverses, l'activité du Portugal se ralentit. On a incriminé les persécutions religieuses. Mais l'Inquisition se transforma de bonne heure en instrument de domination politique. On a reproché aux Jésuites de prolonger artificiellement le règne d'Aristote. Mais leur influence fut très vite battue en brèche par les Oratoriens. La prétendue indigence littéraire du XVIII^e siècle est due à d'autres causes, à la contrainte exercée par les académies, à l'autorité jalouse de Pombal qui n'encourageait la science que pour mieux domestiquer la pensée. Ici encore l'exception confirme la règle. Nous pouvons bien citer deux romans, *LE PETIT DIABLE A LA MAIN PERCÉE*, *L'HEUREUX INDÉPENDANT DU MONDE ET DE LA FORTUNE*. Mais le premier, attribué sans preuves à Antonio José da Silva, le fécond auteur dramatique brûlé comme judaïsant et relaps en 1739, ne fait que répéter les plaisanteries de Quevedo sur les alcades, les corregidors et les taverniers. Du second, que pour sa longueur et sa fadeur on avait baptisé *l'HEUREUX IMPERTINENT*, il ne serait plus question si le P. Theodoro de Almeida, en imitant le *TÉLÉMAQUE* et en abusant du merveilleux chrétien et allégorique, n'avait consenti à vulgariser, comme Fontenelle, quelques notions de physique et d'astronomie.

Le véritable roman portugais, celui dont on ne contestera jamais ni l'authenticité ni l'originalité, date du romantisme. Le pays vient de traverser la double épreuve de l'invasion et de la guerre civile. Pour lutter contre les Français, il s'est mis sous les ordres de Wellington. Pour se débarrasser de l'hégémonie anglaise, il a fait une révolution, il s'est jeté dans les bras des idéologues. Puis, fatigué de cette éloquence toute en formules abstraites, il s'est entiché d'un pouvoir fort, intransigeant. Il a prêché, appliqué l'obscurantisme. D. Miguel, avec son cortège de nobles de province et de moines

belliqueux, a régné par le CACETE, par la trique, à la grande indignation d'une Europe déjà libérale. Cependant tout ce que les classes dirigeantes comptaient de raisonnable et de fier a pris le chemin de l'exil. Dans les baraquements de Plymouth on a préparé la victoire. L'expédition de revanche, sous la conduite de D. Pedro, ex-empereur du Brésil, avec la complicité de Louis-Philippe, devenu roi citoyen, s'est formée à Belle-Isle, s'est réorganisée aux Açores, a débarqué à Mindelo et soutenu, pendant près d'un an, un siège mémorable derrière les retranchements improvisés de Porto. On est en droit de dire que tout le Portugal moderne est sorti de ce grand choc de doctrines. Les écrivains qui vont jouer un rôle ont tous fait le coup de feu. Ils peuvent bien se diviser, après le triomphe, en modérés ou en exaltés. Ils n'en restent pas moins les champions de la démocratie.

Garrett est le plus ardent. Il a connu les faveurs du parti avancé. On le nomme coup sur coup inspecteur des théâtres, directeur du conservatoire, historiographe. Quand viendra la réaction cabralienne, on le persécutera. Il lui faudra bien des désillusions pour se rallier au régime conciliateur de la Régénération qui substitue à l'acharnement des luttes parlementaires et des émeutes un idéal d'expansion économique. Certes il est capable de dompter ses passions et ses rancunes, d'évoquer sans haine et sans mépris les grandes figures du passé. Mais s'il vise et parvient, comme dramaturge, à être objectif, le roman lui a servi, par deux fois, d'épanchement et d'exutoire. Déjà en 1843, dans la nouvelle de JOANINHA, on entendait résonner les derniers coups tirés contre D. Miguel. En 1844, écrivant L'ARC DE SAINTE-ANNE, il a beau faire tourner son intrigue autour d'un monument, remonter au XIV^e siècle, emprunter au chroniqueur Fernão Lopes l'anecdote suspecte du mauvais évêque fouetté par le roi D. Pedro, il n'en veut qu'à la camarilla du prince consort. Car ce jeune étudiant qui entraîne les foules à l'assaut du palais épiscopal, c'est Garrett lui-même, partagé entre ses instincts aristocratiques et ses convictions libérales. Et tous les souvenirs de son enfance adulée, de sa jeunesse combative, de sa maturité désenchantée de conducteur d'hommes reparaissent dans la succession imprévue et souvent anachronique des chapitres. Le premier volume suscite dans la presse cléricale de véhémentes

protestations : « *Et tout cela pourquoi*, répond l'auteur dans la préface du second, en 1850, *parce que j'avais menacé du bout du fouet du roi D. Pedro les prétentions absurdes et antireligieuses de certains agioteurs du christianisme qui ont abusé de la bonne foi de la génération présente* ». Même lorsqu'il paraît s'attarder à la description du décor, à l'évocation des coutumes locales et populaires, Garrett p'aide une cause. Il aime le vieux bourg ecclésiastique pour sa turbulence, pour la promptitude de ses colères qui le font ressembler aux communes flamandes. Le livre, par un étalage de dandysme, par la recherche des caractères exceptionnels et du pathétique violent, porte bien sa date. Mais ce qui le distingue des œuvres étrangères de la même époque, c'est cette intrusion perpétuelle de la politique. Pour en apprécier toute la saveur et le pittoresque, il faut avoir respiré l'atmosphère embrasée des luttes civiles.

On pouvait s'attendre, chez Herculano, a plus de sérénité. L'homme est grave, austère, dédaigneux de la popularité bruyante. Il se confine, de bonne heure, dans les bibliothèques, se voue à sa tâche d'érudit. Sa vocation littéraire lui est venue en exhumant de vieux textes qu'il éditera plus tard dans les PORTUGALIAE MONUMENTA HISTORICA. Mais qui dit contrôle sur soi ne dit pas indifférence. Herculano a fui les persécutions ; il a vécu à Rennes en proscrit, oublié, ignoré ; il s'est embarqué avec le corps expéditionnaire ; il a repoussé les attaques des Miguelistes dans les tranchées de Porto. Après la victoire des libéraux, les tumultes de la rue l'ont indigné. Dans LA VOIX DU PROTHÈTE, avec l'accent de Lamennais, il a flétri les abus. Puis il s'est pris de pitié pour les moines chassés de leurs couvents. Bien des émotions, bien des colères vibrent encore dans ces contes et ces nouvelles qu'il rédige, de 1833 à 1844, pour le PANORAMA et qu'il réunira sous le titre de LÉGENDES ET RÉCITS. On y sent le désir de répondre vertement aux impertinences de Byron, de réhabiliter sa patrie, de prouver qu'elle a connu, avant les navigations, une ère de plénitude où toutes les forces conjuguées, du vilain au souverain, communiaient dans une même foi. Bel exemple à suivre pour un pays maintenant dominé par les factions ! Aussi la résurrection des époques barbares, de ce moyen-âge si chez aux romantiques ne pouvait-elle

être pour lui, au lieu d'un simple divertissement intellectuel, qu'une discipline morale, un acheminement à la solidarité collective : « *Pauvres, faibles, humiliés, après de si beaux jours de puissance et de gloire, en dehors du passé, que nous reste-t-il ? C'est là que nous plaçons le trésor de nos affections et de nos joies. Que le souvenir de la patrie qui fut nôtre soit l'ange de Dieu qui nous rappelle à l'énergie sociale et au saint amour de la nationalité. Que tous ceux que le talent et la science désignent pour les travaux graves et austères de l'histoire s'y consacrent. Au milieu d'une nation en décadence mais riche de traditions, la fonction d'évoquer le passé est une sorte de magistrature, de sacerdoce* ».

Herculano, quand il écrivait ces pages, n'était que romancier. Il aspirait à devenir historien. Toute sa carrière est une marche ascendante vers plus de vérité. Il y a encore dans LE FOU, en 1843, une part de convention, notamment ce rôle de bouffon de cour qui est un symbole à la Hugo. Mais l'auteur a reconstitué pièce par pièce, le château de Guimarâes, berceau de la monarchie portugaise. Il reviendra, dans une refonte postérieure, sur la description du tournoi, avec les mêmes scrupules que Flaubert dans SALAMMBO. Ce qui l'intéresse avant tout, c'est la vie des classes populaires. Il nous montrera les serfs, d'abord confondus avec les prisonniers maures et les mozarabes, s'émancipant de la tutelle des seigneurs, s'organisant en municipalités, opposant aux nobles de caste une sorte d'aristocratie plébéienne, celle des « chevaliers-vilains ». On entrevoit déjà, dans cette première esquisse, la lente et irrésistible ascension de ZÉ POVINHO, de Jacques Bonhomme.

Herculano, cependant, hésite encore entre l'art et la science. Faut-il plaire ? Fait-il instruire ? EURICO, en 1844, est un recul vers le passé fabuleux. On y reconnaît, par endroits, l'imitation voulue des MARTYRS. Le torrent de l'invasion musulmane emporte la dernière résistance des Wisigoths à la bataille du Chryssus et vient, après avoir balayé la Péninsule, se briser devant la grotte inexpugnable de Covadonga. De ce beau récit d'allure épique, les historiens d'aujourd'hui retrancheraient beaucoup. Peut-être vont-ils trop loin dans leur négativisme. Herculano, moins bien renseigné sur les Arabes que sur les Chrétiens, eut conscience de fouler un terrain

dangereux. Aussi retourne-t-il, quatre ans plus tard, aux sources contrôlées d'une documentation authentiquement nationale.

Dans le *MOINE DE CITEAUX*, en 1848, le protagoniste est comme le héros de Covadonga, un religieux tourmenté par un amour profane et qui succombe à la passion, alors qu'Eurico en triomphait, double face d'un problème déjà posé, en 1836, par JOCELYN. Mais cette sombre histoire de vengeance et de damnation est encadrée dans un tableau complet de la société portugaise au XIV^e siècle. On y voit une royauté presque élective, puisqu'elle est née d'une révolution populaire, s'appuyer sur une force grandissante, l'autorité des légistes. Le tiers état, qui a fourni son contingent d'arbalétriers dans la lutte contre les Espagnols, a conquis le droit de faire entendre ses revendications aux CORTES. Chrétiens, Maures et Juifs, sous la main gantée de fer du vainqueur d'Aljubarrota, vivent dans une mutuelle tolérance. Tout ce monde grouillant, bigarré, prend part aux mêmes réjouissances, applaudit le cortège de la Fête-Dieu, le défilé des corporations. Herculano excelle à peindre les foules. C'est qu'aussi bien il croit à l'avenir de la démocratie. La féodalité, pour lui, n'a jamais eu de racines profondes ni en Espagne ni en Portugal, pays férus d'égalité. Son roman, subordonné à des considérations patriotiques et sociales, est comme la consolidation et la consécration du régime parlementaire.

De là vient sans doute qu'il a fait école. Son disciple, Rebelo da Silva, qui devait passer comme lui du roman à l'histoire, se détournant du moyen-âge, utilisant un matériel plus accessible de documents plus variés, y compris la correspondance du célèbre Beckford, se rapproche à dessein de l'époque moderne. Dans cette voie le suivent Oliveira Marreca, Andrade Corvo, Coelho Louzada, Silva Gaio, Arnaldo Gama. On aborde la guerre de l'indépendance, on arrive aux luttes civiles. Sans doute il ne faut pas chercher dans cette évolution du roman historique — seul maître de la scène littéraire de 1840 à 1860 — une rigueur logique démentie par les faits. N'empêche que de l'épuisement du genre, du besoin de varier les sujets devaient fatalement sortir le roman de mœurs et le roman passionnel qui allaient profiter, non seulement de la curiosité d'un public déjà fervent, mais de toute l'expérience acquise.

Une individualité de premier ordre surgit, prête à briser tous

les moules, Camilo Castelo Branco C'est un déséquilibré, un hypersensible guetté par la névrose, descendant d'une famille ancienne dont il a recueilli toutes les tares. Il sentira peser sur lui, à toutes les époques de sa vie tumultueuse, une fatalité aussi redoutable que celle de la tragédie grecque : « *Mon père est mort fou ainsi que ma grand-mère maternelle et mes deux tantes* ». Orphelin à huit ans, il est confié aux soins d'une sœur mariée dans un petit village du Tras-os-Montes. Région perdue, infestée de loups. Dans ce milieu sauvage, le côté anormal de son caractère se développe : « *Mon plaisir, c'était de mener paître le troupeau de la maison à travers ces vallées mélancoliques. Ma sœur, toutefois, s'opposait à ces humbles fonctions. Elle me disait des choses que je ne comprenais pas au sujet de ma dignité... ; elle ralliait à son point de vue son mari et le curé. Pour m'empêcher de voler trop bas, elle cachait le fusil, la poire à poudre, le saucisson, le pain de maïs et la gourde d'eau-de-vie. Tout cela, néanmoins, je l'empruntais et je parlais avec les brebis sur la montagne. Là je passais la journée entière, assis au milieu des épines de ces falaises escarpées, toujours seul, rêvant sans savoir à quoi, la vue plongée dans les gorges des précipices* ». La fougue de la jeunesse allait bientôt l'emporter dans le tourbillon des aventures. Il commence par le mariage, épouse une robuste paysanne, fille d'un épicier enrichi. Entre-temps, comme on le destine à une carrière libérale, il continue de prendre des leçons de latin chez un curé des environs. Bientôt la rancune d'un noble qu'il a insulté l'oblige à déguerpir. On l'envoie étudier la médecine à Porto. Il perd sa femme et sa fille. Un oncle par alliance le fait mettre en prison pour l'arrêter sur la pente d'un nouveau mariage, également disproportionné. Puis, en simple amateur, il s'enrôle dans une guerrilla miguelliste et traîne un grand sabre aux côtés de l'Écossais Macdonnell. Nous le retrouvons au séminaire de Porto où il songe, sérieusement paraît-il, à se faire prêtre. Mais le démon de la littérature le tente depuis longtemps. Il fréquente les théâtres. Suit une période agitée de dandysme cascadeur. Enfin arrive la grande passion qui devait le conduire devant les tribunaux. Il enlève mariée cette Ana Placido qu'il n'avait pu épouser jeune fille. Le pays tout entier prend parti dans ce procès retentissant d'adultère. On finit par acquitter les deux amants

comme irresponsables : « *J'ai subi 384 jours de captivité. Sais-tu ce qui m'a sauvé du suicide? C'est le travail. Jamais je n'ai senti mon esprit aussi lucide, mon imagination aussi féconde, mon effort à ce point irrésistible* ». Désormais, condamné au labeur sans trêve, il écrit pour faire vivre les siens des romans qu'un éditeur lui paie 700 francs et que le public s'arrache. Il n'a même plus la consolation d'aimer Ana Placido. Son fils aîné le déteste. Le cadet sombre dans la folie. Camilo, devenu aveugle, se tue le 1^{er} juin 1890.

On perdrait son effort à vouloir emprisonner dans une formule cette production désordonnée qui embrasse tous les genres, critique, érudition, théâtre, roman et dans le roman toutes les variétés, qui vont de Feuillet à Zola, de Balzac à Eugène Sue. Le meilleur y voisine avec le pire. Essentiellement romantique par tempérament et par système, Gamilo ne se convertira au réalisme que pour le dépasser en exagération brutale. Son art est un art de paroxysme. Nulle part il ne se livre mieux que dans l'apologie forcenée de la passion sans frein. On a longtemps regardé AMOUR DE PERDITION (1860) comme son chef d'œuvre. Il y reprend l'histoire d'un parent sur lequel pesait la même fatalité de race et qui fut déporté en 1807 pour assassinat : « *J'écrivis le roman en quinze jours, les plus douloureux de mon existence* ». Doué d'une facilité prodigieuse et servi par la connaissance approfondie de la langue qu'il venait d'accroître en relisant les classiques, au moment décisif de la crise qui allait, en le mettant hors la loi, purifier son talent, il improvise un récit nerveux, saccadé, poignant dont la simplicité n'est égalée, chez nous, que par des œuvres longuement mûries comme COLOMBA. D'instinct il a renoncé aux incidents multiples où se complaisait, d'ordinaire, son imagination fertile en expédients. Il n'a retenu que les péripéties indispensables, documentaires, le combat de Simão Botelho contre les assassins à gages qui l'attendaient sur une route et le coup de pistolet qui le débarrasse, dans une lutte corps-à-corps, de son rival odieux. De la satire sociale il ne conserve que le strict nécessaire pour nous peindre la vie relâchée du couvent où un père irascible enferme son amante, victime, comme la Juliette de Roméo, de la haine de deux familles. Et le livre tout entier n'est qu'un long cri de révolte. Il fut d'autant plus apprécié que le public, déjà grisé par une littérature excitante, vibrerait à

l'unisson : « *Pour tous ces hommes, forts en apparence, détachés en apparence, violents, emportés, une seule chose grave, irréductible, sacrée paraissait exister dans la vie — écrit Ramalho Ortigão —, c'était l'amour. De tout le reste ils se moquaient. Il y avait un mépris convaincu et général pour la fortune, pour l'argent, pour la considération sociale, pour le travail lui-même et même pour la santé. La femme cependant, la femme sensible, la femme aimante et aimée, la simple femme romanesque était pour chaque imagination une idole, avait dans chaque cœur un culte, culte étrangement naïf et candide, résistant à toutes les épreuves du ridicule* ».

Ce ridicule pourtant, nul mieux que Camilo n'était capable de le saisir. Jamais polémiste n'a montré, dans ces luttes où sa verve ne respectait ni l'âge, ni le sexe, ni le talent, autant d'âpreté vengeresse ou de jovialité irrésistible. Qu'on se rappelle, à propos d'un ouvrage inoffensif, *LE PORTUGAL A VOL D'OISEAU*, l'effarante caricature qu'il a tracée de l'encombrante et potinière M^{me} Rattazzi. Le plus souvent, car il veut rendre au centuple tous les coups qu'il a reçus et qu'il ne pardonne jamais, son ironie se tourne contre le philistin. Il n'a que mépris pour le haut commerce, pour le Portugais revenu du Brésil après fortune faite. Et dans cette exécution magistrale de la bourgeoisie capitaliste, on sent percer toute la rancune de l'amant évincé contre le mari trop cossu d'Ana Placido, toute l'insurrection de la bohème littéraire contre les convenances et les institutions qui prétendaient la brider. Autour de Camilo, dans ce petit groupe d'écrivains fashionables qui révolutionnent les théâtres, les cafés, les restaurants, ce n'est qu'une succession de duels, d'enlèvements, de suicides. Jamais jeunesse dorée, malgré l'affectation de dandysme tapageur qui était alors considérée comme la suprême distinction, n'a pris plus au sérieux, plus au tragique la littérature, la mauvaise comme la bonne. Le Porto de Camilo, c'est l'envers d'une société qu'on sait par ailleurs instruite, laborieuse, bienfaisante, car le *BRASILEIRO TORNA-VIAGEM*, ce rustre parti en sabots et revenu millionnaire avec l'accent brésilien, a maintes fois joué le rôle de mécène et de philanthrope.

On peut cependant affirmer que, même pour ses élucubrations les plus capricieuses ou les plus haineuses, Camilo se documentait. Au cours de ses multiples avatars de Don Juan et d'aventurier de

lettres, il avait exploré les cantons du nord. Il y avait découvert, fréquenté un monde étrange de curés batailleurs, de nobles tyranniques ou falots, de paysans toujours prêts à quitter leur champ de maïs et leur attelage de bœufs pour décrocher une espingole rouillée. Le vieux Portugal du Minho et du Tras-os-Montes attendait son Balzac, un Balzac déjà contaminé par le naturalisme. Car notre intarissable polygraphe, champion incorrigible du romanesque, a beau se déchaîner contre Zola, il n'en prétend pas moins, par défi et par gageure, lui en remonter : « *L'auteur travaille depuis avant-hier à l'enchaînement logique et idéologique des dix-sept tomes de son œuvre de reconstruction... mais il importe, quand on veut reconstruire la société, de savoir tout d'abord si elle consent à être démolie à grands coups de pied pour être, ensuite, réédifiée avec les adjectifs pompeux et des adverbes rutilants. Or pour y parvenir, la première démarche qui s'impose, c'est de la mettre à nu, d'examiner sa lèpre de dresser le catalogue de ses plaies, de presser les pustules cicatrisées trop tôt, de les désinfecter, de leur appliquer force cautères avec des phrases incandescentes* ». Ainsi raillait, en 1879, l'auteur d'EUSEBIO MACARIO. Mais quand il achève LA BRÉSILIENNE DE PRAZINS en 1882, il a fait du chemin. C'est le moment où, devenu presque aveugle, il a besoin d'allumer quatorze bougies pour relire son manuscrit. Certes il n'a pas renié son personnel et son outillage de la première heure. On retrouvera, même dans cette production tardive, l'étudiant amoureux et poitrinaire, l'amante fidèle jusque dans la mort, le brigandage et les guets-apens, sans compter une description hallucinante de la névrose combattue par les exorcismes. Aucun historien, cependant, ne saurait nous donner une idée plus complète et plus exacte de cette révolution de la Maria da Fonte à laquelle Camilo avait pris part et où se confondent, par une singulière aberration, des éléments d'extrême droite et d'extrême gauche. On ne peut se flatter de connaître le Portugal migueliste et anti-migueliste que si l'on a fourragé dans cette œuvre immense, qui constitue à elle seule toute une bibliothèque et dont le vocabulaire, puisé à toutes les sources, fait encore aujourd'hui l'étonnement des lexicographes.

Mais il faut rectifier cette vision trop sommaire et trop dramati-

sée en lisant Julio Denis. Quel contraste entre les deux hommes et quoi de plus sage, de plus tempéré, que la carrière de ce professeur de médecine mort de la tuberculose à quarante ans ! Ne lui demandons que ce qu'il a voulu nous donner, une œuvre saine, réconfortante : « *Il y a des livres qui sont des monuments et des livres qui sont des instruments. Les premiers sont destinés à perpétuer le souvenir d'une littérature, même si la nationalité qui les a produites est condamnée à disparaître. Les livres instruments sont destinés, au contraire, à passer dans toutes les mains ; ils sont faits pour l'usage quotidien, pour éduquer, pour civiliser, pour instruire les masses... Le livre instrument a besoin d'être populaire ; il faut qu'il soit écrit dans la langue de tous les jours, qu'il se mette à la portée des esprits de son époque, en un mot qu'il soit accessible* ». Aucun romancier portugais n'a prêché avec une éloquence plus persuasive ce retour à la terre dont Sá de Miranda, au XVI^e siècle, faisait déjà une doctrine de perfectionnement individuel. Julio Denis débarquait à la campagne avec la curiosité aiguisée du citadin. Il se flattait d'y rencontrer, dans une époque de nivellement, des types encore intacts. Il se plaisait à y recueillir, par surcroît, les contes, les devinettes, les rondes enfantines, les chants alternés qu'on improvise aux fêtes et jusqu'à ces vieux Noël's qui nous font remonter, par les AUTOS et les VILANCICOS, jusqu'à nos mystères. Ajoutons que ce moraliste est, au meilleur sens du mot, un psychologue. Il ne craint pas d'être long car il tient à expliquer. Son mérite apparaît non seulement dans la conduite de l'intrigue, dans l'art des préparations, mais dans certaines observations délicates qui témoignent d'une forte vie intérieure. On lui saura gré surtout d'avoir fixé, en traits ineffaçables, un moment précis de l'évolution des mœurs. La noblesse a perdu son prestige. L'influence du clergé est en baisse. En face de ces vestiges d'un passé encore respectable et respecté, deux forces grandissent : l'instituteur nouveau style remplaçant le vieux maître de latin et le docteur frais émoulu des écoles qui va se substituer, peu à peu, à l'officier de santé, au rebouteur et à l'herboriste. On renonce à enterrer dans les églises. On commence à pefer des routes. Julio Denis nous a laissé, dans LES PUPILLES DE MONSIEUR LE CURÉ en 1866, dans L'HERITIÈRE DE LA

CANNAIE en 1868, un traité d'hygiène et de civilité champêtre. Si l'air pur qu'on respire dans les landes et les pinèdes ne l'a pas guéri, c'est là du moins qu'il a puisé l'illusion, cette illusion qui berçait ses dernières années et qui berce encore aujourd'hui un public de femmes et d'adolescents.

Au moment où Julio Denis renouait, par delà le romantisme, avec la tradition de Rodrigues Lobo, une génération d'iconoclastes grandissait à Coïmbre. Elle se passionnait, avec quelque retard, pour les idées de 48 et, avec un sens aigu de l'actualité, pour tous ceux qui, sur les pas de Rochefort et de Pelletan, faisaient figure d'opposants au second empire. Elle devenait anti-réligieuse en lisant LES JESUITES de Quinet et de Michelet. Dans Proudhon elle puisait des ambitions de réforme radicale. Un grand souffle révolutionnaire la poussait du républicanisme au socialisme. Elle en venait, avec Antero de Quental à renier l'idée même de nationalité. La fougue et l'intempérance de la jeunesse l'encourageaient à tout renverser pour mieux reconstruire. En attendant, elle s'attaquait aux bonzes, aux pontifes, cultivait le paradoxe, pratiquait la mystification. Eça de Queiroz, fils de magistrat, ne s'était jamais posé à Coïmbre en orateur de carrefour. On remarquait tout au plus son talent pour jouer les rôles de père noble au théâtre académique. Mais il ne lui déplaisait pas, en ironiste narquois, de braver les préjugés de sa classe, de culbuter les vieilles idoles pourries et vermoulues, de saper les littératures officielles, de se camper en démolisseur, mais en démolisseur platonique. Son début est d'un pince-sans-rire. Soit qu'il invente les sataniques du Nord, soit qu'il découvre le réalisme dans Proudhon et disserte, avec des airs de connaisseur, sur des tableaux qu'il n'a pas vus, soit qu'il improvise avec Ramalho Ortigão un roman policier, bientôt suivi des FARPAS ou banderilles, feuilleton où tous deux rivalisent avec les GUÊPES d'Alphonse Karr, son but est de forcer l'attention. Un court passage comme sous-préfet à Leiria ne l'a pas assagi. Entré dans la diplomatie, envoyé comme consul à Cuba, il va promener sa curiosité d'observateur goguenard « de la triste Jérusalem à la bruyante Chicago ». D'abord c'est la folle joie de s'émanciper, de dauber sur les contemporains. Ses compatriotes vont passer un mauvais quart d'heure. Point de classe qu'il

épargne. L'exécution se prolonge puisqu'on en rit. Dans LE CRIME DU PÈRE AMAZO, en 1874, il s'en prend au clergé. Dans LE COUSIN BASILLE, en 1878, il refait, après MADAME BOVERY, le procès de l'adultère à la mode en le rehaussant d'un type extraordinaire de servante. Dans LE MANDARIN, en 1879, c'est une charge contre la bureaucratie avec une fugue, bien romantique, vers la Chine de Judith Gautier ; dans LA RELIQUE, en 1887, une satire des bigots encadrant une magnifique évocation de la vie de Jésus ; dans LES MAIAS, en 1888, une dissection au scalpel de l'aristocratie de naissance et d'argent. Eça de Queiroz, involontairement, exagère et déforme. Il est victime de sa faculté maîtresse, l'ironie. On a pu l'accuser de dénigrement. Avouons qu'il nous a laissé du Portugal, dans ses romans de la première manière, un tableau singulièrement irrévérencieux.

Est-il sincère ? Dans quelle mesure se moque-t-il de lui-même et des autres ? Un livre composé au tournant de sa carrière, en 1891, LA CORRESPONDANCE DE FRADIQUE MENDES, peut nous renseigner. Par son élégante raffinée de dandy, par ses goûts d'homme de sport, par son érudition encyclopédique, par ses instincts généreux de réformateur, par son incroyable souplesse de dilettante, ce personnage déjà connu, qui a bien évolué depuis les temps héroïques de Coïmbre, semble résumer les aspirations de tout un groupe, l'effort du Portugal en voie d'européanisation. Le vrai patriotisme, pour cette génération qui veut marcher avec son siècle, consiste à se corriger en s'instruisant. Fradique Mendes, dédoublement d'Eça de Queiroz, est le type de l'intellectuel affranchi, mettant son orgueil à bien penser. Donc, après l'intoxication de banalité que représentent les 40.000 volumes qui font gémir tous les ans les presses de France, d'Allemagne et d'Angleterre, ce qu'il faut pour rester un être humain, c'est libérer l'esprit, lui refaire une virginité. Car le but de ce voyage ininterrompu à travers le monde et à travers les systèmes, c'est d'extraire de chaque opinion la parcelle de vérité utile qu'elle contient. Du cosmopolitisme, Eça de Queiroz s'est assimilé non seulement les formes extérieures, mondanité, urbanité, mais l'essence, voire la quintessence : les esthétiques et les philosophies. Enfin, et c'est l'achèvement de son initiation à la haute culture, il a professé comme Flaubert la culte intransigeant de la phrase

bien faite: « *Et Fradique, ému, car ces questions de style troublaient sa sérénité, balbutia qu'il voulait, comme prose, quelque chose de cristallin, de velouté, d'ondoyant, susceptible de réaliser en soi, plastiquement, la beauté absolue et qui pût dans l'expression, par le verbe, tout rendre depuis les nuances les plus fugitives de la lumière jusqu'aux états d'âme les plus subtils. — Enfin, m'écriai-je, une prose comme il ne saurait en exister. — Non, répliqua-t-il, une prose comme il n'en existe pas encore* ».

Les deux derniers romans d'Eça de Queiroz, *L'ILLUSTRE MAISON DE RAMIRES*, en 1900, et *LA VILLE ET LES MONTAGNES*, publié après sa mort en 1901, contredisent en partie les premiers. Un traditionaliste les avouerait. Il ne semble pas que son mariage avec la sœur d'un ami de jeunesse, le comte de Rezende, ait suffi pour le réconcilier avec les classes dirigeantes qu'il avait bafouées. Mais l'attitude de l'Angleterre arrêtant l'explorateur Serpa Pinto lui donnait à réfléchir. Et puis cette patrie qu'une nation puissante cherchait à humilier par un ultimatum, Eça de Queiroz la regrettait, ne pouvant y retourner que de loin en loin, pendant ses courtes vacances de diplomate. En France même où il s'était fixé, comme consul, depuis bientôt douze ans, il se sentait dépaysé, aimait à s'entourer de compatriotes, encourageait les jeunes talents et rêvait d'une existence patriarcale dans sa *QUINTA* un peu délabrée de Santa Cruz du Douro, héritage des Pamplona, qu'il n'avait fait qu'entrevoir. Ajoutons que, passionné plus que jamais pour l'histoire des religions, il regardait le catholicisme avec d'autres yeux. Certes il ne reviendra pas, comme Oliveira Martins et Guerra Junqueiro, à la foi du charbonnier. Mais il terminera sa carrière en écrivant la vie de Saint-Christophe et de Saint-Onuphre. Aussi les deux romans les plus sympathiques de cette œuvre à la fois négative et constructive sont-ils, pour l'étranger qui a besoin d'aimer pour comprendre, d'une part, cette biographie de Gonçalo Ramires, noblé dégénéré en qui se fait la rééducation du courage et de la dignité, de l'autre, cette caricature de l'énerverment des capitales se terminant par la glorification de la terre natale redécouverte en sa fraîcheur. Nous n'acceptons que sous bénéfique d'inventaire ce qu'il a dit de Paris, bien que cette peinture de nos esthètes et de nos ratés soit plus amusante que blessante — il a

du reste parlé ailleurs de nos qualités solides en termes justes — mais on ne saurait conseiller au touriste de plus magnifique introduction à un pèlerinage intellectuel que cet hymne d'un citadin redevenu terrien, d'un Européen redevenu patriote.

Le roman portugais n'est pas mort avec lui car il compte, parmi les vivants, de prestigieux magiciens du verbe comme Antero de Figueiredo et Aquilino Ribeiro. Il a fait vibrer toutes les cordes, celles du réalisme avec Teixeira de Queiroz et Malheiro Dias, du naturalisme avec Abel Botelho, de la propagande sociale et humanitaire avec João Grave, Raul Brandão, J. de Magalhães Lima, de l'exotisme avec Wenceslao de Morais. Cependant il est triste de constater qu'aucun aspect de la littérature péninsulaire n'a moins retenu l'attention du public européen. Sans doute la critique fera-t-elle amende honorable quand paraîtra, dans quelques mois, une traduction de LA RELIQUE, préfacée par Valéry Larbaud. Mais qu'on se dise bien qu'il est des auteurs, comme Camilo, dont le vocabulaire, trop riche et trop savoureux, semble un perpétuel défi au traducteur. Aucun genre plus que le roman, et c'est là notre excuse, ne suppose, pour être pleinement goûté, un contact étroit, direct avec le pays, avec les mœurs, avec les tours du langage familier, avec ces mille riens qui font la vie intime d'un peuple, surtout quand ce peuple, échappant à l'invasion du mécanisme et de la banalité, conserve la poésie de ses traditions et l'orgueil d'être lui-même.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

OUVRAGES GENERAUX :

AUBREY F. G. BELL. — *A literatura portuguesa*, trad. de l'anglais. (Coimbra, imprensa da Universidade, 1931.)

FIDELINO DE FIGUEIREDO. — *Historia da literatura classica*, Lisboa, 1922.

Historia da literatura romantica, Lisboa, 1923.

Historia da literatura realista, Lisboa, 1921.

A critica literaria como ciencia, 3 edição seguida *duma bibliographia portuguesa de critica literaria*, Lisboa, 1920, Livraria classica editora do A. M. Teixeira.

LE ROMAN CHEVALERESQUE ET PASTORAL :

Le roman d'Amadis de Gaule, reconstitution du roman portugais du XIII^e siècle par Affonso Lopes Vieira, trad. de Philéas Lebesgue, Paris, Claude Aveline, 1924.

A Diana de Jorge de Montemor em português de Affonso Lopes Vieira, Lisboa, sociedade editora Portugal, 1924.

Livro das Saudades de Bernardim Ribeiro, texto segundo a edição de 1557, com estudo sobre Bernardim Ribeiro e a exegese da Menina e Moça por Theophilo Braga, Porto, collecção Lusitania.

RICARDO JORGE. — *Francisco Rodrigues Lobo, Estudo biografico e critico*, Coimbra, imprensa da Universidade, 1920.

HENRY THOMAS. — *Spanish and portuguese romances of chivalry*, Cambridge, University Press, 1920.

LE ROMAN AU XVIII^e SIECLE :

Obras do Diabinho da mão furada, edição e estudo critico de Gustavo de Freitas e Miguel de Castro Cabral, Rio de Janeiro, Revista de lingua portuguesa, 1925.

HERNANI CIDADE. — *Ensaio sobre a crise mental do seculo XVIII*, Coimbra, Imprensa da Universidade, 1929.

LE ROMAN AU XIX^e SIECLE :

THEOPHILO BRAGA. — *Garrett e o romantismo*, Porto, Lelo, 1904.

Garrett e os dramas romanticos, Porto, Lelo, 1905.

GOMES DE AMORIM. — *Garrett. Memorias biographicas*, Lisboa, Imprensa nacional, 3 vol., 1881-1884.

Herculano Quadros literarios da historia medieval, peninsular e portuguesa, par Agostinho de Campos, Lisboa, Antologia portuguesa, Aillaud, 1919.

ALBERTO PIMENTEL. — *O romance do romancista, vida de Camilo Castello Branco*, Lisboa, Pastor, 1889.

ANTONIO CABRAL. — *Camilo desconhecido*, Lisboa, Ferreira, 1918.

Camilo de perfil, Lisboa, Aillaud, 1922.

PAULO OSORIO. — *Camilo, a sua vida, o seu genio, a sua obra*, Porto, Portuguesa editora, 1920.

EGAZ MONIZ. — *Julio Denis e a sua obra*, Lisboa, Ventura Abrantes, 2 vol.

ALBERTO D'OLIVEIRA. — *Eça de Queiroz*, Lisboa, Portugal Brasil, 1918.

ANTONIO CABRAL. — *Eça de Queiroz, a sua vida e a sua obra, cartas e documentos ineditos*, Lisboa, Portugal Brasil, 1920.

CASTELO BRANCO CHAVES. — *Estudos criticos*, Coimbra, imprensa da Universidade, 1932.

Psychiatrie et Médecine ⁽¹⁾

PAR

D^r G. VERMEYLEN

chargé de Cours à l'Université de Bruxelles.

MONSIEUR LE RECTEUR,
MES CHERS COLLÈGUES ET AMIS,
MESDAMES, MESSIEURS,

La psychiatrie possède un long passé.

Depuis que l'homme existe il y eut des malades mentaux, et les plus vieux traités de médecine font une large place à ces troubles qui gardent encore à l'heure actuelle, pour le profane, un caractère mystérieux et ésotérique.

La psychiatrie est vieille comme le monde. Elle conserve pourtant, parmi les sciences médicales, un air de jeunesse qui fait croire à plus d'un qu'elle en est encore à la phase empirique de son évolution et qu'elle se contente plus d'explications verbales que de faits, de mesures palliatives que de véritables traitements.

Je voudrais précisément, en cette leçon d'ouverture, vous donner un aperçu de la position actuelle de la psychiatrie et vous faire comprendre l'importance que présente, dans l'édifice de nos connaissances médicales, cette matière un peu spéciale, mais si prenante, et sans laquelle, me semble-t-il, aucune formation médicale n'est complète.

Bien plus, par son côté séméiologique, la psychopathologie intéresse tous ceux qui sont appelés à s'occuper, à un titre quelconque, du sort des humaines et à s'efforcer de comprendre les rouages, si complexes, de leur comportement. A cet égard, le cours de psychiatrie peut avoir une importance toute particulière pour les futurs docteurs en droit et pour les pédagogues. Et c'est

(1) Leçon d'ouverture du cours de psychiatrie faite le 23 octobre 1933.

à juste titre que notre Université a inscrit cette matière à leur programme d'études.

Mais avant de poursuivre, j'ai d'agréables devoirs à remplir.

Je veux tout d'abord exprimer ma gratitude à ceux qui m'ont reconnu quelques titres à occuper cette chaire, et tout particulièrement aux Membres de la Faculté de Médecine, dont plusieurs ont été mes Maîtres. Leur confiance m'honore et me sera d'un précieux secours dans l'accomplissement de ma tâche.

Je veux également remercier, Monsieur le Recteur, d'avoir bien voulu honorer de sa présence cette leçon. Nous savons tous avec quel dévouement il se consacre à la chose universitaire et avec quelle haute conscience il en aborde jusqu'au détail. C'est, sans doute, à cette qualité foncière que je dois de le voir, en ce moment, parmi nous.

C'est au même soucis de ne rien négliger de ce qui touche aux intérêts de notre Faculté, que je dois, j'en suis sûr, la présence ici de plusieurs de mes Collègues et de mes Amis. Je ne leur en suis pas moins très reconnaissant de cette attention qui me touche profondément.

L'enseignement ne peut être une activité secondaire. C'est avec le meilleur de ses forces qu'il faut l'aborder et ce n'est qu'à ce prix qu'il acquiert toute sa valeur éducative. Il doit en quelque sorte déborder la matière enseignée, lui donner son atmosphère spirituelle et communiquer aux jeunes, non seulement les connaissances utiles, mais l'élan pour en acquérir de nouvelles et pour s'attacher à cette conquête. C'est par son dynamisme que l'enseignement oral débordé le livre et donne le contact direct avec la réalité des êtres et des idées.

Comme le dit André Sigfried « l'enseignement participe à la pensée dans sa préparation : par l'étude, la méditation, l'observation, l'effort de synthèse, qui doit précéder le don. Il participe de l'action par la volonté de rayonnement et de conquête, d'apostolat en un mot, qui permet de transmettre à nos jeunes auditeurs les convictions, les résultats, auxquels nous ont amenés de longues années de travail. L'enseignement est la chose la plus admirable qui soit. »

C'est ce qu'ont compris ceux qui m'ont précédés à cette chaire et qui l'ont illustrée.

Joseph De Smeth qui, non seulement inaugura à l'Université l'enseignements psychiatrique, mais lui donna un tel éclat qu'il put être considéré comme le successeur du grand Guislain.

Jean De Boeck, mort prématurément et avant d'avoir pu donner toute sa mesure ; mais qui n'en laisse pas moins une œuvre scientifique importante et s'occupa particulièrement des grands problèmes sociaux qu'aucun psychiatre ne peut négliger : l'alcoolisme, la prostitution, la criminalité.

Le professeur Auguste Ley, que passionnèrent toujours les questions de psychiatrie sociale et qui reste encore à l'avant-garde de toutes les idées généreuses pour l'amélioration du sort des déshérités. Comme professeur et comme inspecteur des hôpitaux psychiatriques il a contribué dans une large mesure à améliorer l'assistance des malades mentaux.

Des instituts comme celui dans lequel nous nous trouvons, et dont l'atmosphère est si propice, à la fois à l'assistance de ces malades et à leur étude, n'ont pu être créés que grâce à ces enseignements et à ces efforts.

Puisse la leçon des aînés ne point être perdue et continuer à nous guider dans la solution des problèmes présents.

MESDEMOISELLES LES ÉTUDIANTES,
MESSIEURS LES ÉTUDIANTS,

C'est, j'en suis sûr, avec un sentiment assez particulier que vous abordez la clinique et le cours de psychiatrie

Vous vous attendez à des exposés de matière tout différents de ceux qui vous ont été faits jusqu'à présent, et à des démonstrations cliniques qui n'ont que peu à voir avec le genre de malades dont vous êtes habitués à vous occuper dans les services de médecine et de chirurgie.

Certes il en est bien ainsi, si on s'en tient au côté extérieur des choses et si on se contente d'aborder la psychiatrie sous un angle qu'on pourrait appeler « pittoresque ».

Et là encore il y aurait, pourtant, à en rabattre. Sous l'action

d'une assistance bien comprise le malade mental acquiert un comportement qui se rapproche, dans la plupart des cas, de celui des normaux. Il existe chez ces malades, souvent à un degré plus élevé encore que chez le normal, une sorte de mimétisme mental, un conformisme psychique, qui fait dépendre, dans une très large mesure, leur attitude du milieu dans lequel ils se trouvent.

Dans un cadre médical bien organisé, où tout concourt à donner au malade une impression à la fois de ferme discipline et de sympathie compréhensive, les manifestations morbides s'atténuent souvent, au point qu'il faut beaucoup d'habitude et de patience pour en déceler les traces et en estimer le degré de nocivité.

Mais il n'en reste pas moins que le malade mental est, tout au moins par ses manifestations extérieures et par sa mentalité, différent des autres malades. Nous devons étudier ces différences et en fixer les modalités qui constituent un chapitre tout particulier, et assez ésothérique, de la médecine.

Par contre, si nous cherchons à déceler le mécanisme de ces troubles mentaux et leur origine nous nous retrouvons sur des terrains familiers et qui vous rapprochent singulièrement de vos études habituelles. C'est ici que l'investigation organique et les recherches de laboratoire reprennent tous leurs droits et viennent donner à la psychopathologie l'appoint de leurs bases anatomiques et physiologiques.

Il y a bien longtemps déjà que Cabanis insistait sur les rapports qui unissent le physique et le moral : « Le moral n'est que le physique considéré sous certains points de vue particuliers », disait-il. Et à l'heure actuelle il n'est pas de médecin qui considérât la pathologie mentale comme n'étant seulement que la médecine de l'esprit ou de l'âme. Montaigne déjà ne nous dit-il pas dans son chapitre de l'« Institution des Enfants » : « ce n'est pas une âme, ce n'est pas un corps qu'on dresse ; c'est un homme : il ne faut pas les dresser l'un sans l'autre, mais conduire également comme un couple de chevaux attelés à mesme timon. »

Ce principe, pour admis qu'il soit, n'a pas été d'emblée appliqué de façon adéquate. Dans leur hâte de s'affirmer les écoles organicistes voulurent établir un parallélisme trop étroit entre les maladies organiques et les troubles mentaux. On décrivit, avec

plus de bonne volonté que de sens clinique, des folies cardiaques, utérines, rhumatismales. On voulut trouver un rapport direct et étroit entre tel état organique et telle forme précise de trouble mental et augurer de l'un par l'autre. C'était là attacher trop d'importance au rapport extérieur des choses. L'esprit n'a que quelques modes d'expression, toujours les mêmes, pour affirmer son trouble ; et les causes organiques qui le déclanchent n'influent que peu sur son type d'expression.

Qu'il s'agisse d'une infection, d'un trouble de la nutrition, d'une lésion dégénérative, ou d'une intoxication d'origine exogène, c'est toujours dans un lot assez restreint de réactions psychopathiques que se fera le choix. Et celui-ci sera bien plus commandé par la prédisposition de l'individu et orienté par le terrain organo-psychique que par l'accident fortuit qui le déclanche.

Il faut donc une conjonction entre ce terrain organo-psychique, qui crée la prédisposition, et l'accident toxi-infectieux, qui en déclanche les effets. Mais ce dernier garde, malgré tout, un caractère de précarité qu'il faut reconnaître. Tous les syphilitiques, tant s'en faut, ne font pas de paralysie générale, tous les alcooliques n'ont pas de zoopsies, bien peu d'accouchées font une psychose puérpérale ou de pneumoniques une confusion mentale délirante.

Il n'en reste pas moins que le nombre des affections mentales dont on peut découvrir l'origine organique ne cesse de croître. Dans 60 p.c. des cas qui ont passé à l'Institut de Psychiatrie on peut affirmer une action causale toxi-infectieuse ou dégénérative, nous plaçant sur un terrain médical qui nous est familier. Et le fait brutal n'en subsiste pas moins que, cette cause enlevée, les troubles mentaux ne se seraient sans doute jamais produits.

Pour les 40 autres pour cent des cas le problème est plus compliqué. Mais il ne permet pourtant pas d'écarter toute cause organique. Il la rejette seulement dans un lointain, plus vague et plus difficilement accessible à nos moyens, où jouent les prédispositions héréditaires et acquises.

On ne peut encore que soupçonner, dans la plupart de ces cas, l'action à distance de toxi-infections latentes, de modifications physiques spéciales, de perturbations insidieuses dans le fonctionnement des divers organes. C'est l'ensemble de ces éléments qui

constituent le terrain organique particulier, plus ou moins favorable à l'éclosion éventuelle de troubles mentaux.

Il semble bien, que la plupart des psychoses, dont on ne peut déceler l'origine somatique directe, sont pourtant, elle aussi, l'expression de troubles organiques, mais plus généraux et plus diffus et qui échappent encore pour une grande part à nos investigations.

Nos connaissances de médecine générale nous sont donc utiles, dans l'un et l'autre cas, et c'est à elles que nous devons nous référer pour atteindre les causes médiatees ou immédiates des psychoses.

Au lit du malade mental le psychiatre ne doit donc, à aucun moment, cesser de penser et d'agir en médecin. Comme le dit Séglas : « C'est peut-être le psychiatre qui doit être, de tous les spécialistes, le moins spécialisé ».

Ces influences organiques, pour effectives quelles soient, n'agissent pourtant, le plus souvent, que par le système nerveux, grand coordinateur de notre vie physique et psychique, et intermédiaire obligé entre eux.

De là l'importance qu'eût, de tout temps, pour les psychiatres, l'étude du cerveau. Leurs préoccupations anatomo-pathologiques ne furent pas étrangères à la naissance de la neurologie et plusieurs d'entre eux furent des précurseurs dans ce domaine. Je pense notamment à l'illustre école neurologique de la Salpêtrière dont les premiers fondateurs furent des psychiatres : les Pinel, les Esquirol, les Faret.

Mais la neurologie rend, à l'heure actuelle, à la médecine mentale ce qu'elle lui avait prêté et lui donne un terrain stable sur lequel elle peut bâtir.

Le cerveau a, de tous temps, été considéré comme l'organe de la pensée. Il est donc compréhensible que sous l'influence d'une psychologie toute intellectualiste, son étude ait attiré presque exclusivement l'attention des psychiatres.

C'est, en fait, dans le cortex que s'accumulent et se conservent les impressions, c'est en lui que s'élaborent nos concepts, c'est de lui enfin que partent nos activités volontaires.

Mais nous savons maintenant que toute cette activité représen-

tative, seul objet de la psychologie ancienne, n'est qu'une fonction épicrotique : la figuration consciente de toute une activité plus intime, et peut-être plus importante, faite d'impulsions et d'inhibitions, de remous affectifs et émotionnels qui sont les véritables moteurs et les régisseurs de toute notre vie psychique. De là l'importance grandissante, pour la pathologie mentale, des centres sous-corticaux, du système nerveux sympathique, conducteurs de la cénesthésie et régulateur des fonctions viscérales, et des glandes endocrines.

Ce domaine, assez nouveau et si intéressante de la neurologie, ouvre donc également de vastes horizons au point de vue psychiatrique. Les points de contact entre l'une et l'autre en deviennent, par là même, plus étroits et plus évidents.

Il n'en reste pas moins qu'elles ne se confondent pourtant pas et que leurs disciplines restent assez différentes.

La psychiatrie notamment est beaucoup moins dominée que la neurologie par des préoccupations localisatrices et lésionnelles. Dans la plupart des cas de psychoses les lésions, quand elles sont décélables, sont diffuses et leurs résultantes psychopathiques dépendent bien plus de l'interférence de multiples voies de connexion, à tous les étages du nevraxe, que de la suppression de telle ou de telle zone déterminée. Même dans les cas où une lésion bien localisée peut être décélée, comme pour certaines tumeurs cérébrales, les symptômes psychopathiques dépendent, moins de la lésion elle-même, que des actions diffuses et très généralisées qu'elles déterminent dans tout le cerveau.

Il faut donc concevoir, dans la majorité des cas, les manifestations psychopathiques comme étant l'expression de troubles nerveux fonctionnels très étendus, dépendant de causes très générales, et agissant par des mécanismes très complexes d'inhibition, de libération, de diachisis.

Et ces manifestations psychopathiques elles-mêmes ne sont pas, à mon sens, des néoformations morbides, des sortes de créations extemporanées d'un système nerveux dérégulé. La maladie, dans ce domaine, ne crée pas. Elle apauvrit plutôt le capital psychique. Ou mieux, suivant les idées si fécondes de Hughlings Jackson, elle lève les inhibitions successivement acquises au cours de l'évolution

et fixées dans les étages superposés du nevraxe et libère ainsi des sphères d'activité psychiques de plus en plus primitives.

Ainsi comprise, la psychiatrie, dans ses symptômes, comme dans sa pathogénie, peut être considérée comme la science du passé neuro-psychique de l'individu et de l'espèce. Elle est la reviviscence de représentations, de sentiments, d'activités, d'instincts, et d'habitudes motrices périmés, qui se sont atténués ou transformés au cours de l'évolution humaine.

Envisagés sous cet angle, qui est également celui de la neuro-physiologie moderne, les grands problèmes que pose actuellement la neurologie peuvent aider puissamment à démêler les mécanismes, autrement complexes, de la psychopathologie. Elle en reçoit, de plus, une base biologique dont elle a besoin et qui la garde des conceptions trop arbitraires et trop purement psychologiques.

C'est de cet effort de compréhension neuro-biologique des manifestations psychopathiques que sont nés, dans ce domaine, tous les espoirs thérapeutiques actuels.

Le temps n'est pas loin, pourtant, où le psychiatre se contentait d'être, suivant une remarque célèbre, le secrétaire de son malade et où le médecin aliéniste n'était, au fond, qu'un gardien bienveillant, soucieux avant tout de la bonne hygiène asilaire de ses patients.

Cette étape fut pourtant nécessaire. Et il suffit de comparer l'organisation actuelle d'un institut de psychiatrie aux descriptions horribles que nous fait par exemple Guislain, dans ses rapports d'inspection des asiles belges de 1842 à 1860, pour voir tout le chemin parcouru au cours du 19^me siècle, grâce à nos prédécesseurs.

A l'heure actuelle ce n'est plus seulement par son aspect extérieur et par son organisation intérieure que l'institut psychiatrique se rapproche de l'hôpital et même se crée dans son sein. C'est encore, et surtout par l'esprit interventionniste et l'activité délibérément thérapeutique qui y règnent qu'il prend toute sa valeur hospitalière.

Je ne puis entrer, maintenant, dans des détails et vous décrire les moyens de la thérapeutique générale employés largement en clinique psychiatrique. Tout nos malades, à peu de cas près, sont

justiciables, dans une certaine mesure, de soins physiques, qui n'excluent naturellement pas les traitements moraux.

C'est au lit même du malade, au cours de vos stages, que vous verrez ces moyens en action, et vous aurez à vous rappeler journalièrement les notions de thérapeutique générale que vous êtes déjà habitués à voir appliquées dans les services de médecine.

Mais à côté de ces moyens, qui tendent surtout à améliorer l'état physique général du malade et à le mettre dans les meilleures conditions organiques possible, il en est d'autres qui visent directement à sa guérison et qui prétendent y atteindre.

Ils ne sont pas exclusivement propres à la médecine mentale, mais ils ont pris, dans ce domaine, une telle extension qu'on ne peut ici les passer sous silence. Je veux parler de la thérapeutique de choc, sous toutes ses formes. Il est indéniable que son introduction en psychiatrie a, non seulement augmenté largement notre action, mais modifié notre attitude médicale à l'égard d'un grand nombre de nos malades.

Elle peut donner dans des états psychosiques divers des résultats satisfaisants et même parfois décisifs. Mais c'est surtout chez les paralytiques généraux que son action, sous forme de pyrétothérapie malarique ou autre, a été le plus remarquable. Qu'on songe que 15 1/2 % de nos malades sont hospitalisés pour paralysie générale et que, grâce à la malariathérapie, 33 % d'entre eux ont pu sortir en pleine remission après un traitement de deux à trois mois à peine. Nous devons ainsi à Wagner von Jaureg un moyen thérapeutique dont l'importance peut être comparée à la découverte du 606 par Ehrlich. Tous deux eurent du reste la haute consécration du prix Nobel.

Et je saisis cette occasion pour vous rappeler qu'en 1923, il y a juste 10 ans, le professeur A. Ley introduisit la malariathérapie en Belgique et fit ainsi bénéficier précocement, et avant de grands pays voisins, nos malades belges d'une méthode qui s'est révélée si féconde en résultats pratiques.

Toute cette action thérapeutique, pour important qu'elle soit, ne constitue, sans doute, qu'un début et permet seulement d'augurer des moyens à venir. Les travaux en cours sur la pathogénie de la démence précoce, les multiples recherches biochimiques qui se

poursuivent pour diverses maladies mentales, permettent tous les espoirs.

Une fois admises les bases neuro-biologiques des maladies mentales il faut bien reconnaître que l'expression de ce malaise organique est d'ordre psychique.

C'est là ce qui fait du psychopathe un malade bien spécial et de la psychiatrie un département bien déterminé de la médecine.

C'est par là aussi que l'enseignement que vous allez suivre acquiert toute son originalité et se distingue nettement des autres matières médicales.

Le désordre psychique du malade mental n'est pas seulement le symptôme le plus apparent de son état. Il est également son mode de réaction de choix, indiquant son manque de résistance électif dans ce domaine précis.

Ce n'est donc pas une vaine tentative, même si on admet l'origine organique de la plupart des psychoses, d'étudier ces réactions psychiques, d'essayer de les classer et de les comprendre.

Cela a été l'œuvre principale des psychiatres du XIXe siècle, que le peu de développement des connaissances anatomo-pathologiques et bio-chimiques en cette matière rejetait d'autant plus aisément vers le versant psychologique du problème. On leur doit d'admirables observations sémiologiques à côté d'essais de classement tout à fait insuffisants. Chaque symptôme est pris pour une maladie. C'est l'ère où fleurissent les monomanies les plus variées et les plus inattendues : monomanie érotique, raisonnante, incendiaire, homicide. Mais c'est la période également où s'ouvrent, surtout au sein de l'école française de psychiatrie, les grandes et fécondes discussions sur les états hypnagogiques, les délires, les hallucinations, qu'illustrent les noms de Baillarger, de Moreau de Tours, de Falret, de Bierre de Boismont.

La psychologie normale en reçoit une impulsion nouvelle et abandonne les grands systèmes philosophiques pour s'orienter, avec Taine et Ribot vers la psychologie descriptive, avec Spencer et Darwin vers la psychologie génétique, avec Fechner et Wundt vers la psychologie expérimentale. Période admirable où l'on voit des philosophes, des littérateurs, des socialogues se met-

tre à l'école des médecins et leur demander l'appoint de leur expérience clinique et de leurs recherches psychopathologiques.

Mais il ne suffit pas de décrire les phénomènes et de chercher à les comprendre. Il faut encore les classer, leur donner leur rang et les situer les uns par rapport aux autres.

Cet effort nosologique fut surtout réalisé par l'école allemande dont l'esprit de synthèse aboutit à l'œuvre de Kalbaum, de Wernicke et surtout de Kraepelin. A l'heure actuelle les grandes entités morbides, que le maître de Munich a créées, résistent encore à l'épreuve et nous continuons à parler de manie dépressive, de démence précoce, de paranoïa. Cadres commodes et suffisamment larges pour permettre toutes les interprétations et pour servir d'étai à toutes les recherches nouvelles. Ainsi donc la clinique psychiatrique implique nécessairement deux ordres d'investigations, somatique et psychique, qui ne peuvent s'exclure, mais qu'il est portant légitime de dissocier.

Même dans les affections mentales les plus intimement liés à un état organique pathologique, comme dans les psychoses toxico-infectieuses, il existe un hiatus profond entre les deux ordres de phénomènes, un « écart organo-psychique », que rien n'a pu combler jusqu'à présent. La résultante psychique se passe, non seulement sur un autre plan que sa cause organique, mais elle semble se développer de façon indépendante, dans un monde qui lui est propre. C'est le personnalité de l'individu qui s'en trouve troublée, diminuée ou éteinte et bien des chaînons qui rattachent, sans doute, ces phénomènes à ceux de la vie organique nous sont encore invisibles.

Bien plus, il est des cas nombreux où le trouble psychique semble ne pas être du à un désordre fortuit, plus ou moins directement lié à des bases organiques, mais paraît du aux seules variations de la vie psychique même de l'individu, aux prises, tantôt avec ses propres tendances et le jeu complexe des forces inconscientes qui le poussent ; tantôt avec les difficultés et les heurts de la vie sociale.

Il est donc un ensemble de connaissances d'ordre psychopathologique qu'il faut acquérir pour aborder un malade mental et pour lesquelles les études neurobiologiques sont, certes, utiles, mais, à elles seules, insuffisantes.

Et de fait, on voit tout un renouveau de recherches se produire dans ce domaine. Les vieux problèmes des hallucinations, de l'automatisme mental, de la démence sont repris à la lumière des idées nouvelles. Les méthodes de la psychologie expérimentale et de la psychotechnique sont appliquées à nos malades. Il se produit une conjonction de plus en plus étroite entre tous les procédés d'investigation permettant d'aborder dans un sens véritablement clinique chaque cas en particulier.

Ainsi se crée peu à peu une méthode psychobiologique qui assied la psychiatrie sur des bases de plus en plus solides et permet, de plus en plus, de se dégager d'un empirisme encore récent en cette matière. Dans le plus grand nombre de cas le diagnostic et le traitement des maladies mentales n'est plus basé sur l'intuition, mais sur un ensemble de preuves objectives et de données scientifiques qui enlèvent la conviction.

Mais la complexité du problème n'est pas éteinte par ces différents types d'investigation. Le malade mental n'est pas seulement atteint dans sa vie organique et psychique, il l'est encore dans sa vie sociale.

Plus que dans toute autre maladie le trouble mental a une répercussion rapide et profonde sur le comportement et le rendement social du malade. Son infériorité organique, son appauvrissement psychique lui imposent rapidement une vie sociale réduite et expliquent tous les conflits qui peuvent naître dans un milieu où il se sent de plus en plus dépaysé.

Jusqu'à ce jour on n'a trouvé qu'une solution à cet état de choses : soustraire le malade de la société, le protéger ainsi contre les difficultés de la vie collective et, surtout, protéger les autres contre lui.

Pendant longtemps ce fut ce dernier aspect seul de la question qui fut envisagé. Le malade mental était assimilé aux vagabonds, aux prostituées et aux criminels, quand il ne l'était pas aux bêtes furieuses, comme le montre encore, en 1791, ce curieux décret sur « les pénalités qu'encourent ceux qui laisseront divaguer des insensés ou furieux, ou des animaux malfaisants ou féroces ».

Mais c'est là un passé déjà lointain et depuis un siècle environ,

sous l'impulsion de Pinel en France, de Tuck en Angleterre, de Guislain en Belgique, l'hospitalisation des malades mentaux se fit, d'abord de plus en plus humain, puis de plus en plus médicale.

Les tours au fols, les cages des idiots, les petites maisons, se transforment en asiles de mieux en mieux tenus, où le malade mental trouve, d'abord l'indispensable, qu'il n'avait pas toujours jadis, puis un certain confort, dans un cadre agréable. Il suffit de visiter les établissements modernes pour malades mentaux pour voir tous les progrès réalisés à cet égard et comme on s'ingénie à recréer autour du malade une atmosphère familiale et sociale dont son trouble même l'a privé.

Mais il ne pouvait suffir d'hospitaliser les malades dans des garderies, si accueillantes fussent-elles. Les progrès de la médecine mentale, de l'investigation psycho-biologique et de la thérapeutique demandent des formules hospitalières nouvelles. A l'asile succède, un peu partout, l'hôpital psychiatrique de mieux en mieux armé pour remplir un rôle, non plus seulement social, mais encore et surtout médical.

Nulle formule ne peut, à cet égard, être plus heureuse que celle que vous avez ici sous les yeux. Elle rattache l'institut de psychiatrie à l'hôpital général, l'organise dans son cadre et lui permet de bénéficier de ses services spécialisés, de ses laboratoires et de ses centres de recherche scientifique. Le malade y trouve le calme et le repos dont il a besoin, dans un cadre à la fois accueillant et discipliné. Il y trouve aussi et surtout les soins que dictent des méthodes d'examen psycho-biologique aussi poussées que possible et auxquels concourent les diverses disciplines médicales. Enfin, grâce à l'organisation d'un service ouvert, un certain nombre de malades peut être soigné sans passer par les mesures, toujours pénibles et souvent inutiles, de la collocation.

Ainsi conçue l'assistance hospitalière du malade mental a fait des progrès qui semblent bien la rapprocher de la perfection et expliquer les résultats de plus en plus encourageants qu'on peut enregistrer. Ce n'est certes pas uniquement par la seule évolution naturelle de leur affection que, jusqu'à ce jour, 41 % de nos malades ont pu sortir d'ici, suffisamment remis pour affronter à nouveau les difficultés de la vie. Ce n'est pas uniquement par simple nécessité,

non plus, que plus d'un revient, par la suite, y chercher des conseils, des soins médicaux et, parfois, quelques jours de repos ayant de reprendre le dur chemin de la vie.

Mais le psychiatre ne peut limiter son action à ce rôle curatif dans un milieu hospitalier. Comme les autres médecins il s'est préoccupé, depuis quelques années, de prophylaxie et d'hygiène. Grâce à un ancien malade mental, Clifford Beers, le mouvement d'hygiène mentale s'est d'abord développé en Amérique, puis s'est étendu à la plupart des peuples civilisés. Au premier Congrès international d'Hygiène Mentale qui s'est tenu à Washington en 1930 plus de 52 nations étaient représentées et avaient envoyées près de 2000 délégués et participants.

Ce mouvement a eu pour but de prévenir les maladies mentales qui se développent si facilement dans les difficultés de la vie moderne et, lorsqu'elles se produisent, de les traiter aussi longtemps que possible dans le cadre social.

Devant le nombre toujours croissant des psychopathes et des malades mentaux, des moyens nouveaux doivent être mis en action. Qu'on songe qu'à l'heure actuelle il y a en Belgique plus de 22.000 malades hospitalisés dans les formations psychiatriques et que leur entretien coûte à la collectivité plus de 85 millions de francs par an. Beaucoup, sans doute, pourraient reprendre une certaine place dans leur famille et dans la société s'ils pouvaient être aidés, soutenus et guidés par des organismes compétents.

De même beaucoup de psychopathes, de petits nerveux, de déséquilibrés, qui vivent dans la société et peuvent, tant bien que mal, s'y maintenir, sont à la merci du moindre avatar et ont, eux aussi, besoin d'aide morale et de soutien. La question de leur assistance extra-hospitalière et de leur adaptation sociale, aussi satisfaisante que possible, se pose avec une acuité sans cesse grandissante.

L'intérêt porté à ces cas limites de la pathologie mentale, et l'effort qu'on tente pour conserver autant que possible certains malades psychiques dans leur milieu ordinaire, posent eux aussi, toute une série de problèmes que nous devons envisager. Ces problèmes intéressent, bien entendu, le médecin. Mais ils regardent également les éducateurs et les juristes. L'étude des réactions psycho-sociales morbides des enfants et des adultes, constitue une

partie importante de la psychiatrie. Elle déborde pourtant la médecine et intéresse également tous ceux qui ont une mission psycho sociale à remplir. C'est pourquoi le cours de psychiatrie a été également inscrit au programme de l'Ecole de Pédagogie et de la Faculté de Droit.

Envisagée seulement sous son angle médical, l'assistance extra-hospitalière des malades mentaux ne pourra se faire pleinement que grâce à l'extension des consultations externes des hôpitaux psychiatriques, à la création de nouveaux dispensaires d'hygiène mentale et à l'aide d'infirmières visiteuses et d'assistantes sociales toujours plus nombreuses et mieux éduquées pour le rôle important qu'elles doivent remplir.

Elle demandera aussi, de plus en plus, le concours de tous les médecins qui ne peuvent plus se désintéresser du côté social de la médecine et pour qui c'est un devoir d'y apporter une collaboration aussi éclairée que possible.

Et c'est là le dernier point que je voudrais exposer et qui vous intéresse directement. La médecine mentale ne peut plus être étrangère au médecin qui a, bien plus souvent qu'il ne le pense, à faire acte de psychiatre.

Il y a, tout d'abord, toute une psychiatrie du praticien à laquelle vous ne pouvez vous dérober et qui posera parfois pour vous de graves problèmes où votre responsabilité sera engagée. Vous aurez à juger de l'opportunité d'une collocation, à donner des conseils sur l'éducation d'un enfant arriéré ou présentant des troubles du caractère, à soigner des confusions mentales post-infectieuses pour lesquelles la famille répugnera peut-être à appeler d'emblée le spécialiste, à prendre des mesures immédiates en cas d'intoxication aiguë, de tentative de suicide, d'essai de fugue chez une personne qui semblait jusque là normale. On vous consultera souvent aussi au début de psychoses insidieuses, dont la famille refusera longtemps de considérer les premières réactions comme psychopathiques, en invoquant tous les euphémismes d'usage : fatigue cérébrale, surmenage. Vous serez entraînés à intervenir dans des conflits familiaux dont la cause sera parfois due à l'état mental anormal d'un de ses membres. Enfin, si vous remplis-

sez des fonctions officielles dans votre commune, vous serez appelés à donner continuellement votre avis sur bien des points relevant de l'hygiène mentale et de l'assistance psychiatrique.

Mais il y a plus. Même dans l'exercice de la médecine générale les notions de psychiatrie que vous allez acquérir vous seront d'un réel secours.

Encore trop souvent le médecin soigne non un malade mais une maladie, non un cas concrèt mais des symptômes. Il ne se doute pas, ou crois même ne pas devoir se douter, que le malade est, de plus, un homme, et un homme souffrant. Il ne se doute pas non plus, à quel point la maladie transforme souvent la mentalité du malade, surtout lorsque cette maladie est de longue durée, et y introduit des éléments nouveaux dont le médecin doit tenir compte. Comme le dit Proust, qui fut toute sa vie un malade, « c'est dans la maladie que nous nous rendons compte que nous ne vivons pas seuls mais enchainés à un être d'un règne différent, dont des abîmes nous séparent, qui ne nous connaît pas et duquel il est impossible de nous faire comprendre : notre corps... C'est une terrible connaissance, moins par les souffrances qu'elle cause que par l'étrange nouveauté des restrictions définitives qu'elle impose à la vie. On se voit mourir, dans ce cas, non pas à l'instant même de la mort, mais des mois, quelques fois des années auparavant, depuis qu'elle est hideusement venue habiter chez nous. ».

Ce sens psychologique est, non seulement indispensable au médecin, il l'élève de plus au-dessus de sa profession et lui permet de ne pas être un simple homme de métier.

Certes, tout bon médecin possède d'instinct et d'expérience cette connaissance du cœur humain dont il ne peut se passer. Mais il n'est pas mauvais d'aider le don, de le rendre plus maniable en le rendant plus conscient.

C'est précisément là un des avantages, et non des moindres, que vous retirerez de la fréquentation des malades mentaux. Ils étaleront devant vous, sous une forme intensifiée et plus facilement accessible, toutes les réactions psychiques mineures que vous pourrez ensuite d'autant mieux saisir et comprendre chez vos malades ordinaires. Ils vous apprendront à en démêler le sens, et à aider ainsi le traitement physique par une cure morale appropriée.

Ainsi donc, même en ne poursuivant pas des buts purement psychiatriques, vous pourrez pourtant élargir, non seulement le cercle de vos connaissances, mais également de vos possibilités médicales.

Dans sa leçon inaugurale, en 1919, le Professeur Dupré, de Paris, rappelant, qu'après toutes ses années d'étude de pathologie interne et générale, il avait consacré vingt ans de sa vie à la pathologie mentale, ajoutait : « La psychiatrie se présente à moi, non pas comme une spécialité, mais comme le couronnement même de toutes nos études, comme le sommet de l'édifice médical, d'où rayonnent les perspectives les plus étendues sur la connaissance individuelle et pratique, aussi bien que sociale et philosophique, de l'homme ».

Sans espérer réaliser des ambitions aussi hautes, nous pouvons, néanmoins, prétendre que nulle étude ne peut, autant, élargir le cercle de nos connaissances et de notre culture générale.

Et n'est-ce pas là un des buts les plus importants de l'enseignement supérieur ?

Certes, vos années d'étude doivent faire de vous de bons praticiens, aptes à assumer toutes les charges de leur profession. Mais elle doivent, aussi, aider à la formation de votre esprit, à son développement harmonieux, à son indépendance à l'égard de toute formule dogmatique. Plus qu'en toute autre matière la psychiatrie, par sa complexité même, demandera de vous un esprit large et dégagé de toute contrainte extérieure ; et, suivant le principe même de notre Université, une pensée abordant librement tous les problèmes que pose la science, dans son incessante évolution.

Leçon d'ouverture du cours d'entretiens médicaux en langue flamande

(28 octobre 1933)

PAR

le Docteur R. WYBAUW

Professeur extraordinaire à l'Université de Bruxelles.

MESSIEURS,

Le Conseil d'Administration de l'Université et la Faculté de Médecine m'ont fait l'honneur de me charger de donner une série de leçons destinées à initier aux termes médicaux flamands les étudiants qui comptent s'établir plus tard dans les régions de notre pays où la langue flamande est devenue l'idiome officiel des Administrations publiques.

Avant de passer à ces entretiens, j'ai cru qu'il convenait d'exposer nettement devant vous leur raison d'être, leur but direct ou éloigné, leur importance au point de vue du diplôme et de vous parler de l'examen, d'ailleurs facultatif, qui leur fera suite.

Comme conséquence des lois nouvelles (juillet 1932) qui font de la langue dite « flamande » celle de l'Administration et des tribunaux dans la partie septentrionale de la Belgique, tous les médecins attachés à une administration quelconque de ces régions devront, à l'avenir, rédiger toutes les pièces relatives à leurs fonctions en flamand. Depuis le médecin d'école jusqu'à l'expert désigné par des Tribunaux, tous devront savoir faire usage des termes techniques. Et non seulement ils devront pouvoir les employer par écrit, mais, en cas de contestation, ils devront être aptes à les discuter en public, devant des personnes parlant la langue flamande avec aisance. Ils pourront avoir comme contradicteurs des confrères sortis d'autres Universités, où le flamand est la langue courante.

Notre Université fut fondée il y a quatre vingt dix-neuf ans en ayant pour but la défense du Libre-Examen. Elle prit tout natu-

rellement à Bruxelles, la langue française comme langue véhiculaire et elle n'entend rien changer à cela. Elle sut pourtant adapter son enseignement aux nécessités nouvelles quand elles se manifestèrent. Dès le début de ce siècle, elle institua dans la Faculté de Droit des cours destinés à familiariser les étudiants avec la procédure flamande.

Depuis quelques années, la situation générale s'est modifiée en Belgique par le fait que la langue flamande est devenue la langue de l'enseignement dans deux Universités. Elle est seule usitée à l'Université de l'Etat à Gand, et l'Université de Louvain a dédoublé presque tous ses cours.

A partir du moment où le médecin est obligé de démontrer par une mention officielle portée sur le diplôme qu'il est en état de rédiger n'importe quel rapport en langue néerlandaise avant de pouvoir être attaché à une Administration quelconque du pays flamand, notre Université, si elle ne prenait pas les mesures adéquates, laisserait dans un état d'infériorité évident ceux de ses élèves qui s'installeraient dans les régions en question. Elle se désintéresserait de leur avenir et elle créerait entre elle et la moitié de la Belgique un fossé qui finirait par nuire à elle-même et aux idées de Liberté de Pensée dont elle s'est faite l'ardent défenseur.

Evidemment, on constituera des jurys qui auront pour mission d'examiner les médecins au point de vue de leur capacité linguistique, et qui donneront éventuellement le certificat nécessaire. Mais l'Université a estimé avec raison qu'il est plus judicieux d'organiser elle-même un enseignement, et de donner elle-même les certificats nécessaires, plutôt que d'exposer ses anciens étudiants aux hasards de jurys.

Il y aura donc dans la Faculté de Médecine deux cours destinés à initier nos étudiants désireux de s'installer dans la partie flamande du pays, aux termes techniques médicaux. Le premier cours sera celui-ci, qui devra vous habituer à entendre discuter et à discuter vous mêmes des questions de médecine théorique ou pratique, en langue néerlandaise. L'autre, qui sera donné par mon ami le Professeur LEY, s'occupera plus spécialement de la médecine légale et des questions psychiatriques, en vue de la collaboration des médecins avec les autorités judiciaires.

Nous parlerons donc de médecine pratique, de questions théoriques, tour à tour, en langue flamande, sans empiéter sur d'autres cours, et même avec une certaine fantaisie. Nous apprendrons les termes de la propédeutique, nous nous exercerons à défendre en public, notre manière de voir dans un cas donné. Evidemment, ces leçons ne peuvent avoir rien de commun avec le commentaire d'un dictionnaire. Je veux vous mettre dans une atmosphère vivante, et notre cours sera donné en flamand, car il faut supposer que ceux qui veulent acquérir la connaissance des termes techniques sont au courant de la langue elle-même. A la fin de l'année, l'étudiant qui le désire pourra passer un examen, et, s'il le réussit, obtiendra ainsi une mention spéciale qui sera ajoutée à son diplôme. L'échec de cet examen ne pourra pas influencer le résultat de l'examen général ; il aura simplement pour conséquence la non-inscription de la mention susdite.

J'éprouve pour les étudiants une vive sympathie et je ne demande pas mieux que d'être indulgent. Pourtant l'Université a un intérêt majeur à ce que les mentions dont nous parlons, ne soient pas accordées à la légère, et le cours dont elle me charge, ainsi que l'examen consécutif, ne seront ni un cours ni un examen de façade. La réputation de l'Université exige que si un de nos élèves, porteur d'un certificat médical affirmant qu'il est en état de traiter un sujet médical en langue flamande, se présente un jour devant un tribunal et y prend la parole, on ne l'entende pas s'exprimer en un jargon impossible qui le rende ridicule, et notre enseignement avec lui.

Evidemment notre examen ne portera pas sur les matières médicales elles-mêmes, mais j'espère que les récipiendaires ne me serviront pas des énormités scientifiques, fût-ce en un langage flamand fleuri à faire rougir d'envie l'auteur de « Pallieter », Félix Timmermans lui-même.

Je vous ai expliqué les raisons pratiques qui ont rendu nécessaire à Bruxelles cet examen technique flamand. Nous devons voir plus haut pourtant, au-delà des nécessités professionnelles auxquelles on a dû se soumettre. Il faut penser aussi au rôle social du médecin. Partout où vit un ancien élève de l'enseignement supérieur, il doit exister un noyau de perfectionnement intellectuel,

une « cellule », comme disent les Communistes. Dans le village, dans la petite ville, le médecin, le notaire, l'avocat sont ou *devraient être* comme le poste avancé de la Haute Culture. Heureusement, de plus en plus, on les voit qui se rendent compte de cette fonction sociale morale. Le médecin surtout joue un rôle important d'éducateur. C'est à lui qu'elles ont toujours recours, les œuvres multiples, qui sont nombreuses dans le Pays Flamand comme ailleurs, écoles de Croix-Rouge, écoles d'Infirmières, de Sages Femmes, Gouttes de Lait, Conférences populaires d'Hygiène, Conférences d'Extension Universitaire. Il faut évidemment des hommes sachant parler le langage du pays, et tous les ans, nous voyons les Comités d'Extension Universitaire insister d'une manière plus pressante pour qu'on leur envoie des conférenciers parlant flamand.

Notre Université s'est un peu trop laissé distancer dans cette œuvre d'instruction et de civilisation générales, pour le Nord du Pays. Elle ne peut cependant pas laisser celle-ci complètement aux mains de personnalités que laisse indifférentes la lutte pour le Libre Examen. Ce principe, nous le considérons comme la base sans laquelle aucun progrès scientifique, autre qu'un progrès de technique, n'est possible. L'Université de Bruxelles ne peut se laisser éliminer ainsi, elle et ses idées, de quatre provinces belges et demi sur neuf, parce que les hommes qu'elle instruit sont dépourvus du moyen de parler aux foules encore ignorantes et qui, désireuses de s'instruire, s'adressent forcément à d'autres, à ceux qui sont capables de leur parler dans leur idiome propre.

En ce moment-ci il semble que la jeunesse soit devenue plus indifférente que nous ne l'étions aux luttes dogmatiques. Les problèmes terribles de l'heure, l'incertitude de l'avenir, ont momentanément endormi les luttes pour la pensée libre. Mais ces luttes reprendront. Entre le Dogme accepté d'avance et le Libre Examen, la lutte est éternelle, plus éternelle que ne le sont les conflits nationaux ou économiques. Renoncer à fournir aux hommes qu'elle a formés à son école, des armes destinées à leur donner sur les masses une légitime influence, ce serait de la part de notre Université une très lourde faute. Accepter que cette influence se limite dans la moitié de la Belgique aux 10 p.c. de la population qui

parlent français et attendre le moment où les 90 p.c. restants seront aptes à nous comprendre, c'est s'assurer une impuissance définitive. Et si, poussée par des nécessités, mais ne saisissant pas encore dans toute leur envergure les avertissements que donnait jadis au parti libéral le grand Bourgmestre de Bruxelles Charles Buls, qui fut longtemps notre Président, elle prend maintenant les mesures linguistiques inévitables, l'Université constatera dans peu d'années, j'espère, que le résultat culturel de ces mesures dépassera de beaucoup ceux qu'elle avait prévus. Elle voulait donner à ses élèves quelques notions pratiques pour qu'ils puissent se défendre dans leur carrière professionnelle ; elle aura équipé des hommes pénétrés de ses idées, mais capables cette fois de répandre celles-ci efficacement dans tout le Pays, au Nord comme au Sud, et ce sera sa récompense pour avoir su évoluer.

En ce moment-ci, le Pays, et le Pays Flamand a besoin plus que jamais, de l'influence de l'Université Libre. Dans plusieurs Etats sévit un mysticisme fallacieux, basé sur des idées raciques qu'il dénature. Il tend à annihiler l'idée des libertés démocratiques et les libertés d'opinion ; il tend à faire des citoyens un seul troupeau de gens soumis aux conceptions d'un chef arrivé au pouvoir grâce à des capacités oratoires. Le croirait-on ? Ce mysticisme a pénétré dans les pays démocratiques, même en Angleterre. Il jette des semences dangereuses autour de nous. Il faut ici des hommes convaincus de ce que toute atteinte au Libre Examen conduit sans échappatoire possible au recul de la Civilisation, à la perte du bonheur pour quiconque n'a pas une âme d'esclave. Il faut l'influence de l'*Université Libre* !

*
**

Nous allons donc parler de médecine en langue « flamande ». J'emploie ce terme à regret, bien qu'il soit officiel en Belgique, parce qu'il est contraire à la terminologie scientifique en philologie. Le flamand et le hollandais sont deux variétés dialectales qui emploient la même langue écrite, appelée par les philologues la langue « néerlandaise ». Ce dernier terme est seul correct.

Il ne sera pas inutile, avant d'aborder notre tâche directement, de nous rendre compte d'une manière générale de la terminologie

scientifique néerlandaise, de la manière dont elle s'est formée, de ses rapports avec la terminologie des autres pays civilisés.

Les premiers livres médicaux qui furent écrits en Belgique datent du XIII^m^e siècle. Leur auteur fut un médecin chirurgien dont le sens clinique et l'esprit d'observation ont laissé une énorme impression, à tel point que de nos jours, ses écrits ont fait l'objet de plusieurs études très poussées, tant en Hollande que chez nous. Je veux parler de Jan Yperman, qui pratiquait à Ypres. Il écrivait en flamand, dans un style populaire, relativement pauvre en termes latins.

L'apparition de cet auteur scientifique à ce moment mérite qu'on s'y arrête. *Son œuvre constitue à la fois le premier ouvrage médico-chirurgical écrit en Belgique et le premier qui fut écrit, dans le monde, en texte néerlandais.* Vers la même période parurent en Flandre les premiers écrits littéraires néerlandais, la version flamande du Roman du Renard (Reinaert de Vos), de beaucoup la plus parfaite, les œuvres de Van Maerlant, puis celles de Ruusbroec l'Admirable, dans le Brabant, celles de Hendrik van Veldeke dans le Limbourg. A cette époque, les provinces flamandes et le Duché de Brabant jouissaient d'une avance considérable sur les autres parties des Pays-Bas. Ni les Comtés qui, plus tard se séparèrent et formèrent les Provinces Unies (la Hollande) ni les provinces wallonnes, sauf sous certains rapports la Principauté-Evêché de Liège, ne présentaient une telle richesse, une telle puissance, une telle culture. Le commerce de Bruges, l'industrie drapière, l'opulence des Comtes et des Bourgeois, dont Philippe le Bel était jaloux, correspondirent à *la naissance, sur le sol belge, de la première langue littéraire néerlandaise.* On l'appela alors la « langue thioise », « lingua teutonica ».

Et cependant, déjà alors, dans son fief de Flandre, la France faisait sentir son influence linguistique, du moins dans les classes aristocratiques. Plusieurs Ducs de Brabant manifestèrent de l'hostilité à l'égard de cette tendance, mais lorsque la Maison de Bourgogne, branche cadette de la dynastie française, eût réuni sous son sceptre toutes nos provinces, la langue française prit rapidement une grande importance parmi les classes riches.

Vers le début du XVI^e siècle la Renaissance, partie d'Italie, pas-

sant par la France, exerça une fascination sur les esprits cultivés, impatients de se libérer des ornières d'une scolastique désuète. Le latin sortit des monastères pour s'approprier la vie scientifique. On latinisait même les noms des savants et le Bruxellois Van Wezel, l'illustre anatomiste, s'appela « Vesalius ». De même Dodoens devint Dodonaeus, et Gerard Kremer, de Tamise, devint Mercator. C'était la mode alors : Gerard Geerts de Rotterdam, partant de ce que Gerrit équivalait à Desiderius en latin (1), traduisit encore « Desiderius » en grec, ce qui fit « Ἐρᾶσμιος » et n'est plus connu que sous le nom d'Erasmus. En Allemagne, le philosophe Schwarzerd à Wittenberg, traduisit « Erde » en grec par χθών, « schwarz » par μέγας et s'appela Melanchthon. Toutefois la langue vulgaire servit encore à des ouvrages scientifiques. Le célèbre livre de Dodoens, son « Cruydtboeck », est écrit en flamand. A l'occasion du 4^e centenaire de notre illustre concitoyen Vésale, anniversaire que la Guerre nous empêcha de célébrer, la Société néerlandaise de Sciences Médicales réédita la lettre de Vésale « Over den Chyna-wortel ». Vers 1600 Marquis, médecin de Rubens, publie encore un livre sur la rétention urinaire en flamand etc.

Vers 1550 la vie intellectuelle dans nos pays était intense, les nouvelles questions philosophiques se discutaient avec vigueur. L'Université de Louvain passait alternativement de la liberté à l'orthodoxie et telle était l'attraction exercée par ces joûtes de l'esprit que nous voyons le lettré raffiné qu'est Erasmus venir s'installer à Bruxelles, à Anderlecht.

Mais l'épouvantable catastrophe survint. Lisez dans l'Histoire de Belgique de Pirenne, cette œuvre grandiose, l'importance d'Anvers vers 1540. Ce fut la grande ville universelle, le grand port, le siège de la première bourse commerciale, le Londres du XVI^e siècle et lisez ensuite les conséquences des effroyables persécutions, œuvre des fanatiques envoyés par le néfaste Philippe II. Vous comprendrez alors pourquoi un dramatique hiatus sépare la vie opulente et magnifique de la Belgique de 1550, de la Renaissance de la Belgique au milieu du dix-neuvième siècle.

(1) Je dois ce renseignement à l'obligeance de M. Van Damme, conservateur de la maison d'Erasmus à Anderlecht.

Si vous aimez votre pays, si vous sentez en vous combien il vibre de forces non encore épanouies, vous frémirez d'indignation en lisant le récit de ces évènements dans l'œuvre de notre grand historien. Vers 1590, tout est consommé. L'Hérésie est vaincue, mais à quel prix ! Nos provinces, un instant libérées, sont retombées sous le joug. L'obscurantisme monacal espagnol couvre désormais de son ombre desséchante ces régions si vivantes. Encore quelques étincelles, et, pendant quinze ans, un vif éclat encore ; voilà, à Anvers, sous le règne des Archiducs avec son semblant d'autonomie, Rubens, le bourgeois opulent, l'artiste inégalé, le diplomate habile, l'homme droit dans lequel la Reine Mère de France met sa confiance, le patriote clairvoyant qui rêve encore de l'autonomie pour nos provinces et l'alliance avec celles du Nord qui viennent de se séparer. Mais ce n'est qu'une illusion. A la mort d'Isabelle, l'Espagne nous reprend, l'Espagne de Philippe III, l'Espagne de Philippe IV, de ces Rois incapables dont leur domestique, le génial Velasquez, a fixé dans des toiles immortelles les traits dégénérés. Et nos pays sont définitivement livrés à l'Administration espagnole incapable et vénale, cette même Administration ignoble, dont les colonies hispano-américaines, pour vivre, durent se libérer entre 1820 et 1825.

Mais tous les Belges ne sont pas soumis à l'intolérance, et nombreux sont même les catholiques qui fuient l'Espagnol. Notre pays se vide de son élite. L'industrie drapière flamande émigre définitivement. Elle va surtout en Angleterre. Nos Wallons, chez qui l'industrie des métaux existe de tout temps, vont fonder l'industrie du fer et du cuivre en Suède. En Suède encore, la famille de Geers seconde l'activité éclairée des souverains et l'un d'eux comme financier et banquier, rend possible la grande puissance suédoise sous Gustave Adolphe et son ministre Oxenstjerna. Nos réfugiés flamands et wallons, montrant déjà cet esprit d'entreprise que l'on admira encore lors de l'exode de 1914, obtiennent l'appui et les vaisseaux des Provinces Unies et vont fonder en Amérique la Nouvelle-Amsterdam, devenue plus tard New-York, (cette origine se retrouve dans des noms de lieu, tels que le faubourg de Hoboken). La Hollande surtout, favorisée par des conjonctions économiques uniques, profite de cet afflux d'hommes de

valeur. « Il suffit, dit Pirenne, pour s'en convaincre, de songer aux services que rendirent à la Hollande, soit dans les arts, soit dans le commerce ou la navigation, des réfugiés tels que le Bruxellois Frans van Aerssen, le Gantois Daniel Heinsius, les Tournaisiens Jacques et Isaac Lemaire, le Brugeois Simon Stevin, les Anversois W. Usselincx, G. van Coninxloo et combien d'autres. » Le plus grand poète de la Hollande est un Anversois catholique, Joost van den Vondel, et l'air national, le *Wilhelmuslied*, est l'œuvre de l'ancien Bourgmestre d'Anvers, Marnix de Ste Aldegonde.

Pendant deux siècles et demi, le travail scientifique et économique sera nul en Belgique. Au contraire, la Hollande brille d'un éclat extraordinaire, fonde ses formidables colonies, et, lorsque son Stadhouder Guillaume III s'assied sur le trône d'Angleterre, c'est la Maison d'Orange qui détermine l'abaissement du Roi Soleil.

Mais, dès ses débuts, le protestantisme a eu le mérite de soigner l'instruction populaire. Lorsque, après un siège affreux, la Ville de Leyde fut délivrée, les Etats Généraux lui offrirent en récompense pour la vaillance de ses habitants, une exemption prolongée d'impôts; les notables répondirent que la seule récompense que la Ville désirait c'était de recevoir en ses murs l'Université que l'on projetait. Merveilleuse sagesse ! Cette Université, où devait enseigner plus tard le grand clinicien Boerhaave, fut celle où, sous l'ancien régime, se réfugièrent les esprits libres persécutés, où vécut Descartes, où enseigna Linné. Dès les débuts, l'enseignement médical y atteignit des sommets ignorés jusqu'alors, par la Grande Ecole d'Anatomie avec Swammerdam, de la Boë Sylvius, Van Hoorn, Reinier de Graaf, et tant d'autres. Si un jour vous passez par Leyde, allez voir au Musée d'Anatomie les superbes préparations anatomiques qui datent de ce temps là et que l'on y conserve avec un soin jaloux.

De même que dans le reste de l'Europe, l'enseignement médical s'y donnait en latin. Les écrits scientifiques en néerlandais étaient rares. Seul Leeuwenhoek, qui fut le premier à mettre l'une derrière l'autre deux lentilles biconvexes de manière à réaliser l'examen microscopique, décrivait ses nombreuses découvertes en hollandais, en un mauvais hollandais encore. Cependant on fait

remonter à lui des termes devenus définitifs, comme « bloed-lichaampjes » pour les globules sanguins, et le mot « zaaddiertjes » (animaux séminaux) qui, retraduit plus tard en grec, devint « spermatozoa ».

Chose curieuse et que je désire mettre en relief, telle avait été l'impression laissée dans le monde par la puissance flamande et brabançonne, que, jusqu'en 1660 on appelait couramment les Provinces Unies, « Provinciae belgicae », « Belgica foederata » et la langue hollandaise, « lingua belgica ». Je vous montre ici un exemplaire du fameux livre que Guichardin (Guicciardini, gentilhomme florentin) écrivit en 1660 pour décrire la Hollande et son organisation juridique. Le titre, c'est « De Belgica foederata ». A la page 187, là où il parle de magistrats des finances en Zélande, il dit : « Sunt in insulis istis Zelandicis duo Ministri seu Magistrati regii, Belgicé « RentMeesters ». Belgicé, cela veut dire alors : en hollandais. Je relève ce fait, parce que, pour des raisons que vous comprendrez de suite, nous devons dans ce cours employer les termes usités en Hollande, de même que les cours français de l'Université doivent se servir de la terminologie créée en France. J'ai eu des échos de critiques qui furent déjà émises d'avance à ce sujet, et qui m'accusent de vouloir importer ici une terminologie étrangère. Que l'on se tranquillise : je parlerai « belgicé ».

Les nombreuses découvertes scientifiques faites au XVII^e siècle et plus tard, amenèrent la création d'une terminologie scientifique internationale.

Telle fut alors l'influence du latin qu'elle imposa de nouveaux mots au langage courant même dans les langues dérivées du latin. C'est ainsi que le mot « monasterium », dont le vieux français avait fait « moutier » reparut sous la forme de « monastère », que le mot « integer », qui avait donné « entier », donna encore la forme « intègre ». En Hollande, c'est une inondation de mots latins dans les textes officiels. On se pique de connaître le latin et surtout de le montrer, tout comme dans les « Femmes savantes ». Seuls quelques savants aux idées démocratiques écrivent en néerlandais.

Et notre pauvre Belgique ? Elle est paralysée. L'industrie a disparu, l'industrie métallurgique ou charbonnière balbutie ses pre-

miers mots. L'Escaut est fermé, le port d'Anvers est abandonné et l'herbe pousse sur ses quais. Le pays est en jachère. Nos provinces sont un champ de bataille. C'est chez nous qu'on attaque l'Espagne. On troque nos villes, on se les partage, on les jette en pâture à l'ogre voisin, Louis XIV, qui, à un moment donné, étend ses territoires jusqu'au Nord d'Audenarde mais qui ne fait qu'épuiser davantage encore les lambeaux qu'il arrache. Quant à nos souverains, depuis le voyage de Philippe II en 1559 jusqu'à celui de Joseph II en 1781, soit au cours de 222 ans, on ne les a jamais vus. Les Pays Bas ne les intéressaient pas, et leur lamentable état d'abandon explique la déplorable impression qu'en rapporta Joseph II, réformateur bien disposé mais totalement dépourvu de doigté.

L'Administration autrichienne, hautaine et lointaine, n'améliora pas la situation intellectuelle, si gravement atteinte par l'incapacité espagnole. A peine quelques Belges sur 100 savent encore lire. Dans la majorité des villages seul le Curé sait lire, le bourgmestre est illettré. Evidemment, on peut citer quelques noms de savants et de médecins de valeur, l'anatomiste Verheyen, Palfijn qui d'ailleurs étudia à Paris mais écrivit beaucoup en flamand, Van Helmont qui eut des idées originales, mais ces quelques hommes ne formèrent pas un semblant de mouvement scientifique. C'est le désert ici, comparativement à l'épanouissement des écoles hollandaises, où, malgré quelques préjugés, *la science respecte le Libre Examen*.

En Belgique il n'y avait qu'une Université, celle de Louvain, qui d'ailleurs n'a rien de commun avec l'Université catholique actuelle, laquelle fut fondée en 1833 à Malines, et ne disposa que deux ans plus tard des locaux de l'ancienne Université. Voici comment Pirenne, citant en partie Discailles, décrit l'état de décrépidité de cette Université au XVIII^e siècle :

« La bibliothèque, léguée en sa plus grande partie, par le cha-
» noine janséniste. D. Snellaert, ne dispose d'aucun fonds pour
» achat de livres et ne constitue guère qu'un ornement à montrer
» aux visiteurs. Il n'y a ni jardin botanique, ni amphithéâtre de
» dissection dignes de ce nom, ni laboratoire de chimie. La philo-
» sophie se confine dans une scolastique surannée ; en mathémati-

» que, on ignore les théories de Newton et de Leibnitz, que leur
» protestantisme rend suspects. L'enseignement du Droit se borne
» à la dictée de résumés des Institutes et du Digeste, et l'on se
» plaint du grand nombre des avocats incapables que l'Université
» déverse chaque année dans le public. La littérature grecque et
» latine ne sont que très faiblement cultivées : il n'y a plus per-
» sonne qui sache le grec... Le professeur d'hébreu ne connaît pas
» davantage la langue qu'il doit enseigner... La grande leçon, qui
» avait pour objet la pureté et l'élégance de la langue latine... ne
» se donne plus. On y a substitué l'explication du catéchisme,
» qu'on a décorée du titre pompeux d'éloquence chrétienne. »
... « Seuls les jeunes gens aisés peuvent prétendre au doctorat dont
» les frais montent à 3000 florins, mais pour lequel on se conten-
» te, en revanche, d'une thèse souvent achetée à prix d'argent et
» dont la soutenance n'est plus qu'une simple formalité » ... « Les
» bourses, détournées de leur destination, servent à l'entretien des
» professeurs », etc.

Laissez-moi vous communiquer une impression très personnelle, mais qui fut si intense que vous me pardonnerez la digression. Il y a six ou sept ans, s'ouvrait à Londres une merveilleuse exposition de la Peinture Belge à Londres, dans Burlington House, Piccadilly. La puissance de nos grands peintres arrachait des exclamations d'admiration à une foule dense, qui, du matin au soir, circulait à travers les salles sur trois à quatre rangs serrés. C'étaient d'abord les grands Flamands de l'époque de Bourgogne, Van Eyck, Memlinc, Van der Goes, Vander Weyden (est-il d'origine tournaïsienne?) et tant d'autres. Puis on passait au début de la Renaissance, avec Hieronymus Bosch ; la salle suivante, c'étaient les chefs-d'œuvre de notre concitoyen, Pieter Breughel, (qui est enterré à quelques pas de nous, dans l'église de la Chapelle) et ses contemporains. On entrait alors dans la grande salle, la salle des grands chefs-d'œuvre. Ce n'étaient que des tableaux de Rubens, de Jordaens, et des portraits peints par Van Dijck, prêtés par les châteaux anglais, car Van Dijck a beaucoup peint pour les nobles anglais pendant son séjour à Londres. Que de majesté, que de puissance, que de raffinement dans ces tableaux que personne

n'égala jamais !... Puis deux petites salles pour les tableaux des contemporains de Rubens, Snyders etc., et ensuite pour les Teniers, 1650. et, dans la salle suivante, c'est Navez, c'est 1820 ! De 1650 à 1820 la Belgique est muette ; elle est tombée en léthargie. Le manque total d'instruction, le manque de vie économique, le manque d'intérêt de ses gouvernements imbéciles ou indifférents ont arrêté la vie. Quand la Flandre vit et travaille, elle peint. Si elle ne peint pas, c'est parce qu'on l'a paralysée. L'Espagne, l'Autriche l'ont ainsi paralysée, l'ont sacrifiée soit au fanatisme religieux soit aux intérêts d'autrui.

Mais les forces intérieures ne sont pas mortes. Aussitôt qu'un peu d'air arrive à nos compatriotes encore inconscients du mal qu'on leur a fait, dès que le Gouvernement hollandais, malgré ses fautes, a fait revenir un peu de prospérité, un peu d'instruction, le génie de la race s'éveille et porte ses fruits après quelques années. Et, toujours à l'exposition de Burlington House, je vois dès 1835 de Brækeleer dont la peinture reprend les grandes traditions. Voici maintenant l'épanouissement de la Belgique indépendante, et voilà les « Vaches à l'embouchure de l'Escaut » de Verwee, puis les toiles de nos grands modernes, voilà Stevens, voilà Claus, voilà Evenepoel.... Au milieu de la dernière salle, les foules anglaises s'approchent émues de l'œuvre d'un grand sculpteur wallon. Une catastrophe minière vient d'endeuiller le pays de Galles et l'on s'arrête les larmes aux yeux devant le groupe de Constantin Meunier, « le Grisou ».

Pourquoi vous parlé-je de cette exposition ? Parce qu'elle résume d'une manière saisissante la destinée de notre pauvre pays, celle de la Flandre surtout. Comme c'est toujours le cas, les parties wallonnes ne produisirent des œuvres d'art que lorsque l'industrie, récente, leur donna la prospérité. A Burlington House, on voyait la richesse flamande du moyen âge, puis le mortel silence des deux siècles maudits, puis, vers 1840, la Renaissance.

Mais ce qui fut vrai pour la peinture fut vrai aussi pour la science, pour la littérature. La langue flamande tomba dans ce que les philologues appellent un « stade patoisant ». Aucune activité littéraire, dans ce pays où l'on interdisait même l'entrée des œuvres écrites dans le Nord, de peur de l'hérésie. Cette ignorance fut telle

que lorsque la réunion avec la Hollande eût montré aux populations flamandes leur propre langue écrite, ils ne la reconnurent plus, sauf quelques rares lettrés. En Wallonie l'instruction se développa plus rapidement et on ne trouve plus guère maintenant de gens qui ne connaissent que le wallon local à l'exclusion du français. En Flandre, ce n'est qu'en 1865 que l'on unifia l'orthographe suivant les règles grammaticales hollandaises et il y a encore beaucoup de Belges qui, dans ces provinces, ne connaissent qu'un patois passablement informe. Il faut un siècle pour faire sortir de sa torpeur un peuple qui fut aussi profondément abattu ; l'instruction obligatoire n'existe chez nous que depuis VINGT ans ! Nous pouvons espérer que les jeunes générations flamandes auront bientôt atteint un niveau intellectuel en rapport avec celui atteint et par les Wallons et par les peuples voisins. Mais pour celà, il fallait un enseignement supérieur. Il existe d'ailleurs maintenant.

Au milieu du XIX^m siècle, il y eut une transformation profonde dans les Universités européennes. On abandonna le latin. La langue du pays devint partout la langue véhiculaire. (A vrai dire, les pays latins n'avaient jamais complètement abandonné la langue « vulgaire » au profit du latin, dans leurs Universités). Dans les Pays-Bas, une réforme analogue fut accomplie vers 1845. Alors, la terminologie spéciale fut définitivement formée.

Comprenez-vous maintenant pourquoi la Flandre ne fut pas capable d'intervenir dans la formation de ce langage technique ? Elle, qui avait créé et le langage néerlandais littéraire au moyen-âge et le langage technique, elle était tombée si bas qu'elle ne pouvait jouer aucun rôle. Pourtant, il faut constater que malgré le fait que le français était parlé par les classes supérieures, il existe pour les mots français une situation assez semblable. Toute la terminologie est prise en France. D'ailleurs, depuis combien de temps avons nous une vie scientifique vraie en Belgique ? Si la léthargie des siècles maudits avait surtout touché la Flandre, elle avait fait sentir ses effets sur nos provinces tout entières. Il y eut évidemment quelques hommes isolés, des savants, mais pas de travail d'école, pas de progrès d'ensemble jusqu'à Plateau ou Van Beneden, pour par-

ler des sciences biologiques. Où en étions nous, ici, à Bruxelles, avant que Rommelaere n'eût saisi notre infériorité et eût envoyé à l'étranger son élève Paul Héger, pour se documenter à fond? Celui-ci doué d'une ténacité peu commune, d'une largeur de vue merveilleuse, parvint à intéresser au progrès intellectuel des philanthropes éminents, et on peut dire qu'il fut l'animateur de toute l'activité scientifique qui nous entoure maintenant. Mais la lutte n'est pas finie. Autour de nous, il y a encore bien des insuffisances, bien des infériorités, bien des tares, que nous ne saisissons bien que lorsque nous sommes à l'étranger. A vous, jeunes gens, de terminer la tâche ardue, de terminer notre Renaissance !

Examinons maintenant comment est composé le vocabulaire technique néerlandais dont nous allons nous servir. De même que dans tous les pays, il est clair que la longue période latine a laissé de nombreuses traces. Enormément de termes médicaux sont grecs ou latins, tant en français, en italien, en allemand, en néerlandais ou en suédois.

Quelquefois, un suffixe francise, anglicise ou italianise un mot, mais il me paraît superflu de dire que le mot grec "υπόφυσις" (un reste de branche d'arbre coupée) ne devient pas italien parce qu'on l'orthographie « ipofisi » ni français sous la forme de « hypophyse ». Le mot formé de mots grecs « pyopneumothorax » peut se prononcer à la française ou à l'anglaise, il peut s'écrire « piopneumotorace » en Italie. Il reste grec.

Il s'est formé ainsi un jargon scientifique de mots grecs et latins souvent hybrides (un mot latin avec un suffixe grec, comme « appendicitis »), auquel seule la Grèce fait grise mine, parce que trop de mots sont mal formés. Quoi qu'il en soit, ce jargon existe, il nous est utile, il facilite les lectures dans des langues étrangères. Il faut le conserver.

En langue flamande, beaucoup de mots scientifiques sont puisés à cette même source. Quand vous parcourrez le petit syllabus que je vous donnerai, vous en verrez des quantités. Ces mots existent aussi en français et c'est ce qui explique les plaisanteries faciles de journalistes mal au courant, qui croient que les mots techniques flamands, et autres, sont dérivés du français. Mettez vous en garde

contre cette erreur, car elle vous ferait commettre des fautes. En effet, l'accent tonique français, qui se met sur la dernière syllabe, a souvent modifié l'aspect de mots latins qui ont conservé dans les textes néerlandais (ou autres) la forme latine primitive. C'est ainsi que le mot grec συστολή avec l'accent tonique sur l'ή est devenu en français « systo'le » mais est resté en flamand « systolê ». (Au pluriel on dit : « systo'len »).

Les mots terminés en « icus » sont aussi dangereux à ce point de vue. Le latin dit : « elas'ticus », l'italien et l'espagnol « elas'tico », l'allemand « elas'tisch », le néerlandais « elas'tisch », le suédois « elas'tisk », etc. Toujours éviter l'accent tonique sur le suffixe. Le français seul dit « élasti'que », avec l'accent sur le suffixe.

Quelquefois même le français est seul à modifier un sens. Il existe en Hollande un excellent traité médical de Boekelman, intitulé « Leerboek der physische Diagnostiek ». « Diagnostiek », c'est la science du diagnostic ; on dirait en grec : ἡ διαγνωστικὴ τέχνη. Au contraire quand dans un cas donné, il faut déterminer la nature de la maladie du malade que l'on examine, on pose en français son diagnostic, en néerlandais sa « diagnose ».

Il faut former le pluriel des mots grecs suivant les règles grecques. Un malade a présenté une arthrite (arthritis) à répétitions ; vous direz en flamand, qu'il a eu des « arthritides », avec l'accent sur la dernière syllabe.

En outre des mots d'origine greco-latine, il y a dans le jargon international des mots anglais, tels que « rash », « thrill », « pace-maker » etc., quelques mots allemands, tels que « Mastzellen ». Il s'agit généralement de mots employés par un auteur au moment de la première description d'un phénomène. En néerlandais, la chose est fréquente, peut être parce que la connaissance des langues est très répandue en Hollande. La plupart des mots relatifs à l'auscultation et à la percussion, ont passé directement du français dans le néerlandais, à cause des travaux de Laënnec. De là une foule de mots français adoptés. Personne ne dira pour des râles crépitants, « knarsend reutelen », mais bien « crepiterend reutelen ». On ne traduira pas « le bruit de pôt fêlé ». Une caverne se dit en géologie « hol », « holte », « spelonk », etc. Une caverne pulmonaire s'appellera toujours « eene longcaverne », etc.

Quelquefois le mot français est imposé par le « chic ». Une dame de La Haye, la ville par excellence des gens « comme il faut » la capitale de la « deftigheid » hollando-calviniste, sera offusquée si en l'interrogeant vous lui demandez si elle transpire en employant le mot « zweten », qui correspond au français « suer ». Une dame « chic » « zweet niet, zij transpireert ». Cette difficulté ne se présente que trop peu avec nos Flamands : s'ils avaient un peu plus de « chic » natif, probablement une grosse partie de l'hostilité que rencontre leur langue ne se serait jamais produite. A ce propos, permettez-moi d'insister sur un conseil que donnait récemment aux étudiants, un des orateurs parlant lors de l'ouverture de l'Université de Louvain, il y a quinze jours. Nos élèves de l'Enseignement supérieur doivent s'attacher à parler d'une manière soignée. Que ce soit en français, que ce soit en flamand, qu'ils parlent un langage précis, clair, bien prononcé, sans pose, qu'ils emploient toujours le mot propre, et qu'ils se débarrassent des prononciations paysannes qui nuisent tant aux Belges en général. C'est l'Universitaire qui doit montrer l'exemple par la netteté de son langage et la pureté de sa prononciation.

On réagit en Hollande et dans les milieux flamands, contre l'abus des termes latins. Il y a évidemment une limite, car l'excès défigure une langue. Des mesures trop générales sont dangereuses, car les mots vraiment internationalisés sont trop utiles. Je ne suivrai certainement pas ceux qui veulent rayer le mot « tuberculose » du flamand pour dire « knobbelziekte ».

D'autre part, les mots autochtones ont quelquefois de si jolies finesses qu'on les retrouve avec plaisir. C'est ainsi que vous pouvez, pour parler d'« adhérences » employer le mot latin, assez froid, et dire « adhaesie ». Mais le néerlandais vous offre des nuances bien plus fines. Si vous voulez parler de deux surfaces sereuses qui restent simplement accolées, vous parlerez de « aanklevingen ». Si, entre ces surfaces, il s'est formé des tractus fibreux, vous parlerez de « vergroeiingen » ; si ces tractus ont formé comme des cavités séparées, vous emploierez le mot « afkapselingen ».

Un bruit du cœur peut être dédoublé, « verdubbeld ». S'il l'est à peine, s'il donne une légère impression de deux bruits encore unis entre eux, vous direz qu'il est « gespleten » (fendu).

C'est par un emploi harmonieux de tels mots autochtones expressifs, avec les mots du vocabulaire international que nous formerons un langage technique élégant, bien adéquat au but poursuivi, sans purisme pointu et sans étalage de mots savants. Là comme ailleurs, celui qui aura une bonne teinte de culture greco-latine, mais aussi une connaissance suffisante de langues étrangères, sera celui qui pourra avec le plus de facilité, arriver à une élocution claire.

A ce propos, je rappellerai une opinion qui fut récemment émise par le célèbre chirurgien français Leriche, dans un article relatif aux études chirurgicales. Il voudrait que, en France, les étudiants suivent au moins un cours en langue allemande et un cours en langue anglaise, afin de leur ouvrir les horizons scientifiques. Je crois qu'un cours comme celui que nous allons organiser jouera un rôle utile dans votre éducation. Après avoir entendu les termes néerlandais, vous serez étonnés de voir combien la terminologie allemande et anglaise vous sera rapidement familière. Ajoutant ces connaissances à celle de la terminologie française, vous aurez sans effort toute la littérature scientifique mondiale à votre disposition.

Deux mots quant à l'organisation de nos leçons. Je vous ai préparé un petit syllabus, résumé de l'examen clinique général. Ce travail fut un peu précipité et je suis sûr que lorsque nous nous en servirons, nous en verrons les défauts. Après une ou deux leçons préparatoires, destinées à vous habituer l'oreille, je vous prierai, chacun d'entre vous, à son tour, de choisir un cas clinique n'importe où, dans un service d'hôpital, ou ailleurs, et de me faire à son sujet un rapport écrit complet, que vous m'enverrez chez moi deux jours avant la leçon. Ici nous lirons votre rapport, nous le discuterons, nous ferons comme une séance de société savante que je présiderai, toujours en nous servant de la langue flamande, et j'espère que cet exercice vous permettra de vous habituer à défendre vos opinions en public. C'est un art que les Belges ne cultivent pas assez, et dans lequel nos voisins du Sud sont des maîtres.

Il me reste quelques minutes encore. Permettez moi de terminer par quelques considérations personnelles, car je désire couper court

a de petites critiques hostiles qui se sont fait jour à propos de ce cours, et dont on m'a parlé.

J'ai consacré trente ans de ma vie à faire valoir les qualités balnéothérapeutiques d'une ville d'eaux du Pays Wallon.. Je revendique l'honneur d'avoir été le premier à y décrire le traitement des maladies cardio-vasculaires. Actuellement, les personnes atteintes de ces affections forment la grosse majorité de la clientèle thermale. Je ne pratique plus là-bas, mais quand j'y séjourne l'été et que je vois les baigneurs entrer nombreux à l'établissement des bains, j'en éprouve une joie intime et je me dis que mon travail a contribué pour une certaine part à cette vogue justifiée. Je me suis attaché à cette petite ville, à son beau pays. J'aime cette Wallonie aux grands horizons, aux bois profonds. J'admire l'âpre énergie de ses fils, la puissance de l'industrie qu'ils ont créée par un travail sans répit.

Je suis de famille flamande, de race flamande ancienne. Je comprends la mentalité de cette population, ses besoins réels, les malheurs dont elle a été la victime et dont elle n'apprécie pas toujours elle même la portée, les redressements nécessaires. Et ainsi, je communie avec l'esprit intime des deux races qui peuplent les pays belges.

Connaissant à fond la Belgique, je sens de plus en plus l'inéluctable nécessité de la persistance définitive de ce pays de formation illogique, composé de deux parties différentes sous beaucoup d'aspects, *mais dorénavant obligées de suivre des sorts identiques*. Dans cet auditoire il y a certainement de jeunes Flamands, peut-être des Flamands bouillants (quand serait on bouillant, si ce n'est à vingt ans?) Je veux les mettre en garde contre des propagandes excessives. Ainsi que mon ami J. Hoste le disait il y a huit jours à un Congrès libéral flamand, la question des langues arrive à son dernier stade. Malgré les dernières escarmouches, elle s'aplanit, parce que le cadre législatif de la Belgique démocratique a une élasticité et une souplesse telles que les réformes voulues par le Peuple arrivent à réalisation. Nous arrivons à ces réalisations et les extrémismes nébuleux de gens « qui veulent très fort ce qu'ils veulent, mais qui ne savent pas ce qu'ils veulent » ne peuvent être que des pièges pour des étudiants qui possèdent

en eux l'amour de la liberté de pensée. Nous en arrivons au stade où chaque citoyen belge pourra atteindre son plein développement en épanouissant « ses qualités natives », suivant la sage parole de notre Roi.

Entre les deux moitiés distinctes de notre pays, il existe des liens innombrables, des habitudes communes et séculaires, des interpénétrations multiples, des intérêts communs et intertriqués. Jamais plus la Flandre, séparés d'eux depuis trois siècles, ne se sentira à l'aise auprès des calvinistes hollandais. Quant à la Wallonie, celui qui l'a habitée mais qui habita aussi la province française, pourra dire quel abîme la sépare de la mentalité française et surtout de l'administration centralisée de Paris. Enfin, last not least, nos puissants voisins d'Angleterre n'accepteront jamais une modification à l'état de choses existant ; pour eux surtout, l'indépendance de la Belgique, telle qu'elle est, est la base la plus importante de la paix du monde.

Je suis donc très optimiste quant à la solution de nos querelles de famille ; dans vingt ans, on s'étonnera de ce qu'il aura fallu tant de disputes pour créer un état d'équilibre logique. Le geste que l'Université vient de faire dépasse le cadre des simples nécessités professionnelles. Il sera interprété comme un geste d'apaisement et de concorde. Il lui ramènera de nombreuses amitiés et ranimera bien des espoirs dans le cœur d'esprits libres, qui souffraient de la voir s'intéresser trop peu à une partie importante du pays. Je remercie les Autorités Universitaires d'avoir bien voulu souligner l'importance de cette innovation par leur présence à cette leçon d'ouverture et je les remercie de m'avoir choisi pour exécuter en leur nom une tâche que je crois belle et à laquelle je m'appliquerai avec un entier dévouement. Je l'accomplirai avec une joie profonde et intime, parce que je sens qu'elle est de nature à élever le prestige de notre Université d'abord, ensuite parce qu'elle est une manifestation d'Union Belge, utile à ce pays dont j'aime les deux moitiés d'une égale affection.

Approximations ⁽¹⁾

PAR

JAMES VAN DRUNEN.

(Suite)

IV. — PROGRÈS.

Sous le microscope du scepticisme, le sentiment est, dans la pathologie de notre moral, un malaise plus ou moins malin, un état anormal de la sensibilité : le cœur, comme les dents, souffre de petites rages, penchants aigus, accès de rancune, — ou bien, le mal passe à l'état chronique des passions.

Avons-nous été d'attentifs et intelligents infirmiers devant ces crises douloureuses d'une délicate partie de notre être, ou nous faut-il, une nouvelle fois, nous repentir, en répétant le trop fréquent *mea culpa* ?

Nous nous sommes imposés, de notre chef, et par la déviation ou la monstruosité de l'ambition, des défauts et des souffrances sur lesquels nous gémissons — en mettant, bien injustement, en cause la nature, à qui nous demeurons indifférents. L'homme, pour se promouvoir dans tous les ordres de la civilisation, a rejeté et méconnu la félicité du calme que, tout autour de lui, offrent la paix des champs, la simplicité des humbles, les merveilles de la mer et de la forêt et la prodigue poésie des cieux.

Entre les actions et réactions qui agitent et instiguent notre activité, il en est une dominante, précisément la seule que nous devons à l'artifice humain : l'argent, — et c'est ce qui pervertit l'individu et déprave les sociétés. Nous avons matérialisé la passion universelle et torturante de la possession. L'argent est une force postiche, une puissance conventionnelle, devenue omnipotente et, par conséquent, vénérée de tous. Comme le disait déjà, au XVI^e siècle, la ballade de Jean de Portalais :

Qui argent a, chascun lui fait honneur,
C'est Monseigneur.

(1) Voir *Revue de l'Université* 1933-34, n^o 1, p. 68.

Il serait oiseux de refaire sur ce sujet *L'honneur et l'argent* ou de répéter les satires nombreuses et parfaitement inutiles décochées à l'inébranlable idole. L'éblouissante divinité du milliard nous fascine. L'or, en physique sociale, est le plus puissant aimant. La tentation du métal provoque et enfièvre notre agitation. Les économistes assimilent son mouvement dans le corps social à la circulation du sang dans l'organisme. L'or fait notre vie. Il est le factotum général, travaillant parfois pour le bien, souvent pour le mal, — ce docteur ès-corruptions.

Dans les détours de la civilisation, notre occupation est la poursuite de la monnaie comme autrefois, aux époques dites sauvages, l'effort quotidien était la chasse à l'animal comestible. Nous connaissons toujours des cavernes imposantes, banques massives, repaires où le dévoreur glouton est blotti, embûches où le chasseur succombe. L'argent, dont la conquête est notre vie, est devenu tout, en particulier comme en général. Il est la politique, puisqu'il figure la force dans la bataille des affaires.

En ne conservant qu'une seule inégalité, celle de la fortune, dit Renan, la Révolution a créé une nation où la richesse seule a du prix, où la noblesse ne peut que déchoir.

La Révolution, ajoute le Choulette d'Anatole France, a élevé, sous le nom d'égalité, l'empire de la richesse... Dans notre combinaison sociale, — frappée du « stigmate du million », — l'idéal « faire des affaires » autorise toutes les manœuvres et manigances. L'aciérie qui fabrique des canons, soudoie les journaux pour brouiller la politique et exciter les peuples à une « bonne » guerre. Des légions de pauvres diables se laissent tuer pour une victoire chanceuse et certainement pour faire réaliser de beaux bénéfices aux clandestins fomenteurs du conflit. Et MM. les actionnaires applaudissants vantent l'habileté de leurs administrateurs.

Le gouvernement apparent est aux gages des financiers. Entassant des impôts et empruntant à tire-larigot, l'Etat est le nabab national et sans responsabilité, capable, malgré l'amoncellement de ses dettes, de faire toujours largesse à ses amis. Il détient la puissance de l'argent de tous. Aussi, les convoiteurs innombrables

Qui se feraient fesser pour moins d'un quart d'écu,

comme dit Mascarille, dans *L'Etourdi*, sont ses obséquieux serviteurs.

L'argent est, pour l'individu comme pour le gouvernement, « l'armature », comme dit Paul Hervieu. Son importance gonfle toujours. Nous en avons un besoin si énorme qu'il a fallu en fabriquer en papier. Alors, l'argent est devenu la finance qui, avec ses paperasses monitoriales, se dresse devant tous et affirme un nouveau pouvoir avec ses raisons sans réplique : il paie, et on se tait. Le régime de la pan monétisation est instauré. Les banques-fortereuses et les fortunes armées deviennent le danger social. On ne peut pas accaparer le pain, et on laisse amasser du capital tant et plus, fastueusement, inutilement, et acquis n'importe comment... Comme la liberté n'est plus de mode et que les lois de contrainte sont si bien acceptées, il serait sain de limiter la richesse individuelle. La pratique serait peu compliquée puisque, par l'impôt sur le revenu, l'administration prétend connaître ce que chacun possède... Seulement, le milliardaire est intangible, et elle paraîtrait catastrophale, l'audace de froisser les ploutocrates en leur déclarant qu'un pays est d'autant plus riche que la fortune nationale est répartie entre un plus grand nombre de citoyens. Telle serait bien la plus sagement protectrice de ces lois sociales qui s'ingèrent dans tout, régissent la vie particulière, refrèment l'effort individuel et, par conséquent, violent la liberté en préparant « l'esclavage futur » — parce que, comme l'a écrit Spencer, les règles socialistes sont contraires aux lois naturelles de l'évolution.

Un sociologue synthétiste fera voir, un jour, que c'est l'argent, puissance artificielle, qui a provoqué le socialisme, organisation factice, bien faite pour séduire et entraîner les hommes qui ont l'âge de leur temps. Le collectivisme est la résolution logique, nécessaire, d'une organisation financière de l'Etat. Notre politique, livrée aux amours-propres et aux ambitions, est une bonne affaire exploitée par les cupides qui s'offrent et se font valoir. Les complaisances et les surenchères dans l'octroi des fonctions mises à la criée, ont dépassé la mesure, — et l'homme populaire est celui qui promet l'impossible... Le peuple, — à qui le règlement syndical impose une aléatoire et restrictive félicité, — sera sauvé, — « quand il ne

croira plus aux sauveurs ». Seulement, le populaire exige des maîtres, des rois, — ne fût-ce que les rois du verbiage.

Sous son enseigne à réclames effrontées et pompeuses, la politique s'est transformée comme le commerce : elle semble un de ces vastes magasins à rayons universels, bazars où l'on trafique de tout, énorme boutique qui aura toujours plus de clients qu'elle n'en peut servir... Aux rares passants que la bousculade offusque et qui se tiennent à l'écart, la sagesse confie qu'il faut savoir se laisser gouverner par qui vaut moins que soi et qu'en dépit des « pharamineuses » nouveautés démocratiques et des dernières inventions sociologiques, nous demeurons attachés aux traditions solennisées par leur vétusté... Qui donc inventerait encore, à présent, un pouvoir héréditaire ?

Une politicaille traficante truque les solutions, fausse les indications et nous égare dans notre marche vers un meilleur état. La sociologie est, en définitive, une biologie déployée avec l'extension à l'ensemble des lois et obligations du particulier. La politique est un département des sciences naturelles commentées par l'économie générale. La solennité du droit est bien relative; l'altruisme, dépaycé dans la lutte des existences, est une victime, admirée, certes, mais exploitée toujours. Un Etat est la résultante des intérêts en conflit. Et, comme l'a écrit Rémy de Gourmont : le véritable ciment d'une communauté, c'est l'égoïsme. L'égoïsme et l'intérêt demeurent les facteurs essentiels à associer au bien-être de tous. Tout ce qui est utile à l'abeille est utile à la ruche. Faire entrer l'intérêt du particulier dans l'intérêt général, tel est le problème pour les faiseurs de systèmes sociaux et les inventeurs de réorganisations, — qui pourraient trouver l'inspiration dans les laboratoires de zootechnie mieux que dans les bibliothèques.

George Sand a été sévère, quand elle écrivait à Flaubert, en septembre 1871 : « Il me semble qu'il n'y aura plus, dans vingt ans, que des cafards et des voyous... » L'humanité s'adapte aux besoins et à la condition de chacun, — et l'individu s'adapte aux nécessités de la vie sociale. Un transformisme à effets réciproques veut ainsi que, par influences mutuelles, tout évolue, — y compris la morale et la vérité. Pour l'homme, aussi bien que pour les collectivités, la morale est une nécessité dépendant du genre de vie et du milieu : elle est donc essentiellement variable.

Le principe fondamental, — qui déplaît fort aux politiciens, — est simple : améliorez l'homme, et, tout naturellement, par corollaire spontané, vous aurez perfectionné la société. Comme l'assure Spencer, dans *L'Individu contre l'Etat*, il n'y a point d'alchimie politique à l'aide de laquelle on puisse transformer des instincts de plomb en une conduite d'or. Voilà, effective et patente, l'essence même de toutes les difficultés sociales : élever la qualité de l'homme... En pareille entreprise, les essais les plus généreusement décidés sont découragés par des instincts tenaces qui font persister, à travers les siècles d'études et d'efforts, le bestial *homo homini lupus*. Le cœur humain, constate encore Spencer, dans ses *Faits et Commentaires*, est par dessus tout décevant et désespérément pervers... Il faut se méprendre sur la foncière mauvaise substance du sujet pour prétendre à son amélioration. Cette erreur est l'excuse des politiques sans méditation. Après les hontes internationales de 1914 et de 1915, on peut désespérer de la civilisation, douter du droit et se demander si progrès est encore un mot utile ? L'Europe, si verbeusement fière de ses théories et de son affinement, se ruine pour prouver au monde que le droit pratique et décisif est toujours la force, et que le bandit qui vous assomme est juriste dans le bon sens. Conquêtes et brigandages ne diffèrent que par les dimensions. La brutalité moderne est réfléchie ; les crimes sont techniques et le mal, en ses diverses formes, est un art savant et glorieux.

Nous pratiquons, avec une activité belliqueuse, la civilisation. C'est le nom agréable attribué maintenant aux conquêtes, annexions, envahissements et expropriations à main armée. On s'installe et on notifie aux populations d'une autre couleur : vous n'êtes plus chez vous... Le nègre nous est si inférieur qu'il ne comprend pas... Quand les civilisateurs rentrent dans notre accommodante Europe, les noirs ont un peu plus de vice et les blancs nous rapportent, avec des habitudes de violence, une certaine dose de sauvagerie. Par bonheur, les nègres n'ont pas la manie de gribouiller des gazettes, — sans cela, nous en entendrions de dures, — et il serait urgent de faire connaître à nos frères équatoriaux d'autres bienfaits, parmi lesquels la censure.

Si l'homme a accompli les plus nobles exploits, il a aussi perpétré les méfaits les plus ignominieux et ce superbe inven-

teur se déshonore avec désinvolture et toujours en parlant de dieu et de gloire... Je ne parviens pas à respecter, ni ce dieu de charniers, ni cette gloire éclaboussée de sang... Pour qui a vécu en Belgique ces années 1914 et 1915 de misères dégradantes, la civilisation apparaît une duperie, un accessoire du magasin de la hâblerie politique, un mot sonore pour péroraison de harangue facile. Comment des professeurs se risquent-ils encore à parler du droit et d'une science de cette allégorie décevante ! Le droit est une concession illusoire, une convention momentanée et locale, qui disparaît dès qu'il plaît à une nation. Et, tout d'un coup, ce qui était crime et punissable devient action d'éclat et haut fait historique. Le vol, l'incendie, le pillage, le meurtre, le viol se perpètrent plus savamment et avec plus de raffinement que jadis, mais avec la même furieuse jactance. Demandez aux habitants de Louvain et de Termonde ce qu'ils pensent de la civilisation de notre jeune siècle fanfaron... En mai 1915, on a décoré de la marque des héros le commandant du sous-marin qui d'un coup de torpille a tué quinze cents passagers d'un navire non militaire, le *Lusitania*. Peut-on encore espérer un temps et une civilisation où pareille distinction sera infamante ? Notre progrès est matériel, mais il n'a vraiment pas entraîné les idées. Dans les temps barbares, un homme n'aurait pas pu d'une visée faire quinze cents victimes. Le progrès est ici incontestable, — sans avoir de quoi nous rendre bien fiers. L'appareil mis sous les doigts de ce commandant quinze cents fois homicide était très supérieur aux engins dont disposaient les guerriers d'autrefois, mais le cœur du « héros » qui, sans tressaillir, a fait le coup si bellement abominable, est-il lui meilleur et plus sensible que le cœur d'un Ostrogoth du cinquième siècle ?

Tournefort, le botaniste philosophe, écrivait, à propos des anthropophages : « Je ne sais s'il y a moins de cruauté à poignarder un homme pour avoir sa bourse que de le tuer pour le manger... » Guy de Maupassant se demandait lui aussi : « Quels sont les vrais sauvages, ceux qui se battent pour manger les vaincus ou ceux qui se battent pour tuer, rien que pour tuer ? L'inventeur de la brouette n'a-t-il pas plus fait pour l'homme que l'inventeur des fortifications modernes ? Puisque les gouvernements prennent ainsi le droit de mort sur les peu-

ples, il n'y a rien d'étonnant à ce que les peuples prennent parfois le droit de mort sur les gouvernements. »

Et Victor Hugo s'inquiète :

Progrès, dont on demande : où va-t-il? Que veut-il?

Qui brise la jeunesse en fleur, qui donne, en somme,

Une âme à la machine et la retire à l'homme...

Si l'homme ne perfectionne que ses outils et non sa nature et ses sentiments, à quoi rime le progrès qui ne nous apporte pas la noblesse de la pensée et la compassion, la générosité, le respect d'autrui? L'homme est, — il le proclame, — un être supérieur, — et aussi le plus malfaisant, le plus perfide des produits du règne animal. Or, un être malfaisant ne peut constituer que des sociétés injustes et oppressives.

Et moi, qui dans mon coin, gémis sur les horreurs du temps, suis-je d'une complexion morale supérieure?... Quand le découragement et les déceptions devenaient une lamentable souffrance, devant les horreurs répugnantes de cette guerre européenne, j'en étais arrivé à souhaiter une grande bataille décisive, — c'est à dire le meurtre organisé et calculé de centaines de mille de pauvres gens innocents... Vœu sacrilège, inavouable qui déconsidère encore, vis à vis de moi-même, le vieux songeur inoffensif que je croyais être... Je portais la déroute dans mon culte pour l'harmonie et la paix.

Le consolant Shakespeare, que je relis, me dit : « L'homme, cet être vain et superbe qui connaît le moins ce dont il est le plus certain, son existence fragile comme le verre, se plaît, comme un singe en fureur, à exercer les jeux de sa puérole et ridicule puissance à la face du ciel, et contriste les anges. »

Tout est inconsistance pour des animalcules éphémères qui s'agitent sur une boule jetée dans l'espace. Une existence dans le vide défend tout appui solide à une réalité quelconque. Tout chancelle et s'effondre, — et d'abord nos sentiments... Mots très vagues, à sens variés dans la jugeaillerie humaine. Colère, amour, joie et tristesse, dignité et progrès, illusions qui se fanent autour de nous; feuilles mortes de notre printemps, elles tombent et vont faire l'humus d'un sol qui donnera d'autres existences et de pareilles déceptions.

V. — PHILOSOPHIE.

J'ai beaucoup lu les philosophes. Ils m'attiraient... Leurs spéculations ont quelque chose de vicieux et de raccrochant; leur sourire est prometteur d'une petite débauche de l'imagination. Un arôme de frelaté aguichant fait entrer dans la belle boutique de concepts et d'hypothèses, où de majestueux astrologues collent des étiquettes pompeuses sur des bocaux vides.

Désabusé et penaud, — comme après toute orgie, — je crois avoir eu affaire à des esprits dangereux, tentateurs, à des « probabilisateurs » qui trichent en jouant à la devinette sur des matières où la légèreté n'est pas de mise. La philosophie pourrait bien être l'art subtil des conjectures et des anticipations. Au lieu d'acheter, contre peines et recherches, un secret, sa malice s'efforce de chiper une possibilité. Victor Hugo, dans *Les Misérables*, a lancé le mot sévère de : *filousophe*... Les écrivains de psychologie monitoire sont les journalistes de l'actualité scientifique : ils savent par ouï-dire, comprennent approximativement, font des phrases autour de dépêches souvent fausses, se prononcent sur tout *ex cathedra* et commandent à l'opinion publique, — la plus malléable des servantes du succès...

Dans ce dilettantisme captieux, on finit par s'intéresser à la philosophie rouée, — en se désintéressant de la vérité trop simple.

Au demeurant, les philosophes ont volé mon temps, — et je ne puis pas leur en vouloir. Chacun de nous, — comme l'humanité des premiers temps, — veut savoir; nous avons la fièvre de la connaissance anticipée et nous adressons d'instantes suppliques au mystère. L'enfant, avant d'ouvrir la belle boîte qui lui est offerte, compose des suppositions sur le contenu. Le long d'un mur, le passant est agacé du désir de connaître ce qui se passe de l'autre côté. Devant l'inconnu du monde, en face de l'imprévu des éléments, la tendance naturelle de l'esprit est de chercher, de s'enquérir, de découvrir l'appui d'une explication quelconque; une simple ou plausible apparence contente notre taquineuse recherche des pourquoi. Au milieu de ces hommes, intarissablement questionneurs, comme tous les enfants, la philosophie prévenante a apporté la nourriture souhaitée à cette curiosité affamée, — nourriture plus ou moins saine et souvent préparée en hâte... Le besoin de commenter et de motiver, bien

ou mal, nous a fabriqué les mythologies et les religions : l'origine première des choses fut la volonté d'un mécanisme surnaturel et poétique... Notre naïveté gobeuse et béate, abusée mais satisfaite, — en apparence, — a admis des entités agissantes et fantasques, justes et cruelles, — et bénévolement nous avons honoré et supplié ces illusoires toute-puissances, — qui sont notre œuvre. Nous étions trompés, mais intégralement contents de supposer savoir.

Pour en imposer à la galerie, la métaphysique, — qui ne peut être qu'une hypothèse, — a bien dû, comme le magnétiseur sur la place publique, prendre de grands airs, se donner ce titre de « sagesse suprême » et, dans le verbalisme des théories, gonfler la majesté de cette noblesse énorme, insignifiante, indéfinie. L'emphase de ses discours fut l'apparat doré, emplumé et caparaçonné de toutes processions et démonstrations religieuses... Fascinée et confondue, la foule respectueusement s'est laissé convaincre; elle a accepté la cause fondamentale, qui lui est à jamais inaccessible. La philosophie, en nous abusant, soulageait le mal d'une de nos infirmités. Mais, son zèle était, malgré tout, précipité.

Il existe, sans conteste, une nécessaire et éclairante philosophie, c'est à dire une conclusion à l'ensemble de nos connaissances. Seulement, cette conclusion, dans la hâte de savoir, on l'a formulée trop tôt, sur des éléments insuffisants et à peine ébauchés. Aujourd'hui encore, les prudents hésitent, constatant que nous ne sommes pas parvenus à démêler l'écheveau toujours embrouillé des causes et des effets. A peine comprenons-nous l'identité de la cause et de l'effet : deux manifestations, différentes dans le temps, d'une identité fondamentale, comme dit Th. Ribot. Et nous pouvons répéter l'affirmation du psychologue américain W. James : la cause est un autel au dieu inconnu, un piédestal qui attend sa statue.

Les conjectures imaginaires et dogmatiques, en manigançant la féerie des miracles et les romans de la création, en solennisant les conceptions aventureuses et causatives, ont tranquilisé nos frayeurs en les trompant. Car notre véritable effroi est la peur d'une ignorance catégorique et éternelle.

La vie, — un cauchemar entre deux néants, disait Jules de Goncourt, — est placée devant des gouffres terrifiants; les infinis affolent notre réflexion et nous donnent le vertige. Il est

équitable de savoir gré à la philosophie d'avoir essayé de nous reconforter, d'avoir voulu, — comme on apprivoise les animaux par des supercheries, — nous donner quelque résistance devant les dangers. Et puisque son office est de tout comprendre, elle a risqué de nous expliquer l'infini. Ici, son esprit aimable et secourable, s'engageait dans une entreprise impossible, — malgré nos remarquables dispositions à l'illusion. L'infini est un mot, et penser à l'infini c'est sortir de la nature humaine, a écrit Le Dantec; et Renan avait déjà dit : la raison et le langage ne s'appliquent qu'au fini... L'infini demeurera une exorbitante supposition, une écrasante soi-disant notion, une hypothèse affolante et tous ses explicateurs se perdent en contradictions, cercles vicieux et dérouté. L'idée même est confuse, diverse et multiple. Le temps, — s'il existe pour la nature, — est un infini toujours de même signe, il ne connaît pas de régression. L'espace est un infini étendu en tous sens; il ne peut être affecté d'un signe que si, par convention, ici ou là, on fixe une origine arbitraire, — et qui sera toujours mobile...

La sincérité calme et réfléchie se détortille de ces systèmes d'indéterminations, constate et notre incompréhension et une infirmité prohibitive. La loyauté déclare : nous ne savons pas... Or, cet aveu est si pénible, — même dans le détail ! A la demande : avez-vous lu tel livre ?... la réponse est presque toujours affirmative... Que notre faux orgueil nous a fait commettre de sottises individuellement et nationalement !

Nous avons donc eu la prétention de manier des abstractions prohibées; nous avons joué avec le danger et nous nous sommes fait mal : nous souffrons des maux de l'erreur... Les remèdes qui ont apaisé des angoisses et des palpitations, ont été pernicieux pour d'autres parties de notre organisme. Le calmant de la peur a étouffé la franchise, qui est le doute honnête, c'est à dire l'aveu... Le doute — cette petite monnaie de scepticisme, — est fort utile dans les dépenses courantes du ménage de l'esprit. Montaigne nous a dit l'embarras irrémédiable, l'incertitude de toute connaissance dans la suite des contradictions et des changements... Or, la philosophie ne pouvait pas douter : ce fut compromettre sa majesté de grande explicatrice. Sa spécialité est précisément l'invention de solutions pour tous problèmes; l'ingénieuse devineresse devint ainsi, et forcément, vendeuse de panacées, débitant parfois une eau trouble dont la

clientèle se délectait de confiance. La dignité, l'importance de la haute dame lui défendait de se jamais montrer quinaude. Dissertant à tâtons, irrésolument entre le zist du matérialisme et le zest du spiritualisme, les hidalgos du tout savoir bataillaient, tranchaient, décrétaient, brandissant les arguments comme flamberge au vent, renversant les antithèses et transperçant les antinomies... La doctrine demeurait la science des raisons suffisantes, comme disait Leibniz... Et Jean Richepin, dans une de ses *Chroniques du pavé*, concluait : « Toute l'inanité de la philosophie tient dans cette naïveté d'un myope qui avait perdu son lorgnon : impossible de trouver mon lorgnon, quand je le cherche sans l'avoir sur le nez. »

Or, voici que la masse, mieux attentive, exige plus que des principes de méditation ou des systèmes de sentiments : le moindre phénomène observable fait bien mieux notre affaire. Et nous supplions la philosophie d'apprendre, enfin, la prudence et de se rappeler les principes de plusieurs de ses maîtres : la vraie philosophie est de voir les choses telles qu'elles sont, proclame Buffon, et Bossuet veut qu'elle forme des doutes, mais ne prononce pas de décisions. Spencer estime que sa notion doit être l'unification du savoir... Mais, pour cela, il faut tout d'abord savoir, et savoir le plus possible. Le manque de connaissances suffisantes a livré l'esprit aux spéculations métaphysiques, — jeux d'imagination s'exerçant sur des logoglyphes universels.

L'esprit humain, qui est classeur, aspire à l'unité ; mais, il doit, tout d'abord, prendre conscience de la limitation de ses efforts. Des domaines sont interdits à notre chétivité, — et ce sont naturellement les directions qui nous attirent le plus. Tant apprendre est nécessaire pour deviner combien la vie cosmique de la nature dépasse nos possibilités de conception. Péniblement, et avec profit, nous pouvons suivre une partie très limitée de l'évolution, le passage de l'homogène à l'hétérogène par division, différenciation, donc, complication. L'exemple énorme et capital est la division infinie de la nébuleuse qui était l'homogénéité générale et première, l'unité fondamentale. A peine prenons-nous conscience de l'instabilité de l'homogène... Notre unité fondamentale était partie d'un autre et encore plus vaste tout... La vérité centrale n'habite pas le pays pour nous explicable. Nous ne la rencontrerons donc jamais ; nous ne verrons

pas la raison absolue, le terrible « noumène » dont Kant fait état en opposant l'intelligible au phénomène. Le noumène, nous est-il confié, ne peut être l'objet d'aucune connaissance, car il est en dehors de la pensée : s'il se révèle à celle-ci, il devient phénomène ; il n'y a donc, ni intuition sensible, ni intuition intellectuelle du noumène... Ce saint sacrement, que nul mortel ne peut regarder, ne démontre pas grand'chose à nos exigences positivistes, et autant vaut le curé qui ordonne de croire sans explications et menace l'impertinent incrédule d'une flamblée éternelle... J'aime à supposer que si le plus curieux créateur du panthéisme, le savant Spinoza, — s'évertuant à distinguer si le monde est une substance distincte de la substance divine et définissant substance « ce qui est par soi et est conçu par soi » — si Spinoza repassait par ce monde, sa perspicacité analytique rédigerait des conclusions bien différentes, — et cela, parce que le dossier présenté par la biologie est beaucoup plus complet que les lambeaux de renseignements épars et disparates connus au dix-septième siècle. L'auteur de l'*Ethique* s'est prononcé sur des documents informes et apocryphes, des suppositions admises, les résidus de la superstition.

La philosophie a la faiblesse très humaine de se prononcer trop vite, — et cela n'est point une marque de sagesse authentique. Ces manigances devinatoires causent grand préjudice à notre raisonnement. Le procédé erroné a compliqué et enchevêtré l'entendement, brouillé les cartes d'un jeu déjà très difficile à suivre. La doctrine a solennisé des erreurs devenues tenaces comme les mauvaises herbes ; elle a façonné des racines dogmatiques à des problèmes insolubles et interdits.

L'intellectualisme, — le péché originel de la pensée, — est la persistante tare des croyances et conjectures des devins de la métaphysique. Ceux-ci se complaisent exclusivement dans ce qui paraît acquis comme renseignements ; ils s'enferment dans l'actualité, se refusent aux transformations et prétendent à l'autonomie par le rejet de ce qui dépasse l'état présent. Ils admettent un moment du progrès pour un terme ultime... Et, au demeurant, il est fort difficile de discuter avec une personne capricieuse et autoritaire qui, par le fait même de sa méthode, a pratiqué un peu toutes les opinions. L'aiguille virevoltante de sa conviction s'est promenée dans toutes les orientations, sur la rose des vents de la pensée. Elle tourne au moindre souffle,

d'où qu'il vienne, et il a fallu inventer des noms pour des directions nouvelles, — de l'empirisme au nativisme, estimant que la réflexion constitue une expérience externe, après la perception des sens, qui est l'expérience interne, suivant le système de Locke.

Sereine et laborieuse, la science a repoussé à sa porte, dans le tas des déchets et détritrus, cette encombrante et vaine dialectique. Et une lueur de radieuse sincérité s'éclairait... Après Auguste Comte, écartant les faits de conscience, après Taine, assurant que dans le monde tout est régi par des lois rigoureuses et que la vie morale est déterminée par des lois oppressives pour la liberté de l'homme, après Renan, célébrant le pouvoir illimité de la science, seule explicatrice éventuelle de l'inconnaissable, nous nous croyions, enfin, dans la bonne voie sur un terrain ferme...

Mais, la réaction, à l'affût, veillait : c'est la fonction de toutes les réactions, blotties dans les moindres recoins. D'Alembert nous l'avait bien dit : On aura beau faire, cette chienne de philosophie sera souvent battue et jamais défaite.

Voici que la phalange des purs philosophes tente une contre-attaque. Les capitans Bergson et Boutroux dirigent le feu contre le positivisme et le scientisme... Et en avant ! A l'assaut ! Pour la gloire de la conjecture réhabilitée, seule régente en matière morale.

Les ordres du jour, très remarquables, signés Boutroux, prétendent, comme l'a exposé Georges Lecomte, que dans toutes les sciences, il y a une part d'approximations et de contingences. Donc, les lois naturelles n'ont plus la rigueur constante et déterminante que l'on revendiquait pour elles. Alors, la liberté de l'homme subsiste.

Pour l'école Boutroux, les lois de la nature sont simplement des façons que nous avons de l'interroger. Par conséquent, dans les réponses que la nature nous fait, s'il y a beaucoup d'elle, il y a aussi beaucoup de nous. D'où la modestie à laquelle la science doit être ramenée, puisqu'elle ne nous donne pas la copie absolument fidèle de ce qui se passe dans la nature ; aussi, parce que lui échappent les éternels débats sur la valeur du monde, sur son origine et ses destinées. La science est donc bien obligée de laisser subsister à côté d'elle la philosophie, qui est maîtresse en matière morale. La philosophie, en effet, dans

cette théorie, découvre à la racine de l'être, la spontanéité, qui s'épanouit chez l'homme en liberté. Et la conclusion paradoxale est que l'esprit religieux et l'esprit scientifique, parce qu'ils appartiennent à des domaines différents, peuvent vivre d'accord, l'esprit scientifique n'ayant à s'inquiéter que des rapports entre les faits, l'esprit religieux étant au contraire, une aspiration de l'âme vers l'au-delà.

En somme, la philosophie s'installe science des idées et des émotions, à côté de la science d'observation, à qui est octroyée, sans plus, la connaissance des faits.

Or, tout découle de la connaissance des faits, — et aucune limite n'est assignable à l'esprit scientifique. Celui-ci a le devoir de pousser en tous sens ses investigations, s'inquiétant de tout, — y compris les erreurs et les religions... L'âme... L'au-delà... sont raisons complaisantes, arguments de tradition ou sujets d'expectative. Certainement, il est des questions essentielles, — les savants le déclarent, — qui échappent à la science; mais, à plus forte raison, elles ne sont pas à la portée des moralistes qui se sont aventurés à philosopher sur ces thèmes exorbitants. A quelle source mystérieuse la téméraire métaphysique puisera-t-elle les éléments de sa connaissance, si la science ne les lui apporte pas ?... Si, elle-même organise des recherches et des expériences, elle pratiquera la science, — et le philosophe sera devenu physiologiste.

Dans notre conviction, aujourd'hui, les idées comme les émotions, la conscience comme la morale, sont des phénomènes dérivant des propriétés biologiques de la matière organisée et de son façonnement par l'exercice de la vie. La réaction, répondant à une action extérieure, est le mouvement réflexe qui, dans la suite très longue des développements et des affinements, devient le besoin organique, puis, l'instinct, et successivement, l'habitude, l'observation, la réflexion, l'intelligence, la raison, la conscience et la morale. Ces résultantes de l'activité impulsive sont des phénomènes relevés par la science et lui appartenant, — et, là-dessus encore, le microscope nous en dira plus que les dissertations.

Puisque la science seule a garni notre bagage pratique pour le voyage de la vie; puisque, seule parmi nos fournisseurs, elle a la probité de reconnaître ses erreurs en les rétablissant elle-même, nous devons lui faire confiance absolue et nous méfier des prompts allégations des probabilistes; ceux-ci nous ont désap-

pris le doute, qui est la prudence, comme la patience, qui est la sagesse.

Inclinons-nous uniquement devant la science, — la moins vacillante de nos incertitudes, — et restons fidèles au laboratoire, le vrai sanctuaire de la vérité possible... Et nous ne nous étonnerons plus de rencontrer l'irrationnel, méthodiquement cultivé par des spécialistes qui prétendent se distinguer par leur raison.

D'un côté, la gravité philosophique et son entêtement ne nous ont apporté aucune force nouvelle dans son fatras d'hypothèses surnaturelles et de doctrines contradictoires... De l'autre, la science, patiente et démonstrative, nous a dotés des deux grandes vertus réconfortantes : notre modestie devant l'univers, notre résignation devant l'inconnu d'aujourd'hui.

Il est naturel que des déceptions cinglantes aient rabroué la vieille métaphysique qui, avec ses façons de sorcière, combine des infusions de mystère, invoque l'inconnaissable et, dans sa large marmite à arguments et à intuitions, ne tourne que de la bouillie pour les chats... Pour nous, pour la consolidation et l'amélioration de notre vie, pour la fixation de notre esprit et de nos convictions, le savoir des logiciens et des sophistes a été stérile et inopérant. Elle reste confusément vaine, l'intarissable débitante patentée de spéculations académiques, et elle ne trouvera pas la clef ouvrant la porte vers le bonheur relatif que nous pouvons espérer... La Rochefoucauld nous avait déjà mis en méfiance, en nous avertissant : « la philosophie triomphe aisément des maux passés et des maux à venir ; mais les maux présents triomphent d'elle ».

VI. — PHILOSOPHES.

Il y a la philosophie, — et il y a les philosophes établis... Suivant Nietzsche, — qu'il est toujours fashionable de citer, — ce qui importe, dans un philosophe, c'est moins son système que le philosophe.

Ces savantissimes confrères, teneurs de bureaux d'esprit, ne sont pas toujours les intègres représentants de la sagesse...

Deux griefs capitaux se dressent contre les raisonneurs de profession. En premier lieu, leur sagesse a changé de ton et de

milieu. La méditation de nos sophistes gradés s'est fait inviter et fréquente les coteries déclarées select; pique-assiette du monde en évidence, elle discourt dans les cénacles du bon goût diplômé. Flirtant avec l'élite, sa rude et verte franchise s'est faite mielleuse et littéraire; elle a troqué ses grosses lunettes pour un dédaigneux face-à-main... Enfin, la fée Carabosse, hargneuse et jeteuse de dures vérités, est présentement une marquise de Pretentaille, faisant la sucrée, du haut de ses falbalas; et elle toise, avec impertinence, les croquants qui furent jadis de sa compagnie.

Or, en croyant s'autoriser de distinction, la doctrine s'est dévoyée et presque galvaudée dans un milieu sans préparation. La vieille coquette a bien dû faire des concessions au spiritualisme à la mode et aux belles dames, roucouleuses de compliments.

Notre philosophie, ainsi conciliante, — et voici le second reproche, — dans son emphase, nous abuse sur notre importance; elle cajole l'orgueil en assurant une valeur péremptoire, une origine surnaturelle à l'homme et un pouvoir souverain à nos instincts et facultés. Elle divinise béatement un ciron de la physico-chimie, une molécule entraînée dans les tourbillons d'un énorme tout inconnaissable. Elle ne prétend pas voir que l'individu ne compte pas. Souveraineté et éternité spirituelle, proclame la philosophie; le plus humble et bref valetage, démontre la science.

Bradley, dans sa très exacte considération de *L'Apparence et la Réalité*, écrit : « il n'est pas de péché que la philosophie puisse moins justifier que l'orgueil de l'esprit, quelque porté que soit le philosophe à cet orgueil.

Pour constituer ce savoir de la glorieuse vanité des choses humaines, les philosophes ramassent les on-dit de laboratoire, les aveux de l'expérience; l'ironie des sceptiques comme la mauvaise humeur des moralistes, tout tombe dans la gibecière de Pandore que traînent ces revendeurs, savanteaux ingénieux dans le retapage des déchets et la remise à neuf des débris. Dans leurs ateliers, ils travaillent sur le métier de la synthèse et dans l'étau de l'analyse, maniant avec dextérité le genre, l'espèce et la différence, et connaissant les trucs du syllogisme et du polysyllogisme. En des coins, des raisonnements-alam-bics transforment et distillent le malaxage des propositions;

des spécialistes en thèses et théories, fignoient des arguments en carton collé; les postulats, prédicaments et post-prédicaments, complètent l'apprêt, avec un peu d'intellectualité physique mélangé de ce qu'il convient de causes spirituelles, — le tout, suivant les normes compliquées des spéculations de la doctrine. Et l'on sert chaud, en étalant savamment et en belle apparence, ces produits composites... Alors, à bout de souffle, le fabricant, très satisfait, se repose à l'abri d'une bonne formule latine : *post hoc, ergo propter hoc*... Sa mine de défi a l'expression victorieuse d'un médecin de Molière qui a assommé son client du poids d'un terme bien plombé, conclusion d'une explication abracadabrante et indébrouillable. Dès lors, l'accommodement sybillin se fait dogme radieux et définitif. Il faut croire, sous peine d'injures et de mépris : les stoïciens traitaient d'idiot quiconque n'était pas philosophe.

Dans ce très curieux exercice philosophesque, à la fois acrobatie de la pensée et cuisinage d'idées, les pontifes du datisme, Leurs Hautesses les Sultans de la controverse et de la raison raisonnable, ont grand souci du mot. L'expression complexe et cabalistique est un de leurs moyens devant le vulgaire. Au sortir des labyrinthes de la dialectique, où ils ont été causer avec la révélation et rencontrer l'inspiration, ils prononcent et proclament en langage d'oracle. Une captieuse magnificence de paroles chérit les locutions malléables et donne péremptoire importance à la solennité du terme rare. La théorie du plaisir prend le titre grave : Hédonisme, — et il n'est plus de réplique possible. Téléologie, étiquetant le dossier des causes finales, est décisif... Dans ce culte de la majesté du peut-être, le mot est supernel; il est un accessoire de premier plan; sa supériorité est supplétoire à l'insuffisance de preuves.

L'art et la force des philosophes sont donc, tout d'abord, dans une langue spéciale, une forme ésotérique, une expression farouche et obscure, un style qui a réclamé des dictionnaires — comme le vocabulaire d'Edmond Goblot. Il faut être philosophe authentique pour entendre que remplacer unité par monade est une découverte considérable et précieuse... Seulement, de la sorte, les théories se transforment en querelles de mots et l'on disserte et discute sans bien se comprendre. Les concepts bataillent dans l'obscurité et argumentent en un pathos transcendant et, par conséquent, irréfutable. Le bon-

homme qui prétend devenir aussi un ami de la sagesse et prendre part à la poursuite des principes et des causes, n'y voit plus goutte; il essuie ses lunettes, affine son attention, et finit par attribuer à sa propre indignité cette magistrale incompréhension. On relit, on analyse, non plus la pensée, mais les artifices de ce style vaniteux, les roueries imposantes du langage de la scolastique : pétition de principe, prestidigitations des restrictions qui escamotent les difficultés, supersecrétions extraphysiques, psychologie des états de conscience, symbologie occulte et mystique... Le creux sonore des pauvres mots strangulés implorant le ravivement de la lumière.

En réalité, la sophistication de l'idée s'est étendue à l'expression. Les termes ont subi la maladie contagieuse. — et le lecteur, contaminé à son tour, conclut en latin : *obscurum per obscurius*... La rudesse de Rousseau le leur a dit, dans l'*Emile* : Après avoir philosophé toute votre vie, n'apprendrez-vous jamais à raisonner ? Et Voltaire, qui se connaissait en la matière, décoche cette juste boutade : Qu'il y a de différence entre être philosophe et parler de philosophie !... Le rappel de certains vers et préceptes très classiques de l'*Art poétique* de Boileau serait ici de circonstance. Et encore, le jargon superbe des idoles de la philautie me remet en mémoire la scène d'une taquineuse petite revue que l'on jouait, il y a bien longtemps, à Montmartre : Victor Hugo, déposant la plume et considérant la page achevée, soupirait :

— Autrefois, Dieu et moi, nous seuls nous nous entendions...
A présent, Dieu doit être seul à comprendre...

Mais voilà !... Devant la gravité profonde, cabalistique de ces livres compendieux, — sorte de *scala santa* que les initiés gravissent à genoux et confondus, — on incrimine sa propre impéritie et incompetence. Le courage est grand d'avouer qu'on ne débrouille pas ce dialecte exponentiel quintessencié. Le Dantec a bravement confessé, dans *Science et Conscience*, qu'il lui faudrait, pour comprendre l'*Evolution créatrice* de Bergson, un traducteur qu'il n'avait pas encore trouvé... Au reste, Jules Tannery, dans *Science et Philosophie*, concède que : « les termes philosophiques ne peuvent jamais être entendus qu'à demi ». C'est par une migraine atroce que je garde le souvenir du livre premier de l'*Ethique* où Spinoza développe ses théorèmes établissant l'existence de Dieu : « Toutes choses

sont déterminées par la nécessité de la nature de Dieu à exister et à agir d'une façon donnée... » C'est là, dans ce terrible théorème XXIX, que passent la nature naturante et la nature naturée. Les disciples de Descartes assurent que les actions de l'âme sont ses volontés; ses passions sont les perceptions ou connaissances qui se trouvent en nous, — et aucun de ces initiés ne nous dit où loge l'âme, ni comment elle existe.

Rares sont ceux qui gardent leur franc-juger devant ces façons de bramanisme. Ils le savent bien, les sacro-saints nostradamisants qui s'arrogent le monopole de l'idéalité. Aussi, c'est jalousement qu'ils s'enveloppent d'une impénétrable importance, répondant par des phrases répétées depuis Cumès avec, en coups de tonnerre, des vocables fracassants et olympiens. Ils présentent à la foule le viatique de leurs formules, comme un svastika mystique, en manière de résolutif universel... Les profanes, confondus, baissent la tête. L'admiration est seule autorisée autour de ces augures qui fascinent les assentiments, autour de ces devins qui battent la mesure devant l'orchestre des Etres et des Mondes... Petits-fils prédestinés du Gautama Boudha, dépositaires confidentiels des secrets du Cosmos, seuls ils possèdent l'initiation aux arcanes de la Doctrine réelle...

Oui, mais, — insinue quelque sceptique du positivisme, — si cette doctrine est réelle, elle est aussi bien variable. La philosophie, superbement trônant dans sa noble et dominante indifférence, ne se souciant d'aucune contradiction, est remarquable encore par le girouettement de ses opinions et de ses enseignements. Complaisamment, comme dans les grands magasins, elle reprend ce qui a cessé de plaire et offre des articles nouveaux, la dernière création du jour. Elle échange son orviétan de la veille pour d'autres colifichets et brimborions ingénieux qui sortent des fabriques de savanteries en tous genres. On présente, au choix, les dernières théories du jour et les opinions les mieux portées. Vauvenargues le disait : la philosophie a ses modes, comme les habits, la musique et l'architecture.

Grand nombre d'écoles ont fait tapage, depuis Cicéron qui, dans son traité *De natura deorum*, — où il malmène si injustement Epicure, — déclare : il n'y a rien de si absurde qui n'ait été avancé et soutenu par quelque philosophe. Quand

Renan découvrit la pensée allemande, le germanisme, dense et confus, prit la vogue; on s'émerveillait de confiance et le génie latin s'efforçait d'interpréter ces élucubrations de professeurs abstrus. Puis, on pensa à autre chose... L'empirisme, l'école du bon sens, le pragmatisme anglo-saxon, les probabilistes et équiprobabilistes, l'idéalisme, le positivisme, puis l'intuitionisme et bien d'autres, ouvrirent avec fracas de successives chapelles, — et toutes, tapageuses et prodigues de réclames éloquentes, ont eu leurs fidèles autour d'un officiant ingénieux et disert. Suivant des rites imposants, l'habileté d'un grand-prêtre révélateur prêchait abondamment sur la transmigration, sur les existences objectives, sur les avatars de l'Ego... Et, convaincus, les initiés, formant attroupement sur la grand'route du devenir, récitaient le nouveau Credo.

En matière de sagesse dévoilée, il faut tout d'abord un archimandrite, un oracle malicieux argumentant subtilement, — et puis, agit la réclame sur les idées philosophiques... Qui donc a dit que les hommes préfèrent une absurdité qu'ils imaginent à une vérité que tout le monde adopte?... Enfin, le philosophe, comme tout inventeur, a des aveuglements de père pour son enfant spirituel. Il le vante avec exagération et profit. Tout en rangeant le microcosme méthodiquement comme une armoire à linge, les grands sages ne perdent pas le sentiment du pratique personnel. La plupart naviguent prudemment, l'aiguille de leur boussole toujours fixée sur le nord des intérêts. Ils arrivent au port d'une confortable situation, assurée par le lest de bonnes rentes... La philosophie reconnaissante est fruitière pour sa famille.

Tout en survivant les problèmes les plus ardues, il est «sage» de penser au boniment et à la propagande.

Dans les salons, académies des prétentions et sanctuaires du snobisme, le philosophe est un premier rôle très recherché. Il débite aux dames, en gentils fragments, des éclats de pierre philosophale; il sert de charmantes superfluités dans les mots vernis du Bellac de Pailleron et des autres damerets jabotés à la verbosité académique et compassée; il syllogise, le verre en main; il manie aussi dextrement l'argument que la fourchette.... Le détachement de ce monde, la vie dans les abstractions, les étourderies géniales et quelques désintéressements peu compromettants, permettent, malgré tout, d'avoir assez d'esprit

pour être gourmand. Le bonhomme ne se sustente pas seulement de méditations et de rêveries et se nourrit fort congruement, en semblant pignocher... Enfin, une bonne philosophie doit être mondaine. Les cours en Sorbonne sont cérémonies obligatoires. Belles dames et oisifs élégants sont massés autour du maître, qui condescend au sourire indulgent, échafaude des paradoxes, fait des mots ingénieux sur les passions, et se permet, sur les actions de l'âme, de doctorales rapinades qui font se pâmer d'aise les précieuses et les notabilités du bel air... Il est le fétiche-parleur... Une conviction de bon ton, des sourires admiratifs, la louange de confiance font de l'encens autour de cet apôtre qui a fine langue et bon estomac... Les grands augures, depuis Calchas, présentent fort les offrandes à la fois laudatives et comestibles.

La philosophie, dans les lois de la mode, a remplacé l'ancien spiritisme des familles; on évoque les grandes vérités, et le médium loquace, qui continue de provoquer le mystère, fait tourner les têtes.

La doctrine fut ainsi compromise, et par les philosophes de profession, et par le compagnonnage du chic. On a exagéré l'emballement, — et la pauvre a subi ces amis maladroits dont l'empressement est toujours dangereux. Au sortir des salles à manger et après les acclamations des salons, les omniscients repus, — et, ma foi ! un peu gris, — ont rencontré des adversaires sans pitié. Dans la franche rudesse de la rue, — qui est tout le monde, — une irrévérence, qui ne mesure pas ses mots, a osé traiter de charlatans, nos débitants de philosophie...

Charlatans de la science, ils répètent sans savoir et proclament les affirmations d'autrui; physiciens de carrefour, avec des mots supercoquelicantieux, ils arrêtent le public et assemblent une école, — c'est à dire une clientèle. Ils débitent verbeusement, et non sans profit, des bribes de savoir, de petits morceaux de science, les découvertes d'alentour... Ils font la parade et expliquent, en périodes alambiquées, la pharmacopée de la morale. Ils tracent des schémas mécanistico-psychologiques éberluant les spectateurs; et, aux gens ahuris, débitent menus secrets du bonheur, panacées de métaphysique, poudres de contingences, dragées d'élan vital, grains de vérité en

paquets hermétiques enrubannés, comme des mirlitons, de devises pharaoniques.

Assemblée et béante, la masse, admirant d'autant plus qu'elle comprend moins, accepte avec vénération, — comme dans tous les temps, — les secrets magiques d'un insignifiant pentacle.

Et ce spectacle a sa conclusion, — très philosophique : l'ineffable, grandiose et titanesque bêtise de notre espèce, et l'ingénuité absolue de ces animalcules humains que l'on persuade si aisément d'une importance souveraine dans la chimie vivante de cette misérable planète. Salomon, longtemps avant nous, l'annonçait : *stultorum infinitus est numerus...* Et le soleil imperturbable éclaire toujours les mêmes phénomènes.

Pareille animosité pourra paraître excessive et, par conséquent, injuste. Mais, considérez aussi combien de disciples roublards, compromettant le respect de l'austère Minerve, ont fallacieusement mélangé leur philosophaille de piètre qualité à la pure et sereine philosophie des maîtres. On a voulu nous passer de la contrefaçon de sagesse — et nous regimbons. La réaction est virulente, mais légitime.

Au demeurant, la philosophie est surtout utile et profitable à qui se dégage de ses cérémonies et se défend de la logodiarrhée de ses pontifes réclameurs. Le philosophe, démissionnaire des fonctions de l'épichérème, constate, obstinée et contraignante, notre parenté avec le grotesque désarmant. On apprend alors l'indulgence et la résignation. Mais ici, comme partout dans les circuits de la raison, nous nous butons à une préoccupation de notre morale et, à notre tour, et malgré nous, nous avons philosophé, — puisque l'un des plus admirables membres de l'imposante confrérie, le grand Pascal, a reconnu que : se moquer de la philosophie, c'est vraiment philosopher ».

Manifestation Guillaume Des Marez

3 Novembre 1933

L'Université ressent encore la perte éprouvée, il y a deux ans, en la personne de Guillaume Des Marez, professeur ordinaire à la Faculté de Philosophie et Lettres et à l'École des Sciences Politiques et Sociales, décédé à Ixelles, le 2 novembre 1931.

Au lendemain de la mort du Maître, ses élèves et anciens élèves se constituèrent en Comité, pour commémorer son souvenir et lui rendre publiquement un dernier témoignage de reconnaissance et d'admiration. Il fut décidé, dès ce moment, d'accord avec les autorités académiques, qu'un mémorial serait érigé dans les locaux de l'Université.

Le mémorial — une plaquette de bronze représentant les traits du défunt, œuvre du sculpteur W. van Asten, — a été remis à l'Université le vendredi 3 novembre 1933. Cette date marquait, à un jour près, le deuxième anniversaire de la mort de Guillaume Des Marez. La cérémonie s'est déroulée au pied du mémorial, dans le grand couloir intérieur de la Faculté de Philosophie et Lettres. M. Adolphe Max, ministre d'Etat, bourgmestre de Bruxelles et Président d'Honneur de l'Université; M. René Marcq, Président du Conseil d'Administration; un grand nombre de membres du corps professoral; des membres de la famille du défunt, ainsi que de nombreuses personnalités scientifiques assistaient à la cérémonie.

Deux discours y furent prononcés, le premier par M. Paul Bonenfant, chargé de cours à la Faculté de Philosophie et Lettres, au nom du Comité de Commémoration; l'autre, par M. René Marcq, Président du Conseil d'Administration de l'Université. Nous les reproduisons ci-après.

Discours de M. Paul Bonenfant,

Il y a eu hier deux ans, jour pour jour, que s'est éteint, dans une clinique toute proche d'ici, brisé en pleine force intellectuelle par un mal aussi impitoyable que rapide, Guillaume Des Marez.

Pendant trente années, il avait honoré, par son enseignement, l'Université de Bruxelles. C'est en 1901, en effet, que celle-ci lui avait confié la chaire d'Histoire du Droit, qui venait d'être créée (la première en Belgique) à l'Ecole des Sciences Politiques et Sociales. Trois ans plus tard, il était chargé, à la même Ecole, du cours d'Histoire économique. Nommé professeur extraordinaire en 1905, il recueillait, l'année suivante, à la Faculté de Philosophie et Lettres, une part importante de la succession de Léon Vanderkindere : le cours d'Histoire de Belgique au Moyen-Age, et celui d'étude approfondie de questions d'Histoire de Belgique au Moyen-Age. Enfin, promu à l'ordinariat, en 1910, il succédait à Herman Pergameni, dans l'enseignement de l'Histoire de Belgique aux temps modernes et reconstituait, ainsi, l'unité du cours d'Histoire nationale.

Dans son ensemble, l'enseignement dont Des Marez fut ainsi chargé était de nature double : il comprenait, d'une part, des cours théoriques, donnés à l'Ecole des Sciences Politiques et Sociales ou en candidature en Philosophie et Lettres, et, d'autre part, un cours pratique, destiné aux élèves du doctorat en Histoire.

A cet enseignement, Des Marez se dévoua de toute son âme. Tout d'abord, parce que la matière qui en faisait l'objet le passionnait. L'amour qu'il avait pour l'histoire était si profond qu'il en avait fait la raison essentielle, unique même, de son existence. C'était comme un feu intérieur qui animait tous ses actes et rendait inlassable une activité qui, en dehors de l'Université, trouvait encore à se manifester abondamment, aussi bien dans les fonctions d'archiviste que Des Marez exerçait à l'Hôtel de Ville de Bruxelles, que dans les sociétés savantes dont il faisait partie, ou encore dans les recherches scientifiques qu'il menait avec passion.

Mais l'amour de la science ne s'accompagne pas nécessairement de celui de l'enseignement : c'est, au contraire, un privilège assez rare. Des Marez le possédait à un point extraordinaire. Homme de science dans toute l'acception du terme, il était, en même temps, professeur né. Il avait, par nature, le besoin de convaincre, d'enseigner. Son esprit clair savait, dès l'abord, distinguer, dans l'exposé à faire, les traits essentiels qui devaient servir d'armature. En un verbe souvent pittoresque, il les développait ensuite, recourant à

des exemples suggestifs, à des comparaisons frappantes, à des moyens d'intuition pour lesquels il avait une prédilection marquée : cartes, plans, projections. Mais jamais son exposé ne se perdait dans des détails inutiles; tout était toujours subordonné à l'ensemble; son esprit éminemment synthétique ne laissait jamais s'estomper les lignes générales et ramenait toujours dans leur cadre l'attention de ses auditeurs.

Ce qui lui plaisait le plus, toutefois, c'était son enseignement pratique. Doué d'une merveilleuse imagination reconstructive, il aimait à faire sentir à ses auditeurs, sous la phrase écrite et morte des textes d'autrefois, la vie elle-même dans toute sa réalité concrète. Aussi voulait-il que les élèves eussent, avec les sources, le contact le plus étendu possible. C'est aux archives de la Ville, dont la conservation lui était confiée, en plein milieu de documents poussiéreux, mais combien évocateurs, que, pendant de longues années, il donna son enseignement pratique. Le transfert de l'Université dans les nouveaux locaux du Solbosch lui permit enfin de réaliser un rêve longtemps caressé : celui de la création d'un séminaire d'Histoire du Moyen-Age pourvu d'une bibliothèque spéciale, permettant d'initier constamment les élèves au maniement des sources. Pour un tel séminaire, il avait depuis longtemps réuni la plus grande partie des ouvrages nécessaires, en constituant, à l'Institut de Sociologie, à la demande d'Ernest Solvay, un cabinet d'Histoire économique et sociale du Moyen-Age. Ces belles collections forment, aujourd'hui, le fonds principal du séminaire d'Histoire du Moyen-Age de l'Université.

Tel était donc Guillaume Des Marez dans son activité professionnelle : un animateur dans toute la force du terme. Aussi le prestige qu'il exerçait sur ses élèves et, plus particulièrement, sur ceux du doctorat en Histoire, était-il grand.

Ce prestige s'accroissait encore du renom dont les travaux de Des Marez jouissaient dans les milieux scientifiques, renom qui se justifiait par les progrès qu'ils avaient fait faire à la connaissance du passé, et, notamment, de celui de notre pays.

Son premier ouvrage avait été une *Etude sur la propriété foncière dans les villes du Moyen-Age et spécialement en Flandre*. C'était sa thèse de doctorat. Mais thèse comme on en voit peu, car c'était déjà une œuvre magistrale. Elaborée sous la direction d'un maître éminent entre tous, Henri Pirenne, elle avait nécessité des dépouillements d'archives aussi ardu qu'étendus. Elle faisait preuve, d'autre part, chez le jeune étudiant, son auteur, d'un esprit de synthèse particulièrement remarquable et qui lui avait permis de tirer du fatras indescrivable des documents, des conclusions du plus haut

intérêt, tant pour l'histoire du droit que pour l'histoire sociale. Déjà, aussi, on voyait se manifester chez Guillaume Des Marez cet attachement, qui devait aller toujours croissant, pour la méthode comparative. Car si son étude portait, en ordre principal, sur les villes flamandes, il avait eu sans cesse le souci de l'éclairer par des exemples pris dans l'histoire des autres villes belges et même dans celle des villes de France et d'Allemagne. A l'ouvrage, enfin, étaient joints des plans, fruits du labeur patient de plusieurs années et qui révélaient déjà le goût qu'avait et qu'allait toujours conserver Des Marez pour les documents cartographiques.

A ce premier volume, en succéda bientôt un second, consacré à *l'Organisation du Travail à Bruxelles au XV^e siècle*. Guillaume Des Marez y apportait une foule de renseignements précieux sur la vie économique dans une ville belge du Moyen-Age et, notamment, sur le fonctionnement des anciennes corporations de métiers, au sujet de l'origine desquelles il développait des idées toutes neuves. Les problèmes d'histoire économique et sociale ne devaient pas cesser de le préoccuper par la suite, et il consacra des études de première valeur au *Compagnonnage des chapeliers bruxellois*, aux *Origines historiques du Mouvement syndical en Belgique*, à la *Première étape de la Formation corporative : l'Entr'aide*.

En même temps que docteur en philosophie et lettres, Guillaume Des Marez était docteur en droit, et l'histoire de notre ancien droit national fut toujours, elle aussi, au premier plan de ses préoccupations. Sa thèse déjà pouvait être, à certains égards, considérée comme une étude d'histoire du droit. D'autres travaux du même ordre lui firent suite. Je me borne à citer, parmi les plus notables, ceux relatifs à *la Lettre de Foire à Ypres au XIII^e siècle*, au *Droit privé à Ypres au XIII^e siècle*, au *Droit d'Uccle*. On ne peut non plus oublier la part prise par Des Marez à la rédaction du *Bulletin de la Commission royale des anciennes Lois*, organe dont, en sa qualité de secrétaire de cette commission, il avait fait une véritable revue d'histoire du droit belge.

Ses fonctions d'archiviste de la ville de Bruxelles amenèrent, d'autre part, Des Marez à se tourner vers l'archéologie. Il donna notamment dans ce domaine deux beaux volumes, richement illustrés : l'un sur *la Place Royale à Bruxelles*, l'autre sur *le Quartier Isabelle et Terarken*. Egalement deux remarquables ouvrages de vulgarisation : un *Guide illustré* consacré aux *Monuments civils et religieux* de Bruxelles et un *Traité d'Architecture dans son application aux monuments de Bruxelles*, qui forme le complément presque indispensable du *Guide*.

Mais ce n'étaient là, avec une étude qui reste inachevée sur

l'Evolution territoriale de Bruxelles et de nombreux articles de revue, que des jalons posés en vue de la rédaction d'une grande *Histoire de Bruxelles*, pour laquelle Des Marez avait aussi rassemblé une multitude de notes. Des scrupules excessifs lui en firent malheureusement toujours ajourner la mise en œuvre.

Ressemblant en cela, comme en bien d'autres points, à son maître Pirenne, Des Marez, tout en ayant un goût très vif de la synthèse, aimait aussi le travail d'analyse et d'érudition. Je me contenterai de rappeler à ce propos que c'est à lui et à Emile De Sagher que nous devons d'avoir conservé les plus anciens *Comptes de la ville d'Ypres*, publiés par eux à la veille de la guerre, comme s'ils avaient eu le pressentiment de leur prochaine et lamentable destruction.

Une activité scientifique orientée en des sens si divers n'avait point cependant amené Des Marez à se disperser. Son esprit synthétique savait découvrir, sous les multiples questions vers lesquelles il était attiré, une « trame unique », celle du lien social qui les reliait toutes et il en vint à ériger en méthode systématique et féconde ce qu'il nommait « l'alliance des disciplines ».

C'est de cette méthode que s'inspire un de ses derniers travaux, qui connut un grand retentissement non seulement en Belgique, mais, peut-on dire, dans le monde entier, son mémoire intitulé : *Le Problème de la Colonisation franque et du Régime agraire dans la Basse-Belgique*. Ouvrage capital, qui modifiait radicalement les conceptions que l'on se faisait auparavant des invasions franques et apportait des idées toutes nouvelles sur les origines de notre régime agraire.

Dans les dernières années de sa vie, enfin, Des Marez en était venu à élaborer, sur le développement des villes dans notre pays au moyen âge, une théorie originale que sa mort prématurée ne lui a pas permis malheureusement de présenter dans tous ses développements, mais dont on trouve les grandes lignes dans un rapport académique sur *Les « Civitates » de la Belgique seconde et le début du mouvement urbain*, ainsi que dans quelques fragments inédits qui verront le jour prochainement.

Une œuvre d'une telle abondance et d'une telle richesse nous faisait donc respecter en Guillaume Des Marez le savant autant que le professeur. Mais il était un autre aspect encore sous lequel il nous apparaissait : celui d'un homme de cœur.

La prédilection qu'il avait pour ses cours pratiques, nous sentions qu'il la reportait sur les auditeurs de ces cours, sur ces générations de jeunes spécialistes qui se succédaient autour de sa table de travail. Et cela avait noué entre lui et eux de solides liens d'affection. Lorsqu'en 1927, les docteurs en histoire qu'il avait ainsi con-

tribué à former saisirent l'occasion de sa 25^{me} année d'enseignement pour lui manifester leur gratitude et leur attachement, il leur répondait : « Mes chers Elèves, je vous ai réservé la dernière place dans mes remerciements parce que j'ai voulu qu'elle fût la plus belle, la plus proche de mon cœur, dont les pulsations battent à l'unisson avec les vôtres. Vous êtes, — s'il m'est permis de recourir à une expression qui nous est familière, — la « familia » dans le sens restreint du mot, la famille même du patron, centre vivifiant au sein de la « familia » au sens large, englobant tous les élèves qui, de génération en génération et d'année en année, se succèdent sur les bancs de la candidature en philosophie et lettres ».

Cette affection qu'il proclamait ainsi, Des Marez ne cessait d'ailleurs de nous la prouver, par la sollicitude avec laquelle il nous suivait dans la vie. Nous savions que sa porte nous était toujours ouverte lorsque nous avions besoin d'un conseil ou d'un réconfort. Nous étions certains de retrouver toujours auprès de lui la même bonne grâce, la même affabilité souriante.

C'est donc un devoir élémentaire de reconnaissance et d'affection que nous accomplissons aujourd'hui en rendant hommage à sa mémoire. Nous n'avons pas cru pouvoir mieux le faire qu'en commémorant son souvenir et ses traits dans cette Université, qui nous est, comme elle lui fut, si chère, dans cette Université à l'idéal et aux principes de laquelle, selon les termes si justes de M. le Recteur Smets, il manifesta toujours « un attachement sans réserve et sans équivoque ». Ce mémorial, dont le talent de M. le sculpteur War Van Asten a su faire une œuvre d'art, en même temps qu'un portrait d'une ressemblance étonnante, nous sommes reconnaissants au Conseil d'Administration de l'Université d'avoir pu le placer ici, entre cette salle de seconde candidature, où notre maître donnait son cours d'Histoire de Belgique, et le monument consacré à la mémoire de l'éminent prédécesseur de Des Marez, de cet autre grand historien dont l'Université de Bruxelles se glorifie : Léon Vanderkindere. Les étudiants de l'avenir, en passant ici, pourront ainsi associer en une même pensée d'hommage ces deux maîtres de la science historique belge. Quant à l'Université, nous sommes certains que c'est avec la même pieuse sollicitude que le mémorial Vanderkindere qu'elle conservera celui que nous lui remettons aujourd'hui.

Discours de M. René Marcq,

Président du Conseil d'Administration.

L'Université accepte avec émotion la garde de ce pieux hommage à votre maître.

Un maître, Guillaume Des Marez le fut, et à tant de titres !

Par sa science qui le plaça, bien jeune encore, au premier rang des historiens de notre pays, si riche, pourtant, dans ce domaine.

Par son souci de clarté, qui faisait, à son esprit pénétrant, dissiper les ténèbres des temps les plus obscurs et résoudre les énigmes les plus profondes.

Par son talent d'exposition, qui, aux auditeurs ravis, donnait l'agréable illusion que, pour eux aussi, le passé était sans mystère, l'Histoire sans secret.

Et aussi, et peut-être surtout, par ses exceptionnelles qualités d'animateur, sa vigueur souriante, son charme entraînant, son affection pour la jeunesse travailleuse et sa foi dans le travail persévérant.

Retracer son œuvre scientifique, après vous, serait de ma part presque indécent.

Redire ce que l'École des Sciences Politiques et Sociales, et la Faculté de Philosophie et Lettres, ces corps d'élite auxquels l'Université doit une grande part de son éclat, doivent, elles, à Guillaume Des Marez, serait superflu, devant les membres de cette École et de cette Faculté ; mieux que quiconque, ils connaissent l'étendue, la cruauté de la perte qu'ils ont subie.

Mais l'Université tient aujourd'hui à célébrer l'un des plus hauts mérites de Guillaume Des Marez : il comprit au plus haut point le rôle scientifique, le rôle social du professeur ; il ne considérait point sa mission comme terminée, lorsqu'il descendait de sa chaire : il avait créé autour de lui un foyer de recherches, auquel il admettait la jeunesse studieuse ; il développait en elle le culte du travail et formait ainsi une école, dont il était le chef.

S'il a vu venir son heure dernière, l'amertume de l'éternel adieu a été adoucie par une grande joie : il laissait à des élèves chers le soin de poursuivre l'œuvre toujours inachevée ; il laissait des successeurs dignes de lui.

Dans ce milieu d'historiens, qu'il me soit permis d'évoquer, en le déformant à peine, un vestige du passé.

En 1901, au jeune savant qui lui demandait asile, l'Université ouvrit largement sa porte : *Cor magis tibi Universitas pandit*. A ton souvenir, Guillaume Des Marez, l'Université ouvre son cœur plus grand !

Chronique scientifique

Prix Lucien Champion

Le Jury désigné par les soins du Conseil d'Administration de la « Fondation Lucien Champion » vient, à l'unanimité, de décerner le « Prix Lucien Champion » pour la période 1929-1934, à M. Jean Van Ryn, avocat à la Cour d'Appel de Bruxelles et chargé de cours à l'Université Libre de Bruxelles, pour son ouvrage « Responsabilité aquilienne et contrats en droit positif ».

Le Jury, présidé par M. René Marcq, avocat à la Cour de Cassation et professeur à l'Université, était composé, en outre, de :

MM. Eugène Soudan, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats près la Cour d'Appel de Bruxelles et professeur à l'Université;

Emile Ladeuze, bâtonnier de l'Ordre des Avocats à la Cour de Cassation;

Georges Janssen, professeur à l'Université;

Henri Simont, avocat à la Cour de Cassation et chargé de cours à l'Université;

Lucien Fuss, avocat près la Cour d'Appel de Bruxelles, ancien président de la Conférence du Jeune Barreau.

Il est rappelé, à cette occasion, que le Prix quinquennal « Lucien Champion » est destiné à récompenser un ouvrage d'ordre juridique ou sociologique, publié ou inédit, ayant pour auteur un ancien étudiant de l'Université Libre de Bruxelles, inscrit au Barreau de Bruxelles depuis moins de dix ans au moment du dépôt de son ouvrage en vue du concours.

Ce Prix sera décerné, la prochaine fois, en janvier 1939. Les candidats éventuels peuvent obtenir communication du règlement et toutes indications utiles en s'adressant à M^e Henri Simont, secrétaire de la Fondation, rue Saint-Bernard, N^o 74, à Saint-Gilles-Bruxelles.

Union des Anciens Étudiants de l'Université libre de Bruxelles

(Association sans but lucratif.)

Assemblée générale statutaire du 20 novembre 1933

Rapport de M. Lucien Cooremans, secrétaire

MESSIEURS,

Au cours de l'exercice écoulé, la mort a fait, hélas ! dans nos rangs des vides nombreux.

Nous avons été avisés du décès de nos camarades :

Franz Benz, docteur en médecine, à Uccle ;

Julien Bergé, directeur de la Raffinerie Tirlemontoise, président de la Commission de Chimie appliquée au Fonds National de la Recherche scientifique, et qui versait chaque année à notre fonds des bourses d'études une somme égale au montant de sa cotisation de membre à vie ;

Marie Braecke, assistante full-time et chef de travaux à titre personnel au service de pharmaco-dynamique de l'Université, docteur en pharmacie à l'Université de Paris et chimiste au laboratoire intercommunal de la ville de Bruxelles ;

Faust Buysens-Rorive, pharmacien, à Bruxelles ;

René Cantillon, ingénieur, à Anvers ;

Sylva Coclet, docteur en médecine, à Morlanwelz ;

Léon Coton, docteur en médecine, à Charleroi ;

M^{me} Marie Delcourt-Derscheid, docteur en Médecine, à Bruxelles ;

Camille Devos, docteur en médecine, à Bruxelles ;

Edouard d'Haenens, docteur en médecine, à Anvers, fondateur, avec le docteur Modeste Terwagne, du Comité local de l'Extension universitaire de Bruxelles, dont il fut membre du comité pendant quarante années ininterrompues, puis président depuis 1927 ;

R. Dusauçoy, docteur en médecine, à Manage ;

Léon Gallemaerts, avocat, à Bruxelles ;

Albert Gérémy, avocat, à Bruxelles ;
Georges Gillieaux, avocat, à Loverval ;
Gratia, docteur en médecine, à Ixelles ;
M^{me} Andrée Grollet-De Wandre, docteur en droit, à Schaerbeek ;
Jules Jacobsen, docteur spécial en sciences chimiques, nommé assistant de chimie analytique en 1905, agrégé de la Faculté des sciences en 1908, professeur ordinaire le 18 février 1914 et, enfin, professeur full-time le 1^{er} octobre 1927 ;
Henri Libiez, notaire, à Elouges ;
Luc Malpertuis, docteur en droit, à Bruxelles ;
Alfred Morlet, docteur en médecine, à Anvers ;
Henri Sels, ingénieur, à Dilbeek ;
Edouard Sergysels, pharmacien, à Anvers ;
Ed. Trétrop, docteur en médecine, à Schooten-Anvers ;
Emile t'Serstevens, notaire, à Auderghem.
François Turbelin, docteur en médecine, à Leers-Nord ;
Paul Vander Haeghen, docteur en droit, fils de M. Georges Vander Haeghen, professeur à la Faculté des Sciences appliquées, ex-président de l'Association des Ingénieurs sortis de l'Université de Bruxelles, et ancien membre du Comité de l'Union ;
Auguste Van Hamme, docteur, à Bruxelles ;
René Van de Wiele, docteur en droit, à Bruxelles ;
Victor Yseux, avocat, à Anvers.

*
* *

Faisons maintenant le bilan rapide de notre activité au cours de l'année.

En ce qui concerne le recrutement des nouveaux membres, les chiffres de l'exercice écoulé sont légèrement supérieurs à ceux de l'année dernière : 209 contre 202. Deux nouveaux membres à vie se sont fait inscrire : M. Emmanuel Buchet, notaire, à Anderlecht, et M. Charles Frerichs, ingénieur, à Ixelles. Nous leur exprimons, à tous deux, notre gratitude

Continuant un effort méritoire et qui est, d'ailleurs, l'essentiel de son activité, l'Union s'est imposée des sacrifices particuliers pour accorder des bourses qui lui étaient demandées en nombre d'autant plus considérable que la crise persistante comprimait le budget de familles sans cesse plus nombreuses. Trente-huit étudiants ont bénéficié d'un subside, pour un total de 46,650 francs.

Comme chaque année, l'œuvre des bourses a été en grande partie alimentée par le résultat de la soirée de gala annuelle. Ceux d'entre vous qui y ont assisté ont conservé un souvenir charmant de

M^{me} Catherine Fonteney, sociétaire de la Comédie Française, qui y a donné toute la mesure de son remarquable talent.

Cette soirée ne fut pas seulement un brillant succès pour M^{me} Fonteney, elle est aussi un triomphe de plus à l'actif du docteur René Beckers, cet organisateur de fêtes de premier ordre, sur l'initiative et le dévouement duquel l'Union peut heureusement compter sans cesse.

L'œuvre des bourses a également encaissé une somme de 6,000 fr., montant du remboursement intégral des sommes qui avaient été avancées par l'Union à un de ses boursiers; celui-ci, quatre ans après sa sortie de l'Université, a eu ce geste élégant que nous tenons à souligner, avec l'espoir que les anciens bénéficiaires de bourses qui, trop nombreux, ont oublié l'appui que l'Union leur avait accordé autrefois et qui se devraient, à raison de la situation parfois brillante qu'ils ont pu conquérir grâce à elle, de la mettre en mesure d'apporter à d'autres le concours financier qu'ils ont été heureux de recevoir au début de leurs études universitaires.

Remercions aussi M^{lle} Louise Biernaux, docteur en médecine, qui pour fêter son dixième anniversaire professionnel, vient de donner une marque nouvelle de l'intérêt qu'elle porte à l'Université et à l'Union, en versant au fonds des bourses une somme importante destinée à favoriser un étudiant de la Faculté de Médecine.

L'Union, comme chaque année, a accordé son appui financier à l'Extension de l'Université, à la Revue de l'Université, à la Société des Amis de la Bibliothèque et à divers cercles estudiantins. Elle s'est associée, comme elle le devait, à la commémoration Maurice Vauthier, en souvenir de l'ancien président du Conseil d'administration de l'Université, à la mémoire duquel j'ai rendu, dans mon rapport d'il y a deux ans, l'hommage qui lui était dû, et dont nous conservons un inaltérable souvenir.

Elle a également pris part à l'inauguration de la Cité estudiantine Paul Heger, qui a eu lieu avec l'éclat que vous savez, le 27 mai dernier.

Nous voyons avec fierté, dans ce superbe bâtiment, le développement et l'épanouissement de cette modeste maison des étudiants édifiée il y a quelques années, grâce à une souscription ouverte parmi nos membres et qui est devenue aujourd'hui le siège de l'Institut de Botanique de l'U. L. B.

Je tiens à remercier une fois de plus les collaborateurs traditionnels du bulletin de l'Union et à exprimer d'une manière toute spéciale notre gratitude à ses nouveaux collaborateurs de l'année écoulée : MM. les Professeurs Boisacq et Constant Lurquin; M. Philippe

Devaux, associé C. R. B. ; M^{lle} Vereecken et M. Simon, assistants ; MM. Hendrickx, Lemoine et Pasquier.

Dois-je enfin rappeler avec quelle sollicitude l'Union veille à la sauvegarde des intérêts moraux de l'Université et du caractère philosophique de son enseignement ? C'est à l'initiative de notre Union, à la suite de son assemblée générale spéciale du 25 février et du vœu émis par elle, que le Conseil d'administration de l'Université a décidé :

1^o D'inscrire l'article premier des statuts de l'Université d'une manière visible dans le hall de l'Université où les étudiants se rendent pour prendre leur inscription aux cours, et de faire figurer ce texte en tête du papier employé pour sa correspondance par l'Office des Renseignements universitaires ;

2^o D'accentuer l'esprit des leçons d'ouverture traitant au début de l'année académique, de questions se rapportant au libre-examen ;

3^o D'apporter une vigilance toute spéciale dans le recrutement du corps professoral et de ne donner de gratuité en première année, aux étudiants sortant d'établissements libres, que dans le cas où leurs diplômes pourront être assimilés aux diplômes délivrés par l'enseignement officiel.

L'assemblée de l'Union a été fructueuse, car elle a attiré l'attention générale du corps professoral sur la vigilance avec laquelle doit être maintenu l'esprit libre-exaministe de notre enseignement universitaire.

*
* *

L'aggravation de la crise nous fixe pour l'exercice prochain des tâches bien déterminées : d'une part, nous devons étendre, en usant même d'une partie de nos réserves financières, l'allocation de bourses d'études ; mais, d'autre part, nous devons nous préoccuper d'une manière toute spéciale de trouver des emplois à ceux de nos membres ou aux anciens étudiants de l'Université touchés par le chômage. Cette action sera conduite en collaboration avec le Conseil d'administration de l'Université, qui s'est rendu compte que nous ne pouvions pas abandonner dans l'infortune les anciens élèves de notre *Alma Mater* et que nous devons avoir pour eux une sollicitude empressée.

Pour la réalisation de ces tâches diverses qui s'imposent à nous et dont on ne niera pas l'utilité et l'urgence, le bureau de l'Union compte sur la collaboration dévouée des membres de celle-ci. Elle espère qu'elle ne lui fera pas défaut.

Comptes de l'exercice clôturé le 30 septembre 1933.

Budget pour 1933-1934

Examinés en séance du Conseil du 20 octobre pour être soumis à l'assemblée générale statutaire du 20 novembre 1933.

COMPTES 1932-1933.

Recettes

1. Excédent de l'exercice précédent	fr.	41,618.78
2. Cotisations de l'exercice :		
Membres effectifs	fr.	84,800.—
Membres A. I. Br. :		
Subside 1931-1932	fr.	2,000.—
Contributions volontaires pour 1932		3,160.—
		<u>5,160.—</u>
		89,960.—
3. Intérêts du portefeuille et des dépôts		7.563.01
4. Recettes extraordinaires :		
Membres à vie		2,000.—
Œuvre des bourses (Recette de la soirée de gala et dons)		19,422.80
Remboursement des bourses		6,000.—
Vente de médailles		175.—
		<u>27,597.80</u>
5. Annonces dans le « Bulletin » :		
Produit net		24,589.75
		<u>24,589.75</u>
		<u>191,329.34</u>

Dépenses

1. Allocations ordinaires :		
Bourses d'études	fr.	46,550.—
Revue de l'Université		25,000.—
Extension de l'Université		5,000.—
Cercles d'étudiants		1,000.—
		<u>77,550.—</u>
2. Frais d'administration et de propagande		29,592.90
3. Publication du « Bulletin »		27,865.50
4. Taxes fiscales, frais de banque, droits de garde et frais en compte Chèques postaux		229.10

5. Dépenses extraordinaires :		
Amis de la Bibliothèque	1,000.—	
Sport nautique universitaire	500.—	
Partie non-remboursée du prêt de 1,200 francs (1 ^{er} juin 1932) aux sec- tions musicales de l'A. G. des Etu- diants	950.—	
		2,450.—
Total des dépenses	fr.	137,687.50
Excédent de l'exercice à reporter	fr.	53,641.84
Balance	fr.	191,329.34

Actif au 30 septembre 1933

Actif disponible :		
Compte-courant Banque de Bruxelles	fr.	29,638.46
Compte chèques postaux		15,542.23
Espèces en caisse		2,373.15
Crédit :		
Annonces à recevoir		1,108.—
Cotisations des « Ingénieurs Commerciaux » (re- çues le 10 octobre 1933)		4,980.—
	Fr.	53,641.84

BUDGET 1933-1934.

Recettes

1. Excédent de l'exercice précédent	fr.	53,641.84
2. Cotisations de l'exercice		80,000.—
3. Revenus du portefeuille et des dépôts		7,500.—
Total des recettes	fr.	141,141.84

Dépenses

1. Allocations ordinaires :		
Bourses d'études	fr.	50,000.—
Revue de l'Université		25,000.—
Extension de l'Université		5,000.—
Cercles d'étudiants		1,000.—
		81,000.—
2. Frais d'administration et de propagande		30,000.—
3. Publication du « Bulletin »		4,000.—

4. Dépenses extraordinaires :		
Souscriptions diverses et imprévus		3,000.—
5. Achat de titres :		
Membres à vie		2,000.—
		<hr/>
	Total des dépenses	fr. 120,000.—
	Excédent à reporter	fr. 21,141.84
		<hr/>
	Balance	fr. 141,141.84
		<hr/>

La démocratie dans les relations internationales⁽¹⁾

PAR

le Vicomte CECIL.

J'ai donné le titre de Démocratie dans les relations Internationales à ma conférence, mais ce titre demande quelques mots d'explication.

Nous entendons par Démocratie la forme d'institutions gouvernementales qui se réclame de ce nom et, par Démocratie dans les relations internationales, l'application de ces institutions au règlement des rapports entre les peuples. Il est évident que le gouvernement international, en tant qu'il est supposé exister, est dans un état très rudimentaire. Les États formant la communauté internationale répugnent à se départir de leurs droits souverains.

Pour cette raison et pour beaucoup d'autres, l'identification entre les États et les individus est loin d'être complète. Toutefois, s'il doit exister une forme quelconque d'organisation internationale, elle doit être soit entre les mains d'un seul État : monarchie internationale ; soit entre les mains de plusieurs États : oligarchie internationale, soit entre les mains de tous les États : démocratie internationale.

Il ne peut être question de monarchie internationale. Elle n'a jamais existé que sur une petite fraction de la surface terrestre. L'Empire romain a probablement été la plus vaste expérience de cette forme de gouvernement, encore cet empire ne s'est-il guère étendu au delà des côtes de la Méditerranée. A notre époque rien de tel n'est même concevable.

On a suggéré récemment la création d'une oligarchie interna-

(1) Conférence faite à l'Université de Bruxelles, le 14 février 1934, sous les auspices du Comité des Conférences de Politique internationale.

tionale. Il a été proposé que la France, l'Allemagne, l'Italie, la Grande-Bretagne, avec l'adhésion éventuelle de la Russie et des Etats-Unis, peut-être même du Japon, forment une espèce de Conseil pour le maintien de la Paix. Les fonctions exactes dudit Conseil n'ont jamais été définies et peut-être est-ce la caractéristique essentielle du plan que ces fonctions-là demeurent vagues. L'élasticité d'une entente sur des bases si générales est sans doute considérée comme un grand avantage comparé à la soi-disant rigidité d'un document tel que le Pacte de la Société des Nations. C'est une opinion qui a été défendue à plusieurs reprises pendant la Conférence de Paris. Toutefois on se rendait compte que sans un texte clair, définissant les droits et obligations des membres de la Société des Nations, celle-ci serait sans effet en cas de grande crise internationale. Sans doute étions-nous alors sous l'influence des événements de juillet et août 1914. Nous avons été témoins des efforts désespérés faits à la dernière minute pour éviter la guerre et pour amener les parties à discuter leurs griefs au sein d'une conférence. Nous avons aussi vu l'Europe et le Monde entier entraînés dans la plus terrible guerre de l'histoire, faute d'un mécanisme international dont la rigidité aurait pu soutenir toute tentative de règlement du différend par des pourparlers pacifiques. Par ailleurs nous n'avions point oublié que des efforts avaient été tentés par la Sainte Alliance et le Concert Européen dans le but de maintenir la Paix. La Sainte Alliance à vrai dire comprenait un grand nombre de puissances, lesquelles, guidées par Alexandre I^{er} de Russie, firent la déclaration solennelle qu'à l'avenir elles baseraient leur politique extérieure sur les principes les plus louables. Mais étant dépourvue de mécanisme et de sanctions pour la soutenir, elle n'eut presque aucune influence sur les affaires internationales. Sans l'appui de la Société des Nations le Pacte Briand-Kellog aurait étrangement ressemblé à la Sainte Alliance d'Alexandre I^{er}.

Vers la même époque, un accord eut lieu entre les Grandes Puissances d'alors, l'Autriche, l'Angleterre, la Prusse et la Russie pour protéger le monde contre le danger de guerre. La clause opérante de cette dernière combinaison était la suivante :

« En vue de consolider le lien étroit qui unit les quatre

Souverains pour assurer le bonheur du monde, les Hautes Parties Contractantes sont convenues de renouveler à époques fixes les conférences consacrées aux grands objets qu'ils ont en commun et à l'examen de toutes mesures qui, à ces diverses époques, seront considérées opportunes pour la paix et la prospérité des nations et pour le maintien de la paix européenne. »

Il est à remarquer que les buts et la teneur générale de l'accord ont une ressemblance considérable avec ceux du récent Pacte à Quatre.

Le document fut signé le 20 novembre 1815. Trois ans plus tard la France y adhéra et pendant environ sept ans, des conférences eurent lieu qui servirent quelque peu la cause de la Paix. Alexandre I^{er} fit maints efforts pour convertir ce Comité de Grandes Puissances en un Conseil Général des Nations. Malheureusement il eut à se heurter à l'opposition vigoureuse du gouvernement britannique et il abandonna le projet. En fait, effrayé par un meurtre politique et par des rapports sur des complots contre sa sécurité, il en vint à se soucier bien plus de la répression du mouvement révolutionnaire que de tout objectif international. Soutenu par Metternich et par la Prusse, du moins dans certains cas, il poussait continuellement à l'intervention dans d'autres pays, en faveur de l'autocratie et du mouvement réactionnaire. C'est cette tendance qui valut au groupe d'être nommé par dérision la Sainte Alliance et qui amena l'Angleterre, en 1822, et plus tard la France, à s'en retirer. Les trois autres Puissances continuèrent pendant quelques années à assurer le maintien d'un système répressif dans leurs territoires, politique qui fit considérer la Sainte Alliance comme l'ennemie de la liberté et du progrès.

Nous devons admettre que cette tentative d'Oligarchie Internationale n'est pas encourageante et l'étude du Concert Européen ne vient pas augmenter notre confiance. Cette organisation était plus vague encore que la Sainte Alliance. Elle existait, sans aucun document formel, dans le but d'éviter des querelles entre les Grandes Puissances au sujet du Proche-Orient. De temps à autre elles agissaient de concert pour rétablir l'ordre dans ce secteur turbulent, témoin les démonstrations navales au large de Dulcigna

et de l'île de Crète. Mais dans l'ensemble, aucun résultat positif n'était obtenu, et, à part l'affirmation du principe que le maintien de la Paix est dans l'intérêt de toutes les nations, cette organisation se trouvait dénuée d'utilité.

Au fond, les Oligarchies, tant internationales que nationales, sont des institutions intéressées, à vues étroites. Tant que les Grandes Puissances, sous l'impression de catastrophes telles que les guerres napoléoniennes, considèrent la suppression de la guerre comme principal objectif international, un groupement de la nature de la Sainte Alliance peut, dans une certaine mesure, servir la cause de la Paix. Mais dès que cette impression première s'efface et que prédominent à nouveau les intérêts particuliers de chaque nation, l'oligarchie se disloque et le vieux système d'anarchie internationale réapparaît, au grand soulagement de ceux qu'avait irrité la contrainte d'une coopération internationale. Le ministre anglais Canning disait en 1823 : « Nous revenons à un régime salubre : chaque nation pour soi et Dieu pour toutes. » Inaugurant ainsi une période d'histoire européenne qui, après soixante ou soixante-dix petites guerres, se termina par l'épouvantable désastre de la guerre mondiale de 1914.

Cette tendance à la désagrégation existe même au sein d'une démocratie internationale ; mais elle est tenue en échec par la présence de plus petites Puissances. Pour elles la guerre, et à plus forte raison la guerre mondiale, sera toujours la pire solution d'une difficulté internationale. De par leur nature, sauf dans quelques cas isolés, elles sont toujours du côté de la paix. Quiconque a été à Genève peut confirmer cette assertion. Ce qui fait que, dans une assemblée de toutes les nations, le sentiment général est pacifiste et que toute nation qui projetterait d'atteindre ses buts par la guerre, se trouverait dans une atmosphère peu favorable à ses desseins.

Par ailleurs, la création d'une Oligarchie internationale soulèverait actuellement une objection capitale. En dépit de ce que peut avoir confirmé le début du dix-neuvième siècle, il est plus que douteux qu'on puisse aujourd'hui arriver à un accord dans ce même but. Le Pacte à Quatre n'a été accepté que sous de très sérieuses réserves, la plus importante signifiant qu'il devait rester dans le

cadre de la Société des Nations. Encore est-il improbable que, même sous cette forme, l'Amérique et la Russie consentent à y adhérer. Si le plan du Pacte avait tendu à substituer les quatre Puissances au Conseil et à l'Assemblée de la Société des Nations, non seulement il y aurait eu les plus grandes difficultés avec les Puissances susnommées, mais le gouvernement français aurait été obligé d'adopter une attitude d'extrême réserve, attitude à laquelle se serait rallié sans aucun doute le gouvernement britannique. A part les autres objections, la France aurait eu tenir compte de la répercussion d'un tel plan chez les Alliés, et nous, nous aurions trouvé cette proposition impopulaire dans nos Dominions. C'est une caractéristique essentielle de la politique extérieure britannique d'agir de concert avec le Canada, l'Australie, la Nouvelle Zélande et l'Afrique du Sud. Les populations de ces contrées sont chauds partisans de la Société des Nations. Tant que la politique extérieure britannique repose sur les principes de la Société des Nations, ces Dominions sont prêts à lui assurer leur collaboration. Ils sont représentés à Genève ; ils sont au courant de ce qu'on y fait et pourquoi, ils désirent ardemment la paix mondiale et la coopération internationale. Mais ils n'auraient pas confiance en ce qu'ils appelleraient — peut-être par ignorance — une politique européenne « impérialiste et rétrograde » et verraient avec anxiété la Mère-Patrie se mêler aux manœuvres secrètes d'origine douteuse de certaines Grandes Puissances. En d'autres mots, ils adoptent en la circonstance l'attitude des Etats-Unis. Il est clair que si la France, la Russie, l'Angleterre et les Etats-Unis se tiennent à l'écart, une Oligarchie internationale de Grandes Puissances ne serait pas une politique applicable.

C'est pour des raisons de cet ordre que les artisans du Pacte de 1919 se détournèrent de l'idée d'une oligarchie internationale. Ils décidèrent que tant à l'Assemblée qu'au Conseil de la Société des Nations, toutes les Nations, membres de cette Société y seraient représentées. Mais ils dûrent admettre que dans la pratique, il était impossible de considérer chaque Nation comme étant également intéressée au règlement des affaires internationales. La difficulté était de trouver une commune mesure à leur inégalité. Si

cela eut été faisable, on aurait pu établir un système de vote proportionnel, chaque pays ayant droit à un nombre de votes basé, comme disent nos amis américains, sur le mètre-étalon de leurs intérêts. Ce projet présenterait des difficultés même si le mètre-étalon pouvait être fixé. La population ne peut pas servir de base en ce cas : Si l'on en peut faire le dénombrement, elle échappe à l'estimation qualitative. La richesse ne paraît pas être un meilleur point de départ et même la puissance est extrêmement difficile à évaluer. En fait cette question vitale a donné lieu à des recherches très approfondies à propos du Désarmement. Quand, après l'échec du Protocole de Genève, le gouvernement français s'attaqua directement au problème du désarmement, on en était venu à l'idée de dresser une échelle, fixant l'attribution des armements dans chaque pays. En conséquence, une commission, dite Commission Préparatoire fut chargée de mettre sur pied ce projet et à son tour elle nomma un sous-comité d'experts en vue d'examiner les conditions techniques que ce plan aurait à satisfaire. Dès le début des discussions, le Sous-Comité rencontra ce problème du coefficient des armements. Pour le résoudre, il crut nécessaire d'examiner quelle était la position militaire de chaque contrée, de déterminer le « Potentiel de guerre ». Les seuls chiffres de la population ou des forces armées se révélèrent un critérium inadéquat, car la richesse, les ressources, les conditions climatériques et géographiques et même le caractère et l'éducation des peuples doivent entrer en ligne de compte. Au fur et à mesure que les experts énuméraient les facteurs du problème, on pouvait se rendre compte qu'il était insoluble. L'échec de cette tentative fut cause en grande partie de l'abandon de ce qu'on peut appeler le système du coefficient de désarmement et le point de départ de nouvelles recherches sur un autre plan. Dans ce but, et, si je ne m'abuse, sur l'initiative de mon ami, Mr. le Sénateur Rolin, on s'arrêta, en 1930, à l'idée d'abolir tout à fait certains types d'engins de guerre. Son principe n'impliquait pas la réduction des armements en général, mais le désarmement total appliqué partiellement. On n'a pas pu trouver au problème de solution plus heureuse ; mais ce n'est pas mon but de discuter ici ses mérites ou ses défauts. Je ne cite ce cas que pour illustrer combien il est

impossible de dresser une échelle applicable à tous les pays, même dans la sphère relativement restreinte du désarmement. Si les nations devaient être classées eu égard à tous leurs droits, obligations et intérêts respectifs, les difficultés n'en seraient que plus grandes.

On peut donc estimer qu'il est très heureux que les négociateurs du Pacte de la Société des Nations ne soient pas entrés dans de telles considérations. Ils se sont basés sur la conception que toutes les nations ont des droits égaux au point de vue international, tout comme les citoyens d'un état sont égaux devant la loi. Ceci n'implique pas que dans l'un ou l'autre cas les droits, les obligations et les devoirs soient les mêmes ; nous savons tous qu'une telle égalité ne peut exister. Mais grands ou petits, faibles ou puissants, tous les Etats peuvent se réclamer du même statut international. A cet égard et dans cette mesure, le principe de la démocratie est implicite dans la Société des Nations et il est tout à fait certain qu'aucune Société des Nations ne saurait être édiflée sur d'autres bases. D'où il s'ensuit que tous les Etats sont représentés tant à l'Assemblée qu'au Conseil. Au sein de l'Assemblée le fonctionnement est assez simple : chaque Etat, membre de la Société, a le droit d'envoyer trois délégués et d'avoir une voix aux réunions. Cette procédure ne peut être suivie au Conseil, dont la raison d'être même implique un groupe restreint, se rencontrant souvent pour traiter les affaires courantes de la Société pendant l'intervalle des Assemblées annuelles. Par le fait même que le Conseil ne peut pas contenir tous les Membres de la Société, on s'est demandé ce qui allait arriver dans le cas où seraient soulevées devant lui des questions intéressant directement tel Etat n'y ayant pas de siège. Evidemment aucun Etat souverain ne voudrait accepter des mesures concernant ses intérêts et pour lesquelles il n'aurait pas été consulté. L'objection fut admise et traitée dans l'article 4, paragraphe 5 qui dispose que : « Tout Membre de la Société qui n'est pas représenté au Conseil est invité à y envoyer siéger un Représentant lorsqu'une question qui l'intéresse particulièrement est portée devant le Conseil. » Cette décision en appela une autre. On fit remarquer que certains Membres de la Société ont des intérêts mondiaux si étendus, que presque toutes les questions portées

au Conseil peuvent être regardées comme « affectant particulièrement leurs intérêts. » On décida donc que de tels Etats seraient Membres permanents du Conseil. Au début il y eut quatre Membres permanents du Conseil et quatre Membres non-permanents, ces derniers étant réélus pendant plusieurs années à cause de la difficulté à se mettre d'accord sur un plan de roulement permettant à tous les Membres de la Société d'avoir une occasion de siéger au Conseil. Finalement la composition actuelle du Conseil fut arrêtée. Selon cet arrangement le Conseil se compose de cinq Membres permanents et de neuf — maintenant dix — Membres non-permanents. Les Membres non-permanents sont nommés pour trois ans. Le principe d'égalité a été maintenu par ce moyen. Sans doute les Membres permanents exercent de manière générale une plus grande influence en Conseil que les Membres non-permanents. Ceci résulte non de leur permanence même, mais du fait qu'ils sont les plus riches et les plus puissants Etats de la Société des Nations, et ce fait se trouve inévitable dans la mesure même où l'on ne peut empêcher certains simples citoyens d'avoir plus d'autorité que d'autres.

Une autre disposition du Pacte qui découle de l'admission du principe d'égalité a de temps en temps été très critiquée. C'est la soi-disant doctrine de l'unanimité. L'Article 5, paragraphe 1 dit : « Sauf disposition expressément contraire du présent Pacte ou des clauses du présent Traité, les décisions de l'Assemblée ou du Conseil sont prises à l'unanimité des Membres de la Société représentés à la réunion. » Les exceptions auxquelles il est fait allusion dans cet Article sont des questions de procédure, comprenant la Nomination des Comités, les Amendements du Pacte qui exigent l'unanimité au Conseil et la majorité à l'Assemblée, et certains droits et devoirs confiés au Conseil par d'autres Traités et acceptés par lui. Il y a aussi d'après l'Art. 15 (1), la mention que les Parties sont exclues du vote et, comme certains semblent le croire, sont également exclues de toutes décisions au sujet d'un différend se rapportant à n'importe quel autre Article. Mais pour parler de

(1) Art. 15, §§ 1, 3, 4 et 6.

manière plus générale on admit comme s'appliquant au Pacte l'ancienne règle de droit international selon laquelle un Etat souverain ne peut être lié par une décision qu'il n'a pas votée.

Dans la pratique, cette règle a gêné assez peu ; en théorie, il semble absurde que le vote d'un Etat sud-américain de moindre importance puisse opposer son veto à la décision que désirent prendre les Parties les plus intéressées à une question européenne. Mais une telle circonstance ne s'est jamais produite. Je me rappelle deux cas où un seul vote a mis en échec une résolution. Dans l'un des cas, un Etat qui n'admettait pas un des articles du budget vota contre le budget. On triompha de la difficulté en séparant l'article du reste du budget et, quand l'article fut rejeté, le reste du budget fut adopté sans objection. Dans une autre occasion un seul Membre du Conseil empêcha que fussent adoptés les amendements du Pacte nécessaires à la réforme du mode d'élection au Conseil. Mais après quelques mois l'objection tomba d'elle-même. Il a pu se produire des cas similaires que j'ai pu oublier ; mais il n'est certainement pas vrai que le manque d'unanimité ait été la cause d'aucune des difficultés sérieuses survenues à la Société des Nations. Et il est encore beaucoup moins vrai que les petites Puissances aient usé de leur pouvoir pour entraver le fonctionnement du système de la Société des Nations. Rien ne peut être plus injuste que cette accusation. Les Petites Puissances de l'Assemblée, les Membres non permanents du Conseil se sont toujours montrés excessivement clairvoyants et loyaux partisans de la Société des Nations. La Société des Nations est redevable de beaucoup à ces petites Puissances, parmi lesquelles la Belgique notamment a joué un rôle prédominant. Ce serait vraiment à peine exagérer que d'affirmer que, si les Grandes Puissances avaient toujours considéré leurs devoirs sous le même angle que les Petites Puissances, il n'y aurait jamais eu de crise à la Société des Nations.

Prenons comme exemple la question sino-japonaise. Il y eut, pendant l'automne 1931, trois réunions du Conseil au sujet de cette question. La première se tint à la fin de septembre et se termina par la satisfaisante et unanime résolution de sommer les deux Parties d'éviter toute aggravation de la situation et de retirer leurs troupes aussi vite que possible du territoire occupé. En fait, aucun

retrait ne fut effectué ; au contraire les troupes japonaises avancèrent. Une quinzaine de jours plus tard le Conseil se réunit de nouveau et on proposa alors d'intimer aux Japonais l'ordre d'effectuer le retrait des troupes pour une date fixée. Le Délégué japonais vota contre cette proposition et on considéra que, comme il avait été procédé conformément à l'Article 11 (1) et non conformément à l'Article 15, aucune décision ne pouvait être prise contre le vote japonais. Était-ce à tort ou à raison, je ne sais, mais en tout cas, la Chine qui aurait pu tourner la difficulté en invoquant l'Article 15, ne le fit pas. On observa de plus que le Membre récalcitrant du Conseil, le Japon, était un des Membres permanents. Quand le Conseil se réunit pour la troisième fois à Paris, après une très longue discussion — tenue malheureusement, et je trouve désastreusement, à huis clos — on arriva à une résolution peu satisfaisante qui reçut l'assentiment du Japon. Mais pour gagner cet assentiment, on avait dû la rédiger de manière à laisser le Japon libre de prétendre qu'il n'était jamais allé à l'encontre du texte de la décision alors qu'il en avait indubitablement violé l'esprit. La difficulté était causée par la répugnance des Gouvernements de certaines Grandes Puissances à prendre aucune mesure qui aurait pu conduire le Japon à se montrer plus intraitable encore. On espéra, bien à tort, ainsi que les circonstances le prouvèrent, qu'en traitant cette Nation avec une grande considération, elle se trouverait incitée à renoncer à sa politique belliqueuse. L'Angleterre prit l'initiative de cette ligne de conduite et les Grandes Puissances se rallièrent à ses vues, tandis que plusieurs Petites Puissances protestaient en vain. Il n'est certes pas douteux que si l'on avait adopté une attitude plus énergique et qu'il en fut résulté une pression des chefs militaires japonais pour forcer leur pays à une intervention armée — comme par exemple une attaque contre les biens anglais ou américains, — ce sont les Grandes Puissances et non les Petites qui auraient eu à subir les dommages. Je ne crois d'ailleurs pas qu'une telle éventualité se fut jamais présentée. Au con-

(1) Article 11, § 1. — Il est expressément déclaré que toute guerre ou menace de guerre, qu'elle affecte directement ou non l'un des membres de la Société, intéresse la Société tout entière et que celle-ci doit prendre les mesures propres à sauvegarder efficacement la paix des Nations. En pareil cas, le secrétaire général convoque immédiatement le Conseil à la demande de tout membre de la Société.

traire je crains bien plutôt que le monde entier, y compris les Grandes Puissances, aient beaucoup à souffrir de la timidité qu'ils ont montrée. Mais qu'il en advienne ainsi ou non ce sont les Grandes Puissances et non les Petites qui ont donné au Japon l'occasion de défier la Société des Nations.

La suite de l'histoire de cette malheureuse affaire confirme ce jugement. A plusieurs reprises, les Petites Puissances entreprirent des démarches en vue de décider les organes de la Société des Nations à affirmer leur pouvoir, et à chaque fois les Grandes Puissances employèrent toute leur influence pour empêcher les choses d'aboutir. Les conséquences ont été absolument déplorables. Le Japon ne tint compte ni des injonctions du Conseil et de l'Assemblée ni des déclarations de la puissante et impartiale Commission Internationale présidée par Lord Lytton, déclarations confirmées plus tard par un vote unanime de l'Assemblée. Il envahit les territoires et occupe actuellement quatre provinces chinoises d'une superficie dépassant celles de la France et de l'Allemagne réunies. En agissant ainsi, il s'est mis nettement en contravention avec les obligations du Traité, tant celles du Pacte lui-même que celles des documents internationaux ayant trait à la situation dans l'Extrême-Orient, et il a confirmé sa manière d'agir en prévenant qu'il se retirait de la Société des Nations. A tout ceci la Société ne répondit pas de façon effective et le contre-coup qu'en subit son prestige est tout à fait sérieux. Je ne doute pas un moment que la situation européenne serait beaucoup moins inquiétante si l'on avait évité ce précédent d'une transgression apparemment heureuse. Je dis apparemment, car j'ai lieu de croire, qu'en définitive, ce sera le Japon qui souffrira des conséquences de sa témérité. Il a perdu tous ses vieux amis et n'en a pas gagné de nouveaux. La désapprobation générale dans de telles conditions a une importance sérieuse pour tout État, si puissant soit-il.

Il n'est donc pas vrai que les difficultés de la Société, en ce cas soient imputables au mauvais vouloir des Petites Puissances. L'histoire de la Conférence du Désarmement nous conduit à la même conclusion. Chacun sait que si les Grandes Puissances avaient pu, à un moment donné se mettre d'accord sur une politique de réduction et de limitation des armements, les Petites Puissances

auraient accepté cela avec enthousiasme. Et ce n'est pas leur attribuer là une vertu désintéressée ; la justice qu'on peut leur rendre, c'est qu'elles ont vu plus clairement que leurs voisins que le plus grand parmi leurs intérêts est la paix et qu'elles ont résolument agi selon cette conviction. Peut-être aussi n'ont-elles pas leur champ visuel restreint par la présence de vastes armées, de flottes, de forces aériennes ; peut-être ne sont-elles pas influencées par les vantardises des experts des diverses forces combattantes.

Si la justification de la réforme est basée sur le manque d'efficacité de la Société dans sa tâche primordiale de maintenir la paix, il n'y a pas lieu de croire que le fonctionnement serait meilleur si les droits des Grandes Puissances étaient augmentés aux dépens des plus petites Puissances. Mais la vérité en ce qui concerne le désir d'une réforme est que ce désir a une cause toute différente : il répugne aux forts d'être contrôlés par les faibles. Rien n'est plus irritant pour un Représentant officiel d'un des Membres permanents du Conseil que de s'entendre dire qu'il est nécessaire de modifier une de ses suggestions en vue de satisfaire les objections soulevées par une petite République sud-américaine ou même par un des plus faibles Etats asiatiques ou européens. Si par hasard c'est un Dictateur, son irritation est encore plus grande. Les Dictateurs n'ont pas coutume de voir leurs actes contrôlés et critiqués par du menu fretin. Mais dictature à part, il est peut-être naturel pour des représentants de Grandes Puissances de considérer que la justice de leurs revendications se mesure à la force qui les appuie ; et peut-être, dans l'état actuel de la civilisation internationale est-il dangereux d'insister trop absolument sur l'égalité des droits entre, par exemple, la République nègre de Libéria et une des Grandes Puissances européennes. On a entrevu la possibilité de remédier à ce grief par une adaptation du projet présenté par Monsieur Briand préconisant la formation d'une « CHAMBRE EUROPEENNE de la Société des Nations » à laquelle iraient en première instance les questions traitant des affaires strictement européennes. Les pouvoirs de l'Assemblée et du Conseil seraient ainsi laissés intacts, mais il serait stipulé que ces deux corps accepteraient les vœux de la Chambre Européenne à moins que des raisons décisives ne s'y opposent. Je crois que pour des raisons de

commodité et de rapidité un projet semblable aurait de grands avantages. Mais là encore je doute que l'amour-propre des Grandes Puissances soit entièrement satisfait. Un remède plus pratique pourrait être trouvé dans la règle ou coutume par laquelle une résolution obtenant, non l'unanimité, mais la majorité est retenue non à titre de décision, mais à titre de vœu. L'Assemblée doit cette distinction à son premier, et sans doute son plus distingué Président, Monsieur Hymans. A plusieurs points de vue un vœu peut avoir presque la même valeur internationale qu'une décision. Il y a des cas dans lesquels une décision a des conséquences qui ne découleraient pas d'un simple vœu ; et d'une manière générale il est clair qu'une décision a plus d'autorité qu'un vœu. Dans le droit international toutefois, on ne fait pas beaucoup de distinction entre les deux. Quand par exemple, l'Assemblée approuva le Rapport Lytton et vota à l'unanimité que le Japon avait contrevenu à l'Article 10(1) du Pacte, le seul effet fut d'obliger le Conseil à aviser des mesures à prendre pour contraindre le Japon à remplir ses obligations. Le Conseil aurait pu là-dessus engager les Membres de la Société à prendre, par exemple, une mesure diplomatique ou économique contre leur collègue qui avait transgressé le Pacte. Supposons que le Japon et quelque autre Membre aient voté dans l'Assemblée contre l'adoption du Rapport Lytton, le Conseil pouvait toujours donner le même avis aux Membres de la Société bien que le vote de l'Assemblée ait abouti à un vœu et non à une décision. Sans doute, le Conseil n'aurait agi dans ce sens que si le vote de l'Assemblée était tellement proche de l'unanimité, que son autorité morale fut la même que dans le cas d'une vraie décision. Dans l'un ou l'autre cas, une action réelle aurait dépendu de la procédure que les Membres de la Société auraient choisie contre le Japon dans l'exercice de leur pouvoir souverain. Si c'est là une juste vue de la situation par rapport au Pacte, il semble tout à fait erroné de soutenir que l'action de la Société peut être arrêtée à n'importe quel moment par le vote d'une seule Puissance peut-être de peu d'importance. La vérité est que la puissance coer-

(1) Article 10. — Les membres de la Société s'engagent à respecter et à maintenir contre toute agression extérieure l'intégrité territoriale et l'indépendance politique présente de tous les membres de la Société. En cas d'agression ou de danger d'agression, le Conseil avise aux moyens d'assurer l'exécution de cette obligation.

citive de la Société ou de ses rouages est très restreinte, du moins dans les premières phases de son action. Mais une fois que celle-ci est déclenchée et qu'elle a l'appui de ses membres (ou d'un grand nombre d'entre eux), sa force matérielle est très grande — aussi grande que le total des forces des Membres qui l'appuient. On ne peut mettre en doute que — mettant à part une mesure militaire — une rupture de relations commerciales entre le corps des Membres de la Société de Nations et un Membre récalcitrant, ou même le refus d'accepter les importations d'un tel Membre, exercerait une pression accablante contre lui, particulièrement si les Etats-Unis adoptaient la même mesure au même moment. L'essentiel est donc de décider les Membres de la Société à agir selon leurs obligations envers le Pacte ; comme toujours c'est le premier pas qui coûte. Et pour amener les Membres de la Société des Nations à faire ce premier pas, il est nécessaire de pouvoir compter sur une pression morale, plutôt que sur une distinction technique entre une décision et une recommandation.

Il est donc essentiellement nécessaire de conserver en bon état de fonctionnement les rouages de la Société des Nations afin de s'en servir comme d'un levier moral. En d'autres termes, nous ne devons jamais oublier que le bon fonctionnement de la Société des Nations dépend essentiellement de l'opinion publique universelle. Il a été dit que l'opinion publique est l'âme, que dis-je l'essence même de la Société des Nations et cela n'est point exagérer.

Etudions donc la situation, en supposant qu'un pays attaque un autre. On a formulé l'objection qu'il y aurait peut-être lieu de définir l'agresseur. En théorie c'est juste. En pratique, la question n'a présenté et ne présentera jamais de difficultés. Il n'est pas nécessaire ici d'entrer dans des détails de cet ordre. Je vais donc supposer qu'une des Parties demande une enquête en invoquant l'Article 15 ; que le Conseil là-dessus enjoint aux deux Parties d'éviter les actions belliqueuses et que néanmoins une des Parties attaque l'autre. Si le différend est entre deux petites Puissances, l'expérience démontre qu'il ne s'élève aucune difficulté. Les petites Puissances sont tellement convaincues que le maintien du fonctionnement de la Société des Nations est essentiel, qu'elles ne font pas de difficultés et, en feraient-elles, les forces à la disposition

des Membres du Conseil sont si considérables et le risque d'en user est si minime, qu'aucune petite Puissance n'oserait s'y opposer. Mais le cas est, ou pourrait être différent s'il s'agissait d'une Grande Puissance. Même dans ce cas, si les autres Membres de la Société restent solidaires et font leur devoir, la Puissance récalcitrante serait obligée de se soumettre aux décisions prises. Il n'y a pas de puissance assez forte pour tenir tête au monde entier. Nous avons vu cependant que la difficulté consiste à décider les Puissances mondiales à agir de concert. C'est dans des cas pareils que l'opinion publique joue un rôle prédominant et qu'une constitution démocratique de la Société des Nations est d'importance capitale. Pour donner des résultats satisfaisants un appel doit s'adresser au monde entier. Une décision prise en particulier par trois ou quatre nations n'aurait que peu d'effet. Par contre, après un débat public de toute l'Assemblée, un vote unanime a une portée toute différente. Dans le conflit sino-japonais il y avait nombre de gens qui, remontant aux sources du différend, donnaient raison aux Japonais. Ils refusaient d'admettre le fait réellement important que, justifiés ou non au début, les Japonais se sont mis dans le plus grand tort en ne tenant aucun compte de leurs obligations envers le Traité. Ce n'est qu'après la publication, la discussion et l'adoption du Rapport Lytton qu'une vue exacte de la situation fut généralisée au point que l'autre jour je lisais avec intérêt dans notre grand quotidien le « Times » la déclaration qu'il serait difficile de trouver un seul Occidental qui ne condamnât pas le Japon. Malheureusement cette conviction vient trop tard. Je crois que la masse du peuple a toujours jugé sainement cette question. Tel n'était pas le cas des « classes dirigeantes ». Et il me semble que c'est à ce moment là que les rouages de la Société des Nations n'ont pas fonctionné parfaitement. Ce n'est pas que les tendances étaient trop démocratiques — elles ne l'étaient pas assez. On n'a pas délibérément saisi de la question l'opinion publique et beaucoup trop de discussions d'importance capitale, spécialement dans les débuts, ont eu lieu à huis clos. Séduits par le mirage d'un Japon raisonnable, les hommes d'Etat en cause essayaient toujours de faire appel à ses bons sentiments, à sa fidélité à la Société des Nations, à sa réputation d'Etat honorable et digne de confiance ; ils s'ingénieraient autant que possible à protéger le Japon contre les froids cou-

rants-d'air de la publicité. On entretient l'étrange illusion — à mon avis absolument injustifiée — qu'il est plus facile en petit comité qu'en public d'amener les négociateurs à être conciliants. Or le contraire s'est produit dans presque tous les cas que j'ai rencontrés. En public, les paroles d'un négociateur sont immédiatement sténographiées et diffusées aux quatre coins du monde. Si ses propos sont incensés ou malveillants, ils soulèvent la réprobation universelle ; ce fait à lui seul donne à réfléchir aux plus téméraires. Le négociateur sait que, même en obéissant strictement aux instructions données, son gouvernement serait mécontent s'il s'attirait les critiques universelles. Il en résulte donc que le négociateur fait de son mieux pour exposer les vues de son pays en des formules aussi conciliatrices que possible, tout en se ménageant plusieurs issues. Le cas est différent en petit comité, le négociateur pouvant être alors aussi intransigeant qu'il lui plaît. En fait il peut en l'occurrence et en vue d'un marchandage éventuel, prendre une attitude plus arrogante qu'il ne serait vraiment nécessaire. Si, comme à l'ordinaire, des indiscretions se produisent, le négociateur peut facilement communiquer à la presse sa version personnelle des débats, version qui tend naturellement à le montrer sous un jour parfaitement modéré et raisonnable. Le public pendant ce temps est complètement dérouté. Comme on lui donne autant de versions de la controverse qu'il y a de Parties intéressées, il ne peut plus se rendre exactement compte de ce qui s'est produit.

Ceci n'est pas un récit fantaisiste de mon invention. C'est la relation fidèle de ce que j'ai vu en mainte occasion. Si donc nous considérons — et c'est notre devoir de le faire — que l'opinion publique est notre meilleur moyen d'éviter la folie et les horreurs de la guerre, il importe, par le canal de la publicité, de donner à ceux dont émane cette opinion, l'occasion de connaître vraiment les faits tels qu'ils sont.

S'il était besoin d'un autre exemple pour confirmer la vérité de ce que j'essaie d'exposer ici, je le trouverais dans les comptes-rendus des séances de la Commission du Désarmement. Tant que les discussions ont été publiques, elles se sont poursuivies de manière satisfaisante. Dans le début de l'année 1932 au cours du débat public, il apparaît que sur les principes généraux d'un Traité

on en était presque arrivé à un accord. Avec un peu plus de courage et d'initiative de la part des Grandes Puissances dirigeantes, je suis convaincu que les divergences existantes auraient été aplanies. Mais dans un moment mal inspiré, on décida de continuer les discussions en comité secret. Immédiatement la perspective d'un accord s'éloigna. Les experts, échappant à la contrainte de la publicité, s'abandonnèrent aux revendications les plus extravagantes et qui, visiblement n'avaient pas pour but de favoriser un accord, mais bien plutôt de l'empêcher. A la fin de l'été les Parties se trouvaient si désunies qu'une crise se déclara au sein de la Conférence et que l'Allemagne se retira pour la première fois. Après des conversations aussi prolongées que futiles, la querelle sembla s'apaiser et pendant quelques semaines les débats publics semblèrent aplanir de nouveau les difficultés qui avaient surgi au cours des négociations privées. Mais à ce moment encore on jugea bon de procéder à huis clos et la Conférence s'en alla à la dérive pour aboutir à une deuxième crise en octobre dernier. Depuis cette époque nous en sommes revenus au régime des « conversations ». De temps en temps nous pouvons avoir un aperçu — peu consolant — de ce qui se passe et il ne nous est laissé en partage que d'espérer que même en privé, les négociateurs sauront éviter le désastre d'un complet écroulement de la Conférence.

On trahirait ma pensée en affirmant que je n'admets pas le principe des négociations privées. Il y a certes des cas où elles sont justifiées. Dans le cas d'une nomination par exemple, l'équité même envers le candidat fait obstacle à une discussion publique. Il y a aussi le cas d'entretiens intimes entre deux ou trois hommes d'Etat qui ont sans aucun doute donné parfois d'excellents résultats. Mais même là nous pouvons courir des dangers considérables ainsi que le prouvèrent les célèbres entretiens qui eurent lieu à Thoiry, entre M. Briand et M. Streseman. Il n'en ressort pas moins que des pourparlers privés peuvent être utiles à l'occasion. Tout en tenant compte de ces exceptions et de quelques autres similaires, je crois que l'on peut poser comme principe qu'étant donné les conditions actuelles, toute réunion d'un Comité de trois Etats ou plus devant traiter un sujet excitant l'intérêt général, aura vraisemblablement plus de chances d'arriver à un résultat heureux,

si les débats ont lieu en public. Il est certain que ce Comité, en procédant ainsi, aura également plus de chances de gagner l'appui judicieux de l'opinion publique mondiale.

Cette manière de voir est familière à qui vit dans un pays démocratique ; et en Angleterre, le pouvoir est entre les mains de la démocratie. Notre Constitution, il est vrai, se présente sous la forme monarchique ; notre vie quotidienne est largement influencée par la tradition qui elle-même est d'origine aristocratique. Jusqu'à présent la naissance et la fortune ont eu une influence politique considérable. Il est à noter que le Leader du parti socialiste à la Chambre des Lords appartient à une vieille famille anglo-irlandaise dont le chef, Lord Bessborough, un conservateur, fut récemment nommé Gouverneur Général du Canada. Toutefois la doctrine fondamentale d'une vraie démocratie, à savoir que le gouvernement doit être reconnu par les gouvernés est presque universellement suivie dans mon pays. Nous acceptons volontiers la maxime que le gouvernement doit être « du peuple, par le peuple, pour le peuple ». Nous conservons jalousement, en conséquence, la liberté de parole, considérant qu'elle est une des plus sûres sauvegardes contre les troubles révolutionnaires. Sans aucun doute il en est ainsi dans les autres pays de régime démocratique. Mais qu'en advient-il au cas d'États n'ayant pas une constitution démocratique ? Peuvent-ils collaborer pleinement, franchement, à une institution internationale dont la principale sanction est l'opinion publique entretenue et informée par une publicité aussi vaste que possible ?

On peut croire à première vue que les difficultés pour ces États sont considérables et cependant je doute beaucoup qu'il en soit ainsi. Les griefs de ces pays s'adressent plutôt aux constitutions parlementaires qu'à la démocratie même. La conception sur laquelle la plupart des dictatures reposent, est que le Dictateur, créé et soutenu par le peuple, gouverne en son nom sans l'intervention du Parlement. La désapprobation n'a pas pour base des accusations contre le peuple : elle vise ce que l'on nomme les discussions oiseuses, les intrigues, l'incapacité et la corruption du régime parlementaire. Je suis moi-même un fervent partisan de ce régime, mais je dois admettre que dans quelques cas il y a une part de

vérité dans les accusations qui le frappent. Quoi qu'il en soit, la Société des Nations n'est pas — au sens réel du mot — parlementaire. Une des caractéristiques essentielles du Parlement réside en le fait qu'il est élu par des majorités et donne ses décisions par le même procédé. La procédure est différente à l'Assemblée de la Société. Les délégués sont choisis par les Etats qu'ils représentent ; en fait, ils sont dans chaque cas, nommés par leurs Gouvernements et, ainsi que nous l'avons vu, le plus souvent les décisions proprement dites sont prises non pas par une majorité, mais par une unanimité. C'est aussi un trait commun à beaucoup de Parlements que le Pouvoir Exécutif est responsable devant eux. A la Société, le seul corps qui puisse être appelé le corps exécutif, ressemble beaucoup à un service administratif d'un Etat ; c'est le Secrétariat. Le Secrétariat est responsable devant le Secrétaire-Général qui est ordinairement nommé pour une période déterminée. Rien dans la constitution de la Société des Nations ne ressemble à un Ministère. Ce qui en approcherait le plus serait le Conseil, mais le Conseil n'est en aucune manière responsable devant l'Assemblée. Il dresse en fait, un Rapport Annuel qui est présenté à l'Assemblée ; mais on a toujours repoussé vivement toute suggestion tendant à demander aux Membres de défendre le Rapport ou de répondre à des questions le concernant. Pour ces raisons, il y a donc peu de ressemblance entre le système d'organisation de la Société des Nations et la Constitution parlementaire. Un club ou une société publique nous fournirait peut-être un meilleur point de comparaison. Mais il n'en reste pas moins vrai que les institutions nationales diffèrent totalement des institutions internationales. La Société des Nations est composée d'environ cinquante-sept Membres, tous Etats souverains et indépendants, soumis à nulles règles ou sanctions autres que celles qu'ils ont volontairement acceptées. Un Etat comprend des millions d'individus dont les actions sont contrôlées par un certain nombre de lois, auxquelles, pour la plupart et même dans le pays le plus démocratique ils n'ont jamais consenti. S'ils enfreignent les lois, ils sont punis et s'ils se révoltent contre l'autorité de l'Etat, dans beaucoup de pays, ils sont exécutés. Le Pacte, lui ne contient pas de dispositions coercitives, sauf celle renfermée dans l'Article 16 et qui joue

seulement contre un Etat qui, violant ses engagements, recourrait à la guerre ; et n'a pas pour but de punir l'Etat, mais de maintenir la Paix.

Je n'insisterai pas sur ce point, je m'en tiendrai à dire que toutes les fois que nous parlerons de la constitution démocratique de la Société des Nations, nous devons nous rappeler qu'il y a actuellement peu d'analogie entre la démocratie nationale et la démocratie internationale. Peut-être un jour cette analogie sera-t-elle plus grande. Il est certain que, le monde se resserrant, nous ne devons plus espérer maintenir la vieille organisation internationale. Jusqu'au début du dix-neuvième siècle on n'accusait dans les moyens de locomotion, aucune avance sur le commencement de notre civilisation. On fait remarquer qu'en 1835, lorsque Peel, l'homme d'Etat britannique fut appelé d'urgence à Londres, il mit, pour venir de Rome où il se trouvait, et en voyageant aussi vite qu'il était possible, autant de temps qu'il en aurait mis aux jours reculés de l'Empire romain. Et déjà, même avant cette date, Napoléon avait déclaré qu'une guerre entre les puissances européennes aurait la nature d'une guerre civile. Depuis lors les distances ont été supprimées et le progrès simultané de la culture en Europe s'est affirmé de plus en plus. Il y a donc peu de doute que si l'Europe doit survivre, elle doit prendre progressivement la forme d'une Fédération, avec des cours fédérales appropriées, une Police fédérale, et une sorte de Conseil ou d'Assemblée fédérale. Nous devons en venir là, d'autant plus que la seule alternative est un retour à l'anarchie internationale. Ce fut suffisamment terrible en 1914 comme nous le savons. Mais une future guerre mondiale serait encore pire. Les temps sont révolus où deux, trois nations ou plus s'en allaient guerroyer et combattaient avec des armées professionnelles relativement petites tandis qu'à l'intérieur des contrées belligérantes la vie se poursuivait normalement. A l'avenir toute guerre sera une guerre où de chaque côté la population entière sera directement ou indirectement engagée. La vieille distinction entre les combattants et les non-combattants n'a plus aucune signification. Tous, hommes, femmes, enfants seront en première ligne et le nombre des morts et blessés sera énorme en proportion. Des villes entières pourront être anéanties en une seule nuit.

Et le contre-coup d'une telle guerre ne sera pas moins à redouter. L'interdépendance des Etats modernes est si grande, financièrement, commercialement et socialement parlant que, quel que soit le pays qui puisse se réclamer de la victoire, dans une future guerre tous les Etats combattants seront ruinés. Nous avons eu un avant-goût de ce que sont les dépressions d'après-guerre. Le monde serait vraiment insensé si à l'avenir, il permettait à un nationalisme suranné de le pousser vers une catastrophe si effroyable.

Quelle est donc notre conclusion ? En premier lieu il ne doit plus y avoir de guerres privées. La Civilisation n'en a pas les moyens. En second lieu, la guerre ne peut être empêchée que par une organisation internationale. Certains parlent de supprimer les causes de la guerre : c'est là un raisonnement absurde. Il y aura toujours un danger de guerre aussi longtemps que durera l'organisation actuelle des Nations européennes et, en particulier aussi longtemps qu'on laissera « droit de vie » à un nationalisme sauvage qui ne se justifiait qu'aux temps barbares. Le nationalisme ne peut être extirpé par une intervention chirurgicale, toute tentative en ce sens ne ferait qu'empirer les choses. Mais si nous pouvons préserver la communauté européenne de la guerre, alors le nationalisme périra graduellement. Il vit de la guerre ainsi que ses champions le proclament. Le seul moyen d'éviter la guerre réside en une organisation internationale commençant comme nous avons commencé, par une Société des Nations, et devenant plus forte et plus parfaite à mesure que les circonstances le favorisent. De plus une organisation de ce genre doit être démocratique en ce sens qu'elle doit comprendre tous les Etats civilisés avec des droits égaux mais non pas avec des responsabilités égales ; et là il y a place pour tout un travail d'éducation, surtout en ce qui concerne certaines Grandes Puissances. Elles ont à raviver en elles le sens de leur responsabilité non-seulement vis-à-vis des leurs, mais vis-à-vis de l'Europe et du monde. On ne peut tolérer plus longtemps qu'une Nation se permette de dire : « Suis-je le gardien de mon frère ? »

Pour terminer, nous pouvons nous réjouir à la pensée que les peuples du monde aspirent à la paix, qu'ils sont prêts à faire les efforts et à courir les risques nécessaires pour l'assurer. Mais les

Gouvernements, ainsi qu'il arrive souvent, ne suivent les peuples qu'à distance. La réforme qui s'impose d'urgence est donc de rendre plus lumineux et plus efficient dans chaque Nation ce désir ardent de Paix. Peut-être est-il possible d'accomplir quelque chose dans ce sens par des organisations et des efforts internationaux. Mais combien plus opérant est l'exemple de Nations comme la vôtre et la mienne, qui, étant convaincues que le concours de la Société des Nations est le moyen d'arriver à la Paix, veillent à ce que leur politique gouvernementale aille de pair avec cette conviction.

Sur la représentation des phénomènes dans la nouvelle physique ⁽¹⁾

PAR

LOUIS DE BROGLIE

Membre de l'Institut, Professeur à la Sorbonne.

Il y a dans le cours du développement d'une science des périodes souvent longues où les progrès accomplis n'intéressent guère que les spécialistes. Découvertes expérimentales ou développements théoriques y sont d'un caractère si technique, si spécifique, qu'ils ne peuvent être appréciés à leur juste valeur que par ceux dont toute la vie, ou tout au moins une partie importante de l'activité intellectuelle, a été consacrée à l'étude de cette science. Mais il est d'autres périodes, périodes exceptionnelles, périodes glorieuses peut-on dire, où une science, poussant soudain des prolongements inattendus, brise le cadre où jusqu'alors elle était enfermée et entreprend une révision complète de ses principes et de ses conceptions fondamentales. Alors bien souvent, ce n'est plus seulement les spécialistes que cette mutation brusque intéresse, c'est toute personne cultivée, tout esprit soucieux de philosophie naturelle. Deux fois au cours de ces trente dernières années, la Physique théorique a traversé une telle crise de transformation. Ce fut d'abord la « crise relativiste » de la Physique lors de l'introduction des idées si hardies et si profondes d'Albert Einstein sur l'espace et le temps. Puis, ce fut, il y a peu d'années seulement, la « crise quantique » quand on a vraiment commencé à comprendre les répercussions profondes que l'existence du quantum d'Action découverte par Planck dans une géniale intuition, il y a plus de trente années déjà, apportait nécessairement à toute notre conception de la science physique.

(1) Conférence faite à l'Institut des Hautes Etudes de Belgique, le samedi 3 février 1934.

Si radicalement nouvelles qu'aient été les révélations qu'Einstein nous a apportées dans sa célèbre théorie, si révolutionnaires qu'aient pu paraître ces conceptions, on peut dire aujourd'hui, je crois, que la révolution quantique a été en Physique beaucoup plus profonde encore que la révolution relativiste. Bien davantage encore, elle a modifié notre conception des représentations que la théorie physique peut nous fournir des phénomènes, du rapport des choses observables avec les moyens d'observations, de la portée et du caractère des lois de la Nature. Si les idées nouvelles que cette révolution a fait jaillir, se maintiennent et se confirment, notre temps aura vraiment marqué une étape essentielle de la pensée scientifique : il aura été pour la Physique une de ces périodes glorieuses dont je vous parlais tout à l'heure, où l'évolution d'une science n'intéresse plus seulement les spécialistes, mais où, par les conceptions nouvelles qu'elle introduit et les horizons inattendus qu'elle découvre à l'esprit, elle est digne de retenir l'attention non seulement des philosophes, mais aussi de tout homme cultivé, de tous ceux qui aiment à suivre les progrès de la pensée humaine. Ce sont les conceptions originales qu'a fait naître la théorie des quanta que je vais chercher aujourd'hui à mettre en lumière devant vous. Vous m'excuserez si par moment, mon exposé vous paraît un peu obscur ou un peu elliptique : il y a en ces matières bien des choses qu'on ne peut vraiment préciser qu'avec l'aide de l'analyse mathématique ; il y a aussi, il faut le dire, bien des points délicats ou insuffisamment éclaircis. Le terrain parfois est glissant, il faut passer vite de peur de tomber.

Etendus près de leurs troupeaux pendant les nuits sereines, les pâtres de Chaldée furent, dit-on, les premiers à suivre le mouvement des astres sur la voute étoilée. Ils constatèrent ainsi que ces mouvements n'ont pas lieu au hasard, mais obéissent à des règles immuables et peut-être, en présence du spectacle grandiose de l'immense horloge céleste, une idée plus générale germa-t-elle dans leurs cerveaux obscurs et entrevirent-ils que la Nature obéit à des lois.

Dire qu'il y a des lois de la nature, c'est dire que les phénomènes s'enchainent dans un ordre invariable et qu'un ensemble de conditions se trouvant réalisées, tel phénomène s'ensuit nécessairement.

Au fur et à mesure que l'homme dépassant le stade du pâtre Chaldéen a mieux su observer l'univers qui l'entoure, il est parvenu à discerner dans le monde physique un nombre croissant de lois toujours vérifiées et sa confiance dans l'existence et l'immutabilité des lois physiques a été en se développant. Peu à peu s'est ainsi installée dans l'esprit de la plupart de ceux qui se consacrent à l'étude des sciences la croyance que le monde physique est une immense machine dont l'évolution est inexorablement déterminée de telle sorte qu'une connaissance exacte de son état actuel devrait permettre la prévision de tous ses états futurs. Cette doctrine du déterminisme rigoureux et universel a été en particulier résumée par Laplace dans son « Essai sur le Calcul des Probabilités » où l'illustre géomètre a écrit cette phrase très justement célèbre par la précision de l'idée et l'élégance de la forme : « Une intelligence qui, pour un instant donné, connaîtrait toutes les forces dont la nature est animée et la situation respective des êtres qui la composent, si d'ailleurs elle était assez vaste pour soumettre ces données à l'analyse, embrasserait dans la même formule le mouvement des plus grands corps de l'univers et ceux du plus léger atome ; rien ne serait incertain pour elle et l'avenir comme le passé serait présent à ses yeux ».

Pour le mathématicien, le déterminisme des phénomènes naturels s'exprime par le fait que ces phénomènes sont régis par des équations dont les solutions sont entièrement déterminées pour toutes les valeurs du temps quand on connaît les valeurs de certaines grandeurs à un instant initial donné.

Dans la pratique, la croyance au déterminisme a rendu un grand service aux savants en les préservant de la paresse. Quand en effet le savant découvre une nouvelle classe de phénomènes qui lui paraissent embrouillés et d'allure irrégulière, il est tenté de se laisser aller à la nonchalance et au découragement et de se dire : « Ces phénomènes n'ont pas de lois, on ne peut rien tirer de leur étude ». Mais alors intervient sa croyance au déterminisme qui lui affirme pour les nouveaux phénomènes observés l'existence de lois encore cachées dont la connaissance permettra de débrouiller l'écheveau des faits : le savant se remet au travail et souvent fait d'utiles découvertes.

Mais la doctrine déterministe n'a pas seulement une utilité pratique ; elle contient certainement une part de vérité car, si elle était radicalement fausse, il n'y aurait dans les phénomènes physiques ni ordre, ni régularité et toute science de ces phénomènes serait impossible. Or la physique existe, c'est un fait, et elle a montré sa valeur par ses progrès et ses nombreuses applications.

Néanmoins l'idée d'un déterminisme rigoureux et universel ne va pas sans soulever bien des objections. Laisse-t-elle en particulier sa place légitime à cette activité orientée vers des buts qui se manifestent dans la nature vivante ? Fait-elle à l'esprit et à ses manifestations sa part dans l'ensemble du monde réel ? Je ne m'aventurerai pas ici dans la discussion de ces hautes questions. Mon but est plus modeste : je veux simplement exposer la crise que l'idée déterministe a subi en Physique depuis quelques années. La Physique, c'est-à-dire la science de la matière inerte, paraissait jusque-là la citadelle du déterminisme et même les adversaires de cette doctrine semblaient disposés à lui abandonner complètement ce domaine. Et cependant les théories les plus récentes que les physiciens ont dû adopter, presque contre leur gré, pour expliquer les faits expérimentaux, tendent non pas à renoncer entièrement au déterminisme en Physique (j'ai déjà dit que l'existence même d'une science physique ne le permettait pas), mais à ne plus le regarder comme rigoureux et universel, à lui imposer des limites. Pourquoi et comment s'est produite cette évolution inattendue de la pensée scientifique, voilà ce que je voudrais tenter d'expliquer ici.

*
* *

Le cadre de nos perceptions est l'espace à trois dimensions et nous avons une tendance à admettre que toute la nature physique doit pouvoir se représenter exactement dans ce cadre. Mais nos perceptions ne sont pas immuables, elles se modifient au cours du temps. La tendance naturelle de ceux qui ont cherché à construire des théories physiques a donc été de considérer le monde comme formé par des éléments qui à chaque instant ont une certaine disposition dans l'espace, cette disposition se modifiant d'ailleurs au cours du temps puisque le monde physique se transforme. L'état

de l'univers matériel à un instant donné serait alors entièrement défini par la répartition de ses éléments c'est-à-dire par une certaine configuration, une certaine figure comme on eut dit au XVII^e siècle ; l'évolution de l'univers matériel correspondrait aux variations progressives de cette configuration. Voilà pourquoi Descartes voulant tracer en quelque sorte par avance le programme de la science moderne écrivait qu'on doit s'efforcer d'expliquer les faits physiques « par figures et par mouvements ». Une telle conception sera en parfait accord avec la doctrine déterministe si la connaissance à un instant donné de la position et de la vitesse des éléments du monde physique suffit pour déterminer entièrement tous leurs mouvements ultérieurs.

Le type le plus parfait d'explications répondant à l'idéal de Descartes est fourni par les théories corpusculaires. Dans ces théories, on suppose la matière constituée par des corpuscules ou points matériels, c'est-à-dire par de petits éléments simples et indivisibles occupant une étendue si petite qu'on peut les confondre avec des points. La répartition de ces corpuscules dans l'espace et leurs déplacements au cours du temps devront rendre compte des propriétés de la matière. La première question qui se pose alors est de savoir quelle est la nature de ces corpuscules et combien d'espèces différentes il faudra en imaginer pour parvenir à rendre compte de la réalité. Les chimistes nous ont appris au cours du siècle dernier que tous les corps de la Chimie dérivent par combinaison d'un certain nombre de « corps simples », nombre assez grand d'ailleurs puisqu'il s'élève à 92. Ils ont été ainsi amenés à admettre que chaque corps simple est formé d'atomes tous identiques entre eux ; il existe donc 92 espèces différentes d'atomes et tous les corps de la Chimie sont constitués par des assemblages de ces 92 genres d'atomes. Les Physiciens se sont emparés de cette notion d'atome et ils ont construit des théories (la plus connue est la théorie cinétique des gaz) dans lesquelles les atomes jouent le rôle de corpuscules élémentaires. Mais on ne pouvait guère s'en tenir là ; l'esprit des savants qui vise à la simplicité, ne pouvait pas en effet être satisfait d'avoir à invoquer 92 espèces différentes de corpuscules élémentaires. La découverte expérimentale d'une constitution granulaire de l'électricité est venue simplifier les cho-

ses. L'expérience a en effet prouvé que l'électricité négative est constituée par des corpuscules tous identiques de masse et de charge électrique extrêmement faibles, les électrons. Une constitution granulaire analogue de l'électricité positive est devenue ensuite très probable et l'on désigne aujourd'hui sous le nom de proton le corpuscule élémentaire d'électricité positive (1). Les physiciens ont alors aperçu que les atomes des corps simples ne devaient pas être considérés comme des corpuscules élémentaires mais que c'étaient des édifices compliqués formés de protons et d'électrons; il existe 92 types différents de ces édifices qui sont les 92 espèces d'atomes différents. Un grand pas se trouvait ainsi fait dans le sens d'une théorie corpusculaire simple de la matière : à l'aide de deux sortes seulement de corpuscules, on allait pouvoir rendre compte des propriétés de la matière et réduire tout l'univers matériel à un vaste ensemble de protons et d'électrons. Si, de plus, on parvenait à trouver des lois rigoureuses régissant les mouvements de ces corpuscules, on aurait ainsi à la fois rempli le programme Cartésien de la description du monde physique par figures et par mouvements et satisfait aux exigences de la doctrine du déterminisme universel. Les physiciens paraissent bien près d'atteindre un idéal depuis longtemps poursuivi.

*
* *

Plaçons-nous donc dans l'état d'esprit d'un théoricien de la Physique d'il y a une vingtaine d'années. La matière se réduit pour lui à un ensemble de protons et d'électrons. Le problème essentiel, on peut même presque dire l'unique problème, c'est alors de savoir quelles lois de mouvement on doit appliquer à ces corpuscules. Il était tout naturel d'adopter comme lois de mouvement pour les corpuscules les lois de la Mécanique classique de Newton. Cette Mécanique en effet s'était admirablement vérifiée dans l'étude du mouvement des astres et dans celle du mouve-

(1) Récemment s'est révélée l'existence d'un autre corpuscule d'électricité positive, l'électron positif ou positron. Peut-être même est-ce lui et non le proton qui est le vrai corpuscule élémentaire d'électricité positive. Nous ne pouvons entrer ici dans la discussion de ces faits encore très nouveaux.

ment des corps matériels qui nous entourent à la surface de la terre; il semblait donc légitime de l'appliquer par extrapolation aux éléments ultimes dont la matière paraissait constituée. Or une des caractéristiques essentielles de la Mécanique de Newton appliquée aux corpuscules, c'est d'être conforme au déterminisme. Dans la conception classique, le corpuscule est un simple point matériel de dimensions négligeables : à chaque instant il a dans l'espace une position bien déterminée et au cours du temps, il décrit une certaine courbe, sa trajectoire. Les équations de la Mécanique classique nous permettent, étant connues la position et la vitesse d'un corpuscule à un instant donné, de prévoir rigoureusement tout le mouvement ultérieur du corpuscule. Si la Mécanique classique était réellement applicable aux corpuscules de la matière et si nous pouvions connaître exactement à un instant donné les positions et les vitesses de tous les corpuscules dont l'immense ensemble constitue le monde matériel, toute l'évolution future de ce monde matériel se trouverait fixée d'une façon inéluctable ; l'idéal décrit par Laplace dans la phrase que j'ai citée plus haut serait donc, au moins en principe, atteint. Mais je dois ici insister sur un point : la détermination rigoureuse du mouvement d'un corpuscule repose essentiellement sur l'hypothèse admise sans discussion dans la science classique qu'il est possible de connaître, c'est-à-dire de mesurer, avec précision à un même instant, à la fois la position du corpuscule et son état de mouvement défini par sa vitesse :

La doctrine déterministe triomphait dans les théories corpusculaires, il y a quelques années, mais depuis elle a éprouvé, elle aussi, que la roche Tarpéienne est près du Capitole. L'application des lois et des conceptions mécaniques classiques aux éléments ultimes de la matière, après avoir fourni au début des résultats encourageants, s'est en effet révélée en dernière analyse comme impuissante à rendre compte de la réalité expérimentale. La raison de cet échec a été la découverte d'une classe de phénomènes nouveaux, les phénomènes de Quanta, dont l'interprétation par le seul moyen des conceptions classiques est impossible. Je ne puis décrire ici en détail les phénomènes de Quanta et les difficultés de leur interprétation : je veux seulement préciser deux aspects de

ces difficultés. D'une part l'étude des phénomènes de Quanta a conduit les physiciens, après de longs tâtonnements, à admettre que pour expliquer les propriétés de la matière, il ne suffisait pas de la considérer comme formée de corpuscules mais qu'il fallait associer à ces corpuscules des ondes dont la signification physique que nous examinerons plus loin est assez surprenante. D'autre part, pour formuler les lois expérimentales des phénomènes de Quanta, il a fallu toujours faire intervenir une nouvelle constante universelle complètement ignorée de la Physique classique et appelée la constante de Planck du nom de l'illustre savant Allemand qui le premier en a découvert l'importance. Cette constante habituellement représentée dans les équations par la lettre h n'est susceptible d'aucune interprétation dans le cadre des théories classiques basées sur la Mécanique de Newton. Sa signification a été depuis trente ans et est encore dans une large mesure aujourd'hui l'énigme de la Physique moderne : elle est restée la syllabe indéchiffrable du « mot croisé » de la Nature.

Notons ici un point très important : la constante h a une valeur extrêmement petite par rapport aux grandeurs qui interviennent usuellement dans les phénomènes à notre échelle. C'est la raison pour laquelle son existence ne s'est imposée à notre attention que quand nous avons su étudier la structure de la matière, c'est-à-dire les phénomènes de l'échelle atomique ou subatomique.

*
* * *

Et maintenant nous devons préciser de quelle manière les théories contemporaines ont été amenées à associer des ondes aux corpuscules de matière. Pour cela nous devons d'abord rappeler le plus simplement possible ce que l'on nomme une onde. On peut se faire une représentation d'une onde simple en imaginant une série de vagues qui se suivent à intervalles réguliers ; la distance entre deux crêtes consécutives est appelée la longueur d'onde et la hauteur de la crête est appelée l'amplitude ; la longueur d'onde et l'amplitude sont les deux grandeurs qui définissent l'onde simple. Une telle onde simple est souvent nommée, d'un mot emprunté au langage de l'optique, une onde monochromatique. Mais on peut envisager des types d'ondes plus complexes qui sont for-

mées par une superposition d'ondes monochromatiques ; pour définir une onde complexe de ce genre, il faut se donner les longueurs d'onde et les amplitudes de toutes les ondes simples composantes ou, comme on dit encore par analogie avec l'optique, se donner la « décomposition spectrale » de l'onde complexe.

J'ai dit plus haut que les physiciens après une longue étude des phénomènes de Quanta étaient parvenus à la conviction que dans la théorie de la matière, il fallait associer la notion d'onde à celle de corpuscule. On a d'abord reconnu qu'au mouvement d'un corpuscule de vitesse bien définie, on devait faire correspondre la propagation d'une onde monochromatique dont la longueur d'onde est reliée à la vitesse du corpuscule par une relation où figure la constante h . A partir de cette idée s'est développée une nouvelle Mécanique connue sous le nom de « Mécanique ondulatoire » où l'étude du mouvement du corpuscule est *remplacée* par l'étude de la propagation de l'onde associée. Cette propagation de l'onde associée se fait suivant des lois rigoureuses mais il n'en résulte plus pour le corpuscule, comme je vais tenter de l'expliquer, un mouvement rigoureusement déterminé.

Dans la nouvelle conception l'onde associée à un corpuscule représente ou symbolise tout ce que nous savons sur le corpuscule. Cette onde associée est en général une onde complexe définie par une certaine décomposition spectrale et dont l'amplitude résultante est répartie à chaque instant d'une certaine façon dans l'espace. Or la nouvelle Mécanique se refuse à attribuer au corpuscule une position constamment bien définie dans l'espace ; elle nous dit seulement que le corpuscule se trouve nécessairement dans la région occupée par l'onde et qu'il a d'autant plus de chance de se trouver en un point que l'amplitude de l'onde est plus grande en ce point. De même la nouvelle manière de voir ne permet plus d'attribuer constamment au corpuscule un mouvement parfaitement déterminé : à chaque composante monochromatique qui figure dans la décomposition spectrale de l'onde associée, correspond une valeur possible de la vitesse du corpuscule et on sait seulement que la vitesse réelle du corpuscule correspond à l'une de ces valeurs possibles.

Il y a donc toujours dans la nouvelle Mécanique une certaine

incertitude sur la position du corpuscule et une certaine incertitude sur son état de mouvement. Il est aisé de se rendre compte en étudiant les propriétés mathématiques des ondes que ces deux incertitudes ne sont pas indépendantes : plus l'une est petite, plus l'autre est grande. Pour le voir, examinons d'abord un cas limite : celui d'une onde associée qui est simple, monochromatique ; elle correspond, nous l'avons vu, à un corpuscule dont la vitesse est parfaitement connue. Mais on peut montrer qu'une onde monochromatique de ce genre a une extension indéfinie dans l'espace et a partout même amplitude, en Mécanique condulatoire cela veut dire que le corpuscule associé à une position complètement indéterminée, il peut se trouver aussi bien en n'importe quel point de l'espace. Donc une connaissance complète du mouvement entraîne une incertitude absolue sur la position. Il peut cependant arriver que l'onde associée au corpuscule au lieu d'être indéfinie, occupe seulement une région limitée R de l'espace en dehors de laquelle l'amplitude de l'onde est nulle, l'incertitude sur la position est alors moins grande que dans le cas précédent puisque le corpuscule se trouve certainement dans la région R . Mais une onde limitée à une région de l'espace est nécessairement complexe, l'analyse mathématique le montre, et elle est formée par une superposition d'ondes monochromatiques dont chacune correspond à une vitesse possible du corpuscule. Ici donc, l'incertitude sur la position n'est plus complète, mais nous avons en compensation une incertitude sur le mouvement. Enfin on peut considérer l'autre cas limite, celui d'une onde occupant seulement une région R infiniment petite. La position du corpuscule est alors bien connue puisqu'il doit se trouver dans R , mais une telle onde de dimensions infiniment petites ne peut résulter que de la superposition d'ondes monochromatiques de toutes les longueurs d'onde possibles et par suite toutes les valeurs de la vitesse sont possibles pour le corpuscule ; quand il n'y a plus d'incertitude sur la position il y a une incertitude complète sur la vitesse.

M. Werner Heisenberg, qui a le premier aperçu ces conséquences de la nouvelle Mécanique, les a exprimées mathématiquement à l'aide d'équations appelées aujourd'hui les « relations d'incertitude ». Ces relations mettent en évidence le fait suivant : c'est

l'existence de la constante h qui nous empêche de connaître simultanément avec précision la position et le mouvement d'un corpuscule ; si h était nulle, une telle connaissance simultanée serait possible. Mais pourrait-on objecter, pour connaître simultanément la position et la vitesse d'un corpuscule, il suffit de mesurer en même temps ces deux grandeurs. M. Heisenberg a répondu victorieusement à cette objection en montrant qu'il n'existe pas de procédé de mesure ou d'observation qui puisse nous faire connaître en même temps d'une façon rigoureuse la position et la vitesse d'un corpuscule. Tout dispositif permettant la mesure de la position a pour effet de troubler d'une manière inconnue la vitesse et cela d'autant plus fortement que la mesure de la position est plus précise : inversement tout dispositif permettant la mesure de la vitesse a pour effet de troubler la position d'une manière inconnue et cela d'autant plus fortement que la mesure de la vitesse est plus précise.

En examinant de près la question, on retrouve par cette critique des possibilités de mesure, les relations d'incertitude déjà déduites des propriétés des ondes associées.

Cette impossibilité de mesurer simultanément la position et la vitesse que M. Heisenberg a illustrée par des exemples particuliers, apparaît à la réflexion comme l'expression d'un fait de très grande portée. Avant d'avoir été amené à un examen plus approfondi de ce point, la Physique posait en principe que l'homme peut décrire les phénomènes physiques sans jamais avoir à tenir compte de la réaction qu'il exerce sur ces phénomènes en cherchant à les observer ou à les mesurer. Tel un petit dieu, le savant était censé regarder la réalité de l'extérieur et l'apercevoir comme un vaste échiquier couvert de pièces dont il avait pour mission de décrire à chaque instant la position et le mouvement. Or une telle conception est évidemment inexacte : nous ne sommes pas de petits dieux placés en dehors de l'échiquier de la Nature ; nous sommes nous mêmes sur l'échiquier et notre présence, notre action exerce des perturbations sur l'état et l'évolution des êtres physiques qui nous entourent. En particulier, quand le physicien veut observer avec précision, veut faire des mesures, opérations indispensables pour faire de la science exacte, il est obligé d'entrer en relations,

soit directement à l'aide de ses sens, soit indirectement par l'intermédiaire d'instruments de mesure, avec la réalité qu'il veut étudier et cette entrée en relations entraîne nécessairement en principe une perturbation des phénomènes observés.

Mais comment se fait-il que des remarques aussi simples, aussi banales mêmes, n'aient pas été faites depuis longtemps ? En réalité elles ont été faites depuis longtemps, mais elles ne sont devenues réellement essentielles que depuis la découverte du quantum d'Action. En effet, dans la Physique à notre échelle, la perturbation de l'observé par l'observateur ou les moyens d'observation est en général ou négligeable ou facilement éliminable. Il n'en est pas de même quand on arrive à l'échelle atomique : cela tient en partie à l'existence de particules ultimes de matière et d'électricité, existence dont résulte qu'il est impossible de faire intervenir, dans l'observation ou la mesure, des quantités de matière ou d'électricité inférieures à certaines valeurs ; mais cela tient surtout à l'existence d'une troisième discontinuité dans la Nature, le quantum d'Action, discontinuité dont les deux autres apparaîtront peut-être un jour comme des conséquences. Les analyses d'Heisenberg et de Bohr ont montré très nettement comment l'existence du quantum d'action intervient dans toute opération de mesure pour empêcher la mesure simultanée des quantités dites « canoniquement conjuguées » qui définissent les unes la position et les autres le mouvement. Au vrai l'existence du quantum d'Action exprime une liaison d'un genre tout à fait insoupçonné de l'ancienne Physique entre la configuration et l'état dynamique, elle nous fait soupçonner que toute notre représentation du monde matériel dans un espace métrique (Euclidien ou Riemannien) où les notions de position, de distance, de trajectoire ou de vitesse ont un sens clair, repose sur une base inexacte.

On voit donc combien l'intervention du quantum d'Action a changé l'idée que l'on se faisait de l'observation et de la mesure d'une grandeur physique. Dans la conception classique, le savant qui observe ou qui mesure ne fait que constater un état de chose qui existe en dehors de lui, sans le modifier appréciablement. Dans la conception quantique au contraire, l'observation ou la mesure provoque nécessairement, en raison de l'existence du quan-

tum d'Action, une perturbation incontrôlable du phénomène étudié. Si la mesure est précise, elle fournit pour la grandeur mesurée une valeur bien déterminée, mais cette valeur résulte non seulement de l'état antérieur à la mesure, mais de la mesure elle-même, sans que l'influence de celle-ci puisse être prévue à l'avance.

On aperçoit alors la grande modification qui s'introduit ici dans notre ancienne conception du déterminisme physique. Le déterminisme consistait en somme en ceci que, connaissant le résultat de certaines observations ou mesures, on devait pouvoir prévoir avec l'aide de l'analyse mathématique le résultat des observations ou des mesures futures. Mais si chaque observation ou mesure apporte avec elle un élément nouveau et incontrôlable, l'idéal auquel aspirait la conception classique du déterminisme est évidemment impossible à atteindre complètement. Quelles sont alors les prévisions que la science reste en état de faire ? Pour pouvoir faire des prévisions au sujet d'un système physique formé de corpuscules, il faut partir d'un état initial connu. Mais un état initial ne peut être exactement connu dans le sens qu'envisageait le déterminisme classique, puisque des mesures simultanées opérées sur le système ne peuvent jamais faire connaître exactement à la fois les variables de position et les variables dynamiques. L'état initial dont on part sera donc affecté d'incertitudes. Cet état initial avec les incertitudes qu'il comporte nécessairement, la théorie physique actuelle le représente par une certaine onde associée. L'évolution de l'onde à partir de cette forme initiale pourra être rigoureusement prédite à l'aide des équations de propagation de la Mécanique ondulatoire, mais il n'en résulte pas un déterminisme rigoureux pour la prévision des phénomènes observables ; tout ce que la théorie pourra fournir, c'est la probabilité pour que telle mesure future donne tel résultat ; en général, à part quelques cas exceptionnels, elle ne pourra pas affirmer que telle mesure donnera avec certitude tel résultat. On s'explique assez bien ce fait en remarquant qu'entre l'instant où l'on prévoit le résultat possible de la mesure et celui où l'on connaît ce résultat, il n'y a eu la mesure elle-même avec la perturbation inévitable qu'elle entraîne.

Certains physiciens pensent encore aujourd'hui que le principe

du déterminisme rigoureux des phénomènes physiques doit être maintenu. Le cours des phénomènes *en lui-même*, c'est-à-dire indépendamment des interventions que nous faisons pour le connaître, serait rigoureusement déterminé : seule l'existence malencontreuse du quantum d'Action, en posant une borne inférieure aux perturbations que nous exerçons dans l'observation et la mesure, nous empêcherait de réunir jamais les éléments nécessaires pour préciser la marche rigoureuse des phénomènes. D'autres physiciens pensent au contraire qu'il n'y a pas lieu de maintenir l'affirmation métaphysique d'un déterminisme que la science ne pourrait plus réellement constater. Quoi qu'il en soit de ces divergences théoriques, il semble que pratiquement on soit aujourd'hui d'accord sur le point suivant : tandis que l'ancienne Physique avait la prétention de soumettre tous les phénomènes à des lois rigoureuses et inexorables, la nouvelle Physique ne parvient plus à nous fournir que des lois de probabilité. Sans doute ces lois de probabilité peuvent s'exprimer en formules précises, mais ce ne sont cependant que des lois de probabilité. Il reste donc pratiquement, dans l'image que la théorie physique peut aujourd'hui nous fournir des phénomènes, une certaine marge d'incertitude et l'on peut dire que cette marge d'incertitude a sa raison profonde dans l'existence du quantum d'Action et est en quelque sorte mesurée par la grandeur de la constante h . La constante h trouve ainsi une interprétation assez imprévue : elle serait, peut-on dire, la borne qui marque, au moins pratiquement dans notre science humaine, la limite du déterminisme.

Une objection se présente naturellement à l'esprit. Les phénomènes mécaniques qui se jouent à notre échelle ou à l'échelle astronomique paraissent obéir à un déterminisme rigoureux ; c'est même ce fait, comme je le disais au début, qui a suggéré la doctrine du déterminisme universel. Comment ce déterminisme des phénomènes macroscopiques est-il conciliable avec les idées que nous venons d'exposer ? La réponse est aisée si l'on se souvient de la petitesse de la constante h par rapport aux grandeurs qui interviennent dans les phénomènes mécaniques à notre échelle ou a fortiori à l'échelle astronomique. Dans ces phénomènes, la marge d'incertitude mesurée, nous l'avons dit, par h est si petite par

rapport à la valeur absolue des grandeurs mises en jeu qu'elle est totalement négligeable, étant d'ailleurs complètement masquée par les erreurs expérimentales qui affectent inévitablement nos observations et nos mesures. De là un déterminisme *apparent* des phénomènes macroscopiques parfaitement conciliable avec une certaine indétermination des phénomènes à l'échelle microscopique.

Peut-être est-il intéressant d'ajouter ici une autre remarque sur les conséquences de l'existence du quantum d'Action. L'idée que le monde physique est semblable à lui-même à toutes les échelles, que l'infiniment petit est une réduction homothétique de l'infiniment grand se retrouve comme un leit-motiv dans les écrits des penseurs et les théories des savants. Le génie de Blaise Pascal a su exprimer cette pensée sous des formes émouvantes et n'est-ce pas elle qu'on retrouve, il y a vingt ans, inspirant les modèles planétaires de l'atome ? Eh bien ! aujourd'hui, à la lumière des théories quantiques récentes, cette idée nous apparaît comme un principe inexact. Les images qui suffisent pour la description du macrocosme sont inadéquates pour celle du microcosme. Quand, descendant l'échelle des grandeurs, le physicien aborde l'étude du monde atomique, du monde des corpuscules élémentaires, il y rencontre un élément entièrement nouveau et irréductible, le quantum d'Action, dont l'intervention entraîne les importantes conséquences que nous avons tenté d'analyser. La valeur finie de la constante de Planck a pour effet que dans le monde physique, l'infiniment petit n'est pas une réduction homothétique de l'infiniment grand.

*
**

Nous sommes parvenus, en ce qui concerne les corpuscules élémentaires à la conception suivante : on peut les décrire tantôt comme des corpuscules au sens classique ayant une localisation précise dans l'espace, tantôt comme des ondes qui remplissent tout un domaine de l'espace. Et ces deux modes de description sont tous les deux indispensables, le premier parce qu'il traduit l'individualité et la nature discontinue du corpuscule manifestée par la valeur discrète et constante de ses caractéristiques (de sa charge

et de sa masse par exemple), le second parce que seul il peut rendre compte de phénomènes tels que la diffraction des électrons ou l'existence de leurs états stationnaires dans les systèmes atomiques. Or tous les efforts faits pour concilier ces deux points de vue ont échoué : je le sais, car j'en ai fait beaucoup moi-même au début du développement de la nouvelle Mécanique. Comment se peut-il que pour décrire une même entité physique, l'électron par exemple, il nous faille absolument deux images incompatibles ? Ceci s'explique ou du moins se comprend parce que, ainsi que nous l'avons vu, nous ne pouvons connaître à la fois avec précision les grandeurs qui seraient nécessaires pour préciser les deux descriptions. C'est ce qui résulte des relations d'incertitude, elles-mêmes conséquences de l'existence du quantum d'Action. Les deux descriptions incompatibles n'entreront jamais en conflit absolu parce que plus l'une est précise, plus l'autre est nécessairement floue.

Nous pouvons ici faire appel à une comparaison que j'ai développée dans des écrits antérieurs. Soit deux dessins dont l'un serait tracé sur un certain plan et l'autre sur un plan parallèle. Si nous examinons ces dessins à l'aide d'un instrument optique, nous ne pourrions être à la fois « au point » sur les deux. En nous mettant au point sur l'un, nous pourrions en examiner les détails, mais alors l'autre nous apparaîtra si flou que nous ne pourrions en avoir aucune idée précise. Nous ne pourrions donc jamais faire correspondre les deux dessins point par point pour préciser leurs différences. La nécessité de faire appel à deux images contradictoires pour la description des corpuscules élémentaires a suggéré à M. Bohr une vue générale qu'on peut appeler la théorie de la « complémentarité ». Dans l'esprit de son auteur, cette théorie dépasse de beaucoup le cas particulier pour lequel elle a été faite et atteint presque l'ampleur d'une doctrine philosophique. Pour M. Bohr, corpuscule et onde sont des « aspects complémentaires de la réalité » ; mais il faut bien entendu le sens très particulier que possède ici le mot « complémentaire » : il signifie « qui se complètent en s'excluant ». Les aspects complémentaires se complètent en ce sens qu'on doit les considérer tous les deux pour obtenir une description complète de l'entité électron, mais ils s'excluent en ce sens que la connaissance exacte de l'un est incompatible avec la

connaissance exacte de l'autre et qu'aucune correspondance point par point ne peut par suite être rigoureusement établie entre les deux aspects.

M. Bohr a vu dans l'idée de complémentarité suggérée par la théorie quantique des phénomènes atomiques une conception générale qui pourrait trouver son application en dehors des limites de la Physique. Les êtres vivants, par exemple, possèdent d'une part des activités coordonnées et obéissant au moins en apparence à une sorte de finalisme, et d'autre part ils possèdent une structure matérielle physico chimique. Or aux yeux de M. Bohr, ce sont là deux « aspects complémentaires » car la connaissance exacte et complète de la structure physico chimique d'un être vivant exige la dissection de cet être vivant et l'analyse de ses cellules, opérations évidemment incompatibles avec la persistance de la vie chez cet individu, tandis qu'au contraire l'observation de l'activité vitale de l'être vivant exige qu'on respecte au moins en grande partie l'intégrité de sa structure : le mystère de la vie résiderait en quelque sorte dans la nature complémentaire de ces deux aspects. Et M. Bohr va plus loin et écrit : « Etant donné l'opposition existant entre le sentiment du libre arbitre qui domine la vie psychique et la connexion causale en apparence rigoureuse que présentent les phénomènes physiologiques concomitants, il n'a certes pas échappé aux philosophes que l'on se trouvait en présence d'un rapport de complémentarité non intuitif. On a souvent soutenu qu'une étude détaillée des processus du cerveau — étude assurément irréalisable mais cependant imaginable — révélerait un enchaînement causal qui offrirait une représentation univoque des impressions psychiques et des sentiments. Mais cette expérience idéale apparaît sous un jour nouveau depuis que la découverte du quantum d'Action nous a enseigné qu'il n'est pas possible d'établir en détail la suite causale des processus atomiques, ni d'obtenir une connaissance quelconque de ces derniers sans une perturbation essentiellement incontrôlable de leur cours. La conception considérée du rapport entre les processus du cerveau et les impressions de l'âme nous conduit dès lors à penser que toute tentative pour observer les premiers entraînerait une modification essentielle du sentiment de la volonté. Sans doute, ce sont là des analogies plus

ou moins pertinentes ; néanmoins, il est difficile d'échapper à la conviction que les faits révélés par la physique théorique, inaccessibles à nos formes ordinaires d'intuition, nous fournissent un moyen nouveau d'investigation des problèmes philosophiques généraux ».

J'ai donné en entier cette citation un peu longue pour montrer toute l'ampleur des conceptions auxquelles parvient M. Bohr. Sans doute on pourra discuter ces conceptions, car des vues philosophiques de cette sorte prêtent forcément à discussion. Mais que de telles conceptions puissent sortir des progrès récents de la Physique et des idées nouvelles que ces progrès ont fait naître, n'est-ce pas là en lui-même un fait des plus intéressants ? N'est-ce pas là une preuve de l'importance de l'évolution subie par nos conceptions théoriques en Physique pendant ces dernières années ?

Où en est le problème du Gnosticisme ?

PAR

HENRI-CHARLES PUECH,

Directeur d'Etudes à l'École pratique des Hautes Etudes (Sciences Religieuses).

(Suite et fin)

Le grec connaît bien les termes de γιγνώσκειν et de γνῶσις, et dans certains contextes philosophiques, — platoniciens ou pythagoriciens, — ces expressions peuvent désigner la connaissance vraie (opposée à la δόξα) des êtres (ὄντα) ou même de Dieu. Mais elles n'y sont pas employées «techniquement» et elles y impliquent toujours une démarche dialectique et discursive de l'esprit, démarche qui peut aboutir à une intuition, mais qui demeure fondée sur une spéculation d'ordre humain et consiste à reconnaître (cf. διάγνωσις) la vérité ou à avoir une certaine ἐννοια de Dieu. Elles ne pourraient avoir un emploi et une valeur absolus que dans un platonisme ou un pythagorisme transposés en mystiques, dans un hellénisme retourné à ses origines théosophiques ou ayant subi les influences dont nous avons à parler. Dans le grec de nos écrits gnostiques, la γνῶσις implique tout autre chose, possède une signification spéciale que l'on retrouve, dans une certaine mesure, dans les œuvres du juif hellénisé, Philon d'Alexandrie, dans les textes chrétiens (saint Paul; la *lettre dite de Barnabé*; Clément d'Alexandrie, etc.), dans les *Actes apocryphes* (notamment ceux de Thomas), et, avant tout, dans les traités hermétistes ⁽⁶⁵⁾, les *Oracles chaldéens* et les papyri magiques ⁽⁶⁶⁾.

Le terme de γνῶσις employé tout seul ne se suffit pas en grec : il exige ou sous-entend un génitif désignant l'objet de la « gnose ». Or, cet objet, c'est, dans les textes les plus expli-

(65) Sur le terme de γνῶσις dans l'hermétisme, cf. JOSEF KROLL, *Die Lehren des Hermes Trismegistos* (« Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters », XII, 2-4), Münster-in-W., 1914, pp. 350-385.

(66) Cf. A. DIETERICH, *Abaxas*, Leipzig, 1891, p. 148.

cites : « Dieu », ou « la Joie » (67) (qui est une des puissances de Dieu) ou « le vrai nom de Dieu » (dans la magie) ou « les profondeurs », « les mystères de Dieu » (68). La Gnose est donc bien la « connaissance » de quelque chose (de Dieu ou d'une propriété de Dieu), mais connaissance qui, une fois qu'elle est donnée, est immédiate et absolue, transcendante par rapport à la simple foi (πίστις), connaissance de la Vie et de la Lumière et qui est elle-même Vie et Lumière, connaissance, en un mot, qui est vision (69), révélation (70) et grâce (χάρισμα) (71), vérité absolue appréhendée par un acte mystique ou confiée par un *ισθός λόγος*, apocalypse de visionnaire ou initiation aux mystères. Non seulement, en effet, les écoles gnostiques sont constituées sur le type des religions hellénistiques à mystères, non seulement elles se transmettent des révélations de personnages ou de prophètes transcendants (Seth, Cham, Zoroastre, Pachôr, Marie ou les disciples de Jésus), mais encore les doctrines sont données comme ayant été découvertes en extase : Valentin a une vision du *Λόγος* sous les espèces d'un enfant, Marcus, son disciple, sous la forme féminine de la Tétrade (72). Cet acte de « gnose » n'est pas seulement absolu par lui-même : il commande toutes les articulations du système ; il est le cœur de toutes les questions et de toutes les réponses qui ramifient le système. Avoir la Gnose, déclarent d'un commun accord l'*Extrait 78 de Théodote*, Marcus chez Irénée, le IV^{me} Traité du *Corpus*

(67) γνώσις χαρᾶς, *Corp. Herm.*, XIII, 8.

(68) Textes hermétistes dans REITZENSTEIN, *Mysterienreligionen*, 3, p. 295.

(69) Γιγνώσκειν est souvent synonyme d'ἰδρᾶν ou de θεωρεῖν. La γνώσις est liée à une θέα qui est, par la même, ἀποθέωσις : cf. *Corp. Herm.*, X, 5 et *Poimandres*, § 26.

(70) Sur l'opposition de γνώσις à « connaissance » au sens ordinaire et sur la critique du gnosticisme comme « Religionsphilosophie », v. REITZENSTEIN, *Mysterienreligionen*, p. 68 et *Studien zum antiken Synkretismus*, p. 141. L'aspect mystique de la Gnose a été mis en relief par KARL MUELLER, *Beiträge zum Verständnis der valentinianischen Gnosis* (« Nachrichten von der Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen », *Phil.-Hist. Klasse*, 1920, pp. 179-242 (cf. p. 225 : « Die Gnosis (ist) nicht begriffliche Erkenntnis, sondern Mystik » et p. 226) ; mais, contre Bousset, Müller ne croit pas à un mythe primitif qui serait à l'origine de cette mystique (p. 220) : le système gnostique ne serait que la projection des besoins et de l'imagination mystiques.

(71) Cf. la définition de la gnose dans *Corp. Herm.*, X, 10 : γνώσις δὲ ἐστὶν ἐπιστήμη τὸ τέλος, ἐπιστήμη δὲ δῶρον τοῦ θεοῦ.

(72) IRÉNÉE, I, 14, 1 et HIPPOLYTE, VI, 43.

hermétiste ⁽⁷³⁾, c'est connaître ce que nous sommes, d'où nous venons et où nous allons, ce par quoi nous sommes sauvés, quelle est notre naissance et quelle est notre « renaissance ». Essence, origine, destinée et salut de l'homme, voilà ce que révèle la Gnose, et elle le révèle par une vision de Dieu qui est identique à une connaissance de soi, par une vision qui ne reste pas pure contemplation désintéressée, mais qui est efficiente, transformante par elle-même. L'homme est régénéré par là même qu'il connaît sa génération, et génération comme régénération sont de Dieu. Cette « mystique transformante » détermine et soutient toute la structure mythique des systèmes et, d'un autre côté, exige l'efficace de sacrements, de rites liés à la vision et à la certitude du salut. La Gnose est un *μυστήριον* dans tout le sens antique du mot. Se connaître, avoir la *γνώσις* de l'Ἀνθρώπος c'est, en effet et d'abord, se savoir tout ensemble déchu et immortel; c'est confronter son essence spirituelle d'être « pneumatique », parcelle de l'Homme supérieur ou étincelle, fragment de la Lumière d'En-Haut, avec sa situation présente et avec la misère et l'ignominie du monde. Ce monde n'est ni bon, ni beau, et il ne peut être l'œuvre que de dieux subalternes ou d'un Dieu inférieur. Sur lui pèse la Fatalité absolue, l'Ἐιμαρμένη qui enchaîne les corps à la tyrannie des sept planètes à quoi président les « archontes », dieux inférieurs commandés par un Archonte supérieur, le plus souvent assimilé à Saturne et au Démiurge, par là au Dieu juif de la *Genèse*. Il faut expliquer cette situation et il faut en sortir. Tous ne le peuvent pas. Il y a trois classes d'êtres : les « hyliques », les « psychiques » et les « pneumatiques ». Les premiers, enfoncés dans le corps, pures matières, vivent dans l'ἀγνοσία et ne seront jamais sauvés. Les seconds ont la πίστις et peuvent être parfois sauvés par des actes méritoires, par la prière, par un effort. Mais les hommes de la troisième classe, ceux qui possèdent le νοῦς ou le πνεῦμα, savent et sont sauvés sans effort, par nature et quoi qu'ils fassent : ils sont assurés de leur salut comme ils ont la connaissance absolue. Race privilégiée, semence choisie, Eglise élue, fils de Roi, ils jouissent de

(73) *Excerpta ex Theodoto*, 78, 2; MARCUS dans IRÉNÉE, I, 24, 4 (et toute la formule liturgique); *Corp. Herm.*, IV, 4-5, Cf., également, *Actes de Thomas* (éd. Bonnet des *Acta Apocrypha*, Leipzig, 1903), ch. 15, p. 121.

l'ἐξουσία parfaite (74). Ils sont au delà du Bien et du Mal, qu'ils pratiquent l'ascétisme ou qu'ils se livrent à la débauche la plus immorale. Leur supériorité native fonde leur indifférence absolue.

Mais pourquoi sont-ils ici-bas et ont-ils besoin de se reconnaître eux-mêmes et d'être « régénérés » par les visions et les sacrements afin de récupérer leur essence divine ? Il faut d'abord supposer une déchéance, une chute dans ce monde sublunaire, de l'essence supérieure dont les gnostiques sont comme les échantillons ou les enfants. On imagine donc une cosmogonie plus ou moins compliquée, mais qui est toujours le drame d'une chute hors du Royaume de Lumière, ou du « Plérôme », d'une entité supérieure : l'Ἐννοια du Père, la Sophia ou l'Homme Céleste. Les gnostiques sont les membres de ce corps déchu, ou, en eux, subsiste l'« étincelle » ou la « rosée de la lumière » qui leur vient du monde transcendant dont ils procèdent. Par la révélation de ce mythe cosmogonique nous connaissons notre origine et, du même coup, nous nous posséderons comme divins et nous aurons le σωτήριον. Tombés provisoirement dans le monde de l'Εἰμαρμένη, nous pouvons remonter au-dessus des « archontes » et recouvrer la liberté du monde de Lumière, accéder par illumination à une nouvelle vie. Cette ascension constitue la seconde articulation du système : le mythe du Salut est la réplique du mythe cosmogonique de la Chute. En un sens, ici encore, le salut du « spirituel » est lié à celui de l'entité dont le pneumatique est une émanation. Le gnostique est sauvé avec l'Homme déchu ; en d'autres systèmes, il est déjà intéressé au salut intemporel de la Sophia. Il est également sauvé par une entité spéciale, le Σωτήρ, qui a déjà régénéré, sous les espèces du Christos, la Sophia et qui prend la forme de Jésus pour nous révéler le Dieu bon et inconnu et permettre ainsi de rompre avec lui l'asservissement à l'Archonte supérieur qui se prétend seul Dieu. Selon d'autres mythes, celui qui a reçu le don du νοῦς est sauvé par Jésus qui revêt le corps d'Adam, de l'Homme Primitif, pour le

(74) Sur la liaison de la γνώσις et de l'ἐξουσία, Cf. A. J. FESTUGIÈRE, *L'Idéal religieux des Grecs et l'Évangile*, Paris, 1932, pp. 126-127 et la note 3 de la p. 127.

ramener au Paradis de Lumière ⁽⁷⁵⁾. Enfin et surtout, avant la fin des temps qui sera la réintégration définitive de tout dans le Plérôme, la reconstitution du Plérôme original et l'anéantissement du reste, le gnostique est sauvé par le sacrement de la Gnose, que celui-ci consiste, comme dans l'hermétisme, en un baptême qui confère le νοῦς ou qu'il soit, comme dans nos sectes, où il est, en général, lié au personnage de la Mère, transmission des grâces du voyant et révélation des formules, des « sceaux », qui permettront, au cours de l'ascension vers le Ciel suprême, de traverser sans obstacle ni danger les sept planètes aux portes de quoi veillent les archontes mauvais. La Gnose est l'instrument de toutes ces choses, et elle les contient toutes : elle est conscience de notre nature supérieure, explication de notre destinée, science du salut et vision de Dieu.

Si telle est l'essence de la Gnose, il paraît difficile de faire du Gnosticisme une philosophie et de faire surgir ses mythes d'un pur besoin spéculatif. Mais il y a plus et beaucoup plus grave. Les recherches lexicologiques elles-mêmes permettent de constater immédiatement deux choses : d'une part, que le mot de γνῶσις a un champ qui dépasse le christianisme dans l'espace comme dans le temps, qu'il y a, en d'autres termes, une gnose païenne ⁽⁷⁶⁾ ; d'autre part, que la signification du mot pris absolument ne vient pas de l'hellénisme. Norden a bien montré que des expressions techniques comme οἱ ἐν γνῶσει θύρατες ⁽⁷⁷⁾ ou ὁ γνῶσιν ἐσχηκώς, sont étrangères au génie grec ⁽⁷⁸⁾. Elles ne peuvent s'expliquer que comme des transcriptions d'expressions ou d'idées orientales. Les attitudes qui sont à la base du gnosticisme, le foisonnement des imaginations mi-

(75) Je fais allusion ici au mythe que l'on trouve dans un texte alchimique de ZOSIME (Berthelot-Ruelle, *Collection des anciens alchimistes grecs*, Paris, 1888, pp. 228-233, et REITZENSTEIN, *Poimandres*, pp. 102-106). Cf. le mythe analogue des Naassènes dans HIPPOLYTE, *Philosophumena*, V, 6-10.

(76) Cf. A. DIETERICH, *Abraxas*, Leipzig, 1891, p. 136 sq ; P. WENDLAND, *Die hellenistisch-römische Kultur in ihren Beziehungen zu Judentum und Christentum*, Tübingen, 1912, pp. 163-187 ; R. REITZENSTEIN, *Mysterienreligionen*, ³, p. 74. La thèse est également soutenue par J. P. STEFFES, *Das Wesen des Gnostizismus und sein Verhältnis zum Katholischen Dogma*, Paderborn, 1922. Pour REITZENSTEIN (*Studien zum antiken Synkretismus*, p. 32), « der Poimandres ist die älteste erhaltene gnostische Schrift ».

(77) *Corp. Herm.*, IX, 4.

(78) Cf., également, REITZENSTEIN, *Mysterienreligionen*, ³, pp. 66-67.

abstraites, mi-anthropomorphiques des mythes gnostiques, le dualisme, la prédication du Dieu inconnu, l'appel à des autorités dont quelques noms sont perses (Pachôr ou Zoroastre) ont une origine qu'il faut chercher dans la religiosité de l'Orient. La solution du problème dépendra donc de celle que l'on donnera à une question plus vaste : celle du mouvement de syncrétisme entre Orient et Occident qui caractérise l'époque hellénistique et dont la Gnose n'est qu'un cas particulier ⁽⁷⁹⁾. Finalement, par son origine et dans son essence, le Gnosticisme paraît non seulement extérieur, mais encore antérieur au Christianisme ⁽⁸⁰⁾.

IV

Le problème historique revient alors à établir : d'où ce mouvement est sorti — par où il s'est transmis à l'Occident — comment s'est faite sa fusion avec le Christianisme.

1° Où est née la Gnose ? On a immédiatement pensé soit à l'Égypte, soit à la Babylonie ⁽⁸¹⁾. La thèse égyptologique a peu de tenants. Amelineau croyait pouvoir se fonder avant tout sur la ressemblance entre les symboles mystiques reproduits par nos documents coptes et certains signes hiéroglyphiques ⁽⁸²⁾. Reitzenstein, dans son *Poimandres* ⁽⁸³⁾, rapprochait la Gnose de l'Hermétisme et voyait une influence égyptienne dans les

(79) Cf. REITZENSTEIN, *Das iranische Erlösungsmysterium*, Bonn, 1921, p. 146 : « Es gibt in strengem Sinn keine gnostische Religion, nur verschiedene Grade eines Synkretismus, dessen wichtigster Bestandteil iranisch ist » ; BOUSSET-GRESSMANN, *Die Religion des Judentums*, ³, Tübingen, 1926, p. 521, et BOUSSET, *P. W.*, VIII, col. 1524 : « So stellt sich die Gn. in erster Linie als eine synkretistische Erscheinung auf dem Boden der sich auflösenden antiken Religionswelt dar, die sich fast ohne irgend welchen Seitenblick auf die christliche Religion betrachten lässt. Das ist zugleich der beste Beweis dafür, dass die gesamte Erscheinung tatsächlich nicht als ein Seitenzweig des Christentums aufzusehen ist. »

(80) Cf. BOUSSET, *P. W.*, VII, col. 1507 et col. 1524.

(81) A l'Inde aussi, en partie, pour Basilide.

(82) *Essai sur le gnosticisme égyptien, ses développements et son origine égyptienne*, Paris, 1887. Longue analyse et critiques d'AD. FRANCK dans le *Journal des Savants*, 1888, pp. 207-218 et pp. 241-255.

(83) Cf., particulièrement, la p. 248. E. F. SCOTT dans l'*Encyclopaedia* d'Hastings, VI, p. 234, pense à une combinaison des religions de l'Est avec les croyances égyptiennes. Pour F. LEGGE, *Forerunners and rivals of Christianity*, Cambridge, 1915, ch. III, les origines de la Gnose seraient à chercher dans la rencontre de la magie égyptienne et de l'astrologie chaldéenne.

doctrines de l'émanation, du Plérôme, de la dérivation des éons par couples de divinités mâles et femelles. Mais tout cela restait bien extérieur, et Reitzenstein a, du reste, abandonné assez vite une position qu'on lui prêtait beaucoup plus qu'il ne la soutenait effectivement. Plus solide paraît la dérivation babylonienne proposée par Kessler ⁽⁸⁴⁾ et, surtout, par W. Anz en 1897. Anz ⁽⁸⁵⁾ fait ressortir la présence dans la plupart des systèmes d'un thème commun : celui de l'ascension de l'âme qui traverse les cieux, munie de mots de passe pour les gardiens des sept planètes. Ce thème est au centre du mythe astrologique qui fait le fond de toute théorie gnostique ; il est le cœur de la liturgie magique qui constitue l'essentiel de la pratique. Il faudrait en faire remonter la conception à l'antique religion astrale de Babylone. L'hypothèse n'était pas décisive : outre que le thème paraît absent de certains systèmes, la religion babylonienne proprement dite paraît n'avoir joué aux environs de l'ère chrétienne qu'un rôle effacé et confondu parmi d'autres influences. En Babylonie, surtout, les dieux planétaires étaient des dieux supérieurs ; dans la Gnose ils sont de nature inférieure et malfaisante. Un panthéon d'entités plus parfaites s'est superposé à eux et les a abaissés à un rang et à des fonctions subordonnés. Cette dégradation demande, à son tour, une explication : quelle est l'influence intermédiaire qui a transmis le babylonisme et plus directement agi sur la formation du Gnosticisme ? Ce canal, Reitzenstein et Bousset le trouvent dans l'iranisme. La conquête perse a subjugué Babylone ; les dieux babyloniens ont été réduits par le dualisme perse à un rôle de dieux vaincus, inférieurs au royaume d'Ahura Mazda, qui est, peut-être, le prototype du Dieu supérieur et inconnu de la Gnose ⁽⁸⁶⁾. Prenons le schéma simple des gnosticismes primitifs. La doctrine de la chute, la conception pessimiste du monde supposent un dualisme qui répond à l'opposition radicale mise par la religion

(84) *Gnosis und altbabylonische Religion* (dans les « Vorhandl. d. 5. orientalisten Kongress », Berlin, 1882, p. 288 sq) et art. « Manichäismus » dans la *Realencyclopädie für protestantische Theologie und Kirche* de HERZOG et HAUCK, Cf., également, W. BRANDT, *Das Schicksal der Seele nach dem Tode nach mandäischen und parsischen Vorstellungen* (Jahrb. für protest. Theologie, XVIII, 1892).

(85) *Op. cit.*, surtout p. 59 sq.

(86) BOUSSET, *Hauptprobleme*, p. 21 sq et *P. W.*, VII, col. 1510-1512 et, pour le Dieu inconnu, col. 1512-1513.

perse entre la Lumière et la Ténèbre. Au sommet du système nous avons une triade composée du Père (souvent, l'Ἀρχάνθρωπος), de la Mère et du Fils (l'Ἀνθρώπος) : n'est-ce pas la trinité iranienne d'Ahura Mazda, de Spenta Armaiti (ici comme là-bas, la fille et l'épouse d'Ahura) et de Gayomard⁽⁸⁷⁾ ? La doctrine de la chute elle-même doit s'inspirer d'un mythe iranien où l'Homme (ou, sans doute, son parallèle féminin, Psyché)⁽⁸⁸⁾ tombait dans la Matière et y était momentanément enchaîné. La théorie des hypostases ou des éons doit venir de celle des Ameshas Spentas dont la connaissance en Occident est assurée par Philon et Plutarque⁽⁸⁹⁾. Le thème, enfin, de l'ascension au travers des planètes se retrouve dans les mystères iranisés de Mithra, avec quoi, justement, Celse comparait déjà le rite gnostique⁽⁹⁰⁾. L'iranisme, cependant, ne paraît pas avoir agi seul et par lui-même. Il s'est mêlé aux vieilles religions de l'Asie Mineure et de Syrie, c'est-à-dire des régions mêmes d'où les notices hérésiologiques font surgir les premières gnoses. Un personnage central des mythes et des sacrements gnostiques, la Mère, par exemple, répond certainement au type, universel en Asie Mineure, de la Déesse Mère ; il résulte du mélange de l'Atargatis d'Hiérapolis, de l'Astarté phénicienne, de l'Aphrodite syrienne, de l'Îstar babylonienne, de l'Anaitis perse⁽⁹¹⁾. Comme mère des archontes, comme Sophia Prunicos déchue et souillée, l'entité rappelle la déesse des orgies sauvages et des prostitutions sacrées⁽⁹²⁾. Plus précisément encore, le mythe

(87) BOUSSET, *Hauptprobleme*, p. 335 et p. 337 ; *Religion des Judentums*³, p. 519 ; *P. W.*, VII, col. 1516.

(88) La chute de l'Homme dans la Matière se trouve dans le manichéisme : BOUSSET (*Hauptprobleme*, p. 188) assimile ce mythe à celui de la chute de Sophia ou de Psyché dans le gnosticisme. La question est traitée dans son ampleur par R. REITZENSTEIN, *Die Göttin Psyche in der hellenistischen und frühchristlichen Literatur* (« Sitzungsberichte der Heidelberger Akademie der Wissenschaften », 10, 1917).

(89) BOUSSET-GRESSMANN, *Religion des Judentums*³, p. 479, n. 1 et 2, et p. 519.

(90) Dans ORIGÈNE, *C. Cels.* VI, 22. Cf. les suggestions de BOUSSET à propos de *C. Cels.* VI, 33 dans *P. W.*, VII, 1538.

(91) Cf. BOUSSET, *P. W.*, VIII, col. 1513-1515. Sur la diffusion d'Anahita en Asie Mineure, cf. REITZENSTEIN, *Die Vorgeschichte der christlichen Taufe*, Leipzig, 1919, p. 218 sq et J. PRZYLUCKI, *Les noms de la Grande Déesse*, Revue de l'histoire des Religions, mars-juin 1932, CV, p. 132 sq.

(92) BOUSSET, *P. W.*, VII, col. 1535.

primitif où Simon, incarnation de la Grande Puissance, descend lui-même sur terre pour sauver son "Εννοια, sa parèdre, représentée par Hélène et retrouvée dans un lieu de prostitution à Tyr, ne serait-il point une adaptation d'un vieux culte où, comme dans la secte Simon et Hélène, étaient adorés un Baal et une Baalit, un κύριος et une *ια*, et 'Ελέυη-Σελήνη ne viendrait-elle pas de la légende, attestée par ailleurs, d'Isis assimilée à la Lune et échouée également à Tyr dans la turpitude ⁽⁹³⁾? Reitzenstein, enfin, a établi que dans le mythe des Naassènes — une secte que fait connaître Hippolyte de Rome — on pouvait dégager par décapage une couche primitive formée par une doctrine syncrétiste et une liturgie de mystes d'Attis. Nous pourrions multiplier les exemples, notamment à propos du Serpent qui joue un grand rôle dans certaines sectes. Ils mèneraient à la même conclusion : aussi haut que l'on puisse remonter, on est en présence d'une Gnose originellement païenne et plus ou moins imprégnée d'iranisme. Son berceau est d'abord le bas pays babylonien, ensuite l'Asie Mineure et la Syrie.

2° Mais il y a une seconde étape du mouvement gnostique ou, plutôt, dans nos systèmes, un second groupe d'éléments dont ne peuvent rendre compte ces premières constatations. Si, par exemple, nous nous reportons au système des Naassènes, nous distinguons une couche juive qui s'est superposée à la couche païenne ou est entrée en composition avec celle-ci. Par ailleurs, l'hostilité presque générale de la Gnose au judaïsme, l'assimilation des archontes et de leur chef aux archanges israélites et au Dieu de la *Genèse* montrent assez que le judaïsme doit, lui aussi, entrer en ligne de compte ⁽⁹⁴⁾. La contamination est-elle postérieure à la rencontre de la Gnose païenne et du christianisme? Est-elle née du désir de rompre avec l'Ancien Testament, en opposant le Dieu bon au Dieu de la Création et de la Justice, d'en finir avec la Loi à quoi l'ἑξουσία gnostique rend

(93) V., surtout, W. BOUSSET, *Hauptprobleme*, pp. 77-83, et H. WAITZ (*Zeitschrift für die neutestamentliche Wissenschaft*, V, 1904, p. 121 sq), qui pense à des dieux samaritains et phéniciens transformés. Ch. Baur songeait déjà à Melkart et à Astarté et au culte syrien du Soleil et de la Lune.

(94) BOUSSET-GRESSMANN, *Religion des Judentums*³, p. 522, et BOUSSET, *Hauptprobleme*, p. 324, et *P. W.*, VII, col. 1537.

supérieur ? Il semble que la chose a dû être assez ancienne et qu'en un sens, la Gnose chrétienne sorte de ce que l'on peut appeler : la Gnose juive, peut-être, de ce que les hérésologues désignaient du nom d' « hérésies juives ». Déjà, en 1898, M. Friedländer avait lancé l'idée d'un gnosticisme juif antérieur à la gnose judéochrétienne et chrétienne et dont les débuts coïncideraient, en fait, avec l'hellénisation du judaïsme dans la Diaspora. Les représentants en seraient les *Minim* qu'anathématisait la littérature talmudique. Un allégorisme radical les aurait amenés à rabaisser le Dieu créateur, à multiplier le nombre et les généalogies des anges, prototypes des éons intermédiaires du gnosticisme, à se dresser, enfin, contre la Loi ⁽⁹⁵⁾. Mais on peut, également, — avec Gunkel ⁽⁹⁶⁾, Bousset ⁽⁹⁷⁾, Brandt ⁽⁹⁸⁾, Reitzenstein — replacer le judaïsme dans l'ensemble du syncrétisme oriental. La diaspora juive de Babylone entre en composition avec le parsisme, celle d'Alexandrie avec le syncrétisme hellénistique déjà formé sur le terrain égyptien, et le judaïsme d'Asie Mineure et même de Palestine n'a pas été sans avoir subi les contre-coups de ces contaminations. A ces contacts des tendances se dessinent dont l'exagération fera le fond de la Gnose ⁽⁹⁹⁾. Dieu est de plus en plus exhaussé dans le transcendant et l'abstrait. Les intermédiaires célestes se multiplient. On est porté à se séparer de la religion nationale. L'individualisme religieux s'éveille avec des tendances mystiques ou visionnaires et, tout ensemble, le désir d'élaborer une religion

(95) *Der vorschristliche jüdische Gnosticismus*, Göttingen, 1898 (pour le gnosticisme juif et la diaspora, p. 44; résumé de la thèse, pp. 110-111) et *Die religiösen Bewegungen innerhalb des Judentums im Zeitalter Jesu*, Berlin, 1905. L'hypothèse d'un gnosticisme juif est admise par HARNACK, *Geschichte der altchristlichen Literatur*, I, p. 144. L'interprétation de Friedländer relative au *minim* a été combattue, notamment par G. HENNIGKE, *Das Judentum im 1. und 2. Jahrhundert*, 1908, pp. 381-400, mais H. reconnaît (p. 240) l'influence exercée par le syncrétisme judéochrétien de Palestine et de Syrie sur les origines de la Gnose. GERHARD KITTEL (*Zeitschrift für die neutestamentliche Wissenschaft*, t. XX, 1921, pp. 49-69) ne croit pas à une gnose judaïsante, mais à un judaïsme gnosticisant.

(96) Surtout, dans *Zum religionsgeschichtlichen Verständniss des Neuen Testaments*, Göttingen, 1903.

(97) *Religion des Judentums*³, p. 479 sq.

(98) *Die jüdischen Baptismen*, Giessen, 1910, et *Elchasai*, Giessen, 1912.

(99) Cf. BOUSSET-GRESSMANN, *Religion des Judentums*³, p. 474 sq.

universelle. Surtout — et la chose est sensible dans l'apocalytique juive, surtout dans l'*Apocalypse d'Hénoch* ⁽¹⁰⁰⁾ — les spéculations donnent de plus en plus, sans doute sous l'influence iranienne, de relief et d'importance à la figure du Messie conçu comme le Fils de l'Homme, le *barenash* ou *barnasha*, l'Homme préexistant qui sera l'Envoyé et le sauveur et dont le rôle sera central dans la théorie philonienne de l'Anthropos Céleste, dans un bon nombre de systèmes gnostiques et même au delà ⁽¹⁰¹⁾.

3° Nous avons dégagé dans l'histoire du gnosticisme une couche juive : comment arrivons-nous à la couche chrétienne ? Le contact a été relativement tardif et superficiel, à suivre, du moins, certains des critiques dont je parle ici, et, surtout, Bousset. La Gnose samaritaine paraît n'avoir eu avec le christianisme naissant que des rencontres fortuites. Tout au plus Simon a-t-il pu prétendre que Jésus était une de ses manifestations en Judée. C'est Saturnil qui, le premier, annexe Jésus à son système. Mais cette introduction — et même dans des systèmes nettement chrétiens comme ceux de Basilide ou de Valentin — apparaît comme un placage, une contamination tout à fait extérieure. On a identifié le Jésus historique et le Σωτήρ mythique, ou, plus exactement peut-être, on a postérieurement introduit dans le Plérôme un personnage transcendant, un éon nouveau, qui est le Χριστός et qui est censé opérer le salut de la Sophia, puis, lorsqu'il descend sur terre pour rassembler les membres épars de la Sophia déchue, prend l'apparence de Jésus, alors que, primitivement, c'était le Père lui-même qui venait au secours de sa Pensée tombée, maintenant assimilée à la brebis perdue de l'Evangile. Ou encore, le Plérôme de Valentin s'est compliqué d'un couple nouveau — celui de *Christos* et d'*Ecclésia* — et d'autres personnages — la Lumière, la Vie, etc. — afin d'assimiler au système (qu'ils embrouillent) et le Jésus du christianisme et des entités extraites du prologue johannique.

(100) La thèse a été combattue par N. SÖDERBLOM, WELLHAUSEN et, plus particulièrement, J. SCHEFTELOWITZ, *Die alte persische Religion und das Judentum*, Giessen, 1920. Là contre, REITZENSTEIN, *Das iranische Erlösungsmysterium*, p. 115 et p. 150.

(101) REITZENSTEIN, *Das iranische Erlösungsmysterium*, pp. 116-117 et p. 124, et *Zeitschrift für die neutestamentliche Wissenschaft*, 20, 1921. Bibliographie de la question dans BOUSSET-GRESSMANN, p. 480, note.

Tout cela est artificiel, comme sont artificielles les tentatives de Basilide ou de Valentin pour substituer au dualisme de la Gnose primitive une sorte de monisme où la matière dériverait par dégradations successives du Plérôme ou pour transporter dans le Plérôme lui-même l'Abîme ou le Chaos que les premiers systèmes opposaient à la Triade céleste (102). Et tout cela ne pouvait qu'être artificiel. Non seulement le Christianisme avait besoin pour vivre de garder la liaison avec le judaïsme dont les prophètes avaient prédit Jésus, mais encore, pour lui, le drame du salut se joue dans le temps de l'histoire, un temps que l'apparition historique de Jésus partage en deux. Or, le drame de la chute et du salut est, dans la conception gnostique, pour ainsi dire joué de toute éternité. La déchéance de la Sophia, l'intervention de Christos sont choses intemporelles, hors du temps ou au commencement des temps. A des spirituels pour qui la résurrection est déjà accomplie (103) la prédication du Dieu inconnu attribuée à Jésus devient, une fois faite, inutile. Au reste, le Jésus historique n'était pour la Gnose qu'un fantôme : l'essentiel était le Sauveur préexistant. Et rien ne dénonce mieux le caractère extérieur de la contamination que ce docétisme qui est professé par les systèmes gnostico-chrétiens. Ou Jésus est un homme comme les autres sur qui l'éon Christ est descendu au baptême pour se détacher de lui au moment de la crucifixion, ou le Christ préexistant et pneumatique se manifeste au travers d'un corps illusoire et n'a pu souffrir sur la croix. La Passion reste inefficace : elle est un simple tour joué par le Christ aux archontes. On peut dire que, de même que le Σωτήρ mythique et intemporel s'est juxtaposé au Jésus de l'histoire, de même le système préexistant de la Gnose antérieure au christianisme s'est plaqué sur le christianisme authentique (104).

Dans ces conditions, il était impossible à la critique de maintenir la conception traditionnelle du Gnosticisme, hérésie chrétienne, et harnackienne de la Gnose, levain de la pensée chrétienne et fruit d'une réflexion philosophique sur le christia-

(102) BOUSSET, *Hauptprobleme*, p. 342.

(103) Cf. les théories de DEMAS et d'HERMOGÈNE dans les *Acta Pauli*, et, sur tous ces points, HARNACK, *Dogmengeschichte*³, I, p. 227 et p. 289, n. 1.

(104) Cf. les profondes remarques de BOUSSET, *P. W.*, VII, col. 1525-1526.

nisme ⁽¹⁰⁵⁾. La Gnose, pouvait écrire Bousset ⁽¹⁰⁶⁾, n'a presque rien à voir avec le Christianisme. Ce mouvement antérieur au christianisme lui est resté extérieur; les points de suture sont accidentels et maladroits, et, si le mouvement a inquiété l'Eglise au II^e siècle, c'est que celle-ci avait compris le danger de cette tentative pour englober et noyer l'Évangile dans un syncrétisme qui lui était, par nature, étranger. Si le Gnosticisme avait triomphé, il aurait ramené le Christianisme plus loin encore que ses origines juives, à la religiosité archaïque de l'Orient. La Gnose représente une régression, non un mouvement de progrès ⁽¹⁰⁷⁾. C'est une tentative d'orientalisation du christianisme, non d'hellénisation. La solution du problème est renversée de pied en cap.

V

Ce n'est pas encore là le dernier mot de la critique moderne. Nous pouvons, en effet, dégager une dernière phase du problème qui, bien que pressentie au travers de quelques-uns des travaux dont je viens de parler, s'est vraiment développée dans les années d'après-guerre ⁽¹⁰⁸⁾. J'hésite à en parler, d'abord parce qu'elle s'appuie sur un système religieux compliqué qu'il faudrait auparavant exposer en lui-même, ensuite parce que, on le verra, cette tentative d'explication vient d'être tout dernièrement battue en brèche et que je la juge moi-même prématurée ou, même, déjà périmée. En voici simplement les grandes lignes.

(105) BOUSSET, *P. W.*, VII, col. 1530 *Das*, s'oppose expressément aux formules mêmes de HARNACK.

(106) *P. W.*, VII, col. 1545: « Die Gnosis (ist) eine religiöse Bewegung, die mit dem Christentum ursprünglich rein gar nichts zu tun hatte und die in ihren Elementen völlig ohne dieses begreifbar wird. Erst allmählich drangen zunächst alttestamentliche, dann christliche Einflüsse in diese ein. »

(107) BOUSSET, *P. W.*, VII, col. 1531.

(108) Le représentant principal du mouvement est encore ici REITZENSTEIN, tout particulièrement avec *Die Göttin Psyche* (1917), *Das mandäische Buch des Herrn der Grösse und die Evangelienüberlieferung* (*Sitzungsberichten der Heidelberger Akademie der Wissenschaften*, 12, 1919), la deuxième et la troisième édition (1920 et 1927) de *Die hellenistischen Mysterienreligionen* et *Das iranische Erlösungsmysterium* (1921).

On a pu se rendre compte qu'il manquait une pièce aux hypothèses que je viens de résumer. Le rattachement de la Gnose chrétienne à ce que l'on veut appeler la Gnose juive, la jonction avec les représentations assyrobabyloniennes canalisées par l'iranisme restent, malgré tout, plus supposés que prouvés. Ce sont choses très probables, mais, somme toute, on n'indique pas de point précis de rencontre. Si toutes les représentations et toutes les tendances à quoi l'on fait appel se retrouvent, en effet, et systématisées, dans les gnoses postérieures, il faut avouer qu'elles demeuraient auparavant bien dispersées, et que c'est la critique qui les suppose réunies dans l'atmosphère vague d'un syncrétisme en grande partie reconstitué de toutes pièces et dont l'on fixe la patrie en Asie Mineure. Les représentations précises de l'iranisme ou des cultes asiates — où l'on voit, au reste, avec raison, les prototypes des mythes gnostiques — sont une chose ; les tendances, d'ailleurs fort générales, de l'apocalyptique juive ou du judaïsme postexilique en sont une autre, et autre chose aussi le judéochristianisme et les sectes baptistes de Samarie. Il faut, évidemment, la réunion de ces éléments pour rendre compte exhaustivement de la naissance de la Gnose, mais accordons que la découverte d'une secte gnostique préchrétienne groupant en elle toutes ces tendances et issue des régions mêmes où vivait le judaïsme et où, plus tard, se développera le Christianisme, ferait bien mieux notre affaire.

Cette gnose, on croit l'avoir trouvée avec le Mandéisme⁽¹⁰⁹⁾. Des tenants de cette gnose (*manda* en araméen correspond au grec γνῶσις) se trouvent encore dans la Basse Mésopotamie entre le Tigre et l'Euphrate. Les habitants de la région leur donnent le nom de *Šubbis*, « baptistes », et un écrivain syriaque du VII^e ou du VIII^e siècle, Théodore bar Koni, les fait descendre d'un certain Ado, mendiant venu de l'Adiabène, c'est-à-dire du nord de Mossoul, et les apparente aux Marcionites, aux Manichéens et aux énigmatiques Cantéens. Leurs livres sacrés (les deux *Ginzā*, ou « Trésor » de droite et de

(109) En dehors des travaux de W. BRANDT (*Mandäische Religion*, 1889), de H. POGNON et de M. LINDBARSKI, on trouvera de bons exposés d'ensemble du mandéisme dans l'article « Mandéisme » du *Dictionnaire de théologie catholique* de VACANT-MANGENOT et dans le petit livre de C. BURKITT, *Church and Gnosis*, p. 100 et suiv.

gauche; le *Livre de Jean* et un recueil d'hymnes intitulé *Qolasta*), traduits d'abord partiellement par W. Brandt en 1893, puis, intégralement, par M. Lidzbarski, en 1916, en 1920 et en 1925, ont suscité et susciteront encore le plus vif intérêt et les plus vifs débats. La gnose mandéenne unit, en effet, en elle tous les éléments qui nous n'avions, avant le gnosticisme chrétien, rencontrés que çà et là. En certaines de ses couches elle offre le schéma des mythes gnostiques les plus primitifs. Un dualisme net : à un pôle, *Mânâ Rabba* ou le Roi de Lumière siégeant dans « l'Eau blanche » (l'éther) avec le monde d'émanations qu'il enfante, les *Pirâs* ou *Utras*; à l'autre pôle, l'Eau noire des ténèbres où règne la grande diablesse, *Ruhâ* (l'« Esprit » de la *Genèse*) avec son fils *Ur*, tous deux engendrant par la suite sept fils (les planètes), puis douze fils (les signes du zodiaque). Une sorte de Sauveur préexistant : le grand *Mânâ* ou *Mândâ d'Hayyê*, la « Gnose de Vie », qui, comme le Marduk babylonien ⁽¹¹⁰⁾, lutte contre les *Utras* inférieurs de l'Eau Noire. Le mythe de l'Adam inanimé créé par les archontes mauvais ou celui d'un Premier Homme, *Adam* ou *Adakas*, dont les âmes sont les membres. Une autre forme du mythe de la Création, et qui se retrouve chez certaines sectes gnostiques, est la suivante : une émanation céleste, *Abatur*, abaisse son regard sur l'Eau Noire, et de son image naît le Demiurge, *Ptahil*. Le Sauveur mandéen, qui, comme l'*Enôsh* biblique, est appelé *Anush* ou *Enush* ou *Anush-uthra*, le Saint Homme, le Fils de l'Homme et le Messager de la Vérité, est étranger au monde, et pourtant il y descend « au temps de *Paltus* (Pilatus) » et y prêche le Roi de Lumière, guérit les malades, ressuscite les morts, dégage la Vie de la Mort et la Lumière de la Ténèbre, puis remonte au Paradis d'où il ne reviendra qu'à la fin des temps. Enfin, le salut est ici aussi assuré par un baptême renouvelable qui confie les mots de passe grâce à quoi le gnostique passera sain et sauf au travers des sept *maṭṭartas*, des sept prisons planétaires, dont les fils d'*Ur* sont les géôliers.

Il est aisé de distinguer ici les différents éléments qui forment les couches successives de toute gnose : éléments originellement babyloniens et venus de la Mésopotamie (par exemple, les êtres démiurgiques [*Abatur*, *Ptahil*, *Ur*] ou les planètes

(110) Cf. BOUSSET, *P. W.*, VII, col. 1518.

[*Nbu, Sâmeš, Dlibat, Nirek*]; la conception du Grand Roi de Lumière qui paraît identique au Roi du Paradis de Lumière de cette gnose fortement iranisée qu'est le Manichéisme), — éléments juifs et antijudaïsme (*Ruhâ* [= la *Rûah* de la *Genèse*], *Adam, Enush*), — éléments chrétiens et, ici, antichristianisme (*Anush-uthra* est le vrai Fils de l'Homme opposé à *Eshu Mshiha* le Trompeur, à Jésus le *rumaya* qui a, du reste, confessé qu'il est *Nbu*, la planète Mercure, et dont les disciples, les *Krištiani*, sont les ennemis, les persécuteurs de *Mariâi*, la communauté mandéenne). D'autre part, le mandéisme a, semble-t-il, ou prétend-on, des attaches et avec la Transjordanie et avec le pré-christianisme ou, au moins, avec les débuts du christianisme. Son sacrement baptismal ne parle-t-il pas du Jourdain dans la région duquel les Mandéens ont dû autrefois séjourner ? Le nom de *Subbis* ne rappelle-t-il pas celui des Sabéens, des Σεβοῦαῖοι d'Epiphane ? Les mandéens n'appartiendraient-ils point aux sectes baptistes dont les hérésiologues nous ont montré le foisonnement au voisinage du Jourdain ? N'auraient-ils pas, plus précisément, un certain rapport avec les sectes dont parlent les *Clémentines* ? Ces écrits, comme le soutenait récemment M. O. Cullmann ⁽¹¹¹⁾, ne nous auraient-ils pas ainsi conservé une tradition fort ancienne ? Mieux encore : Théodore bar Koni ne nous apprend-il pas que les gens de Beth-Armajê appelaient nos mandéens « nazoréens », — nom qui évoque une secte connue des hérésiologues et l'épithète de « nazaréen » ou de « nazoréen » donné à Jésus ⁽¹¹²⁾, — et que d'autres les nommaient « Dosithéens », ce qui les rattacherait à Dosithée, le maître de Simon le Magicien, et aux disciples de Jean le Baptiste ⁽¹¹³⁾ ? D'ailleurs, les Mandéens ne se réclament-ils pas eux-mêmes de Jean, de *Jahja* ⁽¹¹⁴⁾ ?

(111) *Le problème littéraire et historique du roman pseudo-clémentin*, Paris, 1931. Toute la seconde partie de ce livre est à lire, si l'on veut suivre dans le détail certaines déductions que je ne puis ici qu'esquisser.

(112) Cf. M. LIDZBARSKI, *Mandäische Liturgien*, Berlin, 1920 ; R. REITZENSTEIN, *Das iranische Erlösungsmysterium*, p. VI et la bibliographie donnée par ROBERT EISLER, *ΙΗΣΟΥΣ ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΟΥ ΒΑΣΙΛΕΥΣΑΣ* Heidelberg, 1929, II, p. 20, n. 5.

(113) Textes et hypothèses, par ex., dans BOUSSET, *Hauptprobleme*, p. 383.

(114) A tel point que le premier qui ait fait connaître les Mandéens, rencontrés par lui dans la région de Chatt-el-Arab en Mésopotamie, le P. Ignace de Jésus (1652), leur avait donné le nom erroné de « Chrétiens de saint Jean ».

On devine alors les directions où ces constatations plus ou moins solides allaient lancer les hypothèses et la tournure nouvelle que va prendre le problème du Gnosticisme. On n'hésitera pas à voir dans le Mandéisme une gnose extrêmement primitive, antérieure et, d'abord extérieure, puis hostile au Christianisme. La plus ancienne couche doctrinale de ces compilations que sont les livres sacrés des Mandéens serait, selon Brandt et Reitzenstein, d'origine babylonienne et aurait, peut-être, subi quelques influences indiennes. Puis la chose se serait grossie d'éléments bibliques. La forme actuelle de ces écrits offrirait, enfin, la marque d'infiltrations arabes. Non seulement l'analyse de ces différentes couches mènerait assez haut, mais certains détails confirmeraient la date ancienne du fond primitif de ces livres sacrés : petite apocalypse du *Ginzâ* de droite, qui doit être à peine postérieure à la destruction de Jérusalem ⁽¹¹⁵⁾, — mention du Jourdain ⁽¹¹⁶⁾, — tradition sur Jean le Baptiste, — dénomination de Dosithéens. Cette Gnose antérieure au christianisme et qui met en avant la notion mythologique et apocalyptique du Fils de l'Homme, représenterait la doctrine même des sectateurs anciens de Jean-Baptiste. C'est d'elle, peut-être, et par Dosithée et Simon, que serait issu ce qui peu à peu deviendra le gnosticisme chrétien ; c'est par elle que celui-ci aurait reçu les éléments babyloniens, iraniens et, en un certain sens, antibibliques qu'avaient décelés les enquêtes antérieures ⁽¹¹⁷⁾. Mais le mandéisme ne fournirait pas seulement la pièce nécessaire au raccordement de nos données. En fait, il ne compléterait pas, il bouleverserait à son tour toutes les conceptions que l'on se faisait, et singulièrement Bousset, du rôle joué par la Gnose. Car, maintenant, ce n'est plus le seul gnosticisme chrétien qui sort d'une Gnose antérieure dont le mandéisme serait le prototype : c'est le christianisme lui-même, raccroché à la Gnose dès son apparition. Jésus le Nazoréen n'au-

(115) REITZENSTEIN, *Zeitschrift für die neutestamentliche Wissenschaft*, 20, 1921, p. 2 sq.

(116) Cf. M. LIDZBARSKI, *Alter und Heimat der mandäischen Religion* dans la *Zeitschrift für die neutestamentliche Wissenschaft*, 27, 1928, pp. 321-327.

(117) En outre, REITZENSTEIN (*Das mandäische Buch des Herrn der Grösse* dans les *Sitzungsberichte der Heidelb. Akad. der Wissenschaften*, 1919, 12, p. 87, signale des affinités entre la liturgie du 2^e livre du *Ginzâ* de gauche et le rituel d'initiation des valentiniens.

rait-il pas été d'abord disciple de Jean-Baptiste avec qui les Évangiles le mettent en relation ? L'épithète de Fils de l'Homme qui lui est donnée ne prendrait-elle pas tout son sens, expliquée par le mythe iranien et mandéen de l'Homme Primitif et de l'*Anush-uthra* (118) ? La rédaction des Évangiles ne s'éclairerait-elle point si on voyait dans ces textes, en un sens, des documents destinés à accréditer Jésus comme l'Envoyé véritable, c'est-à-dire une adaptation du mandéisme et, tout ensemble, un acte de séparation opposant communauté chrétienne et communauté mandéenne ? L'Évangile johannique, — peut-être, nous dit-on, rédigé primitivement en araméen, — ne serait-il pas, — notamment par son prologue où figurent les entités gnostico-mandéennes de Vie, de Lumière, de Ténèbres, — un évangile antibaptiste où les attributs du Sauveur préexistant seraient appliqués à Jésus ? On peut aller et on est allé plus loin dans l'hypothèse. Qu'en résulterait-il pour nous ? Ceci, qui serait une révélation majeure : nous sommes partis de la conception traditionnelle d'un Gnosticisme, rameau hérétique issu du tronc chrétien. Puis a surgi l'idée d'un Gnosticisme qui n'a presque rien à voir avec le christianisme : la Gnose est un courant indépendant qui n'a mêlé ses eaux au christianisme que tardivement et accidentellement. Maintenant, ce que l'on nous propose, c'est, au fond, de voir dans le Gnosticisme la source du christianisme, de faire tronc le rameau. En somme, si l'on pousse les choses à bout, c'est le Christianisme qui serait une sorte d'hérésie du Gnosticisme. A nouveau, comme chez les hérésiologues, le Gnosticisme voit sa partie renouée avec le Christianisme, mais le renversement des rôles est total.

Or, il faut bien avouer que depuis ces dernières années, cette construction hardie menace ruine (119). Des arguments trou-

(118) Cf. REITZENSTEIN, au début de son article de la *Zeitschrift f. die neutest. Wissenschaft*, 20, 1921.

(119) H. GRESSMANN avait déjà fait des objections à l'existence d'un mandéisme préchrétien (*Zeitschrift für die alttestamentliche Wissenschaft*, N. F., II, 1925, p. 24 sq. Critiques de PETERSON, de S. A. PALLIS (*Mandaean Studies*, Londres, 1926), de P. LAGRANGE dans la *Revue Biblique* de 1927-1928. Les plus fortes objections — que je résume ici — viennent de H. LIETZMANN, *Ein Beitrag zur Mandäerfrage*, dans les *Sitzungsberichte der Preussischen Akademie der Wissenschaften*, Phil.-Hist. Klasse, 1930, XXVII, pp. 596-608, et de F. C. BURKITT dans le *Journal of Theological Studies*, avril 1928, pp. 225-235, et dans *Church and Gnosis*, p. 100 sq.

blants à l'extrême ont été avancés, surtout par H. Lietzmann et C. Burkitt, qui dénoncent le paradoxe du mandéisme. mouvement dont l'existence est attestée au plus tôt au V^{me} ou, même, au VII^{me} siècle, comme facteur essentiel du christianisme. On s'était bien efforcé dans le camp adverse de parer à la difficulté en distinguant des couches, en essayant de dégager un arrière-fond préchrétien ou contemporain du tout premier christianisme. Mais, pour le malheur de l'hypothèse, il est, notamment, prouvé que le nom de Jean-Baptiste n'apparaît, précisément, que dans la couche la plus récente des compilations mandéennes : les autres l'ignorent. Non seulement ce qu'on raconte de *Jahja* semble tiré des Évangiles, mais encore le patronage de Jean semble avoir été adopté tardivement, lorsque la conquête islamique a obligé les mandéens à compiler leurs livres et à se réclamer d'un nom défini afin de devenir une secte reconnue. La doctrine mandéenne ne paraît pas avoir, en grande partie, d'autre base que la tradition évangélique (histoires d'*Anush-uthra* au temps de Pilate, de Jésus le *rumaya*, le « byzantin » !), leur sacrement d'autre modèle que le rit nestorien du baptême. Tout ce qui n'est pas tiré de la Bible syriaque, la *Peshitta*, semble emprunté au marcionisme, à la gnose de Bardesane ou au manichéisme, c'est-à-dire à des doctrines gnostiques encore très florissantes au V^{me} et au VII^{me} siècle dans la vallée de l'Euphrate. La vieille notice de Bar Koni n'était peut-être pas loin de la vérité. En somme, la mandéisme est une gnose postérieure aux gnosticismes des hérésiologues. S'il reste d'un prix important pour l'étude des représentations gnostiques et pour l'histoire du Gnosticisme en Asie Mineure et en Mésopotamie après le III^{me} siècle, il ne paraît pas actuellement qu'on doive en attendre une solution plus précise de l'énigme gnostique.

Sommes-nous donc forcés de nous replier sur les positions antérieures, de revenir aux conclusions de Bousset, ou, encore d'hésiter entre la solution de Harnack et la conception des comparatistes ? Il est difficile de croire que l'une ou l'autre ait le dernier mot. L'existence d'une gnose préchrétienne, — dont la découverte est un des résultats les plus solides de la recherche dans ces trente dernières années, — ne permet plus, à mon sens, de suivre Harnack, mais, d'autre part, j'ai dit combien le rattachement de la Gnose des hérésiologues avec le syncrétisme

de l'Iran ou de l'Asie Mineure et de la Syrie, bien que fort vraisemblable, demande encore une démonstration plus rigoureuse. L'aurons-nous jamais ? Il y a aujourd'hui une lueur d'espoir pour les spécialistes. Elle vient de la découverte, faite en 1930 à Médinet-Mâdi, dans le Fayoum, d'une bibliothèque datant de la seconde moitié du IV^{me} siècle et renfermant des écrits manichéens en copte, la plupart inédits et du maître lui-même ⁽¹²⁰⁾. Nous ne connaissons pas encore le contenu de ces papyri, collés les uns aux autres et dont le déchiffrement, entrepris par C. Schmidt et H. J. Polotsky, demandera du temps. Mais, comme l'écrivait M. Cumont dans une lettre lue au cours d'une récente séance de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, nous sommes en droit d'attendre de cette découverte une révolution dans notre connaissance des mouvements religieux de l'Asie occidentale. Le Gnosticisme est un de ces mouvements, et le Manichéisme est une gnose, née en partie des gnosticismes des hérésiologues. Peut-être n'est-il pas trop téméraire de dire que nous sommes à un tournant décisif de l'histoire du problème du Gnosticisme.

(120) Cf. CARL SCHMIDT, *Ein Mani-Fund in Aegypten* dans les *Forschungen und Fortschritte*, VIII, n. 28, octobre 1932, pp. 354-355, et CARL SCHMIDT und H. J. POLOTSKY, *Ein Mani-Fund in Aegypten. Originalschriften des Mani und seiner Schüler*, dans les *Sitzungsberichte der Preussischen Akademie der Wissenschaften, Phil.-Hist. Klasse*, 1933, I, pp. 4-90. Remarquer déjà, dans les fragments publiés ou analysés, l'importance de Sethel (= Seth) comparable au Seth des Valentinien et des Séthiens, au *Setheus* de l'écrit anonyme copte et au *Šitil* des Mandéens.

Programmes et Plates-formes du Libéralisme ⁽¹⁾

PAR

FRANS VAN KALKEN,

Professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres.

Au lendemain de la création du royaume des Pays-Bas, nous constatons la soudaine présence, dans les provinces méridionales, d'une opinion libérale. Par qui est-elle constituée? que veut-elle? ce sont là deux questions qui se posent à l'esprit.

Il faut évidemment rattacher cette opinion d'une manière étroite à la nouvelle société, hostile aux expressions surannées de l'Ancien Régime, qui se forma sous le Consulat. Société d'acquéreurs de biens nationaux, de mercantis enrichis, de manufacturiers, société aussi de notabilités départementales ralliées à ce fragile régime moderne, péniblement échafaudé par les soins infatigables de Bouteville et qui, peu à peu, se stabilisait. Joignons-y les fonctionnaires, les magistrats et les militaires du « parti français ». Si Waterloo eût été une victoire, si Napoléon eût respecté l'« Acte additionnel », ces hommes, figés au contact du despotisme, se seraient, par un de ces beaux matins qui annoncent les affranchissements de Juillet, réveillés libéraux!

Pourquoi ne pas citer en premier ordre les Vonckistes parmi les précurseurs du libéralisme? Parce que ces « constitutionnels », nourris de Montesquieu au sein d'une société qu'ils voulaient rajeunir mais ce dans les cadres du Passé, désireux de former une « aristocratie élective » prépondérante par la fortune et les « lumières », allaient être — aussitôt apparus — dispersés par les traques de la « cabale aristo-théocratique » de 1790. Parce que le Vonckisme démocratique de la nuance d'Outrepont allait bientôt se fon-

(1) Ce sujet a été traité par l'auteur, sous forme de conférence, le jeudi 21 décembre 1933, au « Cercle d'études et de conférences du parti libéral. »

dre en exil dans les rangs du « Comité révolutionnaire des Belges et des Liégeois unis » et glisser au jacobinisme. Enfin parce que les sentiments d'horreur soulevés en Belgique, d'abord par la crise d'autorité qui foudroie la Monarchie, puis par les deux occupations françaises (périodes de démagogie et d'anticléricisme), allaient compromettre à ce point les défenseurs des idées nouvelles que le vieux Statisme — tout désuet qu'il fût — allait prendre figure de parti national et rejeter le Vonckisme dans une impopularité totale.

Et puis, le libéralisme n'eut pas que les Vonckistes pour précurseurs. Déjà vingt ou trente ans plus tôt, les hauts fonctionnaires royalistes, les conseillers, les magistrats entourant Cobenzl ou le chef-président Nény, avaient défendu les réformes de Marie-Thérèse et de Joseph II. Devant le particularisme provincial, le traditionalisme corporatif, les exigences des corps privilégiés, ces « royalistes » s'étaient affirmés centralisateurs, partisans de l'État fort et autoritaire. Ils avaient apprécié l'ordonnance claire et simplifiée de la réforme administrative et judiciaire du 1^{er} janvier 1787. Ils avaient veillé à ce que le corps ecclésiastique belge — combien riche et puissant cependant — ne devint pas une « république indépendant du prince dans ses propres États ». Ils avaient constamment soutenu le « Joséphisme » rationaliste du fils de Marie-Thérèse. iVingt ans plus tard, un même esprit voltairien et laïcisant caractérisera l'adhésion d'une importante fraction des notables à la politique religieuse de Napoléon, lorsque celui-ci — en vertu de la loi du 18 germinal an X — prétendra transformer le clergé en un corps de fonctionnaires loyalistes, dépendant non de Rome mais de l'État. Dans sa querelle avec Pie VII, l'empereur aura presque tous les pré-libéraux belges de son côté.

Il y a donc en 1814 une opinion libérale née de plusieurs facteurs historiques. Lors de la métamorphose de la *Grondwet* en Loi fondamentale, elle fait à Guillaume I^{er} une opposition courtoise parce que les Chambres sont privées des droits d'initiative et d'amendement, parce que le budget est décennal. Mais qu'on ne s'y trompe pas. Guillaume ne sera pas seulement le Roi des industriels, des banquiers, des commerçants en quête de débouchés coloniaux. Il sera également l'idole de ces bourgeois épicuriens qu'alarment aussi bien les souvenirs de la Terreur populacière de 1793 que les évocations de la Terreur rurale de 1790. Tant pis, si le pouvoir

n'a qu'une « façade constitutionnelle ». Tel quel, il s'affirme protecteur par excellence des notables. Et comme le souverain se voit obligé, en 1815, de défendre contre l'Episcopat les libertés de conscience et des cultes, comme sa politique scolaire le conduit droit à un violent conflit avec le clergé, la bourgeoisie laïcisante serrera les rangs, une troisième fois en moins d'un demi-siècle, autour du monarque autoritaire pour affirmer la suprématie de l'Etat en matière d'enseignement et de bienfaisance. Le grand exécuter de la politique royale sera un Belge : le ministre Van Gobbelschroy !

Mais ce libéralisme dynastique ne connaît pas d'autres éclats que les discours sagement composés de Reyphins et de Dotrengé. La grande poussée libérale romantique européenne de 1825 va faire éclore chez nous un mouvement plus jeune, plus généreux, qui submergera l'autre et s'entrelacera aux ardeurs spontanées du catholicisme menaisien. A De Potter correspondra Bartels ; à Gendebien, Félix de Mérode ! Et l'Union des oppositions de 1828, dédaignant le vieil antagonisme entre « le bonnet rouge et le bonnet carré » entrera en lice pour la défense des libertés, pour la souveraineté du peuple, le régime parlementaire et la responsabilité ministérielle.

Tel fut en vérité le premier programme du libéralisme belge, le mot libéral étant pris ici dans le vaste sens menaisien de partisan de la « liberté en tout et pour tous ». La première réalisation libérale fut, par conséquent, la Constitution du 7 février 1831, réalisation logique, située dans le plan de la continuité historique. Qu'importe que le Congrès aille chercher ses articles fondamentaux dans le vieux droit constitutionnel belge, les principes de 89 ou les improvisations de la « Charte bâclée », puisque tous sont dictés par une même inspiration. Libérales sont les grandes libertés, proclamées comme des dogmes et déjà revendiquées en 1827 par le *Courrier des Pays-Bas*. Libéraux, les articles annonçant la responsabilité ministérielle, désirée dès 1815, l'extension de l'autorité communale, le régime des élections directes (loi du 3 mars 1831), l'antériorité du mariage civil. La création d'un corps électoral censitaire, indépendant, composé de bourgeois, de propriétaires ayant « pris racine dans le sol », jouissant moins d'un droit naturel que d'une prérogative sociale, n'est-ce point une des principales reven-

dications vonckistes? Restent les deux grandes concessions aux catholiques : la liberté de l'enseignement (encore ne passa-t-elle que par septante-cinq voix contre septante-et-une) ; la séparation de l'Eglise et de l'Etat, avec prise en charge par l'Etat des traitements du clergé séculier, ce à titre d'hommage à l'utilité sociale du culte. Elles ne modifient en rien la structure rigoureusement libérale — je le répète — de notre Charte constitutionnelle. Que les catholiques veuillent bien ne voir dans cette affirmation qu'un hommage rendu à l'esprit d'unionisme, à l'esprit où « l'on répugnait à se désigner sous le nom de catholique ou de libéral » et où le génie chrétien de Lamennais était porté aux nues par un Gouvernement Provisoire dont la plupart des membres avaient, depuis pas mal de temps, oublié le chemin de la messe.

*
* *

Compromis né de concessions mutuelles, appuyé par Léopold I^{er} et par des ministres qui le considéraient comme un immense progrès social, l'Unionisme allait protéger les débuts chancelants du petit Etat Belge. Mais permettrait-il le maintien de l'indépendance du pouvoir civil, principe sacro-saint de toute forme du libéralisme, quelle qu'elle fût? Nombre de libéraux en avaient douté dès 1828. Fidèles à un roi capable de tenir tête à l'Eglise, dévoués à une Maison dont les princes occupaient de hautes dignités au sein des Loges maçonniques, ils avaient, en société des industriels de Verviers, de Gand et du haut négoce d'Anvers, pris place dans les rangs de l'orangisme. Aux élections du Congrès, le 3 novembre 1830, il y avait eu seize mille abstentions sur quarante-six mille électeurs! Ralliés peu à peu à la cause de l'indépendance, ces libéraux n'en étaient pas moins restés convaincus que la société religieuse était « dangereuse pour la société civile » — c'étaient les paroles de Defacqz — « et continuellement hostile envers elle! »

Grégoire XVI n'avait jamais hésité sur ce point que le premier devoir de l'Eglise était de « sauvegarder son empire sur les consciences ». Le culte des libertés constitutionnelles, élevant celles-ci au niveau de « principes absolus », lui paraissait un danger intolérable. Considérée du point de vue catholique pur, la condamnation du menaisianisme par l'Encyclique *Mirari Vos* fut logique.

Mais elle fournit aux libéraux anti-unionistes du type Théodore Verhaegen un véritable arsenal d'armes de combat. Comment rester les alliés, sans faire un « métier de dupes » — s'exclamaient-ils —, d'hommes décidés, les uns à combattre une Constitution publiquement dénoncée comme libérale, les autres à la respecter sous une forme hypothétique et avec des réserves doctrinales?

Subtilités, leur répondait-on. L'encyclique de 1832 ne visait pas la Constitution belge ; elle ne tenait qu'à rappeler au chrétien la nécessité d'adapter ses obligations de citoyen à ses devoirs de fidèle. Or, voici qu'en 1834 l'Episcopat crée l'université catholique de Malines « pour faire accueillir toute doctrine émanant du Saint Siège apostolique, pour faire répudier tout ce qui ne découlerait pas de cette source auguste ! » Cette fois les libéraux « se redressent ». Ils fondent en quelques semaines l'Université libre de Bruxelles. Ils dénoncent les offensives du clergé en matière électorale et l'« arrogance sacerdotale » de Mgr. van Bommel, évêque de Liège. Bientôt après, sous le dernier cabinet unioniste, ils se plaindront amèrement des faiblesses du premier ministre Nothomb, qui demande l'agrément des évêques pour les nominations aux hauts emplois publics et qui laisse des gouverneurs de province se métamorphoser en agents électoraux.

Aussi, lorsque les élections du 10 juin 1845 ont prouvé à toute évidence que le corps électoral est décidément favorable au libéralisme, nous voyons Charles Rogier — pressenti par le roi Léopold — subordonner son accession au pouvoir à l'acceptation d'un véritable programme : l'indépendance réelle et complète du pouvoir civil, l'élimination des fonctionnaires publics transformés en agents électoraux, le retrait des « lois réactionnaires » de 1842. (1) Le roi refuse d'abandonner au chef du cabinet la prérogative de dissoudre les Chambres. Les temps nouveaux sont proches néanmoins. Il

(1) La loi du 30 juin 1842 était en vérité fort sage ; elle permettait au Roi de choisir les bourgmestres en dehors des conseils communaux, dans des cas exceptionnels et sous certaines garanties. Ainsi pouvait-on les soustraire à de basses influences locales. Mais l'opinion publique, nourrie de faux souvenirs historiques, y voyait une atteinte au fier pouvoir des Communes ! La « loi du fractionnement » de la même époque et, elle, franchement « réactionnaire », divisait les villes de plus de douze mille habitants en sections de population différente pour les élections communales.

faudra patienter encore un coup, constater *de visu* l'impuissance successive du « ministère de la parenthèse » et du « cabinet des six Malou », pour qu'apparaisse l'état d'épuisement de la formule unioniste. Alors éclate comme une fanfare le programme du congrès libéral de 1846. Le 14 juin, le parti se découvre, à la fois, une tradition nationale dans le passé, une mission historique pour les jours à venir.

En tête de la déclaration, le grand principe d'entière indépendance de la Société civile. En second lieu, l'organisation d'un enseignement public à tous les degrés, sous la direction exclusive de l'autorité laïque. Puis des concessions à l'esprit évolutif de l'époque, qui devront prouver à l'opinion que le libéralisme ne peut plus être confondu — comme ses adversaires l'affirment — avec la « clique aristocratico-métallique » des industriels aux intérêts limités : l'abaissement progressif d'un cens gradué — scandaleusement élevé dans les grandes villes — au minimum constitutionnel de vingt florins ; l'adjonction des capacitaires au corps électoral ; le retrait des « lois réactionnaires ». Enfin les « réformes réclamées impérieusement par la condition des classes ouvrières et indigentes ».

Voyant désormais clair dans les grands buts à atteindre, les sociétés libérales du pays se fédèrent avec enthousiasme. La journée électorale du 8 juin 1847 donne un bilan de grande victoire. Avec elle s'ouvre la période de triomphe du libéralisme qui, sauf deux courtes interruptions, va durer trente-sept ans.

*
**

Considérons à présent l'éthique du parti victorieux. Comme les anciens démocrates de la nuance Vonck, il a le souci de jouer un rôle de centre modérateur. Il fera face à la truandaille rurale, masse ignorante et docile, à la dévotion de l'Épiscopat, aussi bien qu'à la démagogie « communiste » qui voudrait étendre à la Belgique le régime de désordres assombrissant le règne de Louis-Philippe. Cependant, ce libéralisme « doctrinaire » n'est pas immobiliste. Il ira dans son évolution jusqu'aux limites tracées par le pacte fondamental. Il réalisera « la Constitution, rien que la Constitution, mais toute la Constitution » (discours présidentiel de Defacqz au

Congrès de 1846). Ainsi « assignera-t-il à l'esprit de conservation et au désir de progrès leurs domaines respectifs » (Théodore Verhaegen, 1846).

Le parti libéral conserve la passion de la liberté. Frère-Orban donnera de ce culte une définition splendide lorsqu'il dira à la Chambre, le 29 mars 1876 : « Le libéralisme veut assurer à l'homme la plus grande somme de liberté possible, dans toutes les sphères de l'activité humaine. Il soutient que l'homme a le droit de se développer religieusement, moralement, intellectuellement, politiquement, matériellement, sans entrave, sans contrainte, et qu'il faut à cet égard lui garantir toutes les libertés qui sont compatibles avec les droits d'autrui et avec l'ordre public. »

Cette pratique des libertés ne pourra cependant pas conduire à l'anarchie spirituelle, inévitable, à en croire les propos de l'opposition. Le gouvernement ne le tolérera pas. « Nous avons pensé, mes amis et moi, que plus on avait donné de libertés au pays, plus il fallait donner de force au pouvoir, non pour restreindre ces libertés, mais pour en modérer et en régulariser l'usage. » (Rogier, 1841.)

Rigide observateur de ces préceptes associant d'une manière curieuse l'individualisme à la notion étatiste autoritaire, comment le parti libéral va-t-il y adapter ses programmes ?

De 1847 à 1852, la politique du cabinet Rogier-Frère a quelque chose d'incertain et de bousculé. Les circonstances le placent d'ailleurs dans des conditions difficiles. Il doit opérer des réformes urgentes et cependant rassurer Léopold I^{er}, invariablement hostile au romantisme capricieux dont il croit le libéralisme infecté. Il doit faire face aux désordres de Quarante-Huit, expulser des indésirables, et ce sans paraître tyrannique. Il doit sauver d'urgence la Flandre d'une crise terrible, mais sans autre moyen que la vie à bon marché, les œuvres de prévoyance ou de coopération, sous peine de verser dans un interventionnisme qu'il abhorre par principe. Un peu inerte au début, il est saisi, après les Journées de Février, d'une hâte fébrile, supprime ou modifie au petit bonheur les « lois réactionnaires » (1^{er} mars), ramène le cens électoral uniformément au minimum de vingt florins (12 mars) et — par la loi des incompatibilités (26 mai) — opère une assez fâcheuse « Saint Barthélemy des fonctionnaires ».

Défenseur des prérogatives de la bourgeoisie, le ministère réalise l'union sacrée et a, pendant quelques mois, les Chambres unanimes derrière lui. Aux élections du 13 juin 1849, le parti libéral conquiert quatre-vingt-cinq sièges sur cent et neuf ! Mais Théodore Verhaegen professe qu'il faut, en matière d'impôts, atteindre premièrement les classes possédantes. Frère propose un droit de 1 % sur les successions en ligne directe. Il va même jusqu'à réclamer la déclaration des valeurs sous serment ! Aussitôt l'égoïsme et l'instinct conservateur provoquent, dans les rangs du corps électoral, de « honteuses défections ». Elles ont été amenées aussi par le vote de la loi sur l'enseignement moyen du 1^{er} juin 1850. Equilibrant prudemment le rôle des deux pouvoirs dans les athénées et les collèges, elle n'en a pas moins, aux yeux d'aucuns, paru trop étatiste et laïcisante ! Quoique maîtres encore de leur majorité, Rogier et Frère n'insistent pas. Ils laissent le Roi tenter avec délices deux expériences unionistes, l'une, de modèle centre gauche, avec Henri de Brouckère (1852-1855), l'autre, de type centre droit, avec Pierre De Decker (1855-1857).

Pendant ces années incolores, le libéralisme se retrempe. La maladroite offensive des évêques contre la liberté de la cathèdre en 1856, leurs attaques inconsidérées contre les « hommes pervers » des universités de Gand et de Bruxelles irritent l'opinion. En mai 1857, l'opposition parlementaire au sein de la Chambre, la jeunesse libérale dans les rues des grandes villes, unissent ardemment leurs efforts pour faire échouer la « loi des couvents ». Pour la première fois, depuis 1834, de graves désordres se produisent. Le vieux roi Léopold perçoit que le régime parlementaire — ce régime auquel il ne s'est rallié que pas à pas et en désespoir de cause — est en péril. Crânement, il veut le défendre, les armes à la main, plutôt que de céder à la pression du populaire. Mais le Cabinet prend peur et démissionne. Les triomphales élections du 10 décembre 1857, qui portent de quarante-quatre à septante le nombre des députés libéraux à la Chambre, donnent au nouveau Cabinet Rogier-Frère (du 9 novembre), non une « majorité de l'émeute » mais l'adhésion légalement exprimée du libéralisme en irrésistible réveil.

Je voudrais pouvoir m'attarder à la description des grandes créations du parti doctrinaire, arrivé au point culminant de sa course :

loi du 8 septembre 1859 créant la grande enceinte d'Anvers, suppression des octrois (1860), rachat du péage de l'Escaut (1863), tarif général libre-échangiste de 1865 consacrant la victoire de l'idéal manchestérien, fondation de la Caisse d'Epargne (1865). Mais, dans cette esquisse, je ne puis souligner que les objets principaux. Et, pour l'instant, le principal, c'est la politique des « gros morceaux à digérer », la politique anticléricale qui finira par lasser le vénérable Rogier (19 décembre 1867) et mettra en vedette le jeune et combatif Bara. Après poursuite des sermons politiques en chaire (session de 1858-59), question des cimetières (1862), loi de 1864 sur les bourses d'études, loi de 1870 sur le temporel des cultes. Malgré la violence des débats parlementaires et les résistances de nos rois alarmés, Frère-Orban poursuit avec orgueil, éloquence et ténacité les buts qu'il s'est assignés. Se borne-t-il à la défense de l'adage de 1846, qui veut que « l'Eglise soit dans l'Etat, et non l'Etat dans l'Eglise », ou verse-t-il délibérément dans l'esprit d'intolérance et de persécution? En vérité — la lecture des journaux du temps le démontre — Frère, ses amis, ses adversaires, tous sont littéralement entraînés par l'acide « politique d'idées » qui les enserre dans ses maillons.

D'une part, le rationalisme est à la mode. Apparenté dans le domaine des sciences aux méthodes expérimentales d'investigation, ce rationalisme trace au libre-examen une voie étroitement parallèle à celle de la libre-pensée. Le franc athéisme met en déroute l'ancien déisme spiritualiste. Sous l'influence de Français en renom, notamment de certains réfugiés du Deux Décembre, un idéal de morale laïque universelle devient populaire. Grâce à cette éthique, le libéralisme — il convient de le dire — va fonder une œuvre scolaire admirable, des écoles modèles, des cours d'éducation pour jeunes femmes, précédant de vingt ans les lycées féminins de Jules Ferry. Les noms de Paul Janson, de Graux, d'Olin, de Buls, de tant d'autres, s'attacheront à ce bienfait immense : l'instruction obligatoire et laïque, régénératrice du peuple. Mais la « morale sans Dieu » aura aussi ses mystiques, ses exaltés, ses fanatiques. Progressivement se formera la détestable conviction que la religion est un obstacle au progrès, que le catholicisme est une aberration qu'il faut à tout prix détruire, que le prêtre est un danger public !

Dans l'autre camp, sous l'influence du conservatisme clérical antirévolutionnaire de Pie IX et de Napoléon III, l'esprit d'intolérance ultramontaine exerce également ses ravages. Dès 1852, De Gerlache, usant de son prestige de haut magistrat, préconise le retour aux « vieilles croyances ». Tandis que les pèlerinages se multiplient et que les miracles fleurissent, des politiques jeunes et batailleurs, les Victor Jacobs, les Charles Woeste, superposent leur tougue sectaire, directement mise au service de la propagande dans les villes, à l'ancienne et prudente action des hobereaux, des commissaires d'arrondissement et des curés sur la réticente population des campagnes. A la formule lapidaire et mille fois répétée de :

A bas la calotte ! » les catholiques ripostent par le cri, non moins obsédant, de « Vive la calotte ! » Provoqués au combat, ils secouent leur torpeur. Ils ne connaîtront plus de répit avant d'avoir fait une réalité de la phrase haineuse et altièrre d'Alphonse Nothomb : « Nous sommes les maîtres et nous le leur ferons voir ! »

Absorbé par la lutte quotidienne contre le sectarisme par le sectarisme, le Cabinet ne veut pas s'apercevoir de la lente éclosion d'un mouvement nouveau, irrésistible et définitif, portant au pouvoir la démocratie. Cependant, les indices ne font pas défaut. Le pays flamand fait entendre ses premières revendications d'ordre linguistique ; le Meeting anversoïis vibre aux appels des De Laet et des Van Rijswijck. Enfin décidé à s'organiser, le catholicisme tient compte, lui, de cette évolution : il va s'intéresser d'emblée aux questions sociales et les posera aux Congrès de Malines de 1863-1864. Lors de la crise politique de 1864, Dechamps présentera à Léopold I^{er} un programme qui n'aura pas l'heur de plaire au vieux souverain, mais où figurent l'extension du droit de suffrage, la décentralisation au profit des rouages régionaux, l'assouplissement des fonctions de l'Etat.

Au sein même du libéralisme, les élections de 1858 constituent un nouvel avertissement. Considérant le doctrinarisme comme définitivement périmé, les progressistes, peu nombreux encore, désagrègent de gaité de cœur le parti, sûrs de recueillir plus tard les fruits d'une action momentanément négative. Alors que le gouvernement s'attarde à la confection d'une loi compliquée, combinant le cens et la « capacité » consacrée par trois ans d'études moyen-

nes, la preuve éclate que le règne des patriciats de Gauche est clos. Les premiers appelés à bénéficier de ce nouvel état de choses sont évidemment les catholiques : aux élections du 14 juin 1870, ils ramènent soudain la majorité à deux voix et rendent inévitable un appel général au pays !!

Rien ne trahit mieux l'ankylose du libéralisme que l'opposition des deux plates-formes électorales en juillet 1870. Celle des catholique est bien faite pour plaire aux paysans, aux « petites gens », aux boutiquiers, à l'artisanat. Elle reprend le programme Dechamps et situe, en première place, l'allègement du fardeau des charges militaires. Celle du Convent libéral de juillet, d'ailleurs repoussée aussi bien par Frère que par les progressistes, conserve un caractère sectaire : sécularisation de l'enseignement public, c'est-à-dire suppression de la loi organique de l'enseignement primaire de 1842 et exclusion en fin de compte du prêtre de l'école ; sécularisation des cimetières ; mesures préparant la suppression du budget des cultes. La riposte du « Sens du Pays » ne se fait pas attendre. Aux élections du 2 août, le libéralisme est écrasé et les vaincus sont eux-mêmes obligés de reconnaître que ce verdict provoque « un soulagement universel ».

Voici le parti de nouveau en bien fâcheuse posture ! La loi électorale du 12 juin 1871, abaissant le cens à vingt francs pour la province, à dix pour la commune, vaut à la Droite la reconnaissance de la petite bourgeoisie. Après le sursaut populaire de novembre, consécutif aux affaires Langrand-Dumonceau, et la révocation par Léopold II du « Cabinet de la Visitation », l'action modératrice, sage et pratique, du long ministère Malou, action chère à la masse des gens d'affaires « qui ne font pas de politique », place l'opposition devant la tâche pénible de réveiller une opinion publique qui « ronfle et digère ».

Heureusement pour la Gauche, voici que Mgr Gravez, évêque de Namur, Mgr de Montpellier, évêque de Liège, le professeur Périn, le *Courrier de Bruxelles*, bref tous les clans « intégristes », entrent en scène pour condamner la Constitution au nom de l'Encyclique *Quanta Cura* et du Syllabus des « principales erreurs de notre temps tristissime ». Rome appuie le mouvement en sourdine. Que deviennent, devant cette intransigeance, le distinguo

Dupanloup, la transaction Dechamps de la « thèse » et de l' « hypothèse »? Le pauvre Malou voit le danger, pousse le cri d'alarme! Trop tard! Lorsque le nouveau souverain pontife Léon XIII invite enfin — en 1879 — les catholiques belges à se rallier tous autour de leur admirable charte fondamentale, il y a beau temps que les libéraux ont tiré parti des fautes commises pour reprendre le combat contre « l'Église, notre seul ennemi » et pour dénoncer devant l'opinion moyenne effarée « l'antipatriotisme » des évêques. En 1875, la « Fédération des Associations libérales » ouvre le feu contre la « Fédération des cercles catholiques » fondée en 1869. L'Université de Bruxelles devient une place forte où se tiennent les veillées des armes. Partout, le bluet nargue le coquelicot. Séduits par les conférences d'Edgard Quinet sur Marnix de Sainte Aldegonde, les militants des faubourgs se parent du nom de « Gueux » et rendent un hommage convaincu aux « grands libéraux » du XVI^e siècle. Le mouvement gagne la Flandre où l'on chante le *Van 't ongediert der Papen, Verlos ons Vaderland!* En 1878, doctrinaires et progressistes enfin unis — l'occasion étant vraiment trop belle — portent les élections sur le terrain constitutionnel-national. La nouvelle loi électorale, du 9 juillet 1877, assurait le secret du vote ; elle leur apporte une aide précieuse. Tous ces facteurs réunis — et les surprises du scrutin de liste aidant — font de la journée du 11 juin 1878 une magnifique étape des victoires du libéralisme!

Je ne parlerai, ni des attitudes laïques (refus d'assister au *Te Deum*, suppression dans l'adresse au Roi de l'invocation à la Providence) adoptées par le « grand Cabinet libéral » Frère-Orban, Bara, Graux, aussitôt après sa formation, ni de la loi du 15 juin 1881, créant douze athénées nouveaux, quarante-six écoles moyennes de garçons, cinquante écoles moyennes de filles, ces dernières destinées « à former des femmes libérales... ne sortant point de leur ménage pour placer leur confiance dans un étranger et préférant à un confesseur d'occasion celui à qui elles ont été voué leur vie entière » (Xavier Olin). J'irai droit à l'œuvre capitale : la loi Van Humbecck du 10 juillet 1879. Jusqu'ici le parti libéral n'avait pas encore osé réaliser ce qu'il considérait comme la clef de voûte de son programme : la création par l'Etat d'un enseigne-

ment primaire laïque national, directement contrôlé par lui, donné par des instituteurs sortis des écoles normales officielles et séparant l'enseignement de la religion de celui de la morale. La loi scolaire de 1842, honnête transaction, qui avait en son temps sorti le pays de l'anarchie scolaire et qui jouissait encore d'une grande popularité, eût pu sans peine être conservée avec quelques retouches, puisque les grandes villes parvenaient à l'appliquer avec le concours d'un personnel devenu en majorité libre penseur ! Mais elle reflétait trop l'équivoque de l'article 18 de la Constitution. Frère et ses amis avaient hâte de créer un département de l'Instruction publique et de « former des citoyens instruits, avant tout pénétrés — quelles que fussent leurs convictions personnelles — des vertus publiques » (Emile Banning). Le but poursuivi était noble, l'idéal sincère. Aux élections de 1880 les libéraux, électrisés, le soutiennent par une majorité portée à seize voix. Cependant, bien qu'elle eût « appris aux enfants le chemin de l'école » et élevé de cent mille unités le chiffre de la population scolaire, la loi Van Humbeeck fut désastreuse. Considérant que « l'âme de leurs enfants était en péril », les catholiques firent preuve d'un esprit de sacrifice et de solidarité dignes de respect ; ils mirent sur pied un enseignement libre qui connut un succès inespéré et désarticula l'entreprise gouvernementale. Conçue dans son principe comme un instrument de tolérance et de paix sociale, la loi déclencha une douloureuse « guerre scolaire », qui eut pour effet de représenter les ministres, aux yeux du grand public, sous les traits d'une clique de sectaires ! Ainsi la loi devint-elle réellement, selon les paroles de Malou, une « loi de malheur », mais ce surtout pour les libéraux. Le 10 juin 1884, le verdict du corps électoral — appelé à juger de l'affaire — les condamnait non seulement à la « défaite », mais à « l'écrasement ».

*
**

Les vaincus ne comprirent pas, tout d'abord, combien la prudente opinion du Belge moyen s'était momentanément écartée d'eux. Ils opposèrent à la loi Jacobs — qui préparait la destitution de l'Etat en tant qu'éducateur public et réassociait l'enseignement de la morale et de la religion — une résistance bruyante.

qu'ils crurent susceptible de galvaniser le pays. Avec le concours passionné de ceux que les rigueurs du régime censitaire tenaient éloignés du scrutin, ils multiplièrent cortèges et manifestations, sous le regard amical de la garde civique. Les catholiques se dirent choqués par cette « politique de grande voirie », jusqu'au moment où ils voulurent en tâter eux aussi. Cette émulation dans le jeu des cortèges aboutit à « l'épreuve de forces » du 7 septembre !

Quelques années plus tard, toutes ces chamailleries devaient apparaître singulièrement désuètes. Alors que libéraux et catholiques s'attardaient à l'« école du plongeon alternatif », le Parti Ouvrier naissait (1885) et s'attelait résolument à la tâche de sauver le prolétariat, victime, simultanément, de l'incompréhension patronale et du culte apeuré des principes de Manchester. Plus étroitement unis au menu peuple que les libéraux, les catholiques surent faire face à l'orage. Après les troubles de 1886, ce fut un des leurs, Auguste Beernaert, qui eut l'honneur d'ouvrir l'ère de nos réformes sociales, réformes teintées d'interventionnisme et appuyées bientôt sur la compréhensive encyclique *Rerum Novarum*. Par la création de la *Ligue démocratique belge*, Georges Helleputte attaquait d'autre part les socialistes sur leur propre terrain. Malgré les dissensions que cette attitude faisait naître entre les ouvriers chrétiens et la fraction immobiliste de la Droite, les catholiques conservèrent aux élections des majorités de cinquante voix !

Chez les libéraux, le désarroi était total. Les jeunes intellectuels radicaux du parti émigraient vers l'Extrême-Gauche. Depuis le fameux Serment du parc de Saint-Gilles, le 10 août 1890, le Parti Ouvrier, résolu à conquérir le pouvoir par des voies pacifiques, réclamait le Suffrage Universel pur et simple. Frère-Orban n'en voulait à aucun prix : il ne pouvait en âme et conscience considérer comme équitable une réforme accordant des droits égaux, imposant des responsabilités égales, à un professeur d'Université et à un manoeuvre briquetier. Au surplus, il était convaincu que les masses, une fois nanties du bulletin de vote, se grouperaient automatiquement sous la férule de leurs meneurs favoris : les curés d'une part, les *leaders* populaires de l'autre. Qu'advierait-il des libéraux en l'occurrence ? Frère ne voulait s'acheminer vers le suicide, « ni en un acte, ni en deux, ni en trois ».

Les progressistes, en revanche, réclamaient le S.U., par principe de justice, quelles que fussent en être les conséquences. Demeur et Bergé dès 1870, Paul Janson, Arnould et Robert dès 1883, avaient proposé à la Chambre la prise en considération d'une proposition révisionniste. Ils avaient critiqué la loi électorale provinciale et communale du 25 août 1883, octroyant le droit de suffrage aux capacitaires, parce que cette dernière qualité n'était reconnue qu'au citoyen ayant terminé le cycle des études primaires et non à celui sachant simplement lire et écrire. En 1884, la scission entre libéraux était consommée. A la vieille *Association*, restée progressiste, s'opposait désormais la *Ligue* doctrinaire. Georges Lorand fondait un journal au titre significatif : *La Réforme!*

En mai 1887, le premier Congrès de la *Fédération progressiste* acclamait à l'unanimité le principe de la révision des articles 47 et 56 de la Constitution. Paul Janson, Emile Féron et leurs amis manœuvrèrent ensuite non sans habileté. Ils acquirent l'appui des libéraux de tendances intermédiaires, révisionnistes mais non partisans du S.U. pur et simple (cinquième proposition de révision, du 17 novembre 1890, par Paul Janson, Buls et Fléchet). Ils firent cause commune avec les doctrinaires aux élections du 14 juin 1892, pour empêcher les catholiques d'atteindre les deux tiers des voix au sein de la nouvelle Constituante, ce qui eût livré à ces derniers le sort de la révision. Cette coalition temporaire amena en outre la chute, à Bruxelles, du groupe des Nationaux-Indépendants, si fiers de leur succès de 1884. Lors des troubles de 1893, les progressistes firent de nouveau preuve de sagesse en refusant de suivre les socialistes sur une pente pouvant conduire à la guerre civile, et en se ralliant, par mesure transactionnelle, à la formule Nyssens, celle du S.U. tempéré par le vote plural (18 avril).

Nous voici arrivés, aux jours sombres du libéralisme. Les élections du 14 octobre 1894 corroborent les prévisions des plus pessimistes. En face de la « forêt noire » catholique (cent et quatre députés), des trente-trois hommes nouveaux représentant le socialisme, douze libéraux à peine ont pu résister à la lame de fond issue de l'extension du droit de suffrage ! Que leur reste-t-il à faire, sinon se réfugier dans une opposition désespérée à la tactique « d'intérêt moral et religieux » des vainqueurs, tactique qui s'affirme résolument sectaire ? Où trouver encore de l'appui ? Absorbé par son œuvre

congolaise, Léopold II se détourne des problèmes de politique intérieure, qu'il juge mesquins. Les nominations de parti pleuvent : les ministères, les Cours et tribunaux, l'armée, se peuplent de « fidèles », systématiquement préférés aux « hérétiques » (mot de Paul Hymans) par un gouvernement sûr de durer indéfiniment. La *Fédération des Cercles catholiques* est omnipotente et Charles Woeste y tient le sceptre d'une dictature aussi vigilante que dépourvue de grandeur ! Oui, que faire, dans ces circonstances, sinon joindre les protestations à celles des socialistes contre la loi électorale communale dite des Quatre Infamies, sinon mêler — également en 1895 — les couleurs bleues aux drapeaux rouges dans le grandiose cortège de protestation contre la loi Schollaert, cette quatrième loi scolaire qui glorifie le thème de la liberté subsidiée et vise ouvertement à rendre à l'instruction religieuse une « influence de tous les jours et de tous les instants ! » Malheureusement, même dans cet état d'extrême détresse, beaucoup de libéraux de province gardent une peur puérule des « communistes » et trahissent leur haine des cartels avec l'Extrême-Gauche par des défaillances que facilite la discrétion des isoloirs (élections de 1896-1898).

Finalement, la Droite elle-même en vient à souhaiter un renforcement des positions libérales. Elle voit les doctrinaires prêts à s'allier « avec le diable » s'il le faut plutôt que de tolérer indéfiniment la suprématie cléricale. Mais elle ne peut résister à la tentation de transformer le mouvement général en faveur de la Représentation Proportionnelle en une manœuvre de parti, comme l'y invite le ministère. Une nouvelle fois, le groupe progressiste fait preuve d'habileté tactique. Il sert d'agent de liaison entre les doctrinaires, les démocrates-chrétiens et les socialistes lors du meeting dirigé contre le projet Vandenpeereboom, au Théâtre Flamand, le 28 juin 1899. Il commence par suivre la formule du Parti Ouvrier, prononcée au Congrès de Louvain de mai : pas de R.P. sans S.U. Mais, comme en 1893, il renonce au moment le plus critique à l'opposition irréductible et, par souci de pacification des esprits, vote le nouveau projet du gouvernement (24 décembre 1899). Aux élections du 27 mai, l'année suivante, les libéraux retrouvent, grâce à la R.P., une représentation raisonnable de trente-trois sièges (contre trente-trois socialistes et quatre-vingt-six catholiques).

L'espoir renaît au sein de la Gauche. Elle comprend enfin, toute entière, qu'il ne faut plus retarder une évolution démocratique, devenue d'importance vitale pour elle. Paul Hymans est l'artisan de la « déclaration commune » de 1900. On y trouve, comme première revendication, l'instruction obligatoire, « nécessité politique et sociale ». Pour défendre l'enseignement public contre toute emprise confessionnelle, l'auteur use de termes qui réveillent l'écho de la courageuse « pétition des habitants de Saint-Josse », de 1859. Deuxième revendication : le service personnel, « principe de justice ». Troisième : la suppression du vote plural, remplacé par le S.U. avec R.P., ce toutefois avec licence individuelle de proposer des tempéraments : l'âge minimum de vingt-cinq ans, un an de domicile, ou encore le double vote du père de famille. (1) Enfin, la déclaration envisage l'amélioration du sort des travailleurs par les œuvres d'instruction, les lois sociales, bref, par une méthode de coopération et non de lutte des classes. Considérons aussi comme une manifestation du devenir démocratique l'acceptation par beaucoup de libéraux, dix ans plus tard, de la proposition Franck-Huismans-Van Cauwelaert, en faveur de la création d'une université flamande.

Le rajeunissement du libéralisme, le talent et le courage déployés dans son sein par les Hymans, les Neujean, les Masson, les Franck, ne lui donnèrent malgré tout pas la victoire. La R.P. rendait impossible les remous d'opinion qui caractérisent, aujourd'hui encore, les élections anglaises. Fortifié par l'appoint de la Jeune Droite, le Cabinet De Broqueville sut habilement s'approprier plusieurs points du programme des Gauches, et en assurer la réalisation (loi du service général en 1913, loi sur l'instruction obligatoire en 1914). Pouvait-on au moins envisager le cartel avec les socialistes et l'accord momentané sur un programme partiel? Le dualisme caractéristique du parti rendit vain même ce fragile espoir du gouvernement partagé. Lors des discussions passionnées d'avril 1912 touchant la révision, le corps électoral, effrayé par la tactique de grève générale et d'agitation dans la rue des socialistes, permit à la majo-

(1) En novembre 1901, lors de la proposition révisionniste Vandervelde-Janson, vingt-cinq députés libéraux sur trente-trois se rallièrent au Suffrage Universel pur et simple, à vingt-et-un ans.

rité catholique de remonter à vingt-six voix ! Puis l'effritement reprit de deux en deux ans. L'imprudent essai de « chasse à l'enfant », ébauché par le Cabinet Schollaert en 1911 sous le nom de « projet du bon scolaire », rétablit l'entente cordiale entre Bleus et Rouges. Le S.U. à vingt-cinq ans leur offrait une base d'accord honorable. Les élections de 1912 firent naître un espoir, car la majorité n'était plus que de six voix ! La campagne se fit sous l'égide du Cartel, pour la défense de l'école laïque, de l'instruction obligatoire, des retraites ouvrières et pour l'égalité du suffrage. Mais, une fois de plus, les impondérables jouèrent. La crainte insurmontable du socialisme vainqueur, d'un bloc anticlérical sectaire, fit rebondir à seize voix la majorité de Droite. Malgré leurs quarante-quatre sièges à la Chambre, les libéraux furent profondément désappointés et dérouterés. Certes ils appuyèrent à l'unanimité le mouvement révisionniste de 1913 mais restèrent divisés d'opinion devant la formidable grève d'avril.

*
**

Au point de vue de la division du corps électoral en partis, la Grande Guerre n'a, malgré les prédictions les plus variées, vraiment été qu'une « parenthèse ». Avec la joie du soldat libéré, retrouvant au fond d'un placard les nippes dans lesquelles il avait coutume de se sentir à l'aise, le citoyen belge s'est redécouvert une mentalité de socialiste, de catholique, de libéral, de démocrate-chrétien. En vérité, les problèmes à résoudre étaient bien neufs, mais instinctivement on voulut les envisager sous l'angle des principes pour lesquels on s'était autrefois pris d'enthousiasme.

C'est pour le parti libéral cependant que les transformations ont été les plus radicales. Le Suffrage universel à vingt-et-un ans, avec six mois de résidence, a fait de la Gauche un très petit groupe (trente-quatre députés (—onze) aux élections du 16 novembre 1919, contre septante-trois catholiques et septante socialiste (+trente) · vingt-trois en 1925, vingt-huit en 1929, vingt-quatre en 1932). Par contre, elle occupe l'enviable situation d'arbitre et a pu reprendre son rôle historique de parti de « juste milieu ». Les socialistes ayant bientôt adopté une attitude d'opposition, les libéraux ont loyalement accepté de relever le pays en collaboration avec les catholi-

ques. Ainsi, sous le nom de cabinets bipartites, ont resurgi les combinaisons unionistes d'il y a cent ans. Les libéraux y occupent un nombre de fauteuils que l'on accepterait volontiers moins grand si leur influence sur les délibérations pouvait s'en trouver accrue. Très stricts en matière d'obligations internationales, traditionnellement prêts à tous les sacrifices pour la défense du pays, les libéraux ont, dans le domaine des relations extérieures, suivi les grandes traditions du parti. Mais en matière de politique intérieure ils ont tenu un rôle assez discuté. Il est en effet piquant de constater que ce sont des ministères où les modérés de Gauche et de Droite l'emportaient de beaucoup en nombre, qui ont — depuis dix ans — fait de la démocratie à outrance, en matière de suffrage, d'impôts, de réformes sociales et linguistiques. Aux objections qu'on leur a faites, ils ont répondu qu'ils avaient évidemment suivi la pente tracée par les volontés conjuguées des socialistes et des démocrates-chrétiens, mais en donnant, eux, des coups de frein. Quoi qu'il en soit, nous sommes à peu près arrivés au bas de cette pente. Il s'y rencontre quelques brouillards et le corps électoral, tout démocratique qu'il soit, donne aujourd'hui l'impression de vouloir la remonter un peu, affaire de respirer plus à l'aise.

En ces temps difficiles, où ce sont les circonstances qui imposent leurs capricieuses exigences aux hommes bien plus que ceux-ci ne les dirigent eux-mêmes, il est difficile pour un parti restreint, comme jadis composé d'une aile gauche et d'une aile modérée, et qui se fait un devoir de ne pas gagner la popularité par de fallacieuses promesses, d'établir des plates-formes électorales. En revenir à la politique d'idées? Il ne le peut pas. Le résultat des élections est là pour lui rappeler que la « paix scolaire » est dans les vœux du pays. Encore ne doit-il à aucun prix sacrifier son idéal d'enseignement public laïque et neutre alors que six cent cinquante mille enfants belges fréquentent actuellement les écoles confessionnelles! Et, tout comme les catholiques impressionnèrent l'opinion publique en 1883 par l'exposé des dépenses que provoquait l'application de la loi Van Humbeeck, le parti libéral a le droit aujourd'hui de faire la critique des formidables subsides qu'engloutissent, à une cadence croissante, les établissements libres. Réorienter l'opinion vers un sage bilinguisme, restaurer la volonté

— jadis considérée comme sacrée — du père de famille en matière de langue véhiculaire à l'école, faire face aux emballements des autonomies culturelles et aux égoïsmes unilingues, encourager la culture française tout en respectant les droits de la langue maternelle, ce serait splendide de la part d'un parti historiquement épris de méthode, de clarté, d'unité, de progrès collectif. Mais, encore ici, les temps ne sont pas propices aux offensives prématurées. Il faut laisser les hommes s'instruire graduellement par les dures leçons de l'expérience. Reste alors le simple devoir d'exposer aux masses le péril de quantité d'illusions répandues par autrui : il est dangereux de placer sa confiance dans des pactes purement juridiques alors que, comme avant 1914, les intérêts et les passions guident le jeu des grandes Puissances ; il est faux qu'une milice impréparée puisse, au jour du danger, puiser dans sa seule bonne volonté patriotique la force de défendre avec efficacité le sol natal ; erronée, l'idée qu'une législation sociale puisse être indéfiniment étendue sans épuiser les possibilités de rendement fiscal de la masse ; vain et puéril, l'enthousiasme pour des directions et des plans qui se révéleraient susceptibles de dompter miraculeusement des complexes économiques aussi rebelles que les *mustangs* du Far-West.

Attendre, voir venir, vaincre les difficultés, les abus, les scandales, au jour le jour, ne pas s'emballer, ne pas enfoncer des portes ouvertes ni pourfendre des moulins à vent, ce sont là plates-formes bien modestes. Mais au-dessus de ces tâches quotidiennes se place le grand devoir du libéralisme, si éloquemment tracé par Frère-Orban : « assurer à l'homme la plus grande somme de libertés possible, dans toutes les sphères de l'activité humaine ». Quel est le Belge, même celui disposé à s'emmailloter dans une armature quinquennale, même celui prisonnier du *landstaal*, *voertaal*, même celui disposé à revêtir une quelconque chemise pour combattre les Puissances d'argent, qui ne sente vibrer ses fibres secrètes, au mâle appel du vieux lutteur doctrinaire ? Prononcées il y a plus de cinquante ans, elles sonnent comme une fanfare à une époque où, sur une grande partie de la superficie du globe, l'impulsion dynamique l'emporte sur le raisonnement, le geste tue la parole, le livre est jeté au feu et l'homme paye de l'exil ou de la privation

de liberté la prétention d'avoir voulu formuler une opinion personnelle! Non, en défendant Quatre-vingt neuf et les « immortels principes », le libéralisme ne souffle pas sur des braises refroidies; il n'est pas le défenseur d'un idéal ridicule et périmé. Toute sa valeur éthique, toute sa force résident au contraire dans son attachement à ces valeurs spirituelles, les plus précieuses malgré les variations, les modes et les engouements. Puisse le parti ne jamais y renoncer et la jeunesse surtout les comprendre.

Les essais de représentation mathématique de la brevetabilité

PAR

G. VANDER HAEGHEN

Professeur à l'Université de Bruxelles
Conseil en brevets.

Les brevets d'invention intéressant spécialement des techniciens, des ingénieurs, habitués au langage mathématique, il n'est pas étonnant que plusieurs aient cherché à introduire dans cette matière les modes de raisonnement et de représentation qui leur sont familiers.

Ils ne se sont pas bornés à l'usage de quelques signes simples utilisés comme symboles, non seulement en mathématiques, mais aussi dans le langage courant — les lettres A ou B par exemple — pour désigner deux personnes ou deux faits hypothétiques au sujet desquels il est discuté.

Ils sont allés beaucoup plus loin et ont proposé d'introduire, dans le domaine des droits intellectuels l'usage de certaines formules et de certaines figures d'aspect nettement mathématique.

Cette tendance doit-elle être encouragée?

Est-elle justifiée par l'utilité des résultats obtenus?

*
**

Il faut en cette matière être particulièrement circonspect et ne pas se payer de mots. C'est ainsi qu'il faut, notamment, éviter soigneusement d'utiliser, lorsque l'on commente les lois relatives à la protection des inventions, des mots empruntés à la physique, à la mécanique ou à la biologie.

Pourquoi, ainsi que l'a remarqué Ohnesorge (Gewerblicher

Rechtsschutz und Urheberrecht 1930, p. 386), l'usage d'expressions telles que « statique » ou « dynamique » lorsqu'il s'agit de brevets? Quel autre résultat obtient-on par ces néologismes, que de donner, bien inutilement, au langage une apparence plus scientifique, pour ne pas dire plus hermétique, sans profit ni pour la clarté de l'exposé, ni pour la fécondité du raisonnement.

Gardons-nous aussi de raisonnements au moins bizarres, tels que celui relevé par Bryn (*Über die Frage der Erfindungshöhe* p. 64). Pour prouver que le fait d'attacher une gomme au bout non utilisé d'un crayon n'est pas brevetable, un auteur disait : — La mine de plomb permet de tracer un trait sur une feuille — C'est un résultat I. La gomme permet d'effacer ce trait, d'annuler ce résultat. C'est un résultat négatif : — I ; en additionnant I et — I, on obtient O. Donc résultat nul, et par suite absence de brevetabilité.

Nonobstant l'inexactitude concrète de ce raisonnement, est-il bien nécessaire d'utiliser des notations mathématiques en l'espèce?

Signalons toutefois l'usage, devenu général dans la matière des brevets, des mots « facteur » par abréviation de « facteur technique » et « fonction » par abréviation de « fonction technique ». Voir à ce sujet Vander Haeghen, *Brevets, Marques et Modèles* n° 146 et Arrêt de la Cour d'Appel de Bruxelles du 3 avril 1931, reproduit et commenté dans *l'Ingénieur-Conseil* 1931 p. 73.

*
**

Le désir d'apporter dans des sciences étrangères aux mathématiques la rigueur qui est l'apanage de celles-ci, a souvent amené les penseurs à recourir à ces méthodes mathématiques. Citons deux exemples pris dans des domaines très distincts de l'usage des notations mathématiques comme mode de représentation.

Une tentative de cette espèce se retrouve, dans le domaine du Droit, dans l'ouvrage « Constantes du Droit » du juriste belge Edmond Picard, où celui-ci reprend, en le complétant, un croquis figurant déjà dans son célèbre « Droit Pur ». Il représente page 116, par le schéma ci-après, fig. 1, ce qu'il appelle les éléments normatifs de tout droit isolé.

Nous trouvons dans Reuleaux (*Cinématique*) une tentative de ce genre dans le domaine de la mécanique descriptive (qu'il ne faut

pas confondre avec la mécanique proprement dite, science indiscutablement soumise à l'analyse mathématique). Le célèbre savant allemand désigne les divers organes mécaniques élémentaires et les relations des organes entre eux par des lettres et signes. C'est ainsi par exemple, que C représente une pièce cylindrique, C— une pièce cylindrique creuse, z une dent, etc. En combinant ces

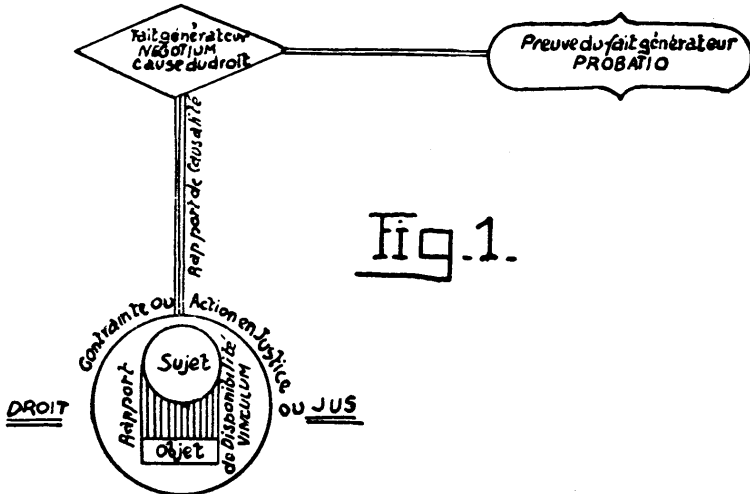


Fig. 1.

signes, on représente une roue dentée intérieurement par C—z. Pour représenter une machine, il accole les divers signes correspondant aux organes utilisés et à leurs relations réciproques, et obtient ainsi des expressions d'aspect mathématique.

C'est ainsi qu'une roue hydraulique est (p. 288 de l'édition française) représentée par $(S^1 C_z V)_c$.

*
**

Dans le même ordre d'idées on peut, dans le domaine des brevets, citer les deux propositions suivantes :

1) Bryn : (Über die Frage der Erfindungshöhe p. 64) signale que l'auteur américain Robb désigne une combinaison brevetable des éléments a, b, et c par a.b.c., alors qu'une juxtaposition non brevetable est désignée par a+b+c. Il fait très justement remarquer que si sur le papier il est facile de distinguer abc de a + b + c, cela devient infiniment plus difficile lorsqu'il faut décider dans

une invention déterminée, suivant quelle de ces deux expressions sont combinés les éléments en question (1).

2) Wirth : (Erfindung und Nachahmung), enseigne p. 18 que si dans un groupement F il y a m éléments connus et n éléments nouveaux, l'étendue de la nouveauté s'exprime par $n + F$.

Dans le même ouvrage (p. 29) il explique que si une revendication principale a a été perfectionnée par un élément x, la deuxième revendication s'exprime par $a x$; de même les revendications suivantes soit par $a x_2$, soit par $a x_3$, soit par $a x_2 x_3$, etc.

Il emploie des notations analogues (p. 224) pour expliquer la théorie des équivalents.

*
**

Dans tous les cas considérés jusqu'ici, l'allure mathématique des expressions présentées ne résulte que du fait d'avoir employé, comme signes abrégatifs, des signes empruntés aux mathématiques. Il n'y a là qu'un mode de représentation schématique, conforme à un symbolisme conventionnel.

La parenté mathématique semble à première vue plus complète lorsque l'on traduit en formules certaines règles pouvant être dénommées « formules verbales ». Tel est le cas des formules dans lesquelles, quoiqu'il ne soit fait usage d'aucun symbole mathématique, apparaît néanmoins la notion d'égalité entre deux notions intellectuelles.

Prenons par exemple la formule de la brevetabilité que j'utilise dans mon cours (2), « *Est brevetable toute invention originale* ».

Rien n'est plus facile, si on le juge désirable, de présenter une telle formule sous la forme mathématique.

Elle peut en effet s'écrire :

Brevetabilité = invention + originalité.

Après l'étude de la nouveauté, et écartant les considérations de caractère industriel et de liceité (N° 63) elle devient :

Brevetabilité = (Projet (3) — Antériorité) + Originalité, ou (N° 21).

(1) Voir G. Vander Haegen. — Brevets, Marques et Modèles Nos 167 et 168.

(2) Brevets, Marques et Modèles par G. Vander Haegen, n° 18.

(3) Par « projet » il faut entendre (n° 22), la machine ou le procédé que l'inventeur croit être une invention et qui ne peut être considéré comme tel qu'après qu'on y a éventuellement reconnu les caractères de brevetabilité.

Brevetabilité = Dissemblance + Originalité.

Cette formule verbale ainsi modifiée devient une formule mathématique.

Si on désigne en effet Brevetabilité par B, Projet par P, Antériorité par A, Dissemblance par D et Originalité par O, on peut alors écrire :

$$\begin{aligned} \text{ou } B &= D + O. \\ B &= (P - A) + O \end{aligned}$$

Cet exemple met bien en lumière le caractère artificiel d'une telle transmutation en une formule mathématique d'une formule verbale, expression d'un concept intellectuel totalement étranger au concept mathématique.

En est-il de même dans les systèmes représentatifs de la brevetabilité ayant nettement l'aspect mathématique?

Etudions à cet effet ces divers systèmes.

Nous les classerons en deux groupes, d'abord celui dans lequel la représentation est graphique ou empruntée au domaine de la géométrie, et ensuite celui dans lequel elle est empruntée au domaine de l'analyse.

1 — REPRESENTATION GRAPHIQUE.

1. *Starck* (Ein Grundgesetz des Patentrechts, publié dans : « Mitteilungen vom Verband Deutscher Patentanwälte » de décembre 1931).

Starck démontre l'existence d'une loi fondamentale concernant l'interprétation des brevets :

« Il existe un domaine libre entre l'état de la technique et la » périphérie de l'étendue du brevet. »

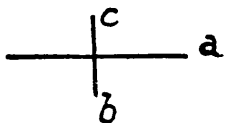
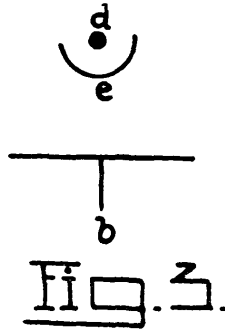


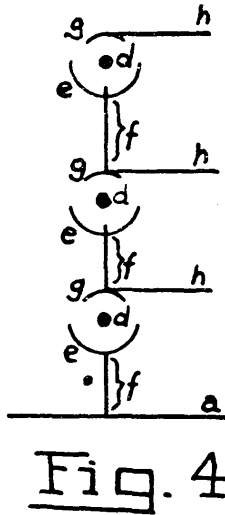
Fig. 2.

Il réussit cette démonstration avec beaucoup d'élégance par une méthode graphique très suggestive. En prolongeant la ligne verticale b qui figure l'évolution de la technique, au delà de l'horizontale a, on représente en c une modification banale. (fig. 2.)

Si au contraire l'évolution comporte un saut en avant, c'est qu'une invention d est née. (fig. 3.)



Entre la périphérie e de l'étendue du brevet et l'état de la technique a existé nécessairement un domaine libre. Mais l'étendue du brevet comporte également une périphérie supérieure g (fig. 4) et



celle-ci détermine l'état de la technique h pour le brevet suivant dont la périphérie inférieure de protection sera à son tour séparée

de cet état de la technique par un domaine f. Dans ce domaine pourront se trouver des innovations ne présentant pas d'originalité.

Ce genre d'expression graphique permet de figurer divers cas de dépendance ou de contrefaçon. La fig. 5 est explicite à cet égard.

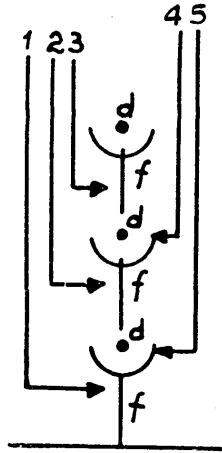


Fig. 5.

Parmi les réalisations figurées par 1, 2, 3, 4 et 5, seule la disposition 1 est libre ; 2 et 3, bien que tombant dans des domaines libres, sont dépendants ; 5 est une contrefaçon ; 4, est en même temps une contrefaçon et dépendant.

La fig. 6 représente en i le cas d'équivalence. Dans ce cas, la

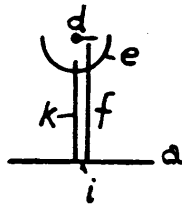


Fig. 6

réalisation tombe non seulement dans l'étendue du brevet, mais en outre dans la définition de l'invention, ainsi que le représente

le trait horizontal en d. Une réalisation n'atteignant pas le niveau de l'invention, mais constituant néanmoins une contrefaçon, est représentée en k. C'est une imitation imparfaite.

Le schéma de Starck représente l'invention en bloc, mais n'en permet aucune analyse ; les méthodes exposées ci-après vont plus loin.

2. Wirth et Isay (Der Patentanspruch, édité en 1912 chez Carl Heymann à Berlin, 275 pages).

L'invention est décomposée (p. 192) en moyens constitutifs et buts. Une invention réalisant un but x par l'emploi simultané des moyens a et b est représentée comme ci-contre, fig. 7.

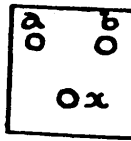


Fig. 7.

Lorsque l'un de ces éléments est connu, il est représenté par un cercle noir ●. Ce cercle est pourvu d'une flèche ●→ lorsqu'il

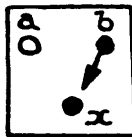
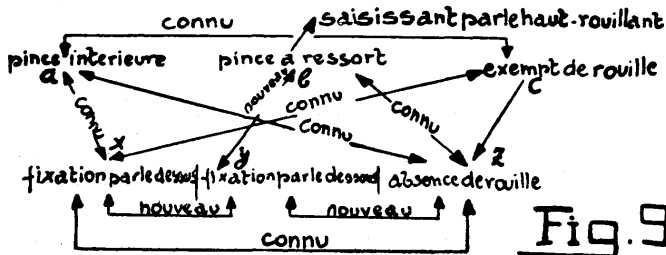


Fig. 8.

existe une relation entre l'élément qu'il représente et l'un quelconque des éléments considérés. C'est ainsi que la fig. 9 indique que

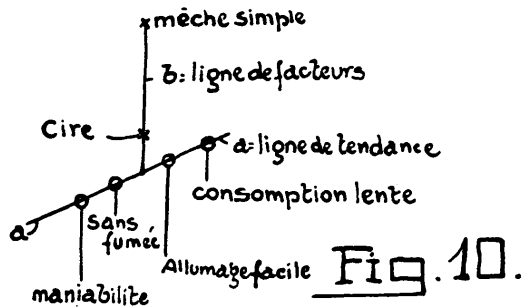


le moyen *b* est connu et qu'il a déjà été utilisé pour réaliser le but *x*. Lorsque l'élément connu a été utilisé dans un but étranger, la flèche est dirigée vers l'extérieur du carré.

Dans une variante du système, dont un exemple d'application à une pince à fixer le linge est représenté fig. 9 (p. 201), le caractère de nouveauté n'est plus représenté par la couleur du cercle, mais par l'indication du mot « connu » ou « nouveau » sur des lignes droites réunissant les éléments entre eux.

3. *Berg* : (Die patentierte Erfindung in neuer Darstellung und Beanspruchung, édité en 1925 chez Benheimer, Mannheim, Berlin-Leipzig. Ouvrage de 91 pages et 10 figures).

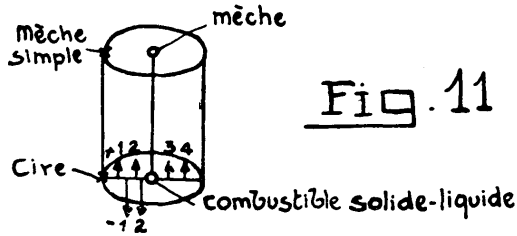
Pour analyser l'invention, *Berg* la dissèque non seulement en ses éléments constitutifs matériellement apparents, mais, pénétrant quelque peu la mentalité de l'inventeur, il trace une ligne *a* dite « ligne de tendance » (Leitlinie). Celle-ci est déterminée par la position du problème et par le résultat obtenu. Pour représenter l'invention, elle sera associée à une ligne *b* dite « ligne de facteurs » (Feldlinie) déterminée par les facteurs techniques réels intervenant dans la réalisation de l'intervention. C'est ainsi qu'une chandelle peut être définie par le schéma ci-contre (fig. 10).



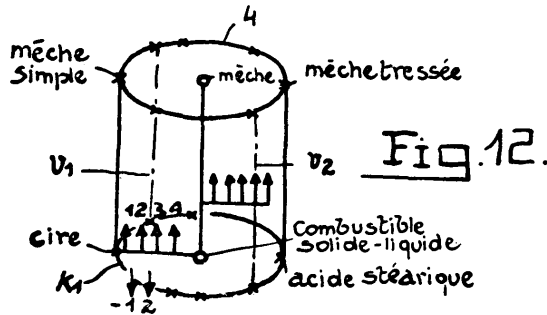
Mais ce schéma ne tient aucun compte des notions génériques que l'on a coutume de faire intervenir lorsqu'il s'agit d'apprécier l'étendue d'un brevet ; aussi, pour remédier à ce défaut, *Berg* le remplace-t-il par celui de la fig. 11.

On y voit chaque facteur situé en un point d'une circonférence

dont le centre figure une notion assez typique : le « facteur générique » (Mittelpunktsgrosse).



Cette notion englobe les facteurs équivalents des facteurs réels utilisés dans la réalisation pratique ; elle adjoint donc à chaque facteur réel un nombre indéterminé de facteurs virtuels. Parmi ceux-ci, il en est qui recevront à leur tour une extériorisation réelle. La nouvelle réalisation qui naîtra de la sorte pourra être figurée sur le même schéma que la première en y traçant une nouvelle « ligne de facteurs » et une nouvelle « ligne de tendance », ainsi que représenté à la fig. 12, qui montre dans un même schéma la chandelle

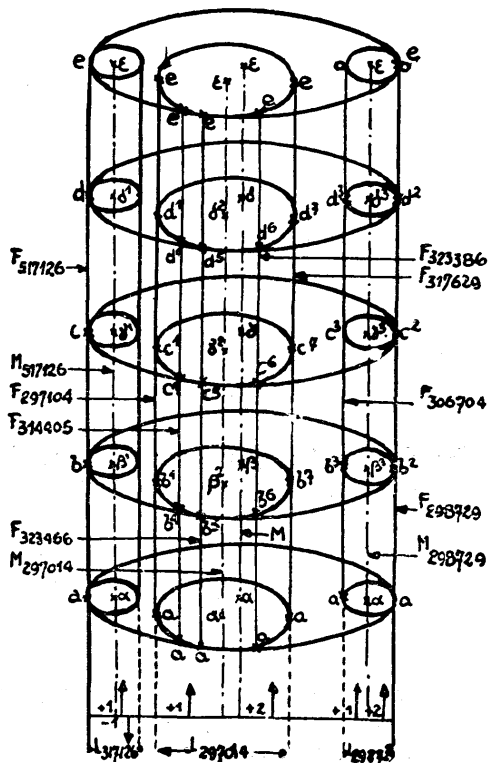


et la bougie. Ces deux objets peuvent en effet être considérés comme dérivant tous deux de la même idée inventive représentée par la « ligne des facteurs génériques » (Mittelpunktlinie). Sur le même schéma est en outre indiquée une « ligne de facteurs virtuels » exprimant ainsi la pluralité des réalisations possibles que toute invention renferme à l'état latent. Les critères déterminant si telle ou telle réalisation considérée comme virtuelle est réellement comprise dans l'étendue de l'invention sont représentés par la « ligne des facteurs génériques » et par la « ligne de tendance ». Ces lignes font connaître la nature du lien fonctionnel nécessaire

entre les différents facteurs réels et les diverses réalisations comprises dans l'étendue de l'invention. La « ligne de tendance » donne en quelque sorte une mesure du diamètre du cylindre représentant l'invention.

Un cylindre analogue pourra représenter l'état de la technique, et si l'invention n'est pas basée sur une conception entièrement neuve (pionier patent) son propre cylindre représentatif sera inscrit dans le premier avec un axe passant par des « facteurs génériques secondaires » contenus dans les cercles de facteurs du premier cylindre dont les centres sont les « facteurs génériques primaires ». La fig. 13 représente un cas de cette espèce. On y voit notamment

Fig. 13.



les brevets allemands 297.014 et 298.729 qui ne sont pas anticipés par le brevet américain 517.126, ainsi que les brevets allemands 314.405 - 233.466 et 323.386 dépendants du brevet allemand 297.014. (Pour de plus amples détails au sujet de cet exemple, voir les pages 62 à 79 de l'ouvrage de Berg).

D'une façon générale, il y a lieu de remarquer que ce mode de figuration des inventions présente par rapport à la forme verbale habituelle des revendications, l'avantage de faciliter la détermination de l'étendue du brevet, en la faisant dériver d'une définition quasi objective de l'invention, débarrassée des tendances subjectives de diverses natures qui s'introduisent inévitablement dans les revendications verbales habituelles.

II. REPRESENTATION PAR FORMULE.

1. *Berg*, dans l'ouvrage dont il vient d'être question, signale que la représentation graphique qu'il a imaginée peut être symbolisée par la formule suivante : $I = f(G.F.)$, dans laquelle I représente l'invention, f le signe analytique de fonction, G les facteurs génériques et F les facteurs réels. Cette expression, qui contient la désignation des facteurs réels, diffère donc de la revendication verbale habituelle, qui a une allure plus générale ; toutefois elle permet d'arriver à une représentation symbolique de cette revendication en la « dérivant » par rapport à F , ce qui donne le terme $f_1(G)$.

Si par contre on dérive par rapport à G , on obtient le terme $f_2(F)$, qui symbolise la réalisation pratique dans laquelle n'intervient que les facteurs réels.

Il suffit de comparer la formule $I = f(G.F.)$ avec les schémas cylindriques donnés ci-dessus pour constater combien les formules mathématiques sont moins parlantes et moins suggestives que les représentations graphiques.

Toutefois, leur abstraction même leur donne une propriété nouvelle, à savoir une grande maniabilité. Mais elles n'acquièrent le caractère nettement objectif qu'en perdant contact avec la réalité des choses et en négligeant ainsi les différences spécifiques.

Il sera donc difficile, sinon impossible, de représenter par ces formules une invention déterminée, mais on pourra facilement se

livrer à des déductions et spéculations d'ordre abstrait sur l'invention en général et ses éléments constitutifs. L'examen des théories suivantes va confirmer ce point de vue.

2. *Potts* : (« Eine Anwendung der Mathematik auf Recht » publié dans « Mitteilungen vom Verband Deutscher Patentanwälte » de juillet 1913, traduction d'un article paru dans *Nature*.)

Potts assimile les facteurs techniques à une variable x , et représente l'idée qui les groupe, la relation fonctionnelle qui les unit pour former l'invention, par le signe f habituellement utilisé en mathématique ; l'invention I est alors symbolisée comme suit : $I = f(x)$.

S'il s'agit de facteurs techniques connus, il utilise les lettres a, b, c, \dots , réservant x, y, z pour les facteurs techniques nouveaux. Une relation fonctionnelle connue sera désignée par f , tandis que ψ servira pour une relation fonctionnelle nouvelle.

Si $f(a)$ est connu, en général $f(b)$, simple transport, ne sera pas une invention ; $f(a + \delta a)$ sera simplement une modification banale.

Il est à noter que dans une réalisation E connue il existe plusieurs facteurs, c'est pourquoi on peut écrire :

$$E = \sum f(a + \delta a)$$

ou en développant :

$$E = \sum f(a) + \sum \delta f(a)$$

Cette formule exprime la latitude d'évolution de la technique dans un certain domaine libre, loi représentée graphiquement par *Starck*. L'invention I exige un saut en avant d'amplitude i de sorte que l'on a :

$I = E + i$ avec i exprimant la différence inventive.
ou $I = \psi(E)$ avec ψ exprimant la fonction inventive.
ou $I = \psi[\sum f(a) + \sum \delta f(a)] = \sum f(a) + \sum \delta f(a) + i$.

Si l'on a $f(x) = f(a) + \delta i$, dans laquelle δi représente simplement un petit degré d'invention, $f(x)$ ne sera pas brevetable. Mais si en outre la réalisation offre d'autre part un aspect nouveau, comme par exemple la réunion de trois procédés connus,

cette différence peut s'exprimer par Δi . On pourra alors avoir $\delta i + \Delta i = i$, suffisant pour justifier un brevet.

Ce genre de notation permet de représenter diverses espèces d'invention.

Une invention résultant de l'emploi d'un facteur connu a , pour un but nouveau, s'exprime par

$$I = \psi(a) = f(a) + i.$$

Une combinaison d'éléments connus sera $I = f(a, b)$ tandis qu'une simple juxtaposition sera $E = f(a) + f(b)$.

Quant aux inventions dues à l'attribution d'une valeur particulière à un facteur connu c d'une réalisation connue $E = f(abc)$ leur existence peut être décelée comme suit :

1. S'il y a un maximum ou un minimum pour $c = c_1$ on aura :

$$\frac{\delta f(a, b, c_1)}{\delta c} = 0$$

2. S'il y a une discontinuité, on aura :

$$\frac{\delta f(a, b, c_1)}{\delta c} = \infty$$

3. S'il y a un point de rebroussement, on aura :

$$\frac{\delta^2 f(a, b, c_1)}{\delta c} = \infty$$

Dans tous ces cas il y a aura invention, et l'on admettra généralement que l'étendue du brevet couvre toutes les valeurs de c voisines de c_1 comprises entre deux limites définies plus ou moins arbitrairement c_2 et c_3 .

Dans certaines circonstances, l'invention résulte de la suppression de quelque chose, par exemple des impuretés d'un alliage. On a alors :

$E = f(a + \delta x, b + \delta x)$ représentant l'état de la technique.

et $I = f(a, b) = f(a + \delta x, b + \delta x) + i$, représentant l'invention.

De même si un procédé connu comporte deux phases f et F et qu'il est figuré par $E = F[f(r)]$ il pourra y avoir invention brevetable dans la suppression de la phase préliminaire f et l'invention sera : $I = F(r)$.

Pour expliquer comment en Angleterre les tribunaux annulent un brevet déjà accordé par le bureau officiel des brevets, l'auteur

admet que ce bureau ne peut refuser une demande que si l'on a l'identité absolue, c'est-à-dire $f(x) \equiv f(a)$, alors que le tribunal pourra annuler si on a l'égalité : $f(x) = f(a)$.

Cette sévérité plus grande en ce qui concerne les antériorités résulte de l'interprétation par le tribunal des textes et des faits. Le même effort d'interprétation provoque par contre une générosité plus grande en faveur du breveté lors de l'appréciation de la contrefaçon.

L'insuffisance de description sera reconnue si dans $I = \psi(a)$ la fonction est indéterminée.

Comme on le voit, toutes ces notations sont excellentes pour représenter brièvement des faits généraux, mais elles ne jouissent en elles-mêmes d'aucun pouvoir analytique convenant pour un cas déterminé.

Qui dira si l'on doit écrire : $\psi(a) = f(a)$ ou
 $\psi(a) = f(a) + i$
ou bien encore : $f(x) = f(a)$ ou
 $f(x) = f(a) + i$.

La difficulté de l'interprétation reste entièrement. Cela n'empêche que la symbolisation proposée par Potts est séduisante pour tout ingénieur, car elle répond à sa tendance de réduire tous les phénomènes à quelques formules.

3. *Kelemen*. ... « La théorie de la rédaction des demandes de brevets », publié dans l'Ingénieur-Conseil de juin-juillet 1924 — traduction d'un article paru dans « Mitteilungen vom Verband Deutscher Patentanwälte. »

Kelemen introduit dans la formule qu'il propose, la notion du genre prochain ou support S ; il ajoute à ce support pour représenter l'invention I , l'objet O du brevet et obtient ainsi la formule $I=S.O.$ qu'il présente comme une formule additive.

Comme on l'a vu, les formules de Starck et de Potts étaient fonctionnelles.

Kelemen introduit toutefois également la notion des fonctions dans les développements de sa formule, mais en attribuant à l'objet de l'invention une dualité de caractéristiques : l'une matérielle m , l'autre fonctionnelle f . Il faut se garder de confondre le symbole

f de cette caractéristique fonctionnelle avec le symbole de relation fonctionnelle apparaissant en mathématiques dans des expressions telles que

$$f(xy) = O$$

La formule de Kelemen devient donc

$$I = S.m.f.$$

Alors que Potts considérait les facteurs dans leur individualité, exprimant la généralisation de l'invention par la structure fonctionnelle de sa formule, Kelemen, pour exprimer cette généralisation, recherche une expression générique des facteurs. Il la trouve dans la notion d'une limite Σ appliquée respectivement à la caractéristique matérielle et à la caractéristique fonctionnelle.

$$\text{On a donc } m = \lim_{\Sigma} \sum_{i=1}^{\infty} m_i$$

$$\text{et } f = \lim_{\Sigma} \sum_{i=1}^{\infty} f_i$$

Si une invention est $S(mf)$, (la parenthèse ne représentant nullement une dépendance fonctionnelle entre m et f résultant d'une relation exprimée par S , mais figurant simplement que m et f sont deux aspects d'un même objet), un transport constitué par une substitution de support sera figuré par $\Omega(mf)$.

L'unité d'invention entre les diverses revendications d'un même brevet résulte du tableau :

Revendication 1 :	$S\ mf$
" 2 :	$S'\ mf$
" 3 :	$S\ m_i f_i$
" 4 :	$S\ m_i f$
" 5 :	$S\ mf + K$
" 6 :	$S\ \mu f$
" 7 :	$S\ m\ \varphi$

dans lequel S' représente une forme modifiée de S et dans lequel K représente une particularité additionnelle. Il va de soi que si l'invention était $S\ mf$, toutes les autres expressions du tableau représenteraient des inventions dépendantes ou des perfectionnements. Par contre, la réalisation $S\ \mu f$ ne serait pas dépendante de $S\ mf$, bien entendu à condition que μ ne tombe pas dans la limite $\Sigma\ m$, ni φ dans la limite $\Sigma\ f$.

S'il s'agit d'examiner la nouveauté de S (nf), on envisagera toutes les réalisations connues ayant même support.

$S(\mu f)$ $S(\mu \varphi)$ $S(m \varphi)$. . .

Mais pour déterminer ensuite si S (mf) est brevetable, c'est-à-dire si la nouveauté rencontrée est originale, il faudra étendre l'examen à tous les problèmes connus. La détermination de l'originalité est donc plus complexe que celle de la nouveauté.

Ces formules, d'un grand intérêt spéculatif, n'ont aucun caractère explicatif. Aussi, lorsque Kelemen applique sa théorie à un cas concret, est-il amené à la compléter par une représentation ayant une allure graphique. C'est ainsi que l'on trouvera dans son étude un tableau avec énonciation verbale des particularités matérielles et fonctionnelles d'une machine dont la représentation par formule est :

$$I = S [m (fg) n hj] p (kl)$$

Dans ce cas, chaque facteur comporte une caractéristique matérielle, par exemple m , et deux caractéristiques fonctionnelles, par exemple f et g .

Mais le tableau en question ne représente aucune tentative pour définir les $\lim \Sigma$ qui dans le cas envisagé seraient théoriquement au nombre de neuf. A ce point de vue, la revendication verbale figurée par ce tableau diffère foncièrement de la revendication verbale habituelle que Berg désigne par $f^1(G)$ et dans laquelle les facteurs essentiels sont définis par des notions génériques.

La grande difficulté résidera d'ailleurs toujours dans le passage de la définition concrète et réelle d'un élément, à sa définition générique, et en outre dans le choix des éléments qui devront faire l'objet d'une telle généralisation.

4. *Picard, A.* — Précis de brevetabilité — Essais de représentation mathématique — Volume de 600 pages illustré de très nombreuses figures — édité en 1928 chez Dunod — Paris.

A. Picard revient à la formule exprimant une relation fonctionnelle. Il établit cette relation entre les moyens M et les effets E .

Il obtient ainsi pour l'invention :

$$I = f (M.E.)$$

Il sépare les effets matériels qui constituent des produits P, et les effets immatériels qui constituent des résultats R.

Quant aux moyens, il en distingue de diverses catégories, symbolisés comme suit :

Moyens nouveaux Mn

Application nouvelle de moyens connus M_c^F

Combinaison nouvelle de moyens connus M_c^G

Moyens envisagés plus spécialement dans leur rôle (fonction) M_φ

En conséquence, l'expression générale qui contient les diverses espèces d'inventions est :

$$i = f (M_n M_c^F M_c^G M_\varphi P R)$$

Suivant les circonstances, cette équation donnera :

$$i = M_n, i = M_c^F, i = M_c^G, i = M_\varphi \text{ ou } i = P$$

Le cas $i = R$ ne correspond à rien de réel, car R est un résultat immatériel.

On peut admettre que R est la variable indépendante qui détermine la valeur, ou plutôt la structure de M et P, assimilés à des variables dépendantes.

D'un autre côté M et P peuvent se définir également par leurs similaires connus augmentés d'une différence.

Quant à l'influence de la variable R, elle apparaît comme suit :

Pour une application nouvelle de moyens connus, on a :

$$i = M_c^F = f(R), \text{ et pour une combinaison nouvelle on a :}$$

$i = M_c^G = f(G, R)$, car la combinaison est fonction du mode de groupement G des moyens utilisés.

On peut également, dans le cas d'une combinaison, mettre en évidence la variable φ contenue implicitement dans le terme M. Cette variable exprime la fonction (le jeu, le rôle) que doit remplir un moyen pour concrétiser une « idée-mère ». On obtient alors pour la combinaison :

$$i = f(\varphi R).$$

Il doit être bien entendu que φ se rapporte à une fonction tech-

nique, tandis que f se rapporte à une fonction d'ordre mathématique.

Dans la théorie de Picard, la fonction φ n'est explicitée que lorsque cela devient nécessaire ; l'auteur commence seulement à parler de cette fonction à la page 345 de son ouvrage. Dans les pages précédentes, il a pu exposer de très nombreux cas de jurisprudence en invoquant uniquement les particularités matérielles des inventions.

Il est vrai que lorsqu'il parle de moyens M , il est question à la fois des facteurs techniques et des fonctions techniques contenus implicitement dans ces moyens, sans que ces deux notions soient séparées.

A. Picard utilise spécialement les formules mathématiques qu'il a imaginées pour établir un plan logique des chapitres de son ouvrage. Dans une première partie, il examine successivement les différents termes désignés ci-dessus. La seconde partie (commençant à la page 388) se rapporte à la comparaison d'une invention et d'une réalisation analogue, autre invention ou antériorité, pour déterminer s'il y a brevetabilité ou contrefaçon.

Les objets à comparer sont : $i = f M P R$ et $i = (M'P'R')$. On envisagera successivement les comparaisons R, R' ; P, P' ; et M, M' . Cette dernière se décompose en M_n, M_n' et M_e, M_e' qui elle-même peut nécessiter les comparaisons G, G' et $\varphi\varphi'$ et éventuellement une nouvelle comparaison R, R' . L'analyse de ces termes multiples permet de dresser des tableaux de différents objets opposables ou non opposables. Ces tableaux, d'un grand intérêt spéculatif, mais dont la reproduction ou le commentaire sortent du cadre du présent article, sont situés aux pages 398 à 403 de l'ouvrage de Picard. L'auteur scrute ensuite les conditions de brevetabilité. Pour les inventions formées de moyens connus, il trouve huit cas de brevetabilité et cinq cas de non brevetabilité (page 465). Les diverses questions sont ainsi tour à tour nettement dissociées.

APERÇU D'ENSEMBLE.

Le tableau ci-dessous montre les lignes directrices des différentes théories exposées :

I. — *Représentation graphique.*

1. — *Starck* : points et lignes représentant la situation réciproque avec surface représentative du domaine public.
2. — *Wirth et Isay*. — Points représentatifs de l'état de nouveauté des éléments de l'invention (moyens et buts) et relations de ces éléments entre eux.

II. — *Représentation par formules.*

1. — *Berg* : $I = f$ (G F)
mathématique facteur générique facteur réel
2. — *Potts* : $I = f$ (x)
idée facteur réel
3. — *Keleman* : $I = S$ (lim $\sum m + \lim \sum f$)
support facteur générique fonction
 $I = f$ (M E)
4. — *Picard* : mathématique moyen effet
facteur réel
+ fonction

CONCLUSIONS

Que faut-il conclure de cet exposé rapide des divers systèmes présentés?

Malgré l'apparence mathématique des formules, on ne retrouve dans aucune la mise en œuvre du concept mathématique.

Sans entrer dans des considérations délicates relatives à la nature du raisonnement mathématique, rappelons qu'il est essentiellement basé sur des axiomes, et qu'il présuppose l'existence d'unités concrètes, précises, invariables et universelles. (Voir notamment H. Poincaré. La Science et l'Hypothèse).

Ces notions d'axiomes et d'unités existent-elles en matière de brevets?

Le seul parmi les auteurs étudiés ci-avant, qui base son système sur une loi fondamentale, est Starck. Il admet que : « Il existe un domaine libre entre l'état de la technique et la périphérie de l'étendue du brevet. »

Cet aphorisme est très intéressant ; il est fécond en conclusions

utiles. Mais peut-on songer à l'assimiler à un axiome dans le sens donné en philosophie à ce mot ?

Quels sont donc les axiomes qui pourraient servir de base à l'échafaudage d'une théorie mathématique de la brevetabilité ?

Même remarque en ce qui concerne les unités.

Il faut noter en effet qu'en mathématiques une fonction est connue lorsque, la valeur des variables étant donnée, on peut en déduire la valeur de la fonction. Dans les diverses fonctions exprimant des phénomènes matériels, les variables représentent des grandeurs mesurables, c'est-à-dire exprimables en chiffres. Rien d'analogue n'existe dans le domaine intellectuel, et notamment en matière de brevets. Les formules mathématiques ne pourraient donc conserver, dans ce dernier cas, leur utilité habituelle que si l'on pouvait mesurer un facteur, une fonction, une idée, un support, un moyen, un effet à l'aide d'unités de facteur, de fonction, d'idée, de support, de moyen ou d'effet. Mais de telles unités semblent chimériques. Le caractère extrêmement délicat de l'application des formules en cette matière apparaît d'ailleurs en ce que dans toutes les transformations apportées par les auteurs à leur formule, au cours de leur exposé, on sent bien qu'ils ont évité prudemment de perdre contact avec la réalité, alors que la propriété la plus remarquable des mathématiques est, une fois les formules bien posées, de raisonner sur elles sans avoir besoin de penser à leur signification, le retour à la réalité ne se faisant qu'après la dernière transformation.

Rien d'analogue ne peut être tenté dans leur application aux brevets, et ce n'est certes pas sans un certain étonnement qu'un mathématicien verrait appliquer, comme c'est le cas dans certains des exemples cités ci-avant, les méthodes du calcul différentiel à des formules représentatives de situations réglées par des lois d'ordre économique, telles que la loi sur les brevets d'invention.

Ces formules ne peuvent fournir ici, et encore uniquement grâce à l'emploi de signes faciles à comprendre, que des systèmes de classification ou des méthodes d'enseignement des principes de la brevetabilité.

Elles peuvent souvent, dans la pratique, lorsqu'il s'agit d'interpréter un brevet, servir de guide ou plus exactement jouer le rôle d'un aide-mémoire, rappelant les divers aspects à envisager.

Ce fait de faciliter le travail difficile de l'interprétation, constitue un résultat important et qui, à lui seul, suffirait pour montrer tout l'intérêt de ces recherches. Souvent en effet, une interprétation consciencieuse d'un brevet conduit, en dehors de la détermination de sa portée, ce qui est le but poursuivi, à de nouvelles inventions, ou tout au moins à de nouvelles possibilités de réalisation, ce qui est un résultat non moins intéressant.

Mais, répétons-le encore une fois, ce n'est pas la structure mathématique des formules préconisées qui procure ces avantages, mais uniquement le sens symbolique des signes utilisés.

Parmi toutes les théories résumées, celle qui à notre avis nous semble la plus appropriée à ce rôle de guide de la pensée dans l'interprétation d'un brevet, est celle de Berg. Les exemples d'application qu'il donne dans son ouvrage sont d'ailleurs là pour en prouver toute la fécondité.

On peut se demander si les résultats obtenus par les systèmes examinés ne peuvent l'être que par l'emploi de ces formules à allure mathématique?

Nous ne le pensons pas ; nous sommes au contraire d'avis que, dans bien des cas, on peut au moins aussi clairement, et peut-être même plus simplement, réaliser les mêmes utilités par l'usage de ces formules que nous avons qualifiées de formules verbales, dont la représentation mathématique n'est en fin de compte qu'une traduction imagée.

Cette représentation mathématique est-elle le seul mode de représentation facilitant les classifications et favorisant l'interprétation?

Je ne le crois pas, et quoique à ma connaissance aucun essai n'ait été fait dans ce sens, je pense qu'on pourrait obtenir des résultats analogues par des moyens foncièrement différents, notamment en utilisant des appareils ou machines spécialement combinés à cet effet, et basés, par exemple, sur le principe du boulier compteur ou sur celui des machines à calculer.

La Géographie Mathématique

par J. F. COX

Chargé de Cours à l'Université

La leçon inaugurale du cours de Géographie mathématique a été donnée le 27 octobre dans l'auditoire de l'Institut de Géographie.

Nous reproduisons ici la réponse de M. Cox à l'allocution rectorale ainsi que le texte de sa leçon inaugurale.

Permettez-moi, Monsieur le Recteur, en vous remerciant des paroles que vous venez de prononcer, de vous dire la très grande joie que j'éprouve.

L'expression de votre confiance, au moment où j'assume la responsabilité de contribuer dans cette université à la formation de l'élite intellectuelle, est un encouragement auquel je suis extrêmement sensible.

Je veux y répondre en affirmant, avant d'exercer mes nouvelles fonctions, mon attachement au principe du libre-examen. La liberté de la pensée doit être absolue. Elle a pour corollaire obligé le goût de la controverse courtoise et de l'élégance.

Tous les cours offrent-ils l'occasion d'appliquer ce grand principe ? On peut répondre sans hésitation par l'affirmative. On rencontre le dogmatisme dans tous les domaines.

Le rôle du professeur doit donc être, non seulement de répandre la science, mais encore de donner aux étudiants le culte de la vérité, de les engager à en poursuivre la recherche en toute liberté d'esprit, sans tenir aucun compte des répercussions que le résultat de cet effort pourrait avoir sur leur bien être ou seulement leur quiétude.

Sans doute, seule une élite le suivra-t-elle dans cette voie. Elle constituera ce petit groupe de clercs, incapables de trahison, dont

la littérature a étudié avec tant de finesse et de profondeur le rôle et la mission.

En vérité, ce n'est pas à l'aide de discours que l'on déterminera une telle orientation des esprits : il n'est, dans ce domaine, d'argument supérieur à l'exemple.

De tels exemples, il suffit de regarder ici autour de soi pour en apercevoir.

Qu'il me soit permis de rendre hommage aux maîtres dont j'ai eu l'honneur d'être l'élève : au rayonnement d'une science profonde, ils ont associé celui d'une doctrine de vie.

Assistant de Monsieur Stroobant, j'ai subi plus spécialement son influence. Aux leçons du savant il a voulu ajouter les manifestations multiples d'une affectueuse bienveillance. Je ne saurais m'en souvenir sans émotion ni reconnaissance.

C'est dans ces conditions, Monsieur le Recteur, que chargé au jourd'hui d'un cours créé par la loi du 25 mai 1929, et qui n'avait pas encore été donné dans cette université, j'ai néanmoins l'impression d'entreprendre ma tâche soutenu par une tradition très ferme.

MESDAMES, MESSIEURS,

Ce premier exposé est destiné à préciser l'objet, le caractère et la portée du cours de Géographie mathématique.

Cette démarche est nécessaire. Une consultation rapide des traités révèle que la science qui nous occupe évolue avec rapidité, que des désaccords nombreux se manifestent, non seulement au sujet de l'étendue du domaine qu'elle embrasse mais aussi en ce qui concerne ses aspects essentiels.

Pour lever ces difficultés, il suffit de s'appuyer sur les notions fondamentales.

On est d'accord sur la définition de la géographie ; elle est conforme au sens étymologique de ce mot.

On dit que cette science se propose de donner une description raisonnée de la Terre, plus spécialement des régions superficielles de notre globe.

La Géographie mathématique figure, comme discipline particulière, dans le vaste ensemble des sciences géographiques.

Elle s'attache à la description mathématique de la surface de la Terre.

Elle est caractérisée par sa méthode qui résulte du moyen d'expression qu'elle adopte.

Essentiellement descriptive, elle ne cherche l'explication d'aucun phénomène ; ceci est le rôle de la géophysique et des sciences naturelles.

Elle occupe pour ces diverses raisons une position spéciale parmi les sciences géographiques.

La géographie botanique, la géographie zoologique, la géographie humaine, la géographie politique, la géographie économique et la géographie physique, caractérisées surtout par l'objet de leur investigation constituent au contraire des tentatives d'interprétation ; leur parenté résulte de l'étroite interdépendance des phénomènes dont elles étudient la connexion ; cette parenté est attestée par l'obligation qui s'impose au géographe, portant son attention sur une étendue déterminée, de réaliser la synthèse stylisée que constitue la géographie régionale.

La description mathématique de la surface de la Terre peut être géométrique ou analytique.

En tout état de cause les problèmes qu'elle suscite font intervenir nos connaissances mathématiques, astronomiques et géodésiques.

Les mathématiques pures fournissent les moyens d'expression. Les bases du problème étant posées, celui-ci est particularisé et traité dans un esprit qui est celui des mathématiques appliquées.

La géodésie fait connaître la forme et les dimensions du globe terrestre. L'astronomie fournit les moyens de déterminer la position de tout lieu par des coordonnées convenablement choisies. Ces sciences permettent de définir une surface de référence à laquelle on rapporte la surface géographique de la Terre.

L'expression « surface réelle de la Terre » est rarement utilisée car elle évoque un aspect nécessairement fugitif de notre globe, qui échappe à l'investigation scientifique, et ne correspond qu'à une précision apparente.

La dénomination « surface géographique » qui évoque un aspect « moyen », relativement stable, est plus heureuse, mais également imprécise.

Il est indispensable de se mettre d'accord sur un certain nombre de définitions et sur une terminologie.

Que l'on me permette à cet égard de donner une version française aussi fidèle que possible, de l'exposé si clair que le Prof. Love a placé en tête du premier chapitre de sa Géodynamique (1).

« Il est nécessaire, dit-il, de distinguer les unes des autres diverses surfaces qui sont toutes également considérées comme « la surface de la Terre » lorsque des sujets différents sont discutés. »

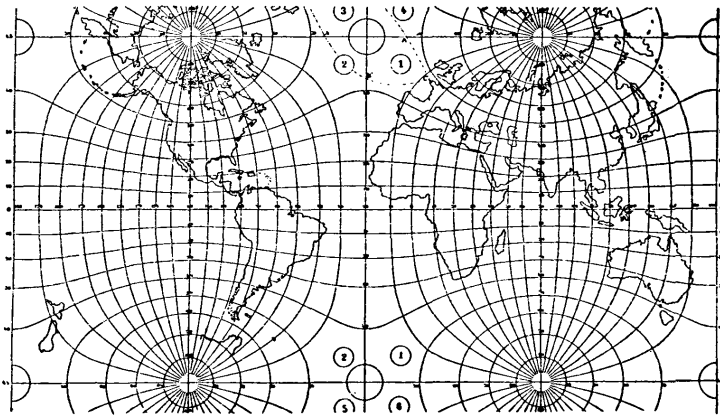


Fig. 1. — Planisphère conforme doublement périodique de Guyou.

« La surface visible est celle sur laquelle repose l'atmosphère ; c'est une surface de séparation constituée par des particules matérielles appartenant pour une part aux terres émergées, pour l'autre aux océans.

» La surface de l'océan est perturbée par des ondes dues aux marées et à d'autres causes ; mais la surface moyenne des océans qui est, tenant compte de la rotation de la Terre, une surface de niveau définie par la théorie de l'attraction terrestre, nous permet de définir une surface appelée géoïde.

(1) A.E.H. Love. Some problems of Geodynamics. Cambridge University Press, 1911.

» Celle-ci est une surface fermée qui est, en tous ses points, une surface de niveau du champ de force déterminé par la pesanteur terrestre, modifiée par la rotation, et qui coïncide avec la surface moyenne non perturbée de l'océan, partout où celui-ci s'étend.

» Dans les traités relatifs à « la figure de la Terre » le problème auquel on accorde le plus d'attention est celui de la détermination du géoïde. La hauteur d'un certain lieu au-dessus du géoïde est son « altitude au-dessus du niveau de la mer » et la profondeur à laquelle se trouve en un lieu le fond de l'océan « au-dessous du niveau de la mer » est une distance mesurée en dessous du géoïde.

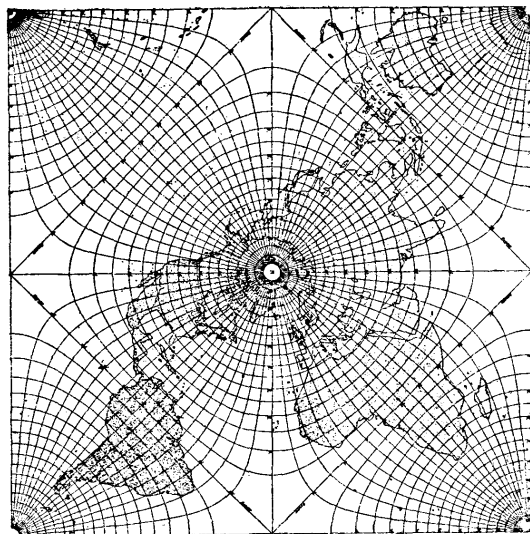


Fig. 2. — Planisphère conforme de Peirce.

» Le géoïde est la surface qui est toujours utilisée comme origine dans la détermination des niveaux.

» Mais lorsque nous parlons de la surface de la Terre nous pouvons penser à une surface (et nous le faisons souvent), qui n'est ni la surface visible, ni le géoïde, mais la surface des terres là où elles sont émergées et celle du fond des mers, là où s'étendent les eaux. Un mot fréquemment utilisé pour désigner cette dernière est lithosphère (1). »

(1) Synonyme dans ce sens de l'expression « croûte terrestre ».

M. le colonel Perrier a fait remarquer dans des termes particulièrement heureux que si le géoïde déterminé par le niveau moyen des basses mers joue un rôle particulier, c'est parce que « cette surface est réelle et tangible sur toute l'étendue des océans (1). »

Une surface de niveau définie comme surface équipotentielle « réelle (2) » est une surface irrégulière; elle diffère d'une surface géométrique simple par suite de la répartition apparemment capricieuse des densités dans la croûte terrestre.

Prolonger par la pensée une telle surface au travers des continents est donc, en réalité, une opération illusoire; celle qui a un sens consiste à considérer une surface géométrique fictive, invariablement liée à la Terre, jouant le rôle de surface de référence, et à chaque point de laquelle on peut faire correspondre un point de la surface visible, de la lithosphère, du géoïde, etc.

Il serait prématuré de donner ici des précisions au sujet de cette correspondance géométrique.

Ce qu'il faut retenir, c'est que la géographie mathématique considère comme connues les relations de position des objets terrestres et de la surface de référence; celle que l'on utilise actuellement, en principe, est l'ellipsoïde de révolution faiblement aplati appelé ellipsoïde de Hayford 1907.

Quelque considérable que soit le développement qu'elle a pris, la *cartographie* ne peut être considérée, dans le cadre de la géographie mathématique, que sous l'aspect d'un chapitre de la description géométrique de la surface de la Terre, celui qui traite de la représentation d'un ellipsoïde sur un plan.

Ainsi, il apparaît bien que la science qui nous occupe (que l'on appelle fréquemment encore « géonomie » et aussi « géographie astronomique ») n'est ni un chapitre particulier des mathématiques, ni de l'astronomie, ni de la géodésie.

C'est une science qui possède un objet et des caractères propres.

(1) G. Perrier. Les raisons géodésiques de l'isostasie terrestre. Ann. Longitudes 1926-B-II.

(2) Sens de : qui peut être connue grâce à des déterminations expérimentales.

Tel que je le conçois, le cours de géographie mathématique comporte, sous forme d'introduction, l'exposé de notions mathématiques, astronomiques et géodésiques indispensables à l'étudiant.

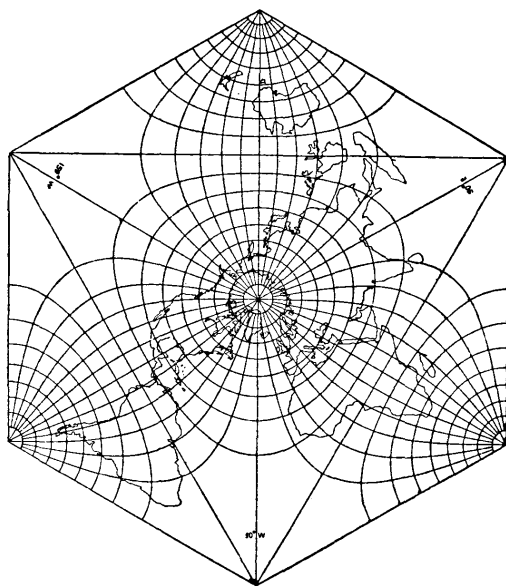


Fig. 3. — Projection conforme de Adams.
Représentation de la surface entière de la Terre
dans un hexagone régulier.

Il n'est toutefois destiné, ni à faire double emploi avec d'autres cours, ni à en constituer un exposé simplifié et moins rigoureux.

Le législateur a inscrit parmi les matières obligatoires de la candidature en sciences géographiques les éléments de géométrie analytique et d'analyse infinitésimale ; il a montré par là sa volonté de mettre à la disposition de l'étudiant l'outil dont il aura besoin au cours de ses études de licence.

Il ne peut donc être question, en principe, de suivre les auteurs qui ignorent systématiquement les travaux faisant appel à des connaissances mathématiques un peu étendues.

Certes, les élèves qui se préparent à la licence et au doctorat en géographie ne sont pas spécialement préparés à l'emploi du calcul.

La tâche du professeur est précisément de les aider dans leur effort ; mais il ne pourrait, sous peine de compromettre l'avenir, négliger de faire parcourir les voies nouvelles qui ont été tracées.

On dit assez communément que les jeunes professeurs ont tendance à donner des cours trop étendus ou trop difficiles. Je n'oublierai pas un seul instant que la géographie mathématique ne figure pas parmi les matières pouvant faire l'objet, pour les candidats en sciences géographiques, d'une épreuve approfondie ; mais je vois dans cette circonstance une raison supplémentaire de leur donner une formation solide, puisqu'il faut prévoir qu'elle pourra constituer tout leur bagage scientifique dans ce domaine.

On aperçoit clairement la nécessité d'une formation pratique obtenue par des exercices individuels nombreux.

Ces remarques générales étant formulées, il convient d'examiner comment se pose actuellement le problème de la carte, dont l'intérêt est incontesté.

Indiquons d'abord dans quel esprit il nous semble que les systèmes de projections doivent être étudiés. Il ne pourrait suffire de les définir et de donner les équations des courbes du canevas ; nos

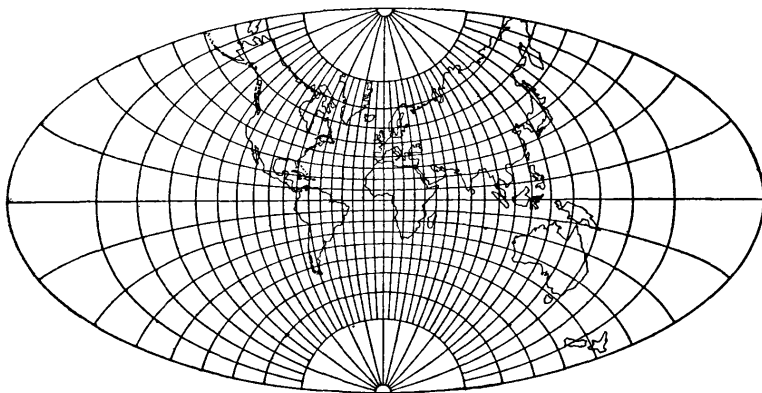


Fig. 4. — Projection conforme de Adams.
Représentation de la surface entière de la Terre dans une ellipse.

élèves doivent être capables de tracer ceux-ci par points ; il est nécessaire qu'ils sachent comment se calculent les déformations angulaires et les altérations de longueur en chaque point ; ils doivent être familiarisés avec l'emploi des tables qui rendent ces travaux aisés.

Il convient également qu'ils connaissent la technique du remplissage du canevas, de la réalisation de la carte proprement dite qui soulève de nombreux et intéressants problèmes (1).

Les étudiants apercevront clairement, dans ces conditions que l'instrument qu'ils étudient sert actuellement à des fins qui dépassent le cadre de la géographie proprement dite.

La carte a été jusqu'à présent, avant toute chose, pour le géographe, une représentation intuitive appelée à soutenir un raisonnement basé sur l'analyse de situation.

L'étudiant doit y voir de plus un instrument perfectionné, ayant des affectations techniques multiples ; il doit comprendre l'importance :

- du détail topographique pour l'organisation du cadastre ;
- de la topologie locale et générale pour l'art militaire ;
- de la métrique pour tout ce qui concerne l'art de l'ingénieur ;
- de la structure du canevas pour la solution des problèmes de la navigation maritime et de ceux distincts de la navigation aérienne.

Il doit se rendre compte enfin des avantages que la géodésie peut retirer de certaines projections, sous forme d'économie de calculs.

Des systèmes de projections nouveaux, qui présentent un caractère véritablement savant, sont venus s'ajouter aux systèmes classiques. Certes, il n'est point nécessaire de les étudier dans le détail, mais on peut tout au moins affirmer qu'il serait inadmissible que des jeunes gens sortis de l'Université puissent rencontrer au cours de leurs lectures des cartes établies sur des canevas utilisés à raison des avantages qu'ils présentent et dont ils ignoreraient le principe et peut-être le nom.

(1) Notons des recherches de mathématiques pures [cf. A. Errera. Du coloriage des cartes et de quelques questions d'analysis situs. Paris, Gauthier-Villars & Co, 1921.] et des problèmes techniques, tels qu'en soulève l'établissement des cartogrammes.

L'exposé est interrompu par la présentation, brièvement commentée, des canevas reproduits sur les fig. (1), (2), (3), (4), extraites de « Elliptic Functions applied to conformal World Maps » par O. S. Adams, U. S. Coast and Geodetic Survey. Spec. Pub. n° 112.

Il est manifeste qu'il faut abandonner les anciens errements en fait d'étude systématique des projections. Les avantages d'une classification, même purement arbitraire, sont trop considérables pour qu'on y renonce. La classification favorise les vues d'ensemble, elle met celui qui s'est initié à la construction des cartes en état d'aborder le problème du choix de la projection.

Cette partie de la géographie mathématique est en pleine évolution. Sans doute, comme le soutient M. le lieutenant-colonel Laborde (1), ce problème présente-t-il moins d'importance pour le géographe que pour le géodésien. Quoi qu'il en soit, le géographe doit savoir discriminer méthodiquement, avec finesse et sûreté, le type de canevas qui convient le mieux aux travaux qu'il entreprend; les lacunes de sa formation dans ce domaine sont peut-

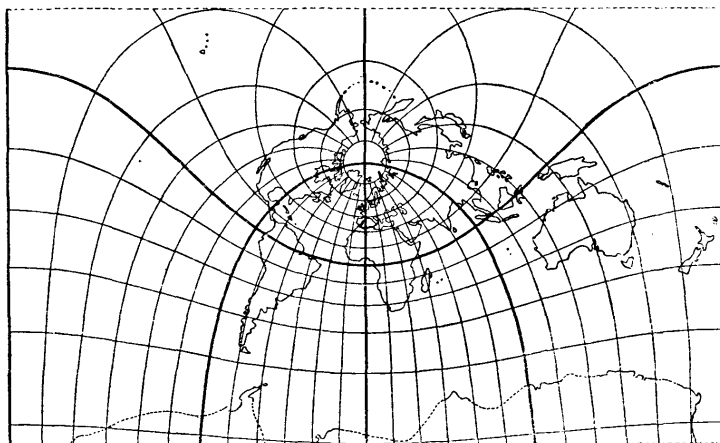


Fig. 5. — Planisphère conforme de Laborde.

(1) Driencourt & Laborde. *Traité des projections des cartes géographiques*. Paris, Hermann & Co, 1932, fascicule 4. (Introduction.)

être celles qui apparaissent de la manière la plus frappante lors de la publication d'un mémoire.

Remarquons enfin que les documents cartographiques anciens, conservés dans quelques bibliothèques d'Europe sont les éléments essentiels d'une connaissance de l'histoire de la découverte de la Terre par la race blanche.

Elisée Reclus, agrégé de la Faculté des Sciences, pionnier de l'enseignements de la géographie à l'Université, a présenté dans son célèbre ouvrage « l'Homme et la Terre », quelques uns de ces documents en un raccourci saisissant (1).

La solution apportée par la carte au problème de la description mathématique de la surface de la Terre, est aujourd'hui dépassée à certains égards. L'importance attachée au tracé des terres émergées n'est, en général, qu'une manifestation d'anthropocentrisme.



Fig. 6. — Représentation sur notre carte de Mercator du tracé des terres émergées selon Jean de Carignan (1300).

D'après E. Reclus.
(Lisbonne et Jérusalem sont superposées sur les deux cartes.)

Pour l'étude de certains problèmes, ce tracé est sans intérêt.

(1) Cf. fig. (6) et (7).

être de donner aux comparaisons plus de précision et de généralité que la simple vision des cartes ».

M. Brillouin a appliqué ces principes à la détermination du centre de gravité des océans et de leurs moments d'inertie, ainsi qu'au calcul de l'action moyenne de la Terre entière sur la masse totale des océans.

On sait par ailleurs avec quel succès Love (1) ainsi que Prey (2) ont réussi dans leur tentative de représentation mathématique du relief de la lithosphère.

On ne pourrait passer sous silence la contribution remarquable que M. Prévost vient d'apporter dans le même but à l'étude du développement en série d'une fonction de deux variables, définie sur la surface d'une sphère, et qu'il caractérise de la manière suivante (3) :

« La fonction est supposée donnée par un ensemble de ses valeurs numériques, correspondant à des valeurs particulières déterminées de deux variables qui sont, par exemple, la longitude et la latitude, le tout sous forme de tableaux, ou bien à l'aide d'une surface figurée par ses lignes de niveau ou tout autre mode de représentation.

» Ce que l'on se propose de trouver, c'est une forme analytique reliant des résultats qui dérivent simplement de l'observation et que l'on veut coordonner par des formules ».

Je le répète, Messieurs, si la licence en géographie ne prépare pas à des recherches de ce genre, il convient cependant que les tentatives de représentation analytique de la surface de la Terre ne soient pas inconnues des étudiants, ne serait ce que pour engager le géographe à collaborer, dans certaines circonstances, avec le mathématicien.

(1) Note on the Representation of the Earth's Surface by Means of Spherical Harmonics of the first Three Degrees. Proc. R. Soc., p. 553, Ser. A, LXXX, 1908.

(2) Gerlands Beitrage z. Geophysik, XIII, 1914.

(3) Loc. cit.

Je pense avoir suffisamment montré que si la géographie mathématique utilise les données réunies par l'astronomie, la géodésie, la topographie et l'hydrographie, la connaissance des techniques propres à tout ou partie de l'enseignement de ces disciplines sortirait de son cadre (1). Il va sans dire que je me place ici au point de vue purement formel adopté au début de cette leçon.

Mais en fait, je suis absolument convaincu de la nécessité d'un enseignement paragéographique. Et tout d'abord, au point de vue de la culture générale des élèves, il est de tradition que le professeur de Géographie mathématique fasse quelques conférences dont le but sera de situer la Terre dans l'Univers galactique, par rapport aux Etoiles proches ensuite, dans le Système solaire enfin. Il montrera que les autres mondes peuvent constituer le sujet d'études aussi approfondies que celui que nous habitons.

Il pourra même insister sur la portée philosophique des connaissances scientifiques actuelles, examiner, en particulier, les conditions de vie sur d'autres mondes. Il sera forcé également, de reprendre l'exposé des notions de cosmographie relatives à l'explication des saisons, de façon à donner une base aux notions de climatologie si importantes pour la compréhension des caractères d'un milieu. Il indiquera les causes auxquelles les astronomes croient pouvoir attribuer la variation des climats au cours des périodes géologiques et, en particulier, l'explication qu'ils donnent des périodes glaciaires.

Il sera bon que nos élèves aient appris à se servir des instruments qui sont couramment entre les mains du navigateur et de l'explorateur. Sans doute sera-t-il sage de réserver cet enseignement paragéographique pour la seconde année de licence.

Ces considérations sont celles que dicte le programme des études destinées à former des éducateurs et des théoriciens.

(1) Ce serait le cas par exemple de la technique du nivellement de précision ou encore des sondages sous-marins.

Que dire des problèmes que soulève la préparation universitaire au relevé méthodique des richesses des terres inexploitées et en particulier de cette colonie que la Belgique possède au centre de l'Afrique.

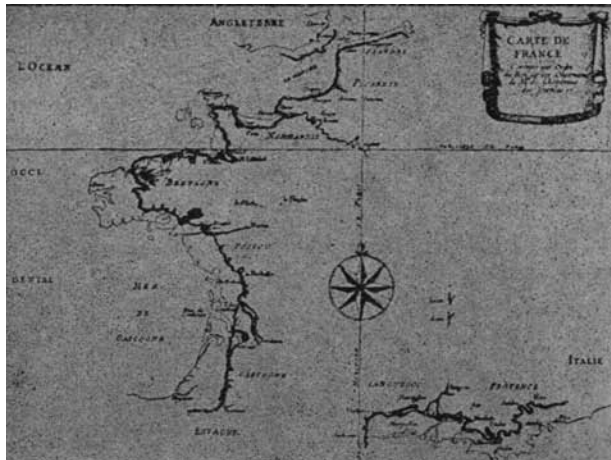


Fig. 8. — Carte de France des Cassini (1745-1793), comparée au tracé actuel.

Eh ! direz-vous, s'il y a lieu d'y faire des triangulations et des déterminations astronomiques nombreuses, envoyez-y des géodésiens et des astronomes.

On vous répondra que le gouvernement fait appel à ces spécialistes pour des délimitations de frontières, mais que les grandes compagnies qui envoient des missions en Afrique désirent qu'elles soient composées d'un petit nombre d'hommes n'étudiant pas les régions qu'ils parcourent avec des mentalités de savants, d'ingénieurs ou de stratèges, mais avec celle que peut acquérir un géographe capable d'émettre un jugement sûr relativement à l'exploitation d'une contrée.

Que l'on pense à l'ampleur de la tâche qui consistera à créer dans un pays d'un parcours en général difficile, d'une étendue égale à celle de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de

l'Espagne et de l'Italie réunies, un service géographique, un service hydrographique, un cadastre à la hauteur du progrès, exécutant leur mission dans des conditions favorables, semblables à celles que M. le lieutenant colonel Laborde a réalisées à Madagascar (1). L'importance des travaux qui ont déjà été effectués dans cette voie, en particulier par MM. Dehalu, Maury et Robert, permet de qualifier de gigantesque la tâche qui reste à accomplir.

Si la Faculté des Sciences s'engage dans la voie de la formation de géographes capables d'effectuer des déterminations astronomique M. le lieutenant colonel Laborde a réalisées à Madagascar (1), la fois rapides et peu onéreux, elle devra donner à l'enseignement paragéographique une importance considérable.

Le nombre et l'étendue des cours organisés à l'Université permettent d'ailleurs de considérer que cette extension ne présenterait pas de difficultés.

Les cours d'astronomie et de géodésie qui sont professés à la Faculté des Sciences comportent la théorie et la pratique de l'astronomie de position. Les cours de topographie et de métro-photographie sont donnés à la Faculté des Sciences Appliquées qui a également organisé sous le titre de « compléments de topographie et de géodésie » un cours à option du cycle colonial.

Mesdames, Messieurs,

J'ai tenu à envisager dans un esprit réaliste l'orientation et l'organisation du cours de géographie mathématique. En ce qui concerne l'exposé des matières, je m'efforcerai conformément aux traditions de la Faculté des Sciences, traditions qui me sont chères, de traiter les problèmes sans autre préoccupation que celle du progrès scientifique.

(1) Driencourt & Laborde. *Loc. cit.*

Voir aussi : H. Roussilhe : Rapport sur les projections ; et Hk. J. Heuvelink : Note sur les systèmes de représentation utilisés aux Pays-Bas. Les deux mém. dans *Trav. Sect. Géod. de l'Union Géod. et Géoph. intern.*, T. 8, 1931.

Approximations ⁽¹⁾

PAR

JAMES VAN DRUNEN.

(Suite)

VII. — ART.

Après une patiente observation, il nous faut convenir que nos certitudes s'arrêtent à deux et deux font quatre. Au delà, presque rien. Ignorant des réalités, nous nous sommes fabriqué des spectacles et des émotions. Notre objectivité est composée de morceaux de mirages. Le monde et l'univers, la science et la vérité, nos sentiments et nos fiertés, sont nos œuvres complaisantes. Et encore plus, le suprême de l'idéal, la beauté, est notre plus séduisante invention... L'allée si étroite de la vie était bien nue et courte : des guirlandes de fausses fleurs, des oriflammes multicolores y ont été, par nos soins, accrochées, — et cette ornementation est l'Art...

Ne nous blousons pas. Ne donnons pas, encore une fois, une outrecuidante solennité au clinquant, au fer-blanc et au coton plus ou moins bon teint. L'art constitue une admirable et infinie matière aux monomaniaques de la discussion et de la théorie. Voilà une importance sinon sérieuse, au moins fondamentale. Il s'ouvre, comme une prairie moëlleuse et fleurie où les esprits, grands ou petits, voire même éclopés, peuvent prendre leurs ébats, batifoler sans ordre, faire des pirouettes bizarres, sottes ou audacieuses... Ce qui entend le plus de bêtises dans ce monde est peut-être un tableau de musée, ont assuré les frères de Goncourt.

L'idéal est authentiquement matériel. La science constate que le beau et le bien, après avoir été considérés comme des entités métaphysiques, ne sont plus, pour les physiologistes, que les effets de notre propre constitution intellectuelle ; ils sont rentrés

(1) Voir *Revue de l'Université* 1933-34, n° 1, p. 68 ; n° 2, p. 218.

en nous ; la poésie de la nature est dans le cerveau de l'individu ; l'idéal est humain, — donc, relatif et borné. Il est une résultante, une idée de possibilité, le désir du mieux, ou la recherche du moindre effort. Résolution de nos instincts et de notre jugement. — ces deux fils aînés de la nature, comme a dit Voltaire, — l'aspiration au sublime est un besoin cérébral, l'émotion continuée, le désir changé en habitude. Nous savons, par ailleurs, que nous trempons dans l'erreur comme le poisson dans l'eau. Il faut du mensonge dans la vie tant l'artificiel est notre élément. L'erreur a sa poésie, dit Guyau, et Schiller avait recommandé : ose te tromper et rêver... La fiction de l'idéal répond à ce besoin de l'erroné que tant de penseurs déclarent salutaire. L'absurde, toujours plus sucré, est la friandise de l'esprit qui digère mal la vérité. Et le trompe-l'œil des visions édifie ces féeries intimes et délicieuses où nos songes, — capricieux comme des enfants gâtés, — trouvent le délassement dans un épanouissement harmonieux.

La matérialité presque mécanique de nos beaux rêves s'affirme donc pour l'observateur désintéressé, quoique sensible. Dans une de ses préfaces, E. Boutroux reconnaît que les origines de l'art ont été utilitaires, que l'art en poursuivant l'utile, a rencontré le beau, que le beau n'est pas une fin, mais un moyen et que les époques de décadence ont fait du beau leur idole. Nous avons encore souvenance de cette affirmation de Lucien Bray : Le beau, le bien, le vrai, l'art, la morale et la science sont des moyens équivalents en vue du but unique : le bonheur commun du plus grand nombre.

Et voici alors le problème central, tel qu'il doit se formuler effectivement : Puisque le système nerveux se développe au détriment du système musculaire et que l'activité amoindrit l'émotivité, la civilisation ne doit-elle pas détruire les germes de l'art, plaisir de la sensibilité?... L'art ne figure-t-il pas un des moyens qui perd de sa valeur au cours de l'évolution?... Dans une de ses lettres, Richard Wagner soutient que « si nous avions la vie véritable, nous n'aurions pas besoin de l'art. L'art commence juste où finit la vie, où tout cesse d'être présent. L'art n'est-il pas l'aveu de notre impuissance ? »

Le beau, — objet de ce culte archiséculaire, — n'a jamais pu être défini, établi, reconnu... C'est précisément pour cela qu'il

est la beauté, répond l'extatisme hyperbolique des professants qui pérorent. Pareille déclaration peut contenter les phraseurs de l'esthétique, mais non un positiviste. L'échappatoire prouve, tout au moins, que le beau n'est ni absolu, ni transcendant, ni naturel. Il est plutôt subjectif et individuel; donc, aucune précision n'est possible; sa détermination ne connaît aucun critère souverain. Platon en fait une réalité en soi supérieure à l'individu. Winckelmann conçoit son principe en Dieu. Pour Hegel, c'est le reflet de l'idée dans la nature. Kant estime que le beau, création de l'esprit et état de sensibilité, est purement intérieur. Tolstoï identifie le sentiment du beau au simple plaisir des sens: la beauté, c'est l'agréable. Véron, dans le même esprit, suppose que la beauté résulte d'un agencement de moyens pour le seul plaisir de l'œil ou de l'oreille. Paul Gaultier, dans le *Sens de l'art*, prétend que la beauté est l'émotion esthétique objective... Et que figure pratiquement cette émotion esthétique?... Un douteur méticuleux demandait :

— Qu'est-ce que la poésie ?

— Cela ne se définit pas... Cela se sent... Les mots sont trop petits pour pareille idée.

— Alors, je vous félicite de comprendre ce que personne n'a pu exprimer... Mais, je vais vous dire pourquoi cela ne se définit pas : c'est que cela n'existe pas. La poésie est une hypothèse, un leurre, une méprise vague qui nous amuse en changeant les aspects.

Le beau est affectif et intime, — un « état de sensibilité » — et il ne peut s'exprimer parce qu'il est variable et personnel. Il vit dans l'imagination, supposant la réalisation d'une idée dans l'harmonie impossible et l'unité interdite. Il demeure douteux, étant inconcevable, sans détermination ou signe positif. Il nous est impossible de le mesurer; il est donc sans réalité, — d'autant qu'il change suivant les pays, les temps, les mœurs ou le caractère individuel. Il varie suivant les dispositions, suivant les états physiologiques. L'odeur de la cuisine, alléchante et splendide pour qui a faim, est écoeurante pour qui a bien dîné. Le repos, si exquis pour le fatigué, est fastidieux et agaçant après une bonne nuit. L'impression produite par une pipe sur un vieux matelot ou sur une mijaurée est encore significative. Aimer une femme, c'est cesser de la trouver belle. Pour

le campagnard, un champ de blé est la plus resplendissante perspective dans le paysage... La beauté est faite du désir exagéré jusqu'à ambitionner la perfection qui n'existe pas. Le beau est donc, en premier lieu, l'anormal... La beauté que nous découvrons à la réalité admise est de notre invention : une parure dont nous endimanchons nos alentours, oripeaux de guinguettes, illuminations et feux d'artifice illusoire. Voilà bien le beau représentant une des multiples formes du plaisir.

Les traités de psychologie expérimentale font de l'esthétique un chapitre de l'étude des sentiments. Le souhait du beau n'est, à l'origine, que le plaisir de se distinguer ou d'être distingué; les racines de cette grande, mais indiscernable notion, plongent dans notre orgueil. Et les aliments que nous apportons à cette pousse d'aberration, où s'épanouissent, en fleurs chatoyantes, de si radieuses chimères, nous les prenons évidemment autour de nous, dans la nature, réservoir de toute beauté suprasensible. Puisque nous ne connaissons pas autre chose, nous sommes contraints de l'interpréter en noblesse et en grandeur; c'est le modèle obligé et nous déclarons que la nature est majestueuse par son activité; la beauté y est répandue : c'est la vie dans son élan vers le mieux... Notre documentation est donc limitée, — ce qui offusque les catéchumènes bien éduqués. Ajoutons, néanmoins, que cette nature, le prototype de notre idéal, est reconnue « pleine de contradictions ». Ainsi, la valeur de l'œuvre d'art est indépendante de la qualité du sujet; la laideur a inspiré des chefs-d'œuvre. Dans le *Gin Lane* de William Hogarth, l'ivrognesse hébétée, débraillée, au premier plan, étale le beau dans l'ignoble. Le nom de ce profond philosophe du crayon rappelle son autre planche : *Analysis of beauty* détaillant schématiquement la genèse d'un jeu de lignes dont l'ensemble fait du charme; la synthèse de l'expression par le trait y est méthodique. La régularité des formes ne constitue pas la beauté artistique; la perfection se rêve aussi bien dans la pureté que dans l'horreur : l'émotion résulte d'une exaspération, sinon d'un mésusage des facultés. On peut même dire qu'elle brouille nos sens, étourdissant, en nous grisant, — tout comme l'alcool, — par une confusion des sensations. L'œil juge du bruit : un son brillant; le gosier de la lumière : une clarté enrouée. Racine a dit : « Je verrai les chemins parfumés ». Maupassant dans la

Maison Tellier parle d'un coq « jetant au vent son chant de cuivre » — et note un peu plus loin « la voix pointue d'un enfant ». Un physiologiste assure qu'un aveugle-né présumait : c'est du rouge, en entendant une trompette...

La conclusion est celle de Henry Maubel qui a écrit dans ses *Préfaces pour des Musiciens* : « Les doctrines sur la beauté sont vaines et fausses. »

Nous répéterons donc que le beau c'est l'anormal. Or, l'art est l'exploitation du beau, comme l'exploitation des mines est l'art de produire la houille. L'art a pour modèle imposé la réalité qu'il fouille, — et il nous apporte autre chose. Pascal reconnaissait que nous aimons à voir en peinture ce que nous n'admirons pas dans la vérité. De la sorte, des rigoristes, comme Paulhan, déclarent l'art conventionnel et mensonger, indépendant de la réalité et en contradiction avec elle ; il nous désadapte de notre milieu en nous déshabituant de la vérité ; il substitue une vie illusoire à la vie pratique... Les artistes sont des désorbités, donc, de déplorables facteurs sociaux...

L'art, — si nous parlons en praticien, — ne peut pas suivre la nature. Le blanc de la neige est inimitable ; quantité d'autres tons ne seront jamais attrapés par notre chimie ; et quelle prétention, — comme dit le Coriolis de *Manette Salomon* : faire de la lumière avec des couleurs !... L'art s'inspire, mais se sépare de la nature. Il nous présente une beauté différente, une beauté spéciale et qui lui est propre. C'est la nature dans du rêve et de la féerie ; le don ou l'aptitude comprend et interprète des ensembles ; l'exécution ou le métier approprie les matériaux observés. Toutes les écoles, de l'idéalisme à la caricature, ne sont que des manières différentes d'envisager et de traduire le monde. Il est des morceaux de maîtrise dans tous les genres...

On a outrancièrement magnifié cette matérialisation de la compréhension. L'art pour le bonheur, a affirmé Platon dans le *Banquet* ; l'art est la forme sociale du beau, déclare un moderne. La formule de Bacon : *homo additus naturae* a été souvent reprise. Zola a spécifié : la nature à travers un tempérament, ou une intelligence ajoutée à l'observation, — soit, l'artiste mis au premier plan et la nature reléguée, l'œuvre devenant la révélation émotive d'une personnalité. Puisque les initiés découvrent dans la production inspirée la synthèse ineffable d'un sujet vu

par l'œil de l'esprit, le profane doit admettre que la beauté est humaine, comme l'art est personnel, — c'est à dire que l'on vogue en parfait idéalisme. L'art devient une traduction, et il comporte tous les défauts que les traducteurs, — en si juste prévention, — mettent dans leurs travaux. Et l'art n'est plus, comme on l'a proclamé, la réalisation de la beauté, — mais, d'une beauté, peut-être particulière à son auteur et accessible à quelques tempéraments de sensibilité adéquate.

Admettons donc, que, dans les expressions d'un phénomène aussi multiforme, la nature a sa beauté et l'art a ses beautés différentes et diverses, — où le sentiment de l'homme s'est insinué.

Nous voici d'accord : dans les manifestations artistiques, l'imagination se fait le facteur dominant, — ce que l'on observe dans les sciences, si relativement affirmatives, comme dans la morale, si mobile et incertaine. Et concluons : on ne connaît pas le culte de l'art sans observer ses officiants enthousiastes, les artistes... Or, ce sont précisément ces pénétrés, ardents, fougueux, passionnés et même illuminés, qui nous démontrent que leur passion exaltante a tous les travers et les piteuses faiblesses de nos créations, — simples et fugaces apparences drapées de fausse solennité !

L'artiste, tel que nous le supposons encore, a les illusions entêtées ; c'est un exilé, indifférent à l'expérience ; il reste enfant en gardant ses espérances ; l'aveuglement, la crédulité le font vivre en dedans. Taine le qualifie de : visionnaire surmené. Ce manque de sens pratique a fait des caractères généreux, mais inopérants, superflus dans ce labeur social, toujours plus précis et volontaire. L'artiste aujourd'hui, — feuilletons la série de nos connaissances et relations, — l'artiste a été pris dans le mouvement fiévreux et se transforme... Précisément, parce qu'il est émotif et sensible, le besoin de sympathie est, pour lui, très vif. Ainsi que le soutien de la claque pour le comédien, l'approbation est nécessaire à sa nature, comme l'admiration est indispensable à son orgueil : alors, il fait des concessions et lâche son rêve splendide. L'isolement ne lui est plus supportable ; il se rapproche de la masse, et vit comme elle, pris des mêmes désirs. La réussite doit être éclatante, voire scandaleuse, mais immédiate. On exige le succès fracassant. Peintres et écri-

vains ont acquis le flair des choses, mais sans tact. Ils font du métier, les uns cultivant la stupéfaction et l'épate, les autres l'intrigue et la roublardise. Comment vénérer encore le sacerdoce du pur idéal devant les menées d'artistes d'affaires, faux bonshommes de l'inspiration, adulateurs des gazetiers, virtuoses de la trigauderie?... Stendhal glisse cet aveu dans son *Journal* : « J'ai perdu presque tout mon enthousiasme pour les grands écrivains ; leur basse et petite vanité a coupé le cou à mon admiration... »

En vérité, l'art est bien, lui aussi, une trituration humaine... Et puis, il y a la critique, les n'importe qui distribuant la petite gloire d'un jour à tant la ligne. La critique, d'une façon générale, est chicanière et restrictive ; elle est hautaine, se croyant toujours plus forte que celui qu'elle admoneste ; c'est une abat-teuse d'élangs. Un salonnier vraiment à son affaire, doit dénicher des défauts ; c'est ce qu'il cherche avant tout, par déformation professionnelle, et il se défend de tout emballement qui passerait une buée d'enthousiasme sur ses lunettes acharnées. Ce gourmandage salarié rappelle une vieille maxime flamande : il y a des gens semblables au feu qui noircit le bois qu'il ne peut brûler.

Depuis Théophile Gautier, qui lui a dit son fait, en tête de *Mademoiselle de Maupin*, la critique a encore dégringolé sous les incompétences sommaires d'une presse expéditive qui, — Flaubert l'a écrit dans une de ses lettres, — est une école d'abrutissement. Flaubert, encore dans cette substantielle correspondance, affirmait : « la méthode est tout ce qu'il y a de plus haut dans la critique puisqu'elle donne le moyen de créer ». Notre critique, — adroit commerce de casse et de séné, — n'en est plus là : exercice de composition, compliments bien placés, plaisanteries faciles, fabrication de copie par un plumitif qui confond avoir de l'esprit et faire de l'esprit. Un juge expérimenté et parfaitement désintéressé qui, en art ou en littérature, dirait toute sa pensée, devrait se sauver devant l'ameutement des rancunes furibondes l'accablant d'une grêle de coups de triques. Pas un directeur de revue ou de journal n'accepterait les études violentes, emballées et dissertantes que Barbey d'Aureville donnait au *Nain Jaune* sous l'Empire. La critique franche n'existe plus, — et cela prouve que l'intérêt pour les arts s'est réduit, dénaturé, perversi.

L'art, de moins en moins dans notre esprit, est un luxe, non un besoin. L'utilitarisme des efforts, la sécheresse de la pensée, le sens pratique annoncent que les temps futurs seront médiocrement artistes. L'américanisme mercantile nous entraîne. La fabrication rapide à bon marché nous satisfait, — et, en art, c'est la bricole qui se répand. On ne se passionne plus pour une idée, mais pour une entreprise et pour ce qu'elle peut rapporter et payer. Les dévotions se sont transformées en trafics. Le charme de l'utile nous accapare et nos rêves, comme nos orgueils, ne se dépêtrent plus de prix et de rendement.

Une exposition de tableaux montre l'art dégringolant à des manières de forme, de procédé, de savoir-faire et d'épatement. Paysages pyrotechniques, sous-bois funambulesques, vaches épileptiques exhibent des adresses de tour de main. C'est le moyen, truc de patte ou de métier, qui prévaut et attire, affichant le tâchisme, le pointillisme, le cubisme et autres réclames d'un dilettantisme essoufflé et blasé. La forme, — exercice d'adresse, truquage, jeu de couleurs ou de sonorités, — est l'objet essentiel, primordial dans la préoccupation générale, et le sujet, la pensée, est reléguée. On équilibre des théories sur le baroque et l'hétéroclite se justifie. Ces ficelles découvrent le factice de l'art et l'amoindrissement graduel de son action. Les créateurs sont pressés; le temps manque à nos génies impatientes. Des années d'industrialisme ont tué le long courage du travail après le dur apprentissage du métier; on ne conçoit plus l'incubation silencieuse et la concentration des aptitudes, et l'on admet que le talent sursaute, sans effort soutenu. Parlez de patiente fécondation de l'esprit à nos gloires embryonnaires exigeant des impressions spontanées, plaquées sur la toile ou abattues sur le papier à la façon de Barbarie, mon ami, à la manière du futurisme-express qui supprime la syntaxe, les adjectifs et les verbes encombrants. Des entrevues d'à peu près suffisent, quand la violence de leur expression prend l'attention à la gorge — ou fait rire... Car la vraie farce des énergumènes juchés sur la pierre de scandale, c'est de ne pas craindre le ridicule. Le temps manque pour apprendre et pour formuler; il manque, à plus forte raison, pour méditer, songer et condenser. Elle est pour nous devenue inconcevable l'époque où un opiniâtre patient, comme André Orcagna, consacrait presque une vie au détail passionné de ce maître-autel que l'on admire toujours à Or San Michele,

le précieux oratoire de la *via dei calzajoli* à Florence... « Bienheureux temps, — dit le Dechartre d'Anatole France dans *Le lys rouge*, — où l'on n'avait pas soupçon de cette originalité que nous cherchons si avidement aujourd'hui. L'apprenti tâchait de faire comme le maître. Il n'avait pas d'autre ambition que de lui ressembler, et c'était sans le vouloir qu'il se montrait différent des autres... Etant simples, ils ne se trompaient pas beaucoup, et voyaient la vérité que notre intelligence nous cache. »

L'art voit sa place diminuer dans les temps qui se préparent. Déjà, il est assez relégué spirituellement pour nous qui réduisons le merveilleux à l'impossible, donc à l'inopérant. Le faux nous paraît sans valeur, après nous avoir été si utile, même dans les sciences. Le conventionnel fait hausser les épaules à des jeunes gens qui ne parviennent plus à dématérialiser un instant leur esprit, pour se reposer de vivre ; on n'envoie plus les soucis, en débandade, se dégourdir au beau pays d'Utopie. Les tirades des tragédies et le panaché des drames romantiques sont littérature de musée, documents pour collectionneurs. Corneille et Hugo ne font plus recette, et les héros diserts et sucrés paraissent fadasses : on ne dit plus tragédie, mais : dragédie... Or, le songe est la parure des choses. Sans superstition, point de vraie poésie, a dit Goethe.

L'art, en tous les domaines, a été envahi par la masse, c'est à dire les esprits non doués et façonnés pour d'autres préoccupations. Ce n'est plus une élite qui se prononce ; c'est tout le monde. La pensée songeuse, dans toutes ses manifestations, doit fatalement se vulgariser. La démocratie niveleuse et inévitable, fait son œuvre. Et nous retrouvons dans la vie de l'esprit cet idéal péremptoire que le peuple pousse devant lui : le bien-être... Voilà, expliquées, la transformation du caractère de l'artiste et la physionomie présente du labeur précipité des peintres et des écrivains, enfourchant les concessions pour galoper derrière le succès lucratif.

Le beau, noble par la grandeur, imposant par l'ampleur, cède la place au joli et même au laid. Quelqu'un a dit qu'il y a mille manières d'être joli, sans être beau. Ces mille façons outrancières et torturées combinent du maniéré, de la singularité, des altérations et surtout de l'étonnement. Combien de tableaux constituent des cas pathologiques de l'esprit ! Qui,

devant ces élucubrations bariolées, songe encore à la justesse de l'expression et à la compréhension ? De pareilles recherches sont des poncifs, des manies de pédants surannés pour les scénales d'autogobisme. On veut du vacarme, du boucan, du boniment, du scandale dans un art nouveau esbroufeur, qui tient de la kermesse par la vulgarité et du pandémonium par l'incohérence des assemblages. Des faiseurs réduisent le talent à une virtuosité dans l'éclat de l'exceptionnel, le sursaut de l'étrange, l'imagination laborieuse, l'expression contrefaite et la fiction de l'apparence. L'extravagance est un système dans ce concours du biscornu à qui décrochera le pompon de la divagation. Le sentiment s'est évadé de ce bric-à-brac du procédé, — et ce qui demeure est vide et compliqué, creux et froid — comme la feinte émotion de notre époque. Voilà fort exactement, comme dit le Chassagnol de *Manette Salomon* « l'image de ce temps-ci, le gâchis, la confusion, la littérature dans la peinture, la peinture dans la littérature, la prose dans les vers, les vers dans la prose, les passions, les nerfs, les faiblesses de ce temps, le tourment moderne... » Nous n'avons plus guère de créateurs, mais quantité d'arrangeurs bruyants, ouvriers en factice qui se drapent de supériorité, comme ils habillent leurs mannequins en héros. Alors que toute valeur réelle s'affirme par le calme, — tempérament, aptitudes, vocation, personnalité ont subi la générale résorption en le Brahma des affaires.

Résumons-nous : l'art a souffert des faiblesses de toutes nos créations ; la foule, avec ses passions d'un jour, est entrée dans les sanctuaires ; l'artiste sorti de son isolement a subi la contagion commerciale ; la critique veule n'est plus libre, ni désintéressée ; les manifestations de l'art sont un luxe et non plus un besoin ; l'utilitarisme commande le charme du pratique ; l'artiste impatient exige le succès immédiat et bruyant ; le procédé a pris plus d'importance que la pensée ; les ateliers ont perdu leur austérité et bourdonnent du bruit des discussions de la technique ; le temps est devenu trop précieux pour être consacré, sans compter, à la méditation et à la concentration.

Ainsi, par la transformation de la mentalité, par la spécialisation de notre labeur précipité, par le prix croissant de la vie, la valeur, et par conséquent, l'importance de l'art se réduisent... Est-ce heureux, au point de vue des intérêts généraux de l'esprit et de la race ?

L'art, c'est ce que le commun ne sait pas voir dans la nature ; pour que la bêtise de l'espèce reconnaisse les évidences, il faut artificieusement les lui poétiser.

Comme le pense Guyau dans *Les problèmes de l'esthétique contemporaine*, « le principe de l'art est dans la vie même ; l'art a donc le sérieux de la vie ; le but le plus haut de l'art, c'est encore, en somme, de faire battre le cœur humain... » L'art vit par les sentiments mêmes dont vit la société, par ceux qui sont sympathiques et généreux. Il double notre existence, superposant une vie d'imagination à l'activité pratique. Telle est sa première et précieuse nécessité. Ecole de générosité, son résultat est une amélioration de la culture morale. Son objectif, synthèse de la nature et de la sensibilité, ne comprend ni imitation, ni reflet, — sans quoi, la photographie, c'est à dire un calque chimique, serait un art. La chimère du rêveur est une systématisation, non intellectuelle, mais émotionnelle tendant à une intégration de l'idéal. Il a donc aussi sa précision spéciale et devient un grand pouvoir libérateur, producteur d'énergie, — comme toute joie. L'artiste nous fait apercevoir ce que nous ne distinguons pas ; il détermine et explique ce qu'il découvre autour de nous dans les perspectives intimes ou objectives et aussi, en nous, dans nos plaisirs et nos douleurs. Apprendre à voir, ont dit bien justement les Goncourt, est le long apprentissage de tous les arts. Ainsi, avec une acuité précieuse, ces voyants ont fait surgir, pour tous, de leurs commentaires affinés, l'archétype sensible. Pour Platon, le poète est un être ailé : il voit de plus haut et plus loin. Annonceur que ne touchent point les matérialités, il exerce une action latente : il épure la sensibilité, il stimule vers le bien, — et il socialise sans y penser. La littérature comme la morale nous permettent d'oublier et de quitter les bas-côtés salis de la vie, en créant une diversion, une détente, un réconfort et ainsi de l'espoir. L'œuvre d'un pur artiste parle et affirme ; elle a même un accent perceptible aux esprits doués. Le tableau comme le roman sont imprégnés de l'esprit du temps, d'un mode de penser, de sensations particulières avec une manière toute spéciale d'envisager les faits et les sentiments. L'esprit des peuples, la pensée d'une époque sont dans le style d'un siècle. Enseignement et document, l'œuvre complète est toujours pleine de signification, riche d'idées ; elle éclaire autour de son sujet des rayonnements

intellectuels et elle est persuasive par l'émotion provoquée. Profonde et chargée d'indications, pareille œuvre, en imposant la méditation analytique, est un énergique facteur de progrès. Et si la vie modifie l'idéal, réciproquement et d'une manière aussi inéluctable, l'idéal oriente l'activité. La vie et l'art se continuent, et l'un des deux, privé de son associé, se dessèche et languit : la vie sans art est sans attrait et sans consolation.

Or, nous traversons des temps où la science est dominante ; par conséquent, elle a pris barre sur l'idéal.

Peut-on rêver devant un microscope ?

Les savants qui répondent négativement sont des savants tous secs, — et aussi de piètres observateurs, des « bas-de-plafond » confinés dans les entresols de la connaissance sans perspectives. La science qui commence par l'étonnement finit aussi par l'étonnement, comme disait au siècle dernier Samuel Taylor Coleridge. Et Lotze (qui, en sa qualité d'Allemand, réquisitionne des pensées) a écrit ce que Spencer affirme si bellement dans son *Traité d'éducation* : La réalité est plus riche que notre pensée. La poésie des choses n'est pas détruite par leur connaissance scientifique ; notre poésie n'est plus, comme au temps de Goethe, dans la superstition. Parmi nos sensations, si diversement éduquées, seule l'idée persiste, — et cette idée est imposante précisément quand elle est établie, démontrée, chiffrée. Nous atteignons maintenant une beauté nouvelle : la beauté de conscience.

L'imagination poétique et la science ne sont point des adversaires. Tous deux interprètent le monde, mais par des moyens différents : l'intuition et l'observation. L'une est spontanée, l'autre méthodique. Elles travaillent comme un graphologue et un archiviste analysant un même manuscrit ; le premier cherche un sens intime, l'autre veut découvrir une signification générale. Des systématisants ont reconnu que l'histoire et la légende vivent souvent en bon accord.

La nature, dans la vérité de sa prestigieuse beauté, enferme plus de poésie et de rêve que le merveilleux classique et divin ; les conventions ne produisent que des chimères de rebut, de l'enthousiasme en simili. L'homme parvenant à peser une étoile, — voilà du miracle digne de respect. Spencer a fait jaillir l'imagination du savoir : il a montré les prodiges du travail intime, un monde dans une goutte d'eau, de la féerie partout, le maxi-

mus in minimis, — la splendeur de la vérité. Devant l'agitation éternelle des choses, devant le fourmillement universel des vies infinitésimales, la science précise est la superbe rêveuse alimentant une étonnante multiplication d'idées admirables parce qu'elles sont réelles et parce que, animées de notre souffle, elles constituent notre substance morale et intellectuelle. Pour l'homme réfléchi, la science, précieuse conseillère, est l'unique divinité : elle ajoute au mystère quelque chose d'humain dans l'adoration de la nature... Ce qui est justement la volonté de l'art.

Ainsi s'est introduit la logique dans la beauté. L'industrie et le calcul des résistances, la construction raisonnant l'emploi des matériaux, le style se rectifiant par l'appropriation judicieuse, l'architecture de l'acier, l'aménagement pratique et hygiénique des villes ont instauré et établi de nouvelles habitudes et transformé le goût. Des rails dans une rue ont offusqué nos parents. A nous, — qui avons trouvé les chaussées liserées d'acier et qui reconnaissons cela fort avantageux, — la chose paraît naturelle et l'inverse nous choquerait. A notre sentiment, une rue sans tramway est incomplète et secondaire. On parlera plus tard de même à propos des téléphones et trolleys qui gribouillent le ciel de lignes de cuivre. Sans doute, les premiers hommes qui ont entendu des cloches secouer le beau silence des airs, ont été très dérangés et ont déclaré agaçant et horrible le tapage du bronze. Aujourd'hui, l'accoutumance est si bien imposée que nous insérons une certaine poésie dans ces banales sonneries d'offices et avertissements de couvents. En somme, l'adaptation esthétique est plus flagrante et plus impérieuse que l'adaptation physiologique. Les anathèmes des snobs et des traditionnalistes ne durent pas longtemps. C'est la loi fatale : la marche au progrès s'éloigne de la nature ; la civilisation se développe dans le factice et les complications.

Barbara, l'étrange écrivain des *Histoires émouvantes*, a traduit cette règle en personnages et en automates dans un conte : *le major Wittington*, qui dit au poète :

— Corrigez-vous, Monsieur, et embrassez une carrière quelconque...

Champfleury confirme l'avertissement, quand il annonce : « celui qui n'apporte dans le fonds social que la peinture de ses

sensations, ne peut être compris d'une société grosse d'idées industrielles. »

Nécessairement, s'établit un pragmatisme artistique : le beau dans l'utilité... Et cela n'est pas sans noblesse, ni audace, — comme une travée de pont d'un demi-kilomètre de portée ou la poésie de la locomotive chantée par un Walt Whitman. Peut-être que l'homme qui, dans les temps annoncés, nous apportera de l'étonnement et du merveilleux, le substantiel et pratique poète de l'avenir, c'est l'ingénieur

L'art, comme le veulent les théoriciens, est le refuge du sentimentalisme. Pour cela encore, la science a quelque chose à voir et à découvrir dans ce jeu de nos facultés. La science ne détruit pas l'art; elle édifie et mécanise son importance et déchiffre son caractère mystique... C'est toujours, se perpétuant, la vaine querelle de la raison et du sentiment, l'opposition des facultés de compréhension aux facultés d'émotion. Celles-ci sont les aînées. On a du sentiment avant d'avoir de l'esprit, dit Marivaux. Mais, les erreurs sont inévitables et naturelles pour le sentiment qui, en dépit de l'opinion du *Misanthrope*, se masque souvent sous de vains compliments. Pascal a bien dit : la raison agit avec lenteur, le sentiment est toujours prêt à agir. Or, l'émotion esthétique est principalement impulsive. Le pur instinct du goût ne se formule pas par principes. De belles ardeurs restent en plan et sont stérilisées par la discussion. Le génie artistique est un instinct : la raison le détruit. Devant la science et la dialectique se substituant à l'instinct et à l'inspiration, l'art décline, — et l'artiste se fait l'artisan que nous constatons.

Une époque rationnelle confirme l'action déprimante de l'analyse sur la sensibilité. D'un autre côté, l'intelligence procure de nouvelles compréhensions, des sensations neuves.

Il faut donc supposer que l'art, — tel que nous le concevons dans ses réalisations, — perdra de plus en plus de sa valeur. Là, est une des graves mais fatales inquiétudes pour l'avenir, puisque la portée sociale et éducatrice de cette innéité de quelques exceptionnels est éminemment utile. Nos efforts doivent, en conséquence, s'unir pour soutenir et prolonger ce qui flambe encore du feu sacré. Pour cela, un élément est tout d'abord essentiel : le grand air de la liberté. Et malheureusement, on ferme beaucoup les fenêtres légales autour de nous.

Le développement d'une vocation aussi bien que la fluidité

des concepts passagers, comme aussi l'enthousiasme d'une originalité, exigent l'indépendance souveraine. Le créateur doit être libéré de toute solidarité avec des fins pour lui accessoires, comme l'utile, le vrai, l'honnête. La noblesse de l'art, c'est d'être pratiquement inutile, c'est à dire désintéressé. Il se place ainsi au dessus du bon et du juste, qui sont le besoin et l'intérêt traduits en sentiments moraux. Tout magister fripe la pensée et la réduit à de piètres et inoffensifs sujets. Dans ses Avertissements du libraire, en 1823, P.-L. Courier annonce pour le moment où la censure sera rétablie, la publication « De l'influence de la Russie sur le chien du garde-champêtre de Bagnolet ». L'ironie est bien significative... Nous avons reconnu qu'en matière d'art, tout raisonnement, c'est à dire essai de combinaison, est signe de médiocrité. Le raisonnement représente une férule pour l'art, supérieur à la doctrine. Il doit être grandiose, exceptionnel et solitaire, — donc, sans discipline.

Et, ici encore, de pernicious symptômes se découvrent... Dans des sanhédrins à clameurs de meeting, des exaltés prétendent associer l'art au progrès social figuré par la politique l... L'acoquinement est monstrueux et fatal, puisque l'un est le rêve et l'autre la pratique. Néanmoins, une débandade pérorante et criaillante a brandi, promené, hurlé, affiché, en brouhaha de manifestation, le tableau à idée, la pièce à thèse, la poésie socialiste, le roman libertaire. Quelle insignifiante mascarade de l'effort dévoyé, la sarabande de l'ébauchoir progressiste et du pinceau radical : le paysage-conférence, la statue-proclamation, le coloris-argument, l'opéra-programme, l'inspiration-placard, le tribun symphoniste et la Vénus doctrinaire. Voilà le genre nouveau et déplorable : le genre profession de foi et l'œuvre-prospectus... Après le procédé, c'est la pensée, à son tour, qui se galvaude, — puisque l'artiste est inapte à la matérialité sociologique. Mais, comme nous l'avons reconnu dès nos préliminaires, l'art est accommodant à tous essais de spéculations : trapèze confortable où les souplesses mentales peuvent avec aisance risquer de la voltige périlleuse ou des grâces intéressantes... Commodément alors, et pour l'exaltation de la badauderie, des peintriots, chercheurs d'occasions, déploient, en enluminures allégoriques, les merveilles du suffrage universel ou la gloire de l'instruction obligatoire. On admet le grotesque blasphématoire d'une mythologie parlementaire capable de

nous montrer Jupiter présidant un bureau électoral. Ces compositions documentaires, leur enthousiasme de commande, leur gaucherie solennelle manifestent l'embaras de la littérature dans un procès-verbal. L'art-apôtre et prêcheur, l'art missionnaire philanthrope se met au service de n'importe qui; en moralisant, il s'est asservi, domestiqué; l'art officiel a vendu son indépendance. L'idéal, qui doit demeurer général, c'est à dire très élevé, se déconsidère dans le particulier et le terre-à-terre. Comme la religion, il se dégrade en frayant avec la politique, puisqu'il se livre à la discussion du premier niais de meeting. Ce sont les prêtres électoraux qui ont fait bousculer Dieu.

Dans son étude sur *Le Beau*, Lucien Bray écrivait : « Si l'art a pour principe le beau; si sa fin est le plaisir; si d'autre part, il n'existe aucun lien nécessaire entre la moralité et la beauté, il n'y a pas plus de raison pour exiger de l'artiste des intentions et de son œuvre une portée morale que pour leur imposer, par exemple, un but scientifique ou économique. Dans la conquête du bonheur, l'art a son rôle et ses voies propres; il ne doit se mettre au service de qui que ce soit. » Les Goncourt, dans leur livre de début, avaient saisi ce bout de dialogue d'atelier :

— Le Christ au travail? Ah, ça! toi tu mets toujours à tes broches des théories de Fénelon? De la peinture utile! Des effets de couleurs qui inspirent le civisme, n'est-ce pas?

— Et la morale de l'art, que sera-ce?

— D'être beau, crétin!

A propos des évangélisations théâtrales de Dumas fils, Barbey d'Aurevilly s'écriait : « Dissertations d'une si prodigieuse philanthropie sur le but de l'art qu'on finit par trembler pour la netteté de l'observation et la force de tête de l'auteur dramatique si préoccupé des progrès de l'humanité... L'art le plus grand et le plus beau est une inspiration solitaire, qui cherche ou attend son juge solitaire, dans la foule, errant au hasard. L'unité humaine seule est toute-puissante. La vérité, en tout, est monogame, — et quand elle descend pour la première fois du ciel, ne se donne jamais qu'à un seul. »

L'art ou la politique et non pas l'art et la politique, — car, entraîné dans celle-ci, l'artiste ne s'appartient plus. Telle était la formule de Champfleury assurant que « la foule ne raisonne que quand on lui a mâché un raisonnement. »

Un idéal qui se pavane dans la rue, cherche les compagnonnages de rencontre et se mêle au commun, gâche son prestige ; l'intégrité de sa pensée, comme sa dignité, sont blessés par les contacts de la foule incapable. Le peuple est plus sensible au métier qu'au talent ; il se connaît mieux en ouvriers qu'en artistes. Pierre Marcel dans son étude sur les *Industries d'art* montre que le machinisme a eu des conséquences déplorables pour l'industrie d'art aujourd'hui soumise aux lois économiques, tout comme les manufactures. Elle doit suivre les exigences du public et chercher la rapidité de production et le bon marché. L'esthétique des industries d'art a évolué ! Le goût des délicats, trop souvent précieux, ne convient pas à la masse. Le style deviendra mondial, mais avant une solution plusieurs générations devront s'accommoder de formes étranges ou affreuses.

L'art suprême, qui ébranle la sensibilité, ne s'adresse qu'à l'aristocratie de l'élite pensante ; c'est le prix de l'œuvre de ne pas se découvrir à tout le monde. Le goût du beau est un don de nature que l'éducation peut développer, mais non donner. Nos artistes, descendus de leurs nuées solitaires, dispersent leur valeur dans la popularité. L'art social annonce un épuisement.

Pour les infortunés convives au banquet de la vie, comme dit le poète, l'art est le dessert, soit un luxe. Le désir des friandises subsistera. Mais, la sottise idée de prétendre maintenant disposer des sucreries autour de la pièce de bœuf, édulcorer le plat de résistance destiné aux forts estomacs des laborieux ! Le disparate de cette mixture gâte le tout. La littérature et la démocratie, quand elles ont voulu marcher bras dessus, bras dessous, ont été débauchées par les troubadours d'estaminet ; et elles dégoisent des plaintes civiques, chantent la liberté sur l'air de la *Faridondaine* et écrasent la bourgeoisie sous le *piéd qui remue*. La Muse prolétaire n'est pas regardante : sa versification est abusivement révolutionnaire et sa cocasserie peu entraînante. La rimaille de manifestes à boursoufflures est plus navrante encore que le roman populaire, les couplets emphatiques et la romance sentimentale, succès des ateliers. La mauvaise littérature fait les mauvaises pensées et pareilles inepties doivent être pernicieuses : elles faussent l'intellect en viciant le goût.

Les éléments délicats, les sensitifs de l'inspiration, la magie de la vision, la noblesse et la magnificence de l'esthétisme sont

étouffés; et ce n'est pas avec de pareils acolytes que l'artiste peut encore songer, dans son exceptionnelle mission : déchiffrer l'énigme de l'irréalité et matérialiser l'inexprimable.

Et nous déposons nos conclusions.

L'art représente une phase active au cours de l'évolution d'une généralité. Dans le développement d'une pensée collective, l'art, un beau matin, s'éveille, se forme, prend vigueur; il avertit, il dirige, il fortifie cette pensée qui, à un moment donné, devenue raisonneuse et confiante, abandonne son guide. Résolue, elle prie l'obligeant conducteur de vouloir bien demeurer là et laisser l'intelligence méthodique régler seule son voyage. Le délaissé, après avoir essayé de tous les moyens pour être encore accepté, se résigne... Il continue, en queue, parmi les bagages...

L'art, — émotion salutaire, — est un phénomène passager, — et c'est la philosophie scientifique qui lui succède dans l'inspiration du goût, par le gouvernement des idées.

VIII. ADMINISTRATION.

Adoncques, il est dit au Chapitre XIII de l'Apocalypse de Saint Jean :

Je vis ensuite s'élever de la mer une bête qui avait sept têtes et dix cornes, et, sur ses cornes, dix diadèmes et, sur ses têtes, des noms de blaphème.

Cette bête, que je vis, était semblable à un léopard; ses pieds étaient comme des pieds d'ours; sa gueule comme la gueule d'un lion; et le dragon lui donna sa force et sa grande puissance.

Et toute la terre étant dans l'admiration, suivit la bête.

Alors, les hommes adorèrent la bête, en disant : qui pourra combattre contre elle ?

Et il lui fut donné une bouche qui se glorifiait insolemment; et le pouvoir lui fut donné de faire la guerre aux saints et de les vaincre; et la puissance lui fut donnée sur les hommes de toute tribu, de tout peuple, de toute langue et de toute nation.

Et elle fut adorée par tous ceux qui habitaient sur la terre...

Or, ce monstre insatiable vit encore et dévore toujours avec calme et ténacité... Opulemment installé dans l'histoire naturelle des sociétés, il s'appelle, à présent : l'Administration...

Envahisseuse inlassable, rongeuse omnivore, et gonflée de prétentions péremptoires, elle est devenue la toute puissante dominatrice de l'époque : elle est tout, — et n'est point satisfaite.

Rien n'échappe à la voracité de la goulue accapareuse. Nous sommes, du haut jusques en bas, en long et en large, « administratifs ». Tout est acquis à son invincible inertie. La Révolution elle-même, l'impitoyable saccageuse, — défaite par la mâtime paperassante et griffonnante, — a été fourrée dans les cartons... C'est l'Administration qui a fait dévier le violent aiguillage de 1789.

Au cours de ses *Questions contemporaines*, Renan a écrit : « La Révolution est une expérience infiniment honorable ; mais, c'est une expérience manquée. En ne conservant qu'une seule inégalité, celle de la fortune ; en ne laissant debout qu'un géant, l'État et des millions de nains ; en créant un centre puissant, Paris, au milieu d'un désert intellectuel, la province ; en transformant tous les services sociaux en administrations, la Révolution a créé une nation dont l'avenir est peu assuré. Un code de lois qui semble avoir été conçu pour un citoyen idéal, naissant enfant trouvé et mourant célibataire, ne peut engendrer que faiblesse et petitesse. »

L'État a pris tout et fut bientôt dépouillé par l'Administration ubiquiste, polyforme et parée d'universelles compétences. Par cet abandon confiant, l'État trop riche est le plus mauvais payeur ; il est déplorable patron, instituteur toujours intéressé et tendancieux, ingénieur maladroit, constructeur ruineux, commerçant prétentieux. La fonction et la dignité du pouvoir gouvernant consistent tout uniment à être vigilant gardien des droits de l'individu. Monopoliser les ressources et l'activité d'une nation entre les mains molles de fonctionnaires passifs et présomptueux, c'est du gâchage. Voilà comment les impôts augmentent toujours et pourquoi les budgets sont écrasants : il faut nourrir le monstre insatiable ; il faut des palais et des revenus à Son Indolence, — qui a repris le mot du Roi-Soleil : l'État, c'est moi.

La superbe omniscience, toujours développée et compliquée, est devenue une industrie énorme, fabrique de décisions et manufacture d'ordonnances en tous genres. Les procédés mécaniques sont appliqués, en formalisme automatique, aux jugements et déterminations. Et les rouages de l'infinie machine

sont les fonctionnaires asservis aux formules, opérant toujours de même et recommençant chaque jour un effort identique dans l'orbe invariable d'une même activité compassée. L'employé subit une vie remontée, insipide, en de ternes géoles; une action de pendule lui impose la déformation de l'esprit, la dépression des initiatives, le respect de la tradition. Doit-on attendre une volonté utile, de ces administratifs qui, indolents par contagion, obéissent à la loi du moindre effort pour empocher, au bout du mois, le traitement assuré par les feuilles d'épargne ?... C'est la vie fatiguée de calme.

Dans ses songeries *Sur l'eau*, Maupassant se disait : « Tous les jours, les semaines, les mois se ressemblent. A la même heure, on arrive; à la même heure, on déjeune; à la même heure, on s'en va; et cela de vingt à soixante ans.. On ne sait rien de la vie ordinaire, rien du monde... On se constitue prisonnier à huit heures du matin; la prison s'ouvre à six heures, alors que la nuit vient... L'employé ne quitte pas son bureau, cercueil de ce vivant; et dans la même petite glace, où il s'est regardé jeune, avec sa moustache blonde, le jour de son arrivée, il se contemple, chauve, avec sa barbe blanche, le jour où il est mis dehors. Alors, c'est fini, la vie est fermée, l'avenir clos. Comment cela se fait-il qu'on en soit là déjà ? Comment donc a-t-on pu vieillir ainsi, sans qu'aucun événement se soit accompli, qu'aucune surprise de l'existence vous ait jamais secoué ? Cela est pourtant. Place aux jeunes, aux jeunes employés ! Alors, on s'en va, plus misérable encore, et on meurt presque tout de suite, de la brusque rupture de cette longue et acharnée habitude du bureau quotidien, des mêmes mouvements, des mêmes actions, des mêmes besognes aux mêmes heures. »

Pour le profane, le travail d'un bureau est d'un aspect bizarre. C'est généralement au fond d'un mystérieux corridor, où tremblotte une flamme de gaz, une salle terne et poussiéreuse. De pauvres diables mornes, les manches râpées, sont rivés à leur chaise. L'un est en arrêt devant un titre à figner en belle ronde : il fait appel à la totalité de son talent en présence de la difficulté qu'il va vaincre. Un autre place des chiffres dans des colonnes et son soin unique est pour la rectitude de ses alignements. Un troisième contemple les aiguilles de la pendule. Et le chef, pour avoir l'air occupé, fait travailler ce petit monde; il est raide avec ses gens, — quand des visiteurs surviennent; et

tantôt, en considérant l'amas des papiers noircis par ses commis, ce fatigué imaginaire dira : que nous avons abattu de besogne !.. Un spécialiste passe son temps à plier des feuilles dûment signées qu'il insère en des enveloppes, lesquelles sont ensuite habilement cachetées. Dans le coin opposé, un autre fait le contraire : il reçoit les arrivages « dépouille le courrier » décachète et déchire les emballages, déplie, distribue, — tandis qu'un garçon de bureau très saliveux décolle les timbres..

L'Administration semble une lutte entre les bureaux, une bataille où les projectiles sont des missives qu'on se jette à la tête par la poste ou par messagers. L'activité peut s'interpréter ainsi : « Ah ! vous m'avez envoyé ce matin une pareille bordée de papiers... Attendez, un peu... » Et les têtes restent penchées, les plumes ne s'arrêtent pas, les feuilles s'entassent, le personnel s'entête comme des gens qui se vengent, — et, à la fin du jour, une satisfaction respirante se dit : « Ils vont en recevoir à leur tour ! »

Il n'est pas d'Administration sans entassement de paperasses ; les liasses et les fardes s'amoncellent à désespérer tout classement : on a beau déblayer, il en revient toujours et toujours, — et il faut faire place à ces dossiers qui enferment la gloire, l'ardeur, la science et aussi la responsabilité de la maison. Car le papier est seul coupable : c'est un rapport qui sert d'accusé ; c'est une note que l'on dénonce. Le principe de cette organisation, plus impeccable que la femme de César, est l'effacement des responsabilités personnelles : chacun trouve à qui repasser une erreur. Les résolutions, issues d'une série d'interventions imprécises, sont collectives, donc anonymes, dans cette organisation à la fois amorphe et multiforme dont la plasticité est improductive effectivement. Les fautes se perdent en s'éparpillant dans les méandres quinconciaux et serpentins des bureaux ; le redondant boursoufflé des collationneurs demeure inattaquable entre les ramifications des services compétents.

Le directeur de ces pontifes de l'écritoire est l'homme qui n'a jamais tort. Il a, — c'est inéluctable et afférent à son titre, — il a tout dit et prédit, ce colonel de la bataille du papier, ce dignitaire que la hâte dérouté et pour qui tout se résoud en grimoires gravement tatoués de timbres et de paraphe.

Dans ce milieu de sous-ordre où, le long des adminicules, rampe un style officiel en formules platement sacrées, s'épa-

nouit, pour ces rates comprimées, un esprit très spécial : l'esprit du bureau... On s'y permet le calembour... Mais oui, Monsieur... Et quelques-uns s'y taillent même une fantaisie réputée. M. Poussinard dit « le pipe-nique » en parlant du pot de tabac commun, — et il appelle un de ses chefs : « le veuf à la mode ». Des bouts de dialogues marquent l'étiage de cette mentalité recluse :

— Voilà qu'on applique l'électricité à la téléphonie...

— Avec 1800 francs d'appointements, on peut faire quelque chose... des dettes.

— Des gens gagnent 30.000 francs ; c'est ignoble...

— Que vous ne soyez pas de ceux-là.

— Donnez-moi votre portrait et d'autres photographies si vous avez : on vient de m'offrir un superbe album.

Les malins font de la science comme certains s'amuse à tourner des ronds de serviette. M. Moulicide calcule les intérêts des capitaux dans les diverses planètes suivant la durée des années : il a dressé, non sans fierté, une table des intérêts composés pour les habitants de Saturne. M. Sautapié, son rival, applique les formules de la résistance des matériaux à la solidité des boutons de gilet, — et le paisible et romanesque M. Pladchou découpe les feuillets des journaux pour se monter une bibliothèque.

M. le chef de division, qui s'estime esprit supérieur, dont la grandeur bienveillante consent à trôner dans ce fauteuil, est le saint de cette petite chapelle moisie ; c'est le patron envié et écouté, dont les courtisans imitent les gestes, vénèrent les manies et copient les cravates. Celui-là, jugeant les frais d'imagination superflus, répète, sans se lasser, de sempiternelles plaisanteries...

— Où est la colle ?

— Derrière l'affiche... La fiche de consolation.

Il se tord ; il s'étrangle d'un rire saccadé et gloussant, — et une joie flatteuse se fait concert autour de ce supérieur qui émet de la bêtise avec une facilité toute naturelle.

Dans ce « local à cornichons » comme dit M. Poussinard, l'intelligence est asphyxiée, le découragement se fait soumission, veulerie, routine, contrainte de revenir chaque jour subir l'en-nui lourd et la désolation de la veille. La vie, gâchée dans ces journées inopérantes, s'aigrit sous une autorité infatuée requérant

la flagornerie, l'obéissance passive, la soumission aux consignes. Sur les champs de bataille du papier, les mornes armées qui opèrent ont leur hiérarchie, des stagiaires et conscrits surnuméraires, des chefs et sous-chefs aux hauts dignitaires et directeurs qui s'appellent généraux. Ils ont leur grande tenue galonnée et emplumée. Des états de service, feuilles de signalement et ordres d'administration, sont dressés, comme à la caserne, et les grades sont conquis à la pointe de la plume et des protections. La stratégie est le calme ; le principe fondamental, la lenteur ; et les usages sont intransigeants ; par vertu professionnelle, les zélés sont des gâte-métier bien vite mis au pas et, comme les honorés collègues, passés à la fameuse filière administrative. Dans les rangs impassibles, l'initiative est une anomalie compromettante ; la revendication d'une responsabilité est une grave imprudence... Ainsi, inspirés du génie de la patience, manœuvrent indolemment janissaires du formalisme, gendarmes du conforme, sentinelles plantées devant la sainteté des règles, — et tous frappent de grands coups d'épée dans l'eau.

L'honneur de la corporation salue la gravité du détail, grossit les bagatelles et intrigaille autour des interprétations... Effort oiseux prétendant établir que le char de l'Etat est un véhicule à cinq roues. L'arrogance des gratte-papier a solennisé les mouches du coche.

Un code inflexible déclare que tout se décide et se résoud en remuant du papier, en confectionnant des notes et des rapports envoyés au visa distrait d'un supérieur. Commis et dignitaires « nonchalans et oublions du devoir en leurs jugements et en leurs actions » comme dit Amyot, s'enveloppent d'un rigorisme impérieux, hautainement tracassier que connaît quiconque a pénétré, pour une humble requête, dans la blafarde forteresse bastionnée de cartons verts. Il suffit même d'avoir sollicité un timbre-poste à un guichet, quand l'employé lit son feuilleton, pour apprendre assez rudement que le public est fait pour l'Administration, — et non l'inverse, comme le suppose la naïveté de quelques contribuables. Taisez-vous. C'est sagesse, — et emportez votre courte honte. Toute réclamation est une imposture, un manquement à l'infailibilité des documents. Dans les bureaux, comme dans *la Puissance des ténèbres* de Tolstoï : quand on fuit l'ours, on rencontre un autre ours... Il faut s'imposer, pen-

sent les membres de la haute confrérie dont l'un rabrouait un solliciteur par cette déclaration :

— Mais attendez, que diable !.. Je ne suis pas comme César, je ne pense à rien à la fois.

De la sorte, nous sommes dominés, annexés et bons, tout au plus, à payer la conquérante qui notifie, comme le brave Buridan : Soyez de mon avis, — et je serai du vôtre.

La reine Elisabeth, qui préconisait le gouvernement rude, avait fait graver sur son cachet : *Aut fer aut feri, ne feriare feri...* Il faut frapper pour ne pas être frappé ; si tu ne frappes, tu seras frappé... Tel est le principe de l'aberration bureaucratique, la puissance dont tous nous sommes les respectueux sujets et obéissants serviteurs. La morgue gigantesque d'un organisme phénoménal, prudhommeque, tentaculaire, se dresse, indifférente et triomphale comme le temps. La corporation des plumitifs, flegmatiques fabricants de minutes et de dépêches, est l'acariâtre servante-maîtresse de l'Etat ; elle s'occupe de tout, domine généralement... Et en réalité, par son conformisme transcendant, par sa souplesse d'accommodation anonyme, par sa faculté d'assimilation, la bureaucratie dogmatisante n'est propre à rien, — puisqu'elle est bonne à tout.

Le Nationalisme Économique ⁽¹⁾

PAR

M. HENRI DE MAN

chargé de cours à l'Université Libre de Bruxelles.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le nationalisme économique, qui entrave de plus en plus les échanges internationaux et établit un véritable état de guerre économique latente entre les pays, est un fait qui n'a besoin d'être ni décrit, ni démontré ici.

Je n'ai pas besoin non plus de vous dire que c'est un fait inquiétant pour tous les amis de l'humanité et de la paix, — doublement inquiétant pour tous les petits pays, — triplement inquiétant pour les petits pays industriels, qui ne peuvent vivre qu'à l'aide d'échanges internationaux très étendus.

Au cours de ces derniers temps, les raisons d'inquiétude se sont multipliées. On a vu partout s'accélérer le mouvement vers l'abandon non seulement du libre échange, mais encore du régime de la clause de la nation la plus favorisée. Et l'on ne voit pas seulement s'élever de plus en plus les barrières douanières par le simple fait d'une augmentation des tarifs ; on voit au contraire se substituer aux anciennes méthodes du protectionnisme proprement dit un régime nouveau. C'est la méthode de plus en plus généralisée du traitement préférentiel, des traités de réciprocité, des conventions de troc, du contingentement — tout cela mis au service de la restriction des échanges.

C'est l'affirmation toujours plus forte, dans toute une série de grands pays, de l'idéal de l'autarchie qui vise, par la réduction des importations, à décrocher le plus possible leur économie nationale du marché mondial. C'est cette autarchie elle-même, se réalisant

(1) Conférence faite à l'Université Libre de Bruxelles le 15 décembre 1933 sous les auspices du Comité des Conférences de Politique Internationale.

de plus en plus par la réagrarisation des pays industriels et l'industrialisation des pays agricoles, conçue comme moyen d'augmenter l'indépendance économique en vue d'une guerre. C'est, ne l'oublions-pas, la guerre des monnaies venant ajouter ses effets à la guerre des tarifs, un grand pays après l'autre essayant de forcer ses exportations en dépréciant sa monnaie sur le marché du change international.

C'est l'échec d'Oslo, l'échec d'Ouchy, l'échec de Stresa, l'échec de la Conférence économique mondiale de Londres.

Le résultat en est que, depuis 1929, le volume du commerce mondial a diminué selon une allure accélérée d'année en année. D'après les chiffres de la S.D.N., les importations et exportations réunies, qui atteignaient en 1929 environ soixante-huit milliards de dollars-or, étaient tombées en 1932 à environ vingt-six milliards de dollars-or. C'est une régression de soixante-et-un pour cent, qui dépasse donc considérablement le taux de la diminution du prix-or des marchandises pendant cette époque.

Voilà des faits dont personne, je pense, ne niera la réalité. Les opinions ne varient que quant aux conclusions pratiques qu'il faut en tirer au sujet de la politique à suivre, notamment par les petits pays qui, bien qu'ils n'aient pas contribué à créer cette situation, doivent cependant y faire face. Et il va sans dire que l'opinion quant aux attitudes à prendre varie selon l'interprétation qu'il faut donner aux faits, notamment quant à la signification du mouvement vers le repli national dans le cadre général de l'évolution économique et politique du monde.

Ici aussi, le pronostic et le traitement sont fonction du diagnostic.

C'est pourquoi je voudrais m'attacher surtout à dégager la signification générale et universelle du phénomène « nationalisme économique », en recherchant de quelles causes il découle, recherche nécessairement préalable à la question de l'action possible sur ces causes.

Et d'abord, laissez-moi vous dire pourquoi je pense qu'il faut rejeter l'explication la plus répandue, qui consiste à dire qu'il s'agit d'un phénomène qui pourrait n'être que passager parce que dû à des causes passagères, accidentelles ou incidentelles.

Cette conception est représentée surtout par ceux qui rattachent

le nationalisme économique à la crise économique mondiale qui s'est déclanchée en 1929. Les partisans de cette explication attribuent généralement cette crise elle-même à l'effet d'un mouvement cyclique de la conjoncture, comme il s'en est produit à peu près une douzaine depuis un siècle : simple effet de la succession rythmique, dans le régime de la circulation des marchandises et des monnaies, des phases d'expansion et de contraction, de surinvestissement et de sous-consommation.

Selon cette conception, les maux dont le monde souffre depuis quatre ans passeront tout seuls, parce que cette crise cyclique passera comme toutes les autres l'ont fait. Par la même loi inéluctable des mouvements cycliques de l'économie qui a fait succéder en 1929, à la courbe ascendante de la conjoncture, une courbe descendante, cette dernière doit remonter. Et cela se fera comme cela s'est fait à chacune des crises cycliques précédentes, par l'effet de leurs propres conséquences économiques : la suppression des entreprises inaptés, le renversement automatique du mouvement des prix dès qu'il a atteint un certain niveau minimum, etc.

Je m'écarterais trop de mon sujet en essayant de montrer ici pourquoi cette explication de la crise économique actuelle ne cadre pas avec les faits, pourquoi, en d'autres termes, nous avons affaire non point à une simple crise cyclique, mais à une crise cyclique qui n'est venue qu'exacerber les effets d'une crise de structure ou de régime, dont les causes sont bien autrement profondes et durables.

Je puis me passer ici d'essayer cette démonstration de théorie économique générale, parce qu'il suffira d'étudier la relation concrète entre la crise actuelle et le nationalisme économique, pour faire ressortir, sinon toutes les raisons qui réfutent la thèse « cyclique », du moins une erreur suffisamment fondamentale pour déformer toute l'explication.

En effet, l'examen des faits démontre que la relation entre la crise de 1929 et le nationalisme économique est tout autre chose qu'une simple relation de cause à effet — la crise étant prétendument la cause, le nationalisme l'effet.

Assurément, la tendance vers le nationalisme économique a été accélérée et exacerbée par la crise qui a débuté en 1929 ; mais

cette tendance existait déjà longtemps auparavant. En somme, il ne serait pas plus faux d'expliquer la crise par le nationalisme économique que d'expliquer le nationalisme économique par la crise ; et c'est même là l'une des raisons principales pour dire qu'il s'agit d'une crise de structure qui se manifeste à travers une crise cyclique.

On le voit d'ailleurs à l'autre bout de la chaîne logique des événements : si le progrès du nationalisme économique n'était que l'effet d'une crise cyclique, ce progrès aurait déjà dû s'arrêter, car, en fait, la crise cyclique est terminée depuis un an environ. Ce sont les partisans mêmes de la doctrine cyclique qui nous le disent, et qui le disent avec raison à leur point de vue, puisque cette constatation découle de tous les indices, tels que les mouvements des prix de base, que la théorie des crises cycliques reconnaît comme preuves du changement de direction du mouvement de la conjoncture.

Il est donc vrai qu'au point de vue de ce mouvement cyclique le point le plus bas est dépassé, et qu'il l'est depuis un an au moins. Mais nous n'en voyons que d'autant mieux en quoi la portée de la crise actuelle dépasse celle d'une simple crise cyclique.

Nous le voyons notamment, pour ne toucher ici que cet aspect-là, en ce que, depuis le point le plus bas de la conjoncture économique, le mouvement vers le nationalisme économique ne s'est pas trouvé arrêté. Au contraire, il a fait plus de progrès au cours de cette dernière année qu'au cours des trois dernières années précédentes ; et c'est surtout durant cette dernière année qu'il s'est manifesté, non seulement par une augmentation quantitative rapide des entraves apportées au commerce international, mais encore par un changement rapide et profond de la structure même de ce commerce.

Il s'agit là, de toute évidence, de phénomènes beaucoup plus permanents que les prétendues causes cycliques qui les auraient fait naître.

Dans ces circonstances, croire que le nationalisme économique disparaîtra avec la conjoncture ascendante est une erreur aussi profonde que croire, par exemple, que parce que la crise a porté

le mouvement hitlérien au pouvoir en Allemagne, une conjoncture économique ascendante le lui ferait reperdre.

J'insiste sur cette analogie, parce qu'à cette tribune même j'ai, il y a un peu plus de deux ans, défendu la thèse que les progrès du mouvement hitlérien ne pouvaient être compris qu'en fonction de la prolétarianisation des classes moyennes, accélérée par la crise. Mais j'ai eu bien soin de souligner alors qu'il s'agissait non point d'expliquer l'origine et l'essence même du mouvement hitlérien, mais bien le fait de ses progrès massifs ; et j'ai eu soin aussi de souligner que la prolétarianisation des classes moyennes de l'Allemagne, bien qu'elle se soit trouvée fortement accélérée depuis 1929, était due à des causes de beaucoup antérieures, bien plus profondes, et bien plus intimement rattachées à l'évolution économique dans son ensemble, que si elle n'était que le simple effet d'une crise cyclique.

La contre-révolution politique qui s'est accomplie depuis lors en Allemagne constitue, elle aussi, un changement de structure, doué à cause de cela d'une durée propre. Et qui ne voit que le mouvement politique qui a effectué ces changements aurait d'autant plus de facilité à se maintenir au pouvoir, si entretemps le mouvement cyclique améliorait, même dans des proportions modestes, la situation économique générale ?

Ainsi, un régime politique et institutionnel qui a pu s'établir à la faveur d'une conjoncture descendante peut se consolider à la faveur d'une conjoncture ascendante. De même, les changements que le nationalisme économique, exacerbé par la crise de 1929, a apportés à la structure économique des pays et des institutions qui règlent le commerce international, peuvent parfaitement survivre à la fin du mouvement descendant de la conjoncture. Nous pouvons non seulement constater depuis un an qu'ils le font, nous pouvons en outre constater que, dans la plupart des grands pays, c'est sous le signe du nationalisme économique que s'opèrent les efforts de tirer profit, pour l'économie nationale, du retour amorcé ou espéré à une conjoncture mondiale plus favorable.

Mais vous m'approuverez sans doute de ne pas trop céder à la tentation de polémiquer et d'essayer plutôt de vous esquisser, sous

une forme positive, l'explication du nationalisme économique que je me suis proposée.

Pour cela, je dois vous demander la permission de remonter assez loin en arrière, pour situer le phénomène en question dans le cadre général de l'évolution universelle du capitalisme. Ce recul me semble nécessaire pour que nous puissions obtenir un angle de vision suffisamment large, et voir les choses sous leur véritable perspective historique.

Tous les historiens du capitalisme sont d'accord pour dire que la naissance de ce nouveau système de production est intimement liée à la formation du marché mondial. Ce que ces historiens appellent la « révolution industrielle », dont est né le régime capitaliste, est dû d'une part à une nouvelle technique de la production, grâce à la machine à vapeur, d'autre part au développement des moyens de communication qui s'est trouvé amorcé, comme nous l'avons tous appris à l'école, dès la fin du Moyen-Age, par l'ère dite des grandes découvertes géographiques. C'est ainsi qu'a pu se développer un régime dont un auteur disait, il y a quatre-vingt cinq ans déjà, que « par son exploitation du marché mondial, il a donné à la production et à la consommation de tous les pays un caractère cosmopolite. »... « Il a enlevé à l'industrie le fondement national. Les anciennes industries nationales ont été détruites et continuent journallement à l'être. Elles se trouvent remplacées par des industries nouvelles... qui ne travaillent plus les matières premières indigènes, mais des matières venues des zones les plus éloignées et dont les produits sont consommés non seulement dans le pays même, mais dans tous les continents. A la place des anciennes unités locales et nationales se suffisant à elles-mêmes et renfermées sur elles-mêmes, s'est développé un trafic général, une dépendance générale des nations entre elles. »

Et le même auteur ajoute, à la louange de la bourgeoisie capitaliste qui a accompli cette révolution économique, qu'elle a, par là-même, « créé des forces productives plus massives et plus colossales que toutes les générations précédentes réunies. Les forces de la nature subjuguées, le machinisme, l'application de la chimie à l'industrie et à l'agriculture, la navigation à vapeur, les chemins de fer, le télégraphe électrique, le défrichement de continents

entiers, la canalisation des fleuves, des populations entières jallies du sol — quel siècle antérieur aurait pu rêver que de pareilles forces productives sommeillaient au sein de la société? »

Et le même auteur d'ajouter, en accentuant encore son style dithyrambique, qu'il s'agit là « d'œuvres encore bien plus merveilleuses que les pyramides d'Égypte, les aqueducs romains ou les cathédrales gothiques, et de mouvements de masses bien autrement impressionnants que les migrations des barbares et les croisades ».

Ces citations, Mesdames et Messieurs, sont du *Manifeste Communiste* de Marx et Engels, paru en 1848.

Soit dit en passant, cette citation montre d'une façon frappante combien le socialisme marxiste orthodoxe, qui a prédominé au XIXe siècle, avait lié sa conception internationaliste à l'évolution du capitalisme lui-même vers un régime économique de plus en plus cosmopolite ; et cela nous fait toucher du doigt pourquoi l'application de la méthode de Marx, qui consiste à rattacher l'évolution du socialisme à celle du milieu économique, devrait conduire aujourd'hui à des conclusions fort différentes de celles du marxisme orthodoxe du siècle dernier.

Mais cela n'empêche que, pour ce qui concerne cette époque-là, et même pour le demi-siècle qui l'a suivie, Marx et Engels avaient bien saisi la direction essentielle du mouvement de l'économie. Pendant ce temps, l'expérience pratique a montré, mieux encore que ne pouvait le faire l'anticipation théorique de 1848, qu'au point de vue de l'évolution vers le cosmopolitisme tout au moins, une conception optimiste était justifiée.

Pendant cette époque, on a vécu une accélération prodigieuse du mouvement qui avait, depuis des siècles, selon la formule de Karl Bücher, élargi le rayon de l'activité économique en augmentant la distance entre le producteur et le consommateur : économie domestique d'abord, villageoise et urbaine ensuite, puis économie nationale se transformant de plus en plus en économie mondiale.

L'histoire de cette époque est dominée par les progrès rapides du capitalisme dans le pays classique de la révolution industrielle qui l'avait fait naître : l'Angleterre. Depuis que la lutte entre protectionnistes et libre-échangistes s'était terminée par la victoire de

ces derniers, c'est-à-dire depuis l'abolition des *corn-laws* en 1847, ce capitalisme s'est développé sous le signe du libre-échange en politique commerciale, du cosmopolitisme pacifiste en politique étrangère, de la démocratie libérale et parlementaire en politique intérieure.

Ces trois aspects d'une même évolution sont conditionnés par ce que l'on pourrait appeler la phase ascendante du capitalisme industriel, caractérisée elle-même par l'expansion parallèle de la capacité de production et du marché.

L'Angleterre, centre d'un empire mondial en voie de développement rapide, a bénéficié pendant cette époque d'un véritable monopole de fait. Les avantages qu'elle en a retirés étaient tels que la stabilité de ses institutions et le caractère graduel de son évolution politique provenaient de ce que toutes les classes de sa population, même la classe ouvrière, participaient aux avantages de la plus-value qu'elle tirait de son empire colonial et de son hégémonie indisputée sur le marché mondial.

Les statistiques le démontrent : pendant les trois dernières décades du XIXe siècle, le coût de la vie en Angleterre s'est trouvé diminué d'un tiers, tandis que les salaires augmentaient presque dans la même proportion. Mais, à partir de 1900, ces deux mouvements se trouvent renversés : dès les premières années de ce siècle, le coût de la vie se trouve augmenté en moyenne d'à peu près 1 p.c. par an, tandis que les salaires diminuent selon un rythme à peu près correspondant. L'explication en est qu'à ce moment l'Angleterre, tout en voyant augmenter encore le montant absolu de son commerce extérieur, voit sa participation relative au commerce mondial diminuer par l'effet de la concurrence de plus en plus efficace des Etats-Unis d'une part, de l'Allemagne d'autre part.

En d'autres termes, avec le XIXe siècle se termine, dans le pays classique du capitalisme industriel, l'ère également classique de l'expansion illimitée de son marché cosmopolite.

Or, il est intéressant de constater qu'au moment précis de cette fin de siècle, on voit apparaître aussi les premiers prodromes politiques des antagonismes impérialistes croissants qui ont contribué à conduire le monde à la catastrophe de 1914.

C'est l'époque où Joseph Chamberlain commence à préparer le ralliement des conservateurs au protectionnisme, l'époque des premières grandes guerres impérialistes modernes, comme celles que les Etats-Unis font à l'Espagne, l'Angleterre aux Républiques Sud-Africaines, les puissances européennes en Chine, le Japon à la Russie. C'est l'époque où s'affirme avec éclat la revendication, de la part de l'Allemagne, d'une « place au soleil », rendue indispensable par le développement fébrile de son industrie et l'accroissement rapide de sa population ; c'est l'époque aussi où commence la course aux armements sur terre et sur mer qui a fini par la guerre mondiale.

Demandons-nous maintenant s'il y a, dans l'évolution du régime économique lui-même, des faits et des tendances d'une nature suffisamment universelle et immanente, pour qu'il soit permis de séparer ainsi toute l'histoire du capitalisme mondial en une phase ascendante et une phase descendante. En faisant cet examen, nous arriverons peut-être aussi à un tableau plus précis de tout ce que cette distinction implique.

Et d'abord, il faut rappeler le fait essentiel que, dès le début du capitalisme, son expansion a été liée à l'existence d'un monde non capitaliste. Je pense que la meilleure explication théorique de ce fait a été fournie par Marx.

En dépit de tout ce qu'il y a de suranné dans certaines de ses formules, il a mieux que quiconque montré pourquoi l'économie capitaliste ne peut se maintenir à l'état statique, pourquoi la loi même de sa vie la pousse vers le dynamisme continu d'un développement illimité des forces productives, qui n'est possible que par une extension illimitée du marché.

C'est que le régime capitaliste a brisé l'ancienne unité personnelle de la propriété des moyens de production industrielle et de leur mise en œuvre. La transformation du travail industriel en travail salarié, exécuté par une classe dépossédée de ses moyens de travail, a rendu possible l'accumulation de la plus-value que nécessite la reconstitution continuelle d'un capital fixe de plus en plus considérable. La partie de la valeur produite par le travail qui, dans n'importe quel régime social, doit être soustraite à la consommation pour servir au réinvestissement, c'est-à-dire à la re-

constitution des moyens de production, est celle sur laquelle se porte tout l'intérêt de ceux qui dirigent les entreprises. Les nécessités mêmes du régime les obligent à essayer d'augmenter le plus possible cette part par rapport au prix de revient dans lequel entre la rémunération du travail. Pour produire à meilleur marché, il faut produire plus, mais pour pouvoir produire plus, il faut aussi pouvoir vendre plus. Le réinvestissement lui-même n'est profitable qu'à cette condition ; et quand elle n'est pas remplie, la crise de surproduction, ou plutôt de sous-consommation, ne parvient à rétablir l'équilibre qu'en réduisant l'investissement et la production en même temps que la consommation.

Mais ces oscillations mêmes de la conjoncture ne font que démontrer que l'état normal de l'économie capitaliste est un état de sous-consommation. La différence entre la capacité de production d'un pays et la capacité de consommation des masses de sa population (dont le pouvoir d'achat est alimenté principalement par les revenus du travail salarié), ne peut être compensée que si l'on trouve des débouchés en dehors du marché intérieur.

En définitive, le capitalisme n'est viable que s'il parvient à compenser la sous-consommation chronique, qui est le secret de l'accumulation des capitaux, par la destruction périodique de l'excès des forces productives et de leurs produits. Cela se fait soit par le chômage des hommes et des machines, soit par la destruction des denrées (comme quand on brûle du blé, du coton ou du café), soit enfin par la guerre où, en dressant des machines de mort contre des machines de mort, l'industrie à produire se transforme en industrie à détruire.

S'il fallait ramasser en quelques formules l'explication de ces phénomènes par des causes immanentes à l'évolution du régime économique lui-même, je crois qu'il faudrait emprunter ces formules (avec tout au plus quelques amendements quant aux modalités) aux thèses marxistes de l'accumulation progressive du capital fixe, des crises résultant de la sous-consommation chronique des populations travailleuses, et de la baisse tendancielle du taux du profit.

Mais il n'est peut-être pas besoin d'avoir recours à toutes ces notions théoriques pour faire ressortir l'évidence d'un fait que tout le monde peut comprendre.

C'est que le progrès économique, représenté d'une part par le développement de la productivité technique, et d'autre part par l'expansion du marché, est fonction de la recherche de débouchés de plus en plus étendus. Or, à mesure précisément que la technique progresse, les revenus du travail qui déterminent essentiellement la puissance d'achat sur les marchés intérieurs ont une tendance à diminuer, tout au moins relativement par rapport à l'importance du capital fixe, sollicité par l'outillage, les frais généraux, la rémunération des capitaux empruntés, etc...

Il n'est donc pas difficile de comprendre que la phase de progression et d'expansion du régime ne pouvait se prolonger qu'aussi longtemps qu'il existait, à côté des pays capitalistes industrialisés, un monde non capitaliste qui leur offrait des débouchés pouvant suppléer à l'insuffisance du pouvoir d'achat des masses travailleuses.

Or, cette constatation justifie plus que toute autre la distinction entre une phase d'expansion, qui a atteint son apogée vers la fin du XIX^e siècle, et une phase de rétrécissement, qui n'a fait que s'accroître depuis.

Ce n'est pas seulement que le monde est limité ; c'est que le processus même de l'expansion colonialiste et impérialiste a fini par susciter de la concurrence là où l'on n'avait primitivement cherché que la clientèle. Et à mesure que ce rétrécissement relatif des débouchés extérieurs exacerbe la lutte des grands pays industriels pour leur conquête, on a vu de plus en plus les pays clients imiter l'exemple de ce nationalisme économique, en essayant à leur tour de forcer l'éclosion d'industries d'exportation à l'aide de mesures protectionnistes, et en opposant, à l'impérialisme européen et américain, les manifestations les plus diverses de leur nationalisme propre.

Mais ce n'est là que l'aspect le plus visible, et le plus directement rattaché aux contingences internationales elles-mêmes, du caractère exacerbé qu'a pris depuis le début de ce siècle la concurrence de nation capitaliste à nation capitaliste. Pour saisir toute la portée de cette évolution, il faut la rapporter à l'évolution de ce que l'on pourrait appeler la structure intérieure du capitalisme lui-même.

Cette évolution, je voudrais la caractériser en disant qu'elle marque le passage d'un régime compétitif à un régime monopoliste. Il y a longtemps que les économistes socialistes ont prédit que la libre concurrence devait fatalement aboutir à son opposé, c'est-à-dire au monopole. Même avant Marx, Considérant, Pecqueur, Vidal, Proudhon ont affirmé cette thèse. Les événements leur ont donné raison, bien qu'ils aient sur beaucoup de points assumé une forme concrète que la spéculation abstraite ne pouvait pas prévoir un siècle à l'avance.

La concentration des capitaux, analysée par Marx au moment où elle se manifestait surtout par la victoire des grandes entreprises industrielles sur les petites, s'est prolongée sous les formes les plus diverses. La principale de ces formes, pour la compréhension du sujet dont il s'agit, est la superposition, au capital industriel proprement dit, du capital financier. Bien plus efficacement encore que la concentration de la puissance industrielle par les cartels, les trusts et toutes les autres formations monopoloides, le capital financier, dispensateur du crédit bancaire, a fait sortir de la libre concurrence d'antan une superstructure de monopoles ou de quasi-monopoles, véritable féodalité nouvelle.

Ces phénomènes sont suffisamment connus pour que j'aie besoin d'en faire la démonstration. Il importe surtout ici de montrer par quels liens intimes, par quelles relations mutuelles de cause à effet, ils se rattachant au phénomène du nationalisme économique proprement dit. Le passage du libre échange au protectionnisme et celui du capitalisme compétitif au capitalisme monopoliste se conditionnent mutuellement. C'est dans les deux cas une puissance monopoliste qui se substitue au libre jeu des forces de la concurrence ; et dans le concret, c'est la *même* puissance, représentée partout par les mêmes intérêts et par les mêmes hommes, dans une mesure d'autant plus grande que l'emprise du capital bancaire sur les grandes industries de base d'une part, sur les leviers de commande politiques tels que les partis et la presse d'autre part, est plus marquée.

Parallèlement à tout cela s'est développé l'interventionnisme économique des Etats, tant au point de vue intérieur qu'au point de vue extérieur.

Je sais bien que dans la polémique entre partisans du régime

des intérêts privés, bancaires ou industriels, et partisans de l'organisation des monopoles en services publics, les défenseurs du régime existant se plaisent à représenter celui-ci comme un régime de libre concurrence qu'il faut défendre contre l'étatisme.

Mais cela n'est possible que si, en confondant les vieilles doctrines avec la réalité présente, on substitue à l'hypercapitalisme monopoliste et autoritaire actuel un capitalisme idyllique et purement libéral dont, même à supposer qu'il ait jamais été réalisé, nous nous éloignons de plus en plus.

Bien longtemps avant l'interventionnisme syndical ou collectiviste, il y a eu dans tous les pays industriels un interventionnisme de l'Etat, mis au service des grosses puissances capitalistes elles-mêmes. Et cet interventionnisme a commencé par se manifester dans le domaine où s'est développé le facteur principal du monopole actuel : la prédominance du capital financier dispensateur du crédit.

Avant le milieu du XIX^e siècle, on a vu se produire, autour de l'étatisation de l'émission et de l'escompte, des polémiques qui ressemblent en beaucoup de points aux discussions contemporaines sur l'utilité d'étendre le régime du droit public à la *distribution* du crédit, comme il l'a été alors à l'*émission* de la monnaie et la *création* du crédit.

Si je n'insiste pas plus longuement sur cette question de l'évolution vers le monopolisme, c'est parce qu'il me semble qu'il s'agit là de faits suffisamment connus pour qu'ils n'aient pas besoin de longues démonstrations.

Par contre, je voudrais accorder d'autant plus d'attention à un troisième aspect de l'évolution qui, bien qu'il ne soit pas au même degré l'objet de l'attention publique, n'en mérite pas moins d'être mis en lumière. Il concerne les rapports entre l'évolution économique dont je viens de parler et certaines transformations de la technique elle-même.

Pour ne pas vous présenter ce sujet sous un aspect par trop rébarbatif, je voudrais m'expliquer là-dessus à l'aide d'une comparaison forcément schématique, mais d'autant plus caractéristique, entre ce que l'on pourrait appeler le type de l'industrie ancienne et le type de l'industrie nouvelle, l'une caractérisant le capitalisme ascendant, l'autre l'hypercapitalisme à son déclin.

Comme type de l'industrie ancienne, on peut à juste titre prendre cette industrie textile, qui fut la première à être saisie par la révolution industrielle, qui a joué un rôle prépondérant dans la lutte pour l'établissement du libre-échange en Angleterre et ailleurs, et qui a fourni l'arrière-plan concret des théories économiques, non seulement à Marx, mais à la plupart des économistes de l'époque libérale classique. C'est en vérité l'industrie classique du capitalisme dans sa phase ascendante, progressive, compétitive et libre-échangiste. Et cela se conçoit aisément, pour des raisons qui tiennent à sa technique même.

Elle travaille presque exclusivement des matières premières importées. Ses produits sont particulièrement susceptibles d'être achetés dans des pays non capitalistes ; et c'est une industrie dynamique par excellence, en ce que le succès des industriels y dépend des modifications constantes apportées à l'outillage et aux produits.

C'est au surplus la première grande industrie où le régime usinier s'est établi grâce à l'usage de la machine à vapeur. Songez à l'industrie textile anglaise que Marx a connue ; le type de l'industriel qui y prévalait était l'incarnation la plus parfaite du patron indépendant. Il était en même temps propriétaire des moyens de production, y compris la force motrice et le capital-argent, commerçant importateur de matières premières et exportateur de produits, directeur technique et hiérarchique de la production et, en somme aussi inventeur en permanence de nouveaux procédés et de nouveaux modèles.

On se rend compte de tout ce que ce type présente d'archaïque, quand on constate par exemple que Marx, pour montrer jusqu'où pouvait aller à son époque la division du travail dans l'industrie usinière, signale que, dans certaines grandes fabriques du Lancashire, le patron se décharge des travaux commerciaux en les confiant à un « commis principal » !

Opposons maintenant à cela le type de l'industrie nouvelle qui, sans assurément représenter la majorité des entreprises actuelles, devient cependant de plus en plus caractéristique de certaines industries prépondérantes.

Et d'abord, on n'y travaille plus avec une machine à vapeur

installée chez soi, mais bien avec de l'énergie électrique fournie par une centrale — d'où première dépendance. L'entreprise n'est plus la propriété d'un patron, mais d'une société anonyme. Ses dirigeants sont des salariés qui travaillent avec un capital qui ne leur appartient pas et dans des conditions qui, en règle générale, font dépendre le succès de l'entreprise de ses relations avec des banques dispensatrices de crédit.

Au point de vue des branches spécifiques de la production, la transformation la plus caractéristique qui s'est produite depuis la fin du XIXe siècle est la substitution aux industries du type de l'industrie textile des industries dites lourdes. Or, ce sont celles où le processus de concentration a avancé le plus rapidement et le plus loin, d'une part par le truchement des comptoirs, des cartels, des concerns et trusts de toutes espèces, d'autre part par l'inféodation au capital bancaire.

Ce sont aussi celles qui ont exercé et qui continuent à exercer l'influence la plus directe sur la vie publique dans son ensemble. Cela s'est fait d'une part, dans le domaine industriel proprement dit, par une *Machtspolitik* à l'égard des industries de transformation dépendantes d'elles, dans certains cas poussée même jusqu'à la concentration verticale, d'autre part, dans le domaine politique proprement dit, par leur influence sur la presse et sur l'Etat.

Ce sont, en outre, celles qui ont l'intérêt le plus direct à la politique des armements navals et terrestres. Et ce sont enfin celles qui, en Angleterre d'abord, dans les autres pays ensuite, ont joué le rôle primordial dans l'organisation de la revanche du protectionnisme contemporain sur le libre-échange du XIXe siècle.

Voyez comme tout cela se tient : le renoncement de l'Angleterre au libre-échange, accompli en 1931, est l'aboutissement final du mouvement pour la *tariff-reform* qui est parti de Birmingham, centre de l'industrie lourde anglaise, et dont le premier grand apôtre fut ce Joseph Chamberlain dont il a été question il y a un instant.

En Allemagne aussi, ce fut l'industrie lourde qui, en faisant la jonction de ses intérêts protectionnistes industriels avec les intérêts protectionnistes agraires des propriétaires terriens, a joué un rôle prépondérant dans l'évolution politique qui, à travers l'im-

périalisme militariste de Guillaume II et le capitalisme autoritaire de Stinnes, Thyssen et Krupp, a fini par aboutir au régime actuel.

Je sais bien qu'en apparence contradiction avec le rôle que ce type d'industrie a joué dans les progrès du nationalisme économique, il y a le fait de ses attaches internationales développées par l'intermédiaire des cartels et du financement au moyen du crédit international. Mais cette contradiction n'est qu'apparente, car il ne s'agit ici que d'un aspect particulier de cette Internationale que l'on a pu, à juste titre, appeler l'Internationale des nationalistes. Cela peut s'appliquer au nationalisme économique, favorisé par la propagande protectionniste et autarchiste, comme au nationalisme politique, favorisé par l'achat ou la subvention de journaux, voire même, comme en Allemagne, par le soutien financier accordé à des organisations politiques, la mainmise sur une grande partie de l'industrie du Cinéma, etc...

Mais je passe sur ces côtés peut-être par trop brûlants du problème, pour revenir à la thèse qu'au fond la tendance vers l'économie monopoliste est immanente à l'évolution générale du régime capitaliste, au point d'être conditionnée même par l'évolution de sa technique. C'est d'ailleurs, en même temps qu'une explication des tendances existantes vers un nouveau féodalisme monopoliste, un argument très puissant en faveur de la thèse collectiviste.

Car il faut bien le dire : si la petite usine du cotonnier du Lancashire de 1850 exigeait un régime de libre concurrence, les industries de base actuelles, depuis la production de l'énergie électrique et des grandes matières premières industrielles, jusqu'au seuil des industries de transformation, ne requièrent plus ce régime-là pour produire efficacement. On peut dire de ces industries-là ce que, dès avant la guerre mondiale, Jean Jaurès disait de ce qu'il appelait en toutes lettres « la phase hypercapitaliste » de l'évolution économique : « le capitalisme a atteint un degré prodigieux de concentration et de force, et il ne s'est sauvé de l'anarchie qu'en se dépassant et se contredisant lui-même, en affirmant, sous une forme monstrueuse, un principe nouveau d'organisation, qui se retournera nécessairement contre lui. » Ainsi, ajoute Jaurès, « dès que le capitalisme se prend à réfléchir sur lui-même, il faut

bien qu'il s'avoue qu'il prépare les choses humaines à recevoir la forme sociale annoncée, réclamée par le collectivisme prolétarien. »

Qu'il s'agisse de monopoles hypercapitalistes ou de monopoles publics, le fait est que, dans les grandes industries envisagées, c'est dans les méthodes techniques de la production elle-même que le principe que Marx appelait déjà celui de la coopération s'est substitué à celui de la compétition. Dès à présent, l'optimum de l'efficacité y appartient à des formes de la coopération qui s'exercent, à travers l'activité des hommes, par des mobiles dont l'action n'est plus réglée comme naguère par les lois de la concurrence individuelle : coopération des chercheurs et des inventeurs depuis la préparation théorique jusqu'à l'établissement des patentes, coopération de tous les membres du personnel sous la direction d'une hiérarchie de techniciens qui ne sont pas des capitalistes, coopération entre les entreprises elles-mêmes dans la formation de concerns ou de cartels, dans la fixation de normes et de standards, etc. Cette rationalisation constitue la forme la plus typique de la substitution des mobiles d'ingénieurs aux mobiles de spéculateurs.

Il suffit de faire un pas de plus pour étendre l'application de ces principes à l'ensemble de l'économie. La rationaliser, c'est l'envisager au point de vue d'un régime de circulation permettant d'établir l'harmonie, — actuellement troublée par le monopole privé du crédit, de la force motrice et des matières premières indispensables, — entre la consommation et la production.

Ainsi, les arguments des monopolistes en faveur de la nécessité d'une direction unique se substituant au régime de la libre concurrence, se retournent finalement contre eux. Ces arguments ne plaident pas pour le retour à la compétition dont est sorti le monopole, et dont il sortirait à nouveau si on la rétablissait, mais pour la transformation des monopoles en services publics.

Mais retournons au fait essentiel par lequel cette évolution se rattache à celle qui a poussé les Etats dans la voie du nationalisme économique. C'est qu'à la puissance économique que représente le monopole comme tel correspond une concentration de l'influence et de la puissance économique des Etats en concurrence entre eux. Le triomphe du monopolisme intérieur transforme la concurrence entre producteurs individuels en concurrence entre capitalismes nationaux.

On sait que cette concurrence pèse de plus en plus lourdement sur les conditions de vie des masses de la population dans tous les pays. Il suffit de songer aux charges du chômage qui résulte de la contraction du commerce extérieur, à la réduction des dépenses sociales, par laquelle les Etats essaient de diminuer leur handicap dans la course universelle vers la famine, à la régression du *bargaining power* ouvrier à l'égard des baisses de salaire, et, par contre-coup, à l'appauvrissement général qui frappe jusqu'aux ressources du capitalisme financier lui-même.

Du côté de la population, deux réactions sont possibles. On les voit se produire toutes deux dans l'Europe actuelle.

En Europe centrale, et en général dans tous les pays sans forte tradition démocratique, où l'Etat est un résidu d'Etat absolutiste, féodal, militaire et autoritaire, la réaction prédominante est nationaliste et fasciste ; dans les autres, elle est socialiste (Angleterre, Pays Scandinaves, Suisse, etc.).

C'est qu'il y a deux attitudes de principe opposé qui sont possibles à l'égard d'une détresse découlant de deux manifestations différentes de la phase régressive du capitalisme : le caractère exacerbé de la concurrence nationale et le caractère exacerbé de la concurrence sociale. Dans l'un et dans l'autre cas, c'est le mécontentement social qui est le moteur. Si les puissances mêmes qui ont causé ce mécontentement, et qui profitent de la situation ainsi causée, peuvent le canaliser en le dirigeant contre l'étranger, présenté comme l'ennemi extérieur, elles parviennent à ajouter une force nouvelle aux tendances vers le nationalisme économique et l'autarchie, c'est-à-dire finalement vers la guerre. Et alors, c'est la fin logique, le suicide du régime.

Si, au contraire, le socialisme parvient à diriger le mécontentement social non seulement de la classe ouvrière, mais des classes moyennes et de l'immense majorité de la population contre la structure même du régime économique, telle qu'elle se présente dans les divers pays et tant qu'elle est modifiable par des moyens de politique intérieure, cela renforce la tendance opposée, dirigée en dernière analyse vers l'internationalisme et la paix.

La grande difficulté pour le socialisme, c'est que, pour arriver à cela, il doit baser son attitude sur la reconnaissance des change-

ments profonds qui ont eu lieu dans le milieu économique et social. Il ne saurait aboutir s'il basait sa politique sur la conception du XIXe siècle, selon laquelle, par l'effet même du mouvement de l'économie vers le cosmopolitisme, il n'y aurait plus dans le monde, finalement, d'autre opposition d'intérêts que celle entre prolétaires et capitalistes.

Il faut, au contraire, tenir compte du fait que l'évolution même de l'économie a créé, au point de vue des intérêts économiques immédiats, des antagonismes de plus en plus aigus entre nations. La classe ouvrière participe à cette solidarité dans la détresse. Il y a partout une double poussée populaire : d'un côté, contre l'hypercapitalisme avec lequel on se trouve face à face dans le cadre de la nation ; de l'autre côté, contre la pression de la concurrence internationale qui crée partout des mouvements de salut national.

Le problème pour le socialisme est de diriger ce deuxième courant pour le faire converger avec le premier. Cela n'est possible que s'il le dirige vers une réforme profonde de l'économie nationale, transformée en économie dirigée, comme premier pas vers l'économie internationale dirigée, qui — hormis la catastrophe générale — est la seule solution possible. C'est rechercher le salut national, le réaliser par des moyens qui, d'abord, permettent d'échapper aux effets du nationalisme économique ambiant, puis de le vaincre en supprimant, dans l'un pays après l'autre, ses causes sociales.

Le retour au libre-échange est utopique pour la même raison pour laquelle le retour à la libre concurrence est utopique. Utopique aussi, l'attente de solutions qui pourraient venir de Genève ou de n'importe quel autre centre international. Il ne faut pas abandonner l'œuvre d'internationalisation dont Genève fut un premier essai ; mais elle ne pourra revivre et recommencer à progresser qu'après de profonds changements dans le régime économique et politique des nations elles-mêmes.

Entretemps, il serait indéfendable de vouloir renoncer à cette action sur le plan national dans l'attente de solutions internationales qui ne peuvent pas venir d'abord. Pour le moment, nous nous en éloignons de plus en plus, parce qu'il serait illusoire d'attendre

le renversement de tendances qui, comme j'ai essayé de le montrer, sont immanentes à l'évolution du régime économique lui-même.

Le socialisme, resté internationaliste, doit donc, selon l'image platonicienne, reprendre le flambeau des mains des classes capitalistes qui ont trahi leur propre idéal : aller, par le marché mondial, à la patrie mondiale. Mais ce ne peut être là que l'œuvre des patries — d'autres patries.

Chaque classe ouvrière, chaque peuple doit, au lieu d'attendre le salut d'une puissance internationale que le monde capitaliste s'est montré incapable de créer, rechercher son salut sur le seul terrain où il a le moyen de le réaliser. Ce n'est qu'après que l'internationalisme socialiste aura sauvé les nations, que, par les nations ainsi régénérées, il pourra sauver le monde.

Mais plutôt que de parler à la première personne, je voudrais m'en référer à deux textes qui fixent à ce sujet, l'un la politique du socialisme international contemporain, l'autre sa doctrine à l'égard de la nation et de l'internationalisme.

On trouvera le document politique dans les résolutions du Congrès de l'Internationale Ouvrière et Socialiste tenu à Vienne à la fin de juillet 1931 ; il dit :

« Tous les moyens dont le capitalisme a tenté de se servir pour combattre la crise n'ont abouti, sous sa domination, qu'à des déceptions pour la classe ouvrière. Le Congrès reconnaît que tous les efforts de la S.D.N. pour adapter l'économie à l'intérêt général sont restés vains jusqu'à présent. La S.D.N., dans sa structure actuelle, ne peut pas accomplir les tâches qui lui sont imposées. Elle ne deviendra un organe pleinement efficace pour l'édification d'une économie nouvelle, que lorsque la classe ouvrière organisée se sera assurée dans sa direction une place prépondérante. »

La même motion disait en outre :

« La lutte de la classe ouvrière, en vue de vaincre le système économique capitaliste et d'édifier l'économie socialiste, doit à l'heure actuelle être combinée avec la lutte en vue de conjurer la crise et de soulager la détresse et la misère des victimes de cette crise. Le Congrès considère que la socialisation des industries de base, la création des monopoles commerciaux de l'Etat ou des co-

opératives, et la nationalisation du crédit et des banques, doivent être les premiers pas importants dans cette voie, et préparer la transition à l'économie concertée du socialisme. Le Congrès exhorte les partis socialistes à placer ces revendications au centre de la lutte contre la crise et, par leur réalisation sur le plan national, à créer les conditions préalables d'un contrôle public international de l'économie. »

Mais il ne s'agit pas seulement d'intérêts à sauver, il s'agit aussi d'idées à réaliser.

Ces idées maîtresses de l'action socialiste sur le plan international, nul ne les a mieux exprimées que Jean Jaurès, assassiné à la veille de la guerre mondiale par un malheureux qu'avaient affolé les excitations de la presse nationaliste, et porté au Panthéon, après la guerre, par la reconnaissance et la vénération du peuple français.

J'en donne l'essence par ces citations de son testament politique « L'Armée Nouvelle » :

« Arracher les patries aux maquignons de la patrie, aux castes de militarisme et aux bandes de finance, permettre à toutes les nations le développement indéfini de la démocratie et de la paix, ce n'est pas seulement servir l'Internationale et le prolétariat universel, c'est servir la patrie elle-même. Internationale et patrie sont désormais liées. C'est dans l'Internationale que l'indépendance des nations a sa plus haute garantie, c'est dans les nations indépendantes que l'Internationale a ses organes les plus puissants et les plus nobles. On pourrait presque dire : un peu d'internationalisme éloigne de la patrie ; beaucoup d'internationalisme y ramène. Un peu de patriotisme éloigne de l'Internationale : beaucoup de patriotisme y ramène. » Aussi : « Il n'y a jamais eu de démocratie, si pacifique soit-elle, qui ait pu se fonder et durer si elle ne garantissait pas l'indépendance nationale ; il n'y a jamais eu de nation, si militaire soit-elle, qui ait pu se constituer ou se sauver si elle ne faisait pas appel en quelque mesure aux forces révolutionnaires de la liberté. » — « Ainsi, les patries, en leur mouvement magnifique de la nature à l'esprit, de la force à la justice, de la compétition à l'amitié, de la guerre à la fédération, ont à la fois toute la force organique de l'instinct, et toute la puissance de l'idée. Et la

classe prolétarienne est plus que toute autre classe dans la patrie, parce qu'elle est dans le sens du mouvement ascendant de la patrie. Quand elle la maudit, quand elle croit la maudire, elle ne maudit que les maux qui la déshonorent, les injustices qui la divisent, les haines qui l'affolent, les mensonges qui l'exploitent, et cette apparente malédiction n'est qu'un appel à la patrie nouvelle, qui ne peut se développer que par l'autonomie des nations, l'essor des démocraties, et l'application à de nouveaux problèmes de toute la force des génies nationaux, c'est-à-dire par la continuation de l'idée de patrie jusque dans l'humanité. »

Je n'ai rien à ajouter à ces paroles.

Je termine en résumant mes conclusions en trois phrases :

Le nationalisme économique est engendré par les modifications de la structure de l'économie capitaliste dans sa phase actuelle de régression.

Pour éviter la catastrophe dont il menace le monde, il est illusoire de se fier à l'action, de plus en plus inefficace, des institutions internationales qui représentent la superstructure politique de ce régime économique.

Le nationalisme économique ne pourra être vaincu qu'à la suite d'une action qui, à l'intérieur de chaque pays, en modifiant la structure même de l'économie, subjugué les forces qui poussent à la guerre économique, à la destruction du marché mondial, et finalement au suicide du régime par la guerre universelle.

Les réactions contre l'individualisme de 1789 à 1848⁽¹⁾

PAR

GUILLAUME JACQUEMYNS,

Agrégé à l'Université Libre de Bruxelles.

L'histoire sociale de notre pays, bien que très imparfaitement connue, est riche en faits et féconde en enseignements. Cette année, je me propose d'exposer quelles furent les réformes sociales préconisées chez nous pendant la première moitié du XIXe siècle.

J'étudierai d'abord, d'une façon très sommaire, les conséquences économiques du triomphe de l'individualisme et des progrès techniques.

Ensuite, j'examinerai rapidement quelles furent les conséquences sociales du libéralisme économique. A ce moment, je broserai un tableau de la société belge au début du siècle dernier. A côté de la bourgeoisie de plus en plus puissante, nous verrons la grande masse des ouvriers des villes et des campagnes plongée dans une détresse profonde, caractérisée par une apathie invincible et une impuissance sociale complète.

Enfin, et ce sera la partie la plus importante du cours, je m'occuperai des réformateurs, de leur système, de leur propagande et de leur influence.

On sait, qu'au début du XIXe siècle, notamment vers les années 1820-1830, beaucoup d'intellectuels de l'Europe occidentale se rendirent compte que malgré les progrès de l'agriculture, malgré la prospérité de l'industrie et du commerce, la grosse majorité de la population vivait misérablement.

Ils étaient frappés par le fait que ni les Révolutions de 1789 et de

(1) Leçon d'ouverture du cours d'Histoire sociale de la Belgique contemporaine, faite à la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Bruxelles, le 27 février 1934.

1830, ni la révolution industrielle n'avaient apporté un peu de bien-être aux ouvriers, c'est-à-dire à ceux que les révolutionnaires de 1789 déclaraient être «la classe la plus intéressante de la société».

Le système de ces réformateurs fut le plus souvent une réaction contre l'individualisme absolu qui dans le domaine économique se manifestait par le laisser-faire et la libre concurrence et qui dans l'ordre social aboutissait à l'exploitation sans frein des masses ouvrières.

Avant de parler des réactions contre l'individualisme, je veux rappeler brièvement combien grand fut son triomphe après 1789 ; je désire en montrer les conséquences sociales.

Si j'ai pris comme date initiale 1789, ce n'est pas qu'il faille considérer qu'à ce moment commence dans le domaine des faits et des idées quelque chose de tout-à-fait nouveau. A vrai dire, la Révolution française n'a pas eu de doctrine économique et sociale propre. Les idées qui triomphent avec la Constituante et la Convention sont celles du XVIIIe siècle.

Si partout en Europe on rencontre vers 1800 de la défiance et de l'hostilité contre le groupement, si dans beaucoup de pays le droit nouveau ne reconnaît que deux puissances légitimes, l'individu et la nation, il faut avant tout y voir la conséquence immédiate des doctrines répandues au XVIIIe siècle.

N'est-ce pas chez J. J. Rousseau qu'on trouve cette idée que les individus, déléguant leur autorité au pouvoir politique, seul l'intérêt individuel doit être reconnu et a le droit de se manifester ?

En Allemagne, les théories de Kant et de Hegel sont au point de vue social favorables à la libre expression et à la libre expansion de l'individu.

En Angleterre, Adam Smith fait prévaloir la théorie libérale pure et simple. Sous l'influence du système utilitaire de Jérémie Bentham, chacun voulait réaliser le plus grand intérêt possible.

Les Physiocrates affirment que l'intérêt personnel livré à lui-même trouve ce qui lui est le plus avantageux et, en même temps, ce qui est le plus avantageux à tous. Chaque individu sait mieux que les étrangers ce qui lui est utile, il faut donc laisser chacun chercher librement le bien-être.

Dans toute l'Europe occidentale et centrale règne une hostilité contre ce qui viendrait se placer entre les individus et l'Etat. Tout groupement d'intérêts doit être banni parce qu'il empêche le libre développement de l'homme, véritable cellule sociale. Cette hostilité a eu naturellement son contre-coup dans la législation.

Les révolutionnaires de 1789 se sont inspirés des doctrines optimistes répandues par les philosophes et les Physiocrates. Ils ont donné à ces idées la force d'expansion qui leur faisait encore défaut.

Les législateurs, en défendant la libre concurrence individuelle, voulaient qu'à l'ordre traditionnel en succédât un autre fondé sur la libre expression de l'individu et sur la concurrence universelle. A la société féodale et monarchique, ils s'efforçaient de substituer une société basée sur la liberté, l'égalité et l'unité nationale.

Dans un Etat fort, les individus étaient libres parce qu'ils étaient égaux en droits. Les individus libérés des liens de classe et de profession devaient, par crainte de retour au despotisme, rejeter toute intervention de l'Etat. Les citoyens égaux et libérés pourront donner toute la mesure de leur capacité. Le « laissez-faire et le laissez-passer » permettront à chaque individu d'occuper la place qu'il mérite.

Du même coup, la question sociale ne se posait plus puisqu'elle se réduisait au jeu honnête et harmonieux de l'offre et de la demande. Ce jeu ne pouvait être faussé par aucune intervention de l'Etat, il ne pouvait être dérangé par des individus groupés selon leurs intérêts.

D'une part, l'Etat assurant la liberté, d'autre part, les individus en compétition, tel était le système idéal.

Une vérité scientifique ne se discute pas, elle est inéluctable. Or, le libéralisme économique avait acquis la valeur d'une vérité scientifique. Ce libéralisme était la condition essentielle du progrès. Que des individus soient écrasés, peu importe, pourvu que le progrès ne soit pas entravé.

L'individu n'avait plus d'intérêt reconnu que comme individu ou comme membre de la société en général.

On a pu affirmer que la Révolution française fut non seulement une manifestation d'individualisme, mais une des plus profondes

explosions d'individualisme qu'il soit possible d'enregistrer au cours de l'histoire.

La fin du XVIII^e siècle fut une époque d'expansion capitaliste et, comme le remarque très judicieusement Henri Pirenne, toute époque d'expansion capitaliste est en même temps une époque d'économie libérale. Pour se dilater, la grande entreprise doit naturellement faire sauter les liens que la réglementation impose à l'initiative individuelle et à la concurrence. Organisée en vue de la production et du profit, rien n'y doit comprimer l'esprit d'invention et de progrès.

Le régime français, en supprimant dans notre pays les survivances de la législation réglementaire de l'ancien régime et en nous ouvrant de nouveaux marchés, favorisa le commerce et l'industrie.

Sans doute, depuis la fin du XVIII^e siècle, l'évolution économique se faisait sentir chez nous. Le nouveau régime donna au capitalisme une puissance plus grande. Il hâta la substitution au mercantilisme fonctionnant sous le contrôle de l'Etat, d'une époque d'individualisme et de libre concurrence.

En faisant disparaître complètement les corporations, le régime français favorisa le système de contrats individuels, système dont aucune règle légale ne limitait la liberté.

Dans ces conditions, la nouvelle industrie manufacturière, née des inventions mécaniques, se développa.

Chez nous, comme ailleurs, l'évolution industrielle pendant la première moitié du XIX^e siècle fut précipitée par la coïncidence de divers changements économiques, scientifiques, politiques et démographiques.

Il ne faut d'ailleurs pas exagérer l'importance de la révolution industrielle dans notre pays.

A côté du prolétariat des villes occupé dans les manufactures, on trouve la masse des ouvriers des petits ateliers et ceux de l'industrie domestique. L'agriculture demeure la principale occupation d'une grande partie de la population. Peut-être à aucune autre époque, la vie économique n'a-t-elle donné le spectacle d'une telle diversité.

Au point de vue social, l'expansion économique, favorisée par la libre concurrence, eut, comme conséquence essentielle, l'appa-

rition d'une bourgeoisie nouvelle et d'un prolétariat dont la misère s'étalait chaque jour aux yeux de tous.

La bourgeoisie nouvelle était par tempérament et par nécessité âpre au gain. Elle voulait sans cesse augmenter sa fortune afin de pouvoir développer ses affaires et réaliser ainsi des gains nouveaux.

Cette bourgeoisie était laborieuse, elle luttait sans cesse et menait une vie relativement simple.

Sombart, dans son livre « *Le Bourgeois* », a très bien caractérisé la bourgeoisie « nouveau style », telle qu'on la trouve chez nous dès le début du XIX^e siècle : le sujet économique, écrit-il, ne pense plus qu'à deux choses, gagner le plus possible, faire prospérer ses affaires le plus possible. Et ces deux choses se rattachent étroitement l'une à l'autre, l'entrepreneur *désirant* rendre ses affaires prospères et étant obligé de *poursuivre* le gain.

On réclame la liberté la plus large, on exige la suppression de tout ce qui peut faire obstacle à la course au gain. Il s'agit, en premier lieu, de la liberté formelle, de la liberté de faire ou de ne pas faire, qu'on considère comme un facteur essentiel de la bonne conduite des affaires. On supporte avec impatience les restrictions imposées par le droit et par la morale. On trouve mauvais que l'Etat ou les représentants des ouvriers aient leur mot à dire lors de la conclusion des contrats de travail.

En deuxième lieu, la revendication de la liberté implique l'idée d'un gain ne tenant compte d'aucune considération sans rapport direct avec lui. Elle équivaut à la proclamation de la supériorité du gain sur toutes les autres valeurs.

Trop souvent la bourgeoisie industrielle et commerçante confondait le progrès industriel avec le progrès social.

Sa mentalité ne doit d'ailleurs pas trop nous étonner. Elle s'explique parfaitement, elle se justifie en grande partie. Vivant dans un siècle qui apparaissait de plus en plus comme devant être un siècle de production, il était normal que la bourgeoisie fût imprégnée de l'esprit de libéralisme et d'individualisme.

A côté de cette bourgeoisie nouvelle, il y avait les marchands et les entrepreneurs de l'industrie traditionnelle. Tous ces hommes qui se sentaient menacés par le flot montant de la jeune génération entreprenante, hardie et intelligente, ne se résignaient pas à dispa-

raître ; ils luttèrent, firent appel au Gouvernement et exploitèrent l'apathie de la population ; ils résistèrent grâce aux diminutions de salaires imposées aux ouvriers qu'ils occupaient ou qui leur fournissaient les marchandises et les objets fabriqués.

Devant les patrons, grands et petits, qui cherchaient à produire le meilleur marché possible, se trouvait une abondante main-d'œuvre. Le salaire des ouvriers était ainsi livré aux fluctuations du marché du travail. De plus en plus, le souci de la production faisait négliger les intérêts essentiels du bien-être de la masse productive.

Les enquêtes, les écrits des philanthropes et des réformateurs nous montrent les abus commis dans les fabriques pendant la première moitié du XIXe siècle : emploi des enfants de tout âge dans les conditions les plus insalubres et les plus cruelles, prolongation presque indéfinie de la journée de travail des femmes et des ouvriers adultes, ignorance, grossièreté, maladies et vices naissant de ces conditions lamentables.

L'enquête de 1843 révéla que la grosse majorité des ouvriers frisaient l'indigence. Elle dénonça la misère physique et morale qui dégradait toute la classe ouvrière.

Nous savons par des témoignages irrécusables que l'ouvrier belge comptait parmi les plus mal payés de l'Europe.

Quand on lit dans ces enquêtes les conditions de vie des masses ignorantes et grossières, on se rend compte que la détresse des ménages dont l'homme, la femme et les enfants travaillaient 12 et 14 heures par jour, était généralement très grande. A de rares exceptions près, on ne rencontre plus de nos jours une telle misère et une telle grossièreté, même dans les ménages de la classe la plus pauvre de la société.

On a prétendu que les industriels ont ravi les enfants à leurs parents et ont enlevé la femme à son foyer. Cela n'est pas tout à fait exact. Mais le salaire du chef de famille était tellement réduit que ce fut en réalité le père qui envoya ses enfants à la fabrique et obligea sa femme à gagner quelque argent pour augmenter les trop maigres ressources du ménage.

Dans les écrits de la première moitié du XIXe siècle, on insiste principalement sur les conditions d'existence des masses prolé-

riennes travaillant dans les usines. On incrimine la grande industrie, on dénonce les abus des fabriques et on accuse la révolution industrielle.

Or, nous savons que dans notre pays les ouvriers des fabriques étaient généralement mieux rémunérés que les ouvriers à domicile. A bien des égards, ils étaient moins malheureux que ceux qui peinaient dans leur cabane ou dans un petit atelier.

En effet, la concurrence des produits mécaniques atteignit profondément les artisans, les ouvriers à domicile et les journaliers. Pour résister à la concurrence des machinofactures, ils furent obligés de se contenter d'un salaire ou d'un gain de plus en plus restreint.

Dans les déclamations contre les abus des fabriques, il faut voir avant tout les effets d'un phénomène de masse. Aussi longtemps que la famille ouvrière peinait dans un taudis infect pour pouvoir manger un peu de pain noir, on ne s'intéressa guère à son sort parce que sa misère ne s'étalait pas. Vint la concentration industrielle et l'on vit des masses sombres, en guenilles, s'acheminer tôt vers l'usine et en sortir très tard le soir. On connut les salaires payés par les industriels, on vit des enfants de 7 ans astreints à un travail pénible, on s'aperçut des crises. Alors on s'émut, on dénonça les abus et on demanda des réformes.

Au moment même où l'individualisme triompha complètement, la réaction commençait. Il en est d'ailleurs toujours ainsi. Dès qu'une doctrine l'emporte, qu'un parti ou un pays s'assurent la victoire, ils provoquent la réaction qui cherchera à détruire les effets de cette victoire ou s'efforcera d'en atténuer la portée.

Contre l'individualisme il y eut une triple réaction.

La première à laquelle on s'attend est celle venant des victimes mêmes du libéralisme économique. En réalité, ce fut la moins vigoureuse, la moins efficace. Les ouvriers ne résistèrent que très mollement. Ils ressentaient leur misère, mais ne formulèrent pas de programme de revendications. A part quelques soubresauts de colère, ils subirent leur sort avec une résignation déconcertante. Nous verrons bientôt pourquoi.

La seconde fut celle de ceux qui sans être atteints matériellement par l'individualisme, étaient cependant mécontents parce

que le régime nouveau dérangeait leurs habitudes, leur façon d'agir et de penser. Elle vint principalement de ceux que l'on désignerait actuellement sous le vocable « les plus de 50 ans ». Ce ne fut pas à vrai dire une réaction, ce ne fut qu'une vague résistance.

Enfin, la critique la plus serrée fut faite par des penseurs qui, frappés avant tout par le revers de la médaille, dénonçaient les abus ou les inconvénients de l'individualisme.

Ce furent surtout de jeunes intellectuels, bâtisseurs de systèmes, qui déploreraient le caractère peu rationnel de l'économie libérale ; ce furent encore des hommes de cœur qui ne pouvaient admettre comme bon un régime qui vouait à la misère la majeure partie de la population. Ces réformateurs, appartenant à la bourgeoisie, se rendaient compte de la détresse des masses ouvrières, ils en mesuraient l'étendue et en distinguaient les causes. Ils étaient convaincus qu'il fallait corriger ce régime qui permettait à une minorité d'hommes de la génération plus ancienne ou à quelques audacieux de leur génération, de détenir les postes de commande ou la puissance financière.

A remarquer d'ailleurs que la plupart ne prétendaient nullement bouleverser la société ; ils proclamèrent maintes fois ne pas vouloir toucher à l'essentiel, mais ils affirmèrent la nécessité d'améliorer le régime et de mieux l'organiser.

Voyons d'abord quelles furent les réactions des ouvriers après la suppression des corporations et au moment de l'introduction des machines.

On sait que les faits de l'histoire ne se présentent point par groupes successifs nettement tranchés. Il y a toujours des institutions anciennes qui sont lentes à mourir, lors même qu'elles ne répondent plus aux besoins de l'époque. Toujours on voit les lois subir une certaine défaite. Il en fut ainsi pour quelques corporations et compagnonnages qui prirent de nouvelles formes pour se mettre en règle avec les lois révolutionnaires et pour éviter à leurs membres les sanctions prévues par le Code pénal. Ainsi se maintinrent entre autres l'Union philanthropique des Chapeliers bruxellois et la Société de secours mutuels des charpentiers de Bruges.

S'il est vrai que certaines formes nouvelles de groupements cor-

poratifs permirent à leurs membres, en dépit des interdictions légales, de s'opposer aux diminutions du prix de la main d'œuvre, il ne faut cependant pas exagérer le rôle de ces sociétés de résistance, de ces groupements d'hommes qui, en réaction contre l'individualisme, s'unissaient pour s'opposer soit aux tentatives de réductions des salaires, soit à l'augmentation du nombre de ceux qui voulaient exercer le même métier.

Defourny se trompe lorsque dans son *Histoire sociale de la Belgique* il affirme que la loi subit une défaite retentissante. En réalité, la loi triompha facilement parce qu'elle s'attaquait à des organisations relativement peu nombreuses et en pleine décadence.

D'autre part, il ne faut pas perdre de vue que la grande masse des ouvriers ruraux avait toujours travaillé en dehors de toute réglementation corporative.

Les revendications violentes furent tout-à-fait exceptionnelles. Tout au plus enregistre-t-on quelques brusques sursauts de colère contre de nouvelles machines.

Les coalitions, les réactions contre l'exploitation patronale, exploitation facilitée par l'individualisme triomphant, eurent toujours un caractère exceptionnel. Rarement ils eurent un résultat tangible. Trop peu d'ouvriers possédaient l'esprit d'union et la conscience de classe pour songer à la transformation sociale qui changerait leur sort. Dans leur Manifeste Communiste, Karl Marx et Frédéric Engels affirmèrent à tort que l'Europe était hantée par le spectre du communisme.

Le morcellement industriel s'opposait d'ailleurs aux groupements. Les artisans, les journaliers, les ouvriers à domicile n'étaient pas des individualistes conscients, mais ils vivaient en dehors de tout groupe. Isolés, sans soutien matériel, ils ne pouvaient ni s'entendre ni se concerter. Ignorants et profondément croyants, ils subissaient leur sort avec résignation. Tous ces travailleurs vivaient sans prévoyance et sans espoir.

Même s'ils l'eussent voulu, les prolétaires des villes n'auraient pu résister aux conséquences des transformations économiques favorisées par le libéralisme, facilitées par l'individualisme institué et protégé par l'Etat.

L'application rigide et farouche de l'article 415 du Code pénal

était un obstacle redoutable. La législation prohibitive des coalitions s'opposait à toute tentative d'effort collectif. Les arrêts et jugements prouvent comment la loi était comprise et appliquée.

Un exemple entre tous montre comment les magistrats mâtaient les coalitions. Les charpentiers d'Ostende s'étaient concertés pour adresser en commun à leurs patrons une demande cependant modérée dans son esprit et naïve dans sa forme. Ce document est tellement typique que je me permets de vous en donner lecture : « Nous, vos ouvriers, vous supplions de nous accorder par amitié notre petite demande : vous savez bien qu'aujourd'hui tout est enchéri, les subsistances et tout ce dont nous avons besoin pour vivre : et tout reste cher.

» Maîtres, accordez-nous ce que nous demandons, augmentez de quelque chose notre pauvre salaire pour que nous obtenions mieux le nécessaire. Nous demandons par heure 25 centimes, cela nous aidera un peu et nous passerons nos journées avec activité et courage ».

Cette demande paraissait tellement raisonnable que des patrons même y apposèrent leur signature. Mais aussitôt après ils déclarèrent qu'ils ne pouvaient pas accorder l'augmentation de salaire sollicitée. De là poursuite pour coalition. Dans l'instruction les patrons témoignèrent qu'ils avaient signé librement que la demande des ouvriers était juste et leur attitude soumise.

Malgré la modération de la demande et l'avis des patrons, les conditions de l'article 415 étaient réunies : il y avait eu « action commune pour enchérir les travaux ». La Cour d'Appel de Gand condamna plusieurs des prévenus à trois mois de prison. (1853.)

Sans doute, les coalitions ne furent pas toujours si modérées dans leurs revendications. Mais toujours elles étaient vouées à l'échec.

Avec le développement de la grande industrie, les coalitions se multiplièrent. Peu nombreuses au début du XIXe siècle, elles sont maintes fois signalées vers 1850. Le Code pénal renforça les mesures législatives contre les coalitions parce que les premières lois prohibitives s'avèrent impuissantes. Au moment où les coalitions sont le plus à redouter, il est normal de voir les lois les réprimer plus sévèrement.

Comme si la loi Chapelier et le Code pénal n'eussent pas suffi, la législation sur les livrets contribua à désarmer les ouvriers et rendait tout acte d'insubordination inutile. En vertu de la loi du 22 germinal et de l'arrêté du 9 frimaire an XII, le travailleur ne pouvait être embauché s'il n'était porteur d'un livret signé par le patron qui l'avait occupé en dernier lieu. Ainsi, l'employeur pouvait empêcher ses ouvriers de le quitter. Il suffisait pour cela de ne pas leur restituer le livret et de les faire considérer de ce fait même comme vagabonds pouvant être envoyés en prison.

Le principe du contrat individuel restait entier. Aucune règle légale n'en limitait la liberté. L'Etat renonçait à toute ingérence dans l'organisation du travail et dans les rapports entre ouvriers et patrons. Il se refusait d'intervenir dans le régime du travail. Cette intervention ne fut d'ailleurs jamais réclamée par les ouvriers.

S'il y eut appel aux bons offices de l'Etat, ce fut de la part des commerçants et des industriels groupés en Chambres de commerce ou en Associations. Il n'y eut pas de la part de ces groupements de réaction contre l'individualisme, mais il y eut chaque jour violation détournée du principe libéral. L'ingérence de l'Etat fut souvent sollicitée par ceux qui ne s'adaptaient qu'imparfaitement au régime économique nouveau. Individualistes et adversaires de l'imixtion de la loi dans les rapports entre patrons et ouvriers, ils faisaient appel au Gouvernement lorsqu'ils sentaient leurs intérêts menacés. Ne vit-on pas en 1839, l'Association nationale pour la conservation et le progrès de l'ancienne industrie linière demander protection et réglementation afin, affirmait-elle, de sauvegarder la moralité, la religion et l'ordre social ? En réalité, c'était dans le but d'atténuer, sinon de réduire à néant, la concurrence de l'industrie nouvelle. Les bourgeois enrichis en grande partie grâce au laisser-faire, se groupèrent pour la défense de leurs intérêts communs. Ils sapèrent la liberté économique, parce que cette liberté ne tournait pas à leur avantage.

Il y eut aussi réaction contre le régime nouveau de la part des anciennes aristocraties, pénétrées du sentiment de la charité chrétienne, pénétrées aussi d'un sentiment d'hostilité à la bourgeoisie industrielle qui les avait dépossédées de leur influence.

Si les ouvriers supportaient patiemment leur misère, si la bour-

geoisie commerçante et industrielle trouvait en général que tout était pour le mieux dans le plus libre des mondes, d'autres bourgeois, le plus souvent des intellectuels, se demandèrent si le système économique libéral et individualiste n'était pas empreint d'une tare profonde.

Malgré les dénégations des doctrinaires optimistes, il fut reconnu que les maux de la grande majorité de la population étaient grands.

D'une part, on vit le développement de l'industrie grâce à la liberté et aux progrès de la science ; d'autre part, on se rendit compte que, sous l'influence de l'âpreté de la concurrence, il y avait partout la ruine des uns à côté de l'édification de la fortune des autres, partout s'offrait le spectacle de l'indigence au sein d'une société opulente.

La réaction de la part d'un certain nombre d'intellectuels contre le régime existant se remarque à toutes les époques. L'histoire nous montre constamment qu'au moment où tous les esprits trouvent que tout va bien, il s'en trouve toujours quelques uns qui affirment que tout va mal.

Charléty, dans son *Histoire du Saint Simonisme*, insiste sur ce fait que les réformateurs réussirent le mieux parmi les jeunes gens encore étrangers à la politique. C'est, écrit-il, que la jeunesse s'accommode aussi bien de vagues aspirations du sentiment que des constructions intellectuelles d'une solide apparence systématique. L'appel des réformateurs fut entendu par tous ceux dont l'âme était désemparée, par ceux qui étaient en quête d'une croyance ou qui étaient impatients d'agir, par tous ceux enfin qui las de la banalité des opinions reçues désiraient « autre chose ».

Certains réformateurs réagirent contre l'individualisme parce qu'ils estimaient qu'il s'opposait à une organisation rationnelle de l'agriculture et de l'industrie. Pour assurer le bien-être, ils invitaient les individus à se grouper selon le système qu'ils préconisaient.

Devant les abus criants du régime où les mobiles économiques se trouvaient au premier plan, les réformateurs appelèrent l'attention sur les problèmes sociaux. L'étude pénétrait de plus en plus profondément dans les couches de la population, elle y découvrit

des misères morales et des souffrances physiques au-dessus desquelles la société polie avait vécu longtemps indifférente.

En présence des résultats socialement déplorables d'un système économique brillant, des penseurs se mirent à douter ; ils se hasardèrent à proposer de nouveaux systèmes pour remédier aux effets désastreux de l'individualisme déchaîné, pour substituer au libéralisme économique une organisation systématique de la société.

La transformation de l'industrie posait un problème dont les observateurs économistes étudiaient les termes et que les réformateurs s'efforçaient de résoudre. Il fallait réduire le nombre des indigents et améliorer leur traitement en rapport avec le progrès de la richesse publique ; il fallait assurer à l'ouvrier une condition meilleure.

Ils élevèrent la voix contre des principes qui étaient devenus des dogmes. La concurrence universelle et l'individualisme sans limites leur apparurent comme des systèmes qu'il fallait corriger. Avec Lacordaire, ils pensaient que dans la lutte entre le fort et le faible c'est la liberté qui opprime et c'est la loi qui affranchit.

A la recherche du bien-être général, ils se rendirent compte qu'il fallait réagir contre le laissez-faire. Ils étaient convaincus qu'il n'y a pas d'harmonie spontanée possible entre les intérêts privés et l'intérêt public. Alors que le libéralisme économique affirmait que les sociétés s'organisent spontanément, les réformateurs essayèrent de démontrer qu'elles doivent être organisées. Mus du vif désir d'améliorer le sort des hommes, leur formule peut se résumer : tout par la société pour l'individu, alors que l'individualisme voulait tout par l'individu pour l'individu.

L'économie politique n'a pas de moralité, pour elle l'homme n'est qu'un moyen, pour la morale il est une fin. Les réformateurs voulaient moraliser l'économie politique, pour cela il fallait la compléter par l'économie sociale.

S'il y eut beaucoup de réformateurs sociaux vers 1830, ce ne fut pas seulement parce que les inconvénients du libéralisme économique étaient plus apparents que jamais. Il faut aussi en chercher la cause dans le renouveau de foi religieuse ou plutôt de religiosité et dans la tendance romantique. Trop d'historiens des doctrines sociales ont négligé ce facteur.

Les religions traditionnelles ne donnaient plus satisfaction à certains esprits inquiets qui cherchaient une doctrine qui répondît à leur sensibilité ou à leur sentiment religieux.

En France, la principale doctrine de réformation sociale prétend être une religion nouvelle, un néo-christianisme. Beaucoup d'intellectuels n'y adhèrent que momentanément ; la doctrine n'ayant pas répondu à leur attente, ils retournèrent soit au catholicisme, soit au protestantisme.

Barrault, disciple de Saint-Simon, cherchait depuis longtemps un Dieu d'amour et d'espoir ; il crut le trouver dans le nouveau christianisme d'Enfantin. Margerin, missionnaire saint-simonien en Belgique, avait quitté l'Eglise catholique parce qu'il crut trouver chez Saint-Simon la vraie religion, celle qui reliait tous les hommes dans un même sentiment. Déçu, il redevint catholique et fut nommé professeur dans un établissement religieux à Louvain.

Transon, autre missionnaire saint-simonien en Belgique, était lui aussi imprégné de religiosité. Au moment de quitter la Famille, il déclara : « Moi, je ne suis pas un philosophe, je suis un homme religieux. Je n'ai plus foi ; je disparaîs, j'irai où je verrai une religion ».

Ne vit-on pas le Saint-Simonisme, simple Ecole au début, se muer en une religion, un nouveau christianisme où il n'y avait ni miracle, ni surnaturel, mais dont les savants étaient les prêtres, dont les législateurs étaient les théologiens, créateurs d'une morale nouvelle qui au nom de l'humanité organisait l'individu ?

Chez beaucoup d'écrivains philanthropes ou chrétiens, le paupérisme et les crises provoquèrent une indignation sentimentale.

Dans toute l'Europe, on dénonça les méfaits de l'individualisme. Dans notre pays, jusqu'en 1848, le rôle de la France fut très grand dans l'élaboration et la propagation des théories nouvelles. C'est pourquoi nous négligerons les doctrines des réformateurs anglais et allemands.

Les écrits de Sismondi ont fortement influencé Edouard Ducpétiaux. A l'encontre des économistes classiques, préoccupés tout d'abord de la production, Sismondi se préoccupa davantage de la condition des ouvriers. Le premier il éleva la voix contre des principes trop facilement admis. Il dit aux économistes qu'ils étaient

à la poursuite d'une fausse prospérité et que leurs théories, là où elles étaient mises en pratique, pouvaient bien accroître la richesse matérielle, mais qu'elles diminuaient la masse des jouissances réservées à chaque individu, que si elles tendaient à rendre le riche plus riche, elles rendaient aussi le pauvre plus pauvre, plus dépendant et plus dépourvu.

Près de la doctrine de Sismondi, il faut placer l'École sentimentale, qui en France avec le baron de Girando et de Villeneuve-Bargemont prônaient l'association libre, la prévoyance et le patronage. de Villeneuve attendait le salut d'un retour sincère à la foi chrétienne. La même pensée se retrouve à cette époque chez deux professeurs de l'Université de Louvain : Charles de Coux et Charles Périn. Ce dernier surtout affirme que, dans un monde où l'individu cherche le plus de jouissances possibles, le salut se trouvera dans l'humilité chrétienne. (M. Dupréel dirait dans une morale du renoncement). Sans l'esprit de sacrifice, écrit Périn, on verrait s'affaiblir dans l'individu l'intelligence de la justice et la notion du devoir. Il n'y a place dans la société que pour l'idéal du sacrifice ou pour l'idéal de l'égoïsme. Périn s'efforce de démontrer aux étudiants que, dans l'ordre économique comme dans tous les autres, le principe social chrétien, c'est-à-dire le principe du renoncement, du sacrifice est la source de tous les progrès, que tout le mouvement économique relève en définitive de ce principe, qui, ici comme ailleurs, est la force régulatrice sans laquelle l'activité humaine s'égaré infailliblement et se perd dans des abîmes.

Les écrits de Sismondi et des auteurs de l'école sentimentale n'eurent pas grand écho dans notre pays. L'influence la plus sensible fut celle des Saint-Simoniens et des Fourieristes. Par leurs écrits et leurs prédications dans plusieurs villes de nos provinces, ils ont marqué de leur empreinte la pensée d'hommes politiques tels que : Charles Rogier, Castiau, Orts et de Bonne, d'hommes appartenant à la magistrature, l'armée, l'industrie, les arts, le commerce et l'enseignement, tels le général Chazal qui devint ministre de la guerre, le général Colignon, plus tard bourgmestre de Schaerbeek, Edouard Ducpétiaux, inspecteur général des prisons, Altmeyer et Baron, professeurs à l'Université Libre. Enfin, les Van Meenen, de Marneffe, Demeur, Funck, Jottrand et les Frères Delhasse n'échappèrent pas

à l'influence des nouvelles doctrines. Bien entendu, tous ces hommes n'adhérèrent pas au Saint-Simonisme ou au Fourierisme, mais ils en retinrent la critique de l'individualisme exagéré et la nécessité de l'intervention des pouvoirs publics dans l'organisation de la société.

Que demandaient les Saint-Simoniens et les Fourieristes ? Alors qu'avant le XIXe siècle, les réformateurs et les moralistes recherchèrent le bonheur soit dans la justice sociale et dans la vertu des citoyens, soit dans la simplicité de la vie, soit enfin dans une combinaison politique, les Saint-Simoniens et les Fourieristes, le cherchèrent dans l'abondance de la production d'où devait résulter l'abondance des jouissances pour tous ; ils l'attendaient d'une répartition de la richesse plus avantageuse aux classes les moins favorisées de la fortune. Sismondi se borna à constater et à dénoncer le mal du monde, les disciples de Saint-Simon et de Fourier prétendirent apporter le remède souverain. Sismondi vit le monde tel qu'il était. Saint-Simon et Fourier montrèrent la société telle qu'elle devrait être.

Les Saint-Simoniens et les Fourieristes n'étaient pas des niveleurs. Ils ne voulaient pas opérer une révolution, mais bien une transformation. C'étaient des pacifiques qui offraient à la société un système social complet et logiquement construit, système qui devait accroître la richesse et faire le bonheur de tous. Dans l'ordre social nouveau qu'ils préconisaient, l'association devait supprimer l'antagonisme et la misère. La subordination de l'individu au groupe devait donner à l'agriculture et à l'industrie bien ordonnées un essor nouveau. Le morcellement et l'incohérence où végétait la société individualiste devaient faire place à la combinaison, à l'ordre, à l'organisation et à l'harmonie.

Il ne faut pas s'y tromper. Les intellectuels qui applaudirent les missionnaires du Saint-Simonisme et Victor Considerant, le propagateur du Fourierisme chez nous, n'adhérèrent pas « au système ». Ils appréciaient la justesse des critiques du régime bien plus que l'opportunité d'y substituer le système préconisé par les réformateurs. Néanmoins, beaucoup de penseurs en Belgique sentirent leurs projets d'amélioration de la société solidement appuyés sur des

principes généraux qu'on trouvait dans des systèmes élaborés par des hommes dont la réputation était grande.

Un Edouard Ducpétiaux, âme sensible et cœur généreux, fut séduit par les théories nouvelles. Il se garda cependant de les adopter. Il préféra demander des réformes de moindre envergure. Il fut un opportuniste. Témoin des misères de son temps, il aborda en philosophe l'étude des problèmes économiques. Il dénonça les méfaits de l'individualisme qui aboutissait à l'écrasement des faibles. Il reprocha à l'économie politique d'avoir justifié l'exploitation impie de l'homme par l'homme, en s'occupant presque exclusivement des faits sans tenir compte de la masse des producteurs.

Pour terminer cette leçon dans laquelle j'ai exposé brièvement les questions qui seront approfondies dans le cours, je dirai avec Gide et Rist : Sans doute, les réformateurs, par leur réaction contre l'individualisme, ne parvinrent pas à supplanter la doctrine du laissez-faire. Mais ils prouvèrent sans retour que la science, achevée en apparence, était loin d'être parfaite. Tous ces écrivains semblaient dire à l'orthodoxie ce que Hamlet dit à Horatio : « Il y a plus de choses dans le ciel et sur la terre qu'on n'en rêve dans votre philosophie. » Ils soulevèrent ainsi des discussions souvent fécondes. Ils imposèrent aux économistes eux-mêmes, restés fidèles aux doctrines classiques, des doutes sur la certitude de leurs déductions et les forcèrent à modifier le caractère absolu de leur méthode et de leurs conclusions.

Brève histoire de la langue tchécoslovaque⁽¹⁾

PAR

LIBUSE SOBOTKOVA

Je remercie l'Université libre de Bruxelles de m'avoir fait le grand honneur « dont je sens tout le poids », d'inaugurer ici l'enseignement de la langue tchécoslovaque et de sa littérature. Je regrette que le malheur des temps n'ait pas permis à mon pays de déléguer un savant (ou une savante, car nous en avons) qui soit vraiment à la hauteur de la tâche que j'assume et de la grande Université où je vais, non sans une compréhensible timidité, monter en chaire.

Heureusement, il s'agit d'enseigner à un groupe laborieux d'apprentis slavissants des mots et des choses dont j'ose dire qu'ils me sont familiers. Je ferai de mon mieux pour seconder l'effort de ceux qui ont réussi à créer chez vous, en si peu d'années, un enseignement déjà florissant de la slavistique. Ainsi, sans éclat particulier, il est vrai, et je m'en accuse, la Tchécoslovaquie, fraternellement unie à la Pologne, collabore intimement avec les savants belges.

Je remercie tout particulièrement M. le Président Servais, M. le Recteur Bogaert, M. van Kalken, Président de la Faculté, M. le Prorecteur Georges Smets et M. Henri Grégoire, grands amis de la philologie et de l'histoire slaves, M. Paul de Reul enfin, le maître éminent dont je deviens ainsi, pour quelques mois, l'indigne collaboratrice dans son enseignement des littératures étrangères.

(1) Leçon d'ouverture du cours de langue et littérature tchécoslovaques, faite le 28 février 1933, en présence de S. Exc. le Ministre de Tchécoslovaquie, de M. le Recteur, de M. le Président de la Faculté de Philosophie et Lettres, et de nombreux professeurs et étudiants.

J'ai parlé tout à l'heure de langue tchécoslovaque. J'ai le droit de m'exprimer ainsi. Certes, en apparence, il n'y a pas aujourd'hui de langue tchécoslovaque au sens où il y a une langue serbo-croate. Chez les Slovaques, tout se passe en slovaque; chez les Tchèques, tout se passe en tchèque. Mais ces deux idiomes n'en font qu'un. Leurs différences sont minimes, peu nombreuses, superficielles. Tchèques et Slovaques sont linguistiquement aussi proches que Flamands et Hollandais; mais, je le confesse, Flamands et Hollandais nous ont donné une leçon. Le divorce des langues écrites flamande et hollandaise, n'a pas eu lieu, en dépit de la séparation politique et de quelques variantes orthographiques, qui n'ont point persisté. Il est fâcheux que chez nous, le dualisme austro-hongrois — les Tchèques étaient en Autriche, les Slovaques en Hongrie — ait souligné les divergences de ces deux branches d'un même tronc ethnique et linguistique. Mais la consécration d'une certaine autonomie grammaticale, ou si vous voulez, d'une certaine décentralisation linguistique (elle ne date que de 1880) n'empêche pas l'unité foncière d'un peuple de dix millions d'âmes.

La langue tchécoslovaque, avec le polonais et le serbe de Lusace, forme le groupe des langues slaves d'ouest. Après les Celtes (Boïens), après les envahisseurs germaniques (Marcomans et Quades) les Tchèques occupèrent (depuis le V^e siècle) la Bohême, ou plutôt une grande Bohême qui débordait sur la Bavière et la Saxe. Les Tchèques n'étaient qu'une fraction de la grande nation slave qui occupait une grande partie de l'Allemagne d'aujourd'hui (jusqu'à la mer Baltique) et qui, sans solution de continuité, se prolongeait par les Slaves du sud, jusqu'à la mer Adriatique. Le premier chef puissant des Slovènes (il réunit la Bohême aux pays des Alpes) est le fameux Sam, de « pago Senonnago », un négociant franc, peut-être même belge, qui lutta contre le roi Dagobert II.

Dans cette esquisse rapide qui sera ma première leçon, je serai bien forcée de faire un peu d'histoire. Mais les événements politiques ne me retiendront que pour autant qu'ils intéressent l'histoire de la langue.

L'histoire commence par la légende. Je porte le nom de la plus jeune et de la plus sage de trois filles de Krok, qui est le Pharamond des Tchèques, ce qui veut dire qu'il n'a pas existé. Quoi qu'il en soit, Libusa, la fabuleuse fondatrice de Prague,

épousa Premysl, l'ancêtre de cette glorieuse lignée des Premyslides qui ne s'éteignit qu'en 1306. La dite légende est racontée par nos premiers chronographes, Christian et Cosmas (mort en 1125). Retenez, je vous prie, au moins le nom de Cosmas. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'il écrivait en latin et non en tchèque. Il avait étudié à l'école épiscopale de Liège. A l'âge de 80 ans, il s'en souvient encore : « *Oh, si mihi octogenario præteritos Deus referat annos, quibus olim Leodii sub Francone magistro tum grammaticæ cum dialecticæ artis viretis mecum lusistis satis!* »

On peut aller plus loin, par la voie d'une séduisante conjecture. Cosmas semble ajouter à la légende primitive des Premysl l'histoire d'un aiguillon à bœufs, que ce laboureur, devenu roi, vit fleurir tandis qu'il offrait à manger à ceux qui étaient venus lui proposer le trône. Le même trait est rapporté de Jean l'Agneau, un des premiers évêques de Liège-Maestricht, et cela dans la chronique ecclésiastique de Maestricht. Cosmas a dû lire cette chronique. D'ailleurs, il a pu recueillir le gracieux récit à Tihange, près de Huy, lieu de naissance de Jean l'Agneaux, ou plutôt à Huy même, lieu de pèlerinage célèbre, où, dans l'autel des SS. Cosme et Damien (Cosme, patron de Cosmas), on gardait les reliques de l'évêque-laboureur au bâton fleuri.

Ainsi donc, une histoire liégeoise ou hutoise aurait passé dans le premier chapitre de l'histoire tchèque. L'hypothèse est de mon maître, M. Tille. Elle est jolie et j'espère qu'elle plaît à cette faculté, où l'école hutoise est assez bien représentée...

En tous cas, la race des Premyslides, souverains de Prague, n'eut d'importance qu'après l'écroulement de l'empire morave, l'empire du fameux Svatopluk (IX^e siècle). Cet empire qui, outre la Moravie actuelle, comprenait une partie considérable de la Slovaquie et de la Bohême.

M. Grégoire vous a conté, avec sa verve accoutumée, les rapports de la Moravie avec les Germains et les Byzantins, l'arrivée chez nous de Constantin et de Méthode, le succès de leur mission, la résistance que leur liturgie slave rencontra chez les évêques allemands et malheureusement aussi chez certains princes slaves, et l'expulsion finale du clergé slave, qui va porter son zèle et ses livres chez les Bulgares. Cette tragédie du IX^e siècle a décidé de notre rattachement ecclésiastique au pape

et du triomphe de la liturgie latine. Nous appartenons dès lors à la sphère de Rome et non à celle de Byzance, et, de ce point de vue aussi, nous sommes, comme les Polonais, des « Slaves occidentaux » (1).

Mais la tradition liturgique paléo-slave n'était pas morte. Un cloître fondé par saint Procope au XI^e siècle et des chants d'église en témoignent. Les plus anciens monuments de notre langue sont deux hymnes du XII^e siècle. Le premier, qui implore sur la terre de Bohême la bénédiction divine est le « Gospody, pomiluj ny » (Seigneur, aimez-nous), l'autre est une prière à l'adresse du prince Venceslaus (Václav), premier saint tchèque, tué par son frère Boleslav en 929. On peut la lire gravée sur le socle de la statue de Václav qui se dresse au milieu de la célèbre place de Prague.

La pleine éclosion de la vraie littérature tchèque commence avec le XIV^e siècle. Je note la Chronique de Dalimil, ou plutôt du Pseudodalimil, un annaliste qui proteste, après la mort du dernier des Premyslides, Venceslas III (1306), contre le germanisme et qui exhorte la noblesse et les bourgeois à résister à la mode allemande et à revenir aux us et coutumes des vieux Tchèques. En plein moyen âge, une tendance aussi nettement nationale n'est pas dénuée d'intérêt. Après le règne bref et malheureux d'Henri de Carinthie et de Rodolphe de Habsbourg, Jean de Luxembourg monte sur le trône. Le lion blanc héraldique de Luxembourg est resté depuis lors sur notre blason. Si Jean ne réussit pas à faire le bonheur du pays, il le couvrit du moins de gloire, de gloire chevaleresque, par sa mort à Crécy. Le prince Noir garda le panache de notre Roi, dont il fit son propre emblème.

Le fils de Jean, Charles IV, bien qu'élevé à la cour de France, devait être le souverain national. Il est vrai qu'il descendait par les femmes de la dynastie des Premyslides. Revenu en Bohême après la mort de son père, il y fit fleurir une véritable prospérité. En 1348, il fonda l'Université de Prague, la quatrième après Bologne, Cambridge et Paris, appela les maîtres

(1) Je suis heureuse de citer ici le livre magistral tout récemment paru de mon savant compatriote, l'abbé Fr. Dvornik, *Les Légendes de Constantin et de Méthode vues de Byzance*, Prague, 1933. (*Byzantinoslavica, Supplementa*, tome I, 444 pages. gr. in 8°.)

étrangers, et divisa la population scolaire, suivant la nationalité, en quatre « nations », tchèque, polonaise, silésienne et saxonne. Sous le gouvernement de Charles, Prague devient un grand foyer de culture. Les artistes indigènes et étrangers l'ornent d'édifices et de sculptures. Avec Pétrarque, le premier souffle, de la renaissance italienne pénètre dans la Prague gothique.

Certes, à l'Université, le latin domine en maître absolu et exclusif. Mais autour d'elle, la langue populaire se parle et s'écrit, et même fort bien. Thomas de Stitny compose ses traités théologiques, Charles IV écrit lui-même dans les deux langues. Il sait aussi, bien entendu, le français et l'allemand. Empereur, il conseille aux princes électeurs d'enseigner à leurs enfants, outre le latin et l'allemand, le tchèque, « lingua nobilis et amabilis ». Un an avant sa mort, en 1372, il voyagea par l'Allemagne, le Brabant, visita Valenciennes, se rendit à Paris pour assurer à son fils l'amitié de Charles V, roi de France.

Hélas, le pays, si florissant sous Charles de Luxembourg, ne continua pas à jouir en paix de son bonheur et de sa culture. La Réforme, qui devait être la tragédie de toute l'Europe, vit son premier acte se jouer sur notre sol. Les idées de Wicleff trouvèrent chez nous un accueil favorable. Je n'ai pas à faire ici l'histoire de Jean Hus, que vous connaissez tous. Mais, ce qu'on ne sait pas toujours en Occident, c'est l'importance de son œuvre dans notre littérature. Dans sa dispute avec Jean XXIII, Hus, d'abord professeur (magister), ensuite doyen, puis recteur de l'Université de Prague, écrivit des traités théologiques non seulement en latin, mais aussi en tchèque; en ses sermons de la chapelle de Bethléem, fréquentés par une immense affluence de noblesse, de bourgeoisie et de peuple, il se servait du tchèque pour propager sa doctrine. Le mouvement était d'ailleurs national, en ce sens qu'il se limitait, en gros, à la partie tchèque de l'Université. La nation allemande était pour l'archevêque et pour le pape. Le fils et successeur de Charles, Venceslas IV, assura d'ailleurs la prépondérance de la nation tchèque à l'Université en lui attribuant trois voix contre une seule à tous les étrangers réunis. Ceci entraîna le départ des Allemands qui fondèrent l'Université de Leipzig. Hus continuait son action par la plume et par la parole. Pour persuader aux paysans de vivre suivant la loi du Christ, il se servait de sa langue maternelle, car il voulait être compris de tous. Il fit

mieux : sans craindre de profaner les choses saintes, il traduisit à l'usage du commun ses traités théologiques, écrits en latin. Il les traduisit dans un tchèque sonore, savoureux et plein. Ainsi, son activité réformatrice le conduisit à étudier la langue. Il en réforma l'orthographe d'une manière radicale et définitive.

Il ne rend pas les sons spéciaux tchèques par ces accumulations des consonnes qu'on voit en polonais. Il remplace cette graphie par la graphie phonétique, la même qui était consacrée de nos jours par la science internationale.

Hus, condamné à Constance, meurt sur le bûcher après avoir écrit de sa prison ses lettres à tous ses « fidèles Tchèques ». Les fidèles Tchèques n'abandonneront pas la sainte cause. Il me faudrait à présent vous conter les guerres hussites, cette épopée religieuse et nationale. La Bohême, la Moravie, plus tard la Slovaquie, en furent le théâtre sanglant. Les nobles abandonnèrent leurs châteaux, les bourgeois leurs villes, le peuple ses seigneurs pour marcher au combat, pour établir sur la terre le royaume de Dieu. Les Hussites, menés par Zizka, repoussèrent la croisade allemande et ne succombèrent que dans une lutte intestine. Une querelle théologique les divisa bientôt en deux partis qui s'entretuèrent à la funeste bataille de Lipany. Le parti de Prague, moins radical, l'emporta; ce qui permit à l'Eglise de faire quelques concessions. Le concile de Bâle accorda aux Tchèques la communion sous les deux espèces. Ce « modus vivendi » n'apaisa certes point la fermentation religieuse et ne satisfit pas toutes les aspirations réformatrices. Mais la période belliqueuse de la Réforme était bien finie. En attendant, les guerres hussites avaient ruiné le pays. Ce n'est que sous le règne heureux de George de Podebrady qu'on revient à la vie normale.

Cette sanglante période des guerres hussites intéresse naturellement notre sujet, c'est-à-dire l'histoire de la langue; la lutte contre Rome se menait par la parole et par la plume autant que par l'épée. Au milieu du fracas des armes, Pierre Chelcicky, un petit seigneur de campagne, écrit des traités religieux. Il sera le père spirituel de la secte des Frères Tchèques, ce foyer de la culture nationale qui reprendra et conduira à sa perfection l'œuvre de Jean Hus. « La doctrine du Christ, écrit Pierre Chelcicky, est une religion d'amour qui répudie toute violence et même toute résistance à la violence. » Cinq siècles plus tard,

l'apôtre de Jasnaja Poljana sera étonné de trouver sa doctrine dans les œuvres de ce chrétien obscur, pénétré de l'enseignement des Evangiles, qui avait fait avant lui le rêve impossible de revenir à l'existence de la primitive église. Les Frères Tchèques comptaient parmi eux des nobles, des artisans, des paysans. C'est de la Fraternité qu'est sortie la traduction de la Bible, traduction remarquablement exacte, faite sur les originaux hébreu et grec. C'est un frère tchèque encore que Jean Amos Comenius, le fondateur de l'enseignement moderne. La secte avait toujours vécu en marge de la loi. Au commencement du XVII^e siècle, fuyant la persécution, elle se réfugia en Pologne. C'est là, à Lesno, que l'incendie détruisit les manuscrits de plusieurs œuvres de Comenius, et notamment un dictionnaire de la langue tchèque. Sans cet accident, le tchèque aurait eu son premier lexique à l'époque même où paraissait la première édition du dictionnaire de l'Académie Française.

Le XVI^e siècle est la période florissante de l'histoire de la langue tchèque, l'âge d'or de notre littérature. Un nouvel humanisme, comme au temps de Charles IV, se manifeste à la cour de Prague, où le tchèque devient la seule langue parlée. La noblesse des pays voisins, surtout la noblesse polonaise, se met à parler tchèque. L'affaiblissement des polémiques religieuses favorise la diffusion de cet humanisme qui n'est plus, comme sous Charles IV, limitée aux cercles de la cour et de l'Université. Nous avons de cette époque des vers, des romans.

La bataille de la Montagne Blanche priva les Tchèques de leur liberté politique et de ce qui leur restait de leur liberté religieuse. En 1627, l'empereur Ferdinand expulsa tous les habitants libres qui refusaient d'embrasser le catholicisme. Comme les Huguenots français, les nobles et les bourgeois se réfugièrent dans les pays voisins. Beaucoup de serfs même s'enfuirent.

Il nous faut parler encore de Comenius, le plus illustre de ces exilés. Appelé en Hongrie, en Angleterre, en Suède, en Hollande, il y réforme l'enseignement et fait triompher ses idées pédagogiques. Ses livres, « Orbis pictus », « Ianua linguarum », « Methodes linguarum », etc., se répandent d'abord dans les pays protestants et finissent même par franchir les portes des collèges de la compagnie de Jésus. « Nul n'est prophète en son pays » : jamais la parole de l'Evangile n'a eu

un sens aussi douloureux que pour Coménius. L'enseignement moderne date de lui dans l'Europe presque entière. Mais en Bohême et en Moravie, la Contreréforme triomphe. Les Jésuites brûlent ses livres et même tous les livres tchèques, toujours suspects d'hérésie. C'est en vain que Coménius use de son crédit auprès du chancelier de Suède, Oxenstjerne, pour obtenir la liberté religieuse des Tchèques. Mais, hélas, la longue guerre de trente ans se termine, pour nous, par une grande déception. Le traité de Westphalie ratifie la politique des Habsbourgs. Il n'y a pas de plus belle page, de page plus émouvante dans notre littérature que la fin du « Testament de l'Unité, mère mourante », dernier message du dernier pasteur des Frères Tchèques à son troupeau dispersé :

« Au moment de la séparation suprême, je ne peux pas t'oublier, mon peuple tchèque et morave, ô ma chère patrie, et je me tourne d'abord vers toi, pour te léguer les trésors que Dieu m'a confiés... Car je crois, Dieu le sait, qu'après l'apaisement de l'ouragan de sa colère, que par nos fautes nous avons attiré sur nos têtes, le gouvernement de tes affaires reviendra en tes mains, ô peuple tchèque !

« Et dans cette espérance, je te lègue tout ce que j'avais reçu de nos aïeux et que j'ai conservé dans des temps difficiles et durs.

» D'abord, l'amour de la pure vérité divine que le Seigneur a daigné nous révéler plus tôt qu'à tous les autres peuples, par les mérites de notre Jean Hus et que celui-ci avait scellée de son sang...

» Le second legs que je te fais, c'est l'ardent désir de comprendre toujours plus clairement et plus complètement cette vérité divine... Et, puisque le Seigneur nous a recommandé (Jean, 5, 39) d'étudier l'Écriture Sainte, je te laisse en héritage le livre de Dieu, la Sainte Bible, que mes fils, avec une grande application, ont traduite des langues originales en tchèque... Tes ennemis ont détruit tous les exemplaires de cette Bible qui ont pu tomber entre leurs mains, mais, par la clémence de Dieu qui a fait récrire les livres déchirés et brûlés par l'impie Joachim (Jer. 36) ce livre divin te sera conservé; aie confiance et n'en doute point.

» Tertio, je te lègue l'amour de l'ordre et de la discipline ecclésiastique...

» Quarto, je te lègue, à toi et à tes fils, la volonté d'épurer, d'embellir et de développer notre chère langue, notre langue maternelle bien-aimée. On savait l'ardeur de mes enfants sur ce point et les gens compétents disaient qu'on ne pouvait trouver de meilleur langage tchèque que chez les Frères et dans leurs livres. Même aujourd'hui, chassés de leur patrie, quelques-uns des miens se sont attachés à préparer des livres utiles. Tous ces livres, anciens ou nouveaux, œuvre de mes fils, prends-les pour en profiter le mieux que tu pourras.

» Je te lègue, enfin, une méthode d'enseignement meilleure et plus utile... Des peuples étrangers ont déjà commencé à l'adopter, sans différence de nationalité ou de religion. Mais c'est à toi de ne pas négliger ton patrimoine...

» Mais pourquoi parler davantage ? Il faudra me taire et te faire mes adieux, ô ma chère patrie ! Mais comment le faire ? Comme jadis, sur son lit de mort, le patriarche Jacob bénissait ses fils, comme Moïse quittant son peuple ; ainsi moi, empruntant leurs paroles en ce moment d'adieux, je proclame la bénédiction de l'Eternel, ô mon peuple tchèque. Malgré tout, tu resteras le rameau d'un arbre fertile près d'une source, et tes branches couvriront la muraille. Des archers t'ont harcelé, t'ont lancé des traits, te haïssent secrètement ; mais ton arc demeurera ferme et tes bras seront renforcés par les mains du Puissant, de Jacob, qui te bénira, des bénédictions des cieux en haut, des bénédictions de l'abîme qui est en bas, des bénédictions des mamelles et du sein maternel. Que ma bénédiction surpasse les bénédictions de ceux qui m'ont engendré jusqu'au terme des collines éternelles (Moïse, 49, 22, etc.).

» Vis en Dieu, ô peuple consacré ! ne meurs pas ! Que tes hommes soient sans nombre. »

Les années qui suivent sont les plus dures de l'histoire tchèque. L'empereur distribue aux étrangers la terre, abandonnée par les seigneurs tchèques émigrés. Il ne reste de la nation que des serfs cruellement opprimés. Prague devient peu à peu une ville de province. La langue allemande obtient tous les droits de la langue nationale. La littérature tchèque est au plus bas. Il faut attendre le despotisme éclairé de Joseph II pour voir

apparaître une ombre de liberté dont l'effet ne se fera sentir que beaucoup plus tard. Il ne se trouva personne, ou presque, pour profiter de la tolérance religieuse du joséphisme, et d'autre part, le despote éclairé, pour servir sa politique de centralisation, introduisit partout l'allemand comme seule langue d'enseignement dans nos écoles.

Tout compte fait pourtant, cette fin du XVIII^e siècle favorisa les premiers efforts de la régénération nationale.

Par une ironie du sort, c'étaient les prêtres catholiques d'origine tchèque qui s'en étaient faits les artisans.

Depuis le XVII^e siècle, des historiens appartenant à l'Eglise commençaient à s'intéresser à la langue et à l'histoire de notre pays. L'un d'eux, le jésuite Balbin, écrivit une apologie pour la langue tchèque, *Disseration apologetica pro lingua slavoronica, præcipue bohémica*, qui ne parut, toutefois, qu'en 1775, près d'un siècle après la mort de l'auteur.

Mais les progrès étaient bien lents.

Le savant abbé Joseph Dobrovsky ne croit pas encore, au commencement de sa carrière (1778) à la possibilité d'une renaissance tchèque. Aussi est-ce en latin et en allemand qu'il rédige ses travaux. A côté de lui, citons Dobner, le fondateur de la méthode scientifique dans l'histoire tchèque, Voigt, Ungar : Dobrovsky lui-même, ce franc-maçon sceptique, vécut assez longtemps pour voir ses prévisions démenties. Et ses travaux sur la langue tchèque dont le premier déjà, dans sa pensée, devait être l'épithète d'une nation mourante, furent, si j'ose dire, son cadeau de baptême.

Sur les bases philologiques, posées par le XVIII^e siècle finissant, la génération suivante travaille plus librement au développement proprement esthétique de la langue, à laquelle la population rurale seule était restée fidèle. Jungmann, un savant de premier ordre, publie enfin un dictionnaire tchèque dans lequel il ranime des termes oubliés, fait quelques emprunts au russe et aux autres langues slaves, et même crée quelques termes nouveaux, le tout en respectant l'esprit et le caractère de la langue. Autour de lui se groupe une nouvelle école de jeunes poètes. C'est de cette époque que date une querelle prosodique célèbre, qui, comme toutes les questions philologiques et linguistiques de cette époque, a passionné le public tchèque et l'a partagé en deux camps. Pour expliquer

de quoi il s'agit, je suis obligée de donner quelques éclaircissements techniques. En tchèque, tous les mots, en principe, ont l'accent tonique sur la première syllabe. Outre cet accent principal et très sensible à l'oreille, il faut tenir compte d'un accent secondaire qui frappe les syllabes impaires. L'accentuation tchèque est indépendante de la quantité des voyelles, qui s'indique toujours dans l'écriture par un accent aigu sur les voyelles longues. Jusqu'alors la prosodie tchèque était exclusivement basée sur l'accent tonique. Mais d'autre part, la quantité est très sensible en tchèque. Aussi, Jungmann et son école voulurent, comme les humanistes français du XVI^e siècle, imiter la prosodie latine en tenant compte de la quantité des voyelles. Ils composaient de longs poèmes en distiques élégiaques. J'emprunte un exemple caractéristique au poète Jean Kolár dont nous reparlerons encore :

Aj, zde lezi zem' ta pred okem mym slzy ronicim,
Někdy kolébka, nyní národu mého rakev.

*La terre qui s'étend devant mes yeux mouillés de larmes,
Jadis berceau, aujourd'hui sépulcre de ma race.*

Les syllabes accentuées et les syllabes longues ne coïncident pas, ce qui dans une langue moderne est fatal à la versification. Cette expérience hardie était trop artificielle pour rencontrer un succès durable. Joseph Dobrovsky, déjà nommé, en avait tout de suite compris le caractère foncièrement étranger à la langue. C'est pourtant sous cette forme désuète que les idées de nos grands romantiques ont trouvé le chemin du public.

A l'époque où se forme l'unité allemande et l'unité italienne, quoi d'étonnant qu'une petite nation opprimée ait cherché un appui moral dans une union intellectuelle aussi intime que possible avec les autres peuples slaves ? C'est ainsi qu'avec le poète Kolár, notre grand historien Palacky et l'archéologue Safarik se font les apôtres du panslavisme et rêvent de rattacher les Tchèques à la grande famille slave. Ils étudient avec ardeur les antiquités slaves, le folklore et l'histoire. La philosophie de Herder influence considérablement l'époque, qui se plaît à croire que les Slaves primitifs se distinguaient de leurs frères germains, ces ogres san-

guinaires, par une extraordinaire douceur. Cette conception du caractère slave, que je ne veux ni discuter, ni d'ailleurs démentir, a influencé plus qu'on ne croirait les occidentaux, qui lui doivent bien des clichés et des fables convenues sur « l'âme slave ».

L'enthousiasme archéologique des romantiques allait parfois jusqu'à la supercherie. Les Tchèques ont aussi leur poème d'Ossian, mais au lieu d'un Macpherson, ils en ont deux : Hanka et Linda. Hanka, conservateur au Musée national de Bohême, « découvrit » vers 1820, les manuscrits de Zelená Hora (*La Montagne Verte*) et de Králové Dvur (*La Cour de la Reine*). Manuscrits qui prétendaient remonter au moyen âge et même au temps païen. Ils contenaient des fragments des chants héroïques célébrant les rois tchèques légendaires, la princesse Libuse, les exploits des Slaves dans les guerres contre les Tartares, etc. L'enthousiasme du public fut sans bornes, à cause de l'harmonie préétablie de ces parchemins avec la philosophie de Herder et avec l'idéal panslave. Joseph Dobrovsky, fut le premier à concevoir quelques doutes.

Ces poèmes forgés ne manquaient pas de valeur littéraire. Leur étude philologique, à vrai dire, réservait quelques surprises aux érudits trop curieux. Hanka pourtant avait pris ses précautions, allant jusqu'à introduire dans les gloses tchèques de la « Mater verborum », lexique latin médiéval manuscrit, de prétendues citations de l'épopée retrouvée. Malheureusement il n'était pas très bon paléographe. Dobrovsky fournit la preuve que son texte était un « monstre paléographique », pour me servir de son expression. Il n'en fallut pas moins soixante ans pour que la question fût définitivement tranchée. C'est au professeur T. G. Masaryk que l'on doit le travail décisif sur la question. Masaryk a réuni autour de sa revue, pour ainsi dire, la tâche critique entre divers spécialistes. On trouvera groupés dans quelques articles de la revue *Athenæum*, 1890, tous les arguments d'ordre philologique, linguistique, archéologique — la chimie même a été mise à contribution — qui ne laissent plus aucun doute sur le caractère apocryphe de ces productions.

Il se peut que j'ai accordé à cette longue polémique plus de place qu'elle n'en méritait, et je m'en excuse. N'y voir qu'une querelle de paléographie et d'histoire littéraire serait pourtant

méconnaître son importance : un peuple en pleine renaissance, mais dont l'absence de libertés politiques, sous une domination étrangère, laisse le patriotisme presque sans emploi, se passionne tout naturellement pour un problème littéraire qui touche de si près à son histoire nationale et à ses rêves d'émancipation. Pour l'intérêt qu'on y attachait, pour la violence de la lutte entre les deux partis, c'est à l'affaire Dreyfus qu'il faudrait, toutes proportions gardées, comparer l'affaire des « manuscrits tchèques ».

La nécessité de me borner, vous le savez, m'a fait choisir, pour sujet de cette leçon d'introduction, l'« histoire de la langue tchèque ». Et si j'ai été forcée de faire de fréquentes incursions dans le domaine de l'histoire politique, c'est que, chez nous, l'histoire de la langue, c'est l'histoire de notre nation, de sa culture, de son existence. Nous avons vu par quelles périodes difficiles elle a passé. La germanisation faillit l'absorber. Après la bataille de la Montagne Blanche, l'allemand devint égal en droit au tchèque; peu à peu, il l'emporta sur la langue nationale, et il fallut des luttes acharnées pour réussir à rendre au tchèque l'égalité de droit avec l'allemand. Au XIX^e siècle, les Tchèques forcent le gouvernement autrichien à leur donner des écoles, à introduire l'emploi de la langue nationale dans les bureaux, et recommencent *une vie à eux*, mais toujours sous la pesante oppression des Habsbourgs et dans l'atmosphère étouffante de l'absolutisme impérial.

Dans cette esquisse trop sommaire, je le crains, et peu digne de l'attention que vous m'avez prêtée, je me suis presque toujours défendue de parler de notre littérature. Parvenue à ce point de mon exposé, cette réserve m'est plus que jamais nécessaire. Le temps me manquerait d'ailleurs, pour caractériser, même très brièvement, l'essor de la littérature tchèque au XIX^e et au XX^e siècles. Il me faudrait plusieurs leçons, et je ne pourrais vous donner ici qu'un tableau incomplet et sans relief. Je me bornerai à citer quelques-uns de nos plus grands noms : ceux des auteurs dont les œuvres ont eu assez de retentissement pour qu'on les ait traduites dans les principales langues étrangères : Charles Hynek Mácha, le Byron tchèque, mort en pleine jeunesse, et dont les vers, vieux de plus de cent ans, se rangent encore aujourd'hui parmi les meilleures pages de notre poésie lyrique; la figure originale et courageuse de M^{me} Bozena Nem-

cová qui exigeait déjà le droit de la femme aux études et à l'indépendance; le martyr Charles Havlicek Borovsky, journaliste et écrivain dont la résistance héroïque vis-à-vis du gouvernement autrichien ne fut brisée que par sa mort prématurée; le poète Jean Neruda qui chantait la vieille Prague et dont l'expression pure et lyrique ne peut être comparée qu'à celle de Guido Gezelle; le poète Vrchlicky, dont la fécondité admirable fait penser à Victor Hugo. Je citerai encore Otokar Brezina, le maître du symbolisme, mort en 1929, dont les œuvres ont été traduites en anglais et, en partie, en français.

On sait que la guerre mondiale nous a rendu la liberté; que les Tchèques, renonçant à l'idéal romantique du panslavisme, forcés de se battre dans l'armée autrichienne et allemande, ont cherché de tout leur pouvoir à aider malgré tout la France et ses alliés. Sous le patronage de T. G. Masaryk, ils ont formé des légions nationales qui se sont battues contre les puissances centrales au front russe, français, italien. Et le traité de Versailles a réalisé le rêve de l'indépendance, perdue trois siècles auparavant.

Excusez-moi, Mesdames et Messieurs, d'avoir dû vous parler, en inaugurant le cours de tchèque à votre belle Université, de ces faits assurément bien connus de tous. Je ne pouvais m'en dispenser, car, je vous l'ai dit, l'histoire de la langue tchèque, c'est l'histoire même de notre nation. Et laissez-moi, en terminant, vous remercier de l'attention soutenue que vous n'avez pas cessé de m'accorder. Je suis heureuse et fière de cette attention, car je sais qu'elle s'adresse, non à moi, mais à ma patrie, la Tchécoslovaquie, et j'y vois une marque de plus, à laquelle je suis fort sensible, de l'amitié qui unit votre pays au mien.

Les Belges et la Révolution française (1789-1793)

PAR

SUZANNE TASSIER,

Agrégé de l'Enseignement supérieur.

Pour mieux apprécier l'influence exercée par la Révolution française sur les courants politiques en Belgique de 1789 à 1793 (1), reportons-nous d'abord un instant dans les Pays-Bas autrichiens au milieu du XVIII^e siècle.

La société nous y apparaît strictement hiérarchisée, dominée par quelques milliers d'ecclésiastiques, de nobles, de doyens de métiers jouissant de nombreux privilèges politiques, financiers, juridiques et économiques. Ces privilégiés commandent avec une mansuétude paternelle une population amorphe, routinière, ignorante, dépourvue d'esprit critique et fort indifférente aux affaires publiques. Leur paisible ignorance et la docilité des classes non privilégiées ont contribué à leur donner une haute idée de leur supériorité. Plongés dans un engourdissement intellectuel presque total, ils goûtent avec sérénité un assez médiocre bonheur.

Brusquement, dans la seconde moitié du siècle, un double danger vient troubler leur quiétude; les voici menacés, d'une part, par le despotisme éclairé de Joseph II dont les réformes visent au développement de l'activité et du bien-être de l'en-

(1) Conférence publique faite le 27 juin 1933, à l'Université Libre de Bruxelles, pour l'obtention du titre d'agrégé de l'Enseignement supérieur. — N. B. Le temps limité réservé à cet exposé ne nous a pas permis d'y développer notre pensée dans toutes ses nuances; c'est pourquoi nous prions les lecteurs que le sujet intéresse, de se reporter à nos deux livres : *Histoire de la Belgique sous l'occupation française en 1792 et 1793* (Brux., Falk Fils, Van Campenhout, successeur, 22, rue des Paroissiens, 1933, 382 pp.) et *Les Démocrates belges de 1789. Etude sur le Vonckisme et la Révolution brabançonne* (Brux., Lamertin, 1930, 479 pp., ouvr. couronné par l'Académie Royale de Belgique).

semble de la population et, d'autre part, par la naissance d'un parti démocratique dont les éléments se sont lentement éduqués entre 1772 et 1789 par la lecture des ouvrages des philosophes français et se sont exaltés aux nouvelles des événements révolutionnaires d'Amérique, de Hollande et de France.

Vivant dans l'attente vague d'une prochaine transformation de la société, les premiers succès de la Révolution française, en 1789, décident un certain nombre d'entre eux à passer à l'action. Ils forment bientôt un parti que leurs adversaires appellent vonckiste, mais eux-mêmes s'intitulent Démocrates. Ils comprennent surtout des avocats, des négociants, des manufacturiers, des banquiers, car, dans les Pays-Bas autrichiens, ces catégories sociales sont presque les seules à entrevoir que les intérêts des privilégiés ne sont pas ceux de toute la nation. A ces privilégiés, ils reprochent, à tort ou à raison, d'enraver le développement du commerce et de l'industrie, d'immobiliser les capitaux et les personnes, d'être par conséquent en partie responsables d'un paupérisme et d'un chômage qui vont en croissant; à la noblesse, en particulier, ils reprochent son esprit de caste et son dédain; mais, conscients de leur faiblesse, ils se contentent de demander une représentation plus complète du Tiers Etat au sein des anciennes assemblées.

Tel est le Vonckisme à ses débuts. Mais, de 1789 à 1793, les Démocrates belges ne vont cesser d'étendre leurs revendications, leur nombre ira croissant et les idées démocratiques gagneront peu à peu une partie des classes populaires. De cette évolution, le grand moteur sera avant tout la Révolution française.

Cependant, pour se défendre, les privilégiés s'organisent en un parti appelé statiste.

Le Statisme englobe tout d'abord la plus grande partie de la nation, et ceci s'explique aisément par une double confusion créée dans l'esprit du peuple.

En effet, le gouvernement autrichien, pour réaliser des réformes souvent bonnes en elles-mêmes, a employé les méthodes les plus vexatoires et les plus irritantes; il a fini par exaspérer la presque totalité de la nation et la résistance des privilégiés a pris figure d'un mouvement de résistance nationale au despotisme étranger; par suite, les privilégiés ont pu aisément

développer dans l'esprit populaire la confusion entre, d'une part, droits et privilèges du pays et, d'autre part, privilèges de la noblesse, du clergé, des corporations de métiers, et les présenter à un peuple ignorant, ingénu et docile comme un héritage indissoluble et sacré dont dépend le bonheur du pays. Les privilégiés ont pu d'autant plus facilement répandre avec succès cette croyance qu'ils sont en relations directes avec d'innombrables fermiers, paysans, hommes de loi, artisans et peuvent exercer sur eux une pression économique et morale. Cette conviction en une étroite communauté d'intérêts, ancrée dans la masse populaire, ne sera réellement battue en brèche qu'après la bataille de Jemappes, à la fin de 1792, lorsque les révolutionnaires français, soldats, volontaires, officiers, par une propagande spontanée et inlassable, apprendront aux paysans la possibilité de ne plus payer la dîme et les droits seigneuriaux, et aux compagnons des métiers, celle de travailler à leur propre compte. La désagrégation du Statisme en tant que parti populaire n'est plus alors qu'une question de temps.

L'autre grande raison de la popularité du Statisme à ses débuts fut de s'être posé avec éclat en défenseur de la religion en convainquant le peuple que toute atteinte aux privilèges du clergé était une menace contre la religion elle-même. Présenter le catholicisme comme étant en péril était assurément un moyen infailible d'émouvoir une population dont la foi vigoureuse et pleine de fraîcheur faisait l'étonnement de l'étranger. Partout, dans les Pays-Bas autrichiens, le long des champs, des bois, des chemins et à l'intérieur des maisons, des croix et des madones étaient l'objet d'effusions sincères et de soins délicats. Les processions étaient des événements considérables, pour lesquels les plus pauvres dépensaient sans compter les cierges et les fleurs. Tout l'idéalisme que pouvait avoir une population, par ailleurs assez matérielle et réaliste, s'était réfugié là. Dans ce cas également, la confusion créée dans l'esprit populaire ne commencera à s'éclaircir qu'après l'arrivée en Belgique des révolutionnaires français. Ce sont eux qui s'efforceront de faire comprendre aux gens du peuple que religion et privilèges du clergé ne sont pas indissolublement liés et que l'existence de la religion catholique ne serait pas mise en péril par la disparition de la dîme.

Ainsi le Statisme reçut un coup mortel de la Révolution française. Et pourtant, c'est en celle-ci qu'il puisa ses premières armes contre le Vonckisme.

En effet, les Statistes réussirent à éloigner du parti démocratique, de 1789 à 1792, beaucoup d'éléments indécis des classes bourgeoises en montrant la parenté existant entre les idées vonckistes et celles de la Révolution française et en faisant de celle-ci un tableau terrifiant. De plus, les Statistes usèrent, contre les bourgeois démocrates de leur pays, des mêmes procédés arbitraires et violents employés en France par les bourgeois révolutionnaires contre les nobles et les ecclésiastiques défenseurs de l'ancien régime.

Enfin, les nobles belges et les abbés des monastères, pour assurer leur triomphe sur cette bourgeoisie des professions libérales, du négoce et de l'industrie qui triomphait en France, s'allièrent étroitement à la petite bourgeoisie corporative et lui firent une place importante au sein du Statisme.

Après avoir esquissé ces quelques idées générales, précisons-les en suivant les événements de France et de Belgique de 1789 à 1793.

Reportons-nous au printemps de 1789.

La transformation, en France, de la monarchie absolue en monarchie représentative est suivie avec un intérêt passionné dans les villes belges, à la fois par les privilégiés et par les bourgeois adeptes des philosophes français car, les uns et les autres se considèrent comme les victimes du despotisme autrichien et assimilent leur cause à celle des Français. Chaque succès remporté en France contre la monarchie absolue leur est un encouragement à entreprendre la révolution contre Joseph II.

Les gazettes, les bulletins, les lettres, les propos des voyageurs et bientôt ceux des premiers émigrés rendent vivante l'atmosphère révolutionnaire française. Tous les journaux consacrent à la Révolution de longs articles, mais c'est principalement le *Journal Général de l'Europe*, dirigé par le journaliste Lebrun, qui laisse percer sans détour son enthousiasme. Chaque jour, la fermentation des esprits et l'agitation dans les villes augmentent à la nouvelle des événements de France. Les autorités autrichiennes s'en plaignent amèrement. « La France si voisine », écrit à Joseph II le général d'Alton, « nous fournit

en ce moment l'exemple de l'autorité attaquée avec succès et de tout un militaire qui oublie ses devoirs. » Le ministre plénipotentiaire de Trauttmansdorff affirme au souverain : « De tous les cruels embarras que j'ai éprouvés depuis que je suis dans ce pays, cette révolution de France est assurément le plus redoutable... le cri général est d'applaudir à ce que fait la Nation française, celui du cœur, le regret de n'avoir pu réussir à faire de même ! » La nouvelle inattendue de la prise de la Bastille, le 14 juillet, produit une vive impression ; sous le coup de l'émotion, le baron de Hove, qui sera une des personnalités marquantes du parti statiste, écrit à la comtesse d'Yve : « Les Français ont du sang dans les veines et c'est le seul remède à l'esclavage. » De Mons, le rapport du comte d'Happoncourt signale : « Les affaires de France ont tourné la tête aux bourgeois ; cette nuit, ce fut un train de gens ivres. » Des avis identiques arrivent de différents points du pays, et brusquement, de fortes émeutes éclatent coup sur coup à Tirlemont, à Mons, à Louvain, à Tournai. Trauttmansdorff, au comble de l'anxiété, averit le prince de Kaunits : « La folie des Français gagne d'une façon étonnante. » Cependant, l'émotion produite par les événements de France se limite aux milieux urbains et n'atteint pas les campagnes. Le même baron de Hove constate du fond de sa retraite champêtre : « Tout est ici d'un calme et d'une tranquillité inconcevables : on a raison de dire qu'un paysan est un singulier animal, qui n'est sensible qu'au mauvais temps pour sa moisson ».

Au cours des mêmes mois de l'été de 1789, Vonck et ses amis, des avocats, des négociants, ayant puisé dans la littérature philosophique de leur temps et dans l'exemple des révolutions d'Amérique et de France une grande confiance dans les forces nationales et populaires, préparent méthodiquement la Révolution brabançonne ; ils organisent le soulèvement des villes et l'émigration des jeunes gens à la frontière pour y former une petite armée révolutionnaire, sous le commandement du démocrate Van der Mersch. Au début d'août, Vonck a envoyé à Paris l'avocat Torfs et celui-ci a reçu du président de l'Assemblée Nationale des encouragements et la promesse d'une assistance secrète.

Jusqu'à ce moment, les privilégiés des provinces belges ont assisté avec satisfaction à l'effondrement de la monarchie

absolue en France. La nuit fameuse du 4 août met fin brusquement et totalement à leur enthousiasme; c'est avec aigreur et inquiétude qu'ils accueillent la nouvelle de la suppression de la dîme et d'une partie des droits seigneuriaux, et « les nouveautés françaises » deviennent l'objet de commentaires dépourvus de toute aménité.

Cependant la Révolution brabançonne, mise en mouvement par Vonck, après divers avatars, aboutit presque par miracle. Les Autrichiens, d'ailleurs démoralisés par l'exemple de la France, sont battus à Turnhout et, à la suite des insurrections de Gand, de Mons et de Bruxelles, battent en retraite vers le Luxembourg. La Belgique est libérée.

Alors le clergé, qui n'a eu qu'une part restreinte dans la révolution, et la noblesse, qui n'en a eu presque aucune, s'empressent d'organiser un gouvernement aristo-théologal dont ils excluent les Démocrates, c'est-à-dire les négociants, les manufacturiers, les banquiers, les hommes des professions libérales; mais, pour renforcer leur position et par crainte de cette grande bourgeoisie qui triomphe au même instant en France, les abbés et les nobles font des concessions aux doyens des corporations de métiers : certains d'entre eux sont admis à siéger aux Etats, se voient confier des commandements militaires, voire des missions diplomatiques, sont chargés de fructueuses livraisons de fournitures à l'armée des Patriotes. Ainsi, la Révolution brabançonne aboutit, pour les classes non privilégiées, à un renforcement de leur état d'infériorité dans le corps social.

Une politique à ce point réactionnaire n'a pas pour seule cause l'égoïsme des privilégiés mais aussi la crainte que des concessions faites aux Vonckistes ne soient le prélude d'un déroulement d'événements identiques à ceux de la Révolution française.

C'est en vain que les Démocrates protestent de leur modération, déclarent accepter le maintien de la représentation par ordres, pourvu que le Tiers Etat soit mieux représenté, et affirment leur respect des propriétés ecclésiastiques : on ne les croit pas ou on ne veut pas les croire; leur parenté avec les révolutionnaires français les compromet.

« Il faut veiller », écrit le chanoine Van Eupen, devenu le secrétaire d'Etat de la nouvelle République, « à ce que tout

reste dans les bornes de la subordination », prendre garde aux « miasmes révolutionnaires français », les têtes exaltées ne voyant pas encore « les tristes effets d'un renversement total de toutes les lois et de tous les principes » ; il faut « convaincre le peuple que rien ne doit être changé, que, marchant sur les traces de nos pères, traces consacrées par tant de siècles, nous nous mettions à l'abri du danger de la jeune et inexperte nouveauté ». C'est là le thème que vont reprendre les innombrables pamphlets statistes et le jésuite Feller, dans son *Journal Historique et Littéraire*, en donnant de la Révolution française un tableau bien fait pour effrayer les hésitants et les timides. Feller insiste sur les désordres et les actes de violence qui se multiplient dans toute la France et donnent l'impression que celle-ci glisse de jour en jour vers une anarchie sans remède ; il démontre à ses lecteurs que « l'Assemblée Nationale paroît dégénérer en une espèce de cohue » qui a entrepris la destruction de la religion catholique. Avec habileté et talent, et à propos de la Révolution française, il fait le procès de l'esprit de tolérance et de l'individualisme, destiné, dit-il, à ruiner la famille ; il réduit aux brutales réalités les rêves de complète liberté et égalité ; il célèbre l'excellence et la nécessité du principe d'autorité, de l'inégalité sociale, de la fixité des conditions et de l'esprit de soumission ; parfois, avec une réelle prescience de l'avenir, il entrevoit certains des inconvénients inhérents au régime démocratique et parlementaire.

Dans le domaine de la politique extérieure, c'est aussi la crainte de la Révolution française et de la bourgeoisie du haut négoce et de l'industrie qui pousse le Statisme à rechercher l'alliance hollandaise, anglaise et prussienne et à ne pas désirer celle de la France. Les Vonckistes, au contraire, blâment une politique qui s'appuie sur des puissances qui ne veulent la conservation des anciens privilèges dans les provinces belges qu'afin de maintenir les Belges dans la stagnation économique ; or, le corollaire inévitable de la stagnation économique, c'est l'aggravation continue des deux plaies dont souffre la Belgique : le paupérisme et le chômage.

Evincés du gouvernement, les Démocrates essaient de créer un mouvement d'opinion et d'éclairer par des pamphlets la classe bourgeoise et la nation sur ses intérêts véritables.

Mais les Statistes, avec la collaboration active du clergé bra-

bançon, égarent l'opinion publique sur le vrai caractère du débat en accusant les Vonckistes de vouloir la destruction de la religion, et c'est la politique religieuse de l'Assemblée Nationale de France qui sert de base à cette accusation.

Ainsi la Révolution française, dans laquelle les Démocrates belges ont puisé leurs idées, leur enthousiasme et leur élan, devient l'arme terrible dont se servent leurs adversaires pour les compromettre dans l'opinion publique et ruiner leurs projets de modestes réformes politiques.

La tactique des Statistes réussit aisément auprès de la plus grande partie d'une population inculte, sans esprit critique, incapable de réfléchir aux meilleures formes possibles de gouvernement et d'ailleurs complètement absorbée par les à côtés pittoresques de la Révolution : parades des volontaires aux brillants uniformes, décoration aux cocardes patriotiques des statues des saints et des saintes, collectes, processions solennelles et bénédictions de drapeaux.

L'opposition démocratique prenant une forme plus énergique, les Statistes se décident à recourir à la violence : les journées des 16, 17 et 18 mars 1790 contraignent Vonck et ses amis à la fuite; le général Van der Mersch, coupable d'avoir appuyé les Démocrates, est incarcéré et remplacé à la tête de l'armée des Patriotes par le général Schoenfeld, prussien et protestant.

Les Démocrates restés au pays sont traqués, blessés, incarcérés. Les mauvais traitements qu'ils subissent ressemblent à ceux dont sont victimes, en France, les adversaires de la Révolution : un malheureux employé d'une manufacture de toiles, nommé Van Krieken, a le cou scié pour avoir dit « on voit partout ces porteurs de frocs », et sa tête, mise sur une pique, est portée en triomphe.

Mais le Statisme ayant eu recours à la populace stipendiée et à ses meneurs, en devient l'esclave; l'esprit de délation, de suspicion et la surenchère dans le fanatisme amènent bientôt l'élimination des Statistes les plus modérés, impuissants à empêcher l'établissement dans Bruxelles d'une « terreur » statiste. C'est à l'avance, et sur une scène réduite, le processus que suivra la Révolution française, et, toute proportion gardée, la « technique » de la terreur statiste est comparable en bien des points à celle de la terreur révolutionnaire française.

Les journées de mars et d'avril 1790 ont d'autres conséquences : elles font naître au cœur des Vonckistes, jusque-là bons catholiques, respectueux du clergé, des sentiments nettement anticléricaux. D'autre part, au contact des révolutionnaires français, à Lille, à Valenciennes, à Dunkerque, à Paris, les Vonckistes vont perdre beaucoup de leur première modération.

A la fin de 1790, les Autrichiens ayant repris l'offensive, la Belgique retombe sous la domination étrangère. Les Démocrates belges exilés rentrent pour la plupart dans leur patrie, ayant, au contact direct de la Révolution française, retrempe leur énergie. Plusieurs d'entre eux ont assisté, à Paris, à la fête grandiose célébrant, au milieu d'une assistance innombrable, ordonnée et joyeuse, le premier anniversaire de la prise de la Bastille, et garderont, avec le souvenir de cette journée mémorable, une confiance absolue dans l'œuvre de transformation politique et sociale qu'ils ont entreprise. Ainsi, après avoir puisé dans la pensée des philosophes français leurs premières convictions et leurs premières audaces, c'est au contact des Révolutionnaires français qu'ils ont repris courage après leurs premiers échecs.

Rentrés au pays, les Démocrates songent à profiter des dispositions libérales du successeur de Joseph II. Encouragés par de hauts fonctionnaires autrichiens, ils présentent, en avril 1791, un projet de réforme des Etats; ce projet, quoique moins modéré que celui de Vonck, admet encore la distinction en trois ordres, restant ainsi fidèle à l'idée d'une simple évolution au sein du cadre traditionnel. Il n'aboutira pourtant pas, car les autorités autrichiennes, malgré leur peu de sympathie pour les privilégiés, commencent à s'inquiéter du progrès des Démocrates et de leurs attaches avec la Révolution française. « Le parti vonckiste », écrit l'archiduchesse Marie-Christine à Léopold II, « va d'une marche lente, réfléchie, modérée, d'autant plus à redouter; il gagne sourdement mais journellement des partisans dans le plat pays ». Quelle que soit leur modération, les Démocrates belges n'en parlent pas moins au nom du droit du peuple à se gouverner lui-même : principe inquiétant pour le maintien des dominations étrangères! Avec leur pénétrante intelligence, une Marie-Christine, un Mercy-Argenteau l'entrevoient fort bien, et l'exemple de la Révolution française

leur démontre qu'une première abdication peut en entraîner rapidement d'autres. Peuvent-ils, dès lors, de volonté délibérée et malgré une certaine sympathie pour les idées nouvelles, contribuer à la ruine de la puissance de la maison d'Autriche, dont ils sont les dépositaires ? Pénible dilemme, dont ils sont les premiers à se lamenter.

Mécontents, nombre de Démocrates reprennent la route de l'exil. Cette fois, ils ont perdu l'espoir d'arriver à une transformation des provinces belges par un compromis raisonnable avec les deux grandes forces de l'ancien régime : les classes privilégiées et la monarchie autoritaire. Celles-ci, par leur intransigeance, causée en partie par la crainte que soulève la Révolution française, les ont réduits à ne plus attendre la réalisation de leurs aspirations que d'un remaniement profond de la société, à l'exemple de celui entrepris par les Français.

Réfugiés à nouveau en France, ils passent la fin de l'année 1791 et le début de 1792 dans l'attente de la guerre qui, mettant aux prises la France révolutionnaire et l'Europe d'ancien régime, libérera doublement leurs compatriotes. « Mes chers Concitoyens », conjure Vonck d'une voix affaiblie par l'approche de la mort, « que l'orage qui se forme autour de nous, n'éffraye pas notre courage, songeons tous que c'est la cause du genre humain que nous avons à soutenir ; encore un peu de constance et de ce même nuage nous verrons jaillir le feu sacré de la liberté, qui ira embraser les quatre parties du monde ».

Au cours du printemps de 1792, les Démocrates belges, saisis par l'ambiance de Paris, de Lille, de Dunkerque ou de Douai, influencés par la fréquentation de révolutionnaires et de clubs, achèvent d'abandonner leur conviction en l'excellence des réformes lentes et modérées pour se rallier à l'idée de transformations plus rapides.

A cette évolution contribuent leur rapprochement et leur union avec les Démocrates du pays de Liège, chassés de leur patrie par l'issue malheureuse de la Révolution liégeoise. Décidés à unir le sort de leurs deux nations, les Démocrates belges et liégeois sont complètement d'accord pour remplacer les anciennes assemblées ou Etats, au lendemain de la libération de leurs patries par les révolutionnaires français, par une assemblée élue, représentative de l'ensemble de la popu-

lation, sans distinction d'ordres. C'est là la condition sine qua non de leur union. C'est également celle que met la France à l'indépendance de leurs pays, car c'est essentiellement le désir de propager hors de France les idées de la Révolution qui a rallié l'opinion publique française à l'idée de la guerre.

Au cours des mêmes mois de l'année 1792, la pénétration et le progrès des idées démocratiques dans les provinces belges s'accélérent. Cela s'explique aisément. Dans la zone frontière, c'est la conséquence de la propagande spontanée des marchands, petits trafiquants, contrebandiers, que leurs affaires amènent régulièrement de France en Belgique. C'est aussi le résultat de l'action des journaux français, que l'on se procure par curiosité ou par sympathie et qui passent de mains en mains malgré toutes les défenses. C'est également la conséquence des libelles répandus par les agents français ou par les Démocrates belges eux-mêmes, ou encore, celui des propos inconsidérés tenus par certains officiers autrichiens et hongrois acquis aux idées françaises ou par des laquais et cuisiniers que les émigrés français « tirent avec eux et n'osent renvoyer », assure l'archiduchesse Marie-Christine, « quoique persuadés qu'ils sont tous vendus à l'Assemblée Nationale ». Les progrès de « la contagion révolutionnaire et démocratique » se révèlent par des incidents typiques particulièrement fréquents dans le pays de Liège, le Hainaut et la Flandre. Non seulement les Démocrates augmentent en nombre, mais leur parti, d'abord essentiellement composé d'hommes de lois, d'industriels et de négociants, comprend à présent une quantité de personnes appartenant à la partie la moins aisée des classes moyennes ou aux classes populaires.

Cependant, la Révolution française, qui vaut aux Démocrates belges une augmentation du nombre de leurs adeptes, leur crée en même temps des adversaires plus conscients. Les classes bourgeoises, s'éveillant de leur apathie intellectuelle et commençant à saisir la portée réelle des revendications des démocrates, sont loin d'y adhérer unanimement. Peut-être le feraient-elles si les Démocrates s'en tenaient à leur modeste programme de 1789, mais, entraînés par la Révolution française, ils ont définitivement dépassé ce premier stade. Dès lors, nombre de bourgeois les regardent avec suspicion et inquiétude; certains ont avancé aux puissantes abbayes des capitaux

garantis par le revenu des dîmes; c'était là, autrefois, un placement de tout repos; d'autres ont prêté des fonds aux Etats ou aux seigneurs, garantis par les revenus des droits de barrière et des droits seigneuriaux; assez nombreux sont ceux qui tiennent leur emploi ou leurs moyens d'existence d'institutions que la Révolution a détruites en France; c'est le cas des receveurs des droits seigneuriaux, des dîmes et des péages, des employés des Etats et des tribunaux seigneuriaux, des avocats chargés de la défense des gros intérêts de la noblesse et du clergé. Assez nombreux aussi sont les gens timides qui, prisant avant tout le calme et la tranquillité, éprouvent de la répulsion pour ceux qui partagent les idées d'une Révolution qu'on leur représente chaque jour davantage comme synonyme d'anarchie et de désordre. Les proclamations autrichiennes, les journaux des émigrés français ne cessent de leur parler du « mal français », de ce « système corrompateur », de cette « peste politique » que « les brigands s'efforcent d'inoculer partout », du complot formé « par ceux qui n'ont rien, de dépouiller, d'écraser ceux qui ont quelque chose », du règne proche de la canaille. Feller leur fait connaître les œuvres de Burke contre la Révolution et s'attache à démontrer que la démocratie a une tendance inévitable à la tyrannie.

Quant au menu peuple et aux paysans, sauf dans les régions voisines de la France, ils n'ont pas encore une idée très claire, ni des problèmes débattus par les Démocrates, ni de la portée véritable de la Révolution française. A Daelhem, par exemple, lors de l'arrivée des Français, des paysans ayant été forcés par les Autrichiens en retraite de briser les portes de l'abbaye, se jetteront aux pieds des officiers français, convaincus que ceux-ci vont venger cruellement l'injure faite aux puissants moines.

Quant aux privilégiés, les propos des très nombreux émigrés français, la suppression en France des corporations, les émeutes du 20 juin et du 10 août, les massacres de septembre, la politique religieuse de la Législative et les mesures prises par la Convention contre les nobles émigrés n'ont pu évidemment qu'augmenter leur horreur de la Révolution française et accentuer leur hostilité à l'égard des Démocrates belges. Cependant, dans le Hainaut, en Flandre et dans le Namurois, des nobles et des ecclésiastiques, impressionnés par la marche irrésistible

de la Révolution française, commencent à apprécier l'extrême modération du premier plan de Vonck et se sentent disposés à s'y rallier... alors qu'il n'est plus temps. Les doyens des corporations de métiers, profitant de l'effondrement de la noblesse en France, augmentent leurs exigences à l'égard des deux premiers ordres; le spectacle des Français étroitement mêlés aux affaires publiques leur font regretter plus amèrement encore le rôle politique qu'ils ont joué au cours de la Révolution brabançonne. Le même regret tenaille nombre d'ecclésiastiques et de nobles. On aurait pu croire que la peur de la Révolution française allait amener la réconciliation des Statistes et du gouvernement autrichien; il n'en est rien; au contraire, plus que jamais ils se détestent, pleins d'une rancœur irraisonnée. « Dans leur aveugle entêtement, haine et esprit de vengeance », explique l'archiduchesse Marie-Christine à Léopold II, « les Etats de Brabant ne se permettent aucun raisonnement et aimeraient mieux tout voir périr que de se soumettre ». « Ce sont », ajoute-t-elle, « des chicaneurs incroyables, des gens faux, de mauvaise foi, à l'esprit borné ».

Ainsi l'animosité des Statistes à l'égard des Autrichiens est redevenue plus violente peut-être qu'à la veille de la Révolution brabançonne. Tenailés par un intense désir d'indépendance, les Statistes en sont arrivés à mettre leurs espoirs de délivrance dans les armées françaises, dont ils suivent avec un intérêt profond les revers et les succès au cours de l'été de 1792. Assez naïvement et faute d'information sérieuse, ils s'imaginent que les troupes françaises, après avoir libéré les provinces belges de la domination autrichienne, les laisseront libres de rétablir le gouvernement aristo-théologal du temps de la Révolution brabançonne.

Les proclamations de Dumouriez, au lendemain de la victoire de Jemappes, le 6 novembre 1792, les détrompent cruellement : les Belges s'organiseront à leur guise, à condition que cette organisation soit l'œuvre de députés élus par la totalité de la Nation; les Etats, représentant essentiellement les classes privilégiées, ne pourront exercer le pouvoir, même à titre provisoire.

Ainsi, les Vonckistes triomphent. Grande est la déception des privilégiés; mais avant qu'ils aient eu le temps de se concerter, dans les villes belges libérées, des représentants pro-

visoires sont rapidement élus grâce à l'initiative combinée des démocrates locaux, du Comité des Belges et Liégeois Unis et des officiers français. Des assemblées provinciales se constituent dans le Hainaut, le Namurois, le Tournaisis et les deux Flandres, c'est-à-dire dans les régions où la pénétration des idées françaises a été la plus grande.

Les Représentants provisoires sont en majorité des démocrates modérés, anciens adeptes de Vonck. Chargés de diriger le pays, en attendant l'élection de la Convention belge, ils veulent à la fois assurer l'indépendance des provinces belges et les orienter dans la voie des réformes. Ils proclament l'indépendance du pays, envoient à Paris une délégation pour demander à la Convention la reconnaissance officielle de l'indépendance belge, s'efforcent d'organiser une armée nationale, affirment le principe de la souveraineté populaire, de la liberté d'opinion, de la liberté de la presse et de la liberté économique; ils suppriment les exemptions d'impôts de la noblesse et du clergé, formulent le principe d'un enseignement public à la charge de l'Etat; ils entreprennent la réorganisation de la justice, qu'ils jugent trop lente, trop coûteuse, trop dure aux accusés et font libérer quelques victimes du despotisme familial ou de la justice seigneuriale. Seuls, les Représentants du Hainaut et du Namurois, régions voisines de la France et de même langue, s'attaquent aux droits seigneuriaux et annoncent leur suppression, mais en prévoyant le paiement d'indemnités; ceux du Hainaut suppriment également la dîme, mais ils ordonnent d'en continuer le paiement aussi longtemps que la Convention belge n'aura pas pourvu aux charges inhérentes, notamment à l'entretien des membres du clergé.

La politique des Représentants provisoires est encouragée et soutenue à la fois par le vainqueur de Jemappes, le général Dumouriez, et par le ministre des Affaires étrangères de France, Lebrun. Celui-ci est l'ancien directeur du *Journal Général de l'Europe*; réfugié liégeois et membre du Comité des Belges et Liégeois Unis, un coup de chance extraordinaire l'a porté à ce poste élevé, au lendemain du 10 Août.

Les Représentants provisoires vont-ils réussir à rallier à une politique démocratique, qui est la condition même que la France met à l'indépendance de la Belgique, cette partie de la bourgeoisie belge restée jusque-là attachée au Statisme? Réussiront-

ils à l'englober dans un grand parti national modérément démocratique ?

Il n'y parviendront pas. Et la faute en incombe en grande partie à la propagande révolutionnaire, spontanée, maladroite des volontaires, soldats et officiers français, qui vont effrayer les hésitants et les timides. Par leur indiscipline, leur tenue souvent négligée et misérable, ils vont donner aux bourgeois belges épris de calme, d'ordre et d'économie, l'idée la plus fâcheuse de la démocratie. Par leur exaltation et leur lyrisme, ils déroutent une société de braves gens assez terre à terre, très peu accessibles aux idées générales, à l'enthousiasme et au goût du panache. Par des propos souvent grossièrement anticléricaux et égalitaires, ils choqueront une population encore fort pieuse et respectueuse de la hiérarchie sociale.

Non seulement les révolutionnaires français éloignent du parti démocratique les Statistes modérés, mais, de plus au sein des Sociétés des Amis de la Liberté et de l'Égalité, qui se sont créées dans toutes les villes, ils vont exciter les démocrates les plus avancés contre la politique des Représentants provisoires, qu'ils jugent trop modérés.

D'autre part, les Représentants provisoires sont en butte à l'opposition des privilégiés; cette opposition est peu redoutable dans le Hainaut, le Namurois et dans les Flandres, mais extrêmement violente en Brabant, province la plus éloignée de la France où la puissance des abbayes est de plus extrêmement considérable. Les nobles n'agissent pas par eux-mêmes, mais par l'intermédiaire de leurs baillis et greffiers. Les maîtres des corporations de métiers augmentent les salaires pour arracher les compagnons à l'influence des démocrates et des révolutionnaires français. Mais l'agitation la plus redoutable est celle que crée et alimente le clergé; dans les villes et les campagnes brabançonnnes, vicaires, religieux et moines vont de maison en maison, de ferme en ferme, affirmant qu'obéir au Manifeste de Dumouriez et aux représentants provisoires, c'est risquer la damnation éternelle.

L'effet de cette campagne sera déplorable, car, au jour fixé pour les élections de la Convention nationale belge, la plupart des sections bruxelloises dirigées par les Statistes, au lieu de choisir des représentants, formulent leur volonté de garder les anciens États du Brabant !

Manifestation désastreuse, car elle confirme d'une manière éclatante l'opinion, qui s'est propagée en France, qu'une République belge démocratique n'est pas viable et que le peuple belge demeure passivement sous l'influence des classes privilégiées profondément hostiles à la France révolutionnaire.

Cette opinion, si dangereuse pour la cause de l'indépendance belge, a été répandue par les lettres et les propos des officiers, soldats et agents français.

Dès que cette opinion s'est accréditée au sein de la Convention, Cambon fait voter sans difficulté le décret fameux du 15 décembre 1792, qui marque dans la politique française le passage de la politique de propagande à la politique d'intervention révolutionnaire. Ce décret, dans la pensée des Conventionnels, va libérer le peuple belge de l'influence des privilégiés par la suppression immédiate des droits seigneuriaux et de la dîme, et va assurer des ressources financières ne coûtant rien à la masse populaire par la mise sous séquestre des biens ecclésiastiques.

En réalité cette politique d'intervention révolutionnaire compromet irrémédiablement la création de la République belge et voue à l'échec les efforts des Représentants provisoires et de leurs partisans, c'est-à-dire les démocrates modérés ou anciens Vonckistes. Ceux-ci jugent presque unanimement que le décret est inacceptable pour la dignité de la nation et constitue un grave péril pour son indépendance; aussi protestent-ils avec la plus grande énergie auprès de la Convention; bourgeois patriotes et démocrates, sentant le pays en danger, ils sont sans hésiter patriotes avant d'être démocrates; mais ils ne sont pas suivis par les nouveaux éléments de leur parti, qui ont été recrutés dans les classes peu fortunées et populaires. Ceux-là, au contraire, approuvent le décret, en réclament l'application immédiate et, assurés désormais de l'appui de la France, perdent toute espèce de modération à l'égard des Statistes. Ainsi, le parti démocratique se scinde en deux groupes hostiles. En même temps, les privilégiés, menacés de la perte immédiate de la totalité de leurs privilèges, se rapprochent de l'Autriche; les révolutionnaires français ont abouti à ce résultat : la réconciliation des chefs statistes et du gouvernement autrichien !

Tout espoir de créer ce grand parti national modérément démocratique dont avaient rêvé les Vonckistes disparaît. Le pays va être écartelé, pris entre la résistance opiniâtre des pri-

vilégiés et le fanatisme des démocrates exaltés, les uns et les autres animés d'un haineux esprit de lutte de classes.

A développer cet état d'esprit travaillent avec acharnement les commissaires de la Convention, les commissaires nationaux du pouvoir exécutif, les officiers et soldats français chargés de faire exécuter le décret du 15 décembre. Animés par une foi révolutionnaire intense, les révolutionnaires français veulent arracher l'âme populaire à l'influence du clergé, de la noblesse et des classes riches et désagrèger le Statisme. Leur fanatisme est extrême, car ils ont la conviction de posséder l'Évangile des temps nouveaux; ils l'expriment inlassablement en discours lyriques, longues affirmations de foi où la discussion n'a pas de part. Ils se répandent dans les villes et villages pour « apostoliser », y laissent des « fabricateurs de clubs » et « y sèment des instructions à la portée de tous ». Rien ne les déconcerte, rien ne les décourage : ni l'apathie, ni l'indifférence narquoise, ni l'insolence silencieuse, ni même les menaces ouvertes. Ils font démolir les fourches patibulaires, les « infâmes gibets », les piloris, tous les emblèmes féodaux; parfois ils les font flamber sur des bûchers qu'entourent, hurlant et chantant, quelques démocrates belges et des soldats français — ils plantent eux-mêmes l'arbre de la liberté, et font placer au haut des clochers le bonnet rouge, en saluant avec ivresse « la coiffure de la Déesse chérie ». Ils sont loin d'être toujours mal accueillis; si les fermiers, influencés par les moines et les seigneurs, sont pleins de froideur, par contre, la masse des petits paysans et des pauvres métayers, dès qu'on leur a expliqué que le décret du 15 décembre supprime les droits seigneuriaux et la dîme, s'humanisent et manifestent avec prudence leur approbation. Dans les villes, les révolutionnaires français s'efforcent de dresser les pauvres contre les riches en proclamant pour eux le droit au travail et aux secours. « Pauvres ! », s'écrient les commissaires Scipion Bexon et Rigault, « bannissez toute honte ! ce n'est pas à vous à rougir de votre état, c'est aux riches qui en sont la cause; assez longtemps l'homme opulent vous a insulté par son faste et s'est couvert de vos dépouilles; le château doit faire place à la chaumière; vous ne tendrez plus la main; il vous faut maintenant, et nous vous l'apportons, du pain, du travail et de la liberté ! ». « Le riche a vécu de votre jeunesse et de vos travaux », affirme le commissaire Courtois, « la justice

nationale regarde le soulagement du pauvre comme un droit pour lui; ... avec des secours, il faudra vous offrir du travail, car l'homme laborieux est le seul bon citoyen ... vos magistrats vous en offriront; ils répareront à votre égard l'injustice du sort! ». Partout les révolutionnaires français s'attachent à démontrer que les privilèges dont jouit le clergé ne sont pas conformes à l'esprit du christianisme primitif. Ils assurent que tout en France, depuis la Révolution, rappelle les débuts de l'église: « les ministres du culte » disent-ils, « choisis par les chrétiens, au lieu d'étaler un fasté insolent, retracent dans une vie sainte et frugale toute la modestie des premiers apôtres ». Inlassablement ils répètent que les principes qu'ils prêchent sont fondés sur la morale du Christ, qu'ils n'en veulent pas à la religion, mais aux abus du clergé, et ils attaquent ceux-ci avec passion et virulence.

Mais, pendant que les révolutionnaires français travaillent avec acharnement à désagréger le Statisme, les événements de la politique extérieure se précipitent, tous les espoirs de paix s'évanouissent, une lutte à mort entre l'Europe et la France révolutionnaire apparaît inéluctable; le décret du 15 décembre, l'exécution de Louis XVI ont amené la rupture des relations diplomatiques entre la France et l'Angleterre: la première coalition se constitue.

Alors, la France passe de la politique d'intervention révolutionnaire à la politique annexionniste. Elle y a d'ailleurs été incitée par les vœux de réunion à la France qu'ont formulés spontanément les Liégeois, car, ceux-ci, par suite de l'attitude intransigeante des Statistes brabançons, ont promptement abandonné leur premier projet d'union avec les Belges.

Encore faudra-t-il, pour obtenir les vœux de réunion des villes et villages de Belgique dans les assemblées primaires, l'adhésion d'un certain nombre de Belges. Les Français les trouveront parmi ces démocrates exaltés qu'ils ont fanatisés et parmi ces paysans qui veulent assurer à tout prix, fût-ce au prix de l'indépendance nationale, la suppression définitive des classes privilégiées, des droits seigneuriaux et de la dîme.

De ce bref exposé, il ne semble pas exagéré de conclure que, de 1789 à 1793, la Révolution française joua un rôle déterminant dans le développement et l'évolution des courants politiques dans les Pays-Bas Autrichiens.

C'est dans les ouvrages des philosophes français que les Démocrates belges puisèrent leurs aspirations démocratiques et nationales; ce sont les premiers succès de la Révolution française qui les décidèrent à passer à l'action; d'abord partisans d'une sage évolution, ils devinrent moins modérés au contact direct des révolutionnaires français; grâce à l'appui de ceux-ci, ils tentèrent une réalisation de leur programme; la propagande des soldats et officiers français leur gagna des adhérents dans la masse populaire, mais provoqua finalement la scission de leur parti. Quant aux Statistes, la ruine de la monarchie absolue en France fortifia leur opposition au despotisme autrichien, mais la fin des classes privilégiées renforça leur intransigeance à l'égard des Vonckistes; ils compromirent ceux-ci aux yeux d'un peuple pieux et respectueux de l'ordre, en les assimilant aux Français anticléricaux et révolutionnaires; mais ces derniers ruinèrent en fin de compte la popularité du Statisme dans la classe paysanne par l'appât de la suppression de la dîme et des droits seigneuriaux. La Révolution qui se déroulait en France eut finalement en Belgique les effets qu'engendre naturellement toute révolution : le centre modérateur est éliminé, les partis extrêmes s'accroissent. De plus, la Révolution française, après avoir d'abord contribué indirectement à la formation parmi les Belges, privilégiés ou démocrates, d'un mouvement national, provoqua ensuite la ruine de celui-ci en surexcitant d'âpres rivalités de partis et de classes, qui eurent pour résultat de rejeter l'extrême-droite des Statistes vers l'Autriche et l'extrême-gauche des Démocrates vers la France.

La mélothésie zodiacale dans l'antiquité

PAR

EDMOND LIÉNARD.

Il n'entre nullement dans notre intention de faire ici un historique détaillé de la mélothésie. Cette partie de l'astrologie présente, ainsi qu'on pourra s'en rendre compte, un caractère changeant, fantaisiste même, et en tout cas, opposé, par essence, à une formule *ne varietur*. Cultivée surtout par des demi-savants ayant pour seul but de donner à la superstition populaire un aliment qui fût à sa convenance, elle varia fortement selon les époques et selon les peuples qui la pratiquaient. Il ne peut être question, dans ces conditions, d'essayer de suivre pas à pas toutes les transformations que cette théorie a subies au cours de l'Antiquité. Malgré tout l'intérêt qu'une telle recherche pourrait présenter pour l'histoire des idées, le mauvais état des sources, parfois même leur carence, ne nous permettrait pas d'arriver à nos fins. Quoi qu'il en soit, certains faits ne peuvent être contestés et c'est eux que nous tenterons de dégager.

Dès les temps les plus reculés de l'histoire des Chaldéens, des savants s'étaient spécialisés dans l'observation du ciel ; et ils avaient ainsi recueilli une somme de connaissances importante pour l'époque. Ils avaient notamment établi la notion empirique de zodiaque ou zone circulaire contenant les douze constellations que le soleil semble parcourir en un an.

Très tôt également, — nous ne sommes guère en mesure de préciser — ces astrologues attribuèrent à chacun des signes du zodiaque une part d'influence sur le corps humain. C'est là ce qu'on appelle la mélothésie zodiacale.

Les possibilités presque illimitées de cette théorie devaient lui assurer un immense succès sinon dans le monde lettré, du moins dans la masse représentative du niveau intellectuel moyen.

En effet, la mélothésie s'attachait à résoudre un problème qui passionnait la foule. Et on ne peut certes accuser d'avoir manqué de psychologie, ces érudits qui, conscients du prix que les hommes ont toujours attaché à la conservation de leur corps, donnèrent à leurs semblables l'explication des maux qui les atteignaient. Ils contribuèrent ainsi à atténuer l'irritation ou la dépression qu'éprouve tout être humain devant un mal dont il ignore tout, sauf les manifestations. Ce système devait contenter et le patient crédule et le médecin dont la science toute empirique encore venait de trouver un auxiliaire précieux. On ne manqua du reste pas d'en tirer des déductions relatives à l'avenir ; ce ne fut pas la partie la moins importante de la mélothésie.

Tout le parti qu'il était possible d'en tirer ne pouvait échapper aux peuples grec et romain toujours à l'affût de la découverte d'un moyen infaillible — ou prétendu tel — de prédire l'avenir. Aussi, que nous trouvions des traces de l'influence du zodiaque sur l'homme dans la littérature gréco-latine, il n'y a à cela rien de surprenant.

Mais si nous voulons saisir sur le vif le passage de cette théorie dans le monde hellénique ou hellénisé, nous constaterons immédiatement que cela ne nous est pas possible. Il est en effet assez étonnant qu'il faille attendre l'époque d'Auguste pour en trouver trace à Rome, et le deuxième siècle après J. C. pour que nous la trouvions mentionnée par un auteur grec. A quoi attribuer l'apparition aussi tardive de cette croyance ? Faut-il, pour Rome, la mettre en rapport avec l'annexion définitive de l'Égypte par Auguste ? (1) C'est assez probable, et cela expliquerait la mention plus tardive encore de la mélothésie par un auteur grec. Il semble bien que, pour ce cas particulier, ce ne soit pas au monde grec que Rome ait emprunté sa conception astrologique. Cette solution concilierait également le désaccord plus apparent que réel entre Sextus Empiricus et le scoliaste d'Aratus sur l'origine de la mélothésie zodiacale. (2)

(1) Cf. BOLL, *Sphaera*, Leipzig, 1903, p. 473 sqq.
et BOLL-BEZOLD, *Diesterngläube*, Teubner, 4^e éd., pp. 136 sqq.

(2) Cf. *infra*. p. 3.

En effet, ainsi que nous l'avons laissé entendre dès le début, c'est en Chaldée que nous en trouverons l'origine. Et c'est l'avis de Sextus Empiricus qui nous dit « qu'il y avait des *Chaldéens* qui soumettaient chaque partie du corps humain à l'influence d'un signe du zodiaque. » (1) Cela concorde d'une manière tout à fait vraisemblable avec ce que nous connaissons des mages chaldéens et de leurs occupations. Et nous ne nous appesantirions pas davantage sur cette question si la solution présentée par l'auteur des *Commentaires sceptiques* n'avait trouvé un contradicteur dans la personne du scoliaste d'Aratus. Celui-ci en effet voudrait faire de l'Égypte, le berceau de la mélothésie. (2) Mais Aratos est Alexandrin et c'est lui qui dans ses *φαινόμενα* donna une élégante vulgarisation d'une science jusqu'alors réservée aux seuls savants. Son origine littéraire et sa réputation solidement établie dans le domaine de l'astrologie ont fort bien pu influencer son scoliaste ; il aurait ainsi attribué aux Egyptiens une théorie astrologique pour l'invention de laquelle les mages de Chaldée étaient, semble-t-il, plus qualifiés. Le problème pourrait se résoudre de la façon suivante : Les Chaldéens, lors de la conquête de l'Égypte par les Perses, eurent l'occasion de faire pénétrer leurs vaincus dans les arcanes de l'astrologie ; et les Egyptiens adoptèrent les théories chaldéennes ou complétèrent les leurs à l'aide de quelques éléments nouveaux. Il se serait ainsi formé deux centres de diffusion aussi importants l'un que l'autre au point de vue du monde gréco-romain. Et si nous sommes disposés à adopter de préférence l'idée avancée par Sextus Empiricus, nous ne contestons nullement l'importance du rôle joué par l'Égypte qui atteignit Rome soit directement, soit par l'intermédiaire du monde hellénistique, d'Alexandrie, pour ne citer qu'un de ses centres les plus actifs.

Malgré cette possibilité d'une double action, il est bien évident

(1) Sextus Empiricus, *Contra Astrologos*, 21-22. Ἦσαν δὲ τινες Χαλδαίων οἱ καὶ ἕκαστον μέρος τοῦ ἀνθρωπέου σώματος ἐκάστω τῶν ζωδίων ἀνατιθεντες ὡς συμπαθοῦν.

(2) *Scol. ad Arati Φαινόμενα*, vers 544 : Οἱ δὲ Αἰγυπτῖοι εἰκότως ἀπὸ τοῦ κριοῦ ποιοῦντες τὴν ἀρχὴν, πάντα τὰ ζώδια κατὰ ἀναλογίαν λαμβάνοντες τῶν μεγῶν καὶ δὴ τὸν μὲν κριὸν κεφαλὴν εἶναι φασιν... Ταῦρον δὲ τὸν αὐχένα, ἄχρι τῶν ποδῶν οἱ εἶσι οἱ Ἰχθῦες.

que la première condition du succès pour la mélothésie auprès de gens doués d'un certain esprit critique était l'unité.

Pour parer à ce réel danger de la multiplicité des interprétations proposées aux néophytes de la mélothésie, on livra au public un canon de la mélothésie zodiacale, canon dont la rigidité absolue aurait dû, dans l'esprit de ceux qui l'établirent, rebuter l'imagination plus ou moins inventive des continuateurs zélés des mages chaldéens. Nous pouvons prendre connaissance de ce canon, soit chez Sextus Empiricus (1), soit chez Manilius (2) ; faisons remarquer, avant de continuer, que ces deux auteurs représentent l'un en Grèce, l'autre à Rome, l'un vers l'an 200 ap. J.C., l'autre à l'époque d'Auguste, l'élément cultivé — nous dirons même l'élite intellectuelle — du monde dans lequel ils vécurent.

Le texte de Sextus Empiricus que nous mettons en cause est le suivant :

Κριὸν μὲν γὰρ κεφαλὴν ὀνομάζουσιν, Ταῦρον δὲ πρᾶκλον, Διδύμους δὲ ἄμους,
Καρκίνον δὲ στέρνον Λέοντα δὲ πλευρας, παρθένον δὲ γλοντούς, Ζυγὸν δὲ λαγόνας,
Σκορπίον αἰδοῖον καὶ μήτρην, Τοῦξότην μηρούς, Αἰγοκερῶν γόναττα, Ὑδροχοὸν κνήμας,
Ἰχθύας δὲ πόδας.

Cette sorte de table de concordance que Sextus Empiricus cite sans grand commentaire et, semble-t-il sans y ajouter foi, ne fait que corroborer fidèlement ce que nous pouvons lire, plus d'un siècle auparavant chez un poète latin contemporain d'Auguste et spécialiste en Astrologie. (3)

Tout un passage des *Astronomica* est consacré à l'exposé de la mélothésie.

*Accipe divinas hominis per sideras partes
Singulaque in propriis parentia membra figuris,
In quis praecipuis toto de corpore vires
Exercent. Aries caput est ante omnia princeps
Sortitus, censusque sui pulcherrima colla*

(1) SEXTUS EMPIRICUS, *Contra Astrologos*, 21-22.

(2) MANILIUS, *Astronomica*, II, 453-465.

(3) Cf. *Catalogus Codd. Astrolog.*, V, 3, p. 128 et VII, p. 234-5.

*Taurus, et in Geminos aequali brachia sorte
Sub Cancro est, laterum regnum scopulaeque Leonis
Scribuntur conexa umeris, pectusque locatum
Virginis in propriam descendunt ilia sortem ;
Libra regit clunes et Scorpius inguine gaudet,
Centauro feminae accedunt, Capricornus utrisque
Imperitat genibus, crurum fundentis Aquari
Arbitrium est, Piscesque pedum sibi jura repossunt.*

C'est le plus ancien texte du genre dans la littérature gréco-latine qui nous est parvenue, et le fait que nous le retrouvons identique à presque deux siècles de distance semble bien prouver que son ancienneté l'a mis à l'abri des assauts que des novateurs impénitents ont fait subir entretemps aux croyances populaires ou aux doctrines philosophiques. A peine a-t-on essayé de rendre ce canon rationnel en invoquant que l'ordre des parties du corps humain est strictement conforme à l'ordre des douze signes du zodiaque ; le Bélier étant le premier, se voit attribuer la tête, et ainsi de suite... (1) En bon sceptique cependant. Sextus Empiricus examine la valeur de cette mélothésie et il la trouve précisément dans le but qu'il lui assigne ; car, selon lui, la répartition des influences célestes sur le corps humain n'est pas due au hasard ; mais elle permet de sauvegarder les organes placés sous la protection du signe zodiacal sous lequel on est né. Un homme naît sous le signe du Capricorne — c'est-à-dire entre le 22 décembre et le 21 janvier — ; il aura tendance à souffrir des genoux, dit Sextus (2), et il est bon d'être prévenu pour pouvoir éviter le danger, attendu que ces astres sont malfaisants par nature.

Nous chercherions vainement une interprétation de ce genre dans Manilius. L'auteur des *Astronomica* parle cependant de la mélothésie en plusieurs endroits de son œuvre. Le passage que nous venons de citer se trouve confirmé purement et simplement dans

(1) A. BOUCHÉ-LECLERCQ, *L'Astrologie grecque*, Paris, 1899, pp. 318-26.

(2) SEXTUS EMPIRICUS, *Contra astrologos*, 22. "Καὶ ταῦτα πάλιν οὐκ ἀσκοπῶς, ἀλλ'ἔπειπερ ἔαν ἔν τινι τούτων τῶν ζωδίων γένηται τῶν κατὰ τὴν γένεσιν κακοποιῶν ἀστέρων τις, πῆρωσιν τοῦ ὀμωνυμοῦντος ἀπεργάζεται μέρους."

le même volume (1), mais Manilius ne s'avise ni de juger ni d'interpréter, et il est à souligner que l'élément strictement intellectuel n'osa pas remanier le canon de peur de le voir s'effriter ; les efforts portèrent avant tout sur l'interprétation rationnelle qu'on pouvait en donner.

Si nous nous adressons non plus à l'élite, mais à l'élément moins cultivé, et partant plus superstitieux, nous verrons qu'on soumet la mélothésie zodiacale à diverses transformations profondes qui l'amèneront progressivement à être comprise et appréciée par la masse sans qu'il lui en coûte aucun effort pour connaître les douze signes du zodiaque. Il sera malheureusement impossible de suivre ces changements au fur et à mesure qu'ils se produiront et il faudra bien nous borner à les constater une fois qu'ils auront été admis. C'est ainsi que, à la fin du IV^me siècle, nous trouvons la mélothésie zodiacale transformée en une mélothésie divine. C'est une chose toute logique si on considère d'abord que si les signes du zodiaque sont au nombre de douze, les grandes divinités de l'Olympe sont, par une coïncidence assez troublante, également au nombre de douze. Disons ensuite que les gens du peuple devaient être bien plus familiers avec Zeus et Héra qu'avec le Cancer ou la Balance et nous aurons, je crois donné les deux idées maîtresses qui présidèrent à l'évolution d'une mélothésie zodiacale vers une mélothésie divine.

Il ne restait plus qu'à mettre le groupe des douze divinités Olympiennes en rapport avec les douze signes du Zodiaque. Cette nouvelle concordance, d'autant plus facile à réaliser que le calendrier mettait déjà en rapport les astres et les dieux, devait assurer

(1) MANILIUS, *Astronomica*, IV, 701-710.

*Ac velut humana est signis descripta figura
Et quamquam communis e. at tutela per omne
Corpus et in proprium divis artibus exit.
Namque Aries capiti, Taurus cervicibus haeret,
Brachia sub Gemino censentur, pectora Cancro,
Te scopulae Nemeae vocant teque ilia Virgo ;
Libra colit clunes et Scorpius inguine regnat,
Et femina Arcitenens, genua et Capricornus amavit,
Cruraque defendit Juvenis, vestigia Pisces
Sic alias a'iud tetras sibi vindicat Astrum*

aux théories astrologiques un surcroît de vogue trop précieux pour être négligé. (1) Et c'est encore Manilius qui se charge de nous apporter la nouvelle table de concordance. (2)

*Lanigerum Pallas, Taurum Cytherea tuetur
Formosos Phœbus Geminos, Cyllenie Cancrum,
Iuppiter et cum matre deum regis ipse Leonem
Spicifera est Virgo Cereris fabricataque Libra
Vulcani, pugna Mavorti, Scorpius haeret ;
Venantem Diana virum, sed partis equinae
Atque angusta fovet Capricorni sidera Vesta,
Ex Jovis adverso Iunonis Aquarius astrum est,
Agnoscitque suos Neptunus in aequore Pisces.*

Ce sont bien les douze grands dieux de l'Olympe et cette fois, la correspondance est établie d'une façon rationnelle : Neptune, dieu de la mer, est associé aux Poissons tandis que le belliqueux Scorpion est identifié au dieu de la guerre. Mais là se borne le rôle de Manilius ; ce n'est pas lui qui soumettra les organes du corps aux divinités du panthéon grec. Nous avons indiqué tantôt le motif qui paraît avoir justifié cette abstention. La mélothésie zodiacale lui était trop familière, à lui astrologue, pour qu'il consentît à opérer un remaniement dont, à son point de vue personnel, il ne pouvait — ou ne voulait — pas voir l'utilité. Mais il est bien certain que d'autres le firent à sa place. Et c'est ici que le manque de *testimonia* est le plus sensible. Nous ne trouverons la nouvelle table de concordance admise qu'à un moment de beaucoup postérieur et après avoir subi déjà des remaniements d'un autre ordre. Mais à défaut de textes, nous pouvons faire nous-mêmes le travail que des Anciens firent certainement et obtenir ainsi le point de départ des théories postérieures. Si nous mettons

(1) MANILIUS, *Astronomica*, II, 439-447.

(2) Cf. *C. I. L.*, 1² p. 280 sqq. et Diodore II, 30, 7 qui fait remonter cette tradition aux Babyloniens.

en rapport, les deux canons livrés séparément par Manilius (1), nous obtiendrons le tableau suivant :

Minerve	Bélier	Tête
Phébus	Gémeaux	Epaules et bras
Mercure	Cancer	Poitrine
Jupiter	Lion	Flancs
Cérès	Vierge	Bas-ventre
Vulcain	Balance	Fesses
Mars	Scorpion	Pubis
Diane	Sagittaire	Cuisses
Vesta	Capricorne	Genoux
Junon	Verseau	Jambes
Neptune	Poissons	Pieds

De toute évidence, un Romain moyen comprenait mieux quiconque lui disait : « Votre tête est placée sous la protection de Minerve » qu'un érudit, voire un médecin, lui expliquant que les douleurs rhumatismales qu'il ressentait aux genoux étaient imputables à l'influence néfaste du Capricorne. Et mieux, Vesta avait un temple où on pouvait au moins espérer la fléchir par un sacrifice ou des prières, tandis que vis-à-vis du Capricorne, quel moyen d'action avait-on ?

Cela seul devait suffire à rendre populaire une doctrine que le zodiaque, même quand on ne le compliquait pas de ses trente-six décans, condamnait à végéter dans un cercle restreint. Et la meilleure preuve que la diffusion de la mélothésie fut assurée par cette nouvelle concordance, est que, à la fin du IV^{me} siècle après J. C., nous ne retrouvons plus trace de la mélothésie zodiacale, mais bien plusieurs systèmes de mélothésie divine.

En effet, un écrit anonyme paru vers 390 et qui n'est en somme qu'une apologétique renouvelée de Tertullien, raille la crédulité des hommes dans les termes suivants : (2)

Nam hominem mundum esse parvum dicitis et sicut in eo multiplicata sunt membra disposita, ita varios deos fingitis in caelo

(1) Cf. MANILIUS *Astronomica* II, 453-465 et II, 439-447.

(2) *Collatio Alexandri Magni et Dindimi*, dans : Kuebler, *Julii Valerii opera*, Leipzig, Teubner, page 179.

consistere quorum unicuique diversas partes vestri corporis deputatis, et familiares singulis victimas immolatis et vocabula illis exquisita tribuistis asserentes Minervam capitis arcem utpote sapientiam tenere, Junonem iracundiae praesidentem praecordia possidere ; Martem bellorum praesidem pectora vulneribus apta distinguere, Mercurium facundiae repertorem linguae januas subsidere, Herculem lacertos sibi utpote pugilem vindicasse, Cupidinem jecoris secretarium coercere, Bacchum ebrietatis auctorem cellaria gutturis obtinere, Cererem frumenti datricem horrea ventris incolere, Venerem matrem libidinis femorum occupasse cubicula, Jovem quasi aereum spiritum in navibus habere praetorium, Apollinem medicinae ac musicae praeceptorem palmarum habitacula possidere.

Nous sommes bien loin du canon de Manilius. Seule, Minerve exerce toujours son influence sur la tête, parce que, issue elle-même du cerveau de Jupiter, elle représente la sagesse et l'esprit. Mais quels bouleversements pour les autres influences ! Cependant on s'aperçoit rapidement que la majeure partie des changements résultent directement du désir de rendre les attributions rationnelles. Pour y arriver, on innova progressivement et le texte qui nous occupe représente le résultat des nouveautés introduites dans la mélothésie. Il faut néanmoins regretter que l'absence de textes entre Sextus Empiricus et la *Collatio Alexandri et Dindimi* ne nous permette pas de suivre le développement de ces innovations ; nous ne pouvons que les constater.

L'œuvre que nous citons en ce moment est une apologie du christianisme. Faite par un chrétien, elle peut *a priori* être soupçonnée et nous ne pourrions nous porter garants de son exactitude. Mais s'il est probable que cet adversaire du paganisme ne connaissait de ces superstitions que ce qu'il en avait entendu dire, il se montre en maint endroit de son œuvre, très averti des choses de la mythologie. Nous ne lui accorderons peut-être pas le même crédit qu'à Manilius, mais nous pourrions cependant inférer de ses dires que, vers 390, certains païens ajoutaient encore foi à la mélothésie divine ; cela seul nous importe en ce moment. Certes

nous ne retrouvons plus les douze grands dieux protégeant les douze parties essentielles du corps humain. Minerve, Junon, Mars, Mercure, Cérès et Phœbus ont bien encore gardé une part d'influence, mais leurs attributions ont changé et ce fait est logique. du moment que le principe d'une mélothésie rationnelle à tout prix avait triomphé du caractère d'immuabilité que Manilius et Sextus Empiricus semblaient lui reconnaître. Dès lors, on introduisit Hercule parce qu'il était le dieu de la force, Venus, oubliée dans le premier partage, et d'autres encore ; et ce, au détriment de quelques grandes divinités dont la part d'influence semblait à présent due au hasard.

Le passage en question est du reste extrêmement caractéristique de la mentalité qui avait présidé au remaniement. L'auteur prend la peine de nous donner à propos de chaque divinité, la raison pour laquelle elle s'est vue octroyer telle partie du corps plutôt qu'une autre. Malheureusement, l'auteur en oublie une, ce qui rend son canon incomplet. A quoi attribuer cet oubli ? Certes pas à l'insuccès de la mélothésie, car, quelques années auparavant, Macrobe écrivait (1) : « *Ideo physici mundum magnum hominem et hominem brevem mundum esse dixerunt.* »

Seuls le hasard ou le manque de documentation paraissent justifier cette imperfection du canon qu'on nous proposait. Ce texte contient en lui une idée nouvelle pour nous et qui fera son chemin. Après avoir remplacé les douze signes du zodiaque, les douze grandes divinités se voient à leur tour détrônées par des dieux et des déesses de moindre renommée et — chose extrêmement importante — qui ne sont plus strictement limités au nombre douze.

Il va devenir possible de satisfaire un plus grand nombre de divinités puisqu'on peut facilement trouver plus de douze parties au corps humain et que le panthéon gréco-romain n'est pas à court de représentants. On voit tout de suite que ce système, poussé de plus en plus loin, va diversifier à l'infini les attributions si bien que du canon de Manilius, il ne restera bientôt plus que le principe. Et c'est ainsi qu'un peu plus tard, nous verrons Servius accu-

(1) MACROBE, *Comment. in Somnio Scipionis*, II, XII, 11.

ser à nouveau les *physici* d'être responsables de ce démembrement du corps humain en faveur des dieux. Il écrit expressément : *Physici dicunt esse consecratas numinibus singulas corporis partes, ut aurem Memoriae.* (1)

L'exemple choisi par Servius montre bien la diversité des attributions, tout en nous assurant du maintien de l'idée. Il était du reste fatal que la fantaisie ne s'arrêtât pas là. La mélothésie planétaire avait tracé la voie depuis plusieurs siècles. (2) Les novateurs qui, ici, n'étaient pas bridés par la rigidité du zodiaque, ne s'étaient pas fait faute de profiter de leur liberté.

L'ensemble auquel Ptolémée était arrivé est aussi compliqué que ridicule. L'oreille droite, par exemple, était attribuée à Saturne tandis que Mars exerçait son influence sur l'oreille gauche et la rate. Un élève et successeur de Ptolémée, Démophile (3) avait encore perfectionné le système. Dès que la mélothésie zodiacale eut fait place à la mélothésie divine, la multitude des dieux eut les mêmes conséquences néfastes que le grand nombre des planètes : on varia les attributions et les influences ; on compliqua à plaisir, ce qui amena dans les deux cas, mais à des époques différentes, les mêmes résultats : on se détourna de superstitions aussi peu simples et aussi peu stables.

Néanmoins, il ne faudrait pas en conclure que, à la fin du IV^{ies} siècle, l'astrologie a perdu tous ses droits. Ammien Marcellin constate d'ailleurs le contraire avec amertume (4). Venue à Rome vers 380, il a remarqué combien grand était le nombre des gens qui se préoccupent chaque matin de savoir quelle est la position dans le ciel du signe du zodiaque et même quelle position il occupe par rapport à la lune. Et ce sont ces mêmes gens qui nient avec conviction, sinon avec sincérité, l'existence de puissances surhumaines. Il faut certainement faire la part de l'exagération chez Ammien Marcellin qui s'emporte avec une naïveté parfois déconcertante contre les vices de ses contemporains. Il n'en reste pas

(1) SERVIUS, *In Aeneidem* III, 607.

(2) Cf. BOUCHÉ-LECLERCQ, *loc. cit.*

(3) DEMOPHILE, *Apud Porphyr*, p. 198.

(4) AMMIEN MARCELLIN, XXVIII, 4, 24.

moins vrai qu'à cette époque, la mode a évolué. On croit moins à la toute puissance de Jupiter qu'à l'influence prépondérante du Capricorne ou du Bélier dont la position permet de tirer des déductions qui impressionnaient déjà Tibère. Mais ceci n'a, avec la mélothésie, que des rapports lointains et confirment le fait qu'elle ne rencontre plus qu'un succès relatif depuis qu'on l'a compliquée à souhait. Il n'est peut-être pas inutile à ce propos de rappeler que les derniers centres de résistance païens, à la fin du IV^{me} siècle, doivent être cherchés dans l'aristocratie et les milieux lettrés, donc peu disposés à admettre les invraisemblances qu'on leur propose

On pourrait en déduire que la doctrine du Christ, encore toute au mysticisme des premières heures, fut à l'abri de ces grossières superstitions dont la fantaisie devint le mérite principal. Et cependant, vers 380, Orose écrit : (1) *Tradidit autem (s.e. Priscillanus) nomina Patriarcharum membra esse animae ; eo quod esset Ruben in capite, Juda in pectore, Levi in corde, Benjamin in femoribus, et similia. Contra autem in membris corporis, coeli signa esse disposita, id est Arietem in capite, Taurum in cervice, Geminos in brachis, Cancrum in pectore, et caetera. Volens subintelligi tenebras aeternas, et ex his principem mundi processisse.*

Priscillien est donc formellement accusé par Orose de mettre sa doctrine en rapport avec l'antique superstition des mages Chaldéens. Selon Orose encore, il aurait conservé le canon de la mélothésie zodiacale tel que Manilius et Sextus Empiricus nous l'ont livré.

Il est intéressant de noter que, à ce moment où les auteurs anciens nous montrent toutes les ressources de l'imagination des astrologues, Orose nous a conservé la vieille tradition qui avait donc encore cours dans l'Empire romain, à côté de la multiplicité des autres systèmes. Il convenait par conséquent de ne pas déduire des autres textes du IV^{me} siècle que la mélothésie zodiacale avait été éclipsée par la mélothésie divine et que celle-ci, à son tour, avait

(1) *Orosii ad Augustinum Commonitorium*, 2. dans Migne P. L. 41, p. 667 (= *Priscill. ed. Schepss*, p. 153-4.)

sombré, par suite des invraisemblables complications qu'on lui avait imposées.

C'est ailleurs que se manifesta l'originalité de Priscillien. S'inspirant du démembrement du corps humain au profit du zodiaque, il fractionna l'âme humaine en douze parties et chaque patriarche put ainsi avoir sa part d'influence. C'est là un essai isolé mais curieux, ainsi que l'est du reste toute la doctrine de cet Espagnol.

Reprenant des idées manichéennes, il admit l'existence de deux principes : le Bien, représenté par les Douze Patriarches et le Mal, au service duquel nous trouvons les douze signes du zodiaque.

Dès lors, l'attribution des parties du corps à ces derniers était logique, puisque la chair est la source du Mal. Le parallélisme, d'autre part, des douze Patriarches se partageant l'âme humaine découlait tout naturellement des deux premiers principes.

Mais il serait difficile de prouver que cette doctrine est bien celle de Priscillien. Ce premier martyr de l'intolérance chrétienne a en effet suscité bon nombre de détracteurs et on lui attribua des théories hérétiques qui amenèrent sa condamnation à mort par Maxime en 385. Sa mort ne fit qu'accroître le nombre de ses fidèles si bien qu'en 415, un jeune prêtre Espagnol Paul Orose dirigea contre eux son *Commonitorium ad Augustinum de errore Priscillianistorum et Origenistarum*, et la doctrine fut officiellement condamnée.

Il ne nous appartient pas d'instruire ici le procès du Priscillianisme ni de vérifier le bien fondé de ces accusations. Schepss s'y est appliqué et a réussi à montrer toute l'exagération dont s'étaient rendus coupables les détracteurs de cette secte. Ses résultats ne peuvent plus guère être contestés, et les six traités de Priscillien récemment découverts et publiés ne justifient pas la condamnation encourue par leur auteur (1). Mais les théories du fondateur peuvent avoir évolué en 415 et nous ne pouvons *a priori* rejeter le témoignage d'Orose.

Du reste, le seul point qu'il nous importe de souligner ici, c'est qu'au début du V^m^e siècle, le canon de Manilius subsiste toujours et a conservé ses fidèles. A quatre siècles de distance, nous le re-

(1) SCHEPSS, *Priscillian-Vortrag*, Würzburg 1886 et du même, *Pro Priscilliano* dans *Wiener Studien* 1893, pp. 123-47.

trouvons chez un chrétien et en Espagne. Cela seul ne suffirait-il pas à montrer tout le succès dont a joui la mélothésie zodiacale? Mais si le V^{me} siècle nous ramène à l'antique tradition du siècle d'Auguste, il ne faudrait pas pour cela conclure à un brusque revirement de la crédulité populaire. La fantaisie a conservé ses droits, tout comme au IV^{me} siècle et un texte de Fulgence nous offre une réplique de la *Collatio Alexandri et Dindimi*. Il écrit en effet : *Putarunt pagani singulas partes in homine deos singulos obtinere, ut Iovem caput, Minervam oculos, Iunonem brachia cinctum, Martem renes et inguina Venerem, pedes Mercurium, sicut Democritus in Physiologumenis sicrpsit.* (1)

Fulgence semble ignorer Manilius et ce dernier texte antique parlant de mélothésie choisit pour guide une œuvre de Démocrite. C'est le moment de rappeler une fois de plus la carence de nos sources qui ne nous permet que de saisir très mal certains moments du développement de la mélothésie. Passé cette date, il n'en est plus fait mention dans la littérature.

Et à la fin de notre exposé, il ne nous reste plus qu'à dégager les points qui nous paraissent essentiels.

Le principe de la mélothésie zodiacale ou planétaire remonte à la plus haute antiquité et son origine doit se chercher soit en Chaldées, soit en Égypte ou dans les deux pays à la fois. De là, il pénètre dans le monde gréco-romain vraisemblablement beaucoup plus tôt que les documents ne le feraient supposer. Bientôt la mélothésie subit de nombreuses modifications. L'Olympe grec contenait douze grandes divinités, tout comme le zodiaque englobait douze constellations. Cette coïncidence devait favoriser les rapprochements et on remplaça les astres par des dieux.

Dès lors — et ceci est à souligner — nous observons d'une part la mélothésie zodiacale dont le canon reste immuable et qui poursuit son chemin à travers les siècles sans subir les atteintes de la fantaisie. Mais à côté d'elle, est née une mélothésie divine, issue directement de la première et qui ne put conserver que peu de temps son unité et sa force.

(1) FULGENTIUS (470-538 env.), *Mythol.* III, 7, et dans *Ag'aophamus* de CHR. AUG. LOBBECK, Königsberg, 1829, p. 924-5.

Retenons aussi que, chez les chrétiens, Priscillien voulut s'annexer la mélothésie : il attribua aux douze Patriarches l'âme humaine tandis que, pour le corps, il conserva l'antique canon de Sextus Empiricus.

Cependant, l'immuable table de concordance dont Orose nous donne le dernier écho, avait dû petit à petit se restreindre à un milieu de savants et de lettrés tandis que l'imagination du peuple élaborait des systèmes divers dont les chances de succès étaient amoindries par d'inutiles complications.

Regrettons enfin que, avant l'époque d'Auguste, nous n'ayons pas conservé trace d'un thème si fécond en son principe, et qui dut préoccuper bien des esprits avant l'apparition de l'œuvre de Manilius.

Approximations ⁽¹⁾

PAR

JAMES VAN DRUNEN.

(Suite et fin)

IX. — VIVRE.

La beauté, l'idéal consolateur, l'infini domaine de la rêverie, est, en réalité, très mesuré... Il nous est imposé de trouver la splendeur dans ce qui nous environne, dans le logement même de notre vie. L'admirable est pour nous la grâce nerveuse d'une forme animale, une construction d'organes végétaux, la logique fantaisie d'une fleur, la tonalité d'un matin de mai, la mélancolie de la forêt en automne, les panoramas majestueux du ciel... En dehors de ces limites, palpitent probablement une merveillosité très différente, des beautés supérieures, mais inaccessibles, — et la même supposition se justifie à l'égard des aspects du sentiment...

Gardons-nous, néanmoins, de notre imagination. La féerie, comme le miracle, sont du factice et de l'artificiel. Le songeur Renan, dans *l'Avenir de la Science*, certifie que la nature nous donne d'éblouissantes merveilles, d'ineffables splendeurs, d'enivrantes vérités, de délicieuses et consolantes croyances... « Il faut bien se figurer que ce qui est surpasse infiniment en beauté tout ce qu'on peut concevoir, que l'utopiste qui se met à créer de fantaisie le meilleur monde, n'imagine qu'enfantillage auprès de la réalité ». Pour notre constitution, la nature, très ordonnée, est toute poésie... Et la vie serait une prose plate, raturée et sans grammaire?... Cela semble bien peu probable. L'organique et l'inorganique sont trop unis; leur parenté directe se refuse à d'aussi inconciliables dissemblances.

La nature, dans toutes ses manifestations, constitue notre

(1) Voir *Revue de l'Université* 1933-34, n° 1, p. 68; n° 2, p. 218 et n° 3, p. 374.

code de beauté, le modèle et le type imposés à notre imagination. Nous devons bien, faute de comparaisons, la trouver parfaite, sans défaut, — à moins de prétentions de ridicule réformateur ou de mécontent incurable. Comme le campagnard qui s'ébaubit devant son clocher, parce qu'il n'a jamais quitté le village, nous devons, dans notre habitacle d'ici-bas, concevoir que tout est beau, — ce qui est vrai de chaque chose, quand elle est dans sa fonction. Mon maître de chimie répétait : il n'y a pas de chose sale, mais simplement des choses qui ne sont pas à leur place... Les cheveux sont admirables sur la tête d'une jeune maîtresse, — et répugnants sur la soupe : ils ne sont plus à leur place, voilà tout. C'est le désordre qui est la hideur.

Une pareille beauté de symétrie, une géométrie de concordances, une logique de situation ou une utilité circonstanciée pourrait bien, un jour, être reconnue dans le monde spéculatif. On débrouillera, parmi les conjectures amORALES, dans les paysages psychologiques, l'opportunité d'un « beau crime ». On concevra la vertu du forfait comme l'éclat d'une guerre bien meurtrière. Le mal, situé dans son élément, à son rang, reprendra sa valeur ainsi qu'un mot mis en sa place, comme dit le vieil *Art poétique*. Chaignet dans ses *Principes de la science du beau* assure « qu'il n'y a pas de beau moral. La vertu n'est pas la beauté; l'argument par lequel on veut les confondre repose sur un abus de langage : ce n'est qu'une métaphore. »

On les ressasse commodément et sans plus y réfléchir, les bonnes formules traditionnelles : tout n'est pas rose ici-bas... La vie est décourageante... Ou, comme dit un personnage de Jules Lemaître, dans *le Pardon* : Ah ! ce n'est pas joli, le cœur d'un homme !... Toutes variations sur un cliché banal, expression d'un désabusement bien porté, estampille de fausse expérience qui donne un petit air d'intellectualiste.

La vie que nous nous sommes faite n'est pas drôle, — tout simplement parce que, ici encore, le désordre est la hideur. L'orgueilleuse maladresse de l'homme a mal agencé l'existence. Et la vie sans méthode, bousculée, raille parfois durement notre sottise. Au fond, nous ne lui avons pas permis de faire plus ou mieux pour nous. La vie se moque de nous. Par malheur, son ironie n'a pas assez d'esprit ou de légèreté pour défendre la mauvaise humeur. On se fâche de plaisanteries

mal imaginées ou durement appliquées, — et l'on a toujours tort de se révolter contre plus fort que soi. Nous vivons une parade où Pierrot, benêt mais sincère, candide mais scrupuleux, reçoit les taloches. Il est battu et roué, sans comprendre pour quelle raison, — et la galerie s'esclaffe...

Pour braver non la vie, mais notre vie, — la vie que nous avons combinée et qui ne se méfie que de l'honnête homme, — il faut une prétentieuse confiance, avec l'insouciance d'une mauvaise éducation; pour la supporter, notre vie, il faut une placidité faite ou de dédain ou de soumission. Et celui-là, songeur à peu près satisfait ou observateur distrait, s'en va sous l'averse, l'échine courbée, avec l'espoir obstiné qu'au premier tournant du chemin le soleil brillera et sèchera.

Ici encore, et comme toujours, demandons secours à la science, notre précieuse conseillère. « Le meilleur fruit de notre science, déclare Taine, est la résignation froide, qui, pacifiant et préparant l'âme, réduit la souffrance à la douleur du corps. » Et Anatole France précise : « Nous n'avons rien à faire en ce monde qu'à nous résigner. Mais les nobles créatures savent donner à la résignation le beau nom de contentement. Les grandes âmes se résignent avec une sainte joie. »

En distinguant bien le merveilleux phénomène d'exister, et ce que nous en avons fait, gardons-nous des grandes ambitions, — sans négliger l'accommodement pratique d'un grain de folie, utile à un peu de félicité gaillarde. D'abord, c'est une profitable façon d'assurer qu'on est de la majorité. La Fontaine parlant de ses fables dans *Le dépositaire infidèle*, constate que :

*Les bêtes à qui mieux mieux
Y font divers personnages
Les uns fous les autres sages;
De telle sorte pourtant
Que les fous vont l'emportant.*

Et c'est la vie, — notre fable à tous... Les gonflements de l'ambition manifestent cette folie très considérée et pas toujours dangereuse. A ces petits travers, nous devons de grands actes. Nos défauts et manies ont accompli quelques hauts faits. Nos semblables ont beaucoup acquis, grâce à leurs prétentions. On peut même soutenir que l'orgueil, parmi nous, a été un des plus

énergiques réalisateurs. Les sages songent et trouvent, — et leur nature craintive abandonne l'exécution aux audacieux qui sont des irréfléchis. Les exploiters, les profiteurs, sont gens de seconde qualité. Nous avons besoin de leur infériorité. Ils ont leur rang dans la hiérarchie de l'utilité. Voilà donc encore un élément qui a sa valeur par la place qu'il occupe.

Pour les maîtres, pensifs et voyants, exécuter c'est amoindrir, parce que c'est réduire aux proportions matérielles et humaines. En science comme en art, la théorie et l'idée entrevues sont toujours plus belles. Seules, elles touchent à la perfection. La réalisation est l'imperfection. Les Goncourt ont dit : « Peut-être que les plus grands poètes sont inédits. Ecrire une chose est peut-être le contraire de la rêver... » Nos joies, resplendissantes dans la perspective des promesses de l'imagination, sont toujours décevantes quand nous les possédons et quelqu'un a pu assurer très justement : le plus beau jour de la vie, — c'est la veille.

La science a, ainsi, grande raison quand elle enseigne que la grande vertu est la résignation ; le bonheur se prélasse dans la modestie. Mais, il faut s'entendre. La résignation du sage n'est point faite d'indolence, de manque de raison, de découragement. Cette prudence réfléchie comprend une énergie latente, amassée lentement le long des jours d'épreuves. Sa décision paisible dédaigne la mollesse « cette barque, qui ne remonte jamais le courant » comme dit Arsène Houssaye dans *Mademoiselle Cléopâtre*. La résignation souhaitable et non acagnardante, s'attend à tout, — sans rien attendre.

C'est au terme des jours, à l'âge de la liquidation, que la personnalité de l'individu s'est réellement éclairée ; alors, les aptitudes se sont affirmées et l'homme enfin voit ce qu'il aurait pu accomplir... Parvenus à ce terme, la plupart doivent reconnaître un fourvoiement. De multiples hasards ont imposé le plus souvent une activité mal adaptée ; on a vécu un long contre-sens, — et l'on se sent épuisé après du temps gâché. Combien d'hommes meurent dans un homme avant sa mort, constatent les Goncourt, — et Sénèque avait déjà dit : rien de plus commun qu'un vieillard qui commence à vivre... La vie satisfaite, et, par conséquent, heureuse, est le libre épanouissement des aptitudes ; se soumettre à sa vocation et se développer dans le travail pour lequel on est constitué mentalement ou

physiquement, voilà tout le secret de la joie. Presque tous, bousculés par les circonstances, font fausse route. La réussite des esprits marquants n'a qu'une formule : ils ont eu le moyen, la chance plus encore que la volonté, de suivre leur véritable voie ; ils furent les vainqueurs et les heureux... Pour cette raison même, le fait doit être exceptionnel, — puisque toute félicité est anormale.

En effet, toute vie — vie d'action ou de cerveau, — simple accessoire de la nature et propriété de la matière, — a besoin d'opposition pour réagir et se développer, comme le prouve Le Dantec. Le principe de notre malentendu psychologique dans le mouvement de l'existence, est d'exiger le bonheur, — qui est le calme. Nous ne sommes pas constitués pour le repos. L'infortune, les soucis, la discussion et les disputes, la contrainte, les ennuis, — comme le fait entendre la parabole biblique, — constituent notre véritable élément ; là, nous sommes à l'aise ; l'inquiétude est nécessaire aux tracassés que nous sommes ; nous créons ingénûment des ennuis quand il nous en manque, — et le bonheur, s'il nous accompagne un moment, est un étranger : nous ne le comprenons pas, nous l'ignorons ou nous l'éloignons. « La joie fait peur » — comme dit un acte de M^{me} de Girardin. Mais combien nous en usons autrement quand un incident à figure de tourment passe à proximité!... « Il est relativement rare que les peines viennent à nous : c'est nous qui allons à elles » — assure John Lubbock.

Dans une de ses lettres, Friedrich Nietzsche — qui voyait le monde « plein de dégoût et de misère » — écrivait en 1880 : « Mon existence est un fardeau terrible ; je m'en serais débarrassé depuis longtemps, si je n'avais pas vu que c'était justement dans cet état de souffrance et de renoncement presque absolu que je faisais les observations et les expériences les plus utiles dans le domaine spirituel et moral. »

Honorons toutes les oppositions morales et matérielles, car : « il faut s'y résigner, dit Renan dans *l'Avenir de la Science*, les belles choses naissent dans les larmes ; ce n'est pas acheter trop cher la beauté que de l'acheter au prix de la douleur... La souffrance a été pour l'homme la maîtresse et la révélatrice des grandes choses. »

Pareillement persuadé, le Séraphin vaincu, dans *la Révolte des anges*, annonce à ses fidèles : « C'est par la douleur que,

faisant une première expérience de la nature, nous sommes excités à la connaître et à la dompter. Quand elle nous obéira, nous serons des dieux. Mais, dût-elle nous céder à jamais ses mystères, nous refuser des armes et garder le secret de la foudre, nous devons encore nous applaudir de connaître la douleur, puisqu'elle nous révèle des sentiments nouveaux, plus précieux et plus doux que tous ceux qu'on éprouve dans la béatitude éternelle, puisqu'elle nous inspire l'amour et la pitié, inconnus aux cieux. »

Or, pour comprendre et estimer la souffrance salutaire, il faut avoir subi et souffert.

Rien ne nous rend si grand qu'une grande douleur, affirme la Nuit de mai; et la Nuit d'octobre explique :

L'homme est un apprenti, la douleur est son maître.

Dans *le Lys rouge*, le placide Choulette proclame le malheur notre plus grand maître et notre meilleur ami. « C'est lui qui nous enseigne le sens de la vie. Quand vous souffrirez, vous saurez ce qu'il faut savoir, — et vous aurez la joie que chasse le plaisir. La joie est timide et ne se plaît point dans les fêtes. »

Le tourment moral, les déceptions figurent encore, à leur rang, de favorables contingences, éducatrices sévères, mais bienfaisantes. Elles réduisent les projets et bornent l'ambition. Elle nous avertissent : ne gaspillez pas les emportements et capitonnez de patience une indispensable indulgence... Alceste, et son mécontentement chronique, est le maître risible de ces fâcheux manifestant surtout des symptômes de gastrite. Nos récriminations retombent sur nous-mêmes, puisque nous n'avons jamais connu la vie que suivant l'organisation que nous lui avons formulée. Comme nous avons imposé le système décimal à l'arithmétique, alors que tous les autres systèmes sont admissibles (et on reconnaît maintenant que le système duo-décimal eût été historiquement plus logique), les vivants auraient pu réaliser leur vie suivant bien d'autres modes; pareille certitude doit donner un autre ton à nos prêchailleurs de morale. La sincérité d'une contrition méditée s'en prendra à notre système, à nous-mêmes et non à la vie, que nous ne connaissons que par nos fantaisies. Même dans ses subdivisions individuelles, la vie a la valeur que chacun lui confère. Cette valeur augmente quand

l'éducation de notre jugement se fait et quand s'affermir et s'affine la conscience, synthèse d'habitudes anciennes et d'adaptations nouvelles.

Il nous plaît de croire que se plaindre c'est s'excuser et un peu se justifier. Nos lamentations sur nos faiblesses, que nous ne cherchons guère à atténuer, nos doléances devant toute déconvenue, nos gémissements à propos de tous bobos et nos hypocrites récriminations contre notre pauvre mécanique, contre notre organisme, pitoyable guenille, sont banalités de la conversation... Mais, palsangienne ! quelle machine résisterait au manque de soin, à l'insouciance exténuante avec lesquels nous nous traitons. Nos vêtements, depuis les chaussures dites élégantes jusqu'aux cols-carcans, arrêtent la circulation du sang et gênent le libre fonctionnement des artères... Et notre nourriture, et son mixturage qui écœurerait un Otaïtien ! Nous mangeons trop et mal, sans raison comme sans régularité. Sous prétexte de cérémonies et de banquets, nous entonnons jusqu'à refus un amas d'horreurs frelatées, sophistiquées, dénaturées dans une chimie de sauces à faire jurer, par tous les démons, Messire Horschepot, l'insigne cuisinier de Grandgousier. Mais, c'est le protocole : pas de vraie fête sans indigestion... Il faudrait que l'estomac, toujours ouvert comme gibecière d'avocat, digère tout ce que nous voulons et quand notre fantaisie l'a décidé. Et si le malheureux, épuisé ou offusqué de pareil mépris, se révolte, nous sommes surpris et nous nous plaignons !..

Tarare ! Nous créons et nous nous infligeons quantité de maladies et d'infirmités. Nous ne pensons jamais aux rouages de l'organisme qui constitue le véhicule de notre activité. Ma parole ! nous entretenons mieux notre bicyclette que notre corps. Quelle est la machine qui résisterait à l'absorption de bitters, curaços et autres corrosifs administrés chaque jour ? Nous nous brûlons avec des acides que nous épargnons soigneusement à notre montre. Et après cela, nous n'accordons pas au serviteur malmené la régularité du repos nécessaire pour réparer la fatigue. Les surmenages de tous genres nous épuisent et nous détrouquent. Parmi les animaux, l'homme raisonnable est celui qui a le plus déréglé son existence, — et voilà comment, de toutes les vieillesse, la vieillesse humaine est la plus endolorie, la plus accablée de geignantes déchéances... Nous manquons d'égards pour ce corps confié à notre intelligence, pour ce corps si mer-

veilleusement approprié et perfectionné par une lente évolution, pour ce corps qui représente la forme matérielle, physique et chimique du grand mystère de la vie.

Du corps social, on pourrait, en élargissant les termes, penser de même que dans le particulier.

La vie diminue de valeur intrinsèque. On la sacrifie plus légèrement, — par extension du phénomène de l'offre et de la demande. Les vivants se pressent en nombre toujours plus dense; partout se multiplient, jusqu'au découragement, les candidatures et postulations à tous emplois, — frotteur, commis, wattman ou ministre. La disparition de l'individu, — sans qu'on l'avoue, — est une allégeance; les regrets déclamés sont remplis d'espoirs intimes, et devant des vides tacitement profitables, la mort perd de sa gravité. Dans les guerres de notre époque, on fait faucher sous la mitraille des régiments entiers avec un insouci tout moderne. Les métropolitains, les transatlantiques, les trains-éclair nous habituent à des catastrophes faisant d'un coup des centaines de cadavres; les journaux trouvent là l'occasion d'un article à frissons, — et l'autorité, par acquit de conscience, ouvre une enquête dont personne ne réclame jamais la fermeture : l'enquête est l'emplâtre morale qu'une distraite formalité applique sur tous les maux du corps social... Et tout est dit : on attend le prochain vaste incendie ou dramatique naufrage... Un des internes que les Goncourt ont mis autour de *Sœur Philomène*, constate que : « la mort naturelle n'existe plus; dans notre vie moderne, tout le monde meurt par accident. La vie ne s'use plus : elle se casse. C'est un suicide plus ou moins lent. »

Le temps qui règne est une époque de grande usure. En capitaux, en énergies, en existences, la consommation est effrénée. Le sol, la matière de la planète, est partout violemment exploité et épuisé. Et la race elle-même s'éreinte dans un surmenage fébrile toujours plus avide. Le progrès est un vorace consommateur d'hommes, — et cela nous console devant des hécatombes d'une exorbitance jadis inconnue. Même, nous ne nous défendons pas de quelque fierté en considérant combien nous travaillons en grand, — surtout dans le sinistre... Ainsi, la vie, beaucoup moins évaluée, nous est devenue peu sacrée, donc, moins précieuse.

Mais, résignons-nous, — suivant le précepte.

C'est un méchant précepte que celui de médire.

assurait l'honnête Boileau. Le misanthrope, — maladif à vue basse, — n'aperçoit pas le mépris de soi-même qui est toujours dans le mépris du genre humain. Au contraire, on se montre supérieur à ses contemporains en parvenant à les supporter. Un décourageant défaut de réflexion et d'impartialité marque les doléances faciles faites de grands mots et de fausses amertumes... Il est fâcheux que décadence et ignorance ne riment pas mieux; ces deux idées, sans cela, se seraient trouvées souvent associées.

Pour l'homme sain et qui a la vue bonne, la vie est forte et amusante à regarder : comme les jeux d'enfants, elle se termine le plus souvent par des pleurs, puisqu'elle se résoud en déceptions, — parce que nous demandons toujours trop... Nous manquons de résignation, voilà la faute, — notre faute. Nous nous bernons de prétentions extravagantes; nous nous plaisons dans les envies d'énormités; nos ambitions, par ma foi! s'étendent à tout l'univers en voulant interpeller la planète Mars!

Résignons-nous...

Pour le spectateur accoté contre la paisible satisfaction, la vie est un lever de rideau toujours recommencé, — et nous ne verrons jamais la grande pièce obstinément attendue.

X. — VANITAS VANITATUM.

Se détacher de la pensée de son temps, c'est déjà mourir un peu. Et ce qui se dit à présent me déconcerte... Peut-être n'ai-je plus l'ouïe assez fine... De même que le corps, fatigué par l'âge, se rapetisse et se courbe vers la terre à laquelle il va restituer ses éléments inorganiques, la songerie, lasse, retourne dans le passé, vers la simplicité originelle.

La faiblesse des jeunes est d'adresser toute leur pensée à l'avenir. Nous regardons trop le présent en négligeant fâcheusement le passé, — notre véritable éducateur. Gabriel Monod, en parlant de l'étude analytique de l'Histoire, dit avec grande justesse : « Cette psychologie collective fournit les plus précieuses lumières à la psychologie individuelle, et elle met, pour ainsi dire, notre

esprit au point pour juger tout ce que l'humanité a voulu, désiré et accompli. Elle nous enseigne la relativité de toutes choses et la transformation incessante des croyances, des formes d'art, des institutions, mais aussi la solidarité qui relie entre elles toutes les étapes de ces transformations, l'impossibilité des changements radicaux et brusques. Nous puisons dans cette constatation, à la fois la modestie et la modération. Nous ne nous exagérons plus la puissance de l'homme et nous acceptons sans dévotion servile l'héritage des traditions du passé, tout en travaillant aux renouvellements de l'avenir sans impatience révolutionnaire. »

De tout quoi, il résulte, — pour parler comme les papiers de justice, — que l'étude et l'expérience m'ont fait faire demi-tour vers l'autrefois. Et voici mon aveu le plus compromettant : après avoir dégusté pas mal d'opinions, je mourrai épicurien... Epicure enseignait, au milieu des fleurs, que la physique et la théorie de la connaissance conduisent au bonheur. Le doux matérialiste ne croit pas à la logique des hommes et soutient des naïvetés exquises, comme les atomes ronds et lisses de l'âme !... Parce qu'il fut un esprit charmant et une intelligence claire, il détonna et demeura le moins compris et le plus décrié. Jamais philosophie ne fut moins entendue et plus calomniée, a dit Diderot. Il était doux et affable à tout le monde. Il croyait qu'il n'y a rien de plus noble que de s'appliquer à la philosophie, écrit le rigide Fénelon. Et La Fontaine, dans la fable *Les deux rats, le renard et l'œuf*, place Epicure au niveau de Descartes... Non, il ne fut point le desservant du culte de l'utilitarisme aujourd'hui triomphant ; et méchamment, on a apparenté aux Cyrénaïques prêchant le seul bien dans le plaisir, celui qui, donnant l'exemple de la frugalité et de la modestie, assurait qu'il suffit de pain et d'eau pour connaître la félicité de Jupiter. C'est dans notre pensée que nous édifions nous-mêmes notre vie ; nos sentiments, notre bonheur sont relativités, — comme ont fini par le découvrir savamment les hommes de laboratoire.

Mes flâneries dans les jardins du doux rêveur de Samos, m'ayant purifié des charades bergsoniennes, des filandreuses fariboles nietzschéennes et autres compendieuses tudesqueries, ont fortifié en moi les principes élémentaires : calmer les agitations de l'esprit en soignant le bien-être moral et attendre la soif pour boire un verre d'eau fraîche, le plus savoureux des breu-

vages... A tout prendre, pour se constituer une confortable félicité, il vaut mieux être honnête homme que coquin et ne pas chercher à faire le malin. Vivre d'une vie intellectuelle et morale, telle est la beauté portée à son maximum et telle est aussi la jouissance suprême. Le bon sens consiste, tout d'abord, à n'en point trop montrer, — ce qui est offusquant pour autrui. Je vois, à présent, que bien des choses sont, depuis longtemps, enseignées par les simples aux gens d'esprit qui se piquent d'in-crédulいたé. Vauvenargues avait raison : On dit peu de choses solides lorsqu'on cherche à en dire d'extraordinaires... Il est plus aisé de dire des choses nouvelles que de concilier celles qui ont été dites.

Je me suis isolé, ne m'ennuyant pas avec moi et, reconnaissant que la solitude est le meilleur moyen d'observer les hommes et de les connaître. Ainsi s'est confirmé pour moi la moralité par laquelle Balzac termine son *Dom Gigadas* : « S'il y a quelque chose de plus vain que la destinée humaine, c'est la volonté humaine, et l'homme n'est jamais ni tout bon, ni tout mauvais; il y a de vilaines et mauvaises choses dans les meilleures et du beau et du bon chez les pires, — ce qui doit faire prendre à la fois l'humanité en pitié et en souffrance. » J'ai vu qu'en vérité, il n'y a, ni mauvaises herbes, ni mauvais êtres : il n'y a que de maladroits cultivateurs, parents bêtes, maîtres routiniers, chefs antipathiques, autorités tracassières, pouvoir révoltant. La retraite, — la plus affectueuse conseillère, — apprend à être ménager de sa volonté, ce qui est profitable à la santé; et je me répète le bon précepte de Montaigne : « mon opinion est qu'il se fault prester à aultruy et ne se donner qu'à soy-même. »

La vie ne se modifie pas, et les vivants sont parcimonieux d'originalité. Le cercle, où se meut la pensée quotidienne, est tout restreint; c'est un manège, car nous y suivons toujours, et tête basse, des pistes apprises, nous ramenant obstinément aux mêmes points... Les comparaisons, comme des piquets, attachent l'idée aux mêmes termes. Une ressemblance, pour être frappante, doit évoquer les deux gouttes d'eau banales, mais classiques; et nous sommes si habitués à ces liens jumelant les notions que, par moments, renversant les termes, nous ne distinguons plus le comparable du comparé : devant une rose, habilement fabriquée de papier et de fil de fer, nous déclarons

que c'est gracieux et réussi comme une rose naturelle, — tandis que pour assurer qu'une fleur cueillie est ravissante et parfaite, nous préciserons : on croirait voir une fleur artificielle.

Oui, la pensée est en cage et, pour cette raison, la vie change peu... Le phénomène de notre agitation se perpétue suivant d'identiques réactions. La vie sociale est toujours la même comédie, poursuivie dans un autre décor.

Je suis sorti de l'activité, et, comme l'écrivait George Sand à Flaubert, en décembre 1868 : « La vie où on ne joue pas de rôle est une si jolie pièce à regarder et à écouter... » Mon rôle est récité. J'ai quitté la scène et, accoudé au bourelet, dans la salle, je regarde de nouveaux acteurs se démener... Je veux dire que mes contemporains ont fait leur œuvre ; une suivante génération nous remplace et nous continue, — car elle fait tout ce que nous avons fait, de la même façon, avec nos aspirations et nos critiques. Comme nous, ces convaincus ardents et empressés se bousculent, imaginant, en conscience, se trouver devant une situation nouvelle, spéciale, qui leur est propre, et qui est une résultante de leurs vœux et de leur volonté cajoleuse de tous progrès... Nous proclamions des programmes entièrement pareils et les difficultés encombrant la route, nos hésitations, nos manifestes présentaient toutes les caractéristiques aujourd'hui déclarées.

L'existence devenue une fièvre, la bousculade devant les carrières encombrées, l'emballement et la précipitation, l'impatience et l'exagération en chaque matière, sont les découvertes accomplies de tous temps. La naïveté de l'observation se répète perpétuellement sur des symptômes permanents. Montaigne déjà, après les anciens satiriques raillant les Romains, adressait sur ce sujet des remontrances aux gens du seizième siècle. A l'école, nous récitons le tableau fameux de Boileau :

*En quelque endroit que j'aïlle, il faut fendre la presse
D'un peuple d'importuns qui fourmillent sans cesse.*

Cela date du dix-septième siècle. Madame de Genlis, — nous voici au dix-huitième, — écrivait : « Nous vivons trop vite : la fin du monde approche. » Plus près de nous, un gracieux écrivain un peu négligé, Philarète Chasles, en 1828, dans un article courroucé sur *le Siècle expéditif*, reproche à son temps de prendre le mors aux dents : « Aujourd'hui, notre symptôme spécial,

c'est une précipitation singulière de jouir et de vivre. C'est le siècle de l'impromptu. Gloire, fortune, génie, puissance, tout s'improvise. Dans toutes les carrières, sur toutes les routes s'élancent, avec une violence que rien n'égale, une foule de chars aux roues brûlantes, qui ne tardent pas à s'embraser sur le chemin et à incendier leurs maîtres. La vie ne paraît pas suffire. Pressons-nous, usons la vie, c'est le mot d'ordre universel. »... Barbey d'Aurevilly, qui n'aimait guère les redites, a, malgré tout, repris le même air quand il a chanté son morceau sur « le siècle du paroxysme ». Il ajoutait, en 1868, dans un de ses feuillets du *Nain Jaune* : « La vie va si vite à Paris, — elle va comme la mort, — que si vous retardez d'une heure sur un fait quelconque, il n'y a plus là personne à vous écouter. »

Tous ont répété, en chœur, les sarcasmes et les avertissements à notre vie intense, surchauffée, haletante, vorace... La fuite des heures, dans notre figuration, après avoir suivi les diligences, a pris l'allure folle d'un cheval ayant le mors aux dents. Plus tard, nous avons cru être emportés à la vapeur; à présent, on déclare que nous vivons électriquement. La sensation de vitesse excessive et de précipitation du temps demeure une persistante idée, avec une seule variation : l'action de la technique sur le langage.

En bien des estimations et opinions, il en fut de même et, — aux termes près, — il faut constater que nous nous remuons dans une majestueuse monotonie. Une impassibilité suprême nous déconcerte, et nous cachons notre impuissance sous les clameurs d'un lyrisme dolent. Nous faisons du bruit parce que nous avons peur de la mort trop hâtive et de la vanité de nos efforts... Le bonheur reste équivalent parmi les hommes, puisque la somme des ardeurs et des désirs est une constante, puisque l'élan de l'envie et des ambitions allume toujours autant de fébrilité jouisseuse, piaffante, — et l'impatience tourmente autant d'appétits jamais rassasiés... Et alors, les mêmes désappointements s'attachent à la lourde chaîne des déceptions; nous proférons, avec les mêmes étonnements, de permanentes protestations devant la vie qui nous dévore gloutonnement... Insatiable, Saturne, qui se nourrit de notre chair et de nos douleurs, poursuit sa consommation d'êtres...

Et voyez la piteuse logique : nous repoussons les avis de nos aînés; nous prétendons nous composer une attitude morale per-

sonnelle, — et, par une étrange irréflexion, nous obéissons à l'exemple d'autrui dans les sous-détails, pour l'extérieur ou l'effet immédiat à produire sur le passant. Nous fumons le premier cigare... pour faire comme le voisin. La mode, si impérieuse, est la volonté d'être comme tout le monde. Beaucoup de nos vices ne sont que forfanterie d'apparence. Et, comme dit le refrain de la vieille chanson :

*Au pays des bossus
Il faut l'être
Ou le paraître.*

Le phénomène de singerie est permanent : suiveurs et imitateurs, nous estimons commode et seyant d'obéir au premier venu pour ce qui est ostensible. Mais quand, pour l'esprit directeur, il s'agit de l'essentiel, devant l'expérience de ceux qui ont, avant nous, parcouru le même chemin, nous ne voulons rien entendre et ne tirer profit d'aucun résultat établi par d'autres. Or, comme dit Faust, — ce geignant docteur, le Jean-qui-pleure de la tragédie, — dans son monologue du premier acte, après le départ du trop curieux Wagner : « Dans l'héritage de nos pères, il n'y a d'acquis que ce dont nous savons nous servir, et tout ce qui ne nous est pas utile nous accable. » Orgueilleux déshérités, nous restons accablés, désemparés devant des valeurs dédaignées, — et tous, nous nous répétons. La vie est, pour chacun, l'application d'une sempiternelle formule morale : en prétendant agir à notre guise, en déclarant, comme le fils du meunier : j'en veux faire à ma tête, — nous faisons comme tout le monde.

Dans l'enfant s'éveillent, sans doute, les germes des tendances et des volontés que l'activité de l'homme développera ; et l'âge, précisément par fierté, vient imposer les idées admises. c'est à dire les idées d'alentour. Nous répétons les autres, — nos « semblables » suivant la bien juste expression, — et nous nous répétons nous-mêmes tant l'originalité effarouche. Ainsi, la vie, dans sa monotonie de perpétuelle réédition, demeure uniforme pour tous et en tout.

Notre monde me figure ces sites classiques, ces points de vue obligés de la Suisse bourgeoise, — comme le lever du soleil au Righi. Il faut avoir vu ça... Les caravanes d'excursionnistes, se présentant chaque jour, viennent se placer au même endroit,

pour trouver un même étonnement, et pousser, suivant les formules du guide, une pareille exclamation, — et puis, les voyageurs disparaissent, laissant la place à d'autres curieux sans cesse renouvelés... La bible, un Baedeker pour expéditions sociales.

Donc, sans aucun doute, nos descendants, à leur tour, feront entendre leurs vitupérations aux siècles nouveaux, — d'abord parce que nos successeurs seront, autant que nous, convaincus de leur originalité. La candeur mènera toujours l'imagination de cet

Enfant de soixante ans qui promet quelque chose,

comme disait Marie Joseph Chénier d'un nouveau converti. Avant que le diable songeât à faire retourner le docteur Faust sur les bancs de la petite classe, La Fontaine, — qui a exprimé avec une claire bonhomie tant de pensées que le solennel Goethe a compliquées, — écrivait :

*Humains, il vous faudrait encore à soixante ans
Renvoyer chez les barbacoles.*

Et ensuite, disions-nous, parce qu'alors comme toujours, tel sera le genre. Le sport d'ingratitude se pratiquera obstinément et le bel esprit restera très bourgeois. Il sera toujours bien porté d'afficher, par les salons et les cabarets, une mine élégiaque, des airs désabusés et une fleur de scepticisme à la boutonnière... Et les vieillards, avec un soupir de compassion, répéteront le sempiternel : Ah ! de notre temps !...

Eh ! bien, braves gens, c'était alors identiquement la même chose qu'aujourd'hui, — tout simplement parce que les hommes restent pareils... Seulement, vous aviez vingt ans ; la vie apparaissait dans le frais renouveau d'un matin de journée prometteuse ; vous aviez des projets plein le cœur et, sur les yeux, le binocle de l'enthousiasme. Vous aviez l'orgueil de dominer la vie, et elle vous a terrassés, — comme nous tous. D'ailleurs, en toutes choses, les successeurs et remplaçants sont critiqués par les évincés qui, — soit envie, soit regret, — prétendent que l'on fait moins bien. Perpétuellement, le « bon temps » a paru réfugié dans l'autrefois. C'est dans *Le berger et le roi*, que La Fontaine, lui aussi, s'exclame :

Le conte est du bon temps, non du siècle où nous sommes.

Antoine de La Salle, au quinzième siècle, parlait déjà de « ce noble temps de jadiz. » Et plus près de nous, l'acariâtre aïeule de M. Wardle bougonne de même :

— Ah ! Mr. Pickwick, young people was very different, when I was a girl !

Plus conciliant, Champfleury, dans le chapitre terminal de ses *Souvenirs et portraits de jeunesse* reconnaît que : « le présent vaut le passé, l'avenir vaudra le présent : il faut savoir vivre sans rancunes avec son temps et ne pas s'embarbouiller l'esprit de noir avec le passé. »

Si, vraiment, les ans se faisaient toujours plus pénibles et lourds, l'interprétation du progrès serait redoutable et décevante.

Les chemins de nos sentiments sont ponctuellement tracés. Les jeunes porteront prétentieusement de pareilles qualités et faiblesses, — et les anciens répéteront, avec contrition, ce que leurs aînés avaient dit à la même place... Emballés et faux blasés, jouets d'une impulsive duperie, et qui croyez imaginer une médisante morale en jérémiant sur le malheur des temps, ce n'est pas un couplet que vous nous chantez, c'est un refrain ressassé que vous reprenez.

Ce continuel charivari de récriminations en redites pourrait donner matière à une philosophie des formules, des rengaines et des clichés à la fois spontanés et imposés. En attendant ce commentaire, — superflu comme tous les avertissements, — la sagesse avisée et réfléchie conclut sur le ton biologique : vivre, c'est reproduire toujours et spécifiquement les mêmes moyens tendus vers les mêmes objectifs. La règle s'impose à tous les terriens ; les plantes et les animaux s'y conforment, et aussi leur maître, le roi de la création. Nous exécutons les mêmes gestes, proférons les mêmes mots et subissons les mêmes expériences, pour aboutir aux mêmes opinions avec d'identiques inconsciences... Nous sommes des automates de même fabrication, mûs par de semblables ressorts, c'est à dire par de semblables passions. Le destin, qui nous remonte, n'a qu'un modèle, un gabarit universel, et il ne s'est pas mis en grands frais d'imagination pour combiner notre frêle et immuable machination.

Démène-toi, tapage et discoure, pantin vantard, tiré par les ficelles de la nécessité... Tu obéis à ta mécanique, en prétendant

déployer ta personnalité ; l'intérêt et l'orgueil sont tes manivelles motrices. Le besoin, a dit Herder, est le poids de l'horloge qui en fait tourner toutes les roues.

L'homme, quoi qu'il en soit, est admirable, — par le contraste obstiné de sa simplicité et de sa complication. Il est « surprise, contradiction, incohérence et folie » — dit Octave Mirbeau, dans le moins recommandable de ses livres. Naïf devant tous les proclamateurs de boniments, et le cou tendu à tous les lacets, il représente, néanmoins, par sa rouerie, un coquin de génie. Dans une existence d'une brièveté relativement déplorable, dans un instant de vie, ses instincts trouvent à entasser une invraisemblable quantité de méfaits et d'ingénieuses horreurs. Cet éphémère exerce une fonction destructive véritablement prodigieuse ; il se ruine pour faire du mal, et ses combinaisons ravageuses déconcerteraient Sabaoth lui-même, le père du diable. La finance, — promue science, — est merveilleuse d'emberlificotage et d'adresse prestidigitatoire. Par de mirobolantes combinaisons et de transcendants tours de bâton, elle fait fort civilement, et respectueuse de tous les codes, passer l'argent d'une poche dans l'autre. Le plumé doit encore tirer son chapeau devant ses spoliateurs, car l'escamotage fut scrupuleux et demeure honoré. Et tous, nous nous gaussons du Huron estimant encore que la probité élémentaire est tout simplement de laisser l'argent dans le tiroir de son propriétaire.

Or, le boursicotage est plus avouable encore que le trafic souverain d'hypocrisie savante qui entoure la politique. — sœur jumelle de la mauvaise foi. Edmond About, dans une amusante page du *Nez d'un notaire*, établit comment la danse, son fard et ses pirouettes synthétisent toutes les manœuvres de la parade gouvernementale. Ici, le dépouillé troque son indépendance pour de la déclamation. L'intérêt des malins se gonfle pour se prétendre l'intérêt général. Des gourmands verbeux, portant habit de deux paroisses, s'installent à table et se font servir ; ils s'engraissent au nom de la communauté et des grands principes, — et ils paient les empressés serviteurs en phrases sonores promettant des lendemains splendides... qui restent toujours des lendemains, — comme chez le barbier de l'anecdote.

Dumas fils assurait que si les hommes employaient au bonheur de leurs semblables la moitié de la peine qu'ils se donnent pour leur faire du tort, il n'y aurait guère de malheureux ici-bas.

Mais voilà ! Nous voulons être trompés. « C'est pourquoi, rappelle Pascal, le plus sage des législateurs disait que, pour le bien des hommes, il faut souvent les piper. » Nous nous vantons de nos bêtises ; l'orgueil nous conduit aux appâts piqués dans les pièges scintillants, — et nous mordons convaincus toujours que le morceau doit être bon. Tous les prestiges nous fascinent et, sans répit, nous ambitionnons des grades toujours supérieurs et illusoires dans la considération et la fortune.

Tout comme au temps du bon fabuliste, nous pouvons redire les vers du *Bûcheron et Mercure* :

*La sotte vanité jointe avecque l'envie
Deux pivots sur qui roule aujourd'hui notre vie.*

Et la voilà, la vie.

C'est grande fête carillonnée et pavoisée par toute la burgravie de la sottise, quand s'annonce, en grand arroi et trompettes au vent, la mirifique procession de saint Grotesque. Le voici, tapageant, le cortège empanaché des glorioles et des prétentions. Les présomptions épandent l'encens ; les importances plastronnent ; l'insolence daigne bénir... Et s'avance Sa Suffisance la Morgue... Inclinez-vous, poupées savantes, impotents d'intellect et de judiciaire, impertinences de sous-diacres à jugette étriquée et vous, les rengorgés du pédantisme, les esclaves de l'amour-propre, les serviteurs de la vanité... Emboîtez le pas ! Suivez, — puisque vous êtes des suiveurs dociles. Suivez... pour aller vous effondrer dans la première chausse-trape de l'imprévu... Mais d'autres, aussi bien dressés, viendront qui, à leur tour, après un pareil rapetassage de redites et de lieux communs, proclameront triomphalement Rome sauvée, — et disparaîtront.

Et voilà la vie de l'animal qui divinise sa raison !

Pauvres frères ! Votre importance est votre inanité. Vous prétendez pontifier et vous ragotinez. Vous croyez décider de votre route et votre très humble superbe suit l'ornière du déterminisme derrière le char du despote Orgueil.

Aveugles infortunés qui refusez l'aumône d'un sou de vérité ou de conscience, les Goncourt vous l'ont crié : « Humanité ! Humanité ! Ne sens-tu pas le barbet qui te mène ? »

XI. — VIEILLESSE.

Comme les jours où s'éteint l'automne, elle a son charme, la vieillesse que Sénèque dorlotte avec de consolantes maximes, vantant sa douceur dans l'éloignement des passions. Cet âge a la mélancolie de tout ce qui finit. Mais, au laborieux et au songeur, elle apporte la satisfaction de l'œuvre accomplie... C'est le droit au repos, — et les loisirs sont enchantés pour qui ne constate pas de remords trop noirs en démêlant les souvenirs, — ces cheveux blancs du cœur, comme dit le poète.

En voyage, des heures de cahotement vous ont meurtri ; vous vous sentez las, dans votre coin de compartiment sans air. Vous tirez votre montre : encore un quart d'heure et je serai arrivé, sans compter le retard probable... Ce n'est plus la peine de se plaindre ou de chercher une autre place. Arrangeons-nous le moins mal possible, avec encore un peu de patience... Voilà comment la fin de la vie est l'âge de la conciliation. Les secousses de l'imprévu ont fatigué ; on s'est trouvé mal à l'aise dans le bousculant train-train des événements, mais on en prend son parti : je n'en ai plus pour longtemps.

Après une existence avouable, voici le temps de la sérénité et de la clémence, les heures patientes où une expérience affinée découvre un monde dans une fleur et voit des idées surgissant des mots.

C'est aux autres que je suis devenu inutile. Pour moi, je vis pleinement, très satisfait de n'être plus contraint à des dépenses d'activité extérieure. Ce sentiment de bien-être dans la retraite est peut-être la condamnation virtuelle de la maigre valeur de notre organisation intime et collective... Point ne me chaut... Je vis, le moral plus fort et mieux averti. Je revois, je classe ; j'efface beaucoup et j'excuse généralement. Le pardon est égoïste et pratique. Grâce à ces biffures, on ne traîne plus après soi la charge pénible de ressentiments et d'inimitiés. Au reste, la sagesse du doute interdit de décider des torts d'autrui. Les haines sont des prétentions de la jeunesse ; la vengeance agite, comme une fièvre d'infatuation, et la susceptibilité est toujours un petit ridicule. Désormais, j'ignore ces coups de vent de la mauvaise humeur ; en hiver les orages se font rares. Grâce à l'indulgence, prompt aux absolutions, je savoure le bien-être de la mansuétude ; un décrassage de vilains sentiments me gra-

tifie d'une propreté intime, — car la haine est une souillure du cœur.

Tout mon temps est donc bien à moi, comme ce qui me reste d'énergie. Je regarde, j'observe, j'annote, et ma vue psychique n'a pas besoin de lunettes. Comme dit Stendhal, dans les premières pages de son *Journal* : connaître les hommes, juger sagement des événements est un grand pas vers le bonheur.

Pour qui a vingt ans, — c'est à dire une pleine provision d'étonnement, — le panorama du monde apparaît en couleurs violentes; les rouges sont enthousiastes; les bleus sont vifs et passionnés; toutes les teintes sont tranchées, depuis le noir négatif au blanc affirmatif sans réserve... Mais la contemplation prend de l'habitude; les yeux se font à ces oppositions, et les teintes se rapprochent, se déversent les unes dans les autres; et au bout d'un temps, le tableau, qui a pris une tonalité mitigée, se brouille, se confusionne dans une pâleur qui s'étend et uniformise. Maintenant, et après avoir obstinément contemplé, je ne distingue plus qu'une vaste teinte plate, une monotonie de grisaille. Dans la coloration générale, — teinte neutre de la sagesse, — se répandent des nuances de doute et d'hésitation, et chaque semblant de ton encore apparent est fait d'un peu de toutes les couleurs diversement dosées. Il y a de tout dans tout...

L'aspect des êtres et des événements n'est pas une vaine apparence. Les choses, inertes ou agitées, ont leur physionomie qu'il est indispensable d'analyser pour comprendre l'expression. Un visage reflète des idées, comme l'écriture trahit une volonté. Il faut scruter avec soin et obstination, observer autour de soi et aussi au loin, s'élever pour découvrir des vues d'ensemble et distinguer les assemblages dans l'étendue des généralités. Des studieux respectables, des spécialistes éminents ont le tort grave de vivre dans les caves de leur science particulière. « Pour peu qu'on ait pratiqué les savants, a remarqué Anatole France, on s'aperçoit qu'ils sont les moins curieux des hommes. » Ils connaissent le superfin de la malacologie, mais ils restent des ignorants du monde et leurs idées ne peuvent être que courtes. Toutes les curiosités sont utiles; tout est à explorer, et tout renferme de profitables documents à fouiller. On vivifie l'intelligence en l'aérant et en ouvrant près d'elle les fenêtres de tous les côtés, aux « quatre vents de l'esprit ».

Sains et bien portants, sont ces curieux, intrépides touristes de la vie, voyageurs circulant toujours, regardant et notant. Ceux-là sont gais, satisfaits et renseignés. Les immobiles, demeurés dans l'obscurité de leur coin, ignorent les alentours ; ils sont moroses comme bonnet de nuit sans coëffe, parce qu'ils ne savent pas réellement et la vie, qui bruit au dehors, reste pour eux pleine d'effarements.

La vérité n'est pas triste et elle n'est jamais décevante, parce que c'est son opposée, l'erreur, qui est la faiblesse et le désespoir. C'est la désolation qui est malsaine. Ils ne méritent aucun crédit les désespérants, jeteurs de manches après toutes les cognées de la déception.

Certes, j'ai lu la *Vie de Jésus* et je me rappelle, au dernier chapitre : « L'humanité dans son ensemble offre un assemblage d'êtres bas, égoïstes, supérieurs à l'animal en cela seul que leur égoïsme est plus réfléchi. Cependant, au milieu de cette uniforme vulgarité, des colonnes s'élèvent vers le ciel et attestent une plus noble destinée... » D'accord. L'indulgence la plus effrénée ne comporte pas que des compliments à l'endroit de nos semblables et en particulier de nos contemporains, dont les travers et ridicules sont plutôt enfantins. La gloire et la notoriété, dont nous sommes trop avides, ont été, comme la plupart des articles fort demandés, fabriquées à la hâte et à la grosse ; leur bon marché est irrésistible ; la clientèle, en masse, s'empresse et se régale, bien que la marchandise mise à la portée de la foule, soit de qualité douteuse. Par un progrès, dont il n'est peut-être pas opportun de se féliciter, nous avons la faveur insigne d'une abondance de grands hommes, — et c'est l'admiration qui fait défaut. Il se façonne le plus aisément du monde une originalité dont on a exactement conscience, — et qui n'est pas plus originale qu'une singularité préconçue ou une improvisation récitée.

Si nous rencontrons peu de gens sérieux, nous observons tant de bonshommes qui ont intérêt à paraître sérieux et ne jouant pas trop mal des rôles de gravité qui ne sont pas de leur emploi. Mais, quoi ! La franchise n'est pas toujours la civilité et il faut bien faire à ses amis et aux autres la politesse intéressée de quelques sornoiseries, auxquelles nous reprocherons surtout d'être trop expansives. Les hypocrisies de la dignité sont, pour l'instant, encombrantes et beaucoup trop verbeuses. La vertu

sincère s'effarouche des rodomontades de ces intransigeances de comédie. La société présente a, sur la morale, un peu de la susceptibilité des coquins sur le point d'honneur, ont écrit les Goncourt, — ajoutant, un peu plus bas, dans leurs *Idées et Sensations* : Il est bien rare qu'un écrivain qui met de la morale dans ses livres, la tire de sa vie.

Quand je rencontre, — cravate blanche d'apothicaire, redingote de notaire, sourire de préfet et façons compassées de journal officiel, — un homme grave, portant avec solennité une énorme serviette débordant de paperasses, je me dis qu'il serait bien intéressant de savoir les surprises qui sortiraient du déballage de cette mallette à documents... Il faut sauver les apparences, — c'est l'excuse générale et, par conséquent, très plausible. L'extérieur est essentiel : on ne croit qu'aux pilules emballées avec luxe. La réputation, mais c'est le mérite accepté et reconnu, et la gloire est faite des acclamations d'une foule ignorante et fantasque... Où donc ai-je lu : une réputation est une cloche que personne ne consent à remuer le premier ; mais si le vent la fait tinter, c'est à qui se suspendra à la corde ?

Comme la pudeur et ses tortillages, inventés par les femmes mal tournées, beaucoup de scrupules et de nobles effarouchements servent à cacher un défaut ou une faiblesse. On excuse la petite supercherie, — qui se découvre toujours. Il est déplorable seulement que ces trucs s'affichent avec un trop furieux bruit de paroles et de protestations. La bêtise prétend briller, abandonne toute réserve et s'autorise d'une incorrigible faconde. Savoir se taire... Quelle délicieuse force, — et quel rarissime mérite !

Résignons-nous, — puisque l'exemple vient de haut. L'incontinence de paroles est sacrée et officielle ; c'est l'importance des parlementaires... On sténographie et imprime toutes les jacassantes pasquinades des Jean-fait-tout du suffrage universel. Les fabricants de papier doivent être seuls encore à exiger pareil gaspillage, — car les politiciens avisés souhaitent au contraire et aussi bien que les empereurs que leurs déclarations ne soient pas immortalisées.

Au bout du compte, l'imperfection étant la loi générale imprescriptible tolérons le mal pour admirer le bien, et soucions-nous surtout de la proportion des deux composants, en nous con-

tentant, vaille que vaille, de cet « état de la création où beaucoup de mal sert de condition à un peu de bien » — et où il faut tant de mort pour assurer la vie. L'inégalité, écrite dans la nature, se retrouve entre le bon et le mauvais, comme entre les hommes et leurs sentiments. Ces différences sont plus efficaces que les analogies sur lesquelles se fonde la science. L'inégalité, qui confère à certains du génie et des dons d'invention dont profite la généralité, est un des facteurs du progrès et Renan a probablement raison : « l'idée d'une civilisation égalitaire est un rêve ; une école où les écoliers feraient la loi serait une triste école. »

Nous l'apprenons tous à notre tour : l'âge réconcilie avec la réalité, et nous quittons ce monde avec l'inquiétude d'avoir exagéré nos doléances, comme le cultivateur qui n'est jamais satisfait du temps de la saison et doit malgré tout s'en accommoder. Nous en demandons trop. Comme pensait P. L. Courier « la vie se passe à reconnaître qu'on a été heureux sans s'en douter et à croire qu'on est malheureux sans l'être. » Le bonheur est autour de nous ; les joies ne manquent pas aux cœurs simples ; c'est nous qui les repoussons, les estimant insuffisantes, — comme le pêcheur de la fable jugeant trop petits les barbillons qui passent devant le fil de sa ligne.

Le bon Sénèque estime que : une partie de la vie se passe à mal faire, la plus grande partie à ne rien faire et la presque totalité à faire autre chose que ce qu'on devrait faire.

On concède trop de confiance aux moralistes, — gens qui font le vieillard comme d'autres font le jeune homme. Sur la foi de maximes d'un trouble profond, nous nous estimons victimes et infortunés, — et nous devenons hargneux. Malheur et méchanceté, illusions jumelles, que nos orgueils trompeurs et nos ambitions pernicieuses invitent avec trop de sans façon. Elles se font tout de suite maîtresses de la place et imposent leur avis. Dans une comédie de Capus, *La Chatelaine*, M. de Rive reconnaît :

— Si je suis méchant, c'est que je me sens malheureux...

Ne croyons pas à l'absolu de nos malheurs et de nos contrariétés ; ces produits de notre composition sont du « chiqué », comme disent les journalistes qui troussent des compte-rendu sans se déranger. Dérangeons-nous, et allons voir de près. La sagesse, en vérifiant, corrige ces maladroitesses assurances, et l'âge

nous en avertit tendrement, après l'écoulement de ces années si brèves faites d'heures bien longues.

Mais, surtout, parvenu à cette lénifiante conviction, ne vous croyez pas le devoir d'avertir et de prodiguer des leçons. Les conseillers passent pour pédants et ils perdent leur temps. Laissez faire la jeunesse, d'abord par respect pour la liberté, et aussi parce que les fautes sont plus persuasives que les plus sages avis. Déjà, à la fin du dix-huitième siècle, Frédéric II, dans son *Histoire de la guerre de Sept ans*, prononçait : « C'est le propre de l'esprit humain que les exemples ne corrigent personne ; les sottises des pères sont perdues pour leurs enfants : il faut que chaque génération fasse la sienne. »

La vie est l'unique éducatrice. Les hommes ne s'enseignent rien d'essentiel les uns aux autres. Il faut vivre, c'est à dire souffrir, pour comprendre un peu. Heureux ceux qui n'aperçoivent pas trop tard ces éclaircies... Que les peu convaincus relisent le grave monologue d'Antistius dans *Le prêtre de Némi* (acte II, scène VI) : « Voilà ce que l'on gagne à servir la justice et la raison. Même ceux qu'on délivre vous renient... »

Conseiller est toujours pernicieux : on ne suit que les mauvais conseils. Sentiments et volontés veulent se former par évolution ; les phases de l'emballement, de l'exagération, de l'irréflexion font partie du processus nécessaire. « Sans avoir été un enfant on ne devient pas un homme » a écrit Dumas fils, dans *l'Affaire Clémenceau*. Et puis, voyons, quand vous aviez vingt ans, auriez-vous écouté les prêchailles des barbes blanches ?

Tous, nous devons comprendre trop tard et regretter ce que nous n'avons pas fait. Telle est une exigence de la précieuse liberté, — qu'on ne respecte plus assez. « La liberté, dit Renan, est la grande solution de tous les problèmes de l'ordre intellectuel et religieux. »

La liberté, en disant : tant pis ! pour les maladroits, distingue les bons, écarte les autres et disqualifie les produits artificiels des serres chaudes. C'est au grand air vivifiant de la liberté que notre sève et notre vigueur, que nos qualités et notre santé se développent. Par la contrainte, les caractères se déforment et le mérite s'étiole ; la férule fait sourdre l'hostilité et la révolte. Toutes les fourberies sont filles de la censure, tandis que le régime de la confiance dénoue les réticences et assure la franchise. « Jusqu'à mon asservissement sous un maître, déclare

J.-J. Rousseau, je n'ai jamais su ce que c'était qu'une fantaisie.» L'autorité, telle qu'elle est le plus ordinairement pratiquée par les médiocres, chasse l'abandon et le dévouement. On n'est prudent et modeste que dans l'indépendance qui impose la responsabilité personnelle, donc la réflexion. Plus un professeur a la main lourde, et plus ses élèves sont sournois et méchants. Laissons nos enfants libres, — même de risquer des bêtises, puisque ces bêtises sont les seuls avertissements qu'ils admettent...

Il faut vraiment que je sois déjà d'un autre temps pour parler ainsi : je ne pense plus comme tout le monde. C'est une faute prouvant que je disparaissais déjà...

Je souhaitais emporter quelques illusions. J'aurais voulu m'éteindre sans avoir vu dans la dégradante tragédie qui a ensanglanté l'Europe, une politique de bandits massacreurs prouver que le monde ne s'améliore pas, que les crimes de la force et les pièges de la diplomatie étirent toujours un siècle si laborieusement préparé et qui s'éveillait avec de si généreux espoirs...

Mon affliction se réfugie près des rêveurs d'autrefois, les poètes de ma jeunesse, — et je relis Leconte de Lisle :

... Divine mort, où tout rentre et s'efface,
Affranchis-nous du temps, du nombre et de l'espace,
Et rends-nous le repos que la vie a troublé !

Mais pardon !... La chaleur a été lourde et mes œillets ont soif de cette douce eau claire que buvait Epicure. Je vais apporter un peu de ce bonheur qui est le bien-être de la satisfaction... Cela est d'une importance qui fait taire tout parlage philosophique et autre.

Table des articles parus pendant la 39^{me} année 1933-1934

Articles originaux

BOGAERT, E.-W. , <i>Le mouvement perpétuel</i>	14
CECIL (Vicomte) , <i>La démocratie dans les relations internationales</i>	255
COX, Jacques , <i>La géographie mathématique</i>	358
de BROGLIE, Louis , <i>Sur la représentation des phénomènes dans la nouvelle physique</i>	277
DE MAN, Henri , <i>Le nationalisme économique</i>	399
JACQUEMYS, Guillaume , <i>Les réactions contre l'individualisme de 1789 à 1848</i>	421
LE GENTIL, G. , <i>Le Roman portugais</i>	159
LIENARD, Edouard , <i>La mélothésie zodiacale dans l'Antiquité</i>	471
MARCO, René , <i>La situation de l'Université pendant la XCIX^e année académique</i>	1
NOLDE (Baron Boris) , <i>Le droit soviétique et ses transformations</i>	36
PUECH, Henri-Charles , <i>Où en est le problème du gnosticisme ?</i>	137 et 295
SOBOTKOWA, Libuse , <i>Brève histoire de la langue tchécoslovaque</i>	438
TASSIER, Suzanne , <i>Les Belges et la Révolution française (1789-1793)</i>	452
VANDER HAEGHEN, G. , <i>Les essais de représentation mathématique de la brevetabilité</i>	336
VAN DRUNEN, James , <i>Approximations</i> 68, 218, 374,	486
van KALKEN, Frans , <i>Programmes et Plates-formes du libéralisme</i>	315
VERMEYLEN, G. , <i>Psychiâtrie et Médecine</i>	181
WYBAUW, R. , <i>Leçon d'ouverture du cours d'entretiens médicaux en langue flamande</i>	198
<i>Manifestation Guillaume Des Marez (3 novembre 1933)</i>	240

Variétés

de REUL, P. et DELATTE, F., <i>Chronique des études anglaises</i>	99
---	----

Union des Anciens Etudiants de l'Université libre de Bruxelles

Assemblée générale statutaire du 20 novembre 1933. Rapports du secrétaire et du trésorier	248
---	-----

Chronique Universitaire

Prix Lucien Champion	247
----------------------------	-----

Table des ouvrages analysés dans la Bibliographie

Classés par ordre alphabétique des noms d'auteur

BALOGH, Elemée , <i>Opera academiae Universalis Jurisprudentiae Comparativae</i> , par G. C.	84
BAUDELAIRE , <i>Petits Poèmes en prose, texte établi et présenté par Daniel-Rops</i> , par G. Ch.	42
BERNSTEIN, Vladimir , <i>Leçons sur les progrès récents de la théorie des séries de Dirichlet professés au Collège de France</i> , par Roger VLIBERGH	131
BETTI, Emilio , <i>Corso di Istituzioni di Diritto romano.</i> Volume secondo : <i>Parte generale, Il Processo; Parte speciale, Diritti reali</i> , par G. C.	83
BEYENS (Baron) , <i>Quatre ans à Rome</i> , par V. L.	122
BLANC, Eugène , <i>Problèmes et compléments de mécanique</i> , par L. D.	58
BLOCH, C. , <i>Les causes de la guerre mondiale</i> , par L. L....	38
BOHR, Niels , <i>La théorie atomique et les descriptions des phénomènes ; quatre articles précédés d'une introduction. Traduction française d'André Legros et Léon Rosenfeld</i> , par J. PELSENEER	94
BOISACQ, Em. , <i>Les philologies classique et orientale en Belgique</i> , par M. RENARD	76
BONENFANT, P. et VERNIERS, L. , <i>Manuel d'histoire de Belgique (2^e partie)</i> , par L. L.	74
BORNECQUE, H. , <i>Tite-Live</i> , par M. RENARD	123
BRUNEAU, Ch. , <i>La Chronique de Philippe de Vigneulles, Tomes III et IV</i> , par L. L.....	34
BUCKLAND, C.S.B. , <i>Metternich and the British Government from 1809 to 1813</i> , par Frans KAN KALKEN	36
CABANILLES, Johannes , <i>Opera omnia, nunc primum in lucem edita cura et studio Hyginii Anglès, vol. II</i> , par Ch. V. D. B.	16
CALMETTE, J. , <i>Le monde féodal</i> , par L. L.....	70

CAULLERY, Maurice , <i>La science française depuis le XVII^e siècle</i> , par J. PELSENEER.....	92
CHAZY, Jean , <i>Cours de mécanique rationnelle. Tome I^{er} : Dynamique du point matériel. Tome II^e : Dynamique des systèmes matériels</i> par L. D.	56
DECHAMPS, Jules , <i>Chateaubriand en Angleterre</i> , par G. CH.	44
de LAFAYETTE (M^{me}) , <i>La Princesse de Clèves, texte établi et présenté par Albert Cazes</i> , par G. CH.	42
DESCARTES , <i>Règles pour la direction de l'Esprit (traduit du latin par M. J. Sirven)</i> , par Ph. D.	103
DE VISSCHER, Fernand , <i>Le rôle de l'Auctoritas dans la Mancipatio</i> , par G. C.	81
DODU, G. , <i>Les Valois. Histoire d'une maison royale</i> , par L. LECLÈRE	117
DURRY, Marie-Jeanne , <i>La Vieillesse de Chateaubriand (1830-1848)</i> , par G. Ch.	44
ECK, Alexandre , <i>Le moyen âge russe</i> , par L. L.	34
ENGELS, Fr. , <i>La situation des classes laborieuses en Angleterre, trad. Bracke</i> , par Robert-J. LEMOINE	60
FAVARD, J. , <i>Leçon sur les fonctions presque périodiques</i> , par G. V.	56
FREDERICQ, Louis , <i>Principes de Droit commercial. T. III : Faillites et banqueroutes. Sursis de paiement. Concordats préventifs</i> , par M. V.	87
CALCANO, Salvatore , <i>Annuario di Diritto comparato e di Studi legislativi. Vol. VIII, fasc. IV-VI</i> , par G. C.	25
IDEM , <i>Annuario di Diritto comparato e di Studi legislativi, a cura del Segretario generale dell'Istituto di Studi legislativi. Vol. VI, parte II; vol. VII, parte III; vol. VIII, parte IV; vol. IX, fasc. I-II</i> , par G. C.....	83
GIFFARD, A.-E. <i>Précis de droit romain</i> , par G. C.	82
GRANIER, Friedrich , <i>Die mazedonische Heeresversammlung, ein Beitrag zum antiken Staatsrecht</i> , par G. S.....	54
GUNZBURG, Niko , <i>Les Transformations récentes du droit pénal, interne et international</i> , par L. D.....	50
IDEM , <i>De Wettelijke bescherming van vrouw en kind</i> , par L. D.	54

CURLITT, Willibald , <i>Johannes Walter und die Musik der Reformati^onszeit (Sonderdru^k aus dem Lutherj^ahrbuch 1933)</i> , par Ch. V. D. B.	19
HARSIN, P. , <i>Un économiste aux Pays-Bas au XVIII^e siècle: l'abbé Mann</i> , par L. L.	33
HIEGEL, H.-C. , <i>La Chatellenie et la ville de Sarreguemines de 1335 à 1630</i> , par L. L.	111
IZAAC, H.-J. , <i>Martial-Epigrammes. T. II, 1^{re} et 2^e parties</i> , par M. RENARD	125
JESPERSON, Otto , <i>A modern English Grammar on historical principles, Part IV, Syntax, Third volume, Time and Tense</i> , par F. DELATTE	46
JUVET, Gustave , <i>Leçons d'analyse vectorielle</i> , par L. D.	129
KLEINCLAUSZ, A. , <i>Charlemagne</i> , par L. L.	109
KRUCER, Liselotte , <i>Die hamburgische Musikorganisation im XVII. Jahrhundert</i> , par Ch. V. D. B.	12
LA BARRE, Jean , <i>Diabète et insulinémie</i> , par Edgard ZUNZ	58
LACHIEZE-REY , <i>L'Idéalisme Kantien</i> , par G. VAN MOLLE	65
LEVY, Emmanuel , <i>Les Fondements du Droit</i> , par G. C.	24
LEYDER, Jean , <i>Etudes congolaises</i> , par L. L.	63
LHERITIER, M. , <i>Histoire et Causaité</i> , par L. L.	6
LONCHAY, Joseph, CUVELIER, Joseph, LEFEVRE, Joseph , <i>Correspondance de la Cour d'Espagne sur les affaires des Pays-Bas au XVII^e siècle. Tome IV : Précis de la correspondance de Philippe IV (1647-1665)</i> , par H. BOREL	116
MAFFII, Maffio , <i>Cicerone e il suo dramma politico</i> , par M. RENARD	126
MAGENDIE, Maurice , <i>Le Roman français au XVII^e siècle de l'Astrée au grand Cyrus</i> , par G. Ch.	1
MASNATA, A. , <i>Nationalités et fédéralisme</i> , par L. L.	75
MEUVRET, J. , <i>Histoire des pays baltiques</i> , par L. L.	112
MINKOWSKI, E. , <i>Le temps vécu</i> , par M. SOSSET.....	104
PEDERSØEN, Mogens , <i>Vaeker...kritisk udgivne og forsynede med indledning af Dr. Knud Jeppesen</i> , par Ch. V. D. B.	21
PEETERS, Félix , <i>A Bibliography of Vergil</i> , par G. HEUTEN	3
PICAVET, C.-G. , <i>L'Europe politique de 1909 à 1929</i> , par L. L.	39

PIRENNE, H., COHEN, G., FOCILLON, H., <i>La civilisation occidentale au moyen âge du XI^e au milieu du XV^e siècle</i> , par Léon LECLÈRE	68
PIRENNE, Jacques, <i>Histoire des Institutions et du Droit privé de l'ancienne Egypte. T. II : La V^e Dynastie</i> , par G. C.	89
PLATTARD, Jean, <i>François Rabelais</i> , par G. Ch.	2
POMEY, J.-B., <i>Application des imaginaires au calcul vectoriel</i> , par L. D.	129
PREVOST, G., <i>Tables de fonctions sphériques et de leurs intégrales pour calculer les coefficients du développement en série de Polynomes de Laplace d'une fonction de plusieurs variables indépendantes</i> , par J. F. C.	54
PUJOL, Johannes, <i>Opera omnia, nunc primum in lucem edita cura et studio Hyginii Anglès</i> , vol. II, par V. D. B.	18
RAMEAU, M. et YVON, H., <i>Dictionnaire des Antonymes ou Contraires avec indication des synonymes</i> , par G. Ch.	3
RENOUVIN, P., <i>La crise européenne et la grande guerre (1914-1918)</i> , par L. LECLÈRE	119
ROUMA, G., <i>Quitchoous et Aymaras. Etude des populations autochtones des Andes boliviennes</i> , par L. L.	62
SAAM, Joseph, <i>Zur Geschichte des Klavierquartetts bis in die Romantik</i> , par Ch. V. D. B.	23
SANFORD TERRY, Charles, <i>The Music of Bach, an Introduction</i>	
IDEM, <i>Bach's Orchestra</i> , par Ch. V. D. B.	14
SCHRADE, Leo, <i>Studien zu Händels « Alexanderfest »</i> , par Ch. V. D. B.	10
SELLARDS, J., <i>Dans le sillage du romantisme. Charles Didier (1805-1864)</i> , par M. L.	127
SMITH, David-Eugène, et GINSBURG, Jekvthiel, <i>A history of mathematics in America before 1900</i> , par J. PEL-SENEER	128
SOLUS, Henry, <i>Les Principes du Droit civil</i> , par Madeleine GEVERS	86
STROOBANT, Paul, <i>Précis d'Astronomie</i> , par J. F. C. ...	55
TASSIER, S., <i>Histoire de la Belgique sous l'occupation française en 1792 et 1793</i> , par L. L.	31

TEISSONNIERE, P. , <i>Le Progrès religieux</i> , par L. L.....	42
TESSIER, André , <i>La Rhétorique des Dieux et autres pièces de luth de Denis Gaultier</i> , par Ch. V. D. B.	79
TRILLAT, Jean-J. , <i>Organisation et principes de l'enseignement en U.R.S.S. Les relations entre la science et l'industrie</i> , par J. PELSENEER	28
VAN DER ESSEN, L. , <i>Alexandre Farnèse, prince de Parme, gouverneur général des Pays-Bas. Tome I^{er} : 1545-1578; tome II : 1578-1582</i> , par L. L.	7 et 113
VERNIERS, L., et BONENFANT, P. , <i>Manuel d'histoire de Belgique, 1^{re} partie</i> , par L. L.	9
VERONET, Alex. , <i>Le calcul vectoriel, cours d'algèbre</i> , par L. D.	130
ZUNZ, Edgard , <i>Traité de Pharmacodynamie spéciale</i> , par Jean LA BARRE	26
<i>Annuaire interparlementaire 1934</i> ,	91
<i>A propos du centenaire des découvertes de Michel Faraday 1831-1931</i> , par J. P.	94
<i>Bulletin of the international Committee of Historical Sciences</i> , par J. PELSENEER	10
<i>VII^e Congrès international des sciences historiques. — Résumés des communications présentées au Congrès. Warszawa. Comité organisateur du Congrès, 1932</i> , par J. PELSENEER	10
<i>Histoire sommaire des Sciences en Pologne, publiée à l'occasion du VII^e Congrès international des Sciences historiques</i> , par J. PELSENEER	28
<i>Mélanges de musicologie, offerts à M. Lionel de La Laurencie</i> , par Ch. V. D. B.	77
<i>La Pologne au VII^e Congrès international des Sciences historiques (Varsovie, Société polonaise d'histoire, 1933)</i> , par J. PELSENEER	10
<i>Publications de la conciliation internationale</i> , par L.	41
<i>Scripta Mathematica. A quarterly Journal devoted to the Philosophy, History, and Expository Treatment of Mathematics. Vol. I, n^o 1, sept. 1932</i> , par J. PELSENEER	29
<i>L'Université de Paris du moyen âge à nos jours</i> , par J. P....	37

REVUE DE L'UNIVERSITE DE BRUXELLES

RÉDACTION et ADMINISTRATION : Adresser les revues, les livres et toutes les communications (abonnements, annonces, changements d'adresse, etc.) à M^{lle} A. FRÈRE, secrétaire de la *Revue*, 50, avenue des Nations, à Bruxelles.

ABONNEMENTS :

La *Revue* paraît quatre fois par an. Elle publie tous les ans 600 pages de texte environ. Les abonnements partent du mois d'octobre et sont pris pour une année.

Étudiants de l'Université de Bruxelles.....	10 fr. par an.
Abonnés de Belgique.....	20 fr. »
Abonnés étrangers	30 fr. »

Les personnes inscrites aux cours de l'École des sciences politiques et sociales, de l'École de commerce et de l'École de pédagogie jouissent de la même réduction que les étudiants.

La *Revue* est envoyée régulièrement à tous les membres de l'Union des Anciens Étudiants.

Compte chèques postaux N° 37189.

BIBLIOGRAPHIE. — Il sera rendu compte de tous les ouvrages dont un exemplaire parviendra à la Rédaction de la *REVUE*.

Ces ouvrages seront ensuite déposés à la Bibliothèque de l'Université.

EN VENTE :

Les dix-neuf premières années de la *Revue de l'Université*, 19 volumes brochés de 800 pages, sont en vente au prix net de 25 francs le volume.

COMITÉ DE RÉDACTION :

MM. **Charles Beckenhaupt**, professeur à l'Université; **Luclen Beekers**, délégué de l'Union des Anciens Étudiants de l'Université; **Albert Dalcq**, professeur à l'Université; **Paul Decoster**, professeur à l'Université; **Paul de Reul**, professeur à l'Université; **Marc de Selys-Longchamps**, professeur à l'Université; **Albert Dustin**, professeur à l'Université; **Alfred Errera**, professeur à l'Université; M^{lle} **Andréa Frère**, secrétaire de la *Revue*; **Léon Leclère**, professeur à l'Université; **Charles Pergameni**, professeur à l'Université; **Charles Van den Borren**, secrétaire de l'Institut des Hautes Études; **Hector Van de Walle**, professeur à l'Université; **Marcel Vauthier**, délégué de l'Union des Anciens Étudiants de l'Université; M^{lle} **Daisy Verhoogen**, assistante à l'Université.

Bureau délégué pour l'année académique 1932-1933

Président : M. PAUL DE REUL; **Membres :** MM. CHARLES BECKENHAUPT, MARC DE SÉLYS-LONGCHAMPS; **Secrétaires :** M^{lle} ANDRÉA FRÈRE, M. HECTOR VAN DE WALLE.

REVUE
DE
L'UNIVERSITÉ
DE BRUXELLES

Organe officiel de l'Union des Anciens Etudiants de l'Université libre de Bruxelles

TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE
1933 - 1934

BIBLIOGRAPHIE

BRUXELLES
SECRETARIAT DE LA *REVUE DE L'UNIVERSITÉ*
50, AVENUE DES NATIONS

—
1934

BIBLIOGRAPHIE

Philosophie et Lettres

MAGENDIE (MAURICE), *Le Roman français au XVII^e siècle, de l'Astrée au Grand Cyrus*. (Paris, Librairie E. Droz, 1 vol. in-8^o de 460 pp.).

Nous connaissons mal le roman français du XVII^e siècle. Les critiques qui l'ont étudié, un Le Breton en France, un Koerting ou un von Wurzbach en Allemagne, se sont toujours bornés à passer de d'Urfé à Gomberville et de La Calprenède à M^{lle} de Scudéry, sans trop s'inquiéter de ce qui avait précédé et de ce qui avait suivi. Seuls font exception quelques travaux intéressants, mais fragmentaires, de M. Gustave Reynier. Or, à côté de la demi-douzaine d'œuvres ainsi tenues de confiance pour représentatives, il en existe plusieurs centaines d'autres, totalement oubliées aujourd'hui, mais qui n'en ont pas moins eu, à l'époque, leurs lecteurs, leur heure de vogue et leur part d'influence.

Le premier mérite de M. Magendie est d'avoir eu le courage — on serait tenté de dire l'abnégation — de se condamner à lire ces dizaines de milliers de pages singulièrement fastidieuses pour notre goût. C'est sur ce dépouillement minutieux qu'il a fondé cet ouvrage très neuf où il retrace l'histoire du genre entre 1620 et 1650. Après en avoir étudié les sources, marqué ses rapports avec les tendances et les mœurs du temps, recherché ses origines livresques, et en particulier sa dépendance à l'égard du chef d'œuvre de d'Urfé, il en passe en revue, dans une série de chapitres, les diverses variétés : romans pastoraux, de chevalerie, d'aventures, épiques, allégoriques, didactiques et moraux. Mais il s'attache aussi à dégager les éléments de réalisme et d'analyse psychologique que contiennent ces fictions oubliées, en caractérise le style et la composition, en précise l'influence. C'est assez dire que nul aspect du sujet ne manque d'être envisagé. La conclusion la plus nette qui se dégage de cet exposé diligent et fouillé, c'est que bien des traits que l'on croit d'ordinaire propres à la littérature d'après 1660 se rencontrent

déjà dans ces récits de la première moitié du siècle, mêlés, il est vrai, à bien d'autres, qui portent témoignage de tendances contraires. Nous sommes ainsi mieux mis à même de faire, chez les grands classiques, un juste départ entre ce qui tient à leur génie et ce qu'ils ont emprunté à la réalité ambiante.

On voit, sans qu'il soit besoin d'y insister, toute l'importance et tout l'intérêt de cette originale étude. Hélas ! une fâcheuse circonstance en restreint singulièrement l'utilité pratique. Croirait-on que ce gros volume, où sont exhumées tant d'œuvres ensevelies depuis trois siècles sous la poussière des bibliothèques, ne s'accompagne d'index d'aucune sorte ? Pas le moindre répertoire des auteurs, ni des ouvrages cités. Pour savoir ce qui s'y trouve dit de Mareschal ou de Du Bail, de La Serre ou de Chevreau, force est bien de feuilleter chaque fois à nouveau ces 450 pages d'un texte compact. Pareille négligence, dont l'auteur n'est sans doute pas responsable, ne fait pas grand honneur à l'édition française.

G. CH.

PLATTARD (JEAN), *François Rabelais*, (Paris, Boivin et C^o, 1 vol. in-8° de 342 pages. 36 francs français).

Michelet déclarait jadis tâche impossible d'écrire la vie de Rabelais. Avec ce beau volume, M. Jean Plattard lui donne à distance un éclatant démenti. Aussi bien, ce qui était impossible il y a trois quarts de siècles est-il devenu, sinon aisé, du moins praticable à la suite des travaux de l'érudition contemporaine. Grâce en soient rendues, avant tout, à M. Abel Lefranc et à sa vaillante équipe de la « Société des Etudes rabelaisiennes ». M. Plattard est, depuis longtemps, un de ses collaborateurs les plus actifs. Il était tout désigné pour écrire cet exposé d'ensemble, qui condense les résultats de trente ans de recherches. Il l'a fait en une forme alerte et claire, sans s'attarder à des discussions ni à des controverses, mais en fournissant toujours, dans des notes concises, la preuve de ses allégations. Une série de planches documentaires bien venues éclairent encore ce texte d'un réel intérêt.

Il faut souhaiter large diffusion à ce nouvel ouvrage du savant « seizième » de Poitiers : il répond à un véritable besoin. Trop d'idées fausses sur « Maître François » ont encore cours dans le public, même lettré. Et plus d'un manuel d'histoire littéraire continue à imprimer, à son propos, des erreurs dénoncées et réfutées depuis vingt ans et plus. Espérons que ce beau livre marquera le début d'une heureuse réaction. Mais les légendes sont tenaces...

G. CH.

RAMEAU (M.) et YVON (H.), *Dictionnaire des Antonymes ou Contraires, avec indication des Synonymes*. (Paris, Librairie Delagrave, 1933, 1 vol. in-16° de 294 pp. (Bibliothèque des Chercheurs et des Curieux.)

Voici un modeste ouvrage qui n'a d'autre ambition que d'être utile et qui rendra, en effet, de réels services. On peut dire à juste titre qu'il comble une lacune. Le seul dictionnaire français des antonymes que l'on signale remonte à 1842 et était l'œuvre de certain Paul Ackermann. Il s'agit, croyons-nous, de ce philologue allemand qui donna son nom à la virile poétesse des *Poésies philosophiques*.

La consultation du présent dictionnaire est rendue aisée par une disposition ingénieuse. En tête du volume, un index alphabétique enregistre tous les mots contenus dans l'ouvrage, suivis, le cas échéant, de la liste des mots chefs d'article, à l'occasion desquels ils sont cités, soit comme antonymes, soit comme synonymes. En s'y reportant, on sait du coup sous quelle rubrique chercher, dans le dictionnaire même, le mot dont on souhaite connaître le contraire.

Qu'il y ait une part d'arbitraire dans le choix des mots auxquels sont proposés des contraires, comme dans le choix de ces contraires eux-mêmes, ou des vocables pris pour point de départ, c'est ce dont les auteurs eux-mêmes conviennent de bonne grâce. A l'usage seulement on pourra se rendre compte si le répertoire est suffisamment complet et établi avec conscience. Mais le nom de M. H. Yvon, grammairien averti et réputé, constitue déjà, à lui seul, une sérieuse garantie.

G. CH.

PEETERS (FÉLIX) : *A Bibliography of Vergil*. (New-York, American Classical League, 1933, 92 pp., 8°.)

C'est un petit ouvrage fort utile que présente M. Peeters, original dans la mesure où peut l'être une bibliographie, et dont la confection a demandé plus de talent et d'érudition qu'il ne pourrait sembler à première vue. Ce qui en fait l'intérêt, c'est d'abord le souci de répondre, par le classement des rubriques, à toutes les questions que peuvent se poser à propos de Virgile les philologues aussi bien que les professeurs d'humanités, les étudiants ou le public lettré. Et, de ce point de vue, le résultat nous semble parfait. Après une bibliographie des bibliographies, on trouve successivement les références relatives à la vie de Virgile, à ses œuvres de jeunesse, aux manuscrits, éditions, index, traductions, commentaires et études, ces derniers groupés selon qu'ils se rapportent aux Bucoliques (un

paragraphe spécial, très fourni, concerne la quatrième), aux Géorgiques et à l'Enéide. Puis viennent les travaux sur la grammaire, la langue, le style, la métrique; les rapports de Virgile avec ses contemporains, l'influence de Virgile sur l'art et les littératures antiques et modernes, enfin la célébration de son second millénaire. Cette répartition semble très commode. En outre, le choix des références dans chaque rubrique obéit à des directions très nettes. M. Peeters a composé son travail en 1930, en considération du bimillénaire. Il aurait pu chercher à ne citer que les ouvrages qui ont toujours été fondamentaux, et le resteront sans doute longtemps encore, ce qui eût ressemblé davantage aux bibliographies des histoires littéraires. Au contraire, il a voulu que la réunion de titres fût relative à 1930, au risque de vieillir plus vite. Les ouvrages anciens ne sont admis par lui que si vraiment ils rendent encore des services aujourd'hui, dans l'état où sont les problèmes posés, et étant donnés les ouvrages plus commodes ou plus accessibles dont nous disposons. Par contre, livres et articles de revue ont d'autant plus de chances d'être retenus que leur date est plus proche de 1930. En outre, faite par un Belge pour des Américains, la liste accorde plus d'importance aux productions de ces deux pays. Cela est déjà assez original, mais où la bibliographie est toute nouvelle, c'est lorsqu'elle consacre de longs chapitres à l'influence de Virgile sur les arts. Tout était à faire dans ce domaine, et il n'était pas possible d'épuiser le sujet sans y consacrer de longues années de recherches. Aussi M. Peeters, dans cette partie novatrice de son recueil, s'est-il contenté de donner ce qu'il a trouvé — et ce n'est déjà pas mal —, dans l'espoir que d'autres étofferont le tableau qu'il a esquissé.

Le fini dans le détail égale les qualités de l'ensemble. Les références ont été choisies et établies avec grand soin. Je ne pense pas que l'on y propose beaucoup d'additions ou de retouches. Pour ma part, je ne vois que les suivantes : chap. IX, sur la 4^e Bucolique, il faudrait signaler l'interprétation éclectique et très sensée proposée par M. Isidore Lévy dans sa *Légende de Pythagore*; et il ne me paraît pas sans importance que, précisément en 1930, un ouvrage aussi répandu que la *Conquête romaine* de M. Piganiol se soit prononcé en faveur d'une théorie mi-astronomique, mi-messianique, faisant de l'enfant Alexandre-Hélios. Chap. X, P. d'Hérleville. *A la campagne avec Virgile* : La 2^e édition est de 1930. Dans la littérature française, quelques œuvres ont — inévitablement — échappé à l'auteur : chap. XXIII, 3. La Grange, *Didon*, tragédie (1576); 4. Scudéry, *Didon* (1636); Boisrobert, *Didon la chaste ou les amours d'Hiarbas* (1642); 5. Le Franc de Pompignan, *Didon*,

tragédie (1734). Chap. XXVI, 2 : la bibliographie étant en premier lieu destinée à des Américains, il eût été avantageux de désigner sous le nom de Boston University Prints les images d'art du Cinquantenaire; enfin, chap. XXX, e : à l'Université de Bruxelles, non seulement le cours de M. Herrmann a été consacré à Virgile, mais M. Isidore Lévy a consacré une partie de son cours d'histoire des origines chrétiennes à l'explication de la 4^e Bucolique du point de vue des idées religieuses.

D'autre part, puisque M. Peeters s'attend à recevoir des compléments en matière d'histoire de l'art, je me permets de lui apporter ici ma petite contribution. Il a surtout dépouillé le musée de Bruxelles et les collections italiennes; néanmoins, ici à Bruxelles, un tableau de Claude Lorrain lui a échappé : *Enée chassant sur la côte de Libye*. J'ajouterai encore à ses notes, pour la numismatique romaine : *Revue numismatique*, 1915, p. 202 : *Virgile et la numismatique*, et *Hermes* XV, p. 369-84 : Andreas Alföldi. *Der neue Weltherrscher der IV. Ekloge Vergils*. Chap. XXVIIIb, 3 : les sibylles de pierre de Georges Syrlin, dans la cathédrale d'Ulm, faisant précisément pendant à des sages de l'antiquité, parmi lesquels Virgile; celles du Pérugin, parmi des dieux et des héros antiques, dans la grande salle des changeurs de Pérouse (*il Cambio*); du Pinturicchio, précisément le premier qui imita des peintures antiques nouvellement retrouvées sur les parois d'une villa romaine, aux portes de Rome; de G. di Maestro Stefano, sur le pavement de l'Eglise de Sienne, avec Hermès Trismégiste et des personnages de l'Ancien Testament (1488). 3. Illustrations de manuscrits : le manuscrit de Dante publié par C. Morel (Paris, Welter, 1896), dont une miniature donne un Virgile inspiré de manière très littérale par les données mêmes du poème. c2) Peintures : *La Mort de Didon* du Guerchino (Rome, Palazzo Spada) existe aussi au musée de Nîmes. En outre, de Raphaël, des poètes antiques sur les pentes et le sommet du Parnasse (salle de la *Segnatura Gratia*, 1561); de C. Van Loo, *Enée emmenant Anchise*, au Louvre; et le même sujet, de G. Van Eeckhout, à Munich. La scène : *Quos ego...* n'a pas été traitée que par Rubens, mais encore par J.-B. Pierre, à l'hôtel de Rohan, et par Coppel, sur un plafond du Palais-Royal. La rubrique *Didon* pourrait être enrichie des toiles suivantes : Annibal Carrache, *Amours d'Enée et de Didon* (Galerie Farnèse); Poussin, *Didon et Enée cherchant un refuge pendant l'orage* (National Gallery); de Coppel, une *Didon apercevant Enée*, au musée d'Angers, et une *Mort de Didon*, à celui de Montpellier; *Didon sur le bûcher* existe à la fois de Pietro Testa au musée des Offices, et de Ch. Natoire au musée de Nantes; enfin, *Didon et Enée quittant Carthage* (Natio-

nal Gallery) s'ajoute à la série de tableaux de Turner signalés par M. Peeters, et constituant l'ensemble d'une légende de Didon. 3. Tapisseries : Le musée de Cluny possède une tapisserie flamande du début du XVI^e siècle : *La Sibylle annonçant à l'empereur Auguste la venue du Christ*, et un panneau décoratif italien, du XVI^e siècle également, en cuir repoussé : *La fuite d'Enée*. 6. Médailles : Au Cabinet de Bruxelles : de Leone Leoni (1509-1590), *Le vaisseau d'Enée dans la tempête*, au revers d'un portrait d'Antoine Perennot; de Jacques Jongheling, le même sujet, visiblement inspiré du précédent, sur une médaille de 1560; de Conrad Bloc, au revers d'un portrait de Guillaume le Taciturne, la légende : *Saevus tranquillvs in vndis*, et une petite embarcation sur la mer. Dans la *Revue numismatique*, 1905, p. 368, sont énumérées les propositions de légendes pour une médaille qui devait commémorer la réunion de Lille à la France, faites par les magistrats de la ville : trois sont tirées de Virgile, trois de Claudien, une forgée pour la circonstance (d'après les Archives communales de Lille. Affaires générales, 310, 7.)

Pas plus que M. Peeters, je n'ai la prétention d'avoir fait ici une œuvre systématique; des souvenirs, des citations trouvées par hasard, voilà tout ce que j'apporte. Comme les pendus du roi Louis, mes compléments appellent des compléments encore. J'espère que le vœu de M. Peeters sera exaucé, et qu'il en recevra beaucoup de plus intéressants que les miens, dont il puisse tirer une étude générale sur l'inspiration virgilienne dans les beaux-arts.

G. HEUTEN.

M. LHERITIER : *Histoire et causalité*. (Nygaard, Oslo, 1933, 28 pages.)

Cette courte étude — qui contient la matière d'un gros volume — a été insérée dans le recueil de mélanges dédié à l'historien norvégien Halvdan Koht.

M. Lhéritier y rappelle d'abord les définitions et opinions fort diverses qui ont été formulées, en ce qui concerne la « causalité en histoire », par Paul Lacombe, par MM. Langlois et Seignobos, par M. Xénopol, par M. Berr, par M. Sée, par M. Mantoux, par M. Spengler, par M. Bourgeois, par M. Koht, etc. Puis il expose sa propre conception de la causalité historique : « Nous sommes, conclut-il, d'accord avec les historiens qui hésitent devant les explications comportant la recherche des causes et avec les sociologues qui contestent la valeur des explications historiques, basées sur une contrefaçon de causalité. L'explication, comme l'interprétation, doit se subordonner au récit; l'historien ne doit pas quitter le domaine

des faits » (pp. 18-19). Cela n'empêche d'ailleurs l'auteur de considérer l'histoire comme une science (p. 20), voisine mais distincte de la sociologie. L'histoire doit rester « tout bonnement l'histoire avec son simple enchaînement de contingences, de faits particuliers, d'actes individuels. Elle présente l'enchaînement de tous les faits dans le temps, la sociologie se consacre à l'étude de leurs rapports pour eux-mêmes, en dehors des contingences » (pp. 22-25). Etendue ainsi, l'histoire a une réelle valeur éducative (pp. 26-27). On lira avec un intérêt particulier les réflexions de M. Lhéritier à ce sujet. Elles viennent à leur heure au moment où d'aucuns voudraient écarter l'histoire des programmes scolaires ou lui imposer des directives déterminées. Emettons le vœu que M. Lhéritier développe un jour les thèses qu'il a exposées sommairement dans ces quelques pages bourrées de faits et d'idées.

L. L.

L. VAN DER ESSEN : *Alexandre Farnèse, prince de Parme, gouverneur général des Pays-Bas*. Tome 1^{er} : 1545-1578. (Bruxelles, Librairie nationale d'art et d'histoire, 1933, 313 pages.)

Dans la préface qui présente aux lecteurs le livre de M. Van der Essen, M. Pirenne considère qu'Alexandre Farnèse prend rang parmi les hommes « dont la personnalité a si fortement influencé l'histoire de leur époque que les mieux connaître c'est mieux la comprendre ». Et M. Van der Essen lui-même, aux premières lignes de son introduction, voit dans le prince de Parme « une des grandes figures du XVI^e siècle, tant par son génie militaire que par son habileté diplomatique. C'est à lui que la Belgique doit d'être restée catholique ». Rien n'est plus vrai; qu'on s'en félicite ou qu'on le déplore, Farnèse, en « érigeant une barrière entre le Sud catholique et le Nord calviniste », a engagé notre pays dans la voie qu'il a suivie depuis trois siècles et demi.

C'est dire l'intérêt de l'ouvrage du savant professeur de Louvain. Le premier volume, fruit de vingt ans de recherches, décrit l'enfance, l'adolescence et la jeunesse du prince de Parme. Depuis cinquante ans, depuis l'*Alessandro Farnese* de l'historien italien Fea, aucun travail d'ensemble ne lui avait été consacré. Or, depuis 1883 une grande quantité de documents avait été mise au jour. Une nouvelle étude de la vie et des actions du prince de Parme s'imposait. M. Van der Essen a entrepris cette œuvre de longue haleine sans se laisser décourager par les nombreuses difficultés d'une tâche extrêmement compliquée. Il a patiemment exploré les archives de Bruxelles, de Paris, de Naples, de Parme; il en a extrait

notamment les précieuses lettres qu'Alexandre Farnèse adressait à sa mère; il a découvert à la Bibliothèque royale de Bruxelles, un texte « d'une extraordinaire importance » dû à l'un des gentilshommes de la maison ducal, Paolo Rinaldi. On trouvera toutes les indications bibliographiques nécessaires dans l'introduction du volume (pp. XVI-XXXIX). La richesse de la documentation réunie par M. Van der Essen constitue un des mérites de son livre; la méthode excellente de son exposé en est un autre. Les trente-trois premières années de la vie d'Alexandre Farnèse se déroulent devant nous avec une clarté parfaite. L'auteur aurait-il pu accorder moins de pages à la jeunesse de son héros? Nous ne le pensons pas. Quand un homme a exercé une grande influence, qu'il a été mêlé à tous les événements européens de son temps, il est nécessaire, pour le comprendre complètement, de ne rien négliger de ses années de préparation physique et intellectuelle. D'ailleurs la vie d'Alexandre Farnèse, de sa naissance à la mort de don Juan (7 août 1545 - 1^{er} octobre 1578) est déjà riche en événements de toutes sortes. A l'âge de onze ans, il vit à la Cour de Philippe II comme otage garantissant au soupçonneux monarque la fidélité des Farnèse; il se marie à Bruxelles en 1565 à Marie de Portugal; comme il n'a aucune fonction publique, il s'ennuie : « Je suis arrivé à l'âge de vingt-cinq ans sans avoir encore rien vu ». L'occasion se présente. Son oncle, don Juan, l'emmène avec lui dans sa campagne contre les Turcs. Alexandre Farnèse combat à Lépante. Mais la guerre est courte. Il rentre à Parme, toujours avide d'action et toujours déçu. En 1577 enfin, don Juan, gouverneur-général des Pays-Bas, appelle près de lui son neveu pour l'aider à se tirer d'affaire au milieu des intrigues ourdies par Elisabeth, par Henri III, par l'empereur Rodolphe II. Lorsque don Juan meurt, au camp de Bouges, près de Namur, c'est au duc de Parme qu'il remet le commandement. Enfin, Alexandre Farnèse va pouvoir donner toute sa mesure.

C'est à ce moment de la carrière du gouverneur-général que s'achève le livre de M. Van der Essen. Le deuxième volume décorra la « reconquête » des Pays-Bas méridionaux par les armées et la diplomatie de Farnèse. On y verra l'épanouissement de cette forte personnalité. On ne fait, dans le premier volume, que la deviner. L'homme d'Etat, le général s'y ébauchent, acquérant peu à peu l'expérience des grandes affaires et des hommes. C'est cette longue formation que M. Van der Essen nous fait voir à merveille, grâce à la précision, à la minutie de son récit. On sent qu'il admire son héros; mais ses sympathies n'altèrent en rien son impartialité.

A ce beau livre qui prendra place parmi les meilleures œuvres historiques parues en Belgique en ces derniers temps, il n'y a véri-

tablement qu'un seul reproche à faire : c'est que la correction des épreuves ait laissé subsister nombre de « coquilles » (1).

L. L.

L. VERNIERS et P. BONENFANT : *Manuel d'Histoire de Belgique*. Première partie. (Bruxelles, De Boeck, 1933. 206 pp.)

Ce livre est destiné aux enfants de dix à quinze ans, élèves des écoles primaires, des écoles moyennes, des sections préparatoires aux écoles normales, des classes inférieures des athénées et des lycées. Aussi les auteurs ont employé une forme aussi concrète que possible, et ils ont accompagné leur texte d'illustrations nombreuses, choisies avec goût et qui ont, entre autres, le mérite du « neuf ». Ils ont entendu « présenter une vue d'ensemble du développement de la Belgique dans le cadre de l'évolution historique générale ». Sans doute ils n'ont pas « noyé » l'histoire nationale dans celle de l'Europe; mais ils ont eu soin de montrer, chaque fois qu'une bonne occasion se présentait, les rapports qui ont uni notre passé et celui des autres pays, spécialement des nations voisines. D'autre part, s'ils ont donné le pas aux « faits de civilisation » sur « les faits purement politiques » ils l'ont fait avec mesure. Chaque chapitre est suivi d'un résumé chronologique, de sujets d'interrogations et d'exercices, et aussi — l'idée est heureuse — de « lectures historiques », de larges citations tirées d'auteurs anciens ou médiévaux ou d'écrivains modernes. Comme les illustrations, ces citations sont bien choisies, pittoresques, caractéristiques. Une part très grande est faite à la préhistoire. Les quarante pages du livre premier lui sont consacrées. MM. Bonenfant et Verniers pensent, avec le juriste et sociologue René Maunier, que « l'histoire ne se conçoit point sans préhistoire ». On pourrait discuter sur l'étendue que les auteurs ont donnée à la partie de leur livre qui résume nos connaissances des temps préhistoriques. Mais ce résumé est clair, substantiel, bien fait donc pour intéresser les enfants. Notons parmi les chapitres les mieux venus ceux qui traitent du régime féodal, expliqué sans abus de termes abstraits; des croisades et de l'époque communale, où les auteurs opèrent une synthèse de l'histoire de Belgique et de l'histoire générale. Souhaitons du succès à ce petit livre qui n'était pas facile à faire, et qui pourra être consulté avec intérêt par d'autres lecteurs que par les écoliers à qui il s'adresse plus particulièrement.

L. L.

(1) P. 55: de bonne ou de mauvaise augure. P. 156: la malchance avait voulu qu'elle cessa. P. 234: la réflexion. P. 283: ce serait bien travaillé (pour travailler). P. 287: quoique l'affaire était.

VII^e Congrès international des Sciences historiques. *Résumés des communications présentées au Congrès.* Warszawa, Comité organisateur du Congrès, 1932. (2 vol. 356 et 532 pp.)

La Pologne au VII^e Congrès international des Sciences historiques. Varsovie, Société polonaise d'histoire, 1933. (2 vol. de 447 et 311 pp.)

Bulletin of the international Committee of Historical Sciences, n^o 18, february 1933; n^o 19, may 1933; n^o 20, july 1933. (Paris, Les Presses Universitaires de France.)

Ces volumes et fascicules contiennent la très grande majorité des rapports et communications (celles-ci résumées) présentés au VII^e Congrès international des sciences historiques (Varsovie, août 1933). Il y a des tables. La Société Polonaise d'Histoire a publié à ses frais, dans les deux volumes mentionnés ci-dessus et dans un troisième volume sous presse, les textes complets des travaux d'auteurs polonais.

Le Congrès comprenait les sections suivantes : Sciences auxiliaires, archives, organisation du travail historique. Préhistoire et archéologie. Histoire ancienne. Moyen-Age et Byzance. Histoire moderne et contemporaine. Histoire des religions et histoire ecclésiastique. Histoire du droit et des institutions. Histoire économique et sociale. Histoire des idées et de la philosophie. Histoire des sciences et de la médecine. Histoire des lettres. Histoire de l'art. Méthode historique et théorie de l'histoire. Enseignement de l'histoire. Histoire de l'Europe orientale. — En outre, des Séances spéciales ont été consacrées aux sujets suivants : Géographie historique. Nationalisme et nationalités. Histoire du despotisme éclairé. Histoire des grands voyages et des grandes découvertes. Histoire coloniale. Démographie historique comparée. Histoire de la banque et des changes. Histoire des mouvements sociaux. Histoire militaire. Féodalité. Humanisme. Histoire des Juifs. Histoire de l'Orient.

J. PELSENEER

LEO SCHRADER : *Studien zu Händels « Alexanderfest »*; 1 vol. in-8^o de 77 pp. (38 à 114), extrait du *Händel-Jahrbuch* 1932. (Leipzig, Breitkopf et Härtel, 1933.)

M. Schrader nous offre, dans ce volume, une étude dont le caractère approfondi n'a pas de quoi surprendre, de la part d'un musico-

graphe doublé d'un philosophe (1). La place nous manque pour signaler ici tous les problèmes que pose le célèbre oratorio de Händel (1736), composé sur le poème de Dryden, *Alexander's Feast, or the Power of Music* (1697). M. Schrade fait preuve, dans la solution de ces difficultés, d'un esprit d'objectivité extrêmement pénétrant, qui s'oppose de la façon la plus typique à la conception romantique des générations précédentes, coupables d'avoir complètement détourné cette œuvre de son sens et de son but originaires.

Nous voudrions seulement nous attarder quelques instants à l'analyse comparative que fait l'auteur entre l'oratorio de Händel et une grande cantate de Benedetto Marcello, datant probablement d'une dizaine d'années plus tôt, et dans laquelle le « nobile veneto » traite le même sujet, sous le titre de *Timoteo, o gli effetti della Musica* (texte de l'abbé Conti, d'après l'ode de Dryden, avec suppression de la partie finale comportant l'intervention de Ste-Cécile). Notons ici que la bibliothèque du Conservatoire de Bruxelles possède, outre ceux de Dresde et de Lübeck, seuls connus de M. Schrade, un exemplaire de cette cantate datant du XVIII^e siècle et provenant de la Bibliothèque Lindner, par l'intermédiaire de la Bibliothèque Wagener (n^o 15.167 du catalogue de la bibliothèque du Conservatoire). Dans ce manuscrit oblong, qui comporte 52 feuillets, *Il Timoteo | Ovvero | Gli effetti della Musica | Cantata a due voci | Di Sua Eccellenza il Sig^r Benedetto | Marcello | Nobile Veneto |* occupe les feuillets 1 à 28, les feuillets restants étant consacrés à *Cassandra | Cantata | di Sua E. Il Cavaliere | Benedetto Marcello, Nobile Veneto*. La présence à Bruxelles de cet exemplaire nous a permis de suivre pas à pas la double exégèse de M. Schrade et d'en éprouver la solidité, ainsi que l'intérêt d'ensemble et de détail. Bien qu'ayant un point de départ identique, les deux œuvres contrastent entre elles de la manière la plus frappante, la cantate étant destinée à un milieu fermé d'aristocrates férus d'antiquité (de là la suppression de l'épisode de Ste-Cécile), l'oratorio visant, par contre, à renouer la tradition de la fête nationale anglaise de Ste-Cécile, inaugurée par Purcell, au XVII^e siècle, mais abandonnée, dans l'intervalle, faute de musiciens locaux capables de la maintenir à la hauteur voulue. De là ce dépouillement relatif par lequel se distingue la cantate de Marcello, mélange ingénieux de récitatifs, d'ariosi, d'airs

(1) Cf. notamment son article: *Die Stellung der Musik in der Philosophie des Boetius als Grundlage der antologischen Musikziehung*, paru dans l'*Archiv für Geschichte der Philosophie*. (Band XLI — Heft 3, pp. 368-400), et dans lequel il s'efforce de résoudre la contradiction apparente entre l'attitude tour à tour platonicienne et aristotélicienne que révèlent les écrits de Boèce sur la musique.

et de duos qu'accompagne un simple clavecin; d'autre part, l'effet brillant et par instants très dramatique qui résulte, pour l'oratorio de Händel, de l'emploi d'un orchestre coloré et de chœurs expressifs étoffant, par leur intervention, la trame bien équilibrée des récitatifs, des ariosi et des airs.

Sans doute, le *Timoteo* de Marcello est quelque chose de plus et de mieux que le *sehr lehrreiches Kuriosum* dont le qualifie Chrysander, et M. Schrade n'a pas tort de le soumettre à un nouvel examen analytique, afin d'en mieux saisir la portée et les mérites. Il ne faudrait tout de même pas s'imaginer qu'il a une valeur hors pair. Comme nombre d'autres productions du « *nobile veneto* », et notamment cette intolérable *Arianna* que d'Annunzio a exaltée — probablement sans la connaître — dans *Il fuoco*, la cantate *Timoteo* souffre d'une sécheresse d'origine intellectuelle, dont on ne peut se dissimuler la gravité, et qui rendrait bien précaire toute tentative de résurrection, fût-ce même devant un public averti.

Ch. V. D. B.

LISELOTTE KRÜGER : *Die hamburgische Musikorganisation im XVII. Jahrhundert* (1 vol. in-8° de 275 pp., publié dans la « Collection d'études musicologiques », dirigé par M. Karl Nef; Strasbourg, Heitz et C°, 1933.)

Les monographies de cette espèce n'offrent souvent qu'un intérêt assez médiocre, lorsqu'elles se localisent dans un endroit de peu d'importance, qui reçoit plus qu'il ne donne. Tel n'est pas le cas pour Hambourg, ville libre, riche et populeuse, que sa neutralité avait mise à l'abri des désastres de la guerre de Trente ans et qui fut, durant cette période d'instabilité, un asile hospitalier pour maints réfugiés de marque. La vie musicale s'y manifesta très intense, pendant tout le XVII^e siècle, et c'est elle que M^{me} Krüger s'efforce de reconstituer, d'après des documents d'archives, dans cet important volume, aussi méthodiquement ordonné qu'abondant en données nouvelles.

Après avoir rappelé les travaux de ses prédécesseurs sur le même sujet, l'auteur nous instruit, avec force détails des plus suggestifs sur : 1° les *cantores* de la *Johannisschule*, organisateurs de la vie musicale religieuse hambourgeoise; 2° les organistes des principales églises de la ville; 3° les instrumentistes, dont le rôle était capital dans une cité où la musique intervenait sans cesse dans les cérémonies publiques et privées.

M^{me} Krüger nous fait voir comment les *cantores* président, dès le XVI^e siècle, à cette éducation musicale à base humaniste, qui élève

le goût, tout en soumettant les interprètes à une forte discipline. Elle nous montre en action un Erasmus Sartorius (1577-1637), pédagogue émérite, un Thomas Selle (1599-1663), animateur hors ligne, un Christoph Bernhard, digne continuateur du précédent, un Mathias Weckmann († 1674) qui, sans être *cantor* lui-même, fonde et dirige, en marge de l'activité officielle des *cantores*, un *Collegium musicum* (1660-1674) dont le magnifique répertoire fait l'orgueil de Hambourg. Mais la mort de Weckmann et le départ de Bernhard en 1674 marquent la fin de cette période de splendeur. La situation politique troublée de la ville rend la tâche de plus en plus difficile au successeur de Bernhard, Gerstenbüttel; d'autre part, le public se désintéresse peu à peu de la musique religieuse traditionnelle et succombe à l'attrait de l'opéra récemment fondé à Hambourg et représenté, du côté musical, par des individualités comme Theile, R. Keiser, J. W. Franck, etc.

Le chapitre consacré aux organistes est des plus remarquables, principalement là où M^{me} Krüger s'efforce d'établir, *in abstracto*, le détail de leur répertoire liturgique. Au sujet des organistes eux-mêmes, elle apporte de nombreuses données biographiques en partie inédites. C'est à Hambourg, il ne faut pas l'oublier, qu'ont œuvré des maîtres comme Hieronymus Praetorius, son fils Jacob, H. Scheidemann, M. Weckmann, J. A. Reinken, dont les compositions brillent au premier rang dans le répertoire de la musique d'orgue du XVII^e siècle.

L'organisation corporative des instrumentistes du Conseil de la ville est l'objet, de la part de M^{me} Krüger, d'investigations minutieuses qui nous fournissent, à ce sujet, des précisions parfois très curieuses du point de vue social. Ici encore, l'auteur tire de l'oubli un nombre considérable de noms, en dehors de ceux, bien connus, du violiste anglais William Brade et de son élève allemand Johan Schop. Ce chapitre est, au surplus, rempli d'indications relatives aux instruments utilisés ainsi qu'au répertoire important composé soit par les musiciens de Hambourg, soit pour eux, par des musiciens du dehors. Il est intéressant de noter que les instruments à vent, très en honneur pendant la première partie du XVII^e siècle, abandonnent peu à peu leur hégémonie au profit des instruments à cordes, suivant en cela l'évolution générale qui se produit en Europe à dater de 1650-1675.

Au total, l'ouvrage de M^{me} Krüger fait honneur à l'enseignement de son maître, le professeur Bessler, de l'Université de Heidelberg, dont la haute culture et l'esprit synthétique largement ouvert exercent une influence si heureuse sur ses disciples.

Ch. V. D. B.

CHARLES SANFORD TERRY : *The Music of Bach, an Introduction*; 1 vol. in-8° de 104 pp. (London, Oxford University Press, 1933.)

CHARLES SANFORD TERRY : *Bach's Orchestra*; 1 vol. in-8° de 250 pp. (London, Oxford University Press, 1932.)

Le premier de ces deux ouvrages est un livre de vulgarisation, conçu par l'auteur comme un complément sommaire à sa grande biographie de J. S. Bach, dont nous avons rendu compte, ici-même, au moment de sa parution : sommaire, parce qu'il n'était pas possible de donner, en une centaine de pages, un aperçu plus ou moins détaillé de l'œuvre immense du maître d'Eisenach; sommaire, mais non superficiel, car M. Terry est l'un des rares hommes qui, ayant vécu cette œuvre jusqu'en son tréfonds, ont acquis la capacité d'en discerner avec justesse les principaux linéaments et les caractéristiques essentielles.

Clairément divisé en chapitres ayant respectivement trait aux différents genres cultivés par Bach, le volume nous informe avec précision sur les circonstances qui ont fait naître telles ou telles pièces de musique; d'autre part, sur ce que l'on pourrait appeler la position psychologique du maître par rapport à tel ou tel groupe d'œuvres. Pour ne prendre qu'un ou deux exemples, M. Terry nous montre que la musique d'orgue, principalement la fugue, est ce qui intéresse le plus Bach personnellement, car il est organiste avant tout, et c'est à l'orgue qu'il confie, de préférence, les secrets les plus intimes de son âme d'artiste. Dans ses cantates d'église et ses oratorios, l'auteur de la *Passion selon St-Mathieu* apparaît, si l'on peut ainsi dire, plus objectif, ce qui s'explique par le fait qu'il traite, dans ce domaine, un sujet plus extérieur à lui-même, savoir, la poésie mystique des Saintes Ecritures. On voit, par ces exemples, quelle est la méthode suivie par M. Terry. Mais il y a bien autre chose encore dans ce petit livre concis, riche de faits et d'heureux jugements (1).

Toutefois sa portée est assez mince en comparaison de celle du second ouvrage, dans lequel l'auteur s'occupe de l'orchestre de Bach. Ici, l'on a affaire à un *standard work*, un travail auquel on pourra toujours se référer avec sûreté, si l'on veut interpréter l'œuvre orchestrale de Bach dans toute son authenticité. Lorsqu'on entend une cantate ou une suite symphonique du maître, on n'a

(1) Il faut en excepter la comparaison pour le moins singulière du chœur d'entrées de la *Passion selon Saint-Mathieu (the road to the Calvary)* (p. 78) avec l'art romantique de Gustave Doré.

pas de peine à se convaincre que son orchestre sonnait tout autrement que le nôtre ou que l'orchestre classique de Mozart ou de Beethoven. Pourtant, on nous le présente, le plus souvent, modernisé sans beaucoup de scrupules. Le livre de M. Terry nous apporte la preuve de ce que les groupes instrumentaux utilisés par Bach n'avaient rien de proprement systématisé, que, bien au contraire, leur composition variait constamment selon des contingences locales ou occasionnelles, et que l'emploi expressif ou symbolique qu'il faisait de tel ou tel instrument dépendait souvent de conditions momentanées dont il tirait parti comme il pouvait. A Leipzig, où s'est déroulée la plus grande partie de sa carrière, il ne disposait que d'un nombre assez limité d'instrumentistes, en partie professionnels, en partie amateurs, qui formaient, en moyenne, un ensemble assez médiocre, auquel venaient se joindre, à titre exceptionnel, des virtuoses locaux ou étrangers, dont la présence n'avait rien de permanent. Ajoutez à cela que Bach se sert fréquemment d'instruments archaïques dont il n'existe plus d'équivalents de nos jours (cornet à bouquin, luth, flûte à bec, viole de gambe), de variétés passagères d'instruments encore en usage aujourd'hui (hautbois de chasse et d'amour, *violino piccolo* et *violoncello piccolo*, *violetta*, viole d'amour), d'instruments nommément désignés, mais dont l'identité ne peut être établie que moyennant des discussions et controverses parfois subtiles (*viola pomposa*, *lituus*, *cornò*), d'instruments enfin que l'on emploie encore couramment aujourd'hui, mais dont des perfectionnements successifs ont révolutionné la technique (trompette, cor, etc.). Tout cela explique pourquoi l'orchestre de Bach offre un ensemble de timbres dont la couleur diffère singulièrement de celle de l'orchestre classique, romantique ou moderne. L'usage du *continuo*, qui implique un remplissage harmonique improvisé formant arrière-plan, contribue pour une part importante à accentuer encore cette divergence. L'instrument à clavier — orgue ou clavecin — chargé de cette tâche, se voit renforcé, à la basse, par un instrument (violoncelle, basson, etc.) que Bach ne prend qu'exceptionnellement la peine de désigner expressément. M. Terry (p. 153) croit pouvoir attribuer ce manque d'individualisation, au moins pour partie, à la précarité des éléments dont il disposait à cette fin. Mais ne peut-on plus justement supposer que cette indifférence est due au rôle neutre que remplissent ces instruments, et ne constaterait-on pas, par l'examen du répertoire européen tout entier de cette époque, qu'elle répond à une tradition générale reposant sur la nature même des choses ?

En fait d'autres remarques de détail, M. Terry ne se trompe-t-il pas en affirmant que, seul parmi les prédécesseurs immédiats de

Bach, Kuhnau s'est servi du hautbois? (p. 100). Nous pensons notamment à une étonnante cantate de Buxehude, inspirée du Cantique des Cantiques (*Ich suchte des Nachts*), dans laquelle deux hautbois imitent, de la façon la plus prenante, le chant du veilleur (Cf. Pirro, *Buxtehude*, pp. 361 ss.).

Ch. V. D. B.

JOHANNES CABANILLES : *Opera omnia, nunc primum in lucem edita cura et studio Hyginii Anglès*; volumen II; 1 vol. in-4° de XVIII + 187 pp. (Barcelona, Institut d'estudis catalans, 1933.)

Publié en 1927, le premier volume des œuvres complètes de l'organiste valentin Juan Cabanilles (1644-1712) est apparu comme l'une de ces révélations auxquelles nous ont accoutumés depuis quelques années les musicologues espagnols en quête de nouveautés dans les archives sommeillantes de la péninsule (1). Ce tome ne contenait que des *tientos* de forme simple, écrits selon la tradition du *ricercar* à plusieurs thèmes, ou de forme composite, c'est-à-dire impliquant l'intervention d'éléments empruntés à d'autres genres, tels que la variation et la toccata. Plus concis, les premiers frappaient par cette atmosphère de noble mélancolie, si particulière à l'Espagne, et que l'on rencontre déjà au XVI^e siècle, dans les *tientos* de Cabezon; beaucoup plus développés et rebutants parfois, à cause d'une tendance excessive à l'amplification, les seconds séduisaient par force inventions de détail dénotant une indépendance et une fraîcheur d'inspiration peu communes.

Le deuxième volume renferme encore des *tientos*, mais cette fois en petit nombre; de plus, environ vingt-cinq autres morceaux qui portent respectivement les titres de : *Pasacalles, Gallardas, Battalla, Paseos, Diferencias de Folias, Pedazo de musica, Gaitilla, Xàcara, Tocata*. Il ne faudrait pas croire, toutefois, que ces appellations impliquent des divergences essentielles entre les formes qu'elles semblent vouloir définir. En somme, celles-ci ont une tendance de fait à s'interpénétrer. Aux deux extrêmes on observe, d'une part, la technique de *ricercar*, qui se manifeste par le traitement imitatif d'une série de thèmes successifs; d'autre part, la technique de la *variation*, qui présuppose un thème unique, soumis à des changements périodiques de nature diverse. A mi-chemin se trouve la technique libre de la *toccatà* de virtuosité, qui trouve son emploi un peu partout, à la façon d'une « sauce » ou d'un « liant »

(1) Cf. notre article : *De Spaansche orgelcomponist Cabanilles*, dans la revue hollandaise *De Muziek*, IV (1929-1930), 6, pp. 244 et ss.

dont l'intervention est particulièrement opportune aux endroits où l'on veut conclure ou ménager une transition. Ceci ne veut pas dire que toutes les compositions du volume II comportent un mélange plus ou moins caractérisé de ces diverses techniques. Ainsi, les cinq *Passacalles* et les quatre premières *Gallardas* sont de simples variations sur une basse obstinée traitée très librement, comme dans la passacaille ou la chaconne françaises. Chose singulière : l'auteur semble avoir entièrement perdu de vue le sens chorégraphique de ces titres, vu que toutes ses gaillardes et la majorité de ses passacailles sont binaires, à l'encontre du rythme traditionnel de ces deux danses. La variation est aussi le principe qui gouverne les quatre *Paseos* (promenades), dont le premier et le troisième sont des pavanes (mesure binaire), le deuxième et le quatrième formant respectivement le complément ternaire (*Nachtanz*) des deux autres. Le principe de la variation pure reparaît dans le *Xàcara* et dans les *Diferencias de Folias*; on le retrouve enfin — fait plus curieux — dans la cinquième et la sixième *tocata*, où il s'exprime par le terme inédit de *Discurs* (*Discurs 1^{er}*, *Discurs 2^o*, etc.). Dans la plupart des pièces restantes, on voit se mêler, de la façon la plus typique, le style de la *tocata* avec celui du *ricercar* et de la variation : c'est dire que ces morceaux seraient plus justement appelés *Fantásias* (cf. spécialement le quatrième *tiento*, la *Gaitilla* et les trois premières *Toccatas*). Fantaisies aussi, ces brillantes *Batallas* (*Batallas* n^{os} 1 et 2 et *Tocata* n^o 4) dans lesquelles timbales et trompettes s'en donnent à cœur joie, dans une atmosphère grisante de fanfares victorieuses.

Au point de vue esthétique le deuxième volume des œuvres d'orgue de Cabanilles n'apporte, après le premier, aucune désillusion. C'est toujours la même spontanéité, la même audace, le même allant, avec, par moments, une tendance à une virtuosité un peu torrentielle qui fatigue à la longue, parce qu'elle est, au fond, trop extérieure. Mais là où le maître se décide à la concision — comme, par exemple, dans ses délicieux *Paseos* — il charme, tant par la hardiesse et l'imprévu de la pensée, que par cette façon de varier qui lui est si personnelle et qui pourrait se définir, croyons-nous, comme une sorte d'impressionnisme harmonique. Où a-t-il été chercher cela, sinon dans son propre fonds, ou plus probablement, dans une tradition locale dont les chaînons nous sont encore inconnus? L'avenir nous dira peut-être ce qu'il en est, et si quelqu'un est particulièrement qualifié pour nous éclairer à ce sujet, c'est bien le docteur Anglès, l'éditeur des œuvres de Cabanilles, à qui l'on doit, par ailleurs, la résurrection de tant de chefs-d'œuvre espagnols naguère complètement ignorés.

Ch. V. D. B.

JOHANNES PUJOL : *Opera omnia, nunc primum in lucem edita cura et studio Hyginii Anglès*; volumen II; 1 vol. in-4°, de XVI + 249 pages (Barcelona, Institut d'estudis catalans, 1932.)

Nous avons déjà eu l'occasion d'étudier ailleurs le premier volume des œuvres complètes du compositeur catalan Joan Pujol († 1626), maître de chapelle de la cathédrale de Barcelone, de 1612 à 1626 (1). Le second volume n'est, en fait, que la continuation du premier, en ce qu'il renferme la suite de cet Office de Saint-Georges, offert par l'auteur, en 1614, aux députés de la Généralité de Catalogne, dont le saint vainqueur du dragon est le patron. Mais tandis que la première partie ne contient que des pièces à quatre voix (motets et un requiem), la seconde consiste en quatre messes, deux magnificat et une série de motets, en majorité sur des textes de psaumes, le tout composé dans le style romano-vénitien à double chœur (4 + 4 voix).

Joan Pujol ne nous apporte, à la vérité, rien de neuf dans sa musique liturgique. Qu'il écrive à quatre ou à huit voix, qu'il utilise ou non des motifs empruntés à la monodie grégorienne, il adopte cette manière puriste dont Palestrina avait donné le modèle parfait et que d'innombrables successeurs reprennent pour leur compte avec un succès décroissant. Il n'est pas niable qu'à partir du début du XVII^e siècle, c'est-à-dire à l'époque du triomphe de la monodie accompagnée, ce style voit s'accroître peu à peu sa décadence, en raison de l'académisme qui le menace et du manque de vie qui résulte fatalement de l'emploi de formules stabilisées. Joan Pujol échappe à ce danger, grâce à la faculté qu'il possède de rafraîchir ces poncifs par une inspiration jaillissante qui leur fait dire plus et mieux qu'ils ne pourraient, s'ils étaient maniés par de purs épigones. On ne sait trop comment classer ces artistes, dont la technique irréprochable et sûre d'elle-même est en retard sur leur temps et qui parviennent néanmoins à vivifier ce qui semblait sur le point de mourir. Il y a là comme un décalage qui ne s'explique que par l'éloignement dans l'espace, et dont on rencontre d'assez nombreux exemples, plus particulièrement au XIX^e siècle, à la faveur de la fondation des écoles nationales. Ce phénomène apparaît plus malaisé à comprendre, lorsqu'il s'agit d'un art aussi impersonnel, et peut-on dire, aussi international que la polyphonie liturgique de la Renaissance, dans lequel l'originalité, si elle existe, est essentiellement du domaine des impondérables. Quoi qu'il en

(1) Cf. *Een onbekend Spaansch componist*, dans la revue hollandaise *De Muziek*, I (1926-1927), 9, pp. 405 ss.

soit, les compositions à huit voix et à deux chœurs de Pujol ont cette vertu d'intéresser, d'un bout à l'autre, en dépit d'un manque de variété évident dans la facture (1), par une puissance élémentaire, qui se manifeste principalement dans l'énergie de la diction et la franchise du rythme. Ceci ne signifie pas que Pujol soit incapable de raffinement : bien au contraire, les passages de ses messes ou de ses motets dans lesquels n'entrent en jeu que quatre voix (2) montrent en lui un maître dans l'art de traiter avec délicatesse les sinuosités du contrepoint. Mais, là encore, il n'abandonne pas cette manière directe qui fait paraître simple ce qui est compliqué. Peut-être est-ce, en fin de compte, par cette simplicité raffinée qu'il convient de définir l'originalité spécifique de cette œuvre, à l'édition critique de laquelle le docteur Anglès consacre tous ses soins.

Ch. V. D. B.

WILLIBALD GURLITT : *Johannes Walter und die Musik der Reformationszeit* (Sonderdruck aus dem *Lutherjahrbuch* 1933); 1 vol. in-8° de 102 pages (Munich, Chr. Kaiser.)

Il n'existait, jusqu'à présent, que des études fort incomplètes sur Johannes Walter (1496-1570), l'ami et le collaborateur musical de Luther. Dans cette monographie serrée et de documentation fournie, en partie inédite, M. Gurlitt décrit pour la première fois, avec une méthode rigoureuse, la vie et le rôle de ce musicien, ardent propagandiste du dogme luthérien. Appelé comme chanteur à la Cour de Wittemberg, en 1517, l'année même où Luther défend en cette ville ses célèbres thèses qui marquent le début de la Réforme, il entre là dans un milieu d'un niveau particulièrement élevé, grâce à l'action personnelle de l'Electeur de Saxe, Frédéric le Sage, prince ami des arts, que ses voyages à l'étranger, notamment dans les Pays-Bas, avaient instruit de ce que l'on pouvait réaliser de plus parfait sur le terrain musical (3). Aussi bien, la chapelle de Wittemberg comptait ou avait compté parmi ses membres, outre d'illustres Allemands, comme Adam de Fulda ou Paul Hofhaimer, des Néer-

(1) Les quatre messes, écrites dans quatre tons différents, ne s'appuient que très parcimonieusement sur le principe de l'unité thématique et se conforment, dans le détail comme dans l'ensemble, à un plan identique, qui semble vouloir éviter consciemment toute recherche de variété.

(2) Cf., plus spécialement, les quatre quatuors *Et ascendit in cœlum*, dans les messes.

(3) A cette occasion, M. Gurlitt a très opportunément recours aux travaux spéciaux d'érudits belges, entre autres M^{lle} de Boom, le Dr Van Doorslaer et le chanoine Steenackers.

landais de réputation tout aussi notoire, tels que Henri Isaac et Adam Rener, de Liège; et son répertoire, partiellement conservé dans des livres de chœur merveilleusement calligraphiés, qui appartiennent aujourd'hui à la bibliothèque de l'Université d'Iéna, comportait le dessus du panier de la production néerlandaise, avec, en tête, des œuvres de Josquin des Prés et de Pierre de la Rue : magnifique héritage de l'époque médiévale, que l'humanisme naissant n'avait point répudié et que Luther, passionné de musique, admirait plus que quiconque. Tout de suite, l'ancien moine augustin avait pressenti, dans le chanteur de la Cour de Wittemberg, l'homme le plus apte à doter le culte nouveau d'une musique qui ne serait pas la pauvre chose à quoi certains radicaux eussent voulu la réduire. Johannes Walter entra d'autant plus facilement dans ces vues, que son éducation et sa nature propre l'avaient préparé d'avance à les comprendre et à les partager. Il est du plus haut intérêt de constater, avec M. Gurlitt, que la musique luthérienne, telle que l'ont conçue l'illustre théologien et son collaborateur, est essentiellement conservatrice dans sa technique : toujours basée, en effet, sur un ténor préexistant ou *cantus prius factus* d'origine religieuse ou profane, autour duquel d'autres voix librement inventées déroulent leurs broderies, elle se rattache, par là-même, à la tradition des derniers siècles du moyen âge; et lorsque Lucas Osiander publiera en 1586, à Nuremberg, ses *Geistliche Lieder*, dans lesquels la mélodie imposée est placée à la partie supérieure, il ira directement à l'encontre de la manière luthérienne, qui préfère le raffinement difficile à la simplicité sans charme du moindre effort.

La chapelle de Frédéric le Sage ayant été dissoute à la mort de ce prince, en 1525, J. Walter s'en va chercher fortune ailleurs. De 1526 à 1548, il occupe les fonctions de cantor à l'école latine de la ville de Torgau. Là encore il rencontre un milieu favorable, dans lequel les vieilles traditions scolastiques du moyen âge sont harmonieusement contrebalancées par des tendances humanistes (1). C'est principalement à Torgau qu'il réalise, en accord constant avec Luther, sa réforme musicale, qui, pour être traditionnelle dans ses moyens techniques, n'en est pas moins audacieusement innovatrice par sa manière de faire participer l'élément laïque de la cité à la musique du culte, sans que celle-ci en souffre dans sa qualité.

Luther meurt en 1546. A la suite d'événements politiques qui ruinent sa situation à Torgau, Walter va s'établir à Dresde, où il organise la chapelle du prince-électeur Maurice de Saxe, qu'il dirigera ensuite de 1548 à 1554. Il fait derechef preuve, dans cette

(1) En grande partie sous l'influence du Brabançon Plateanus.

fonction, d'un esprit d'initiative peu commun, dont témoigne avec éclat le règlement de la chapelle publié par M. Gurlitt. Mais la mort de Maurice de Saxe, auquel succède, en 1553, son frère Auguste, amène à la Cour des chanteurs néerlandais et des instrumentistes italiens qui, obéissant à une esthétique nouvelle, d'inspiration spécifiquement catholique, y introduisent un répertoire et des modes d'interprétation qui ne cadrent plus avec ce qu'avaient édicté Walter et Luther. Pensionné en 1554, Walter vit encore jusqu'en 1570, ne cessant, dans sa retraite de Torgau, de produire, de publier et de lutter pour la défense de la pure orthodoxie luthérienne, tant sur le terrain théologique que musical.

Ch. V. D. B.

MOGENS PEDERSØEN : *Vaerker... kritisk udgivne og forsynede med indledning af Dr. Knud Jeppesen*; 1 vol in fol. de XXVIII pages de texte + 155 pages de musique. (Copenhague, Levin et Munksgaard, 1933.)

Cet ouvrage est le premier volume — admirablement édité — d'une série de publications portant l'heureux titre de *Dania sonans* et qui seront consacrées aux monuments de la musique danoise. Les œuvres de Magnus Pedersøen y sont présentées par le docteur Knud Jeppesen, connu déjà par un livre de haute allure sur le « Style palestrinien et la dissonance » et par son édition-modèle du Chansonnier français de Copenhague (XV^e siècle). En une introduction d'une clarté lumineuse, M. Jeppesen retrace la vie de Pedersøen et donne une analyse critique de son œuvre. Né vers 1585, ce musicien fait son apprentissage à Copenhague auprès de Melchior Borchgrevinck, entre au service de la Cour danoise en 1603, et, muni d'une subvention royale, va se perfectionner dans son art à Venise, où il passe quatre années (de 1605 à 1609) à travailler sous la direction de Giovanni Gabrieli. De retour en Danemark, en 1609, il quitte son pays pendant quelques années (1611-1614) pour séjourner en Angleterre, après quoi, rentré définitivement à Copenhague, il y remplit les fonctions de maître de chapelle adjoint de la Cour, de 1618 à sa mort, en 1623.

Au cours de cette brève carrière, Pedersøen n'a pas eu le temps de donner toute sa mesure. Il n'a publié, en effet, que deux recueils, à savoir, les *Madrigali a cinque voci, libro primo*, de 1608, et le *Pratum spirituale*, de 1620. Les madrigaux, édités chez Gardano, à Venise, sont le fruit de ses études chez Gabrieli. Ils montrent une connaissance parfaite de la langue italienne et un don d'assi-

milation peu commun, en ce qui regarde les procédés de composition de ce genre à tendances progressistes. Mais, venant après les madrigaux stupéfiants d'audace de Gesualdo et de Monteverdi, ils font quelque peu figure d'épigonat après ces miracles de l'invention humaine. Néanmoins, bien que retardataire, Pedersœn n'en est pas moins un délicieux interprète de cette poésie italienne si raffinée des Guarini (fragments du *Pastor fido*), des Livio Celiano et de leurs contemporains anonymes. A défaut d'avoir su l'animer d'accents nouveaux, il l'a traitée avec un tel sens de la joaillerie de détail, une fraîcheur mélodique si prenante, une telle grâce et un tel esprit, qu'il n'y a aucun motif de lui refuser une place d'honneur parmi les petits maîtres du genre. Le double madrigal qui clôt le recueil (*Madonn' Amor — Et ella all'hor*), et dans lequel il a si ingénieusement tiré parti des termes musicaux dont le texte est rempli (*fughette, sospiro, pausa, contrapunto*, etc.) est même, à cet égard, une façon de chef-d'œuvre, par la profusion et la qualité des « gentillesses » qui s'y trouvent accumulées.

Le *Pratum spirituale* de 1620 nous mène aux antipodes des madrigaux de 1608. A l'élégance un peu artificielle de ces derniers, il oppose l'austérité d'une musique grave vouée à la célébration du culte luthérien. A leur mosaïque ouvragée, il substitue une simplicité sévère, faite d'homophonie pure, ou de contrepoint indemne de toute recherche spéciale de raffinement. M. Jeppesen expose en perfection, dans sa préface, les problèmes relatifs aux origines, aux modes d'exécution, aux destinées de la musique liturgique danoise luthérienne. Nous ne pouvons nous y attarder ici. Qu'il nous suffise d'indiquer que Pedersœn use uniformément du quintette vocal, tant dans ses motets danois et latins que dans sa messe latine; que, lorsqu'il se sert d'un *cantus firmus* — ce qui arrive dans la grande majorité des cas — il le place à peu près sans exception à la voix supérieure, à la manière de Lucas Osiander; qu'il réserve, en général, l'écriture en accords verticaux à ses pièces sur textes danois et le style contrapuntique à ses compositions latines; que ledit style n'a plus, chez lui, le caractère ligaturé propre à l'ancienne école néerlandaise, mais un aspect bien rythmé et spécifiquement harmonique, qui marque clairement l'influence de Venise. Au demeurant, toute cette production est celle d'un maître qui connaît admirablement son métier et dont ses compatriotes peuvent affirmer, avec fierté, qu'il a doté leur liturgie particulière d'un répertoire idéalement approprié à ses fins.

Ch. V. D. B.

JOSEPH SAAM : *Zur Geschichte des Klavierquartetts bis in die Romantik*; 1 vol. in-8° de 171 pp., publié dans la « Collection d'études musicologiques » dirigée par M. Karl Nef (Strasbourg, Heitz et C°, 1933.)

Sur ce sujet bien délimité, l'auteur nous offre une étude consciencieuse, quelque peu ingrate à la lecture, par suite de l'absence à peu près complète de citations musicales, mais néanmoins fort instructive, grâce à la façon intelligente dont il a su l'encadrer dans l'histoire de la musique instrumentale.

Le quatuor avec clavier, qu'illustrent les chefs-d'œuvre de Mozart, Beethoven, Schumann et Brahms, s'est créé progressivement au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle, en relation avec la vogue croissante du pianoforte et le déclin de ses ancêtres, le clavecin et le clavicorde. Pour atteindre cette phase définitive à laquelle Mozart et Beethoven le font accéder en 1785 et qui se caractérise par l'individualisation absolue des quatre éléments instrumentaux dont il tire sa substance, il lui a fallu se dégager peu à peu des entraves de la basse continue qui s'opposaient à cette indépendance mutuelle et faisaient, de l'instrument à clavier et du violoncelle, des serviteurs bénévoles, soumis aux exigences des voix supérieures, le plus ordinairement représentées par deux violons. C'est le Silésien Schobert († 1767) qui s'efforce le premier, sous l'empire de diverses influences, de briser cet obstacle en traitant la partie de clavier d'une façon individuelle et non plus comme un simple accompagnement, issu de la réalisation quasi mécanique de la basse chiffrée. Mais cette réforme ne va pas sans détriment pour les autres instruments du quatuor, dont le rôle tend quelque peu à s'effacer au bénéfice du nouveau venu. Cette situation perdure, avec des avatars divers, jusqu'au moment où l'ingénieur abbé Vogler (1749-1814) compose, aux environs de 1780, un quatuor, d'ailleurs médiocre, pour pianoforte, violon, alto et violoncelle qui présente, pour la première fois, cette disposition idéale qu'adopteront à sa suite Mozart et le jeune Beethoven. L'équilibre entre les quatre instruments est désormais chose acquise et les romantiques n'auront plus, après les classiques, qu'à introduire des « pensers nouveaux » dans cette forme établie, pour l'enrichir et en renouveler l'intérêt. Dans l'entretemps, les épigones de Mozart et de Beethoven, les E. A. Foerster (1748-1823), les F. X. Sterkel (1750-1817), etc., s'engagent avec un bonheur inégal dans la nouvelle voie, tandis que la génération suivante, représentée notamment par les grands virtuoses du piano, les Cramer, les Hummel, les Moscheles, les Czerny, les Ries, les Kalkbrenner, s'efforce, avec un succès plutôt relatif, d'adapter le quatuor avec clavier aux exigences du roman-

tisme musical naissant. Seul peut-être, le prince Louis-Ferdinand de Prusse (1772-1806) y réussit, dans cette période de transition où l'équilibre de l'ensemble n'est que trop souvent compromis par l'envahissement indiscret de la virtuosité pianistique.

La dissertation de M. Saam s'arrête aux environs de 1830. Solidement bâtie, elle mérite, en dépit d'une certaine lourdeur de forme, les éloges qui sont dus à un travail bien documenté, auquel on peut se référer en toute confiance, tant sur le terrain des faits que de leur interprétation.

Ch. V. D. B.

Droit

LEVY (EMMANUEL), professeur à la Faculté de Droit de Lyon : *Les fondements du Droit*. (In-16° de 171 pp., Paris, F. Alcan, 1933.)

Il est malaisé de résumer les publications de M. le professeur Lévy, parce qu'elles sont elles-mêmes succinctes et touffues. A ceci s'ajoute que notre auteur, ayant une foi profonde en la vérité de son point de vue, pratique sans défaillance la politique des coups de marteau répétés sur le clou qu'il entend enfoncer. Les réflexions qu'il tire de ses méditations, il les frappe dans des formules lapidaires originales, qu'il tient volontiers pour immuables et qu'il se plaît à répéter fidèlement dans l'exercice de son véritable apostolat. Aussi chaque publication de M. Lévy nous rend-t-elle, non seulement la substance, mais même les termes des publications précédentes, en les enrichissant bien entendu de quelques déductions nouvelles. Pour faire une comparaison qui n'a assurément rien de désobligeant, je dirais volontiers que la lecture successive des publications de M. Lévy donne au lecteur une impression semblable à celle qu'éprouve l'auditeur d'œuvres musicales neuves, qui s'impose des auditions répétées pour se familiariser avec des méthodes nouvelles et en comprendre peu à peu la beauté.

J'ai eu l'occasion déjà d'entretenir les lecteurs de cette Revue de deux publications de M. Lévy (Année 1926-1927, pp. 257-261; Année 1929-1930, Bibliographie, pp. 18-19), et je leur ai signalé alors quelques vues originales de notre auteur. Aujourd'hui je voudrais me borner à tenter de mettre mieux en évidence l'idée maîtresse, qui est en quelque sorte l'axe du système, autour duquel rayonnent d'innombrables thèses toujours suggestives. J'ai dit que M. Lévy est un apôtre, et en vérité il tient le droit pour une religion, un système de croyances : la croyance crée les droits et ceux-ci

s'évanouissent donc par la disparition de la croyance qui les a engendrés. Bien entendu, la croyance susceptible de créer le droit, c'est la croyance collective, la croyance que l'expérience répand dans l'ensemble du milieu social. De ce point de vue, les transformations sociales s'accomplissent sans violence ou coup de force; car les droits qui ont cessé de plaire, c'est-à-dire qui ne sont plus couverts par la croyance sociale, sont exclus par là même du système juridique consacré.

Comment le Droit, système de croyances, se comporte-t-il vis-à-vis du capital et du travail ?

La forme juridique que prend actuellement le capitalisme, particulièrement le capitalisme industriel, est celle du droit de créance plutôt que du droit de propriété : le capitalisme industriel se présente sous la forme de créances, non pas individuelles, mais collectives (droit non pas sur les choses, mais droit à la valeur que la croyance ou confiance commune attribue à des choses). En face de cette créance collective du capital se forme une créance collective du travail. Et quand, dans l'ensemble du milieu social, s'épanouira la croyance commune en la nécessité d'une absorption de la créance du capital par la créance du travail, la vision socialiste du droit se trouvera réalisée pacifiquement. Voici donc la conception de la lutte des classes coulée dans une formule juridique. A cette formule juridique générale notre auteur rattache maintes thèses originales et séduisantes sur bien des problèmes juridiques fondamentaux, tels que la distinction des droits réels et des obligations, la notion de la succession dans un droit, la définition du contrat, de l'Etat, de la personne, le fondement de la responsabilité civile, etc.

Je crois en avoir dit assez, non pas pour donner un aperçu général des idées de M. Lévy, ce qui serait impossible; mais bien pour donner l'envie de lire et méditer le livre de M. Lévy, ce qui est indispensable.

G. C.

GALGANO (SALVATORE), ordinario nellà R. Università di Napoli : *Annuario di Diritto comparato e di Studi legislativi*. Vol. VIII, fasc. IV-VI; gr. in-8° de 200, 104, 242 pp. (Roma, Edizione dell'Istituto di Studi legislativi, 1933.)

Voici le contenu de trois nouveaux fascicules de l'Annuaire de Droit comparé et d'Etudes législatives de Rome. (Sur les fascicules précédents, voir la Bibliographie de cette Revue, année 1932-1933, pp. 116-118.)

Dans la partie doctrinale : Satter, La reconnaissance de la compétence des tribunaux étrangers et l'exception de litispendance;

Duquesne, Le juge tutélaire dans le projet de réforme du Code civil italien; Picarda, Observations sur le projet de Code maritime italien; Meszlény, Notes critiques sur le projet de premier livre du Code civil italien; Neuner, Associations reconnues et Associations de fait dans le projet de Code civil italien. En outre, quelques variétés, recensions et notices.

Dans la partie bibliographique : Relevés de la littérature juridique, en Suisse (1929), Espagne (1930), Norvège (1925-1931), Hongrie (1928), Yougo-Slavie (1930).

Dans la partie jurisprudentielle : La jurisprudence suisse en 1929, en droit international privé, droit de famille, droit des obligations, propriété industrielle. La jurisprudence allemande de 1929, pour la partie générale et le droit des personnes et de la famille, le droit commercial, le droit maritime, le droit aéronautique, le droit du travail, le droit industriel et le droit d'auteur.

G. C.

Sciences

ZUNZ (EDGARD) : *Traité de Pharmacodynamie spéciale*. (2 vol., 1270 pp., Masson, éditeur, Paris, 1932.)

Sous l'influence des découvertes physiologiques et chimiques du début du XIX^e siècle, des médicaments nouveaux virent successivement le jour. Ce furent : en 1806 la morphine, en 1818 la strychnine, en 1820 la quinine, en 1833 l'atropine, en 1859 la cocaïne.

L'étude expérimentale de la plupart des drogues anciennes permit dans la suite l'établissement d'une thérapeutique reposant sur des bases scientifiques réelles. Dans ces dernières années, l'essor considérable de la chimie a eu pour conséquence l'introduction dans la pratique médicale de nombreuses préparations pharmaceutiques obtenues par voie de synthèse et constituant des variations heureuses de toute une série de médications galéniques et alcaloïdiques déjà connues depuis le moyen âge.

Aussi importait-il d'établir en un recueil documenté l'état actuel des acquisitions thérapeutiques basées sur une étude expérimentale. C'est pour cette raison que le livre du professeur Zunz constitue le seul ouvrage existant présentement en langue française dans lequel l'étude pharmacodynamique des divers médicaments permet au lecteur de se faire une opinion raisonnée de leur mode d'action.

Par la bibliographie particulièrement étendue qui termine chaque chapitre, les médecins et les chercheurs pourront trouver des ren-

soignements précis sur l'emploi et les effets des drogues tant usuelles que d'actualité.

L'auteur a adopté dans son exposé une classification des médicaments reposant à la fois sur leur action pharmacodynamique et sur leur but thérapeutique. Il a successivement envisagé les narcotiques de la série grasse (alcool, anesthésiques généraux, hypnotiques), les paralysants des centres bulbospinaux (aconitine, véralrine), les excitants et les paralysants des extrémités nerveuses para- et orthosympathiques, les déprimants des cellules ganglionnaires des systèmes ortho- et parasympathique, l'apocodéine, les modificateurs de la température, les antiinflammatoires, les médicaments agissant principalement sur la peau, les antihelminthiques, les antiseptiques et les désinfectants, la chimiothérapie, les agents immunisants et les médications microbiennes, les agents pharmacologiques non spécifiques.

Nous ne doutons pas que ce livre en donnant une idée très complète des progrès réalisés dans le domaine de la pharmacodynamie mettra à la disposition des médecins des moyens particulièrement précieux pour lutter contre la maladie.

Puisse-t-il leur rappeler que les efforts accomplis pour perfectionner les méthodes de diagnostic n'acquièrent une importance réelle que s'ils peuvent être complétés par l'application de remèdes rationnels et efficaces à combattre le mal.

En lisant cet ouvrage on peut se persuader des progrès considérables que la thérapeutique a réalisées pendant le XX^e siècle. La conséquence heureuse de ces découvertes pharmacologiques eut une répercussion particulièrement utile sur le développement de l'art médical moderne. Castiglione en retrace l'évolution progressive en ces quelques phrases que nous nous permettons de rappeler.

« Le médecin d'aujourd'hui n'est plus le sordier des époques reculées, ni le prêtre des temps antiques, ni le clerc du premier moyen âge, ni l'astrologue ou l'alchimiste du XV^e siècle, ni le barbier du XVII^e, ni le philosophe académicien du XVIII^e. Il ne revêt plus ni le lin blanc, ni la robe rouge, ni la cape de soie. Il ne vit plus au temple, ni dans la boutique de l'apothicaire, ni à l'académie. Il ne dépend plus ni de l'Eglise, ni de l'Etat, ni des petits cénacles conservateurs d'académiciens à perruques.

Il est devenu l'homme de science cherchant à concilier l'observation clinique et les données expérimentales que lui apporte le laboratoire. »

JEAN LA BARRE

JEAN J. TRILLAT, Maître de Recherches, professeur à l'Université de Besançon. *Organisation et principes de l'enseignement en U. R. S. S. Les relations entre la science et l'industrie*. Actualités Scientifiques et Industrielles, n° 67. (Paris, Hermann, 1933. 70 pages, 3 planches.)

Je ne veux que signaler cet important fascicule, qui condense les résultats d'une enquête faite en septembre 1932 à la demande du ministre de l'Education Nationale. « Il semble... que c'est dans le domaine de l'Instruction Publique que le nouveau régime ait obtenu les résultats pratiques les plus intéressants... » (p. 6).

L'auteur aurait pu rappeler dans un bref parallèle que les savants de la Révolution française avaient, eux aussi, le souci de contribuer par leurs travaux à la révolution politique et sociale. L'idéal de classe du « c'est bien plus beau parce que c'est inutile » n'avait pas encore asservi nombre de savants.

J. PELSENEER

Histoire sommaire des sciences en Pologne, publiée à l'occasion du VII^e Congrès international des Sciences historiques. (1 vol. de 155 pp., Cracovie, Dniekarnia Narodowa, 1933.)

« Le contenu de ce livre ne répond pas entièrement au titre : on ne trouvera pas ici une vue d'ensemble du développement de toutes les sciences en Pologne, mais seulement une série d'esquisses indépendantes dont chacune est consacrée à l'histoire de telle ou telle science ».

L'ouvrage contient les articles suivants, tous en français : Alexandre Birkenmajer et Samuel Dickstein : Coup d'œil sur l'histoire des sciences exactes en Pologne. Ladislas Gorczynski. Le toire des sciences exactes en Pologne. Ladislas Gorczynski : Le développement de la météorologie en Pologne. Miecislav Centnerszwer : Coup d'œil sur l'histoire de la chimie en Pologne. Charles Koziorowski : Histoire sommaire de la minéralogie en Pologne. Thadée Wisniowski : Esquisse d'une histoire de la géologie en Pologne. Boleslas Hryniewiecki : Précis de l'histoire de la botanique en Pologne. Julien Talko-Hryniewicz : Esquisse d'une histoire de l'anthropologie physique en Pologne. Ladislas Szumowski : Coup d'œil sur l'évolution de la médecine en Pologne.

Un grave défaut : il n'y a pas de tables des auteurs cités.

J. PELSENEER

Scripta Mathematica. A quarterly Journal devoted to the Philosophy, History, and Expository Treatment of Mathematics. Vol. I, N° 1, September, 1932. (Published by Yeshiva College, Amsterdam Avenue and 186th Street, New York (N. Y.). Subscription price: \$ 3.00 per year.)

Cette nouvelle revue trimestrielle de langue anglaise s'adresse à un large public, tout en évitant la vulgarisation. Chaque fascicule comporte une centaine de pages environ. En ce qui concerne l'histoire des mathématiques, les noms de vétérans tels que Loria, Smith, Archibald et Karpinski, qui figurent au nombre des éditeurs-adjoints, sont garants de la valeur des contributions dans ce domaine, et les articles originaux que nous avons vus seront certainement lus avec le plus grand profit par les spécialistes et les érudits. Archibald, virtuose de la bibliographie des mathématiques, accomplit des merveilles dans la rubrique *Notes and Queries*.

J. PELSENEER.

BIBLIOGRAPHIE

Philosophie et Lettres

S. TASSIER. *Histoire de la Belgique sous l'occupation française en 1792 et 1793*. (Bruxelles, Van Campenhout, 1933, 382 pp.).

Ce livre fait, en quelque manière, suite au volume couronné par l'Académie royale de Belgique : *Les démocrates belges en 1789* (Bruxelles, Lamertin, 1930, 479 pp.); et il a valu à son auteur le grade (créé par la loi de 1929) d'agrégé de l'enseignement supérieur qui lui a été décerné par la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Bruxelles.

C'est au cours de recherches entreprises aux Archives nationales de Paris pour compléter la documentation du premier de ces ouvrages que l'auteur a découvert les textes — restés jusqu'ici totalement inédits qui lui ont permis d'écrire le second : les cartons contenant la correspondance des agents français et des commissaires nationaux envoyés dans notre pays en 1792 et 1793; les cartons des Missions en Belgique, etc. En combinant les renseignements fournis par ces lettres et par ces rapports avec les indications contenues dans les pièces consultées, soit à Paris, aux Archives de la Guerre et des Affaires étrangères, soit dans les dépôts belges. M^{lle} Tassier a réussi à exposer très complètement l'histoire de l'occupation française en Belgique du lendemain de Jemappes à la veille de Neerwinden.

On disposait assurément déjà pour cette période des travaux de M. Pirenne (*Histoire de Belgique*, tome VI), de M. Verhaegen (*La Belgique sous la domination française*, tome I^{er}), de M. Lanzac de Laborie (*La domination française en Belgique*), de Borgnet (*Histoire des Belges à la fin du XVIII^e siècle*) et de Chuquet (*Jemappes*). Mais ces historiens n'avaient pas étudié d'une manière approfondie ces dix-huit mois (novembre 1791-mars 1793) remplis d'événements. Ce travail restait à faire. M^{lle} Tassier nous l'a donné, précis, abondant, puisant à des sources non encore utilisées, apportant beaucoup de neuf.

Dans un premier chapitre l'auteur décrit les dissensions des Sta-

tistes et des Vonckistes exilés après l'échec de la Révolution brabançonne et les efforts faits par Dumouriez pour les unir et les organiser. Le chapitre II (qui aurait pu être placé en tête du volume) analyse les manifestations de l'esprit public en 1791 et en 1792 : dans les classes populaires, chez les bourgeois, démocrates ou partisans de l'ancien régime, au sein des classes privilégiées (membres des métiers, nobles, clercs). Le troisième chapitre fait voir les conséquences de la bataille de Jemappes, la politique de Dumouriez et les mesures du ministre Lebrun tendant à la fondation en Belgique d'une République démocratique indépendante, le travail opéré dans ce sens par les représentants provisoires élus en novembre-décembre 1792 et au début de 1793. Au chapitre IV est exposée l'œuvre des représentants provisoires. Le cinquième chapitre explique leur échec dû à l'hostilité des privilégiés, à l'activité maladroite des Belges « amis de la Liberté et de l'Egalité », à la propagande révolutionnaire des Français. Au mois de janvier 1793, après la destruction de l'ancien régime par le décret du 15 décembre 1792, de suprêmes tentatives sont vainement faites pour l'établissement d'une république belge : le 31 janvier, Danton réclame pour la France « ses frontières naturelles » (chapitre VI). Un dernier chapitre raconte les événements qui amenèrent la première réunion à la France, bientôt suivie de la bataille de Neerwinden et de la restauration autrichienne.

Enfin, brièvement, M^{lle} Tassier formule les conclusions de son livre. En 1792 existait dans notre pays un intense désir d'indépendance, mais il n'avait pas dans toutes les provinces le même caractère : en Brabant, régnait un conservatisme hostile à toute réforme; au contraire, dans la principauté de Liège, la majorité des habitants inclinait vers une modification radicale de l'ancien régime. « Tout compte fait, une République belge modérément démocratique était viable » (p. 324). Le manque d'entente fit échouer le projet tendant à constituer, avec l'aide de Dumouriez, un Etat indépendant. « Partagés en défenseurs et adversaires de l'ancien régime (les Belges) s'étaient trouvés incapables de se mettre d'accord. Il fallait donc que l'un des deux groupes fût réduit à l'impuissance. Le résultat sera obtenu après vingt ans d'occupation française. C'est là une des circonstances essentielles qui permit aux patriotes de 1830 de conserver cette indépendance nationale que leurs ancêtres, en 1789 et 1792, avaient deux fois conquise et deux fois perdue » (p. 328).

Cette appréciation s'appuie sur une patiente et minutieuse analyse des textes et des faits. Pas plus en 1792 qu'en 1789 les Belges n'ont su comprendre que « l'union fait la force ».

Ce n'est pas un des moindres mérites de l'œuvre de M^{lle} Tassier que d'avoir su extraire cette leçon de l'étude attentive de cette courte période du passé de notre pays. Elle en possède d'autres : une information étendue et habilement utilisée, une méthode groupant, avec clarté, les indications fournies par les documents, comme c'est, par exemple, le cas pour le chapitre consacré à l'esprit public en Belgique à la veille de l'invasion française (pp. 55-94) et pour les pages qui étudient l'administration et les réformes des représentants provisoires (pp. 181-196).

L. L.

P. HARSIN. *Un économiste aux Pays-Bas au XVIII^e siècle : l'abbé Mann*. (Louvain et Paris, 1933, 83 pp.)

Il s'agit ici essentiellement d'une édition de textes dûs à l'abbé Mann : la table des matières de ses « réflexions sur la religion », son « Mémoire sur le port de Nieupoort »; ses « réflexions sur l'économie de la société civile et sur les moyens de la perfectionner »; ses « Mémoires » sur la culture des connaissances et sur l'agriculture des Pays-Bas.

Dans une courte, mais substantielle introduction, M. Harsin nous fait connaître l'abbé Mann et son œuvre, très considérable, car son auteur « aborda tous les domaines, écrivit avec plus ou moins de compétence sur toutes les matières » principalement sur des sujets relevant de l'économie politique. Né anglais et protestant, en 1735, il se fixa dans les Pays-Bas autrichiens, se convertit au catholicisme, fut prieur des Chartreux de Nieupoort, puis prêtre séculier. Membre en 1774 de l'Académie de Belgique que Marie-Thérèse avait instituée en 1772 il en devint le secrétaire perpétuel en 1786. Il mourut à Prague en 1809.

Fut-il, comme économiste, un précurseur de Malthus ? L'examen attentif de cette question a mené M. Harsin à cette conclusion que l'abbé Mann doit « conserver la place qui lui a été assignée parmi les précurseurs de Malthus, mais non en tant qu'anti-populationniste » puisqu'il a cherché « les moyens de permettre à la population d'obéir à sa tendance naturelle », tandis que Malthus voulut « limiter volontairement la population dans la classe qui ne possède pas de ressources suffisantes » (pp. 11-15). (1)

L. L.

(1) Poursuivant ses travaux d'histoire économique, M. Harsin vient de publier une étude sur *La Banque et le Système de Law*, où il annonce la préparation d'une édition complète et critique des écrits du financier écossais, accompagné d'une histoire détaillée de l'homme et de son œuvre (La Haye, Nijhoff, 1933); et un article (dans la *Revue d'Histoire moderne*, nov.-déc. 1932), sur la *Théorie du Sa'aire*, de M. F. Simiand.

CH. BRUNEAU, *La chronique de Philippe de Vigneulles*. Tome III et tome IV, (Metz, 1932 et 1933, 402 et 559 pp.)

Il a été rendu compte dans ce *Bulletin bibliographique* des deux premiers tomes de l'édition de l'œuvre du chroniqueur messin, préparée avec beaucoup de soin par M. Ch. Bruneau, professeur à l'Université de Nancy. Les tomes III et IV ont les qualités des deux premiers.

Ils contiennent le récit des événements de toute nature, de Lorraine, de France, d'Italie ou d'ailleurs qui ont intéressé Philippe de Vigneulles de 1473 à 1526 : la défaite et la mort, devant Nancy, de Charles de Bourgogne, le siège de Rhodes par les Turcs en 1480, le couronnement de Maximilien d'Autriche, la guerre entre le duc René de Lorraine et la ville de Metz, les expéditions d'Italie de Charles VIII et de Louis XII, l'effondrement du pont Notre-Dame, à Paris, la bataille de Marignan et celle de Pavie, etc.

Le savant éditeur attire, dans son *Avant-propos*, l'attention des lecteurs sur le caractère nouveau que revêt au commencement du troisième volume, l'œuvre de Ph. de Vigneulles. Sa *chronique* prend un accent plus personnel. Et il souligne avec raison son intérêt philologique et historique : « Si sa *Chronique* avait disparu il nous manquerait non seulement un document irremplaçable pour la connaissance du français dialectal de Metz au début du XVI^e siècle, mais un témoignage infiniment précieux sur l'âme messine au moment où naissait la Réforme, à la veille du jour où Metz allait devenir une ville française » (p. IV).

Avec la publication du quatrième volume s'est achevée l'édition de la très intéressante *chronique* de Philippe de Vigneulles (mort en 1528).

L. L.

ALEXANDRE ECK, *Le moyen âge russe*. (Paris, Maison du livre étranger, 1933, 574 pp.)

M. le professeur Eck a, pendant une dizaine d'années, fait à l'Université de Gand un cours d'histoire des institutions de la Russie. C'est ce cours qui a fourni la matière du grand ouvrage dont on vient de lire le titre. L'auteur l'a rédigé sur les instances de M. H. Pirenne. Accueilli avec faveur par l'Académie royale de Belgique il vient d'être publié sous les auspices de l'Institut de philologie et d'histoire orientales de l'Université de Bruxelles. C'est, on le sait, à la Faculté de philosophie et lettres de Bruxelles que M. Eck continue son enseignement — qui n'avait plus sa place à l'Université de Gand flamandisée. Aussi est-ce avec un délicat sentiment de

gratitude que M. Eck a dédié son œuvre « à la Belgique hospitalière ».

Loin d'être, comme le dit l'auteur, « une modeste étude » elle constitue une contribution très considérable à l'histoire des institutions russes médiévales. On jugera de son ampleur et de sa valeur scientifique par l'indication de son plan et des matières qui y sont successivement traitées.

Dans une brève introduction M. Eck précise d'abord à larges traits, les caractères de la « Russie novgorodo-kiévienne », de son organisation politique, de sa civilisation; puis il montre comment s'est formée la Russie médiévale (dislocation de la Russie primitive, influence de la domination tartare, régime du sol, etc.). Il aborde ensuite la partie essentielle de son livre, l'étude de l'organisation sociale de la Russie souzdalo-moscovite du XIII^e au XVI^e siècle. Tour à tour, il passe en revue les différentes classes, des princes aux habitants non-libres, en passant par les clercs, les « gens de service », les paysans, les citoyens. Chacune de ces classes est décrite à tous les points de vue. C'est ainsi qu'en ce qui concerne l'Eglise, nous apprenons à connaître, en même temps que son organisation, sa situation juridique et économique, ses immunités, ses rapports avec la société laïque : c'est ainsi que pour la classe inférieure des hommes non-libres, l'auteur énumère d'abord les sources de l'esclavage dans l'ancienne Russie, puis il définit la situation juridique des esclaves, les rapports de l'esclavage et de l'Eglise, l'asservissement conditionnel, les fonctions des hommes privés de liberté et enfin la réglementation de leur condition. Le livre s'achève par un chapitre où l'auteur nous fait assister à la naissance, au milieu de la plaine russe, de la monarchie moscovite, à ce qu'il appelle « l'ascension de Moscou », au « rassemblement de la terre russe » et à la centralisation du pouvoir. C'est la Russie moderne qui apparaît.

A son exposé l'auteur a joint une dizaine de pièces justificatives, spécimens des chartes médiévales russes de 1130 à 1450, et une abondante bibliographie (pp. 495-505) des sources ou des livres publiés surtout en langue russe, mais aussi en allemand, en français, etc. Le savant historien regrette que les circonstances dans lesquelles il a travaillé ne lui aient pas permis de compléter sa documentation : « le travail d'un proscrit sur l'histoire de son pays reste nécessairement défectueux ».

Il est extrêmement difficile de rendre compte d'une manière critique d'un livre tel que celui que nous devons à M. Eck. Comme l'écrit dans la préface du volume M. H. Pirenne, nous sommes « totalement incapables de le situer dans l'ensemble de la littérature

historique de la Russie, de distinguer ce qu'il apporte de neuf, d'apprécier l'étendue de ses recherches ».

Au moins pouvons-nous apprécier sa méthode et mesurer l'importance des résultats auxquels il aboutit. En ce qui concerne la méthode, tous ceux qui liront l'œuvre de M. Eck en admireront l'allure scientifique, la prudence, la sûreté. Quant à la conclusion générale qui se dégage de tout le volume elle est fortement motivée. Ce que l'auteur nous fait connaître des institutions médiévales de son pays démontre leur originalité, et met en relief les contrastes qui existent entre elles et celles de l'Occident. Ici encore il faudrait citer les constatations faites par M. Pirenne (pp. VI-VII), par exemple au sujet de la différence qui sépare les kniaz russes et les princes territoriaux de l'Occident, au sujet de l'antithèse plus nette encore entre nos classes paysannes et les mêmes classes en Russie. « Rien de plus frappant et de plus riche d'enseignement que les deux évolutions contradictoires qui nous font assister d'une part à l'affranchissement progressif des serfs; de l'autre, à l'anéantissement total de la liberté ».

C'est un des mérites de l'ouvrage de M. Eck de faire penser, de suggérer des comparaisons fréquentes entre les institutions russes et celles de l'Europe centrale et occidentale. Un des mérites, mais non pas le seul. Il en est d'autres. Malgré l'énorme quantité des matériaux rassemblés, le lecteur ne perd pas de vue les lignes directrices du livre. La description substantielle, riche en renseignements de toute nature, des classes sociales s'allie à une composition claire et équilibrée où les faits sont placés dans la lumière qui convient, selon leur degré d'importance.

Un livre comme celui-ci, fruit d'une patiente élaboration et de longues années de recherches approfondies, est bien fait pour rendre de grands services aux médiévistes de tous les pays. L'Université de Bruxelles, qui a fait place dans son programme à l'histoire, à la philologie, à la littérature des peuples slaves, peut se féliciter d'avoir contribué à la publication d'un ouvrage unique en son genre en langue française.

L. L.

C.-S.-B. BUCKLAND. *Metternich and the British Government from 1809 to 1813*. (Londres, Macmillans and Co, 1932, 534 pp.; 25 shillings.)

Voici une substantielle et captivante étude sur la diplomatie secrète de la Grande-Bretagne et de l'Autriche durant la période comprise entre les batailles de Wagram et de Leipzig. M. Buckland a fouillé les archives diplomatiques du *Public Record Office*, spécia-

lement celles du *Foreign Office*, ainsi que les correspondances conservées au *British Museum* (section des *Additionnal Manuscripts*). D'autre part, sa documentation imprimée est réellement exhaustive. Depuis les « Négociations pour la Paix des Dardanelles » de Sir Robert Adair jusqu'aux *Dispatches* de Wellington, l'auteur a tout vu, tout analysé : la biographie de Wessenberg, les dépêches du chevalier de Gentz, le « Napoléon » de Fournier et celui de Holland Rose, les *Mémoires* de Metternich, le « Metternich » de Srbik. Il n'y a pas moins de quinze pages de littérature énoncée en tête du volume, avec — en regard — les abréviations et les sigles utilisés au cours du récit, ce qui est fort commode.

Malgré la rupture avec l'Angleterre, malgré l'union de Napoléon avec Marie-Louise, des missions et des correspondances secrètes furent continuellement échangées entre Londres et Vienne. C'est l'époque où Metternich pose les premiers jalons de sa politique à la fois très simple et infiniment compliquée. Comme toujours, dans les œuvres consacrées aux activités diplomatiques, le lecteur a quelque peine à se représenter que, derrière ces messages, ces offres, ces artifices, ces feintes, il y a les volontés contradictoires, les intérêts irrémédiablement opposés de grands peuples. La diplomatie — même en cet âge d'or du genre — n'est pas simplement jeu d'hommes déliés et pleins d'astuce. Le livre fait également toucher du doigt le fait, trop souvent perdu de vue, qu'il n'y eut pas seulement en Europe une politique pour ou contre Napoléon, mais des rivalités profondes et des oppositions sans nombre entre Autrichiens, Prussiens, Anglais et Russes. Dans son très beau livre, M. Buckland traite de tous ces sujets avec beaucoup de pénétration et un souci d'objectivité que déflore à peine un certain parti-pris en faveur de la *Good Cause* et en défaveur de « Buonaparté ».

FRANS VAN KALKEN

L'Université de Paris du moyen âge à nos jours. Préface de M. S. Charléty, membre de l'Institut, recteur de l'Université de Paris. Notices de M. Jean Bonnerot, bibliothécaire en chef de la Sorbonne. (1 vol. de 223 pp., Paris, Larousse, s. d.)

Ni histoire érudite, ni volume jubilaire, cet agréable album d'images est plutôt destiné à la propagande ainsi qu'à l'agrément des alumni. Des centaines de gravures racontent au lecteur les sept siècles de l'Université; d'utiles notices commentent l'intéressante promenade à laquelle on le convie dans le temps et l'espace, non seulement dans les Facultés, bibliothèques, instituts, écoles spéciales, laboratoires et fondations sises à Paris, mais aussi dans les an-

nexes de l'Université, en province et à l'étranger. Il y a une note bibliographique et un index.

J. P.

C. BLOCH, *Les causes de la guerre mondiale*. (P. Hartmann, Paris, 1933, 254 pp.)

Voici un livre dont la lecture doit être recommandée à tous ceux qui veulent connaître, dans leur vérité totale, les événements qui se sont succédé du 28 juin au 4 août 1914, et surtout à ceux qui, par paresse d'esprit ou par parti-pris, tiennent pour vraies les thèses les plus paradoxales, les plus contraires à la réalité en ce qui concerne les responsabilités des belligérants de la grande guerre.

L'exceptionnelle compétence de M. Bloch, professeur à la Sorbonne, directeur, à Vincennes, de la Bibliothèque et du Musée de la grande guerre, l'a rendu particulièrement apte à traiter, en le dominant, ce sujet compliqué.

C'est un précis historique que l'auteur a entendu écrire, exempt de toute préoccupation de polémique ou de propagande. Il s'est délibérément interdit tout jugement personnel, tout commentaire; et la simplicité du style est à l'unisson de la rigueur de l'exposé. Il a « laissé la parole aux faits tels qu'ils ressortent des sources allemandes et autrichiennes auxquelles il a été presque exclusivement fait appel. » Et « les seules appréciations incluses dans le récit sont empruntées à deux écrivains allemands, Eugen Fischer et Herman Lutz ». En établissant avec le plus grand soin les rapports de cause à conséquence entre les faits, en tenant compte minutieusement des dates, des jours, des heures, M. Bloch a pu, avec sûreté, aboutir à quelques conclusions (pp. 209-218) dont voici les plus générales : 1° dans la vaste documentation dont les historiens disposent il n'existe aucun indice que, sans les initiatives concertées des gouvernements de Berlin et de Vienne, sans les encouragements et les excitations de Berlin à Vienne, la guerre aurait éclaté en juillet-août 1914 du fait de la Serbie, de la Russie, de la France et de l'Angleterre; 2° les dispositions pacifiques de ces quatre pays n'ont pas cessé d'être reconnues par l'Allemagne et par l'Autriche-Hongrie jusqu'à l'extrême fin du mois de juillet, c'est-à-dire jusqu'au moment où les empires centraux ont eux-mêmes, suivant l'expression du chancelier Bethmann-Hollweg, « jeté les dés de fer ».

On ne s'étonnera pas que M. Bloch ait réservé une grande place à l'étude des circonstances dans lesquelles a été proclamée la mobilisation *générale* russe. On sait que d'aucuns veulent voir dans ce fait une des causes immédiates de la guerre. L'historien démontre

que la nouvelle de cette mobilisation n'est parvenue à Berlin et à Vienne que le 31 juillet vers midi, alors que la mobilisation autrichienne, à laquelle était expressément liée la mobilisation allemande, avait été résolue dans la soirée du 30 et prescrite au début de la matinée du 31 sous la pression de l'état-major de Berlin; les chefs militaires, à Berlin, à Vienne, ne connaissaient donc pas encore la décision prise à St-Petersbourg lorsqu'ils ont fait appel aux armes (pp. 172-174).

Notons aussi que M. Bloch insiste sur la date de la rédaction de l'ultimatum adressé par l'Allemagne à la Belgique, Remis le 2 août à 7 heures du soir à M. Davignon, ministre des Affaires étrangères, par M. de Below-Saleske, il avait été rédigé dès le 26 juillet par le général de Moltke et expédié dès le 29 à la légation d'Allemagne à Bruxelles. Le 26 juillet, « c'est-à-dire deux jours avant la déclaration de guerre de l'Autriche à la Serbie, trois jours avant la mobilisation partielle russe, cinq jours avant la mobilisation générale russe, six jours avant la mobilisation française, alors que les pourparlers entre l'Angleterre, la France, l'Allemagne et l'Italie pour le maintien de la paix venaient de commencer ». (1) Avec raison, M. Bloch souligne l'importance de ces faits.

L. L.

C.-G. PICAUVET, *L'Europe politique de 1909 à 1929*. (Paris, Alcan, 1931, 191 pages.)

Ce livre a paru il y a trois ans. Il est plus « actuel » que jamais, car les sujets qu'il traite sont toujours au premier plan de la politique internationale : Société des Nations, rapports franco-allemands, traités de Locarno, pacte Briand-Kellogg.

Comme l'écrit l'auteur dans sa préface « il ne s'agit dans ce volume ni de doctrine, ni de documentation inédite, mais d'un exposé résumant des faits historiques établis, s'adressant au grand public. »

Un exposé des faits, sans doute, mais non pas leur simple et sèche énumération. De la revue qu'il passe des événements qui se sont succédé pendant cette décade agitée et encombrée, le savant professeur de l'Université de Toulouse a su tirer des conclusions générales.

Après la grande guerre, l'Europe a cherché d'abord à se réorganiser, des traités ont été conclus qui ont leurs défauts apparents, mais dont les stipulations correspondent à des besoins essentiels. Le plus important d'entre eux, celui de Versailles, ayant été inter-

(1) Voir notre étude : *La Belgique à la veille de l'Invasion* (dans la *Revue d'Histoire de la Guerre mondiale*, juillet 1926.)

prété en des sens divers par les principales puissances victorieuses, la France et l'Angleterre, l'Allemagne a pu opposer avec succès « la force d'inertie à des tribunaux d'hommes d'Etat désunis, indécis et comptant trop sur la lettre pour remplacer l'esprit. Le temps n'a pas travaillé pour eux ». L'observation est plus vraie encore aujourd'hui qu'au jour où l'auteur la publiait.

Mais dans le traité de Versailles il y a autre chose que des clauses territoriales, financières, militaires. Il y a le Pacte de la Société des Nations, les conceptions d'une organisation internationale chargée d'assurer la paix. Jusqu'en 1924 les gouvernants considérèrent plutôt cette partie du traité du 28 juin 1919 comme secondaire. Après 1924, l'atmosphère se modifia grâce aux efforts conciliateurs de Briand, Genève cessa d'être « le parent pauvre », la S. D. N. aborda les problèmes essentiels pour lesquels elle avait été créée; l'âpreté du différend franco-allemand fut atténué à Locarno, les petits pays purent faire entendre leurs voix. « L'Europe prit l'habitude de la paix ». Mais, vers 1929, sa situation économique compromit ces progrès; les partisans du régime antérieur à 1914 regagnèrent du terrain.

M. Picavet souhaite, aux dernières pages de son livre, que les nations conductrices de la civilisation occidentale acquièrent le sens de la solidarité des Etats; que puisse s'opérer la synthèse de l'universalisme et du particularisme et que les nations européennes, tout en conservant leur originalité, participent toutes à l'œuvre commune de la coopération internationale pour la paix. Les événements qui se sont produits depuis 1931 ne sont pas faits malheureusement pour nous rapprocher de l'idéal auquel aspire l'auteur. Espérons tout de même, avec lui, dans l'avenir. Nous trouverons en tous cas dans son livre de quoi nous encourager. Nous y trouverons aussi, très condensée mais extrêmement claire, l'histoire européenne des dix années qui ont suivi la grande guerre. L'auteur a réussi à faire entrer dans un cadre étroit tous les faits importants. L'ensemble des six chapitres du volume (1) constitue une contribution des plus réussies à l'histoire de l'après-guerre. Nous n'en connaissons pas de mieux ordonnée en sa brièveté.

Le livre de M. Picavet fait partie de l'intéressante collection : *Les questions du temps présent*, à laquelle ont collaboré MM. Andréadès, Fauconnet, Hauser, Landry Lémonon, Painlevé, Vermeil, etc. L. L.

(1) Le Traité de Versailles; la Société des Nations; France et Allemagne; L'Europe de 1925; du Protocole à Locarno et au Pacte Briand-Kellogg; l'état des problèmes européens en 1929.

Publications de la conciliation internationale. (Paris, 173, boulevard Saint-Germain, 1933.)

Le centre européen de la Dotation Carnegie (division des relations internationales) a poursuivi, en 1933 la publication (commencée en 1909) d'études sur les problèmes internationaux actuels. On sait qu'il en charge des spécialistes à qui il demande des contributions tout objectives.

Les deux premiers bulletins de 1933 ont été consacrés aux « nouvelles tendances de la conciliation internationale », décrites par le docteur J. B. Scott, directeur de la division de droit international à la Dotation Carnegie; par le diplomate péruvien V. Maurtua et par M. J. Efiemoff, ancien membre de la Douma. La question d'Extrême-Orient a été traitée (dans les bulletins 3 et 4) par M. J. Ray, conseiller juridique de l'ambassade du Japon, et par M. J. Escarra, conseiller du gouvernement chinois, professeur à la Faculté de droit de Paris. Le premier de ces collaborateurs étudie « l'œuvre du Japon en Mandchourie »; le second, « le conflit sino-japonais et la Société des Nations ». Les divers aspects de « la question de Dantzig » font l'objet, dans le cinquième bulletin, de trois communications signées par le docteur G. Crusen, ancien président de la Cour Suprême de la ville libre; par le docteur W. Makowski, professeur à l'Université de Varsovie, ancien ministre, et par M. André Tibal, titulaire de la Chaire Carnegie au Centre européen de la Dotation. Enfin le dernier bulletin de l'année (n° 6) contient six travaux relatifs à « l'Europe centrale et la crise ». M. F. Delaisi dessine les grandes lignes d'« un plan quinquennal de travaux publics dans l'Est européen »; M. A. Mousset décrit la crise économique en Yougoslavie; M. H. Clerc s'attache à résoudre le problème monétaire, tel qu'il se pose dans les pays danubiens; le professeur von Beckerath, de l'Université de Bonn, met en rapport « la coopération européenne et le problème danubien »; M. E. Hantos, professeur à l'Université de Budapest traite des « problèmes danubiens devant la conférence économique internationale »; M. Osusky, ministre de Tchécoslovaquie à Paris, définit « la position de l'Europe centrale dans la politique européenne ».

On sait que la Dotation Carnegie pour la paix internationale compte trois sections : celle du droit international, dirigée par M. J. B. Scott; celle de l'économie politique et de l'histoire, que préside l'historien J. T. Shotwell et celle des relations internationales. Sous la haute direction du professeur N. M. Butler, fonctionne le Comité du centre européen qui compte parmi ses membres M. Altamira, l'ancien ministre français Honnorat, le professeur Gilbert Murray, M. Alfred Nerinx, M. Politis, le comte Sforza, etc. L.

P. TEISSONNIERE. *Le Progrès religieux*. (Bruxelles, Foyer de l'Ame, 1933, 235 pages.)

Cet ouvrage fait suite aux cinq volumes que M. Teissonnière, pasteur-directeur du *Foyer de l'Ame*, a consacrés au *Mouvement de la nouvelle réformation* et aux *Principes de la nouvelle réformation*. Il en a été rendu compte ici.

Ce livre se compose d'études bien diverses. Tout d'abord, le compte-rendu de plusieurs polémiques (de jeunesse et d'âge mûr) soutenues par l'auteur; puis, des considérations sur la lecture de la Bible « où sont réunis soixante-six ouvrages ayant pour la plupart des auteurs différents, et dont la rédaction s'échelonne sur quatorze ou quinze siècles (p. 102); ensuite, deux études sur l'attitude des grandes forces spirituelles (religion, science, diplomatie) en face de la guerre et de la paix; enfin, une déclaration de principes, toute pénétrée de l'esprit progressif en matière religieuse. M. Teissonnière la place sous l'autorité de Jaurès, dont il reproduit d'éloquentes et significatives paroles : « Il serait fâcheux, il serait mortel de comprimer les aspirations de la conscience. Nous voulons que l'homme puisse s'élever à une conception religieuse par la science, la raison et la liberté. L'heure est venue, non pas de railler les anciennes croyances, mais de rechercher ce qu'elle contiennent de vivant et de vrai. » Ces mots — ajoute l'auteur — « précisent à la fois notre méthode et notre idéal ». Cet idéal, il l'exprime à la dernière page (235) de son œuvre pleine de sincérité, de foi au sens le plus large de ce mot, et aussi de poésie, lorsqu'il proclame son admiration pour l'Évangile et pour la personne de Jésus, « auguste semeur de la fraternité »; tout en se défendant d'être l'homme « d'un seul livre ou d'une seule tradition ». Il entend « puiser à toutes les sources d'énergie et de savoir. Notre temps a aussi ses sages, ses hommes de science qui se penchent sur le livre de la nature et de la vie. A ce livre tous les autres, si vénérables qu'ils soient, doivent être confrontés. »

L. L.

M^{me} DE LAFAYETTE, *La Princesse de Clèves*, texte établi et présenté par Albert Cazes.

BAUDELAIRE, *Petits Poèmes en prose*, texte établi et présenté par Daniel-Rops. (2 vol. in-8° de la Collection « Les Textes français ». Paris, Société Les Belles Lettres. Prix : 18 francs français chacun.)

Plus n'est besoin, croyons-nous, de faire encore l'éloge de la collection « Les Textes français », qui paraît, comme on sait, sous la

direction si avisée de M. Fernand Roches et le patronage de l'« Association Guillaume Budé ». Par la correction scrupuleuse des textes, par le choix judicieux des éditeurs, par la garantie qu'offre le système du réviseur responsable, enfin par la présentation pleine de goût de ses élégants volumes, elle a depuis longtemps rallié l'approbation unanime des lettrés. Elle se recommande d'elle-même à un public d'élite, celui qui tient à lire les classiques français de jadis et d'hier dans leur forme authentique, et qui désire en même temps y voir les difficultés éclaircies par un commentaire qui tienne compte, dans sa sobriété voulue, des résultats acquis de la recherche.

On se bornera donc à signaler ici les derniers volumes par quoi cette entreprise, un moment suspendue, a conquis naguère de nouveaux titres à la reconnaissance des lecteurs avertis. M. Jean Plattard a poursuivi son excellente édition des *Essais de Montaigne*, et M. Gonzague Truc celle, non moins recommandable, qu'il a commencée des *Œuvres de Racine*. M. Gustave Dulong nous a rendu la *Chronique du règne de Charles IX*, pourvue d'une solide introduction, qui réfute notamment le paradoxe de M. Pierre Trahard, lequel se refusait, bien à tort, à distinguer dans le roman historique de Mérimée l'influence des *Waverley Novels*. Grâce aux soins éclairés de M. Pierre Jourda, voici la *Chartreuse de Parme* dans son texte de 1839 et avec un précieux commentaire liminaire qui condense et met au point les trouvailles incessantes de l'érudition « beyliste ». Et, de son côté, M. Pierre Clarac nous offre, dans leur vraie orthographe, les *Contes et nouvelles en vers* de La Fontaine, en nous retraçant par le menu l'histoire de la composition et de la publication de cette œuvre charmante et trop négligée.

Il convient cependant de s'arrêter un instant à l'édition des *Œuvres de M^m de Lafayette*, que M. Albert Cazes commence, comme il se doit, par la *Princesse de Clèves*. Le croirait-on ? Ce chef-d'œuvre du roman classique, si souvent réimprimé, ne l'avait pas été jusqu'ici sur un texte vraiment sûr. On avait toujours reproduit, au petit bonheur, l'une ou l'autre édition du XVII^e siècle. Et nul n'avait tenu compte des importantes corrections manuscrites faites sur l'originale par le libraire Barbin lui-même. L'existence cependant en avait été signalée dès l'époque par l'abbé de Charnes. Les voici désormais intégrées au texte de 1689, le dernier paru du vivant de l'auteur. L'importante introduction de M. Cazes utilise à merveille les apports récents de la critique érudite, et notamment les curieuses précisions de MM. Chamard et Rudler sur les sources historiques de ce récit fameux.

Depuis qu'il est, comme on dit, tombé dans le domaine public, Baudelaire a connu maintes fois les honneurs de la réédition. Tels,

cependant, que nous les présente M. Daniel-Rops, les *Petits Poèmes en prose* ne reparaisent point tout à fait dans le texte courant. Ce dernier est celui de l'« édition définitive » — ou ainsi dénommée — établie en 1869 par Banville et Asselineau. En réalité, cette publication posthume ne paraît pas avoir été surveillée avec grand soin, à en juger au nombre des « coquilles ». Et si elle donne des textes revus par l'auteur, cette revision remonte à 1867-1868, c'est-à-dire à une époque où Baudelaire, affaibli et découragé, s'est parfois résigné à affadir son texte primitif. Il en va donc un peu de lui comme de Ronsard, qui a, *in extremis* gâté ses œuvres par d'importuns scrupules. Quoi qu'en aient dit certains « baudelairiens » grincheux, M. Daniel-Rops se trouvait donc parfaitement autorisé à prendre pour texte de base celui de la publication en revues, le seul dont il soit certain qu'il ait été revu par le poète lui-même. Il obéissait de la sorte au principe même qui règle le choix des textes dans toute la collection. Au surplus, un minutieux apparat critique permet toujours de restituer les versions différentes, tant postérieures qu'antérieures. Ce volume ne sera donc pas inutile à ceux qui possèdent déjà la prétendue « édition définitive » ou l'un ou l'autre de ses succédanés.

G. CH.

MARIE-JEANNE DURRY, *La Vieillesse de Chateaubriand*, 1830-1848. (Paris, Le Divan, 1933, 2 vol. in-8° de 600 et 544 pp.)

JULES DECHAMPS, *Chateaubriand en Angleterre*. (Paris, Edit. Albert, 1934, 1 vol. in-16 de 208 pp.)

Chateaubriand reviendrait-il à la mode ? Au début de ce siècle, il retenait encore quelquefois l'attention. On disputait, à la suite de M. Bédier, sur sa véracité de voyageur; on discutait, avec l'abbé Bertrin, sa sincérité religieuse, et les conférences de Jules Lemaître tour à tour ravissaient ou scandalisaient les fidèles de René par leurs grâces un peu félines et leurs éloges insidieusement perfides. Depuis lors, l'auteur de *Génie du Christianisme* semblait avoir pris rang parmi ces gloires littéraires consacrées, que l'on admire de confiance, sans trop relire leurs œuvres. Il est vrai qu'il s'est constitué naguère une « Société Chateaubriand ». Mais ce semble bien un groupement dévot, où l'attitude critique n'est guère de mode, et où l'on se satisfait à brûler au dieu un discret encens... Voici pourtant que, presque au même moment, l'on consacre à « l'enchanteur » deux ouvrages, importants l'un et l'autre, bien que fort différents d'esprit, d'étendue et de portée.

Avec *la Vieillesse de Chateaubriand*, M^{me} Durry reprend sur frais

nouveaux un sujet trop négligé et que n'avait guère épuisé un livre imparfait et incomplet d'Edmond Biré : l'étude attentive de la vie du grand écrivain après 1830. Quand on a achevé la lecture de ces deux épais volumes, on ne sait ce qu'il faut y admirer davantage : l'étendue singulière de l'information ou la délicate habileté de la mise en œuvre. De l'énorme masse de papier que l'on a noirci sur son vaste sujet, M^{me} Durry ne semble vraiment avoir rien ignoré, pas même les brochures oubliées, pas même les articles de journaux. Et notez qu'elle n'a pas borné à l'imprimé sa minutieuse enquête : elle utilise des lettres et écrits inédits, et elle a poursuivi un certain nombre de fructueuses recherches d'archives.

Or, jamais peut-être érudition plus solide ne fut plus allègrement portée. Cette masse documentaire, elle la trie et l'interprète avec un sens critique très sûr et une remarquable finesse psychologique. Elle nous trace ainsi, du Chateaubriand des dernières années, un portrait à la fois précis et nuancé à l'extrême. Elle fixe la courbe de ses états d'âme, en même temps qu'elle marque l'enchaînement parfois complexe de ses idées, de ses tendances et de ses projets. Que la politique, en dépit d'une feinte retraite, ait eu la plus grande part à ceux-ci, on s'en doutait déjà. M^{me} Durry en apporte, preuves à l'appui, la confirmation définitive. Aussi bien consacre-t-elle à ce rôle politique de l'écrivain les deux premières parties de son brillant exposé. La troisième intéresse la vie privée du « vieux sachem ». Elle nous livre bien des détails nouveaux ou piquants sur la « Confession délirante », sur la *Vie de Rancé*, ou encore sur les diverses « sylphides » qui, jusqu'au bout, suscitèrent un tumulte passionné au cœur en détresse du René en cheveux blancs. De cette magistrale étude, chacun lira au moins le premier tome. Mais je promets un plaisir tout aussi vif au lecteur averti qui ne craindra pas d'aborder le second, lequel groupe des notes pleines de remarques neuves et fines, d'indications précieuses et même de faits nouveaux.

L'élégant in-16 de M. Dechamps ne pouvait avoir d'aussi hautes ambitions que ces deux imposants in-8°. Il vise seulement à éclairer la politique poursuivie par le noble pair pendant la Restauration, et il jette sur elle une lumière crue, au moyen d'un ensemble de témoignages d'origine anglaise, demeurés jusqu'ici à peu près ignorés : documents d'archives, annales parlementaires, journaux ou mémoires de contemporains. C'est un Chateaubriand homme politique, vu d'Angleterre et par des Britanniques. La plus importante et la plus curieuse de ces études critiques traite du *Congrès de Vérone* et de la guerre d'Espagne. Elle commente, complète, corrige et souvent controuve les affirmations du livre apologétique dans lequel l'écrivain a, par la suite, prétendu retracer son jeu sur l'échiquier européen.

Que l'égotisme de Chateaubriand ait demesurément grossi son importance réelle et se soit partout donné le beau rôle, on s'en doutait : plus que tout autre, il fut et resta jusqu'au bout cet *animal gloriae* dont parle Tertullien. Pourtant, on serait parfois tenté de prendre un peu sa défense contre un exposé auquel il arrive de revêtir l'allure d'une manière de réquisitoire. Nous l'avons dit : les témoignages qu'allègue M. Dechamps sont de source exclusivement anglaise. Peut-être faut-il en prendre et en laisser. Ce sont dires d'adversaires, d'adversaires clairvoyants, sans doute, mais peu portés à l'indulgence. Puis le livre de 1838 a sa portée actuelle, qui l'empêche d'être une véritable histoire. Chateaubriand y fait la leçon à ses successeurs aux Affaires étrangères, et il y défend la Restauration contre la quasi-légitimité de Louis-Philippe. Enfin, s'il est établi qu'à Vérone il a joué son propre jeu, cela n'empêche qu'il a cru jouer aussi celui de la France. Et peut-être ne se trompait-il pas tout à fait. Parmi les extraits des archives autrichiennes qu'exhume M^{me} Durry, il y a cette récrimination grognonne du baron de Vincent : « L'imagination expansive de M. de Chateaubriand voudrait la France répandant son influence à elle seule au-dehors. » Dans la bouche d'un ennemi, c'est un assez beau certificat, et qui donne à réfléchir.

Peut-être donc sera-t-on amené à atténuer quelque peu le jugement sévère que porte M. Dechamps sur la politique de René. Mais il reste qu'il nous aide singulièrement à l'étudier de plus près. Les témoignages multiples et, pour la plupart, inconnus qu'il verse au dossier de ce vieux débat offrent un incontestable intérêt. Il convient de lui savoir gré non seulement de les révéler, mais de les présenter sous une forme alerte et vive, qui rend puissamment attachante la lecture de ce livre, riche, lui aussi, en nouveautés suggestives.

G. CH.

OTTO JESPERSON, *A Modern English Grammar on Historical Principles*. Part IV, Syntax, Third volume, Time and Tense. (Heidelberg, Carl Winter, 1931, 400 pp., 11.50 M.)

Ce volume de la grande grammaire de Jespersen, un monument, témoigne des mêmes qualités que les précédents : clarté, précision, indépendance de jugements, solidité de l'argumentation, richesse des exemples. Il est entièrement consacré au verbe et son sous-titre « Time and Tense » en annonce très bien le schéma général. L'anglais distingue « tense » (temps grammatical) de « time » (concept général et abstrait). Pour faciliter le travail de notre pensée nous divisons ce « time » en présent, passé et futur, mais comme le pré-

sent n'est à strictement parler qu'un point sans dimension qui se déplace continuellement du passé vers le futur, nous pouvons affirmer qu'il n'existe pas et n'admettre que le passé et le futur. Une action pouvant être antérieure ou postérieure à chacun des moments principaux dont nous parlons, nous pouvons établir les divisions suivantes :

Passé	}	passé d'antériorité
		passé de postériorité
Présent		
Futur	}	futur d'antériorité
		futur de postériorité

La clarté de la langue exigerait des dénominations spéciales pour chacun de ces moments du temps abstrait (notional time) et d'autres nettement différents pour les temps grammaticaux. Faute de mieux, exprimons cette distinction par « present time », « future time » et par « present tense », « future tense ». Une phrase telle que « Je pars demain » est un « present tense » mais un « future time ». Pour le passé notre vocabulaire est plus riche et nous distinguons le « past » (temps abstrait) du « preterit » (temps grammatical).

Pour rendre ces différentes notions, l'anglais possède : deux temps simples, le « present tense » et le « past tense » ou « préterit », deux temps composés (tense-phrase), le « perfect » et le « pluperfect ». Les deux futurs sont généralement classés parmi les temps composés sur le même pied que le « perfect » et le « pluperfect ». Jespersen excluerait plutôt les futurs de la liste des temps car l'idée du futur peut s'exprimer de plusieurs autres manières et de plus les deux futurs n'ont pas la même fixité que les deux autres temps composés : ils expriment en effet la volonté (« I will write ») ou l'habitude (« Boys will be boys »).

Il existe en outre en anglais des « expanded tenses », ceux de la forme progressive : I am writing, I was writing, I have been writing, I had been writing. [Chose curieuse Jespersen ne signale pas ici : I shall be writing, mais bien p. 164].

Le plan du volume de Jespersen apparaît ainsi clairement : il examinera d'abord les fonctions remplies par chacun des temps existants en anglais, puis, partant des divisions du temps abstrait (notional time), il déterminera comment l'anglais les exprime.

La grosse partie du volume est consacrée à cette étude des fonctions des temps et Jespersen s'y montre observateur attentif : il a longuement réfléchi aux milliers d'exemples qu'il a patiemment collectionnés pour en tirer ses conclusions qui sont loin d'être traditionnelles et contredisent parfois les affirmations du N. E. D.

Le présent peut exprimer : une action présente, une vérité éter-

nelle (generic time), une habitude, une action passée (dramatic present, historic present), un « perfect » après « after », un futur (ancienne tradition anglo-saxonne); tout cela est établi grâce à de très nombreuses citations et accompagné de remarques très justes sur des questions de détails. Jespersen ne parle pas je pense de la variété, du présent historique, l'« annalistic present » que Corne traite pp. 355-356 de sa « Syntax ».

Avant d'exposer le résultat de ses recherches sur le passé, Jespersen s'attache à fixer l'emploi des auxiliaires qui servent à la formation du « perfect » et du « pluperfect »; « avoir » prédomine dans les langues apparentées mais aucune n'a poussé la régularisation aussi loin que l'anglais; d'où la différence entre « he has come » et « he is come », cette dernière forme est vraiment un présent et signifie : il est venu et il est ici; les verbes dont les auxiliaires sont variables sont l'objet des soins particuliers du grammairien : to come, to arrive, to get, to go, to fall.

Des temps passés (preterit, perfect, pluperfect) c'est le « perfect » qui a spécialement retenu Jespersen. Il en dégage la nature avec précision. Ce « perfect » qui a un caractère de présent dans par exemple : I have got = I have, qui peut marquer la répétition, est surtout un « inclusive present », c'est-à-dire qu'il indique une action passée qui continue dans le présent (ex. : he has lived here for three years, qui est tout différent de : he lived here for three years) et un « retrospective present », c'est-à-dire qu'il indique le résultat présent d'une action passée (ex. : have you finished ? se rapporte au présent alors que : did you finish ? a trait à un moment du passé); l'emploi du « perfect » dans ce sens dépend de l'adverbe de temps (time-subjunct).

Les « verbids » (infinitif et participe) suggèrent à Jespersen nombre de remarques dont voici quelques-unes : il faut rejeter les termes : participe présent ou actif et participe passé ou passif, car ces deux formes verbales peuvent s'appliquer à tous les temps ou à aucun et la deuxième peut être active (exemples à l'appui); Jespersen propose : premier et deuxième participes. Ces désignations sont peu heureuses car elles ne définissent rien; de plus « premier » et « second » impliquent une idée d'importance et souvent une idée de succession dans le temps. Pour préciser le sens du participe second, Jespersen part de la nature des verbes qu'il divise en « conclusive » (verbes dont l'action est restreinte à un seul moment ou indique un but final) et en « non-conclusive » (verbes de sentiments). Le participe second des « conclusive verbs » est un « perfect » (ex. : a lost battle); celui des « non-conclusive verbs » ne se rapporte pas

au temps (ex. : an admired friend). Il est curieux que pour l'infinitif, Jespersen garde les dénominations « present » et « perfect » alors que l'infinitif présent exprime le même temps que celui du verbe principal (présent, passé, futur).

La signification et l'emploi des quatre temps étudiés jusqu'à présent subissent des altérations qui sont dues aux utilisations suivantes :

Voix passive : les temps du passif ne sont pas exactement parallèles à ceux de l'actif; en effet ils sont composés du participe second dont on vient de voir la diversité de sens. Pour les « non-conclusive verbs » le temps passif est celui de l'auxiliaire. Pour les conclusive verbs », Jespersen adopte la différenciation de Curme : « static passive » (ex. : he is buried at Croydon = lies buried) et « cinetic passive » (ex. : he was buried yesterday), distinction marquée en anglo-saxon par *wesan* et *weorþan*.

l'aleur imaginative : les formes verbales n'ont pas seulement un sens temporel, mais indiquent aussi l'irréalité, l'impossibilité, la supposition.

Discours indirect : ici les temps subissent un mouvement rétrograde que Jespersen appelle « back-shifting » :

le présent du discours direct devient preterit;
le preterit du discours direct devient perfect;
le perfect du discours direct devient pluperfect.

Le pluperfect ne subit aucune transformation.

Comme pour toutes les théories précédentes, Jespersen examine et précise les lois qui régissent ce mouvement rétrograde.

Quant aux « expanded tenses » que d'aucuns ont appelé « definite tenses », « continuous tenses », progressive forms », etc., ils sont longuement étudiés par Jespersen sous leurs aspects : signification (nature de la durée), emploi (quand, comment, pourquoi, différence d'avec les temps simples), origine. Sur ce dernier point voici son opinion : « ces temps sont d'une façon assez vague la continuation des anciennes combinaisons de l'auxiliaire et du participe en -ende; mais quand cette terminaison se fut changée en -ingo et qu'elle fut devenue ainsi identique au substantif verbal, il se produisit un mélange de cette construction avec la combinaison « be on + sub. » dans laquelle « on » était devenu « a » puis était tombé. » (p. 169).

Restent à examiner les futurs et conditionnels, c'est-à-dire les auxiliaires « shall » et « will ». Inutile de répéter qu'ici aussi Jespersen se montre analyste subtil et qu'il traite de façon complète

et adéquate toutes les nuances logiques et temporelles (futurité, obligation, volonté), que peuvent exprimer ces deux derniers temps. En conclusion Jespersen caractérise la conjugaison anglaise et en signale les insuffisances et les ambiguïtés, mais aussi la richesse.

F. DELATTE

Droit

NIKO GUNZBURG, avocat, professeur à la Faculté de droit et président du Conseil de l'Institut supérieur de Pédagogie de l'Université de Gand, membre associé du Bureau international pour l'Unification du Droit pénal. *Les Transformations récentes du Droit pénal, interne et international*. (1 vol. de 124 pages; éd. L'Eglantine, Paris-Bruxelles, 1933.)

M. Niko Gunzburg a fait, au printemps 1932, en qualité de professeur d'échange, quelques leçons à la Faculté de droit de l'Université de Toulouse. Il a pris comme sujet de son cours : Les Transformations récentes du Droit pénal, interne et international. Il y a quelques mois, il a publié la substance de ses leçons en un livre qui vient s'ajouter à la collection, déjà importante, des ouvrages écrits, tant en langue flamande qu'en langue française, par ce juriste aux idées toujours larges, généreuses, inspirées par un bel idéal de liberté et de justice. Ces leçons ont valu au professeur belge un brillant succès, que la lecture de son livre nous permet de considérer comme très légitime.

Dans son ouvrage, M. Gunzburg traite des tendances modernes du droit pénal et des transformations déjà incorporées dans le droit positif.

Il s'attache à mettre en relief les expériences belges dans la lutte contre le crime. Il analyse notre législation contre la criminalité juvénile et montre, en exposant les résultats obtenus, combien le législateur a bien fait d'écarter, en cette matière, la question de la responsabilité et du discernement. Suit un intéressant exposé de la réorganisation du système pénitentiaire belge. La loi belge de défense sociale a fait l'objet d'une leçon spéciale. L'auteur analyse soigneusement cette loi et répond à certaines critiques dont le nouveau régime a été l'objet.

Passant à un autre aspect du problème répressif, M. Gunzburg étudie la criminalité comme un phénomène international et inter-étatique. Il considère le crime comme un mal à combattre au-dessus de la mêlée des circonstances propres à chaque Etat et il constate

que le devoir d'assistance judiciaire, que les Etats doivent se rendre mutuellement, peut fréquemment faire place à une notion plus large et plus efficace au point de vue de la certitude de la répression. A la criminalité internationale doit correspondre une répression internationale dont chaque Etat peut assumer l'application, lorsque le délinquant se trouve sur son territoire.

Les dernières leçons ont trait à la coopération interétatique et à l'unification du droit pénal. La coopération permettra aux Etats « d'établir des équivalences et des équations indispensables pour pouvoir fixer, dans une mutuelle confiance et dans un commun désir de justice, la notion du crime international et de la compétence universelle. » Cette haute pensée de notre distingué collègue a amené celui-ci à envisager l'idéal commun : l'élimination des éléments criminels par l'élaboration d'un droit pénal contenant ces principes généraux uniques. Sont exposés, ensuite, les résultats obtenus à ce jour, « en ce qui concerne l'unité peu à peu réalisée dans un grand nombre de pays à l'égard des infractions les plus graves et des criminels dont l'activité et l'ubiquité menacent les biens que l'humanité doit défendre, sous peine de renoncer à la sécurité des sociétés organisées ».

M. Gunzburg a terminé son cours en développant l'idée, qui lui est particulièrement chère, que le droit doit s'élever plus haut et libérer les nations elles-mêmes d'un égoïsme étroit. « De même, a-t-il dit, que dans chaque pays et au sein de chaque nation, le pouvoir central de l'Etat a fait taire les haines et les désirs de la vengeance privée, ainsi un jour, au-dessus de l'amour-propre de chaque nation souveraine, pourra s'élever la justice internationale dans l'intérêt de chaque individu et de chaque nation... Il n'est pas interdit d'entrevoir des conséquences extrêmement importantes et vraiment nouvelles de cet état de choses : la soumission des Etats eux-mêmes à la justice remplaçant les guerres cruelles et inutiles ».

M. Gunzburg est un partisan convaincu des théories positivistes en matière répressive et un adversaire décidé du principe de la responsabilité pénale du délinquant ainsi que de la notion de la peine. Faisant allusion à la prédiction formulée par Enrico Ferri, en 1928, à la Conférence internationale de Rome pour l'unification du droit pénal, « que l'on arrivera à la troisième phase de l'évolution du droit pénal, celle où ce droit se libérera du principe de la responsabilité », il s'écrie « Nous ne sommes pas loin de croire que cette prophétie se réalisera pour le plus grand bien de la société ».

Loin de nous l'idée de discuter, dans ce compte rendu, le fondement de la doctrine positiviste. Qu'il nous soit permis, cependant, d'émettre quelques courtes observations.

La sanction répressive assurera-t-elle mieux la défense sociale, sous la forme d'une mesure de sûreté d'une durée indéterminée, que la peine dont la durée est fixée d'avance ? Il ne nous viendra pas à l'idée de le contester. Toutefois, la substitution de la mesure de sûreté à la peine avec laquelle la première présente — on ne saurait le méconnaître, — une grande analogie, au point de vue de son caractère intimidant et de son effet afflictif, exclut-elle nécessairement la notion de la responsabilité pénale, dans la mesure où celle-ci se confond avec la culpabilité du délinquant normal, c'est-à-dire de celui qui jouit d'un libre arbitre normal, ordinaire, et dont l'équilibre entre le sens du devoir et les passions est ce qu'il est dans la grande majorité des hommes (Braffort : *Evolution du Droit pénal*, p. 41) ? Il paraît bien difficile de contester que ce délinquant, qui a mal dirigé sa volonté, qui en a fait un mauvais usage, a commis tout au moins une faute dont il est responsable au regard de la loi pénale. Et cette responsabilité peut, semble-t-il, être qualifiée à la fois : morale et sociale, du moment où l'on considère que le devoir moral, sanctionné par la loi pénale, comprend tout ce qui est conforme aux impératifs sociaux et rien de plus. Tout homme n'a-t-il pas l'obligation morale de se soumettre à ces impératifs ?

La volonté, libre et consciente du devoir, à la fois social et moral, est un facteur dont les déterministes se sont vainement efforcés de contester l'existence chez celui qui est reconnu être un individu normal dans le sens qui vient d'être indiqué. Comment, d'ailleurs, peut-on sérieusement nier qu'il existe parmi les délinquants un type d'homme normal, c'est-à-dire d'un individu ne présentant ni tare organique, ni tare physiologique, ni tare psychique, ni tare morale, et qui, alors qu'il est capable de contrôler ses actions malgré les influences que le milieu physique ou social, dans lequel il a vécu, ainsi que le défaut d'éducation ont pu exercer sur lui, s'est laissé entraîner par l'appât du gain ou par un désir de vengeance. Le type de ce délinquant-là n'est peut-être pas le plus répandu; il existe néanmoins.

Il est à remarquer que, parmi les criminalistes positivistes, adversaires du principe de la responsabilité, admis comme fondement de la sanction répressive, nombreux sont ceux qui ne mettent pas en doute l'importance des facteurs : volonté individuelle et sentiment de responsabilité, dans le traitement pénitentiaire, non seulement des normaux mais même d'un grand nombre d'anormaux. L'amendement du délinquant, quel que soit ce dernier, est — comme on sait — le résultat essentiel visé par les criminalistes positivistes comme moyen de défense sociale. Or, cet amendement,

peut-on estimer qu'il est réalisé, si le délinquant n'a pas compris la faute qu'il a commise et n'a pas manifesté sa volonté de ne pas récidiver ?

Dès lors, pourquoi ne pas tenir compte, lorsqu'il s'agit de fixer le traitement pénitentiaire, donc au moment où la mesure de sûreté est prise par le juge, de l'existence de cette volonté consciente chez celui qui en est réellement doué ? Pourquoi refuser de voir dans cette volonté, mal exercée, la raison d'être d'une responsabilité personnelle ?

Ces observations ne tendent assurément pas à justifier la répression pénale par la seule notion de la responsabilité. Ce serait soustraire les délinquants anormaux et déments à toute mesure répressive, la responsabilité ne pouvant être encourue que par celui qui a contrevenu aux prescriptions de la loi pénale, alors que sa volonté était libre et consciente.

Le but de la répression ne peut être que la sauvegarde de l'ordre social et les mesures à proposer en vue de cette sauvegarde, quelle que soit leur appellation et quel que soit le régime pénitentiaire qu'elles comportent, doivent, pour être efficaces, atteindre tout délinquant dont l'état personnel dangereux peut constituer une cause de trouble social.

Mais il faut bien reconnaître que ce critère : défense sociale, exprime une idée qui n'a de véritable signification et de réelle valeur que par les applications qu'il est susceptibles de suggérer. Or, si les criminalistes positivistes se sont attachés à trouver des solutions au problème, en ce qui concerne les délinquants anormaux ou déments qui, comme le propose M. Gunzburg, doivent recevoir les soins du malade, il semble bien qu'il n'en ait pas été de même en ce qui concerne les autres délinquants, c'est-à-dire la classe des normaux, à moins qu'il ne s'agisse de ceux qui se trouvent en état de récidive légale et chez lesquels, eu égard à la fois à la manifestation de leur penchant au délit et à la gravité des infractions commises, se révèlent les manifestations d'une volonté particulièrement dangereuse au point de vue du maintien de la sécurité sociale. Encore faut-il ajouter que les mesures de sûreté, actuellement proposées ou même déjà mises en application à l'égard de cette catégorie de délinquants — délinquants d'habitude — sont diversement appréciées et fort discutées. S. D.

NIKO GUNZBURG. *De wettelijke bescherming van vrouw en kind* (Brugge, boekhandel L. De Reyghere, tweede uitgave, 1933.)

Ce manuel, dont M. Gunzburg vient de publier une deuxième édition, comprend un exposé méthodique, complété et mis à jour,

de la législation relative à la protection de l'enfance et à la situation juridique de la femme et de l'enfant.

Comme nous l'avons souligné à propos de la première édition de cet ouvrage, celui-ci est écrit dans une langue pure et sans prétention littéraire; il ne contient pas d'interprétation juridique, l'auteur craignant que semblable commentaire ne nuise à la clarté de l'exposé. L. D.

FRIEDRICH GRANIER. *Die mazedonische Heeresversammlung, ein Beitrag zum antiken Staatsrecht* (Münchener Beiträge zur Papyrusforschung und antiken Rechtsgeschichte, herausgegeben von Leopold Wenger und Walter Otto. XIII Heft). Munich, 1931, XIV-206 pp.

Cet ouvrage est une contribution à l'histoire du droit public hellénistique. L'auteur montre que l'armée macédonienne joue le rôle d'une assemblée populaire qui ratifie l'accession au trône du souverain et éventuellement la désignation de son ou de ses tuteurs, et qui condamne ceux que le roi a convaincus de haute trahison. Les événements qui ont suivi la mort d'Alexandre n'ont pu que donner à l'armée une plus grande puissance de fait, et on ne s'étonnera pas que les diadoques se soient servis d'elle pour réaliser leurs desseins politiques. Dans les royaumes hellénistiques, l'assemblée des soldats semble avoir conservé en principe ses attributions originaires. En Syrie comme en Egypte, il lui arrivera même de déposer des rois jugés incapables, ce qui ne peut être qu'une usurpation, et, de part et d'autre, on constate que c'est la garde royale, qui, plus ou moins mélangée avec la population de la capitale (Alexandrie ou Antioche), jouera le rôle d'assemblée des soldats. M. Granier étaie ses conclusions, auxquelles il s'est efforcé de donner une grande rigueur juridique, sur une étude exhaustive des textes. G. S.

Sciences

G. PREVOST. *Tables de fonctions sphériques et de leurs intégrales pour calculer les coefficients du développement en série de Polynômes de Laplace d'une fonction de plusieurs variables indépendantes.* (Paris, Gauthier-Villars et C^{ie}, 1933.)

L'ouvrage que M. G. Prévost publie aujourd'hui est le fruit de plusieurs années d'un travail persévérant; c'est un monument élevé à la mémoire de M. F. Prévost, fils unique de M. et M^{me} Georges

Prévost qu'une mort prématurée accidentelle a empêché de se consacrer à la science.

Le mémoire est une contribution importante à l'étude du développement en série d'une fonction de deux variables indépendantes, définie sur la surface d'une sphère. M. Prévost a eu en vue le côté pratique du calcul des coefficients.

Les tables numériques qu'il publie sont appelées à rendre de très grands services; elles encourageront les recherches, de plus et plus nombreuses, comportant l'étude mathématique des répartitions.

Une préface de M. Brillouin retiendra l'attention. Elle définit de façon en tout point remarquable le problème général auquel M. Prévost a apporté son intéressante contribution.

J. F. C.

PAUL STROOBANT. *Précis d'Astronomie*. (Paris, Gauthier-Villars, 1933, 30 francs.)

M. Stroobant a publié en 1903, dans l'Encyclopédie scientifique des Aide-Mémoire, section de l'Ingénieur, une partie de son cours d'éléments d'astronomie professé à l'Université de Bruxelles.

Ce « précis d'astronomie pratique » avait connu un grand succès de librairie et depuis plus de quinze ans il n'était plus possible de se le procurer.

MM. Gauthier-Villars et C^o viennent d'en publier une nouvelle édition, complétée et amplifiée; un chapitre nouveau est consacré à la gravitation universelle; celui qui concerne la physique céleste et l'astronomie sidérale a été développé pour tenir compte des progrès de la science; plusieurs paragraphes nouveaux ont été insérés dans les autres chapitres.

Le format a été modifié. Le nouveau volume est un in-8° (21 × 16) de 190 pages, contenant 49 figures. Une carte des alignements, hors texte, dessinée avec grand soin, sera utilisée avec avantage par ceux qui veulent apprendre à reconnaître les principales constellations de l'hémisphère boréal (on mettra γ à la place de λ *Draconis*).

L'édition a été fort soignée et la maison Gauthier-Villars mérite toutes les félicitations; la permutation de deux lignes de la première page est, semble-t-il, la seule erreur d'exécution que l'imprimeur ait commise.

Le lecteur trouvera dans ce petit livre un exposé succinct remarquablement clair des connaissances astronomiques essentielles.

Cette publication est assurée d'un nouveau succès.

J. F. C.

J. FAVARD : *Leçon sur les fonctions presque-périodiques*. (Paris, Gauthier-Villars, 1933. Fascicule XIII des *Cahiers Scientifiques* publiés sous la direction de M. Gaston Julia.)

M. Favard a réuni dans cet ouvrage ses leçons faites au Collège de France. La théorie des fonctions presque-périodiques, introduite par M. H. Bohr, a été poursuivie par les travaux récents de MM. Weyl, de la Vallée Poussin, Bochner et Besicovitch. Elle trouve de nombreuses applications, notamment dans la Théorie des Nombres, dans la Théorie des Fonctions et dans la Mécanique.

L'auteur étudie d'abord les propriétés fondamentales des fonctions presque-périodiques. Celles-ci généralisent les fonctions périodiques; leur étude pour toutes les valeurs de la variable est ramenée, moyennant une certaine approximation, à leur étude dans un segment fini. A toute fonction presque-périodique on peut faire correspondre une série de Fourier et deux fonctions presque-périodiques différentes ont toujours deux séries de Fourier différentes. De plus, toute fonction presque-périodique peut être approchée uniformément par des polynômes exponentiels. Les méthodes de sommation de Féjer et de Poisson s'étendent aux séries de Fourier des fonctions presque-périodiques.

M. Favard poursuit son étude par la considération des systèmes d'équations différentielles linéaires où les coefficients sont des fonctions presque-périodiques et il démontre l'existence d'une solution presque-périodique, sous certaines conditions. Il étend les définitions aux fonctions de variables complexes et étudie le développement des fonctions presque périodiques en série de Dirichlet. Il termine par l'étude de diverses généralisations dues à MM. Stepanoff, Kovanko, Wiener et Weil.

Dans son ouvrage M. Favard a sans cesse les applications en vue. Il est rigoureux et clair. « Le lecteur attentif appréciera ici, écrit M. Julia, dans la préface, une rigueur dans les définitions et dans l'exposition que tempère le constant souci d'expliquer le *pourquoi* des conditions introduites et le *comment* des démonstrations. Le progrès des idées, bien dégagé du calcul, se trouve mis en lumière sans aucune sécheresse.

G. V.

JEAN CHAZY : *Cours de mécanique rationnelle*. Tome I : *Dynamique du point matériel*. Tome II : *Dynamique des systèmes matériels*. (Paris, 1933, Gauthier-Villars et C°, 70 et 80 frs. français).

Ce cours est celui que M. Chazy professe à la Faculté des Sciences de Paris depuis 1928, comme suppléant de M. Montel. Il correspond au Certificat de Mécanique rationnelle moins la cinématique.

La première partie comprend les chapitres suivants :

- Chap. I. — Théorie des vecteurs.
- » II. — Les principes de la mécanique.
- » III. — Théorèmes généraux sur le mouvement d'un point matériel.
- » IV. — Mouvement rectiligne d'un point matériel.
- » V. — Mouvement curviligne d'un point matériel.
- » VI. — Mouvement d'un point matériel sur une courbe.
- » VII. — Mouvement d'un point matériel sur une surface.
- » VIII. — Mouvements relatifs à la Terre.

La théorie des vecteurs contient les notions classiques de calcul vectoriel indispensables en mécanique rationnelle. Nous profitons de l'occasion pour signaler combien est regrettable la diversité des notations employées dans le calcul vectoriel. Elles déroutent souvent le débutant, et il serait souhaitable que l'on se mette d'accord, une fois pour toutes, sur les notations à employer. L'exposé des principes est d'une simplicité et d'une clarté remarquables. Les chapitres qui suivent font l'objet d'une étude tout à fait complète de la dynamique du point matériel. La partie qui traite du mouvement sous l'action d'une force centrale est particulièrement intéressante.

La seconde partie comprend les chapitres suivants :

- Chap. IX. — Théorèmes généraux sur le mouvement d'un système matériel.
- » X. — Loi de la gravitation universelle.
- » XI. — Mouvement d'un corps solide autour d'un axe.
- » XII. — Mouvement d'un corps solide autour d'un point.
- » XIII. — Contact de deux corps solides.
- » XIV. — Principe des travaux virtuels.
- » XV. — Principe de d'Alembert et équations de Lagrange.
- » XVI. — Stabilité de l'équilibre et petits mouvements d'un système matériel
- » XVII. — Chocs et percussions.
- » XVIII. — Equilibre des fils.
- » XIX. — Hydrostatique.
- » XX. — Hydrodynamique.
- » XXI. — Attraction et potentiel newtonien.

Les matières difficiles qui font l'objet de ce second volume sont traitées avec une clarté qui facilite beaucoup leur compréhension. Les chapitres sur la gravitation universelle, sur l'attraction et le potentiel newtonien sont particulièrement intéressants. Tout en res-

tant élémentaire, l'auteur expose avec une précision remarquable les fondements de ces théories importantes. Signalons aussi le chapitre relatif aux chocs et percussions où des exemples très bien choisis illustrent les parties un peu abstraites. Ce cours de mécanique rationnelle sera lu avec profit par tous ceux que la chose intéresse. L. D.

EUGÈNE BLANC : *Problèmes et compléments de mécanique*. (Paris, 1931, Gauthier-Villars et C°. 60 frs. français).

L'ouvrage est divisé en trois parties : cinématique, dynamique du point, problèmes d'examen. La première partie débute par un rappel des notions de cinématique que le lecteur est censé connaître, et des généralités sur la mise en équation des problèmes de cinématique. Les exercices de cette première partie se rapportent principalement à l'étude du mouvement du point matériel, la cinématique du corps solide ne comportant que quelques applications.

La seconde partie débute par un rappel des notions fondamentales de la dynamique du point matériel, celle de fonction de forces est illustrée par de nombreux exercices, il en est de même d'ailleurs de toutes les notions un peu abstraites. En plus des nombreux problèmes résolus, des énoncés proposés à la fin de chaque chapitre permettent au lecteur qui le désire un supplément d'exercices.

La troisième partie contient les solutions succinctes de tous les problèmes proposées à Paris, au certificat de mathématiques générale depuis 1919.

Cet ouvrage est à recommander aux étudiants. Souvent embarrassés lorsqu'ils doivent résoudre un problème de mécanique, il sera pour eux un guide précieux et instructif qui éveillera leur intuition mécanique et leur permettra d'aborder sans trop de heurts l'étude approfondie des sciences physiques et de leurs applications. L. D.

Médecine

JEAN LA BARRE : *Diabète et insulinémie*. (1 vol. de 284 pp., Masson, éditeur, Paris 1933.)

Les observations histologiques de Laguesse avaient, dès 1893, apporté un faisceau sérieux de faits tendant à faire admettre l'élaboration par la portion endocrine du pancréas d'une sécrétion interne

indispensable au maintien de l'équilibre glycémique. De Meyer proposa, en 1909, d'appeler « insuline » la substance à effet hypoglycémiant, sécrétée par les îlots de Langerhans. En 1922, Banting et Best parvinrent à l'isoler dans un état relativement pur. Par la suite la purification a été poussée de plus en plus loin, mais néanmoins la nature chimique précise de l'insuline n'a pas encore été déterminée avec certitude. Depuis 1922 de nombreuses recherches expérimentales et beaucoup d'investigations cliniques ont été consacrées aux variations de l'insulinémie et à ses rapports avec le diabète.

M. La Barre s'est proposé de faire l'exposé critique de nos connaissances actuelles sur ce sujet en tenant plus particulièrement compte des expériences qu'il a poursuivies personnellement avec assiduité et sagacité dans ce domaine. L'auteur envisage successivement l'insulinémie physiologique, les effets physiologiques de la sécrétion interne du pancréas, les relations entre les diverses sécrétions endocriniennes et l'insulinémie, les relations entre les sécrétions endocrine et exocrine du pancréas, le rôle du système nerveux dans la régulation de l'insulinémie, l'insulinosécrétion au cours des hyperglycémies et des hypoglycémies, la thérapeutique des états d'hyperinsulinisme, la symptomatologie et la pathogénèse du diabète sucré, les troubles hypoinsulinémiques s'accompagnant de lésions pancréatiques, les troubles hypoinsulinémiques d'origine nerveuse, les troubles de la glycorégulation au cours des états pathologiques, la thérapeutique insulinienne et les autres modes de traitement du diabète. Quarante-cinq figures et plusieurs tableaux facilitent la compréhension des diverses questions exposées. Chaque chapitre se termine par des indications bibliographiques permettent de se rendre aisément compte de l'opinion des principaux expérimentateurs ou cliniciens qui ont étudié les problèmes en discussion. L'ouvrage comprend une table des auteurs et une table analytique des matières.

Le livre de M. La Barre permet de se rendre compte des précieux avantages présentés par la judicieuse coopération des cliniciens et des pharmacologistes. En réunissant de mieux en mieux leurs efforts, ils parviendront à assurer la guérison dans un nombre de cas sans cesse croissant et, quand celle-ci n'est hélas plus possible, pour des raisons anatomiques ou physiologiques, à apporter un soulagement réel aux misères humaines.

Edgard ZUNZ

Sciences politiques et sociales

FR. ENGELS. *La situation des classes laborieuses en Angleterre*, trad. Bracke (A.-M. Desrousseaux et P.-J. Berthaud, 2 vol. Paris, A. Costes, 1933.)

L'éditeur Costes couronne la publication de la traduction française des œuvres complètes de Karl Marx par celle des œuvres de son ami et collaborateur Fr. Engels. On saisit ainsi la valeur de cette collaboration et l'influence de la pensée et de la documentation recueillie par le second sur l'activité du premier. Ces traductions permettent d'entretenir le faible espoir que, désormais, on parlera des fondateurs du socialisme inductif en connaissance de cause et non plus d'après des résumés qui trahissent toujours une pensée vivante et en évolution constante.

Le livre ci-dessus est une œuvre de jeunesse (1845) rééditée en 1892, avec de très légères variantes. Il constitue, on ne l'ignore pas, le tableau dramatique, repris par K. Marx dans son *Capital*, de la situation du prolétariat anglais et irlandais, des usines et des campagnes, à l'apogée de la première révolution industrielle et en pleine agitation chartiste. Engels disposait d'assez de sources officielles pour qu'on n'exagère point le mérite propre de la documentation qu'il a rassemblée; de même, dans cette œuvre pleine de mouvement, on n'ira point rechercher de théorie économique qui vaille encore la peine d'être longuement commentée après un siècle environ de recherches sur les crises. Cependant il serait injuste de ne pas sauver de l'oubli les pages XXIII, XXIV et 140 à 143 du volume I, où les symptômes et le rythme des crises sont analysés avec une grande clarté. Si l'on y ajoute des considérations relativistes sur le salaire minimum (pp. 131-133), et une explication du salaire moyen, ou aura cité à peu près tout ce que l'économiste peut retenir de cette œuvre de Engels.

Mais le reste constitue un bon document historique de la détresse des classes laborieuses dans la première moitié du XIX^e siècle et de l'état arriéré de la population anglaise avant 1850. Le logement infâme des ouvriers et leurs dérèglements d'ordre sexuel sont, plus encore que la nourriture inférieure, la mortalité élevée, l'ignorance et le salaire insuffisant, signes de la dégradation du prolétariat industriel. Les cochons qui courent dans les ruelles et les « courts », les populations entassées dans des caves, marquent que la centralisation urbaine n'avait pas encore revêtu le caractère intégral et rationnel que nous lui attribuons. Ses données sur le nombre des

pauvres assistés et sur les « workhouses » sont également très utiles ainsi que ses sondages sur les révoltes agraires (vol. II, pp. 219 et suivantes).

Le plus intéressant cependant, c'est l'élément sociologique qu'Engels introduit dans son analyse du régime capitaliste. Citons les pages XII à XVI de sa seconde préface (Vol. I), où il démontre que le rationalisme capitaliste favorise une certaine honnêteté en affaires. On retrouvera plus tard des idées fort semblables dans les œuvres de W. Sombart, notamment dans *Le Bourgeois*, et dans Max Weber. Mais Engels montre que le stade de l'honnêteté et du rationalisme des hommes d'affaires n'est pas encore atteint au moment où il écrit. Il cite des exemples éclatants de la malhonnêteté de ces industriels parvenus, malhonnêteté pure et simple et non politique sociale, toujours susceptible d'interprétation : fraudes sur les heures, horloges truquées, amendes spoliatrices, *truck system*. Cette malhonnêteté a d'ailleurs persisté fort longtemps et c'est dans les cartels, dans les rapports entre industriels, qu'elle s'est le plus manifestée. (Dans son *Organisation syndicale des chefs d'industrie*, M. De Leener a cité des données stupéfiantes sur la mauvaise foi des adhérents à certains cartels).

Il est intéressant de voir Engels plus près des *tories* que des libéraux manchestériens et de l'*anti-cornlaw league*, comme de nos jours, dans leurs jugements de valeur sur les hommes, l'entraide sociale, etc... et même sur l'évolution économique proprement dite, les socialistes sont plus près des catholiques conservateurs et notamment des Encycliques, que des libéraux. Ces déterministes catastrophiques se laisseraient-ils attendrir par le facteur humain ? Evidemment. Les marxistes ont toujours superposé à leur matérialisme un sentiment très vif de la valeur humaine et à cet égard, je désire signaler, pour terminer, la conviction, qui obsède Engels, que dans sa dégradation, l'ouvrier ne peut plus sauvegarder son caractère d'homme que par un seul sentiment, et odieux : la haine de la bourgeoisie et la révolte sourde et endémique contre cette dernière. La haine est, pour Engels, le dernier sentiment humain qui sert d'alternative à l'abrutissement complet, aux dérèglements sexuels « anesthésiques » et au suicide. Il le répète à diverses reprises. Et c'est en s'appuyant sur cet élément psycho-sociologique que ce classique du matérialisme historique justifie la grève et sa valeur morale, bien qu'elle soit incapable, en ce qui concerne les salaires et le chômage, de modifier les effets de la loi de l'offre et de la demande.

Robert-J. LEMOINE

G. ROUMA, *Quitchouas et Aymaras. Etude des populations autochtones des Andes boliviennes.* (*Bulletin de la Société belge d'Anthropologie et de préhistoire*, 1933, 295 pp.)

Lorsqu'il remplissait les fonctions de directeur général de l'enseignement en Bolivie, M. Rouma, docteur en sciences sociales de l'Université de Bruxelles, organisa plusieurs expéditions scientifiques ayant pour but l'étude anthropologique des indigènes des hauts-plateaux andins. Les résultats de ses premières recherches ont été publiés en 1913 dans le *Bulletin de la Société d'Anthropologie*. Ceux qui ont été obtenus par les expéditions postérieures sont consignés dans le volume dont on vient de lire le titre. L'examen a porté sur 434 indigènes (297 hommes, 137 femmes) dont 283 appartenaient au groupe des Quitchouas et 47 au groupe des Aymaras. Ils ont tous été soumis à des mensurations systématiques.

Dans la première partie de l'ouvrage M. Rouma étudie les coutumes des Indiens des hauts-plateaux. Il y a là une quantité considérable de remarques extrêmement utiles, notamment celles qui concernent l'organisation sociale agraire. Dans la deuxième partie il s'agit d'une étude anthropométrique générale (mesures céphalométriques, mesures corporelles, proportions). Enfin dans une troisième partie l'auteur aborde l'étude des caractères psycho-physiologiques des indigènes (acuité sensorielle, sens visuel, chromatique, tactile, musculaire, gustatif, amplitude respiratoire, indice de vitalité, force musculaire, température des corps, etc.) Des tableaux détaillés, avec moyennes, accompagnent le livre de M. Rouma.

Cette patiente enquête, menée avec un réel souci scientifique, a permis à l'auteur d'aboutir à des conclusions générales solidement étayées, semble-t-il, sur les observations recueillies par lui et par ses collaborateurs. Tout d'abord, les deux types ethniques du haut-plateau bolivien (Aymara, Quitchoua) se confondent en un seul, pour un sexe comme pour l'autre. La taille des individus de ce type « andin-bolivien » est inférieure à la moyenne humaine générale. Les épaules sont très larges; le tronc massif, le thorax bombé, les membres courts, la face large. L'indice de vitalité est très élevé.

Autre conclusion : le haut-plateau andin fut occupé jadis par des habitants de caractères anthropométriques dissemblables; il existe encore des débris de ces anciennes populations, mais la masse des indigènes de ces régions a été soumise, au cours des siècles, à des mélanges : les Incas ont transplanté des habitants d'une région dans une autre; pendant la période coloniale il y a eu des mouvements analogues. Aujourd'hui, malgré les différences de langues, il n'y a plus qu'un seul type. L'Indien autochtone du haut-plateau bolivien

présente une série de caractères qui le rapprochent surtout du type asiatique.

On voit, par ce résumé, si incomplet qu'il soit, tout l'intérêt que présente le livre de M. Rouma, riche en faits méthodiquement exposés. Il constitue une contribution importante à l'étude des peuples primitifs ou à demi-civilisés.

L. L.

JEAN LEYDER : *Etudes congolaises.*

La *Revue* a déjà signalé (1931-1932, n° 2, p. 60) l'intérêt de l'enquête entreprise par M. Leyder sur les coutumes des populations indigènes au milieu desquelles il a vécu et qu'il a patiemment étudiées.

Depuis deux ans l'auteur a continué ses recherches et ajouté de nouvelles publications à celles qu'on lui devait déjà. Son attention a notamment été attirée sur les Pygmées; il a traduit plusieurs des articles du R. P. Paul Schebesta, le savant ethnologue. Dans la *Revue de l'Institut de sociologie Solvay* il a fait paraître une *Note préliminaire à l'étude des grandes migrations de l'Afrique centrale* (janvier-mars 1933); et il a dessiné pour l'*Illustration congolaise* du 1^{er} juin 1933 une carte in-folio rendant compte de ces migrations. Au *Bulletin du Cercle des Alumni* de la *Fondation Universitaire* (avril 1932) et au *Flambeau* (juin, juillet, août, novembre 1932, juin, août, septembre 1933) il a donné les résultats de ses observations sur les Bwaka de l'Ubangi; «Maseko» et «Sia», obligation de conciliation et droit de moquerie; les «té», celui de la tortue, des grands oiseaux, d'Imbongo, le jeu de dés chez les Bwaka; la naissance chez les Bwaka, etc. M. Leyder a recueilli méthodiquement tout un ensemble de matériaux précieux pour l'étude des coutumes, des traditions des indigènes de notre colonie.

L. L.

BIBLIOGRAPHIE

Philosophie et Lettres

PIERRE LACHIEZE-REY. *L'Idéalisme kantien*. (Paris, Alcan, 1931. 509 pp.)

Cet ouvrage constitue une étude très bien menée et très poussée de la philosophie de l'esprit chez Kant. Il nous explique comment et jusqu'à quel point, depuis les œuvres de la grande période critique jusqu'à l'*Uebergang* (*Opus postumum*) et aux *Reflexionen*, Kant a élaboré sa conception de la construction, grâce à l'action déterminante et toute spontanée du moi transcendantal, du moi empirique et du monde extérieur.

Au cours de cette explication, M. Lachière-Rey nous montre, d'une façon plus complète que les commentateurs antérieurs du kantisme, que la pensée philosophique de Kant, considérée dans sa nature spécifique, ne cesse d'évoluer, ou mieux de progresser. Nous voyons, en effet, comment Kant, parti des conceptions abstraites de la critique, relatives aux formes de la pensée, libère insensiblement ces données de leur caractère trop statique, pour les traduire en formules qui présentent un caractère de plus en plus dynamique.

Certes, c'est une tâche ardue que de montrer avec clarté et précision ce progrès dans le mouvement de la pensée chez Kant. Mais, dans l'ouvrage qui retient notre attention, l'historien de l'idéalisme kantien, non seulement a choisi judicieusement les problèmes qui dans la philosophie de Kant concourent le mieux au succès de sa thèse, mais encore il a recherché dans les différentes œuvres du philosophe une multitude de textes qui posent et résolvent les problèmes en question. Et c'est avec un souci scrupuleux d'objectivité, en même temps qu'avec une grande pénétration critique, qu'il marque soit le progrès du dynamisme kantien, soit les imperfections, les obscurités, voire les contradictions de la pensée kantienne au cours de son évolution. Ainsi, plus d'une fois, ce qui chez Kant n'est encore exprimé que d'une manière enveloppée est rendu ici d'une façon pleinement explicite.

Sa thèse, l'auteur la développe en montrant comment Kant, s'inspirant du Cogito cartésien, considère la conscience comme la

puissance qui unifie une pluralité, laquelle de son côté doit être considérée comme un ensemble qui incarne l'unité de l'acte conscient ; comment il s'attache ensuite à établir l'existence d'un rapport réciproque entre l'unité organisatrice et l'objet construit. Bien que Kant développe ce rapport à tous les niveaux de la pensée, M. Lachière-Rey étudie en particulier le rapport entre l'unité suprême de la construction (le « je » qui accompagne toutes les représentations, ou encore la conscience transcendente) et l'unité du monde, c'est-à-dire l'ensemble des représentations possibles.

Nous voyons d'abord que le *je pense* se présente comme remplissant le rôle de fonction générale de synthèse, tandis que le *je suis* se présente comme un événement, intérieur au monde de la synthèse et devant être situé d'une façon déterminée dans ce monde selon les lois de la conscience organisatrice ; nous voyons ensuite que, contrairement à ce que, malgré son instantanéisme, nous trouvons chez Descartes, c'est en dehors du temps que le *je pense* et le *je suis* doivent être traités suivant le point de vue de la conscience déterminante et de l'activité synthétique.

Le dynamisme de Kant présente, à ce point de son développement, un caractère abstrait, par le fait de l'opposition maintenue entre le *je pense* qui agit comme pouvoir déterminant et le *donné* qui se manifeste comme la cause occasionnelle de l'acte de penser.

Pour dépasser cette opposition, il faudrait que le *je* qui accompagne toutes les représentations fournisse par lui-même et *a priori* le divers qu'il unifie. Or la critique, qui a épuisé les ressources de la méthode analytique, déclare que le *je* ne pose ni ne conçoit son propre contenu, qu'il n'est pas la conscience immédiate de la synthèse des manifestations, qu'il suppose cette conscience et la renferme, qu'il n'est donc pas une spontanéité authentique, ni, par conséquent, le point de départ absolu, qu'il ne justifie rien, mais doit être justifié et que, pour qu'il soit justifié, il faut placer son origine dans un principe supérieur inconnaissable, qui lui fait constituer l'expérience et qu'il doit saisir comme immanent à la représentation.

La représentation, remarque M. Lachière-Rey, est donc à la fois consciente de son être et consciente de l'unité constitutive, c'est-à-dire de la puissance représentative, qui la transcende.

A ce point de l'argumentation il faut chercher comment Kant, abandonnant la méthode analytique, recourt à la méthode synthétique, seule féconde en l'occurrence. Et nous voyons avec l'auteur que si le *je* saisit réellement le rapport qui unit les représentations à la puissance représentative, ce rapport est l'être de l'esprit en exercice et constitue une position de soi par soi, sous la forme d'une représentation. Or, puisque, dans l'*Opus postumum*, Kant a traduit

en formules dynamiques l'autoposition des représentations du moi, qu'une nécessité conceptuelle l'avait précédemment porté à poser, il faut en conclure qu'il a eu le sentiment vécu ou l'intuition de l'existence de ce rapport.

Cependant, nous ferions volontiers remarquer que Kant aurait dû rendre explicite en termes d'action le passage de ses démarches conceptuelles à ses démarches tout actuelles. A défaut d'une telle explication nous restons autorisés à croire qu'il a passé de façon gratuite de ce qui est conçu analytiquement comme nécessaire à ce qui s'exprime synthétiquement en termes d'action ; autrement dit, qu'il a saisi arbitrairement l'acte originaire comme accomplissant précisément ce qu'il a conçu qui doit être accompli. Dans ce cas, le dynamisme que Kant atteint au terme de son évolution ne se manifeste pas comme l'actualité véritablement spontanée.

Mais passons outre à l'objection. Reconnaissons alors, avec M. Lachièze-Rey, qu'on peut exprimer d'une façon plus explicite la pensée de Kant en déclarant, d'une part, que la conscience d'Adéterminante aperçoit ou connaît *a priori* l'objet qui doit résulter de son activité constructive ; d'autre part, qu'elle se saisit comme étant *causa sui*, c'est-à-dire une pensée autonome — mais sans que la conscience de son action cause de soi se manifeste comme un acte de connaissance de soi. Et acceptons la conclusion critique qui suit la seconde partie de cette déclaration, c'est que la conscience déterminante est un pur rien et que c'est cependant ce rien qui est reconnu le fondement de tout le reste.

Pour sauver la métaphysique ainsi compromise par Kant, M. Lachièze-Rey entrevoit qu'il faudrait faire du sujet non seulement une conscience qui saisit sa loi de construction, mais une activité qui se connaît elle-même. Il faudrait donc, à son sens, d'une part, poser que dans l'acte déterminante se confondent ce qui est l'objet et ce qui est sujet, ou encore ce qui est existence et ce qui est essence, ce qui est pour soi et ce qui est en soi, ce qui est extérieurement reçu et ce qui est déterminé ; d'autre part, il faudrait, pour que ces données originairement confondues se distinguent l'une de l'autre, qu'elles soient transportées dans le plan du Verbe, où s'opérerait l'interprétation de la réalité primitive, autrement dit où se constituerait le pour soi originaire de l'être ou de la conscience.

Ainsi, conclut M. Lachièze-Rey, la métaphysique consisterait à traduire la conscience en connaissance et à approfondir la conscience par la connaissance. Et, au cours de son développement, la métaphysique parviendrait peut-être à établir que la conscience primitive n'est pas seulement une puissance conceptuelle ou constructive, mais aussi une puissance d'aspiration ou une activité de la sensibilité. Du même coup, la sensibilité ne serait plus, comme pour

Kant, une manifestation purement passive postulée au cours de l'argumentation, mais elle serait une activité qui manifesterait intrinsèquement l'être en soi et que la conscience nous révélerait.

Cette vue métaphysique, légitime si l'on néglige l'objection précédemment énoncée, l'est-elle encore si l'on retient celle-ci ? Quoi qu'il en soit, elle enveloppe un double problème : celui de la position tout actuelle du sujet qu'elle définit et du passage, tout actuel également, du plan métaphysique au plan du Verbe, et réciproquement.

G. VAN MOLLE.

H. PIRENNE, G. COHEN et H. FOCILLON, *La civilisation occidentale au moyen âge du XI^e au milieu du XV^e siècle* (1). (Paris, Les Presses Universitaires de France, 1933, 705 pp.).

On sait que depuis quelques années se poursuit en France la publication de quatre grandes « Histoires générales », celle que M. Henri Berr, son directeur, a appelée : *l'Evolution de l'Humanité*; celle de MM. L. Halphen et Ph. Sagnac : *Peuples et civilisations*; celle de M. Cavaignac, de l'Université de Strasbourg : *Histoire du monde*; et enfin *l'Histoire générale* dont M. G. Glotz, membre de l'Institut et professeur à la Sorbonne, a tracé le plan. Dans cette importante collection ont déjà paru : une partie de l'histoire de l'Orient (M. Moret), de la Grèce (MM. Glotz et R. Cohen), et de Rome (MM. E. Pais, G. Bloch, J. Carcopino et L. Homo); une partie aussi de l'histoire du moyen âge (395 à 1125) par MM. F. Lot, Ch. Pfister, A. Fliche et notre compatriote F.-L. Ganshof, professeur à l'Université de Gand. C'est à la série médiévale qu'appartient le volume auquel ont collaboré MM. Pirenne, G. Cohen et Focillon.

En deux cents pages environ M. Pirenne décrit sous tous ses aspects le « mouvement économique et social » : la renaissance du commerce méditerranéen et nordique; le renouveau de la vie urbaine; l'organisation domaniale et les transformations de l'agriculture, les guildes et les hanses, les marchés et les foires, la monnaie et le crédit, les importations et les exportations, l'économie urbaine et la réglementation de l'industrie; les troubles sociaux des XIV^e et XV^e siècles, etc. A ce tableau magistral ne manque aucun fait essentiel. Tous sont brièvement indiqués, cela va sans dire, mais chacun d'eux selon son importance dans l'ensemble. Et les très nombreuses indications de détail sont, on le pense bien, reliées et dominées par

(1) Pourquoi dans ce titre les mots : au moyen âge ? Ils font double emploi avec ceux qui suivent.

des vues générales : l'influence des invasions arabes du VII^e siècle « sur tout le cours ultérieur de l'histoire »; la Méditerranée cessant d'être un lien entre l'Orient et l'Occident et devenant une barrière (p. 8); le mode de formation de la classe des marchands (p. 44) et de celle des capitalistes du XIV^e et du XV^e siècles (p. 184); le caractère de la révolution du XIV^e siècle aboutissant à la constitution d'une « démocratie de privilégiés » (p. 173). On retrouvera dans l'étude de M. Pirenne la même puissance de synthèse que celle qui caractérise, par exemple, ses *Villes du moyen âge*; et on la lira avec un intérêt aussi grand.

C'est une tâche bien difficile qui avait été confiée à M. Cohen. Il devait, en quelque deux cents pages aussi, rendre compte de tout « le mouvement intellectuel, moral et littéraire », c'est-à-dire de l'activité des Universités, des philosophes, des juristes, comme de celle des écrivains dans les principaux pays européens, que leurs œuvres fussent écrites en latin ou en langue vulgaire (1). Tout en donnant à son brillant exposé beaucoup de précision, l'auteur a su adroitement éviter d'en faire une sorte de palmarès, énumérant des kyrielles de noms d'auteurs et de titres d'ouvrages. Voici d'abord deux chapitres pour les deux moitiés du XII^e siècle. M. Cohen, on le sait, considère les cinquante années qui vont de 1150 à 1200 comme une seconde Renaissance (2), comme une époque éminemment grande par la puissance du sentiment et de l'art (p. 252). Puis, suivent deux chapitres pour le XIII^e siècle, supérieur au précédent, d'après l'auteur, par la force de la pensée; un chapitre pour le XIV^e siècle; un seul aussi pour le XV^e. Si M. Cohen a fait large la part de la littérature française, il n'omet aucune des autres; la tchèque ou la catalane voisinent avec l'anglaise ou l'italienne. Notons à ce propos qu'il donne de substantiels renseignements sur les écrivains néerlandais (pp. 320-322, 371-373, 396-397). Toute cette analyse aboutit à une large conclusion synthétique sur les quatre siècles étudiés, sur ce qui « n'est pas le moyen âge, sorte de trouble intermède entre l'Antiquité et la Renaissance, mais le premier âge moderne, d'où nous tenons l'essentielle nouveauté de notre civilisation » (p. 312).

« Les mouvements artistiques » font l'objet de la troisième partie du volume. Après une introduction consacrée au haut moyen âge et aux premières formes de l'art roman du XI^e siècle, M. Focillon

(1) Si la philosophie, l'enseignement, le droit ont leur place dans l'exposé de M. Cohen, il n'en est pas de même des sciences. Il y a là une lacune qui sera peut être comblée dans un prochain volume.

(2) Voir son : *Chrétien de Troyes et son œuvre*, p. 29.

décrit le milieu historique où se sont développées l'architecture, la sculpture et la peinture romanes; puis, en quatre chapitres, semés d'observations originales et d'une grande précision technique, il résume toutes les connaissances acquises en ce qui concerne l'art gothique. Avec M. Lefèvre-Pontalis il croit que cet art eut pour terre natale l'Ile de France septentrionale (p. 528). C'est là que se trouve la fameuse église de Morienvall dont la renommée avait souffert des découvertes de M. Bilson à la cathédrale de Durham, mais à qui M. Focillon rend sa place : « Les maçons inconnus qui bandèrent des ogives à Morienvall sont à l'origine de nos cathédrales » (p. 528). L'auteur caractérise ensuite les plus belles églises françaises (parmi lesquelles, à juste titre, il place Saint-Etienne de Bourges). Il montre comment l'*opus francigenum* s'est répandu dans le sud de l'Europe, en Allemagne, en Angleterre (1). Puis il décrit l'évolution de la sculpture et de la peinture gothiques. Et il achève son travail par des pages consacrées au « baroque gothique », au style flamboyant, à Sluter et aux Van Eyck, à Roger de la Pasture (2), à la Renaissance italienne qui est « à ses débuts essentiellement un fait médiéval ».

Un livre tel que celui-ci était extrêmement difficile à faire, livre de synthèse appuyée sur une foule de faits, livre aux sujets multiples, livre exigeant le concours de plusieurs collaborateurs mais devant garder de l'homogénéité. Les auteurs ont réussi à vaincre ces obstacles. Nous ne croyons pas qu'à l'heure présente il existe en langue française, sur la même matière, un volume comparable à celui-ci par la clarté de la composition, la richesse de l'information et l'ampleur du plan.

LÉON LECLÈRE

J. CALMETTE : *Le monde féodal*. (Paris, Les Presses Universitaires de France, 1934, 488 pages.)

Ce livre est le premier d'une nouvelle collection : « *Clio*. Introduction aux études historiques ». Trois autres volumes paraîtront cette année : *La Grèce et l'hellénisation du monde antique* (R. Cohen); *l'élaboration du monde moderne* (J. Calmette); *la Révolution*

(1) M. Focillon insiste sur la profonde originalité de l'art anglais du moyen âge (p. 567).

(2) L'auteur connaît les plus récentes controverses relatives à Roger de la Pasture, la thèse de M. Jules Destrée (*Roger de la Pasture*, 1930) et celle de M. Renders (*Roger van der Weyden et le problème Flémalle-Campin*, 1911). Voir Focillon, pages 651-652.

et *l'Empire* (L. Villat). Les cinq autres suivront en 1935 et en 1936 : *les peuples de l'Orient méditerranéen* (E. Drioton et L. Delaporte); *Rome* (A. Piganiol); *le XVI^e siècle* (H. Sée et A. Rébillon); *les XVII^e et XVIII^e siècles* (H. Sée et A. Rébillon); *l'époque contemporaine* (P. Renouvin et L. Villat.)

Encore, dira-t-on peut-être, une nouvelle histoire générale s'ajoutant à celles qui sont déjà en cours de publication, celles de M. Berr, de MM. Halphen et Sagnac, de M. Glotz, de M. Cavaignac ! Hâtons-nous donc de dire que *Clio* ne fait double emploi avec aucune de celles-là. Il s'agit ici, comme l'écrit dans l'avant-propos M. le recteur Charléty, de « manuels » d'histoire destinés à l'enseignement supérieur. Chacun des volumes se composera, comme le premier, de deux parties distinctes : un *texte*, aussi réduit que possible; des *notes* à la fin de chaque chapitre, aussi étendues que le permet le format adopté. Le *texte* ne retient que les faits indispensables pour comprendre l'évolution politique, sociale, économique, intellectuelle d'une époque. Les *notes* indiquent pour chaque sujet les principaux documents; elles énumèrent et apprécient les travaux antérieurs les plus importants consacrés à ce sujet; elles mentionnent les problèmes posés; elles fixent l'état des questions controversées; elles permettent aussi aux lecteurs, particulièrement aux étudiants en histoire, de compléter sans perte de temps les notions acquises par la lecture du *texte*.

On voit que la méthode de la collection *Clio* et le caractère des ouvrages qu'elle comprendra se distinguent de ceux des collections citées plus haut.

En tête de son livre, M. Calmette a écrit une trentaine de pages contenant des indications, sommaires mais précises, sur les sources de l'histoire, sur les sciences auxiliaires, sur les grands recueils de textes, sur les répertoires bibliographiques, sur les règles des travaux d'érudition et de la critique historique. Puis vient une bibliographie générale (sources, livres, revues) méthodique et abondante. Suivent les huit chapitres entre lesquels l'auteur a distribué la matière de son ouvrage. Le titre : *le monde féodal*, ne la recouvre pas tout entière. C'est en réalité toute l'histoire de l'Occident et de l'Orient depuis les invasions barbares jusqu'à 1300 qui est exposée en quatre cents pages environ, la part de l'Orient étant, à juste titre, plus grande que celle que généralement lui accordent les manuels.

Voici d'abord au premier chapitre, un bref récit condensé des invasions, qui permet cependant à M. Calmette d'en indiquer la cause initiale, « le retournement vers l'Ouest des Huns, conquérants de la Chine » et le résultat : « une Europe nouvelle, en puissance dans la *Romania* imprégnée de Barbares » qui s'installent dans les pro-

vinces d'Occident, Francs en Gaule, Ostrogoths et Lombards en Italie, Visigoths en Espagne, Anglo-Saxons en Bretagne. Et par delà ce premier courant voici les Arabes, les Scandinaves, les Slaves, les races d'Asie.

Le deuxième chapitre décrit l'évolution du « vieil » empire, de Zénon aux Comnènes, de cette « Byzance qui a jeté un vif éclat civilisateur, qui a protégé par sa résistance la chrétienté tout entière et qui en a sauvé le capital intellectuel ». Des pages particulièrement nourries sont consacrées au règne de Justinien.

A l'Empire « romain » d'Orient le troisième chapitre oppose le « nouvel » empire d'Occident, du règne de Charlemagne à la France de Hugues Capet, à l'Allemagne de Henri IV.

Dans les deux chapitres qui suivent, c'est la description de l'état social et religieux de l'Occident, du régime féodal (dont M. Calmette a naguère analysé la structure dans un excellent volume de la collection Colin : *La société féodale*), du mouvement économique jusqu'au XII^e siècle, de l'organisation de l'Eglise, des luttes théologiques, du schisme oriental (1).

Sous ce titre général : *les rapports du spirituel et du temporel*, M. Calmette a groupé toutes les luttes, tous les conflits qui ont mis aux prises, du XI^e au début du XIV^e siècle, la Papauté et l'Eglise, d'une part, les souverains du Saint-Empire et les rois capétiens, d'autre part. Dans le chapitre VII il décrit, en les comparant et en les opposant, les évolutions politiques diverses de la France de 987 à 1328 et de l'Angleterre de 1066 à 1300. Enfin le livre s'achève par l'étude de « l'offensive chrétienne contre l'Islam » en Espagne et en Orient, des vicissitudes des Etats latins d'Asie et de la péninsule des Balkans.

On ne résume pas une œuvre telle que celle-ci; mais on jugera de la méthode de l'auteur, de la richesse de son information, de l'équité de ses jugements en examinant de plus près un de ses chapitres, celui, par exemple, qui traite des relations franco-anglaises et de la formation des institutions des deux grands Etats de l'Europe occidentale. Ce vaste sujet a été divisé en sept parties : les premiers Capétiens et la renaissance française; l'Angleterre normande; l'ascension capétienne; le conflit du suzerain et du vassal; Saint-Louis; les derniers Capétiens; le parlementarisme anglais. On voit avec quelle habileté sont entremêlées les histoires des deux pays riverains de la Manche. Ces quarante pages, d'une densité remarquable, sont suivies par vingt et une pages de *notes*, réparties, elles, aussi, en

(1) L'auteur n'a pas pu connaître la toute récente communication faite à l'Académie de Belgique par M. H. GRÉGOIRE : *Du nouveau sur le Patriarche Photius*.

sept paragraphes. Pour chacun d'entre eux, sont mentionnées les sources, les œuvres des historiens modernes. L'état actuel des questions controversées est précisé, des sujets de recherches sont indiqués. Rien n'est plus utile, plus intéressant que la lecture de ces notes et de ce texte, celles-ci étayant celui-là.

Citons, au hasard, entre beaucoup d'autres, la remarque relative à l'établissement des baillis royaux par Philippe-Auguste (p. 358).

M. Calmette adopte l'opinion de M. Petit-Dutaillis : « c'est à l'image des sénéchaux plantagenets que la royauté française conçoit, à son tour, l'institution baillivale. »

L'auteur ne manque pas de signaler « l'énigme de Philippe le Bel » (pp. 331, 366). Fut-il un grand roi, un sot, un simulateur? Réponse : « qu'il ait conçu lui-même la politique faite en son nom par les légistes, c'est peu probable. Il suffit qu'il l'ait comprise. Car s'il ne l'avait pas comprise, comment supposer qu'il ait osé soutenir les ministres qui la menaient? ».

Etudiant la politique extérieure du même roi M. Calmette constate qu'« il est curieux de voir se dégager nettement la notion des limites naturelles dans un memorandum relatif au val d'Aran. De même l'idée de la frontière du Rhin apparaît en 1299 et en 1313. L'espoir d'un remaniement à l'Est ne paraît pas étranger à la candidature française à l'Empire... Pierre Dubois, publiciste qu'on peut croire inspiré, expose le plan d'une Société des nations chrétiennes sous l'hégémonie française » (p. 333).

On voit que M. Calmette admet qu'on peut fixer au début du XIV^e siècle, comme nous l'avons fait nous-même (1), les premières manifestations de la tendance, assurément vague encore, à avancer vers le Rhin la limite orientale du royaume de France.

En ce qui concerne la Grande Charte anglaise de 1215 l'éminent historien, se tenant à égale distance de W. Stubbs et de M. Petit-Dutaillis apprécie — avec infiniment de raison — ce document fameux dans les termes suivants : « Si en matière de droit féodal et de droit ecclésiastique il ne fait guère que consacrer des concessions antérieures cet acte innove en garantissant les libertés individuelles, il exige l'approbation du commun Conseil pour tout impôt. Et, comme la bourgeoisie a été associée à l'opposition clérico-féodale c'est en définitive la nation qui a dicté à la royauté les principes qui limitent son pouvoir : de là vient l'incalculable portée de cette mémorable Charte, palladium des libertés nationales » (p. 340). (2).

(1) *La question d'Occident*, pp. 20-21.

(2) Voir nos études : *La grande Charte d'Angleterre (Revue de l'Université, 1913)* et *La Grande Charte de 1215 est-elle une illusion? (Mélanges Pirenne, t. I, 1926)*.

Notons encore que M. Calmette accepte presque entièrement la démonstration de M. Pirenne relative à la révolution économique déterminée par l'invasion arabe au début du VIII^e siècle : « la Méditerranée n'est plus la liaison normale entre le monde gréco-oriental et le monde latin. L'insécurité maritime qui résulte de la maîtrise hostile des Sarrasins équivaut à une véritable révolution. M. Pirenne a eu le grand mérite de montrer l'importance prodigieuse de ce bouleversement. Sans aller jusqu'à dater avec lui le début du moyen âge de ce profond changement d'horizon, il faut reconnaître qu'en dehors de l'invasion des barbares aucun fait historique n'a dépassé en portée cette dépossession des latins, privés de la mer qu'ils avaient si longtemps considérée comme un lac à eux... Le monde va vers l'économie fermée. Une révolution commencée à l'époque antique s'achève. La civilisation devient presque exclusivement rurale » (pp. 190, 208). M. Calmette disons-le en passant n'ignore pas les travaux, anciens ou récents, des historiens belges, Léon Vanderkindere, M. Ganshof, M. Dept, etc. (pp. 206, 347, 361).

Mais il nous faut renoncer à signaler toutes les pages intéressantes du *Moyen âge féodal*. Bornons-nous à dire, en guise de conclusion, que le savant professeur de Toulouse, en écrivant ce livre, a gratifié les étudiants et les chercheurs d'un précieux instrument de travail, commode, clair, où rien d'important n'est oublié. Tous ceux qui sont plus ou moins familiers avec l'histoire et l'historiographie du moyen âge éprouveront, en le maniant, des sentiments de grande reconnaissance pour son auteur; ils admireront son érudition toujours sûre et les résultats de son fécond et minutieux labeur. Puissent les volumes à paraître de la collection *Clio* ressembler à celui qui vient d'être publié !

L. L.

P. BONENFANT et L. VERNIERS. *Manuel d'Histoire de Belgique*. Deuxième partie. (Bruxelles, De Boeck, 1934. 360 pages.)

Nous avons rendu compte de la première partie de cet ouvrage (1933-1934, n^o 1, bibliographie, p. 9). Les auteurs ont naturellement employé pour la seconde partie la méthode qu'ils ont appliquée à l'antiquité et au moyen âge. Le passé de la Belgique est décrit dans le cadre de l'évolution historique générale. Chaque chapitre est suivi d'un résumé chronologique, de sujets d'interrogations et d'exercices, de copieuses citations d'auteurs.

Quatre livres se partagent le volume : le passage du moyen âge aux temps modernes (XV^e-XVI^e siècle); les guerres de religion et l'absolutisme (1500 à 1700); les révolutions économique et politique

(XVIII^e siècle); le monde contemporain depuis 1830. Les auteurs nous paraissent avoir fait — et nous les en louons — une place plus grande que dans le premier volume aux événements qui relèvent de l'histoire politique. Leurs exposés sont très substantiels — trop riches peut-être, çà et là, en faits se rapportant à l'histoire *générale* de l'Europe, et non à l'histoire *nationale* que les auteurs se sont, avant tout, proposé d'écrire — à l'usage non seulement des élèves des athénées mais à celui des élèves des écoles primaires. Parmi les pages les mieux venues du volume, il faut noter celles qui exposent avec clarté et impartialité l'histoire de la Belgique de 1830 à 1914 (pp. 232-244, 254-260) et celles qui sont consacrées à notre pays pendant et après la grande guerre (pp. 277-288, 317-323) (1). Des principales questions qui constituent la trame de l'histoire contemporaine aucune ne semble avoir été oubliée.

L. L.

A. MASNATA. *Nationalités et fédéralisme*. (Lausanne, Payot, 1933, 272 pp.).

L'auteur, docteur ès sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne, a consacré ce substantiel « essai de sociologie et de droit public » à l'étude d'un des problèmes les plus graves de l'heure présente. La guerre de 1914-1918, parachevant l'œuvre des guerres dites nationales (de 1854 à 1878), a assuré le triomphe du principe des nationalités. « Toutefois l'apaisement n'est pas venu. La lutte des nationalités mécontentes du nouvel état de choses se manifeste plus particulièrement sous la forme de la question des « minorités » dont la S. D. N. a la charge ». Et ce mécontentement existe partout où les frontières des Etats ne coïncident pas avec celles des nationalités.

Comment résoudre le problème ? C'est ce que l'auteur recherche, avec impartialité, en s'appuyant sur les travaux les plus récents (2).

Dans la première partie, très documentée, M. Masnata décrit la lutte des nationalités dans les domaines linguistique, religieux,

(1) P. 42. Philippe VI de Valois n'a pas invoqué la loi salique pour justifier son avènement au trône de France. C'est plus tard, sous Charles V, que ce texte a été utilisé. P. 278. Il aurait fallu dire que l'ultimatum allemand du 2 août 1914 avait été rédigé pour la première fois dès le 26 juillet; et donner le texte de la réponse du gouvernement belge, à côté du discours royal du 4 août et de l'affiche du bourgmestre Max du 19 août.

(2) Le livre est accompagné d'une intéressante bibliographie (pp. 261-270) où figurent les mentions de plusieurs ouvrages d'auteurs belges : le comte Carton de Wiart, M. Destrée, M. Van Puyvelde, M. Struye, etc.

judiciaire, économique, et cela dans tous les pays où elle est engagée.

Dans la deuxième partie il expose les solutions diverses qui ont été apportées ou proposées pour établir la paix : solutions tendant à modifier l'état de fait (assimilation, échange de populations); solutions respectant cet état de fait (mesures de protection des nationalités minoritaires, institutions introduites librement par les Etats contenant ces minorités ou qui leur ont été imposées par la S.D.N.).

Pour l'auteur, citoyen d'une confédération six fois séculaire, la meilleure solution consiste à créer des conditions de cohabitation pacifique entre nationalités appelées à vivre sur le territoire d'un même Etat. Partout où cela est possible il faut marcher vers le fédéralisme. « Fédérer, c'est unir » (p. 253). Et plus loin il ajoute en guise de conclusion finale : « le fédéralisme est une conception réaliste, qui n'exclut pas de vastes possibilités. L'équilibre entre les nationalités doit être recherché par des approximations nécessaires. Les nationalités réunies formeront alors une nation s'identifiant avec l'Etat sur le territoire duquel elles vivent » (p. 259) (1).

L. L.

EM. BOISACQ, *Les philologies classique et orientale en Belgique.*

Extrait de l'*Encyclopédie belge*. (Bruxelles, Imprimerie A. Lesigne, 1933.)

En un synthétique et vigoureux article, M. Em. Boisacq fait l'histoire des disciplines classique et orientale dans notre pays depuis le XVI^e siècle jusqu'à l'époque actuelle. Il en retrace les phases de grandeur et de misère, caractérisant nettement chaque période, évoquant au passage les figures les plus remarquables de nos philologues. En quelques pages précises, l'auteur évoque la brillante époque des humanités illustrées par Erasme — qui est en partie nôtre, puisqu'il enseigna longtemps à Louvain — Jérôme Busleiden et Nicolas Clenardus. M. Boisacq passe ensuite à la période dite d'érudition de laquelle émergent les noms de Juste Lipse et de Puteanus pour parler enfin du XIX^e siècle et du XX^e après avoir déploré l'obscurité du XVIII^e. Il montre l'efflorescence nouvelle des études classiques depuis une centaine d'années. Nombreux sont les savants dont il rappelle les travaux et qui jouissent à l'étranger d'un renom plus grand peut-être qu'en Belgique : les Roulez, les Gantrelle, les Wagener, les Frédéricq, les Willems, les Michel,

(1) M. Masnata a porté son attention sur la question linguistique, telle qu'elle se pose en Belgique; et il y fait allusion à plusieurs reprises (pp. 31-33, 44, 47, 59, 63, 73, 75-76, 90, 106, 111, 118, 120, 160-162, etc.)

les Parmentier et d'autres encore, plus près de nous, qui assurent la vitalité de la science de l'antiquité. A ce que nous lisons dans la brochure de M. Boisacq, ajoutons que celui-ci a été chez nous l'initiateur de l'étude de l'archéologie classique dans l'enseignement supérieur, puisque, dès 1895, il l'instaurait à l'Université de Bruxelles.

Quant à la philologie orientale, elle fut longtemps liée à l'activité du Collège des Trois Langues à Louvain et son existence eut à peu près les mêmes phases que la philologie classique; elle brilla au XVI^e siècle pour tomber plus tard dans la stérilité et ne se relever qu'au siècle dernier.

Le grand public auquel est destiné l'article de M. Boisacq trouvera là un aperçu nourri, des notions substantielles capables de l'éclairer en une matière sur laquelle il n'a trop souvent que de vagues lumières. Les philologues, eux, y découvriront un schéma tracé avec la netteté qui caractérise l'éminent professeur.

M. RENARD.

Mélanges de Musicologie, offerts à M. Lionel de la Laurencie; 1 vol. in-8° de 295 pages. (Publications de la Société française de Musicologie; Paris, Droz, 1933.)

Mort récemment, Lionel de la Laurencie (1861-1933) a cependant pu vivre assez pour jouir pleinement de l'hommage de ses confrères, sous les espèces de ce livre de Mélanges qui est, en bloc, une parfaite réussite, en tous points digne du savant de haute lignée qu'a été le regretté président de la Société française de Musicologie. L'hommage est international. On regrette pourtant, dans ce concert des nations, l'absence de l'Angleterre, des Etats-Unis, de la Hollande et de la Tchécoslovaquie, qui eussent pu apporter de précieuses contributions. La collaboration française est, comme il se doit, la plus importante. On y trouve les noms de MM^{mes} Rokseth (*Le contrepoint double vers 1248*), E. Droz (*Les chansons de François Villon*), G. Thibault (*Les « Amours » de P. de Ronsard mises en musique par Jehan de Maletty*), de MM. Pirro (*Robinet de la Magdalaine*), Dufourcq (*Autour des orgues de N.-D. de Poissy*), Raugel (*Les grandes orgues de N.-D. de Caudebec-en-Caux*), Cauchie (*Les psaumes de Janequin*), Tessier (*Ennemond Gaultier*), Prunières (*Les musiciens du cardinal Barberini*), Gastoué (*Notes sur les manuscrits et sur quelques œuvres de M. A. Charpentier*), Tiersot (*Sur les origines de la symphonie*), Bédarida (*L'opéra italien jugé par un amateur français en 1756*), Masson (*Une lettre inédite de Rameau*), Borrel (*Un paradoxe musical au XVIII^e siècle*), Gérold (*Le réveil en France*,

au XVIII^e siècle, de l'intérêt pour la musique profane du moyen âge), Pincherle (*Sur Fr. Barthélémon*), de Saint-Foix (*Les éditions françaises de Mozart : 1765-1801*), Bouvet (*Un opéra allemand de Spon-tini*), Prod'homme (*Trois lettres inédites de Cosima Wagner*) et Schaeffner (*Note sur la filiation des instruments à cordes*). La Pologne est représentée par M. Opienski (*Sur l'origine des « Ricercari » pour luth*); l'Allemagne par MM. Curt Sachs (*Der Rhythmus der basse danse*), J. Wolf (*Das Stammbuch des Georg Fabricius*), Kinsky (*Beethovens Brief an Baron de Trémont*); la Hongrie par M. Haraszti (*Les rapports italo-transylvains de « Il Transilvano » de G. Diruta*); la Belgique par M. Van den Borren (*Le livre de clavier de V. de la Faille : 1625*); l'Autriche par M. Koczirz (*Eine Gitarrentabelatur des Kaiserlichen Theorbisten O. Clementi*); la Suède par M. Moberg (*Essais d'opéras en Suède, sous Charles XII*); l'Italie par M. A. della Corte (*Il Barocco e la Musica*); l'Espagne par M. Subirá (*Les influences françaises dans la « tonadilla » madrilène du XVIII^e siècle*); la Suisse par M. Nef (*Die Passionsoratorien J. F. Lesueurs*).

Il ne peut être question, ici, d'analyser en détail ce florilège musico-logique, dont la qualité moyenne est au-dessus de tout éloge et qui se recommande, d'un autre côté, par son caractère éminemment instructif, provenant de ce que la plupart des collaborateurs se sont évertués à n'apporter que des éléments inédits à sa composition. Les diverses contributions ont été très opportunément groupées par ordre chronologique, de telle sorte que, malgré le caractère disparate des sujets, elles forment un ensemble d'aspect plus ou moins cohérent, qui embrasse l'histoire de la musique européenne depuis le XIII^e siècle jusqu'à la seconde moitié du XIX^e.

M^{me} G. Thibault a eu la chance, nous dit-elle (p. 62), de retrouver la partie de *Contra* des *Amours de Pierre de Ronsard mises en musique à quatre parties par Jehan de Maletty*. Peut-être a-t-elle appris, depuis la rédaction de son article, que la Bibliothèque du Conservatoire de Madrid possède la partie de *Superius* de ce recueil, dans le fonds des Chevaliers de l'Ordre de Santiago d'Uclès (1). Il est à souhaiter que, la bonne fortune aidant, l'on découvre un jour ou l'autre le ténor et la basse.

Les répétitions fréquentes de certains membres de phrases signalées par M. Opienski (p. 443) dans son étude sur les origines des

(1) Cf. Anglès, *Una col·lecció de polifonia del segle XVI*, et notre compte rendu de cette précieuse brochure dans la *Bibliographie de la Revue de l'Université de Bruxelles*, 1928-29, n^o 2, p. 53.

ricercari pour luth ne peuvent-elles se rattacher, historiquement, à l'usage renforcé des répétitions obstinées que l'on rencontre si souvent chez Obrecht et fréquemment aussi chez Josquin, qui resta jusque bien avant dans le XVI^e siècle, le grand oracle musical de l'Europe?

Ch. V. D. B.

ANDRÉ TESSIER. *La Rhétorique des Dieux et autres pièces de luth de Denis Gaultier*; 1 vol. in fol. de 34 pages + 148 pages de musique. (Publications de la Société française de Musicologie, Ed. Droz, Paris, 1932-33.)

Nous avons rendu compte du premier volume de cette publication dans la *Bibliographie* de la *Revue de l'Université de Bruxelles*, 1932-33, n^o 2, p. 41. Le second volume contient, après un inventaire minutieux des « variantes » (1), la transcription en notation moderne des tablatures qui contiennent les pièces de luth de Denis Gaultier : transcription opérée non point selon la méthode sténographique en usage autrefois, mais suivant les principes sur lesquels se sont mis d'accord, dans ce dernier quart de siècle, les spécialistes de la musique de luth. Il en résulte, outre une apparence extérieure sans anomalie, la possibilité d'une exécution aisée au piano ou au clavecin, en même temps qu'une vue claire sur ce tissu contrapuntique que le luth s'efforçait de rendre, ou tout au moins de suggérer à sa manière.

Le regretté André Tessier a réalisé ce travail de mise au point avec une acuité de vision que l'on ne saurait trop louer. Grâce à lui, l'esprit de cette musique nous est restitué dans toute son authenticité. La totalité de ces allemandes, sarabandes courantes, pavaues, gagues, etc., laisse, tout d'abord, une impression de tristesse et de monotonie. Il ne faut toutefois pas se laisser aller à cette première impression. Il convient de relire et de relire encore. Alors seulement se dévoile la quintessence de cet art un peu hermétique, régal de raffinés, qui savaient, en ce siècle de prétendue sécheresse, ce qu'est le rêve et quel charme émane de la mélancolie. Mais cette mélancolie n'est pas celle des musiciens anglais qui répandent, dans leurs *Tears Lachrymae* et *Passionate Pavans*, une douleur frémissante, d'accent tout shakespearien. Elle est, au contraire, mitigée, voilée, rendue presque ascétique par une retenue discrète, qui est bien dans le goût français traditionnel. Chose singulière, cette atmosphère de tristesse

(1) Une dizaine de pièces de D. Gaultier se retrouvent, sans titres et anonymes, dans une tablature de luth de la bibliothèque du Conservatoire de Bruxelles (n^o 5616), où A. Tessier a pu les identifier.

imprègne jusqu'aux danses vives, comme les canaries, les giges, les courantes. Aussi bien, ces sortes de danses ne sont pas ce qu'il y a de meilleur dans l'œuvre de Gaultier. Ce maître-luthiste est mieux à son aise dans les chorégraphies lentes, qui servent fréquemment de support à ces « Tombeaux » si à la mode au grand siècle et qu'il traite avec un sens exquis du style et de l'aristocratie (n° 8 : Tombeau de Monsieur de L'Enclos (1); n° 58 : Tombeau de M. Raquette [2]). La note triste est d'ailleurs exprimée plus d'une fois dans les titres mêmes des danses : ainsi dans la *Courante dite la douloureuse* (n° 70), la *Courante dite la Lyonnaise ou la plaintive* (n° 82), la *Courante dite la mélancolique* (n° 93), la *Gigue dite la solitude* (n° 95). Jamais, dans tout cela, fût-ce l'ombre d'une appellation qui trahisse, sous quelque forme que ce soit, l'expansion joyeuse.

La monotonie apparente à laquelle nous avons fait allusion plus haut provient, en partie, de la prédominance presque constante du mineur, mais aussi du fait que ces quatre-vingt dix-huit pièces n'offrent, entre elles, qu'assez peu de différences de détail, chose qu'il faut sans doute mettre au compte des possibilités limitées de l'instrument plutôt qu'à l'incapacité de Gaultier de varier sa manière : de ceci, on trouve la preuve très nette dans une pièce de forme exceptionnelle, comme la délicieuse autant que subtile *Fantaisie* contrapuntique n° 85, ou dans ces six *Préludes* libres (n°s 7, 39, 57, 63, 69, 77) qui sont comme des rêveries en action, avec leur rythme indécis et leurs harmonies flottantes quasi impressionnistes.

Au total, la musique de Denis Gaultier a besoin d'être méditée pour être aimée comme elle le mérite. Avec son caractère tempéré, sa pudeur, sa douloureuse nostalgie qui s'enferme obstinément dans les bornes du goût le plus sévère, elle n'a rien de ce qu'il faut pour conquérir les amateurs de mets épicés ou d'extériorités entraînantes. Elle est, tout au rebours, l'expression parfaite d'un art qui, ne faisant rien pour briller, se contente de délices tout intimes, aux antipodes des appétits grossiers de la foule (3).

Ch. V. D. B.

(1) Père de Ninon de l'Enclos.

(2) Raquet, organiste, maître de D. Gaultier.

(3) Les transcriptions musicales d'A. Tessier sont fort soignées. En dehors de quelques rares fautes d'impression que le lecteur n'aura aucune peine à corriger lui-même, nous ne voyons d'autres erreurs à signaler que les suivantes : n° 43, mes. 12, 1^{er} temps, note intermédiaire, lire *si* au lieu de *la*; n° 58, mes. 1, 1^{er} temps, 2^e note en montant, lire *sol* au lieu de *fa* dièse; n° 71, 3^e mes. avant accord final, 1^{er} temps, clef de *fa*, lire *si* au lieu de *ré*; n° 79, avant-dernière mesure de la page 102, dernière note, lire *fa* dièse au lieu de *fa* naturel; n° 80, mes. 12, dernière note après la barre de reprise, lire *fa* noire au lieu de *fa* croche; n° 82, dernière mesure du 1^{er} système, clef de sol : il faut placer un bécarre devant le second *do*.

Droit

FERNAND DE VISSCHER, professeur à la Faculté de Droit de Gand.
Le rôle de l'Auctoritas dans la Mancipatio. (Extrait de la Revue historique de Droit français et étranger.) In-8° de 46 pp., Paris, Sirey, 1933.

La *mancipatio*, qui nous est décrite, en droit classique romain, comme une solennelle vente au comptant, vraie ou imaginaire, présente cette singularité que l'acquéreur seul a un rôle actif dans l'opération, à laquelle l'aliénateur assiste en personnage silencieux. Peut-être cette singularité fournit-elle quelque appui à la conjecture qui, fondée sur l'étymologie (*manu capere*), prête à la *mancipatio* la plus ancienne, la forme d'une *apprehensio* unilatérale. Quoi qu'il en soit, dans l'opération commutative décrite par Gaius (I, 119-122), l'attitude passive de l'aliénateur est généralement interprétée comme une approbation ou un assentiment à l'appropriation affirmée par l'acquéreur. En conséquence, s'il arrivait que la chose était disputée à l'acquéreur, celui-ci était fondé à réclamer l'assistance de l'aliénateur, et quand cet assistance était refusée ou se révélait inefficace, l'acquéreur évincé obtenait de l'aliénateur la restitution du double du prix par une *actio auctoritatis* (Paul, 2, 17, 1-3). Toutefois, après que le *mancipio accipiens* avait conservé l'usage de la chose pendant deux ans ou un an selon qu'elle était immobilière ou mobilière, il n'avait plus à réclamer l'appui de personne pour échapper à l'éviction d'une chose devenue sienne par l'usage prolongé ou usucapion : après que l'acquisition était ainsi consolidée par le temps, l'*actio auctoritatis* n'avait plus aucune raison d'être et n'était par conséquent plus donnée.

Telle est la doctrine communément enseignée, à laquelle notre auteur entend donner un coup de boutoir. M. le professeur de Visscher pense que, sous une forme inconnue et peut-être par sa seule présence, le *mancipio dans* engageait son *auctoritas*, c'est-à-dire donnait au *mancipio accipiens* une assurance absolue de l'efficacité de l'acquisition, tant par l'abandon des droits du vendeur que par la garantie contre toute éviction de la chose par des tiers. L'*auctoritas* fournie par le vendeur, aurait produit à la fois l'effet réel du transfert de propriété entre parties et l'effet obligationnel de la responsabilité que l'éviction de la chose par un tiers ferait encourir au vendeur. Après que l'acheteur aura usé de la chose pendant deux ans ou un an, le droit qu'il tenait d'un titre purement privé (*jure auctoritatis*) vis-à-vis du vendeur seul, se transformera en un droit absolu (*erga omnes*) fondé sur le *jus publicum*

Quelques conséquences importantes de l'interprétation proposée par M. de Visscher s'aperçoivent sans peine : 1° La combinaison de la *mancipatio* et de l'*usus-auctoritas* des XII tables nous révélerait déjà la distinction entre la propriété acquise à l'acheteur à l'égard du vendeur et la propriété acquise par l'acheteur à l'égard des tiers. On croyait généralement que cette distinction était une singularité française, formulée dans l'article 1583 du code Napoléon, et abandonnée comme irrationnelle par les codes récents. Serait-il donc vrai qu'on pourrait déceler le germe de cette distinction dans la *mancipatio* romaine ? 2° En outre l'attention de M. de Visscher est attirée sur la distinction, faite par l'ancien droit germanique et notre droit coutumier, entre la propriété et la saisine : le droit que le *mancipio accipiens* tient de son titre purement privé (*jure auctoritatis*), fait penser à une vraie saisine, tandis que le droit absolu, consacré *jure publico* par l'usage prolongé de la chose, correspondrait à la propriété. Ce rapprochement est assurément suggestif. N'est-il pas de nature à encourager ceux qui cherchent, dans la forme de la *mancipatio*, quelques vestiges d'une époque où la propriété n'était pas encore sortie de la possession, c'est-à-dire d'une époque où un droit à la maîtrise d'une chose *erga omnes* ne pouvait pas encore survivre à la perte de la possession ou dessaisine de la chose ?

M. de Visscher est un savant trop averti pour croire que les interprétations qu'il propose seraient irréfutables et définitives. Mais son étude a le très grand mérite de montrer, une fois de plus, que dans une nouvelle analyse critique de la *mancipatio* romaine, il y aura toujours à glaner de précieux enseignements sur les origines et la formation historique du régime de la propriété.

G. C.

A. E. GIFFARD, professeur à la Faculté de Droit de Paris. *Précis de Droit romain*, T. II (Obligations). (In-16 de 371 pp., Paris, Dalloz, 1934.)

Voici le second tome du Précis de Droit romain, dont le premier tome fut signalé ici : Année 1932/1933, Bibliographie, pp. 46-47. C'est la matière importante des obligations qui est exposée maintenant, selon la méthode excellente du brillant maître parisien.

On ne s'étonnera certes pas de voir l'auteur s'attacher à projeter plus de lumière sur tels ou tels problèmes délicats, qui naguère ont sollicité plus particulièrement son attention. A cet égard, la théorie fort importante des contrats dits innomés peut être proposée en exemple. Dans son aperçu, qui reste sommaire et élémentaire, l'au-

teur réussit à renouveler la genèse et la technique des contrats in-només; et dans le lumineux raccourci qu'il nous donne de son système personnel, il n'omet ni l'indication des sources essentielles qui étaient sa thèse ni les rapprochements instructifs avec les solutions du droit moderne.

On remarquera aussi que le précis de M. le professeur Giffard est enrichi d'un tableau chronologique, dressé par M. Mathieu Nicolau, lauréat de l'Institut. Ce tableau, qui n'embrasse pas moins de 45 siècles, situe très heureusement le développement politique et juridique de Rome dans l'histoire de la civilisation. Il fait également apparaître combien le droit romain fut un facteur important de la formation de notre régime juridique, durant les siècles qui nous séparent de Justinien.

G. C.

EMILIO BETTI, prof. ordinario della R. Università di Milano, *Corso di Istituzioni di Diritto romano*. Volume secondo : *Parte generale, Il Processo; Parte speciale, Diritti reali*. (In-8, pp. 633-970, Padova, Casa editrice Dott. A. Milani, 1933.)

Le syllabus du cours d'Institutes de M. le professeur Betti, dont le début fut publié naguère, a été signalé à l'attention des lecteurs de cette Revue (Année 1930-1931, Bibliographie, p. 76). Voici la suite : les pages 633 à 970, consacrées en très-grande partie à la procédure civile qui clôt la partie générale, et au début de la partie spéciale qui embrassera les droits réels et les droits d'obligation.

Les nouvelles pages de ce syllabus ont les mérites à la fois didactiques et scientifiques des premières. Il est même permis d'ajouter que le puissant intérêt, qui s'attache aujourd'hui à l'étude historique de la procédure civile, intensifie l'attrait de la partie nouvelle livrée à la publicité.

G. C.

SALVATORE GALGANO, prof. ord. nella R. Università di Napoli, *Annuario di Diritto comparato e di Studi legislativi, a cura del Segretario Generale dell'Istituto di Studi legislativi*. (Vol. VI, Parte II, de VII-438 pp.; Volume VII, Parte IV, de 466 pp.; Volume VIII, Parte IV, de 444 pp.; Volume IX, Fasc. I-II, de XX-355 pp., Roma, Edizione dell'Istituto di Studi legislativi, grand in-8°, 1933-1934.)

Sur la première partie du volume VI de cet annuaire, voir la Bibliographie de cette Revue, 1930/31, p. 84, 1931/32, p. 114. La seconde partie du volume contient un relevé complet de la législation dans les pays suivants : Italie (1929-1930); Belgique (1929-1930);

France (1929-1930); Angleterre (1928-1929); Lettonie (1929); Luxembourg (1927-1928); Norvège (1925-1929); Hollande (1929-1930); Allemagne (1929).

Sur les précédents fascicules du volume VII, voir la Bibliographie de cette Revue, 1932/33, p. 24-25, 52-53, 86, 117-118. La quatrième partie de ce volume poursuit la revue de la législation dans les pays suivants : Italie (1931); Autriche (1928-1929); Tchécoslovaquie (1928-1929); Yougoslavie (1929); Lettonie (1930); Lithuanie (1928-1930); Pologne (1928); Suisse (1929); Allemagne (1930); Hongrie (1928).

Sur les précédents fascicules du volume VIII, voir la Bibliographie de cette Revue, 1932/33, p. 116-118. La quatrième partie de ce volume continue le relevé de la législation dans les pays suivants : Autriche (1930); Estonie (1930-1931); Japon (1928); Angleterre (1929-1930); Yougoslavie (1930); Lettonie (1931); Roumanie (1929); Suisse (1930); Hongrie (1929-1930).

Chacun des fascicules, qui contiennent les relevés de législations, se termine par un index alphabétique très détaillé et une table générale des matières, qui facilitent considérablement les recherches.

Les deux premiers fascicules du volume IX contiennent les études doctrinales suivantes : 1. Emil Svoboda (Prague), La dissolution du mariage et la séparation de corps, dans le projet de code civil italien et dans le projet tchécoslovaque; 2. Hjalmar Karlgren (Lund), Actes juridiques de caractère patrimonial en droit suédois; 3. C. D. Asser Jr (Hollande), Observations sur le projet de code maritime italien; 4. Paul Guyot (Grenoble), Assurances maritimes et terrestres en droit français et en droit italien. Ces articles de doctrine sont suivis de quelques analyses critiques et variétés. Les fascicules contiennent en outre un aperçu de la bibliographie juridique pour : la Belgique (1930), l'Autriche (1931), l'Angleterre (1931), et une revue de la jurisprudence en Angleterre (1930), en Suisse (1930-1931), en Allemagne (1930), en France (1930).

ELEMÉR BALOGH, *Opera Academiae Universalis Jurisprudentiae Comparativae*. Travaux de l'Académie internationale de Droit comparé, publiés par les soins de E. Balogh. (In-8, Paris, Londres, Berlin.)

L'Académie internationale de Droit Comparé, fondée à Genève le 13 septembre 1924 et dont la cheville ouvrière est M. Elémér Balogh, naguère professeur à l'Université de Kaunas, a publié, en 1928, un gros volume de 1200 pages, intitulé « Acta Academiae universalis jurisprudentiae comparativae ». Ceci est avant tout un

important recueil de mémoires académiques ou études théoriques.

L'année suivante (1929), fut entamée une nouvelle publication, sous le titre « Fontes iuris vigentis ». Ici on se propose de donner, pour chaque pays et selon un plan identique, un aperçu sommaire du régime juridique positif. Qui ne devine les inestimables services qu'est appelé à rendre au monde des comparatistes, un raccourci de la constitution et de l'organisation juridique de tous les pays civilisés? Cette œuvre d'envergure, confiée à des savants rompus aux difficultés de la pratique, a déjà donné des résultats considérables. Qu'on en juge par les publications éditées jusqu'à ce jour.

Un premier fascicule de 140 pages (1929), consacré à l'Orient, nous fournit un aperçu du régime d'Egypte, de Palestine, de Chine et du Japon : *Egyptian Law, Sources and Judicial Organisation*, by Frederick Parker Walton, L. D. Formerly Director of the Royal School of Law, Cairo. — *Palestinian Law, Sources and Judicial Organisation* by Frederic M. Goadby, D. C. L. Director of Legal Studies to the Government of Palestine. — Sources du Droit positif actuel de la Chine, par Jean Escarra, professeur à la Faculté de Droit de Grenoble, chargé de cours à la Faculté de Droit de Lille et à l'Institut des Hautes Etudes chinoises de Paris. — Sources de Droit positif actuel du Japon, par Yorodzu Oda, membre de l'Académie impériale, professeur de Droit à l'Université impériale de Kyôto, juge à la Cour permanente de Justice internationale.

Le deuxième fascicule consacre 92 pages, parues en 1931, à la description du régime anglais : *Sources and Judicial Organisation of English Law* by Edward Jenks, M. A., D. C. L., docteur honoris causa University of Paris, Hon Litt. D. University of Wales, Emeritus professor of English Law and late Dean of the Faculty of Laws in the University of London, Fellow of the British Academy; — with an appendix containing a bibliography of Current Statute Law, Law reports and Legal Journals of the British Empire, compiled by Arthur Hewitt, Assistant Librarian of the Honourable Society of the Middle Temple, London.

Une nouvelle brochure de 53 pages, publiée en 1933, poursuit la description du régime juridique de l'empire britannique par un aperçu du régime propre à l'Ecosse : *Law of Scotland, Sources and Juridical Organization* by Stuart G. Kermack, Advocate, Lecturer in Jurisprudence in the University of Edinburgh; — with an Introductory Note by Robert Candlish Henderson K. C., Professor of Law in the University of Edinburgh.

Enfin en 1933, un volume in-8 de 132 pages nous révèle une œuvre posthume du grand philosophe du droit, Leo v. Petrazycki,

de l'Université de Varsovie : « Methodologie der Theorien des Rechts und der Moral. Zugleich eine neue allgemeine logische Lehre von der Bildung der allgemeinen Begriffe und Theorien ».
G. C.

HENRY SOLUS : *Les principes du Droit Civil*. (1 vol. in-16, 218 pp., Paris, Collection Armand Colin, 1933.)

M. Henry Solus, professeur à la Faculté de Droit de Paris, expose les principes du droit civil dans un petit volume faisant partie de la collection qu'Armand Colin publie sous la devise « Vulgariser sans abaisser ».

M. Solus a admirablement réussi dans cette tâche. Sans entrer dans des détails que le but même de cette collection doit faire écarter, il donne, en un raccourci d'une clarté limpide et d'une ordonnance parfaite, un aperçu du droit civil français actuel (droit des personnes et droit du patrimoine).

Cet exposé est fait dans un esprit large et progressif. L'auteur, dans son avant-propos, précise immédiatement cet esprit : « Le Droit, dit-il, considéré comme l'ensemble des règles et préceptes qui gouvernent l'activité humaine, est essentiellement une science sociale. Il est, à ce point de vue, l'objet de perpétuels changements. »

Partant de cette idée, il montre quelle a été, dans l'élaboration des diverses parties du code civil, l'influence du facteur historique. D'autre part, après avoir mis en lumière les qualités de clarté et de précision de ce code, il précise les points sur lesquels il a vieilli, à la suite des modifications profondes qui se sont produites dans de nombreux domaines depuis le début du XIX^e siècle.

A cet égard, il insiste sur le rôle capital qu'ont joué et que jouent de plus en plus la doctrine et surtout la jurisprudence pour maintenir le droit en harmonie avec les nécessités sociales.

Si bref que soit forcément son exposé, M. Solus réussit à mettre en lumière la plupart des questions qui se posent actuellement avec le plus d'acuité dans les diverses branches du droit civil (notamment le sort du mariage et de l'union libre, la puissance maritale et paternelle, le divorce, la formation des contrats et leur force obligatoire, la base de la responsabilité quasi-délictuelle, le régime de communauté et sa valeur en tant que régime matrimonial de droit commun, la protection de la famille contre l'abus des libéralités, bien d'autres encore).

L'auteur a précisé lui-même, dans son avant-propos, le but qu'il s'était assigné en écrivant cet ouvrage, but auquel il a pleinement atteint, et qui était, non de faire « un exposé exégétique des solutions du droit positif », mais de rendre intelligible au lecteur même profane « l'esprit du droit civil français ». Madeleine GEVERS.

LOUIS FREDERICQ, avocat près la Cour d'Appel, Professeur à l'Université de Gand. *Principes de Droit commercial*. Tome III. Faillites et banqueroutes. Sursis de paiement. Concordats préventifs. (Gand, Van Rysselberghe et Rombaut, 1934, 947 pp.)

Parmi les manifestations de la science juridique, qui prennent depuis quelques années, en Belgique, une ampleur remarquable, le *Traité de Droit Commercial* de Frédéricq occupe, sans aucun doute, une place de premier plan. Les deux volumes parus antérieurement qui traitaient du commerce, des commerçants, des effets de commerce, des sociétés se sont rapidement imposés au point de devenir classiques. La notoriété d'un ouvrage se révèle par le nombre des références qu'on en trouve dans les décisions de justice. S'il en est ainsi, c'est que l'auteur a su formuler une doctrine et qu'il a su la mettre en rapport avec la pratique du droit. Nous retrouvons, dans le troisième volume, entièrement consacré à la faillite et au concordat, les mêmes qualités que dans les volumes précédents. Le système suivi par l'auteur consiste essentiellement dans un exposé des principes en usage, avec leur justification théorique ou pratique suivant les cas. Dès que l'application du principe donne lieu à des discussions, celles-ci font l'objet d'un certain développement, l'auteur n'hésitant pas à marquer, au besoin, son opinion personnelle. Il en résulte une concision d'expression, très appréciable pour les praticiens qui se trouvent placés immédiatement au nœud du problème, et qui découvrent ensuite, dans l'abondante jurisprudence citée, tous les éléments d'une recherche plus approfondie. L'auteur a composé son ouvrage suivant l'ordre logique des idées, sans s'attacher servilement à la succession des articles de la loi.

Parmi les questions sujettes à controverse, il en est certaines qui ont pris une plus grande valeur d'actualité, que les autres, en raison d'un développement excessivement rapide du crédit, suivi d'un effondrement brusque de la capacité de paiement des débiteurs. Il en est ainsi notamment, en ce qui concerne la compensation légale et en ce qui concerne la vente à tempérament. C'est avec raison que l'auteur s'est attaché à la solution de ces problèmes, car ils sont très caractéristiques des conditions dans lesquelles se développent, de nos jours, les opérations commerciales. La compensation, en cas de faillite, en effet, intéresse toute l'organisation du compte courant, sur la nature juridique duquel on a beaucoup discuté, depuis que les soldes débiteurs se sont multipliés contre toute attente, et dans des proportions considérables. La compensation intéresse aussi les dépôts de titres. On sait que la dilapidation, par les déposants, des titres déposés est devenue malheureusement un phénomène fréquent. Comme, à partir de la déclaration de faillite — écrit l'auteur — ni le failli, ni le cura-

teur chargé de la distribution de l'avoir entre tous les créanciers, ne peuvent faire directement ni indirectement un paiement à un créancier non privilégié (c'est là un effet du dessaisissement), le propriétaire des titres disparus doit payer sa dette entre les mains du curateur, et sa créance en dommages-intérêts sera admise au passif chirographaire... Cette solution choque l'équité, et l'on comprend qu'une jurisprudence tout récemment sanctionnée par un arrêt de la Cour de Cassation ait décrété que la compensation légale était acquise dès avant la faillite. Dès que les titres tenus en vertu d'un mandat, d'un dépôt de gage, sont dilapidés, ils disparaissent pour faire place à des dommages-intérêts se résolvant en une somme d'argent immédiatement exigible. Dès lors, la compensation ne se fait pas entre ces titres et de l'argent, ce qui serait impossible, mais entre deux créances exigibles et liquides.

La vente à tempérament est, assurément, un des aspects du commerce contemporain qui done lieu aux plus graves controverses. Elle a été prônée comme un des moyens les plus efficaces de développer la production et, en conséquence, la richesse générale. Elle a été dénoncée comme une des causes les plus redoutables de la crise.

Les industriels qui pratiquent la vente à tempérament courent des risques qui n'avaient pas été prévus dans les formes antérieures du commerce, ou, tout au moins, dans le grand développement n'avait pas été prévu. D'où organisation, dans la loi, d'un système de garantie insuffisante, en faveur des vendeurs. Ceux-ci ont cherché une garantie nouvelle dans la rédaction des contrats, en y introduisant une clause de « réserve de propriété ». Que vaut cette défense en présence de la faillite? M. Frédéricq s'est attaché à exposer les particularités du problème : « Certes, dit-il, lors des discussions relatives à la loi de 1851, la vente à tempérament avec réserve de propriété n'a pas fait l'objet d'un examen spécial; cette modalité de la vente à crédit était alors assez rare; elle n'a pris une extension extraordinaire qu'à la suite de l'évolution économique contemporaine. Seulement, les motifs qui ont été donnés pour justifier la suppression du privilège et de la revendication sont significatifs... Dans toutes les discussions, les mêmes idées apparaissent Toute convention tendant à soustraire du passif une partie de l'actif ostensiblement mis en la possession du failli par le vendeur est donc nulle comme contraire à une disposition d'ordre public : l'intention non équivoque du législateur apparaît telle lorsque l'on considère l'art. 546 dans son ensemble. »

Au travers de tout l'ouvrage domine le même esprit d'examen qui devrait être la caractéristique de toute œuvre juridique. S'il n'en est pas toujours ainsi, malheureusement, c'est que de nombreuses publications visent plus à la rapidité de l'information qu'à la con-

naissance profonde du droit. Pourtant seules les œuvres approfondies présentent de l'utilité, car la science juridique est complexe par sa nature, et ce n'est pas rendre service à ceux qui en ont besoin, volontairement ou involontairement, que de leur donner l'illusion qu'ils en possèdent les principes. Depuis quelques années, nous assistons, en Belgique, à un puissant effort des juristes, pour réagir contre la facilité, et pour fonder une doctrine qui tienne compte des mouvements particuliers du droit belge, car sur bien des points, celui-ci se distingue, actuellement, de la doctrine française. Cet effort se manifeste dans tous les domaines : droit civil, droit public et administratif, droit commercial. M. Louis Frédéricq est, sans aucun doute, un des protagonistes de cette œuvre de grande envergure.

M. V.

Jacques PIRENNE. *Histoire des Institutions et du Droit privé de l'ancienne Egypte*. Tome II, *La V^e Dynastie*. In-8° de 568 pp.; Bruxelles, Edition de la Fondation égyptologique Reine Elisabeth, 1934.

Le tome deuxième du grand ouvrage de M. le professeur Jacques Pirenne (sur le tome premier, voir la bibliographie de cette Revue, 1932-1933, pp. 48-50) est consacré à la V^e dynastie (2750-2625), qui marque l'apogée de la conception dynastique. La description détaillée des rouages administratifs est suivie d'une partie considérable consacrée au droit privé, où l'auteur ne s'interdit pas quelques coups d'œil en arrière dans les périodes antérieures.

Si l'on fait abstraction de monographies excellentes sur quelques problèmes du droit gréco-égyptien et du droit romano-égyptien, dues à A. Berger, M. J. Bry, E. Costa, O. Eger, G. Ferrari, N. Hohlwein, H. Lewald, M. San Nicolo, A. B. Schwarz, G. Steindorff, A. Steiner, L. Wenger, etc..., le plus vieux droit égyptien ne nous était guère connu que par quelques travaux d'ensemble, tels que ceux de E. Révillout, qui, — parce que leur publication remonte déjà à une trentaine d'années remplies par des recherches et découvertes égyptologiques considérables, — réclament impérieusement aujourd'hui une revision et mise à jour. C'est là la tâche écrasante que M. Jacques Pirenne n'a pas hésité à assumer.

La compétence me manque pour discuter les sources qu'il utilise et pour faire par conséquent la critique des déductions générales ou particulières qu'il en tire. Sur le plan de ce que j'appellerais volontiers la technique égyptologique, mon ignorance me force à faire crédit à l'auteur ; et je le fais sans crainte et sans grand risque, car nul n'ignore que le fils de notre grand historien Henri Pirenne

a été formé à une école qui lui a singulièrement affiné le sens critique.

Je me bornerai donc à émettre ici une observation d'ordre général, pour mettre le lecteur en garde contre une confusion, à laquelle l'auteur a manifestement échappé, mais qui guette tout lecteur moins averti. Pour décrire le régime juridique de l'Égypte sous la 5^e dynastie, il a bien fallu utiliser le vocabulaire juridique qui nous est familier et qui a été emprunté pour la plus large part aux sources romaines. Si l'on veut ne pas s'égarer, il ne faut donc jamais perdre de vue que M. Jacques Pirenne a été forcé de mettre, sur les institutions juridiques de la 5^e dynastie d'Égypte, des étiquettes formulées plus de vingt siècles après. Précisons par quelques exemples.

Les fondations funéraires semblent avoir occupé une grande place dans la vie, sinon de la masse populaire, du moins des nobles et haut-dignitaires. Pour en expliquer le mécanisme, notre auteur proclame que ces fondations étaient des personnes civiles. Entend-il par là que les Égyptiens de l'époque de la 5^e dynastie connaissaient déjà cette construction juridique si complexe, que nous désignons aujourd'hui sous le nom de personne civile et sur la portée exacte de laquelle les modernes ne sont pas encore parvenus à se mettre tout à fait d'accord? Assurément, non. S'il évoque la notion moderne de la personne civile, c'est à seule fin de nous faire mieux saisir le sens de certains caractères propres au régime des vieilles fondations égyptiennes. Peut-être aurait-il même serré la réalité de plus près, en faisant le rapprochement, non pas avec le régime de la personne civile en général, mais plus spécialement avec le régime, soit des substitutions fidéicommissaires romaines, soit même de la *Genossenschaft* allemande.

Les actes constitutifs de fondations funéraires contenaient, poursuit M. Jacques Pirenne, une clause arbitrale. Ici aussi un lecteur mal informé inclinerait peut-être à penser que tout Égyptien vivant sous la 5^e dynastie n'ignorait déjà plus rien de la distinction assez subtile que nous essayons de faire entre le juge et l'arbitre. Rien de pareil dans la pensée de notre auteur ; et son expression « clause arbitrale » évoque simplement la représentation mentale d'une clause destinée à retarder ou à exclure tout recours à l'autorité supérieure : la clause dite arbitrale dispose que lorsqu'un conflit surgit au sujet de la distribution des biens de la fondation, ce conflit doit être aplani par le groupe de ceux-là même entre lesquels il surgit, c'est-à-dire par le collège même des prêtres chargés héréditairement d'assurer le service des offrandes funéraires ; ils ont à laver leur linge sale en famille, et celui d'entre eux qui se plain-

drait de son collègue à l'autorité supérieure, serait exclu par celle-ci du collège.

Enfin, notre auteur, se basant principalement sur la titulature des dignitaires de la 5^e dynastie, trace le tableau de l'organisation judiciaire déjà fort complexe de ces temps reculés. Ici aussi il importe que le lecteur se garde des dangers de l'actualisme auquel l'incline son esprit superficiel. Il trahirait certainement la pensée de M. Jacques Pirenne, en se représentant la vieille Egypte, pourvue d'une organisation judiciaire autonome, qui serait au service des particuliers et aurait pour tâche de trancher impartialement tous les différends privés, sous la garantie d'un ensemble de règles de procédure, dont la scrupuleuse observation est la meilleure sauvegarde de la parfaite égalité des justiciables. La vérité qui se dégage de la description très poussée de notre auteur est tout autre. Il y avait en Egypte, au temps de la 5^e dynastie, une organisation administrative remarquablement perfectionnée. Ce que nous pourrions, avec une vérité approximative, appeler des tribunaux ou cours de justice, ne se détachait nullement de l'organisation administrative, mais y restait incorporé. La propriété la plus caractéristique de l'organisation de la vieille Egypte réside dans le développement surprenant des archives : recensement, cadastre, enregistrement, etc. Il fallait, pour ériger et maintenir cette solide armature documentaire, des cadres administratifs fermes et éclairés, armés de l'autorité indispensable à assurer le respect des actes confiés à leur garde. Ceux qui recevaient les déclarations des contribuables, procédaient à la taxation des impôts, et d'une manière générale ceux qui conservaient des titres enregistrés dans leurs archives réprimaient sans doute toute infraction à la vérité dont ils étaient dépositaires. En tant que l'administration de la vieille Egypte sévit et exerce sa coercition sur les particuliers, elle se révèle sous des traits semblables à ceux de la Némésis grecque, qui personnifiait à la fois la justice et la vengeance encore indistinctes : pour faire régner la justice, l'autorité égyptienne se venge de toute violation de l'ordre établi, dont le détail est consigné par écrit dans ses archives.

G. C.

Annuaire interparlementaire 1934. (Librairie du Recueil Sirey).

Le quatrième volume de l'Annuaire interparlementaire (la vie politique et constitutionnelle des peuples) qui vient de paraître, constitue un ouvrage unique en son genre. MM. L. Boissier, secrétaire général de l'Union interparlementaire; B. Mirkine-Guetzevitch, secrétaire général de l'Institut international de Droit public, avec la col-

laboration de MM. A. Pierre, agrégé de l'Université, secrétaire de la rédaction du « Temps »; J. Laferrière, professeur à la Faculté de Droit de Paris, B. Akzin, assistant à l'Institut de droit comparé, se sont efforcés de perfectionner et de développer cet annuaire paru pour la première fois en 1931. Grâce à la collaboration active des Gouvernements, des Parlements et de nombreux spécialistes des Sciences politiques et du droit public, on trouvera dans cet ouvrage toutes les informations utiles sur l'histoire politique et l'organisation constitutionnelle des Etats du monde entier.

Pour chaque pays, l'Annuaire contient : la description sommaire du régime constitutionnel, la composition du pouvoir exécutif (Chef d'Etat, gouvernements, avec une courte biographie des ministères en fonction); la composition du pouvoir législatif (Bureaux des Chambres, mode d'élection, commissions parlementaires, etc.); l'analyse du régime électoral en vigueur, la liste des partis politiques, leurs effectifs au Parlement et leur attitude à l'occasion des scrutins les plus importants; un résumé de l'activité du Parlement au cours de l'année écoulée; les votes de confiance ou de méfiance à l'égard du Gouvernement; enfin un bref historique des événements politiques les plus importants de l'année.

Cet annuaire, rédigé avec une objectivité scientifique, constitue un guide précieux. C'est le « Gotha » de la vie constitutionnelle, parlementaire et législative, et de l'histoire politique des peuples.

Par la richesse de sa documentation, l'Annuaire interparlementaire se présente comme un instrument indispensable à tous les hommes d'Etat, parlementaires, diplomates, fonctionnaires, professeurs, étudiants, bref à tous ceux qui, par la nature de leur activité professionnelle ou de leurs travaux, s'intéressent à la vie politique du monde moderne.

Sciences

MAURICE CAULLERY, membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne. *La Science française depuis le XVII^e siècle*. (1 vol. in-16° de 215 pp., Paris, Librairie Armand Colin, 1933.)

Tous ceux qui ont eu l'honneur d'approcher M. Caullery savent que le biologiste hors de pair se double chez lui d'un esprit éminemment curieux et averti. D'ailleurs, se conformant en cela à une des meilleures traditions des savants français, ne cultive-t-il pas avec un succès tout particulier l'histoire des sciences notamment ? Il nous a donné jadis une profonde Histoire des sciences biologiques [en France; in G. Hanotaux, *Histoire de la Nation française*, t. XV, Paris, 1924], et c'est à juste titre que l'Académie internationale

d'Histoire des sciences l'a élu au nombre de ses membres; il a été appelé en outre à la vice-présidence de l'Institut d'Histoire des Sciences et des Techniques de l'Université de Paris, fondé en 1932. Voici que M. Caullery nous offre aujourd'hui, condensée en quelques 200 pages, une brillante esquisse du progrès des sciences en France, du début du 17^e siècle à nos jours. Période pleine d'unité, puisque durant un peu plus de trois siècles, la science a reposé entièrement en effet sur l'idée qu'il y a une objectivité absolue des phénomènes: d'une part, Galilée et Descartes, ressuscitant la tradition démocratéenne, ne doutent pas qu'il soit possible de surprendre la réalité dans ses derniers retranchements, et, d'autre part, les restrictions que les relations d'Heisenberg apportent à une description complète du monde ne sont pas encore suffisamment connues, même dans les milieux savants. La désanthropomorphisation de la science une fois accomplie après la longue parenthèse que constitue la fin de l'antiquité et le moyen âge, le climat scientifique présente des caractères nettement définis jusqu'en 1927 (mémoire d'Heisenberg), si l'on a soin bien entendu de s'en tenir aux premiers rôles, aux savants de premier plan.

C'est ce chapitre de l'évolution de la notion de phénomène physique qui nous est conté par M. Caullery avec le plus vif agrément; son tableau s'adresse à un public cultivé et ne néglige pas, bien que rapide, les détails de la vaste perspective qu'il embrasse : signalons par exemple, entre autres originalités, la place importante accordée à Réaumur, Laurent et Gerhardt. A propos du 18^e siècle et de la Révolution, M. Caullery insiste à juste titre sur l'importance du milieu dans lequel s'élaborait la science. Il semble bien que la tâche actuellement la plus urgente dans l'historiographie de la science consiste à y introduire systématiquement la méthode du matérialisme dialectique; des aspects essentiels de la pensée scientifique, qui n'ont jamais été mis en lumière encore, apparaîtraient sans aucun doute grâce à cette critique particulièrement objective. Certes, à première vue, le développement de certaines sciences, la mathématique par exemple, est un phénomène qui se révèle comme singulièrement dénué de toute manifestation de classe. Mais derrière tout phénomène, aussi peu social soit-il, il est toujours possible en réalité de découvrir les traces de l'esprit de classe.

Une intéressante conclusion analyse avec beaucoup de finesse les tendances secrètes de la science française. Nous avons été étonnés de trouver en épigraphe cette pensée de Galois : « La science est l'œuvre de l'esprit humain, qui est plutôt destiné à étudier qu'à connaître, à chercher qu'à trouver la vérité ». Cette phrase s'applique de façon parfaite évidemment à la science en général, mais Galois

visait surtout la naissance d'un moment nouveau de la pensée mathématique, moment très différent d'un « climat » à peine antérieur; l'idéal cartésien, ne l'oublions pas, ne commence à donner des signes de faiblesse qu'au début de la seconde moitié du 18^e siècle seulement, et la phrase ci-dessus eût sans aucun doute scandalisé Descartes (1). Une bibliographie et un index des auteurs cités complètent l'ouvrage.

Souhaitons que ce petit livre contribue à diffuser la connaissance du progrès du savoir positif; l'histoire de la science n'est-elle pas l'histoire même du développement de l'esprit ? J. PELSENER.

A propos du centenaire des découvertes de Michel Faraday, 1831-1931. (Paris, Société française des électriciens, s. d.; 1 vol. de 244 pp.).

Ce centenaire a été célébré à Londres, en septembre 1931. Le présent volume contient une conférence de M. Chaumat, ancien président de la Société française des électriciens, ainsi que la traduction d'une quarantaine d'articles parus dans un numéro spécial du *Times*; ceux-ci sont dûs à la plume de savants illustres ou de techniciens accomplis : citons notamment les noms de W. Ostwald, Lord Rutherford, Sir William Bragg (deux articles), Sir J. J. Thomson, Sir Oliver Lodge, P. Debye, Marconi, P. Zeeman, etc.

Signalons ici que la bibliothèque de l'Université de Bruxelles possède les deux premiers volumes déjà parus (il y en aura sept) du journal (1820-1862) de Faraday. J. P.

NIELS BOHR. *La théorie atomique et la description des phénomènes; quatre articles précédés d'une introduction. Traduction française de Andrée Legros et Léon Rosenfeld.* (1 vol. in-8° de 120 pp., Paris, Gauthier-Villars, 1932; 20 francs).

On doit une reconnaissance infinie à M^{lle} A. Legros ainsi qu'à notre éminent compatriote, M. Léon Rosenfeld, chargé de cours à la Faculté technique de l'Université de Liège, assistant il y a quelques années de M. Born, aujourd'hui de M. Bohr lui-même, de nous avoir donné la traduction française d'articles où l'illustre savant danois a développé ses vues si profondes sur les aspects et les conséquences de la physique contemporaine. La notion de « complémentaires

(1) La lettre contenant cette phrase n'est pas inédite, comme le dit la note de la p. 76; elle a paru dans le *Bulletin des sciences mathématiques*, 1906, p. 259.

rité » à laquelle nous initie le petit livre que nous avons sous les yeux revêt une telle importance qu'on nous excusera peut-être de tenter d'en donner ici une idée, en dépit du cadre modeste que constitue un simple compte rendu.

Beaucoup de personnes ignorent que l'idée que nous nous faisons de l'objectivité d'un phénomène physique (par exemple une pierre posée devant nous) est le résultat d'efforts intellectuels dont nous avons perdu jusqu'au souvenir, mais dont une histoire logique de la pensée scientifique — c'est-à-dire non pas une histoire commençant par les plus anciens documents connus, mais la description d'une évolution qui considère tout d'abord les primitifs et qui tient compte des éléments révélés avec tant d'abondance par le folklore — a soin de nous retracer les pénibles progrès. Nous n'esquisserons même pas un bref résumé de ces étapes, dont le récit est pourtant nécessaire à la claire intelligence de la pensée scientifique, et nous en viendrons directement au moment qui nous est familier au point de paraître évident et éternel à la plupart d'entre nous, étant entendu que les stades intellectuels antérieurs ne cessent pas d'être représentés aujourd'hui encore; de même, lorsqu'on fait une coupe dans un terrain, ce sont tous les âges géologiques qui nous sont rendus sensibles. — C'est avec Démocrite que s'accomplit l'émancipation de la loi proprement scientifique; dès lors, la dialectique de la science dans sa représentation du réel va se manifester par deux tendances, deux attitudes profondes. D'une part, la conception mécaniste vise à nous donner une représentation concrète du réel. Elle ne veut recourir qu'à des intuitions figurées, qu'à des constructions représentatives. Tout dans l'univers se fait par figures et mouvements. La théorie n'utilise que la géométrie et la mécanique et nous propose des modèles de la réalité. Descartes (« Démocrite ressuscité ») pense que rien n'est aussi clair, aussi objectif, aussi peu mystérieux que le choc de deux petites billes; ainsi explique-t-il l'univers entier en fonction de ce phénomène très simple et dépouillé de toute gangue mystique. Compliquez sans mesure ce phénomène, vous avez le monde de Descartes. Il importe de souligner ici quatre des postulats implicites de la théorie mécaniste. Elle implique l'explication analogique, qui constitue peut-être le ressort principal de la pensée scientifique. C'est une tendance profonde de l'esprit de rechercher les analogies, de les postuler parfois et de solliciter ces analogies en vue de l'explication. Dans les formes supérieures de la pensée scientifique, chez un Descartes par exemple, tout mysticisme a disparu et il ne subsistera qu'une propension pour l'analogie se traduisant dans la conviction intime propre au physicien moderne que seul un modèle mécanique pourra nous donner, de l'univers, une représentation qui constitue

la plus grande approximation possible dans la connaissance du réel. La conception mécaniste implique aussi le déterminisme ou la loi de causalité : si, dans le jeu de billard aux boules très serrées qu'est le modèle cartésien de la matière subtile, nous connaissons exactement la situation présente des petites boulettes, il est possible de déduire du mouvement d'une seule boulette toute la suite des aspects successifs futurs du billard; nous ne doutons pas qu'il soit possible de toujours suivre une boulette sur sa trajectoire, c'est-à-dire à chaque instant. Troisième postulat : on suppose que le système peut repasser une infinité de fois par le même état, c'est-à-dire que toutes les boulettes du modèle cartésien sont susceptibles de retourner éternellement aux mêmes positions, quelque brouillées et mélangées qu'elles aient été. S'il n'en était pas ainsi, l'univers qu'elles soutendent serait l'objet d'une évolution; il évoluerait indéfiniment vers une fin particulière, comme entraîné vers une direction fatale. Mais vers quelle fin ? sera-t-on enclin à se demander. La porte est ainsi automatiquement ouverte à des spéculations téléologiques et au mysticisme. Enfin, la conception mécaniste implique que nous nous plaçons au point de vue microscopique; on peut imaginer un observateur, un spectateur subtil qui nous donne le détail des phénomènes auxquels il assiste et qu'il ne trouble nullement par sa présence.

Dans l'attitude opposée, la théorie est purement descriptive, parce qu'elle s'affranchit de la représentation sensible et va au delà; elle admet d'autres grandeurs que celles de la géométrie et de la mécanique; elle introduit dans la science des concepts dont l'intelligence rationnelle n'a pas une vue très nette, que l'on déduit des calculs mais que l'on ne constate pas, et qui à cause de cela ne paraissent pas objectifs; on remplace par un langage d'idées ce qui était termes de perceptions dans la conception mécaniste. Nous serions bien embarrassés de faire, dans un atelier de constructions mécaniques, des modèles de l'attraction, de l'entropie, de l'énergie; ce sont là des notions symboliques, impossibles à visualiser. Si nous remarquons qu'à cette tradition se rattachent des explications telles que l'horreur du vide, la distinction en mouvements par nature et contre nature de la mécanique grecque, etc., on notera qu'il subsiste dans la théorie scientifique placée sous le signe du concept (et qu'à cause de cela nous appellerons théorie conceptuelle) des traces des stades intellectuels antérieurs, sous des formes plus ou moins avouées, et que ces souvenirs sont aussi tout teintés d'anthropomorphisme, en sorte qu'ici également nous retrouvons l'idée d'analogie; ce sont toutefois des éléments humains, c'est-à-dire mal connus, dont nous imprégnons notre explication de la nature; la théorie est loin de présenter cet état de désanthropomorphisation complète qu'elle atteint

dans la théorie mécaniste. La théorie conceptuelle ne prétendant qu'à conserver les apparences, la loi n'y sera que l'expression de probabilités; elle exprime des apparences globales, elle a un sens statistique, ce n'est pas une loi nécessaire et absolue; en d'autres termes, elle ne s'applique qu'au monde macroscopique, alors que dans la conception mécaniste tout est résolu en individus élémentaires.

Les deux tendances que nous venons de décrire débordent évidemment du cadre des sciences physiques. Elles se retrouvent par exemple en biologie (1) : conception mécaniste de la vie (animaux-montres de Descartes) et conception vitaliste, celle-ci caractérisée par l'introduction de facteurs transcendants ayant comme rôle de rendre compte des phénomènes apparemment propres à la vie; mais de tels éléments ne peuvent être définis de façon précise; de plus, ils provoquent inévitablement des considérations sur la finalité du monde; comme en physique la théorie conceptuelle, le vitalisme en biologie ne nous apporte que des explications illusoire, alors que nous croyons vraiment tout comprendre grâce à l'explication mécaniste qui nous permet de construire une image de la réalité surprise jusque dans ses derniers retranchements; aussi bien est-ce à cause de cela que le mécanisme en physique a généralement rallié à lui le gros de l'armée des physiciens depuis le XVII^e siècle; lorsque la réalité ne semble pas pouvoir être décrite au moyen de modèles mécaniques, les savants parlent de crise; Fontenelle disait que le mécanisme fait barrage en empêchant la réapparition d'idées qui, si elles devenaient jamais dominantes, pouvaient refaire aux hommes une mentalité pour laquelle l'incompréhension est chose naturelle. Pour être complet, il faudrait nous attarder encore au retentissement des deux attitudes schématisées ci-dessus dans l'histoire de la civilisation; il n'est pas négligeable, puisque le mécanisme par exemple nous amène au seuil de l'athéisme. En effet, les causes étant interprétées en termes de mécanique, il n'y a plus de place pour l'intervention d'une volonté particulière; dans le petit billard cartésien, on est indifférent à l'origine des boulettes; il n'y a pas d'état initial, sauf celui que nous prenons arbitrairement pour origine; Descartes semble établir le monde comme de toute éternité; l'idée de création, fondamentale dans la pensée chrétienne, est ainsi dédaignée. Il serait facile de

(1) Dans un article intitulé : *Le folklore et l'histoire de la pensée scientifique*, actuellement sous presse (à paraître dans *Archeion*), j'ai essayé de montrer dans quelle mesure et sous quelle forme ces deux tendances se retrouvent dans les manifestations de la pensée populaire.

multiplier les exemples de ce genre de conséquences. Mais il est temps d'en venir à la science contemporaine et au livre de M. Bohr.

La physique actuelle nous impose une modification profonde de nos idées relatives à l'objectivité des phénomènes, à l'échelle atomique du moins. Dans l'histoire de l'évolution de la notion d'objectivité, un chapitre nouveau s'ajoute à celui qui commençait avec Démocrite et qu'on aurait pu croire le dernier. La description nouvelle de l'univers est purement conceptuelle, c'est-à-dire symbolique et statistique; « le développement de la théorie atomique nous a conduits surtout à des lois qui dépassent le cadre de nos formes habituelles d'intuition » (p. 19). — Il est évident qu'associer une cause donnée à un effet déterminé n'a de sens que si l'on peut à la fois observer la cause et l'effet sans troubler leur relation mutuelle. Or, en règle générale, selon Heisenberg, on doit s'attendre dans la physique atomique à ce que toute observation soit accompagnée d'une perturbation finie et incontrôlable. D'autre part, toute description d'un fait physique dans l'espace-temps nécessite son observation. Il s'ensuit, comme M. Bohr l'a montré, que la description des phénomènes dans l'espace-temps et le principe de causalité représentent des aspects qui se complètent et qui, en même temps, s'excluent. La description du comportement individuel d'un corpuscule dans l'espace-temps d'une part, et le principe de causalité d'autre part, dont l'union était caractéristique des théories classiques (y compris notamment la théorie de la relativité), ne peuvent plus être conçus que comme des aspects complémentaires et mutuellement exclusifs de notre représentation des résultats expérimentaux; cette description et ce principe interviennent séparément, et leur « complémentarité est fondamentale pour l'interprétation non contradictoire des méthodes » (p. 9) de la science contemporaine. Ce que la nouvelle mécanique détermine rigoureusement à partir d'un état initial, ce ne sont pas les événements futurs, mais leur probabilité. « La notion assez superficielle d'individu » (Langevin) disparaît, puisqu'on ne peut plus assigner à cet individu un mouvement régi par des lois rigoureuses, et qu'on doit considérer des processus individuels non susceptibles d'une description détaillée; aussi ne peut-il plus être question d'attribuer un sens précis à des expressions telles que nature de la matière ou nature de la lumière. Electrons, photons, ondes, autant de symboles exprimant des probabilités, des ensembles de possibilités. — Nous voilà donc astreints à des recoupements, comme eût dit Proust, pour connaître quelque chose. Nous sommes maintenant, proclame Heisenberg, enfermés dans ce dilemme : ou nous conservons la description spatio-temporelle qui nous est familière, et le principe de causalité disparaît; ou nous sauvons le principe de causalité, et l'espace-

temps s'évanouit au profit d'un schème purement mathématique. En suite de quoi je ne sais plus quel humoriste demandait qu'on remplaçât les chaires de mécanique rationnelle par des chaires de physique irrationnelle. A présent, on ne peut plus « faire entre phénomène et instrument d'observation la distinction nette qu'exige le concept ordinaire d'observation... » (p. 10). Nous nous heurtons constamment à la difficulté de distinguer entre sujet et objet et c'est avec un certain arbitraire donc que le monde est scindé en deux catégories d'objets : ceux faisant partie du système observé, ceux faisant partie des moyens d'observation.

Nous avons constaté qu'une véritable description causale dans le cadre classique de l'espace-temps est impossible pour les phénomènes à l'échelle atomique. Mais en sacrifiant la notion de causalité, nous nions, ou tout au moins, nous limitons le déterminisme ultime des conceptions mécanistes. « Il y a encore des lois physiques; mais ce ne sont plus des lois causales, ce sont des lois de probabilités » dit M. Louis de Broglie. La loi au sens classique du mot s'évanouit à l'échelle du monde atomique. Il ne subsiste que du déterminisme en petits morceaux; le déterminisme classique, celui qui nous est familier et qui s'applique au monde macroscopique, n'a plus désormais qu'un sens statistique. Il y a un seuil que nous ne pouvons franchir, une limite que formule la nouvelle mécanique et au delà de laquelle on ne peut aller; la science ultime des mécanistes nous devient indifférente. — Nous venons de voir que des concepts tels que celui d'onde par exemple, en réalité représentent schématiquement un ensemble de possibilités. Mais alors, il faut « imaginer que la nature peut faire parmi diverses possibilités un libre choix, qui n'est soumis qu'à des considérations de probabilité » (p. 4); « nous sommes conduits fatalement à concevoir que l'atome a le choix entre diverses possibilités » (p. 11). Ayant abandonné le terrain mécaniste, le physicien est implacablement porté à des spéculations téléologiques : Dirac parle d'un libre-arbitre de la nature, Jeans constate que l'univers commence à ressembler davantage à une grande pensée qu'à une grande machine, etc. etc.

Ces résultats s'appliquent aux sciences de la vie. Nous savons à présent qu'en observant, nous troublons toujours un peu ce que nous voulons observer; le petit spectateur subtil est devenu un élément de désordre. Pour user d'une comparaison, l'expérimentateur se trouve dans le cas d'une personne qui voudrait observer le passage de l'état de veille à l'état de sommeil. Ou bien elle sera attentive à surprendre ce passage au point de ne pouvoir s'endormir, ou bien, cédant effectivement au sommeil, elle n'aura rien pu constater. Il y a une « limitation de la possibilité d'établir une distinction entre un

phénomène et son observation » (p. 4) et nous sommes obligés de « modifier essentiellement notre manière d'envisager tant le principe de causalité que le concept d'observation » (p. 4). Dès lors, constate M. Bohr, « les caractères spécifiques des phénomènes vitaux... doivent être inséparablement liés à l'impossibilité essentielle d'une analyse détaillée des conditions physiques dans lesquelles la vie se déroule » (p. 20); cela résulte du fait que pour étudier la vie, il faudrait descendre à une échelle tellement fine que cela même la détruirait; « il se pourrait que même le problème fondamental de la limite entre la vie et la mort échappât à notre compréhension, au sens ordinaire de ce mot » (p. 111). Il est intéressant de remarquer que maintenant, en biologie, les théories mécanistes et non-mécanistes, que nous avons jusqu'ici considérées comme des attitudes, des tendances de l'esprit, se trouvent en fin de compte justifiées et légitimées a posteriori d'une façon imprévue. — De même, en psychologie, il faudra tenir compte de « la modification imprévisible qu'on apporterait à la vie psychique dès qu'on essaierait de suivre objectivement les processus physiques concomitants du système nerveux central » (p. 21).

Citons encore Jeans pour terminer : si nous-même et la nature en général ne répondons pas d'une manière unique aux excitations extérieures, qu'est-ce qui détermine le cours des événements? s'il y a la moindre chose, nous sommes rejetés vers le déterminisme et la causalité; s'il n'y a rien du tout, comment peut-il jamais arriver quelque chose?

Il ne faut pas dissimuler que la lecture de l'ouvrage de M. Bohr est très aride, en dépit du mérite incontestable de ses traducteurs. L'auteur a cru que ses articles, écrits de 1925 à 1929 et reflétant ainsi un moment capital de l'évolution de sa pensée, contribueraient « peut-être jusqu'à un certain point à rendre le sujet plus accessible aux lecteurs qui n'appartiennent pas au cercle des physiciens spécialistes » (p. 6); mais seules l'introduction et les deux dernières conférences sont d'un accès relativement facile. Néanmoins, comme le petit livre dont nous avons essayé d'indiquer ici la substance traite un sujet fondamental, nous espérons que cette réserve n'en détournera pas les personnes qui auront eu la patience de lire jusqu'au bout ce compte rendu, et c'est avec l'intention de leur être utile que nous indiquons ci-après quelques titres d'ouvrages et d'articles dépourvus de tout appareil technique, qui les aideront à parfaire sans larmes leur information sur une des plus grandes aventures de la raison.

NIELS BOHR.

- 1° Chemistry and the quantum theory of atomic constitution (Faraday Lecture). (*Journal of the Chemical Society*, I, 349-384, 1932.)
- 2° Light and life. (*Nature*, vol. 131, 421-3 et 457-9, 1933.) Cet article a paru en allemand dans *Die Naturwissenschaften*, 21. Jahrgang, 31 März 1933, heft 13, 245-250.

LOUIS DE BROGLIE.

- 1° Déterminisme et causalité dans la physique contemporaine. (*Revue de Métaphysique et de Morale*, t. 36, n° 4, 1929, p. 433.)
- 2° La représentation simultanée des possibilités dans la nouvelle physique. (*Ibid.*, t. 39, n° 2, 1932, p. 141.)
- 3° Les idées nouvelles introduites par la mécanique quantique. (*l'Enseignement mathématique*, XXXII^e année, 1933, n°^s 3-4, pp. 137-150.)

EDDINGTON.

- 1° The decline of determinism. (*Nature*, vol. 129, 233-240, 1932.)
- 2° Sur le problème du déterminisme. (*Actualités scientifiques et industrielles*, n° 112. Paris, Hermann et C^{ie}, 1934, 1 fasc. de 25 pages.)

Sir JAMES JEANS.

- 1° The mysterious universe. VIII + 154 p. Cambridge University Press, 1930. (Voir le chapitre V: Into the deep waters).
- 2° The new background of science. VIII + 303 p. Cambridge University Press, 1933.

J. PELSENER.

BIBLIOGRAPHIE

Philosophie et Lettres

DESCARTES, *Règles pour la Direction de l'Esprit*. (Traduit du latin par M. J. Sirven, Bibliothèque des Textes Philosophiques, directeur H. Goutier, Paris, Vrin, 1933.)

La collection que dirige M. H. Gouhier vise surtout à présenter au public cultivé des textes difficilement accessibles par suite de leur incorporation dans des œuvres complètes volumineuses et coûteuses, ou par suite de leur extinction dans une édition antérieure.

Il n'existait plus guère d'exemplaires des œuvres majeures de Descartes contenant les « *Regulae ad directionem ingenii* » depuis que l'édition des classiques Garnier était épuisée. Il fallait recourir à des éditions anciennes, à l'édition des Œuvres Complètes de Descartes en douze volumes publiées par Adam et Tannery chez Cerf-Vrin en 1908. Enfin il n'existait jusqu'à ce jour aucune édition séparée des « *Regulae* », ni de leur traduction séparée en français. De plus les traductions connues depuis V. Cousin et Aimé-Martin n'offraient pas toutes les garanties requises. Il fallait donc procéder à un examen minutieux de ce texte et présenter une traduction qui fût à l'abri de tout reproche d'infidélité ou d'inélégance.

A cet égard, nous ne pouvons que nous féliciter de cette édition due aux soins de M. Sirven. C'est un ouvrage de bonne présentation, peu coûteux, tout indiqué pour les travaux de séminaires de philosophie. Il ne manque pas non plus d'intérêt pour le public lettré en général.

Il n'est pas besoin d'insister sur la valeur de ce document au point de vue de l'histoire du cartésianisme et de la philosophie moderne en général. Dans un raccourci saisissant se trouvent ramassées toutes les exigences philosophiques auxquelles le cartésianisme s'est flatté de demeurer obstinément attaché. C'est assez dire que cette publication connaîtra tout le succès que lui assurent d'avance ses mérites intrinsèques.

Ph. D.

E. MINKOWSKI : *Le Temps vécu. Etudes phénoménologiques et psychopathologiques*. 401 pages. (Collection de l'Evolution psychiatrique. Paris, 1933.)

Le dernier ouvrage du Dr Minkowski — dont on n'a pas oublié les beaux travaux sur la schizophrénie — présente un double intérêt pour le psychologue et le philosophe : il embrasse d'une même vue l'étude d'un problème philosophique et ses applications dans le domaine psycho-pathologique, et, ce problème, il le choisit parmi les plus actuels : celui du temps, ou, plus précisément, de la durée vécue, du devenir de la vie consciente.

Médecin et philosophe, Minkowski a poursuivi ces deux ordres de recherches d'une manière assez indépendante, mais il n'est arrivé à la psychopathologie qu'après avoir étudié de longtemps des œuvres philosophiques, celle de Bergson surtout, et le mouvement phénoménologique en Allemagne.

Si la clinique psychiatrique lui a été une source précieuse de données expérimentales et un sûr moyen de vérifier ses thèses philosophiques, la recherche du philosophe précéda l'observation du psychiâtre.

Le bergsonisme et la phénoménologie suggèrent donc ici à un psychiâtre son interprétation des phénomènes temporels de la vie psychique. Ils paraissent d'abord le diriger dans le même sens : étude des « données immédiates de la conscience », d'un pur devenir, refus de toute interprétation intellectualiste de la psychologie. Mais c'est surtout à une interprétation purement phénoménologique de la vie consciente qu'aboutit Minkowski, et nous allons voir bientôt que — sans peut-être le chercher — il arrive à une conception assez différente des thèses bergsoniennes qui inspirèrent ses premières recherches

L'ouvrage est divisé en deux parties. La première, *Essai sur l'aspect temporel de la vie*, étudie les phénomènes psychiques sous l'angle du devenir. Dans la seconde, *Structure spatio-temporelle des troubles mentaux*, sont examinées les modifications pathologiques des sentiments d'espace et de temps, observables dans les maladies mentales. En réalité, si nous cherchons, dans cette analyse, à saisir la pensée originale de l'auteur, nous ne séparerons pas les deux parties de son œuvre : elles sont imprégnées du même esprit et il a réussi à fondre, dans une théorie personnelle, sa double orientation philosophique en même temps que sa perspicace expérience de psychiâtre.

Nous remarquons, tout d'abord, que Minkowski ne se borne pas à envisager le « temps vécu », mais qu'il fait place également à la notion d'« espace vécu ».

La réflexion sur la conscience nous montre son épanouissement dans l'espace aussi bien que dans le temps. Nous sentons l'espace, comme le temps, se déployer ou se rétrécir autour de nous ; les phénomènes qui impliquent l'épanouissement de la personnalité sont *vécus* aussi bien dans l'espace que dans le temps et, sous l'aspect pathologique, ne voyons-nous pas que si certains malades ont le sentiment d'un rétrécissement du temps, si d'autres n'arrivent plus à participer à la durée ambiante et vont jusqu'à l'illusion de l'atemporalité, même de l'immortalité (certains mélancoliques, par exemple), il existe, d'autre part, des troubles qui pourraient se ramener à une perturbation de la notion d'espace. Le malade ne peut plus affirmer sa personnalité dans l'espace, il a l'impression que l'horizon se rétrécit autour de lui, l'opprime, que l'action d'autrui fait irruption dans la sphère où il se dirigeait librement (délire d'influence, hallucinations, etc...). C'est précisément le fait d'un temps et d'un espace vécus d'une manière indissoluble, qui se présente immédiatement à la conscience. Minkowski n'admet pas que le passage du temps vécu à l'espace puisse résulter d'un effort progressif d'adaptation au réel, car on fait place alors à une théorie génétique qu'il faut repousser *à priori* comme justement incompatible avec la seule observation des « données immédiates de la conscience ». C'est là une idée maîtresse de sa théorie et nous aurons l'occasion de la voir apparaître encore.

Envisageons maintenant l'essentiel de la vie psychique : l'élan de la conscience vers l'avenir, appelé *élan personnel*. C'est bien la manifestation toute individuelle de l'élan vital en lequel il trouve son support et sa signification. Il se manifeste comme « durée », mais durée envisagée sous l'aspect d'une tension vers l'avenir bien plus que d'une organisation qualitative du passé. L'étude de l'élan personnel est surtout intéressante en fonction de ses relations avec l'élan vital. De l'élan vital qui anime tout ce qui vit, de la durée des choses et des êtres, la conscience a une intuition aiguë, mais n'avons-nous pas « notre » durée, « notre » élan personnel qui — s'il « s'emboîte » normalement dans l'élan vital — peut être parfois lésé au point que nous ne nous sentions plus en harmonie avec ce qui nous entoure, que nous soyons, en quelque sorte, « décalés » par rapport à la vie qui s'écoule ?

A l'appui de cette conception, Minkowski a accumulé, surtout dans toute la seconde partie de l'ouvrage, une riche moisson d'observations qui convergent vers l'étude de cette dysharmonie entre notre durée vécue et l'élan vital. Telle est l'étude de la « perte du contact vital avec la réalité » : sentiment de ralentissement de la vie psychique par rapport au temps, impression de lenteur ou de rapidité accrues du devenir ambiant, de rétrécissement de la vie, diminution

de l'élan personnel et prédominance du passé en fonction d'un présent déficient, sentiment de l'« avenir barré », de la vie étroitement limitée au présent, qui peut, par contre-partie, amener un déploiement exagéré, illimité, de la personnalité dans l'espace, sentiment que l'avenir se ramasse, se précipite sur le présent comme une force hostile, etc...

Nous notons, dans le contact vital avec la réalité tel que le conçoit Minkowski, l'épuration de toute notion qui ne serait pas livrée par la seule introspection ; refus, par conséquent, de se servir du postulat qu'implique la théorie bergsonienne : les deux formes de mémoire et le contact vital avec la réalité rendu possible par les connexions sensori-motrices, le schème moteur assurant l'adaptation, à la perception, du souvenir pur adéquatement choisi et heureusement amené à enrichir le présent qu'il éclaire. Pour Minkowski, le contact avec la réalité paraît consister surtout dans une harmonie entre le devenir personnel et l'élan vital ; c'est un sentiment de détente, de repos de la conscience dans le devenir ambiant. Si le schizophrène ne réussit plus cette insertion de son devenir dans le devenir ambiant, le syntone, au contraire, doit, pour être normal, avoir un contact suffisamment souple et prolongé pour ne pas se limiter au seul instant présent. Et le maniaque n'est pas « syntone » à l'excès, mais au contraire, il ne jouit que d'une syntonie trop brève, presque instantanée : limitation, plutôt qu'excès, du contact avec la réalité. Minkowski est finalement amené à envisager une sorte de « cycle de l'élan personnel » : tension en avant du devenir individuel, affirmation de l'individu dans ses œuvres, puis repos au sein du devenir ambiant. L'avenir apparaît donc comme la notion fondamentale de cette psychologie, qui conçoit ses diverses manifestations : l'activité, l'attente, le désir, l'espoir, la prière, comme un épanouissement de la personnalité dans des sphères spatio-temporelles de plus en plus éloignées.

La prédominance accordée à l'avenir par rapport au passé, nous amène à souligner encore un aspect de cette théorie : sa conception du passé et de la mémoire. Selon Minkowski, en effet, c'est seulement en fonction de l'avenir qu'on pourra envisager le passé. « L'avenir vécu nous est donné incontestablement d'une façon plus primitive que le passé ». « L'avenir vécu n'est pas fait sur l'image du passé de la mémoire, et c'est lui qui, au contraire, en s'appauvrissant, donne vraisemblablement naissance au passé »... Au point de vue psychologique, les conséquences de cette attitude phénoménologique ne sont-elles pas capitales ?

Si c'est notre élan personnel, caractérisé comme une tension vers l'avenir, qui nous donne la clef du passé, la durée est toute immédiate et ne saurait même admettre une mémoire conservatrice du

passé, en laquelle elle puiserait, en quelque sorte, la tension qu'elle manifeste. Durée, mais non mémoire à la clef de la durée ! A ce propos, Minkowski note une certaine ressemblance entre ses vues et celles de Pierre Janet, pour lequel la mémoire, en tant que conscience du passé, serait postérieure au sentiment de durée (1) ; mais les thèses exposées par Janet sont peut-être trop imprégnées de considérations sociales, donc pratiques : Minkowski ne veut tenir les siennes que d'une analyse du sentiment immédiat. Or, le passé doit être perçu tout d'abord sous l'angle du *dépassé*. C'est ce que l'élan vers l'avenir a laissé derrière lui dans son effort en avant. Mais alors on peut concevoir une connaissance du passé originale et qui ne requiert plus que soient posés ces souvenirs purs « contemporains de la perception, portant chacun leur date, uniques et immuables » qui constituaient une si grave difficulté de la psychologie bergsonienne. Ce point vaut qu'on y insiste. Car, comme M. Lacombe l'a récemment bien montré (2), le souvenir pur n'est jamais une donnée immédiate, il est le résultat d'une sorte de « passage à la limite », mais il reste inaccessible comme tel à la conscience. Et peut-être cet auteur ne s'est-il pas encore avancé assez loin, puisqu'il se demande, mais sans oser y répondre affirmativement, si le monde des souvenirs inconscients n'amène pas, chez Bergson, à « supposer un type d'existence qui différerait autant que celui du monde extérieur, du type d'existence du fait psychique ». A notre avis, c'est bien à l'hypothèse d'une telle réalité qu'on est entraîné ; la psychologie bergsonienne ne peut laisser de doute à ce sujet. Minkowski se défend au contraire d'hypostasier une masse de souvenirs sous la notion intuitive de la durée : « la manière dont nous vivons le passé ne semble point se ramener ni au souvenir, ni à une somme de souvenirs ». Mais l'intuition même du passé est primitive et Minkowski note à ce propos que le sentiment du remords est peut-être la première ébauche de la conscience du passé, remords qui amène le regret, et « ce n'est qu'au-dessous du regret que vient se placer le souvenir au sens courant, ou, si l'on aime mieux, scientifique, du mot, c'est-à-dire comme simple réminiscence ou simple reproduction d'un fait quelconque du passé ».

D'ailleurs un fait passé n'est jamais revécu comme tel, car l'oubli a une réalité positive ; n'est-il pas la durée, le changement lui-même qui submerge tout sur son passage ? « Tout le passé subit l'usure du temps ». On retrouve surtout dans ces vues sur le temps, l'influence de la phénoménologie et on ne peut manquer d'être particu-

(1) Pierre JANET : *L'évolution de la mémoire et de la notion du temps*, Paris, 1928.

(2) R. LACOMBE : *La psychologie bergsonienne*. Paris, Alcan, 1933.

lièrement frappé par certains points de contact avec la philosophie de Heidegger (1) : l'importance accordée au temps, mais un temps cependant limité, d'où vient le sentiment d'angoisse (que Minkowski note surtout dans ses observations cliniques), la prépondérance de l'avenir par rapport au passé, et jusqu'à la conception de la mort, seule borne stable qu'on puisse assigner à l'élan personnel : « C'est la mort, dit Minkowski, qui de *la vie*, fait *une vie* et qui délimite, au milieu du devenir, la destinée d'un individu ».

Si nous envisageons cette œuvre au point de vue de son intérêt philosophique, nous constatons que la phénoménologie a bien amené Minkowski à ne considérer que les données de la conscience et à ne point chercher une réalité, de quelque nature que ce soit, derrière les phénomènes que la conscience peut immédiatement saisir. C'est également la préoccupation d'une attitude purement phénoménologique qui l'oblige à rejeter les interprétations génétiques qui gardent encore une grande place dans certaines théories psychologiques et qui sont actuellement au premier plan de bien des recherches en psycho-pathologie et en psychiatrie (2). L'attitude de la méthode génétique serait conforme à une psychologie envisagée comme une science de la nature, mais elle est à rejeter par la phénoménologie qui n'étudie que ce qui est donné à la conscience, purement vécu... L'écart peut devenir considérable, notamment dans l'interprétation des données psychopathologiques.

Du point de vue psychopathologique, les thèses de Minkowski présentent un intérêt remarquable. Par la notion « d'un trouble générateur » qui modifie toute la structure de la vie mentale, Minkowski a pu écarter les conceptions des troubles pathologiques qui n'envisagent que la perturbation d'une fonction isolée : affectivité, jugement, volonté, etc... C'est toute la personnalité qui change quand nous passons du domaine normal au pathologique, et il ne saurait pas plus y avoir augmentation que diminution dans les fonctions normales de l'esprit. Par les longues observations qu'il a réunies dans la seconde partie de l'ouvrage et les commentaires minutieux dont il les accompagne, Minkowski tend à démontrer que ces « troubles générateurs » consistent dans une perturbation des notions d'espace et de temps, de l'affirmation du moi dans l'espace et le temps, et, en définitive, dans une dysharmonie entre l'élan personnel et l'élan vital. Si nous sommes pleinement d'accord avec l'auteur quant au

(1) Nous parlons de points de contact plutôt que d'une influence directe, car Minkowski prend soin de nous dire qu'il était déjà fort avancé dans ses propres recherches lorsqu'il prit connaissance de l'œuvre capitale de Heidegger : *Sein und Zeit*.

(2) Notamment : von Monakow, Mourgue, Bouman, etc.

principe sur lequel il base son étude de la psychopathologie, si nous croyons avec lui que le problème essentiel est de voir en quoi la mentalité *morbide* s'écarte de la mentalité normale, et si nous croyons aussi qu'il s'agit là d'une « forme nouvelle » du psychisme, s'ensuit-il pourtant que nous devons admettre sa thèse assimilant ce trouble à une modification du sentiment de l'espace et du temps vécus? Car enfin, de deux choses l'une : ou bien on envisage, dans le fléchissement de l'élan personnel, des modifications d'un élan vital emprunté à une théorie métaphysique et on est amené ainsi à admettre des postulats philosophiques dépassant singulièrement la seule observation psychologique; ou bien, on se borne à considérer dans l'élan personnel, une donnée immédiate de la conscience, sans plus. Mais la simple analyse — sinon l'explication — d'un trouble psychique, pour autant qu'elle ne reste pas tout-à-fait vague, ne pourrait, sans forcer les faits et limiter arbitrairement l'expérience, ramener tous les phénomènes morbides à une atteinte du sentiment de l'espace vécu ou du temps vécu.

Il est bien vrai que l'hypothèse d'un trouble affectif, pas plus que la supposition d'une atteinte du jugement, ne suffisent à expliquer un délire, par exemple, mais on peut retourner l'argument contre la thèse de Minkowski et demander : pourquoi le fléchissement de leur élan personnel provoque-t-il, chez certains malades, le passage d'une fausse hypothèse à une certitude entraînant l'affirmation délirante? Le fait d'envisager un trouble de l'affirmation du moi par rapport à l'espace et au temps, ne donne pas seul la clef du « trouble générateur » modifiant la « forme même de la vie mentale ».

Quelles que soient les restrictions qu'on puisse faire sur les limites de cette psychologie, c'est le très grand mérite de Minkowski d'avoir renouvelé la manière dont ces problèmes se posent en psychopathologie.

M. SOSSET

A. KLEINCLAUSZ : *Charlemagne*. (Paris, Hachette, 1934, 404 pp. 24 gravures hors-texte, 19 cartes.)

Il n'existait, en langue française, sur l'empereur franc aucun ouvrage d'ensemble répondant aux exigences de la science historique, mais seulement quelques livres vieillis et insuffisants : l'*Histoire de Charlemagne de Gaillard* (1819), le *Charlemagne* de Capéfigue (1840-1845), celui de Vétault (1877). Les pages, d'ailleurs fort intéressantes, de dom Leclercq dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne* ; celles de M. Kleinclausz lui-même dans l'*Histoire de France* de Lavisse (tome II) et dans son volume sur l'*Empire carolo-*

lingien n'ont pas envisagé sous tous leurs aspects la vie et l'œuvre du grand Charles. Le savant doyen de la Faculté des Lettres de Lyon vient de combler cette lacune par un livre excellent et de la plus agréable lecture. Après avoir, dans une *Introduction*, énuméré les sources de l'histoire de Charlemagne, M. Kleinclausz étudie successivement la personnalité du souverain franc, les premières années de son règne, son gouvernement et son administration, ses armées et ses expéditions militaires, notamment en Espagne, en Italie, en Saxe, la situation de l'Etat franc à la fin du VIII^e siècle, ses rapports avec l'Eglise, le couronnement impérial de 800 (1), les dernières années du règne et, après la mort de Charlemagne, la formation et l'épanouissement autour de son nom d'une vaste légende, inspiratrice des poètes, depuis les auteurs des chansons de geste jusqu'à Victor Hugo (2).

En une brève conclusion (pp. 398-402) l'auteur, parvenu au terme de son étude, fait ressortir la grandeur bienfaisante de l'œuvre de Charlemagne. Son règne a correspondu « à un immense progrès de la moralité publique. Nul souverain n'a eu des intentions plus nobles. Si l'on veut le juger équitablement il convient d'apprécier le degré de résistance des forces sociales conjurées contre lui; il importe aussi de ne pas oublier que l'œuvre immense entreprise par lui exigeait plus qu'une vie humaine et qu'à cet égard Charlemagne a été terriblement desservi, ayant eu pour successeurs un fils incapable, des petits-fils désunis ». M. Kleinclausz appuie son opinion sur celle de Ch. Pfister : « Charles a créé l'Europe occidentale. Lui seul explique, lui seul domine tout le moyen âge »; et sur celle de M. F. Lot : « La civilisation européenne a été rendue possible par le règne de Charlemagne ».

On le voit : M. Kleinclausz n'appartient pas au groupe des

(1) M. Kleinclausz ajoute une hypothèse nouvelle à celles qui ont été formulées pour expliquer le célèbre passage où Eginhard, dans sa *Vita Caroli*, constate que Charlemagne se montra surpris et mécontent lorsque le pape Léon III le couronna le jour de Noël à Saint-Pierre (voir notre article des *Mélanges Fredericq* [1904] : *A propos du couronnement de l'an 800*). D'après M. Kleinclausz, on peut « penser que l'inquiétude dont Eginhard s'est fait l'écho ne vint pas à l'empereur immédiatement mais seulement quand il aperçut toutes les responsabilités qui lui incombait ». Il paraît plus simple de croire que Charlemagne fut surpris et mécontent parce que le pape le couronna sans s'être entendu préalablement avec lui sur la date et sur le caractère de la cérémonie.

(2) Lorsque l'auteur constate (p. 397), par des exemples, que dans les pays placés sous l'autorité de Charlemagne subsiste sa mémoire il aurait pu mentionner la cérémonie caractéristique qui se déroula dans la chapelle d'Aix peu après l'armistice de 1918, lorsque les drapeaux des armées alliées en marche vers le Rhin s'inclinèrent devant le tombeau, devant le souvenir de Charlemagne.

historiens qui nient ou réduisent à très peu de chose l'action des individus sur l'évolution des événements ou des institutions. Il n'a pas suivi l'exemple de Fustel de Coulanges qui, dans son livre : *Les transformations de la royauté à l'époque carolingienne*, dit à peine quelques mots de l'empereur franc. Il est de ceux au contraire qui estiment que les chefs politiques, — ceux à qui l'on accorde du génie et ceux même qui n'ont qu'une valeur médiocre, mais qui sont en mesure de se faire obéir, — ont été plus que des « reflets » de leur époque, qu'ils ont agi sur la direction que les événements ont prise ; et l'on peut dire qu'en ce qui concerne Charlemagne la démonstration est faite par M. Kleinclausz : lorsqu'il constate qu'une partie de l'œuvre accomplie de 768 à 814 a disparu peu après la mort de Charlemagne, c'est une nouvelle preuve à l'appui de son opinion qu'il fournit. L'œuvre s'est effondrée parce que les Carolingiens n'ont pas eu la vigueur d'esprit et de caractère du grand empereur.

L. L.

H.-C. HIEGEL. *La Châtellenie et la Ville de Sarreguemines de 1335 à 1630.* (Nancy, Berger-Levrault, 1934, 543 pp.).

Ce gros volume est le dix-huitième mémoire publié dans la collection des *Annales de l'Est* éditée par la Faculté des lettres de l'Université de Nancy. Un des membres de cette Faculté, M. le professeur Gain, en présente l'auteur dans un avant-propos plein d'intérêt. M. Hiegel ne connaissait guère le français (l'allemand étant sa langue maternelle) lorsqu'il a commencé en 1928 — à 18 ans — ses études à l'Université de Nancy; il a conquis en quatre années les diplômes de licence d'histoire et d'études supérieures d'histoire et de géographie; et c'est pour obtenir le second de ces diplômes qu'il a présenté à ses juges un travail sur sa ville natale; remanié et développé il est devenu le livre que nous avons sous les yeux. Écrit par un historien qui unit, selon l'expression de M. Gain, « l'amour du travail opiniâtre au culte de la petite patrie », cet ouvrage érudit, fondé sur une abondante documentation, est aussi un livre animé, vivant, plein à la fois de détails précis et de larges synthèses.

Dans la première partie, M. Hiegel, après avoir décrit le site de Sarreguemines, en retrace brièvement l'histoire depuis les temps préhistoriques jusqu'à la formation de la Châtellenie. Il explique ensuite cette formation, définit les limites de la Châtellenie et en décrit les vicissitudes de 1335 jusqu'en 1525 (époque de la guerre des Rustauds), puis de 1527 à 1630. Dans la seconde partie il étudie les institutions de la ville, les classes sociales (noblesse, clergé, bourgeois et paysans), la vie économique, morale et intellectuelle. Il s'arrête au

moment « où les pires désastres vont fondre sur notre région devenue, pour de longues années, le champ de bataille de la France et de l'Empire (p. 511). »

Sans doute dans ce volumineux travail il y a une accumulation de faits. Comme l'écrit M. Gain : « Plus tard M. Hiegel voudra alléger davantage, il saura dominer de plus haut les événements et les hommes (p. XI) ». Il y a surabondance de richesses. Il n'en reste pas moins que cette œuvre de début est extrêmement remarquable tant par sa méthode que par sa composition. Elle fait honneur à celui qui l'a écrite comme aux maîtres qui ont formé le jeune historien de Sarreguemines.

L. L.

J. MEUVRET. *Histoire des pays baltiques*. (Paris, Colin, 1934. 203 pages.)

Dans la collection Armand Colin, où vient de prendre place ce livre, ont déjà paru d'excellentes études historiques : les trois volumes de M. Mathiez sur la *Révolution française*; la *Société féodale*, de M. Calmette; l'*Angleterre au XIX^e siècle*, de M. Cahen; *Peuples et Nations des Balkans*, de M. Ancel; l'*Ancien régime et la Révolution russes*, du baron Nolde; la *Formation de l'Etat français et l'unité française*, de M. Dupont-Ferrier; la *Belgique contemporaine*, de M. van Kalken; la *France et l'Allemagne depuis dix siècles*, de M. Zeller; les *Sociétés italiennes du XIII^e au XV^e siècle*, de M. Luchaire; l'*Histoire d'Espagne*, de M. Altamira; la *Monarchie d'ancien régime en France*, de M. Pagès, etc.

L'ouvrage de M. Meuvret ne déparera pas ce bel ensemble de travaux. L'auteur avait à s'acquitter d'une mission difficile. Il devait condenser en deux cents pages toute l'histoire de quatre pays : la Finlande, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie. Et menant de front l'histoire lituanienne, lettone, estonienne, finlandaise », il devait en « brosser un tableau d'ensemble », en s'aidant de la très riche « littérature » de ce vaste sujet (1), des livres écrits surtout en allemand, quelques-uns en français. Ajoutons que « plus d'une contribution utile à la science doit être déchiffrée en lituanien, en letton, en finnois d'Estonie ou de Finlande ».

Après une brève introduction qui décrit les aspects essentiels du milieu géographique M. Meuvret, dans un premier chapitre, résume l'histoire des origines (préhistoriques et protohistoriques) des quatre pays. Puis, au deuxième chapitre, c'est l'histoire de la conquête chré-

(1) On trouvera la mention des principaux ouvrages consultés aux pages 197-199.

tienne, depuis la fin du XII^e siècle jusqu'au début du XV^e siècle (bataille de Tannenberg, 1410). Le troisième chapitre est consacré aux « servitudes et dominations étrangères » jusqu'au commencement du XVIII^e siècle; le quatrième, au régime russe depuis 1712 (pour les trois pays méridionaux) ou depuis 1809 (pour la Finlande) jusqu'à la révolution russe de 1905. Le dernier enfin étudie les mouvements nationaux dans les quatre Etats et les quinze premières années de leur existence indépendante, depuis 1918.

Malgré l'étroitesse de son cadre, l'auteur ne s'est pas contenté de retracer le passé politique des pays baltiques. Il nous fournit beaucoup d'indications intéressantes sur la vie économique, les réformes sociales, le mouvement intellectuel et religieux (pp. 35-44, 75-82, 83-93, 104-120, etc.).

La conclusion à laquelle il est parvenu montre qu'il a fait consciencieusement œuvre de synthèse autant que d'analyse. Dans les pays baltiques, « nationalité et classe paysanne sont deux notions associées ». Autant qu'à l'intervention des grandes puissances la libération des pays baltiques est due à leur union, au moins momentanée.

S'opposent-ils à la nation russe ou à la race germanique, comme on le croit parfois en Occident? Non, mais au communisme; et, d'autre part, à la féodalité agraire plus ou moins combinée avec le grand capitalisme. La meilleure définition qu'on en puisse donner est celle-ci : « Ce sont des démocraties paysannes. L'avenir dira qui doit triompher du régime parlementaire (auquel la Lettonie (1) et l'Estonie sont jusqu'ici restées fidèles) ou des tendances au renforcement du pouvoir exécutif (telles qu'elles se sont manifestées en Finlande et en Lituanie). En tous cas, fascismes ou républiques parlementaires, tous ces Etats resteront des Etats paysans, formés de petits propriétaires, attachés au sol et à leur patrie » (p. 195).

Grâce à M. Meuvret nous possédons un bon et utile ouvrage — qui faisait défaut en langue française — sur le passé si peu connu et sur le présent, si plein d'intérêt, des jeunes Etats nés sur la rive orientale de la Baltique du démembrement de la Russie.

L. L.

L. VAN DER ESSEN : *Alexandre Farnèse, prince de Parme, gouverneur-général des Pays-Bas*. Tome II : 1578-1582. (Bruxelles, Librairie nationale d'art et d'histoire, 1934, 366 pages.)

Le compte-rendu du tome I^{er} de ce livre (dans la bibliographie de cette *Revue*, année 1933-1934, n^o 1, p. 7) a montré l'importance du

(1) M. Meuvret a écrit ces lignes en 1933.

sujet traité par l'auteur, la richesse de sa documentation, la rigueur de sa méthode. La lecture du deuxième volume confirme cette appréciation. Dédié à la mémoire de l'excellent historien Alfred Cauchie, (qui fut le maître de M. Van der Essen), il « conduit l'histoire du prince de Parme depuis le moment où il prend en mains le gouvernement des Pays-Bas jusqu'à celui où, s'opposant au projet du Roi de diviser le pouvoir entre Marguerite de Parme et son fils, il obtint d'une manière définitive tous les pouvoirs civils et militaires ».

L'auteur annonce dans son avant-propos que le tome III s'achèvera par l'étude des débuts du siège d'Anvers et de l'assassinat du prince d'Orange (1584). Un quatrième volume terminera l'ouvrage (1584-1592).

Les quatre années (1578-1582) dont le tome II contient l'histoire constituent assurément une période de fort courte durée ; mais ces années, bourrées d'événements, ont été décisives ; et l'on comprend que l'historien les ait étudiées à fond. A la mort de don Juan Farnèse a devant lui de nombreux adversaires : l'armée des Etats, celle du duc d'Anjou, les seigneurs wallons. Pour leur tenir tête il ne dispose que de moyens médiocres, de troupes toujours prêtes à l'insubordination. Et cependant il surmonte toutes les difficultés. Il n'est pas moins heureux dans les négociations politiques que dans les opérations militaires. En même temps qu'il assiège et prend Maestricht, il ramène à l'obéissance les provinces wallonnes ; en brisant les liens qui unissaient les Pays-Bas du Nord et ceux du Sud, il décide du sort des uns et des autres, de l'avenir de la Hollande et de la Belgique.

Avant d'aborder l'étude des premières années du gouvernement d'Alexandre Farnèse, M. Van der Essen, en un chapitre « liminaire », décrit l'instrument de la politique du prince de Parme : l'armée espagnole des Pays-Bas et ses divers corps et services : infanterie espagnole, wallonne, régiments de Bas-Allemands et de Haut-Allemands, cavalerie espagnole, italienne, allemande, voire albanaise, artillerie, états-majors, etc. Il y a là une foule de renseignements du plus haut intérêt. Dans son remarquable ouvrage sur la *Rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas au XVII^e siècle*, le regretté Henri Lonchay avait aussi consacré un chapitre à l'organisation militaire (pp. 33-65). En le comparant à celui de M. Van der Essen, on constatera que si de 1580 à 1650 les grandes lignes de cette organisation se sont maintenues, il est cependant clair que l'armée du roi d'Espagne en Belgique n'avait plus au milieu du XVII^e siècle la valeur qu'elle possédait au temps de Farnèse.

Après avoir tracé un portrait réussi du prince de Parme, homme d'Etat et général, après avoir résumé les événements politiques et

militaires de l'année 1578, l'auteur montre en deux chapitres (III et V) comment Farnèse réussit à isoler Maestricht et, après un siège de trois mois, à s'emparer de cette place, en 1579; comment, simultanément, il mena avec les *Malcontents* des provinces wallonnes les négociations qui aboutirent au traité d'Arras, ratifié par Philippe II le 22 novembre 1579 (chap. IV, VI, VII); comment enfin il s'y prit pour exécuter ce traité (chap. VIII). Les derniers chapitres du volume font bien voir les obstacles qui se dressèrent de 1579 à 1582 devant le gouverneur général des Pays-Bas, ceux notamment que lui créa le roi, en lui ordonnant de publier le ban contre le prince d'Orange (mesure que Farnèse jugeait inopportune au point de vue politique); et aussi en décidant d'enlever au prince de Parme une partie de ses pouvoirs pour en investir sa mère Marguerite, l'ancienne gouvernante des Pays-Bas. A ce projet malencontreux Farnèse s'opposa de toutes ses forces. Il finit par l'emporter. Comme l'écrivit très justement M. Van der Essen, « en exigeant l'unité de commandement Farnèse rendit au Roi un service signalé et sauva la cause royale aux Pays-Bas ».

On voit que dans ce volume l'histoire proprement politique, l'histoire diplomatique et l'histoire militaire sont étroitement unies. L'auteur se meut à l'aise dans chacun de ces domaines différents, soit qu'il fasse, avec des précisions techniques minutieuses, le récit du siège de Maestricht, soit qu'il démêle patiemment l'écheveau embrouillé des négociations qui conduisirent au traité d'Arras. Et partout il fait preuve d'une totale impartialité. Il ne cède pas au désir de dépeindre comme parfait son héros. Il nous en donne un portrait nuancé, complet et vivant. L'auteur conduit le lecteur, par l'exposé objectif des faits, à cette conviction que c'est au prince de Parme que la Belgique doit d'être restée catholique, parce qu'il a érigé une barrière entre le Sud et le Nord calviniste. Cette démonstration, M. Van der Essen la fournira dans les deux derniers tomes de ce grand ouvrage qui, outre son intérêt belge, sera, au témoignage particulièrement compétent du professeur Henri Hauser, « un instrument de travail indispensable pour une large période de l'histoire générale du XVI^e siècle (1) ».

L. LECLÈRE

(1) Au moment où est donné le « bon à tirer » de cette notice, nous recevons le tome III (1582-1584) de l'ouvrage de M. Van der Essen. Il en sera rendu compte ultérieurement.

JOSEPH LONCHAY, JOSEPH CUVELIER, avec la collaboration de JOSEPH LEFEVRE : *Correspondance de la Cour d'Espagne sur les affaires des Pays-Bas au XVII^e siècle*. Tome IV : *Précis de la correspondance de Philippe IV (1647-1665)*. (Bruxelles, Lamer-tin, 1933, XV-880 pp. *Publications in-4° de la Commission Royale d'Histoire.*)

Avec une belle régularité, MM. J. Cuvelier et J. Lefèvre conti-nuent la publication de la *Correspondance de la Cour d'Espagne sur les affaires des Pays-Bas au XVII^e siècle*, commencée jadis par H. Lonchay. Le tome IV vient de sortir de presse (1). Il englobe les années 1647 à 1665 et analyse près de 2100 pièces, lettres du souverain au gouverneur général (archiduc Léopold-Guillaume, Don Juan d'Autriche, marquis de Caracena et Castel. Rodrigo), et à quelques officiers supérieurs, consultes du conseil d'état espagnol et du conseil suprême de Flandre à Madrid.

Si le volume précédent était consacré à la plus désastreuse partie de la guerre de 30 ans, celui-ci ne s'attache guère à une époque plus clémente, le traité de Munster n'a pas mis fin à la guerre franco-espagnole qui se poursuit, pendant dix ans encore, aux dé-pens de la Belgique.

Toujours plus, la population a soif de paix, presque à n'importe quel prix et le monarque espagnol lui-même, qui avait commencé par le prendre de très haut avec les provinces rebelles, rabat de plus en plus de ses prétentions pour essayer d'obtenir sinon leur alliance effective, du moins leur bienveillance passive et intéressée dont il sent le besoin en face des succès inquiétants des armées fran-çaises (2).

La situation financière de la monarchie empire et son prestige diminue d'autant aux Pays-Bas. La royauté catholique affaiblie est obligée de faire des concessions à l'opinion publique, dur appren-tissage ! Les préoccupations religieuses de la couronne restent pri-mordiales. La lutte contre le Jansénisme envahissant nos provin-ces (l'archevêque de Malines, le célèbre Jacques Boonen même est touché !) leur donnent une orientation nouvelle.

La portée internationale des documents résumés ici est moins con-sidérable que celle qui caractérisait le contenu du 3^e volume. Cela

(1) Les comptes rendus des trois premiers volumes dûs à M. le professeur F. van Kalken ont paru dans la *Revue Belge de philologie et d'histoire* au t. III, n^o 2 (1924) ; au t. VII, n^o 1 (1928) ; au t. X, n^o 3 (1931).

(2) Ici se place la remarquable ambassade du conseiller A. Brun, franc-comtois, à la Haye. A. Fruchis de Varennes vient d'écrire une biographie importante de ce diplo-mate. (Besançon, 1932, 1 vol. in-8°, LVIII, 634 pp.)

tient d'abord à la richesse moins grande des sources que les auteurs ont eu à leur disposition (1), peut-être aussi à la personnalité même des gouverneurs qui se succèdent maintenant à Bruxelles. Aucun de ceux-ci n'atteint la renommée dont avait joui précédemment le Cardinal Infant, frère du souverain.

L'on se rapportera à ce 4^e volume pour élucider le curieux problème des relations anglo-espagnoles, au moment de la révolution d'Outre-Manche, les tentatives d'alliance de Philippe IV avec Cromwell, leur échec, puis le rapprochement forcé du monarque espagnol avec Charles II Stuart, réfugié à Bruges avant sa restauration. La politique étroitement allemande de l'Empereur est également mise en lumière par les circonstances évoquées dans cet ouvrage. Enfin, nous assistons d'une façon générale aux déboires d'une politique hésitante et louvoyante, qui essaie de se plier à tous les accidents du terrain international pour éviter une rupture pendante avec la France, l'Angleterre ou même les Provinces-Unies; misérable résultat de l'intransigeance de Philippe II et d'une pénurie d'argent croissante !

Rappelons pour terminer combien la consultation de cet important travail est facilitée par la présence d'un index onomastique très complet. C'est avec impatience que l'historien attend l'apparition du volume suivant qui verra se clôturer, avec la fin du XVII^e siècle, la domination espagnole dans nos provinces. H. BOREL

G. DODU : *Les Valois. Histoire d'une maison royale.* (Paris, Hachette, 1934, 473 pp.).

« Ce livre n'est pas une Histoire de la France sous les Valois. Il est quelque chose de plus circonscrit : l'histoire seulement d'une famille souveraine. Les événements n'y ont été retenus que comme éléments d'information pour aider à la restitution de la figure royale ou de celles des autres membres de la maison royale qui reste d'un bout à l'autre au premier plan ». C'est ainsi que dès le début de son livre (p. IX) l'auteur en définit le caractère.

Il ne s'agit pas cependant ici d'une série de biographies. Prenant comme centre de son récit chacun des rois de la dynastie des Valois (dont il fait, d'une manière détaillée les portraits physiques et moraux), l'auteur les place dans leur milieu historique, les met en contact avec les événements et les hommes de leurs temps, ceux de l'histoire de France comme ceux de l'histoire européenne. Et sans

(1) Les Fonds consultés sont toujours les mêmes : *Estado* à Simancas. *Secrétairerie d'Etat et de Guerre* à Bruxelles, mais ils sont incomplets pour cette période.

croire que ces quelques individus ont « mené » l'histoire il fait bien voir cependant que leur caractère, leur tempérament, leur état de santé, leurs qualités, leurs vices n'ont pas été sans exercer une influence, plus ou moins grande mais certaine, sur tout ce qui les entourait. « Il n'y a pas, — écrit M. Dodu — la petite et la grande Histoire. Il y a l'Histoire tout court; la négligence d'un seul trait, si minime qu'il apparaisse, pouvant quelquefois placer l'historien appliqué à restituer une atmosphère dans une situation d'infériorité comparable à celle où l'ignorance de quelque détail en liaison avec les antécédents du malade qu'il veut guérir placerait le médecin ». (p. X)

A chacun des règnes des souverains de la famille qui a régné sur la France de 1328 à 1589, l'auteur a consacré un chapitre, sauf pour Philippe VI et Jean II, pour Charles VIII et Louis XII, pour François II et Charles IX (chapitres I de la première partie, I de la deuxième partie, I de la quatrième partie). Le chapitre VI de la première partie résume l'histoire des princes « apanagistes » de la maison de Valois.

Le livre se lit avec un intérêt qui croît de page en page. On ne sait ce qu'il faut goûter le plus dans cet ouvrage captivant; l'étendue de la documentation que l'auteur a réunie (sources d'archives, mémoires, correspondances diplomatiques, travaux modernes), l'habileté de la composition, le style nerveux, coloré qui donne aux portraits des souverains un relief saisissant, notamment à celui de Louis XI et à celui de François 1^{er}.

Des treize études qui analysent la vie des Valois, M. Dodu a tiré une conclusion synthétique. Il croit que jusqu'ici l'histoire des princes de cette maison a été déformée, tout d'abord parce « qu'ils ont été trop vus, et pendant trop longtemps, à travers les dramaturges et les romanciers (p. XI) ». Ensuite, parce que, pour les juger, les historiens n'ont pas fait « la part du siècle et de l'hérédité ». (p. XII) Tout compte fait, l'auteur estime — et c'est en effet ce qui résulte nettement de sa démonstration — « que les Valois n'ont mérité ni tout le bien ni tout le mal qu'on a dit d'eux ».

Il ne faut pas, d'une part, exagérer le rôle que certains d'entre eux ont joué comme protecteurs des lettres et des arts. « Entre les Valois et la Renaissance il n'y a d'autre lien que celui de la simultanéité » (p. 420). Mais inversement il ne faut pas leur endosser la responsabilité de la Guerre de cent ans. Les deux traités qui sont à l'origine de ce grand conflit (Paris, 1259 ; Montreuil-sur-Mer, 1299) ont été signés par deux des plus grands Capétiens, saint Louis et Philippe-le-Bel (p. 421). Les Valois, en somme, ont réussi par des moyens souvent mauvais à donner aux institutions du royaume assez de solidité pour lui permettre de survivre à toutes

les secousses. En 1328, les diverses parties de la France n'étaient rattachées au trône que par un lien d'obéissance féodale. Quand ils disparaissent l'unité française était fondée (p. 423). On pourrait peut-être considérer cette opinion comme trop favorable. Mais elle contient une bonne partie de vérité. M. Dodu ne cache d'ailleurs rien des fautes commises par les treize Valois. Mais il plaide les circonstances atténuantes, aux dernières pages de son livre, en quelques lignes qui terminent d'une manière particulièrement pittoresque cet ouvrage, — qui n'est à aucun point de vue une histoire romancée, mais qui se lit comme on lit le plus attrayant des romans : « De 1328 à 1589, quelle suite de royales misères, physiques, publiques et quelquefois domestiques ! Tour à tour la névrose, l'arthrite, la tuberculose, la syphilis, la folie. Toutes les tristesses : trahison de l'épouse, reniement de la mère, révolte de l'enfant. Des morts en général atroces... Ah ! ce Louvre des Valois... quelle leçon pour ceux qui jaloussent les grands de la Terre ! ».

L. LECLÈRE.

P. RENOUVIN : *La crise européenne et la grande guerre* (1904-1918.) (Paris, Alcan, 1934, 639 pp.).

Voici le dix-neuvième volume de la collection : *Peuples et civilisations*, publié sous la direction des professeurs Halphen et Sagnac (1). Il rend compte des événements d'une période bien courte par la durée mais qui, lorsqu'avec le recul des temps on la jugera mieux que nous ne pouvons le faire, sera sans doute considérée comme une des époques décisives de l'histoire de l'Europe et du monde.

L'auteur, chargé de décrire la grande guerre, a été amené nécessairement à étudier les origines du tragique conflit. Il a pris son point de départ en 1904, lorsque « se dessine un équilibre nouveau, des forces européennes » par la conclusion de l'entente cordiale anglo-française. Il a, dans le premier quart de son livre, montré la « marche à la guerre, tandis que la vie intérieure des États continue à suivre son cours accoutumé ». (p. 3). Il a pris comme point d'arrivée, non pas les traités qui, de 1919 à 1923, ont « liquidé » la grande guerre, mais les armistices d'octobre-novembre 1918. Ils « marquent la fin d'une époque, celle où les alliés ont mené la lutte en commun. Avec la conférence de la paix, la physionomie change. Elle est la préface de l'après-guerre ». (p. 3).

(1) Restent à paraître les volumes X, XI, XII, XIV, XVI, XVII, XVIII et XX.

L'ouvrage débute par une vue d'ensemble sur les peuples et les gouvernements au commencement du XX^e siècle, sur les relations des Etats, sur leurs rivalités et aussi sur les contacts internationaux (par le syndicalisme et le socialisme, par l'Eglise catholique, par les échanges intellectuels) (1). Puis vient l'exposé des crises européennes de 1904 à 1909, en 1911 (Agadir), dans les Balkans (1912-1913). Elles accélèrent la course aux armements et aboutissent au drame de juillet 1914. M. Renouvin n'oublie pas d'accompagner cette étude d'histoire diplomatique (et militaire) d'un chapitre très nourri consacré à l'évolution interne, politique et sociale, de la France, de l'Angleterre, de la Russie, de l'Allemagne, de la Chine, des Etats-Unis, etc.

Avec le livre II s'ouvre l'histoire de la grande guerre. Le sujet qu'avait à traiter l'auteur était extrêmement difficile. Il lui fallait tout à la fois décrire les péripéties de la lutte sur tous les fronts, l'activité des diplomaties, les événements de politique intérieure, les faits d'ordre économique, la répercussion de la lutte sur les pays neutres — bref, un ensemble des plus complexes. Pour venir à bout de cette tâche il devait dépouiller une énorme quantité de sources de toute espèce qui depuis quinze ans se sont multipliées, en les soumettant à un examen critique. De longues années de recherches ont permis à M. Renouvin de vaincre tous ces obstacles et de nous offrir la première œuvre synthétique, aussi complète que possible, de la guerre mondiale. Synthèse provisoire sans doute, car l'étude future des sources qui ne sont pas encore connues pourra assurément modifier, sur tel ou tel point, les conclusions de l'historien; mais synthèse solide, lumineuse, admirablement bien composée, où l'abondance des détails ne fait jamais perdre de vue les grandes lignes d'un plan méthodiquement tracé, et qui, ne se contentant pas de mettre au point les travaux antérieurs, abondent en appréciations originales, en indications inédites ou peu connues. Qu'on lise, par exemple, les cinq pages (178-183) consacrées au « problème des origines de la guerre ». On y trouvera toutes ces qualités. On ne pourrait dire plus de choses en moins de mots. M. Renouvin montre que des causes psychologiques, « mécaniques », économiques ont, dans les dix années qui ont précédé 1914, contribué à préparer l'atmosphère d'où la guerre est sortie. Mais elles ne suffisent pas à expliquer le déchaînement du conflit. Cette expli-

(1) A la Belgique politique et économique est consacrée une page (26-27) très exacte, à un mot près. On ne peut pas dire que dans le Brabant la frontière linguistique soit « indéfinie ». L'auteur a sans doute voulu dire que les deux langues se partagent cette province.

cation, elle se trouve dans l'orientation des politiques des nations, dans l'action des gouvernements et surtout dans l'évolution de deux problèmes essentiels (plus importants que la question marocaine) : la rivalité maritime de l'Angleterre et de l'Allemagne, la rivalité balkanique de la Russie et de l'Autriche-Hongrie. Et cependant, ajoute l'historien, la guerre n'était pas fatale. La crise de 1914 aurait pu se dérouler sans aboutir au choc sanglant. S'il s'est produit, c'est par la volonté de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie. « La décision prise par l'Allemagne de renflouer l'Autriche-Hongrie, même au prix d'un conflit européen, voilà sans doute l'explication de la grande guerre ».

Mettons aussi hors de pair les pages (449-468) où l'auteur retrace l'histoire des « démarches de paix » de 1917 : négociations auxquelles prit part le prince Sixte de Bourbon-Parme, pour parler Armand-Revertera, affaire Briand-Lancken, intervention du Saint-Siège. Il y a là une analyse très fine des mobiles divers qui ont fait agir ceux qui furent mêlés à ces tractations. Elles n'aboutirent, on le sait, à rien. M. Renouvin insiste avec raison sur l'importance du conseil présidé le 11 septembre 1917 par Guillaume II; et il fait bien voir les divergences de vues qui séparaient l'empereur et son ministre Kühlmann, d'une part, l'état-major allemand, de l'autre, au sujet du sort de la Belgique, les uns estimant qu'il fallait restaurer notre pays avec certaines « précautions », par exemple en concluant un arrangement concernant Liège; Hindenburg et Ludendorff réclamant au moins la possession de la ligne de la Meuse (466-467).

En quelques pages magistrales (600-610) l'auteur, en guise de conclusion, passe en revue les résultats de la grande guerre : résultats d'ordre politique (l'émiettement, conforme à la volonté des peuples, de l'Europe centrale, la disparition de trois grandes dynasties impériales, la multiplication du nombre des républiques); résultats d'ordre économique et social (immense transfert des richesses, énorme augmentation des dépenses et des dettes publiques, disparition de huit à neuf millions d'hommes, accumulation des ruines dans les régions envahies); résultats intellectuels et moraux (crise d'idées et de sentiments que traverse le monde au lendemain du conflit, aspirations plus ou moins précises pour l'établissement d'un ordre nouveau dans les relations internationales).

Il me reste à signaler le caractère sans doute le plus remarquable du beau livre de M. Renouvin : sa sercine impartialité, son objectivité » absolue. Historien français, valeureux combattant de la grande guerre, il a su se dégager de tout ce qui n'était pas proprement son travail scientifique. Il a su exposer, sans passion, ces événements encore si « actuels », et dont les conséquences nous

obsèdent, comme si — selon l'expression de Taine — il avait à rendre compte des « révolutions de Florence ou d'Athènes ». C'est là précisément ce qui donne une force toute particulière à chacune de ses appréciations, à chacun de ses jugements. Qu'on lise par exemple les portraits, rapprochés l'un de l'autre comme en un « parallèle » classique, des deux chefs du mois d'août 1914 : Moltke et Joffre (223-224); ou encore l'explication de « l'erreur fondamentale » du G. Q. G. français au début des hostilités (pp. 209-210). Nous irions jusqu'à dire que ce souci d'impartialité est parfois excessif. Nous aurions lu volontiers quelques lignes sur le caractère de l'invasion allemande en Belgique, pays dont la neutralité était garantie par la Prusse, ainsi que sur les cruautés allemandes commises sous prétexte de punition des prétendus francs-tireurs (1).

L. LECLÈRE

Baron BEYENS, *Quatre ans à Rome*. (Paris, Plon, 1934, III-304 pp.).

De sa dernière mission diplomatique, où il représenta la Belgique auprès du Saint-Siège, le baron Beyens avait conservé des notes qu'il prit la peine de rédiger, en un style fort attrayant, et qui paraissent aujourd'hui, quelques mois après sa mort.

C'est un excellent poste d'observation que le Vatican et tout diplomate intelligent peut y recueillir d'utiles avis. L'Eglise catholique ayant des intérêts dans le monde entier est astreinte à une sorte d'impartialité qui n'est point un mauvais état d'esprit pour juger sainement de la politique internationale. Il est vrai que cette impartialité est quelquefois excessive. Le baron Beyens, arrivant à Rome en 1921, alors que s'achève le pontificat de Benoit XV, rappelle, non sans quelque amertume, que ce Pape ne crut jamais pouvoir condamner explicitement l'agression de l'Allemagne à l'égard de la Belgique ni les crimes commis sur notre territoire par l'armée allemande, crimes constatés cependant de manière

(1) Est-il nécessaire de dire qu'on trouvera dans le volume des indications substantielles sur la Belgique avant et pendant la grande guerre, notamment sur les projets d'annexion totale ou partielle imaginés en Allemagne (pp. 26, 27, 161, 299, 381, 456, 465, 467, 533, 536, etc.)?

P. 49. M. Camille Huysmans est Belge et non Hollandais. P. 121. Au sujet de l'accord franco-allemand du 2 novembre 1911 il eût fallu insister sur les visées allemandes concernant l'Afrique centrale, et spécialement notre colonie P. 210. Le dernier des forts de Liège est tombé au pouvoir de l'ennemi le 17 août et non le 13. P. 221 : « le commandement décide d'ouvrir les écluses de Nieupoort » ; il fallait dire pour éviter toute équivoque : le commandement belge.

formelle par un rapport accablant du nonce à Bruxelles, Mgr Tacci. Cette tiédeur contraste avec la sollicitude que montrera l'entourage de son successeur, Pie XI, pour les souffrances des populations allemandes pendant la résistance passive dans la Ruhr.

Le baron Beyens obtint du Saint-Siège le rattachement à l'évêché de Liège des cantons d'Eupen, Malmédy et Saint-Vith, autrefois dépendants de l'archevêché de Cologne. Cette mesure eut l'heureux effet de faire cesser les menées séparatistes du clergé allemand dans les cantons rédimés.

Le livre du baron Beyens nous apporte aussi d'utiles détails sur la visite de nos Souverains à Rome en mars 1922, sur la Conférence de Gênes, sur les rapports du Vatican et du Quirinal, sur la lutte des partis qui déchirait l'Italie.

Mais l'intérêt principal du livre est assurément dans les chapitres consacrés à l'avènement du fascisme. Notre ambassadeur a vécu à Rome les premières années du nouveau régime. Et son témoignage comporte notamment deux constatations d'un intérêt primordial. Il nous montre d'une part que vers le début de 1924 le fascisme paraissait désireux de rentrer dans la légalité constitutionnelle et que ce sont les attaques violentes déchainées contre le Duce à la suite de l'assassinat de Matteotti qui l'ont rejeté définitivement vers une conception dictatoriale de l'Etat fasciste. Ainsi, si Mussolini est allé jusqu'au bout de son expérience politique, c'est moins l'effet d'un plan préconçu, que par un réflexe de défense. L'autre constatation, c'est l'appui considérable que, dès le début, et notamment lors de la tempête déchainée par l'affaire Matteotti, la Papauté a apporté au fascisme. En désavouant les « popolari » de Dom Sturzo, en prêchant le calme et le respect du pouvoir établi, le Pape contribua puissamment à calmer les esprits et à procurer ainsi au Duce le répit dont il avait besoin pour se ressaisir, épurer son parti et consolider le régime.

Le baron Beyens écrit une langue élégante et nuancée. Citons, entre nombre d'autres, ce joli trait : « La royauté constitutionnelle est devenue de nos jours une carrière libérale et la plus difficile de toutes ».

V. L.

H. BORNECQUE : *Tite-Live*. (Paris, Boivin, 1933.)

Dans son rapport du 30 août 1855 sur l'ouvrage que Taine avait envoyé en réponse à la question mise au concours par l'Académie, à savoir une « étude critique et oratoire sur le génie de Tite-Live », Villemain écrivait que le jeune auteur de *l'Essai sur Tite-Live* avait uni avec beaucoup d'à propos « le sentiment de l'antiquité et

la méthode moderne ». Ces qualités de compréhension et d'esprit critique qui faisaient souvent le mérite de Taine se retrouvent dans le livre que M. Bornecque vient de consacrer à l'historien latin.

Le plan de l'ouvrage est bien conçu : après avoir étudié l'homme et l'œuvre, l'auteur passe à l'examen des différents « moments » dont la connaissance est nécessaire pour juger Tite-Live ; il traite ensuite de l'historien pour terminer par l'écrivain.

Après un chapitre sobre et net sur la biographie de Tite-Live, M. Bornecque pose les différents problèmes relatifs à la composition et à la publication de l'histoire romaine. Parmi ces questions, celle de la publication reste ouverte ; M. Bornecque se refuse à admettre la division en décades ou en pentades et il a raison ; cependant la solution qu'il propose (« aucun système fixe », p. 17) me paraît sommaire ; je crois qu'il y eut dans la publication des différents livres un rythme qu'il ne doit pas être impossible de déceler.

L'auteur a bien vu ce que les méthodes de Taine relatives aux milieux avaient d'exact et de durable ; il s'en est inspiré avec raison. Cette partie de l'ouvrage offre notamment d'excellents aperçus sur la conception romaine du genre historique et sur l'histoire à Rome avant Tite-Live (1). Par ailleurs, M. Bornecque a sur Taine l'avantage d'une indépendance plus grande puisque son livre ne prétend pas être l'illustration d'une théorie de psychologie historique comme l'étaient l'*Essai sur Tite-Live* et l'*Histoire de la littérature anglaise*. Ajoutons que M. Bornecque a poussé très loin le souci de sa liberté de jugement en s'obligeant à ne plus consulter que la table des matières de l'*Essai* de Taine à partir du moment où il s'est occupé d'écrire son *Tite-Live*.

Une des parties les plus importantes de l'ouvrage, on le conçoit, c'est l'étude de Tite-Live historien. L'auteur montre bien tout ce que la critique moderne peut relever d'erreurs dans Tite-Live : contradictions dans son attitude, fautes de documentation, manque d'esprit critique dans le choix des sources, insuffisances dans la consultation de celle-ci, partialité dans le jugement. J'aurais souhaité voir dans le livre de M. Bornecque un chapitre consacré au mérite de Tite-Live par rapport à son époque. Il est certain qu'il nous

(1) En cette matière, M. Bornecque s'inspire d'Ettore Pais qu'il cite d'ailleurs à plusieurs reprises. Mais il est des passages où l'absence de citation ou de guillemets est regrettable ; ainsi, PAIS, *Histoire romaine* (Presses universitaires de France, 1926), t. I, p. 10 : *Caton... se servant de la langue nationale, non par ignorance du grec mais par rude orgueil de vainqueur* et BORNÉCQUE, *Tite-Live*, p. 43 : *Enfin, il (Caton) se sert, non plus du grec, mais du latin, non par ignorance, à ce qu'il semble, mais par orgueil de vainqueur.*

faut examiner son œuvre avec toute la rigueur nécessaire afin d'en connaître la valeur historique *pour nous*, et cela M. Bornecque l'a très bien fait ; mais aussi en apprécier la supériorité et les progrès relativement à l'historiographie *de l'époque*. M. Bornecque n'a nullement l'intention de diminuer Tite-Live, mais je crains fort qu'à ne pas le juger avec assez d'indulgence, on en vienne à ne pas lui accorder tous les éloges auxquels il a droit.

Quant aux remarques de M. Bornecque sur la valeur littéraire de Tite-Live, elles constituent sans doute la part d'acquis la plus certaine. Le lecteur ne peut qu'adhérer aux avis de l'auteur sur les qualités des récits, sur la clarté et la variété des discours, sur la vie des portraits (superficiels toutefois en ce qui regarde les détails physiques), sur le style « plus personnel que ne le disent certains critiques ».

Enfin, un dernier chapitre ramasse en quelques pages les résultats d'une étude aussi nourrie que bien menée.

Deux remarques encore : des citations plus complètes et une bibliographie plus abondante éviteraient des recherches à ceux qui se serviront du livre de M. Bornecque.

En bref, ce *Tite-Live* est une excellente mise au point. Résumant les principaux ouvrages parus depuis l'*Essai de Taine*, il permet de se rendre compte qu'en plus d'un endroit encore l'histoire romaine de Tite-Live demande des mises au point et offre matière à travaux intéressants.

M. RENARD.

H. J. IZAAC, *Martial. Epigrammes*, t. II, 1^{re} et 2^e part. (Paris, Les Belles Lettres, 1933.)

Voici la suite des *Epigrammes* de Martial dont le même éditeur avait publié les 7 premiers livres en 1930.

Ce tome II est divisé en deux parties, la première comprenant les livres VIII-XII, la seconde, les livres XIII-XIV (*Xenia* et *Apophoreta*). Cette disposition est heureuse, car elle rend l'ouvrage plus maniable; mais elle offre l'inconvénient d'exiger l'emploi simultané des deux volumes puisque les notes ne se trouvent qu'à la fin de la deuxième partie.

Dans son *Avertissement*, l'auteur nous apprend qu'il doit à M. H. Frère un certain nombre de traductions, d'interprétations et de commentaires. Ils sont souvent excellents. De M. Frère également, une *Note bibliographique* complète les indications analogues du tome I.

Les qualités qui faisaient le mérite de la première partie de cette

édition se retrouvent dans la seconde. Le texte, étudié consciencieusement, reste basé sur les travaux de Lindsay. Quant à la traduction, elle est heureuse. M. Izaac rend avec bonheur le trait des épigrammes, transpose habilement les jeux de mots lorsque faire se peut et respecte sans pudibonderie, mais en les atténuant parfois, le ton et la crudité de Martial.

Ajoutons qu'un index des noms propres achève cette très bonne édition.

Signalons quelques vétilles : 1^{re} partie, p. VII, ligne 15 : Friedlander au lieu de Friedlaender; p. XIII : *V Vaticanus* 2294 au lieu de 3294; p. 161 (traduction, haut de la page) : livre VII au lieu de XII; 2^e partie, p. 264, n. 5 *ad* p. 35 : renvoi erroné à XIV, 69 (68) au lieu de XIV, 70 (69).

M. RENARD.

MAFFIO MAFFII, *Cicerone e il suo dramma politico*. (Milan, Rome et Vérone, ed. A. Mondadori, 1933).

Bien qu'il déclare avoir écrit surtout pour le grand public, l'auteur de ce nouvel ouvrage sur Cicéron peut être certain que son livre sera parcouru avec fruit par les gens de métier.

M. Maffio Maffii, comme l'indique le titre de son travail, essaye de montrer le caractère dramatique de la vie politique de Cicéron. S'inspirant d'Emmanuele Ciaceri, de Francesco Arnaldi et même de Gaston Boissier, plutôt que de Drumann et de Mommsen, M. Maffio Maffii dégage la doctrine politique de Cicéron. A l'aide des événements, il prouve que si l'orateur plaça l'intérêt de l'Etat au dessus de celui des partis, il ne put réaliser son idéal parce qu'il manquait de la force de caractère nécessaire. Et c'est en cela que réside le drame : d'une part, Cicéron qui n'aimait pas Pompée lui fut fidèle lorsqu'il personnifia la République; d'autre part, si l'orateur aimait César, il se trouva être son adversaire quand le vainqueur des Gaules s'avéra l'ennemi de l'Etat.

Il y a beaucoup de remarques exactes dans la thèse de M. Maffio Maffii. Il lui arrive cependant de présenter les idées politiques de Cicéron d'une manière trop rigide; la doctrine de l'orateur n'a pas eu la continuité qu'il semble y voir trop souvent. Ça et là, il convient également de prendre garde aux considérations de M. Maffio Maffii sur l'étatisme et sur Octave regardé comme le réalisateur de l'idéal politique de Cicéron.

Au reste, ce livre qui nous conduit de la guerre de Pompée contre les pirates à la mort de Cicéron offre de nombreux aperçus originaux. A de certains moments, l'auteur émeut vraiment lorsqu'il

montre le pathétique de cette destinée débordée par les événements.

Une table chronologique placée au début de l'ouvrage complète heureusement ce volume présenté avec le plus grand soin et orné de 24 illustrations hors-texte.

M. RENARD.

SELLARDS (J.). *Dans le sillage du romantisme. Charles Didier* (1805-1864). (Bibliothèque de la *Revue de littérature comparée*, tome 89, Paris, Champion, 1 vol., 1933, 193 pp. Appendice et bibliographie; index des noms cités.)

Parmi les écrivains de second ordre qui ont gravité autour des grands « romantiques », Charles Didier n'offre d'autre intérêt particulier que celui d'avoir été en relations avec certaines célébrités littéraires de son temps.

M. Sellards n'a laissé dans l'ombre aucun détail de la vie de son héros, même le plus infime. Il nous a donné de Charles Didier un portrait vivant et complet.

Ch. Didier est né à Genève en 1805. Il eût une adolescence inquiète, marquée du sceau de la pauvreté. Son père, après des revers de fortune, le fait entrer dans la famille de Charles von Bonstetten où il fut précepteur. Bonstetten soutint Charles Didier à ses débuts. C'est grâce à lui que Didier publia, en 1825 sa *Harpe helvétique*, suivi deux ans plus tard des *Mémoires helvétiques* (1827). Il passa les années 1827 à 1830 à voyager pédestrement à travers l'Italie dont il apprit la langue qu'il appelle souvent « la langue de sa jeunesse ».

Il part pour Paris en 1830, presque sans argent, y arriva au moment le plus brillant de l'épanouissement du romantisme. Son premier souci fut de se faire des relations. Il fut intimement lié avec Lamartine, Hugo, Sainte-Beuve, George Sand et Lamennais, les Saint-Simoniens, Guizot, Nodier, Béranger. Il est accueilli par Buloz; et la *Revue des Deux Mondes* publie de lui deux articles sur l'Italie en 1831. Il rencontra également, cette même année, Liszt et Chateaubriand. La plupart de ses amitiés se terminèrent malheureusement, à cause de son caractère, en querelles et même en haines violentes; son mariage, en 1839, ne dura que six ans, pour les mêmes raisons.

M. Sellards semble persuadé que son héros n'a pu donner la pleine mesure de son talent. Son œuvre est importante cependant. Poésies, romans, drames, récits de voyage, journalisme; plusieurs de ses œuvres furent traduites en italien, en allemand, en anglais et en grec. M. Sellards en donne la liste à la fin de son ouvrage dans un index bibliographique très détaillé. Ses récits de voyage sont pleins

d'observations sur les mœurs et les institutions des pays qu'il a traversés. M. Sellards déclare que les historiens d'aujourd'hui leur trouveraient encore quelque valeur. Mais Didier ne semble guère capable de décrire un paysage; de même il ne réussit pas mieux dans la construction d'une pièce de théâtre.

Seul semble avoir eu quelque succès son roman : *Rome souterraine* (1833) où il fait le récit des conspirations en faveur de l'Indépendance de l'Italie.

Il a laissé sur les écrivains avec lesquels il fut lié en France des jugements tels que ceux-ci :

De Sainte-Beuve il dit qu'il « est un homme sans générosité, sans grandeur. Je l'avais cru meilleur et je suis déçu ».

De George Sand, avec laquelle il fut pendant longtemps très intime, il dit : « la nature bohème domine toujours en elle ». De Chateaubriand âgé : « Vieux, vieux, très vieux. Toujours le même *de profundis*. Indifférent à tout sauf à lui-même. »

Didier est capable de se juger avec clairvoyance : « orgueil démesuré, incapable de compromission, penchant à la dispute » ce qui lui valut beaucoup d'ennemis. Il fut pendant toute sa vie de tempérament romanesque, doué d'une extraordinaire curiosité intellectuelle, dont témoigne la variété de son œuvre.

En résumé, cette vie tourmentée « n'a pas réussi à trouver le milieu qui lui convenait », dit M. Sellards, à la dernière page de son livre, plein d'intérêt, d'une riche information, soigneusement composé et qui se lit avec agrément.

« Partout il se sentait isolé, toujours il fut harcelé de dettes. Resté » étranger en France aux yeux de la loi et toujours étranger par » son caractère et ses affections, il a eu grand tort de quitter définitivement sa patrie, la Suisse, où sa vie aurait été tout autre » que la triste existence qu'il connut à Paris. Charles Didier le » comprit un jour, mais alors il était déjà trop tard pour se résigner à prendre le chemin du retour (p. 193). » M. L.

Sciences

DAVID EUGÈNE SMITH and JEKVTHIEL GINSBURG, *A history of mathematics in America before 1900*. (The Carus Mathematical Monographs, n° 5). Published by the Mathematical Association of America; 1 vol. X + 209 pp., 1934.

Cette monographie, pour laquelle M. D. E. Smith, ancien vice-président de l'Académie internationale d'histoire des sciences, s'est assuré le concours de M. J. Ginsburg, directeur de l'intéressante

revue *Scripta Mathematica* que nous avons signalée récemment ici-même (39^e année : 1933-1934, n^o 1, octobre-novembre 1933, p. 29*), ne traite que des accomplissements des Blancs depuis le 16^e siècle, aux Etats-Unis et au Canada, à l'exclusion des Espagnols. Elle complète excellemment le livre de Florian Cajori : *The early mathematical sciences in North and South America* (1928).

Il est superflu de dire que cet ouvrage présente, en ce qui concerne la largeur de vues et l'érudition, toutes les qualités des beaux volumes qui ont consacré depuis longtemps la réputation de M. D. E. Smith. On ne peut que regretter que, eu égard aux restrictions qui leurs étaient imposées, les auteurs n'aient pu donner à leur ouvrage les proportions monumentales qu'il aurait prises s'il leur avait été loisible de mettre en œuvre toute la documentation amassée.

J. PELSENEER

POMEY (J.-B.) : *Application des imaginaires au calcul vectoriel.* (Un vol. de 70 pp.; Paris, Gauthier-Villars, 1933 ; 20 fr. français.)

Après avoir exposé la représentation vectorielle des imaginaires et insisté sur quelques points particulièrement importants, l'auteur donne diverses applications à la géométrie et à la cinématique. Il applique ensuite la méthode à la technique des courants alternatifs et à ses diagrammes d'espace et de temps, à la méthode des coordonnées symétriques de Fortescue pour l'étude des courants alternatifs polyphasés lorsque les formules de transformation sont à coefficients imaginaires, à la représentation des vibrations elliptiques, enfin à la sphère complexe et à la formule de Cayley relative aux rotations finies.

Ce petit livre est surtout intéressant parce que l'on y trouve un exposé complet des applications si diverses du calcul vectoriel aux imaginaires.

L. D.

GUSTAVE JUVET : *Leçons d'analyse vectorielle.* (Un vol. in-8° de 120 pp.; Lausanne, F. Rouge ; Paris, Gauthier-Villars, 1933.)

Les matières de ce livre forment le programme de la première partie d'un cours que M. Juvet professe à l'École d'ingénieurs de Lausanne. L'analyse vectorielle est exposée d'une façon purement mathématique, même dans la théorie des champs il n'est fait appel que très rarement à leurs propriétés physiques. Comme l'auteur le dit dans la préface, il s'est efforcé de rester parfaitement conforme à la doctrine même de ceux qui ont fondé le calcul vectoriel,

« algorithme direct destiné à faire une étude intrinsèque de certains êtres géométriques ». (M. von Ignatowsky, *Vektoranalysis*.)

L'ouvrage comprend les chapitres suivants :

- I. — Algèbre vectorielle.
- II. — Géométrie infinitésimale. Courbes gauches.
- III. — Géométrie infinitésimale (suite). Surfaces.
- IV. — Théorie des champs. Opérateurs différentiels.
- V. — Théorie des champs (suite). Transformation des intégrales multiples.

Ce livre s'adresse à des étudiants possédant déjà des notions précises d'analyse mathématique. De nombreux exercices proposés à la fin de chaque chapitre permettent d'appliquer les notions étudiées et ainsi de mieux comprendre les parties parfois un peu abstraites qu'elles comportent.

Ce livre est à recommander non seulement aux futurs ingénieurs pour qui il a été spécialement écrit, mais aussi à ceux qui désirent s'initier à la méthode vectorielle si féconde dans bien des domaines.

L. D.

VERONET, Alex. : *Le calcul vectoriel, cours d'Algèbre*. (Un vol. de 252 pp.; Paris, Gauthier-Villars, 1933 ; 50 fr. français.)

Laissons l'auteur exposer le but de son livre : « Je me suis efforcé de montrer dans cet ouvrage qu'en donnant aux formules du calcul vectoriel la notation complète de l'Algèbre et de l'Analyse, on peut faire pénétrer cette méthode de calcul vectoriel, sans complication nouvelle, non seulement dans la Géométrie et dans la Mécanique, mais jusque dans l'Algèbre et l'Analyse elles-mêmes, jusque dans le calcul tensoriel et différentiel absolu de la relativité. Il suffit pour cela, comme on le verra, de généraliser et d'étendre la notion de vecteur, de la rendre elle-même analytique, en la transformant en un véritable nombre à n paramètres, le nombre vectoriel. On remplace ainsi les n variables d'une fonction par une seule qui les contient toutes. La plupart des notations, formules, calculs, dérivées sur les fonctions à n variables se ramènent ainsi aux mêmes calculs relatifs à une seule variable. Le produit vectoriel ou alterné de ces nombres vectoriels définit les déterminants et leurs propriétés, donne la solution des équations linéaires. Les nombres vectoriels des différents ordres permettent de définir les plus amples des fonctions à n variables, les polynômes algébriques quelconques et de les ramener aux polynômes à une seule variable. C'est un exemple très complet de la méthode. Enfin la dérivation d'une fonction de plusieurs variables par rapport à cette

variable vectorielle, conduit à la notion nouvelle de dérivée totale, généralisation du gradient, qui permet de ramener les formules de dérivation à la même simplicité que pour une seule variable, qui permet de leur appliquer immédiatement les formules de Maclaurin, de Taylor et même le développement en série. »

Il n'est pas possible d'analyser, même sommairement, les nombreux chapitres qui forment cet ouvrage à cause de la diversité des sujets traités. Contentons-nous de signaler le chapitre relatif à l'application du calcul vectoriel à la théorie des imaginaires et surtout celui relatif à l'extension du calcul vectoriel au calcul tensoriel. Les notions de quantités covariantes et contrevariantes, de tenseurs, etc., sont exposées d'une façon élémentaire tout à fait remarquable. En généralisant les règles du calcul vectoriel habituel à trois dimensions, l'auteur nous amène progressivement au calcul différentiel absolu et au calcul tensoriel.

Ce simple résumé montre l'intérêt qu'il y a pour les étudiants à consulter cet ouvrage où ils trouveront à côté d'un exposé du calcul vectoriel des idées neuves sur des sujets intéressants.

L. D.

VLADIMIR BERNSTEIN, *Leçons sur les progrès récents de la théorie des séries de Dirichlet professées au Collège de France.* (Avec une préface de Jacques Hadamard.) (Paris, Gauthier-Villars, 1933.)

Le livre de M. Bernstein était attendu depuis longtemps par tous ceux qui ont étudié les séries de Dirichlet. En effet, un nombre considérable de travaux de toutes dimensions avaient été publiés depuis le début de ce siècle, et la diversité des notations, des méthodes, l'ignorance forcée de certains de ces ouvrages, tant chez les auteurs que chez les lecteurs, en faisaient un labyrinthe inextricable.

Depuis un traité développé, mais peu précis et parfois inexact dû à Cahen, des traités excellents, mais trop anciens de MM. Peron, Landau, Hardy-Riesz (le dernier date de 1915) une bonne synthèse a été faite en 1926 par M. Vahron dans le *Mémorial des Sciences Mathématiques*. Toutefois, depuis lors les progrès de cette partie de la science ont été très marqués, grâce aux beaux travaux de M. Bernstein lui-même et de MM. Polya, Mandelbrojt, Ostrowsky, Bohr, etc. Un nouvel exposé systématique s'imposait donc. La maison Gauthier-Villars a publié dans la *Collection de monographies sur la théorie des fonctions* de M. Borel un premier ouvrage — celui de M. Bernstein, et en publiera bientôt un second, de M. Hadamard.

Le traité de M. Hadamard s'occupera de la théorie classique

des séries de Dirichlet, y compris l'étude de la fonction Σ de Riemann. Quant à l'ouvrage de M. Bernstein, il étudie les fonctions définies par ces séries en se plaçant au point de vue de la théorie des fonctions de variable complexe. Si l'on joint à ces exposés le travail de M. Bohr sur les fonctions quasi-périodiques, récemment paru dans la collection allemande : « *Ergebnisse der Mathematik und ihrer Grenzgebiete* », on voit que la théorie des séries de Dirichlet sera prochainement mise au point sous ses différents aspects.

Après les préliminaires classiques (abscisses caractéristiques, ordre, etc.) indispensables à la compréhension de l'ouvrage, M. Bernstein nous communique, dès le deuxième chapitre, les beaux résultats obtenus récemment dans l'étude de la *croissance* de la suite λ_n tant au point de vue vitesse que régularité.

Au point de vue *vitesse*, il introduit les notions de suites « mesurables », de suites « à densité maximum » finie ou infinie. Ce sont ces concepts qui lui permettent de classifier les séries pour étudier leurs propriétés fonctionnelles dans les chapitres V, VI et VII. Quant au point de vue *régularité*, M. Bernstein poursuit les recherches qui depuis Schmee et Bohr, tendent à affiner des moyens de mesurer cette croissance. Il introduit l'*indice de condensation* ce qui lui permet notamment de limiter la distance entre les abscisses d'holomorphie et de convergence.

Dans les chapitres III et IV, l'auteur aborde la question des coefficients θ_n —. Le chapitre III est consacré au célèbre théorème de Cramer et aux belles extensions qui en ont été données récemment par M. Polya. Le chapitre IV s'occupe de l'influence de la suite θ_n sur la présence et la distribution de points singuliers sur la droite de convergence.

Le chapitre VIII est consacré à la composition des singularités et donne une généralisation du théorème de M. Hadamard, relatif aux séries de Taylor. Cette généralisation est due aux belles recherches que M. Mandelbrojt avait publiées il y a deux ans dans le *Bulletin de la Société Mathématique de France*. Enfin, ainsi qu'il arrive souvent, l'emploi de certaines fonctions à l'étude des séries de Dirichlet a provoqué la découverte de propriétés de ces fonctions mêmes, notamment des évaluations et limitations de fonctions du type exponentiel. (Chapitre IX.)

Nous ne pouvons terminer ce trop bref résumé sans témoigner de notre admiration pour M. Bernstein, tant au point de vue de ses recherches personnelles si fécondes, qu'au point de vue du remarquable travail d'unification qu'il a accompli dans cet ouvrage, unification portant à la fois sur les résultats et sur les méthodes qui y conduisent.

Roger VLIEBERGH

Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'Université libre de Bruxelles et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par l'Université Libre de Bruxelles, ci-après ULB, et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB, ci-après A&B, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique mise en ligne par les A&B. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des 'Archives & Bibliothèques de l'ULB' et de l'ULB, ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

3. Localisation

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

Utilisation

4. Gratuité

Les A&B mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'ULB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

5. Buts poursuivis

Les copies numériques peuvent être utilisées à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux Archives & Bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Archives & Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles.
Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles – Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

7. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

8. Sous format électronique

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre *base de données*, qui est interdit.

9. Sur support papier

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

10. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références à l'ULB et aux Archives & Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.